

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 329

# LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES

TOME II

Livres III-VI

*Introduction, texte critique, traduction et notes*

PAR

**Marcel METZGER**

*Professeur à la Faculté de Théologie Catholique  
de Strasbourg*

*Cet ouvrage est publié avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS  
1986

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours  
de l'Institut des Sources Chrétiennes  
(U.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

## *INTRODUCTION*

© *Les Éditions du Cerf*, 1986  
ISBN 2-204-02603-4  
ISSN 0750-1978

## AVERTISSEMENT

Les deux premiers chapitres de l'introduction ont paru dans le Tome I (*SC 320*), avec le texte et la traduction des livres I et II des *Constitutions apostoliques* (titre abrégé en *CA*). Ils traitaient respectivement du genre littéraire des *CA* et de la tradition manuscrite de cette compilation. Le présent volume s'ouvre par les chapitres 3 et 4 de l'introduction, consacrés l'un à la théologie des *CA* et l'autre aux institutions ecclésiales et liturgiques. Pour faciliter les renvois aux différentes sections de l'introduction, chaque paragraphe a été affecté d'une numérotation, qui se subdivise ainsi :

— § 1 et suivants : le premier chapitre de l'introduction, à savoir : genre littéraire et origines des *CA*, paru dans le Tome I, p. 13-62;

— à partir du § 100 : le second chapitre de l'introduction, consacré à la tradition manuscrite et paru dans le Tome I, p. 63-94;

— à partir du § 200 : le troisième chapitre de l'introduction, sur la théologie des *CA*, dans ce volume, p. 10-39 ;

— à partir du § 300 : le quatrième chapitre de l'introduction, dans lequel sont présentées les institutions ecclésiales et liturgiques, dans ce volume, p. 40-110.

La bibliographie et les tables paraîtront dans le troisième volume, avec les livres VII et VIII des *CA*.

## CHAPITRE III

## LA THÉOLOGIE DES CA

200 B. Capelle pensait déceler dans les CA « une réaction offensive... qui s'applique à imposer de force les termes du vocabulaire arien » en opérant sur des matériaux existants<sup>1</sup>. Cette opinion correspond à une hypothèse qui a longtemps prévalu et selon laquelle les CA auraient été un moyen de propagande au service d'un milieu hétérodoxe. Quant à l'identification de ce milieu, les opinions ont varié. F.-X. Funk avait dénombré celles émises avant lui pour les réfuter : Usher (1644), Dalläus (1653), Cotelier (1672) et Clericus (1725) tenaient les CA pour l'œuvre d'un arien ou d'un semi-arien. Drey (1829 et 1832) y décelait du sabellianisme et d'autres chercheurs y avaient relevé des traces subordinatianistes, apollinaristes et macédoniennes<sup>2</sup>.

Mais Funk lui-même tenait la compilation pour orthodoxe, ce qui fut à nouveau contesté par C. H. Turner. Ce dernier entreprit dès 1914 de prouver l'arianisme des CA<sup>3</sup>. Il reprochait à Funk d'avoir privilégié les leçons orthodoxes dans l'établissement de son texte critique,

1. B. CAPELLE, *RHE* 44, p. 446. Dans le présent chapitre nous résumons les articles que nous avons consacrés à « La théologie des Constitutions apostoliques par Clément », dans *RevSR* 57 (1933), p. 29-49, 112-122, 169-194, 273-294.

2. F.-X. FUNK, *Die apost. Konstitutionen*, p. 4-14.

3. C. H. TURNER, dans les articles déjà cités, *JThS* 15, p. 53-65 ; 16, p. 54-61, 523-538 ; 31, p. 128-141.

alors que certains manuscrits, les *Vaticani graeci* 1506 et 2089 ainsi que les versions orientales et latine avaient conservé des leçons paraissant ariennes. A leur tour B. Capelle et G. Wagner<sup>1</sup> publièrent des recherches allant dans le même sens que Turner, le premier étudiant en particulier la *Grande Doxologie* et le second procédant à des comparaisons avec les écrits d'Eunome, chef du néo-arianisme, mort vers 394.

Que le compilateur et son atelier aient recouru à la pseudépigraphie pour imposer subrepticement les thèses et les formules ariennes, cette opinion ne peut tenir devant un examen complet des CA et du contexte historique local. Puisque Antioche avait été une des capitales de l'arianisme, de 360 à 381, et à plusieurs reprises résidence d'empereurs ariens, point n'était alors besoin pour les ariens d'y lancer des actions de propagande en recourant à des moyens détournés comme la pseudépigraphie. Par la suite, en 381, la propagande arienne devenait inutile, puisque l'empereur rétablissait l'orthodoxie et sévissait contre tous ceux qui professaient une foi différente.

Vouloir rendre compte de la théologie des CA en y recherchant avant tout des traces d'arianisme ou d'une autre hérésie conduit à une impasse. Comme cet écrit provient d'un milieu traditionnel de canonistes et de pasteurs préoccupés essentiellement du bon fonctionnement des communautés, c'est par ce milieu qu'il faut chercher à expliquer sa théologie. Nous exposerons les résultats d'une telle recherche après quelques observations sur le langage théologique des CA.

201

## 1. LE LANGAGE THÉOLOGIQUE DES CA

Rédigées à une époque d'intense activité théologique, les CA ne sont pourtant ni un traité dogmatique, comme

1. G. WAGNER, « Zur Herkunft der AK... », dans *Mélanges... B. Bolte*, p. 525-537. Id., *Der Ursprung der Chrysostomoliturgie*, p. 82.

en rédigeait Basile de Césarée, par exemple sur la doctrine du Saint-Esprit<sup>1</sup>, ni le commentaire d'un texte biblique, comme celui de Didyme sur *Zacharie*<sup>2</sup>, ni une homélie à la façon de Jean Chrysostome dans sa lutte contre l'anoméisme<sup>3</sup>, ni un dialogue comme Cyrille d'Alexandrie en rédigeait sur la doctrine de la Trinité<sup>4</sup>. Le langage théologique des *CA* est particulier. Les observations suivantes le feront saisir.

202

**La dispersion  
des notations  
théologiques.**

Comme il le fait pour la plupart des sujets abordés, le compilateur traite de la foi chrétienne non pas de façon systématique, dans un seul livre ou dans une même section, mais tout au long des pages, à l'occasion d'une admonestation ou d'une prescription concernant les institutions, dans une exhortation aux clercs, mais surtout dans le formulaire liturgique. Cependant en quelques passages le discours théologique est plus dense et plus technique. D'abord dans une démonstration apologétique de la résurrection (V, 7), puis dans les professions de foi, qu'elles soient dirigées contre les hérésies (VI, 11 et 14) ou destinées à la célébration baptismale (VII, 41), et dans un sommaire de l'enseignement catéchétique (VII, 39, 2-3).

203

**Le manque  
d'homogénéité,  
inhérent  
à toute compilation.**

Les éléments de la compilation provenant de différentes sources, on ne sera pas surpris par le manque d'unité dans l'expression théologique. Ainsi peut-on remarquer que l'anthropologie des bénédictions d'origine juive (VII, 33-38) est trichotomiste, alors

1. BASILE DE CÉSARÉE. *Sur le Saint-Esprit*, SC 17 bis.

2. DIDYME L'AVEUGLE, *Sur Zacharie*, SC 83-85.

3. JEAN CHRYSOSTOME, *Sur l'incompréhensibilité de Dieu*, SC 28 bis.

4. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Dialogues sur la Trinité*, SC 231, 237, 246.

que celle du compilateur est dichotomiste<sup>1</sup>. De même la christologie des prières dérivées de la *Didachè* (*CA* VII, 25-27) et des dernières oraisons du livre VIII (37-40) est plus archaïque que celle des autres sections. Cela apparaît en particulier dans l'emploi fréquent du titre christologique Παῖς et du vocabulaire de la connaissance religieuse.

204

**Un langage  
plus biblique  
que philosophique.**

Nous avons signalé plus haut l'importance des citations et allusions bibliques dans l'ensemble de la compilation<sup>2</sup>. Cette observation porte aussi sur les passages théologiques : en effet la préférence y est donnée au langage biblique par rapport aux termes philosophiques. Cela apparaît dans les titres donnés à Dieu, en particulier dans la première partie des oraisons (par ex. VIII, 5, 1-2 et 38, 4-5), dans la démonstration de la résurrection (V, 7), mais aussi dans les professions de foi (VI, 11 et VII, 41). Par contre le vocabulaire philosophique est absent des *CA* : en vain y chercherait-on, avec leur sens technique, des termes comme οὐσία, πρόσωπον, ὑπόστασις ou les adjectifs privilégiés par les controverses christologiques, ὁμοούσιος, ὁμοιούσιος, ἀνόμιος. Pourtant plusieurs de ces termes techniques sont discutés dans le *Commentaire sur Job*<sup>3</sup> ; le compilateur et son atelier ne manquaient donc pas de science théologique.

205

**La présence  
d'expressions  
courantes  
au IV<sup>e</sup> siècle.**

L'inventaire des sources l'a déjà fait apparaître : le compilateur a fait un ample usage d'expressions courantes à son époque : formules reprises aux professions de foi et aux euchologes dont se servaient couramment les communautés chrétiennes, termes du vocabulaire néo-platonicien et philonien transmis par

1. Cf. plus bas, § 231 s.

2. § 16.

3. Edit. HAGEDORN, p. 245 s. et 270 s.

l'intermédiaire des bénédictions juives<sup>1</sup> et intégrés dans la langue liturgique. Beaucoup de ces expressions se trouvent également dans les *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem<sup>2</sup>. De part et d'autre il s'agit moins de formulations destinées à des cercles théologiques que d'une expression catéchétique de la foi, transmise avec un certain fixisme depuis les premiers temps et marquée par des personnalités comme saint Irénée<sup>3</sup>.

206

Une certaine  
ambiguïté  
dans l'expression  
théologique.

Dans ce matériau théologique hérité de la tradition se trouvent des formules privilégiées soit par les ariens et les semi-ariens, soit par les apollinaristes, soit encore par les orthodoxes. Ainsi peut s'expliquer la variété des hypothèses émises pour qualifier la théologie des *CA*. Mais comme il s'agit chaque fois d'expressions qui n'ont jamais été la propriété exclusive d'un parti ou d'une école et que, de plus, le compilateur en reste au simple énoncé de la formule, sans jamais s'expliquer sur le sens qu'il lui donne, on ne peut conclure qu'il adhère à la doctrine de tel ou tel parti. Quelques exemples le montreront.

207

— L'association des deux adjectifs *ἀναρχος* et *ἀγέννητος*. On la trouve chez Arius et Eusèbe de Césarée<sup>4</sup>, comme dans les *CA* (VIII, 12, 6). Mais aucun parti n'en avait l'exclusivité et le compilateur ne s'explique pas sur le sens qu'il leur donne. Cependant on ne trouve pas chez lui ce jeu de mots *ἀγέννητος/ἀγέννητος* (incréd) qui faisait dire à Eunome que le Père étant seul incréé, le Fils était à ranger parmi les êtres créés<sup>5</sup>.

1. Cf. plus haut, § 6.

2. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses mystagogiques* (édit. A. PIÉDAGNEL, SC 126).

3. Cf. J. DANIELOU et R. DU CHARLAT, *La catéchèse aux premiers siècles*, Paris 1968, p. 89-121.

4. Cf. J. KELLY, *Initiation à la doctrine des Pères de l'Église*, Paris 1968, p. 237 et 239.

5. Cf. I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des conciles...*, I, p. 145 s.

208

— Pour caractériser la génération du Fils, le compilateur précise qu'elle s'est faite par la « bienveillance » ou « la volonté » du Père (*εὐδοκία* en VII, 41, 5, *βουλῆσει*, *δυνάμει*, *ἀγαθότητι* en VIII, 12, 7). Dans la pensée des ariens, de telles expressions excluaient la communication de l'οὐσία par le Père au Fils<sup>1</sup>, mais on chercherait en vain dans les *CA* une explication dans ce sens ou dans un autre, car les mêmes expressions peuvent aussi signifier que la génération du Fils est « sui generis », toute autre que l'humaine.

209

— Autre formule caractérisant la relation du Père au Fils : *πρὸ δὲ πάντων αὐτῶν* (le Fils) *ὑποστησάμενος* (le Père), en VIII, 16, 3. Elle rappelle les doctrines d'Arius et d'Eunome sur la création du Fils : le Père a fait subsister le Fils par sa volonté<sup>2</sup>. On retrouve la même formule dans l'interpolation des *Lettres d'Ignace* (*Magn.* VIII, 2). Pourtant le compilateur n'affirme jamais que le Fils aurait été créé : dans la profession de foi baptismale on trouve au contraire le *οὐ κτισθέντα* (VII, 41, 5) comparable au *οὐ ποιηθέντα* du symbole de Nicée. Mais aucune de ces formules n'est commentée dans les *CA*.

210

— L'affirmation, souvent répétée dans les *CA*, de la sainteté du Christ (*πολιτευσάμενος ἕνευ ἀμαρτίας* ou *ὁσιως*, VI, 11, 4 ; VII, 36, 6 ; 41, 6 ; VIII, 1, 10 ; 12, 32) et son anthropologie ignorant l'âme rationnelle chez le Christ ont pu faire croire à l'apollinarisme du compilateur. Mais il s'agit là encore de formules traditionnelles qu'on trouve même chez Eunome<sup>3</sup>, tout comme l'affirmation de la conception virginale du Christ, dans laquelle Apollinaire de Laodicée voyait une raison de refuser au Christ une âme humaine<sup>4</sup>. Mais pareille affirmation n'était pas propre aux apollinaristes et sa présence dans

1. C'est la position d'Eunome, cf. G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Bolte*, p. 532. L'*ἁμοούσιος* de Nicée était une réaction contre de telles conceptions, cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 407.

2. Cf. C. H. TURNER, *JThS* 16, p. 60 et 31, p. 137 ; J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 169-172. Pour la doctrine d'Arius, cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 362 ; E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius...* 1, p. 74. EUNOME tenait de tels propos dans *Apol.* 24, PG 30, 860, cf. G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Bolte*, p. 532.

3. Cf. les anthologies de textes eunomiens constituées par M. ALBERTZ, *Untersuchungen über die Schriften des Eunomius*, Wittenberg 1908, p. 38, et G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Bolte*, p. 527.

4. Cf. H. DE RIEDMATTEN, « La christologie d'Apollinaire de Laodicée », dans *Studia patristica* II, TU 64 (1957), p. 208-234 ; J. KELLY, *Initiation...*, p. 303 ; A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 483-490.

l'intermédiaire des bénédictions juives<sup>1</sup> et intégrés dans la langue liturgique. Beaucoup de ces expressions se trouvent également dans les *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem<sup>2</sup>. De part et d'autre il s'agit moins de formulations destinées à des cercles théologiques que d'une expression catéchétique de la foi, transmise avec un certain fixisme depuis les premiers temps et marquée par des personnalités comme saint Irénée<sup>3</sup>.

206

**Une certaine  
ambiguïté  
dans l'expression  
théologique.**

Dans ce matériau théologique hérité de la tradition se trouvent des formules privilégiées soit par les ariens et les semi-ariens, soit par les apollinaristes, soit encore par les orthodoxes. Ainsi peut s'expliquer la variété des hypothèses émises pour qualifier la théologie des *CA*. Mais comme il s'agit chaque fois d'expressions qui n'ont jamais été la propriété exclusive d'un parti ou d'une école et que, de plus, le compilateur en reste au simple énoncé de la formule, sans jamais s'expliquer sur le sens qu'il lui donne, on ne peut conclure qu'il adhère à la doctrine de tel ou tel parti. Quelques exemples le montreront.

207

— L'association des deux adjectifs *ἀναρχος* et *ἀγέννητος*. On la trouve chez Arius et Eusèbe de Césarée<sup>4</sup>, comme dans les *CA* (VIII, 12, 6). Mais aucun parti n'en avait l'exclusivité et le compilateur ne s'explique pas sur le sens qu'il leur donne. Cependant on ne trouve pas chez lui ce jeu de mots *ἀγέννητος/ἀγέννητος* (incrée) qui faisait dire à Eunome que le Père étant seul incréé, le Fils était à ranger parmi les êtres créés<sup>5</sup>.

1. Cf. plus haut, § 6.

2. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses mystagogiques* (édit. A. PIÉDAGNEL, SC 126).

3. Cf. J. DANIELOU et R. DU CHARLAT, *La catéchèse aux premiers siècles*, Paris 1968, p. 89-121.

4. Cf. J. KELLY, *Initiation à la doctrine des Pères de l'Église*, Paris 1968, p. 237 et 239.

5. Cf. I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des conciles...*, I, p. 145 s.

208

— Pour caractériser la génération du Fils, le compilateur précise qu'elle s'est faite par la « bienveillance » ou « la volonté » du Père (*εὐδοκία* en VII, 41, 5, *βουλήσει, δυνάμει, αγαθότητι* en VIII, 12, 7). Dans la pensée des ariens, de telles expressions excluaient la communication de l'οὐσία par le Père au Fils<sup>1</sup>, mais on chercherait en vain dans les *CA* une explication dans ce sens ou dans un autre, car les mêmes expressions peuvent aussi signifier que la génération du Fils est « sui generis », toute autre que l'humaine.

209

— Autre formule caractérisant la relation du Père au Fils : *πρὸ δὲ παντῶν αὐτῶν* (le Fils) *ὑποστησάμενος* (le Père), en VIII, 16, 3. Elle rappelle les doctrines d'Arius et d'Eunome sur la création du Fils : le Père a fait subsister le Fils par sa volonté<sup>2</sup>. On retrouve la même formule dans l'interpolation des *Lettres d'Ignace* (*Magn.* VIII, 2). Pourtant le compilateur n'affirme jamais que le Fils aurait été créé : dans la profession de foi baptismale on trouve au contraire le οὐ *κτισθέντα* (VII, 41, 5) comparable au οὐ *ποιηθέντα* du symbole de Nicée. Mais aucune de ces formules n'est commentée dans les *CA*.

210

— L'affirmation, souvent répétée dans les *CA*, de la sainteté du Christ (*πολιτευσάμενος ἄνευ ἁμαρτίας* ou *δοξας*, VI, 11, 4 ; VII, 36, 6 ; 41, 6 ; VIII, 1, 10 ; 12, 32) et son anthropologie ignorant l'âme rationnelle chez le Christ ont pu faire croire à l'apollinarisme du compilateur. Mais il s'agit là encore de formules traditionnelles qu'on trouve même chez Eunome<sup>3</sup>, tout comme l'affirmation de la conception virginale du Christ, dans laquelle Apollinaire de Laodicée voyait une raison de refuser au Christ une âme humaine<sup>4</sup>. Mais pareille affirmation n'était pas propre aux apollinaristes et sa présence dans

1. C'est la position d'Eunome, cf. G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Boite*, p. 532. L'ὁμοούσιος de Nicée était une réaction contre de telles conceptions, cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 407.

2. Cf. C. H. TURNER, *JThS* 16, p. 60 et 31, p. 137 ; J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 169-172. Pour la doctrine d'Arius, cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 362 ; E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius...* 1, p. 74. EUNOME tenait de tels propos dans *Apol.* 24, PG 30, 860, cf. G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Boite*, p. 532.

3. Cf. les anthologies de textes eunomiens constituées par M. ALBERTZ, *Untersuchungen über die Schriften des Eunomius*, Wittenberg 1908, p. 38, et G. WAGNER, dans *Mélanges... B. Boite*, p. 527.

4. Cf. H. DE RIEDMATTEN, « La christologie d'Apollinaire de Laodicée », dans *Studia patristica* II, TU 64 (1957), p. 208-234 ; J. KELLY, *Initiation...*, p. 303 ; A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 483-490.

des communautés affrontées localement à d'autres difficultés, sans doute assez préoccupantes pour reléguer au second plan la crise arienne.

214

**La condamnation pour cause d'arianisme.** De ce fait la théologie des *CA* accuse un certain retard par rapport à l'évolution entraînée par le concile de Nicée et surtout par rapport aux décisions du concile de Constantinople sur la divinité du Saint-Esprit<sup>1</sup>. Ce décalage dans la formulation de la foi peut expliquer la suspicion qui a entouré les *CA*. Ainsi les Pères du Concile Quinisexte (691/692), encore respectueux de l'apostolicité de la compilation, imaginèrent-ils que des hérétiques l'avaient interpolée<sup>2</sup>. Plus tard le patriarche Photius († 891) émit un avis plus catégorique et qualifia les *CA* d'écrit arien<sup>3</sup>.

Au cours des siècles qui suivirent sa condamnation, l'arianisme prit une telle importance dans la mémoire des chrétiens d'Orient qu'il éclipsa les autres hérésies et conflits doctrinaux, au point qu'un écrit ancien dont l'orthodoxie se révélait douteuse était facilement qualifié d'arien. Pourtant, pour caractériser la théologie des *CA*, c'est plutôt d'origénisme attardé qu'il faudrait parler, comme nous le montrerons.

## 215 2. LES GRANDES LIGNES DE LA THÉOLOGIE DES *CA*

C'est J. Lebreton qui nous paraît avoir rendu compte avec le plus de justesse de la théologie des *CA* quand il signalait les influences gnostique, philonienne et origéniste sur les textes liturgiques chrétiens des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles,

1. Cf. plus haut, § 46, et L. VILLETTE, *Foi et sacrement*, t. 1, Paris 1959, p. 144.

2. Canon 2, MANSI II, 940 C.

3. PHOTIUS, *Bibliotheca* 113 (éd. R. Henry, t. 2, CUF, Paris 1960, p. 82-84).

dont les *CA*. Il faisait encore observer que la foi populaire exprimée dans les traditions liturgiques différait de la théologie savante<sup>1</sup>. Aussi retrouve-t-on dans les *CA* les thèmes privilégiés d'une théologie plus intéressée par la manifestation du salut que par des spéculations inspirées de la métaphysique, comme la nature de l'âme ou le libre-arbitre. De fait les lignes-maîtresses de la théologie des *CA* sont les suivantes :

— la primauté de l'histoire du salut : Dieu est intervenu dans le cours du temps,

— le salut, objet des interventions de Dieu,

— les spéculations sur la hiérarchie céleste, comme modèle de l'organisation du culte et des communautés chrétiennes.

216

**L'histoire du salut, support de toute l'expression théologique des *CA*.** L'histoire du salut tient une très grande place dans les *CA*. Elle est évoquée dans la quasi totalité des prières liturgiques, mais aussi en bien d'autres occasions, à propos des institutions chrétiennes ou au cours d'une exhortation. Ainsi la plupart des passages théologiques contiennent-ils la mention de quelques étapes de l'histoire du salut ou bien sont-ils insérés dans le rappel de cette histoire. Quelques exemples le montreront.

Le premier est un texte assez bref : II, 24, 3. Il s'agit d'une recommandation adressée à l'évêque pour le presser d'accueillir le pécheur repentant. Pour appuyer cette exhortation à la miséricorde, le compilateur rappelle brièvement les étapes du salut : l'envoi par Dieu de son Fils, l'incarnation et la Passion. Dans cette rapide évocation le compilateur glisse quelques expressions théologiques plus techniques pour qualifier le Christ : impassible, Dieu Verbe.

1. J. LEBRETON, « Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante... », dans *RHE* 20 (1924), p. 19-37.

217 Second exemple : la démonstration apologetique de la résurrection, en V, 7. Le compilateur en a repris le thème à la *Didascalie*, mais il s'éloigne souvent de sa source et surtout il l'augmente considérablement par ses propos sur le Christ et par de nombreux exemples et citations bibliques. Cette démonstration n'est pas structurée de façon rigoureuse, les idées n'y sont pas développées successivement, mais parfois simultanément et l'auteur revient sans cesse à l'affirmation essentielle, la possibilité de la résurrection. Pour preuves il accumule faits et témoignages, principalement bibliques, mais aussi païens, comme la Sibylle (v. 13) et le phénix (v. 15). Il ne rapporte pas la succession des étapes du salut, mais il y renvoie constamment par des citations et des exemples bibliques, en particulier les récits et témoignages sur la création et les gestes rédempteurs du Christ. Il y insère à nouveau quelques affirmations sur les relations du Christ à Dieu.

218 Le rituel de l'initiation chrétienne, vers la fin du livre VII, nous fournira les deux derniers exemples. D'abord le sommaire de l'enseignement catéchétique, VII, 39, 2-3. Cet enseignement comprend, bien sûr, les grandes étapes du salut, autrement dit : la création et les interventions de Dieu pour sauver l'humanité, mais aussi pour punir les mauvais et récompenser les justes. Puis, en VII, 43, la bénédiction de l'eau baptismale. Pour l'essentiel il s'agit là d'un schéma de prière. Il n'y est pas fait mention de l'eau, mais tout au long et sans ordre logique sont énumérées les étapes du salut, depuis Adam jusqu'au Christ. Le même schéma se retrouve en entier ou en partie dans plusieurs bénédictions des *CA* : les prières d'origine juive au livre VII, 33-38, la grande action de grâces de la liturgie eucharistique (VIII, 12), certaines oraisons d'ordination (VIII, 5 ; 10). Ainsi s'explique pour une bonne part l'importance des citations et allusions bibliques dans l'ensemble des *CA*.

219 — *Le salut*. La réutilisation de textes d'origine judaïque se trahit par l'importance accordée au salut sous l'ancienne Alliance et par l'octroi du titre de Sauveur à Dieu (cf. VII, 33, 2 ; 35, 1). Partout ailleurs, c'est le Christ qui est appelé Sauveur, mais toujours dans une étroite relation au Père. Aussi sa présence est-elle reconnue dans les théophanies de l'Ancien Testament (V, 20, 5-13), selon l'ancienne tradition. Examinons comment est exprimée la coopération du Père et du Fils, puis les effets du salut selon les *CA*.

220 Lorsqu'il évoque le salut, le compilateur qualifie le rôle de Dieu-Père par les termes suivants :

— ἀπέστειλεν, κατέπεμψεν, εὐδόκησεν et εὐδοκία ou γνώμη Θεοῦ, quand il s'agit de l'incarnation ou plus généralement de la mission du Fils (cf. II, 24, 3 ; V, 7, 30 ; VII, 39, 4 ; VIII, 1, 10 ; 12, 30 ; etc.) ;

— συνεχώρησεν et συγχωρήσει Θεοῦ, quand il s'agit de la passion et de la mort du Christ (cf. II, 59, 3 ; VII, 25, 2 ; 36, 2 ; VIII, 1, 10 ; 12, 33 ; etc.).

Le compilateur présente ainsi le Père comme l'origine de la rédemption et le Fils comme son ministre, qui agit dans la totale dépendance de « son Dieu et Père ».

221 — *Les effets du salut*. C'est dans la liturgie eucharistique qu'ils sont décrits le plus explicitement. Reprenant des exemples de salut de l'Ancien Testament, dont les étapes de l'exode, le compilateur les intègre dans une présentation d'ensemble de l'action salvifique de Dieu, des origines de l'humanité jusqu'à la venue du Christ ; puis dans le rappel de l'incarnation et dans l'épiclese (VIII, 12, 33.39) il énumère les effets du salut. Nous regrouperons ces indications et celles transmises par d'autres sections (cf. VII, 39, 3-4 ; 43, 2) autour des principaux thèmes.

222 — *Vie et mort*. Quand il résume en quelques mots le salut en Jésus-Christ, pour appuyer ses exhortations à la miséricorde, il en indique la conséquence principale : le salut nous libère de la loi de la mort (cf. II, 24, 3). Et lorsqu'il invite à fréquenter assidument l'assemblée chrétienne, il rappelle qu'elle est communication de la Parole vivifiante de Dieu (cf. II, 61, 1). L'antithèse mort/vie revient souvent sous sa plume ; elle est aussi exprimée en termes de corruption/résurrection. Cela non seulement dans les textes signalés plus haut, mais encore pour définir les deux Voies (VII, 1 ; 18), ou dans le formulaire eucharistique (VII, 25, 2 ; 38, 9, où se trouve cité *Rom*).

8, 21). Ailleurs encore, comme dans la postcommunion (VIII, 14, 2), des précisions sont données sur la vie dont il s'agit : celle du monde à venir.

223 — *La connaissance.* Être sauvé, c'est d'abord être délivré de ces erreurs que sont le paganisme et ses idoles, le judaïsme et ses liens (δευτέρωσις<sup>1</sup>), les hérésies et leur impiété (cf. V, 15, 1 ; VI, 18, 9 ; VII, 30, 1 ; 38, 7 ; 39, 3 ; VIII, 11, 3 ; 12, 33.39). Toutes ces erreurs sont dissipées par la révélation de la vérité, la connaissance de la justice, l'illumination des yeux du cœur, l'enseignement de la volonté divine, en un mot, par la vraie foi, comme cela est dit tout particulièrement dans les oraisons pour les catéchumènes et les postcommunions (cf. VII, 26 ; VIII, 6 ; 15).

L'importance donnée au thème de la connaissance dans les *CA* a pu faire croire que leur auteur appartenait au milieu eunomien<sup>2</sup>. Mais pareille conclusion ne s'impose pas, car d'une part ce thème fait traditionnellement partie de la théologie des premiers siècles, comme le prouvent par exemple le vocabulaire de l'initiation chrétienne (cf. les termes φωτισμός et φωτιζόμενοι, en *CA* II, 32, 3 ; VIII, 8, 2.6 ; 35, 2) et la polémique antijuive (l'Église est l'Israël qui « voit vraiment », alors que l'ancien peuple s'obstinait dans son aveuglement, VII, 36, 2 ; VIII, 15, 7). D'autre part pour Eunome l'objet de la connaissance est l'οὐσία divine, alors que dans les *CA* il s'agit de la Gloire ou du Nom de Dieu, expressions bibliques (cf. VIII, 11, 2) qui manifestent une fois de plus que le compilateur s'exprime selon le langage traditionnel sans recourir aux spéculations d'origine plus philosophique.

1. Cf. plus haut, § 32.

2. Cf. plus haut, § 200, note 1, p. 11. Le thème de la connaissance était déjà un thème familier du messianisme sapientiel, cf. A. HAMMAN, *La prière*, t. 2, Tournai 1963, p. 18, 22, 83, 90-91.

224 — *La réconciliation.* Selon la prière eucharistique du livre VIII, un des principaux effets de l'incarnation rédemptrice de Jésus-Christ est que celui-ci a « apaisé son Dieu et Père » (VIII, 12, 31), en obtenant ainsi l'éloignement du châtement, qui était imminent (ἡ επικειμένη ὀργή, cf. aussi VIII, 47, 50), et la réconciliation, surtout mentionnée quand il est question des institutions pénitentielles (cf. VIII, 9, 8-10). Autres expressions de ce thème : le salut, c'est être délivré du diable (cf. VIII, 12, 39 ; 15, 8), obtenir le pardon des péchés (cf. VIII, 14, 2) et être admis dans la communion de Dieu et des saints, ou encore bénéficier de l'adoption par Dieu et de la nouvelle naissance, comme le répètent les sections sur le baptême et l'eucharistie.

Vie, connaissance et réconciliation ; voilà ce qu'apporte le salut. Tous ces dons sont offerts globalement et représentent divers aspects d'une même réalité. Le thème de la vie est présent dès qu'on évoque la réconciliation, puisque celle-ci aboutit à une nouvelle naissance. On peut en dire autant du thème de la connaissance, puisqu'il s'agit non pas d'un savoir théorique, mais de la relation personnelle entre Dieu et le fidèle, comme l'exprime saint Paul, dans une formule bien connue et que le compilateur cite lui aussi : « Vous avez connu Dieu, ou plutôt vous avez été connus de lui » (*Gal.* 4, 9, dans *CA* V, 16, 5-6).

Comme l'indiquent les nombreuses références données ci-dessus, c'est dans l'assemblée liturgique qu'est célébré le salut réalisé par Jésus-Christ et que les fidèles en perçoivent les fruits. C'est là encore qu'est rappelée et manifestée au mieux la hiérarchie des êtres : du Dieu tout-puissant, source de vie, le peuple des mortels attend le salut. C'est la troisième ligne-maîtresse de la théologie, des *CA*.

225 **La hiérarchie céleste.** Qu'il s'agisse de la place attribuée à chaque ordre dans l'assemblée liturgique ou de l'organisation des communautés, le modèle proposé sera toujours la hiérarchie céleste (cf. II, 56-57), dont le premier martyr, le diacre Étienne, a eu la révélation (cf. VI, 30, 10, qui augmente le récit de *Actes* 7, 55-56). Mais la reconnaissance de cette hiérarchie céleste stimule aussi la foi et la met en mouvement, thème cher au philonisme et que le compilateur a repris à son compte en transcrivant des bénédictions juives (cf. VII, 33). Examinons à présent comment il se représente cette hiérarchie céleste.

C'est encore dans la prière eucharistique du livre VIII qu'elle est évoquée avec le plus de précision. Au sommet trône Dieu, Père de toute chose ; tout tend vers lui et, selon les textes bibliques, le Fils est placé à sa droite. Puis viennent les Esprits célestes (cf. VIII, 12, 7-8). Une telle représentation reproduit les schémas traditionnels hérités du judaïsme et diffusés par des écrits des premiers temps, comme la *Première Épître de Clément de Rome*<sup>1</sup>. On recherchera alors comment ce milieu conservateur de traditions liturgiques et institutionnelles et auquel appartenait le compilateur aura accueilli l'évolution de la théologie trinitaire à la suite des controverses arienne et apollinariste. Pour sûr, c'était plutôt dans l'arianisme et son subordinatianisme qu'il pouvait trouver une expression correspondant à sa théologie de la hiérarchie. Nous le vérifierons en étudiant la doctrine des *CA* concernant le Père, le Fils, l'Esprit-Saint et la cour céleste.

226

**Le Dieu unique et souverain.**

Dans la proclamation de la foi le compilateur affirme d'abord avec insistance le monothéisme, en privilégiant deux formules bibliques qui l'expriment :

1. Cf. A. JAUBERT, dans l'introduction de l'édition *SC* 167, p. 66 s.

— τὸν ἕνα καὶ μόνον ἀληθινὸν Θεόν (9 fois, cf. *Jn* 17, 3) ;  
— Κύριος ὁ Θεός σου εἷς ἐστίν (cf. *Deut.* 6, 4).

Cette affirmation se retrouve dans le prologue de presque toutes les oraisons et bénédictions, plus particulièrement dans la Grande Doxologie (VII, 47) et dans la prière d'ordination de l'évêque (VIII, 5, 1) : l'adjectif *μόνος* y est répété plusieurs fois devant une série de qualificatifs donnés à Dieu. La foi au Dieu unique (*ὁ περὶ μοναρχίας Θεοῦ λόγος*) est ainsi opposée au « dément polythéisme », souvent condamné dans les *CA* (cf. III 5, 4 ; V, 15, 3).

Parce qu'il est l'unique, Dieu dépasse infiniment toute expression à son sujet. C'est encore dans le formulaire liturgique que le compilateur rassemble le plus grand nombre de termes et d'expressions sur l'absolu de Dieu, sa souveraineté, sa toute-puissance et son éternité : titres bibliques et adjectifs privilégiés par la théologie apophatique. On en trouve les exemples les plus éloquents dans le prologue des prières d'ordination, dans le formulaire eucharistique et l'office quotidien, mais aussi dans les bénédictions d'origine juive (cf. VII, 35 ; VIII, 5, 1-2 ; 12, 6-7 ; 15, 7.15 ; 37, 2 ; etc.) : Dieu des Pères, Dieu Sabaoth, Dieu vivant, éternel, tout-puissant, Dieu de l'univers, souverain, sans besoin, supérieur à tout principe et origine, invisible, immuable, etc.

227 — *La création.* Souveraineté et toute-puissance de Dieu se sont d'abord manifestées dans la création, maintes fois évoquée dans les *CA*, tantôt par de courtes allusions, tantôt en des descriptions détaillées et hautes en couleur, comme dans l'anaphore (VIII, 12, 8-17). Aussi Dieu est-il souvent nommé « créateur », par ces trois termes *κτίστης*, *δημιουργός* et *ποιητής*, dont les deux derniers sont aussi appliqués au Fils, car, comme dans le récit du salut, dans l'évocation de l'activité créatrice il est étroitement associé à son Père. En fait, dans les différents propos des *CA* au sujet de la création on note une certaine confu-

sion : tantôt c'est le Père qui est présenté comme le créateur, tantôt c'est le Fils. Lorsqu'il tente de préciser les attributions de l'un et de l'autre, le compilateur présente le Père comme la cause première (cf. en VII, 35, 10) et le Fils comme l'intermédiaire (cf. VI, 36, 2), leur association dans l'activité créatrice étant suggérée par le récit biblique de la création de l'homme, où le verbe est au pluriel ; « faisons l'homme... » (*Gen.* 1, 26, cf. *CA* V, 7, 20).

228 — *Dieu Père.* Par ailleurs la relation du Père au Fils est très souvent exprimée dans les *CA* : le titre de « Père du Christ » est si fréquemment accolé à la mention de Dieu qu'on peut tenir l'expression « Dieu et Père de Jésus-Christ » comme caractéristique du vocabulaire des *CA* (cf. I, 8, 1 ; II, 20, 1 ; V, 6, 9 ; 20, 2.13 ; VI, 11, 2 ; VII, 26, 2 ; VIII, 12, 8.31.34.36 ; etc.). D'autre part le compilateur recourt bien plus que la *Didascalie* au titre de Père, qu'on trouve dans diverses expressions : « notre Père, votre Père, votre Père des cieux », etc. On note donc chez lui à la fois l'insistance à professer le Dieu unique pour se démarquer du polythéisme et l'expression de la relation de Dieu à l'humanité, mais plus particulièrement sa relation au Christ, qui s'est révélé comme le Fils de Dieu à un titre tout spécial. Comment le compilateur présente-t-il, à l'intérieur de sa conception hiérarchique, cette relation du Père et du Fils ? Nous l'étudierons à présent.

229

Le Fils,  
Dieu monogène.

Tout en proclamant le monothéisme et la supériorité absolue de Dieu, présenté comme le Θεός ἀγέννητος, le compilateur reconnaît le Fils comme le Θεός (ou Υἱός) μονογενής (cf. III, 17, 4 ; VII, 39, 2 ; 42, 3 ; 43, 2.3 ; VIII, 12, 6.7 ; etc.), « le Dieu monogène », ou « Fils unique ». Cependant il n'explique pas la façon dont il conçoit la divinité du Fils. On sait que les ariens et d'autres hérétiques la considéraient comme acquise par participation ou par

adoption, donc comme une divinité de nature inférieure<sup>1</sup>. Mais dans les *CA* on ne trouve aucune indication de cet ordre.

230 — *La génération du Fils.* Le compilateur n'est pas plus explicite quand il évoque la génération du Fils par le Père. Il situe celle-ci hors du temps ou avant les siècles et indique qu'elle s'est faite sans intermédiaire, par la volonté ou la puissance du Père (cf. VIII, 12, 7.31). Au passage on note encore qu'il attribue certaines qualités également au Père et au Fils et qu'il recourt parfois aux mêmes expressions pour qualifier l'un et l'autre : αἰώνιος καὶ ἀτελεύτητος, par exemple (VIII, 38, 5 à propos du Père et VIII, 12, 27 à propos du Fils), ou encore « Dieu (ou roi) de toute nature sensible et intelligible » (cf. VII, 42, 3 à propos du Père et VIII, 12, 7.49 à propos du Fils). Relevons enfin qu'il évoque la divinité (Θεότης) du Fils, mais sans autre précision, en indiquant le sens de l'Épiphanie, et qu'il recourt au terme φύσις, au datif, à propos du Christ, désignant celui-ci comme « impassible, pur, saint, immortel, etc., par nature » (cf. II, 24, 3 ; VII, 22, 5 ; 23, 4 ; VIII, 12, 33 ; 46, 14).

231 — *L'union de la divinité et de l'humanité chez le Christ.* Le compilateur ne s'exprime pas davantage sur la façon dont il conçoit l'union de la divinité et de l'humanité chez le Christ. Parce qu'il n'expose jamais sa christologie on en est réduit à vérifier si ses allusions à l'incarnation correspondent à des thèses professées de son temps.

Voici ses expressions les plus significatives :

— « Le Christ s'est créé à lui-même un corps » (σῶμα), en V, 7, 25 et VIII, 47, 50.

— « Le Christ a pris chair » (σάρξ), en VII, 41, 6.

— « ... la mort du Christ selon le corps » (ἐν σῶματι), en VI, 15, 2.

1. Cf. J. KELLY, *Initation...*, p. 259.

Ces expressions font songer à une théorie de l'incarnation correspondant au schéma  $\Lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma + \sigma\acute{\omega}\mu\alpha$  ou  $\sigma\acute{\alpha}\rho\chi$ . L'anthropologie qui la fonde est dualiste, elle considère l'homme comme étant composé de deux principes : l'âme et le corps. L'unité de la divinité et de l'humanité en Jésus est alors imaginée comme l'union d'un principe divin et d'un principe humain : le  $\Lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma$  divin tient lieu d'âme chez le Christ. C'était l'explication qu'admettaient pareillement apollinaristes et ariens<sup>1</sup> et plusieurs termes employés par le compilateur pourraient faire conclure qu'il s'y ralliait lui aussi :  $\acute{\epsilon}\sigma\alpha\rho\kappa\acute{\omega}\theta\eta$  (VIII, 12, 31 ; 47, 50),  $\acute{\epsilon}\nu\sigma\alpha\mu\acute{\alpha}\tau\omega\sigma\iota\varsigma$  (III, 5, 6),  $\acute{\epsilon}\nu\sigma\alpha\rho\kappa\omicron\varsigma \text{ παρ}\omicron\upsilon\sigma\iota\alpha$  (VIII, 5, 3).

- 232 Mais d'autres termes et expressions paraissent indiquer une autre explication de l'unité humano-divine chez le Christ, à savoir le schéma  $\Lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma/\acute{\epsilon}\nu\theta\rho\omega\pi\omicron\varsigma$ , qui ne remplace pas l'âme humaine par le  $\Lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma$  mais considère que celui-ci s'est uni à un composé humain complet. Il s'agit des termes  $\acute{\epsilon}\nu\alpha\nu\theta\rho\omega\pi\eta\sigma\iota\varsigma$  (II, 55, 1 ; VI, 19, 4 ; VII, 39, 5 ; 43, 2) et  $\acute{\epsilon}\nu\alpha\nu\theta\rho\omega\pi\eta\sigma\alpha\iota$  (VII, 43, 2 ; VIII, 47, 50) et de l'expression  $\acute{\alpha}\nu\theta\rho\omega\pi\omicron\nu \text{ γεν}\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota$  (II, 18, 4 ; VIII, 12, 30 ; etc.). Cependant dans l'un de ces passages (II, 55, 1) le mot  $\acute{\epsilon}\nu\alpha\nu\theta\rho\omega\pi\eta\sigma\iota\varsigma$  est aussitôt rectifié par l'expression  $\acute{\alpha}\nu\acute{\alpha}\delta\epsilon\iota\chi\iota\varsigma \text{ σωματικ}\acute{\eta}$ , qui correspond à une christologie du type  $\Lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma + \sigma\acute{\omega}\mu\alpha$ .

En l'absence de tout commentaire, on ne peut savoir si le compilateur suivait la doctrine christologique des ariens, des apollinaristes ou d'une autre école. La diversité de son vocabulaire doctrinal s'explique par le caractère composite de son écrit, dans lequel il a recueilli des traditions pouvant provenir de différents cercles théologiques. S'il ne commente pas les formules qu'il utilise, c'est parce que son propos est plutôt descriptif : il présente le Christ comme le Fils de l'homme qui a assumé tout ce qui est humain, sauf le péché (VII, 43, 4), et en même temps comme « l'impassible, immortel par nature » (VIII, 12, 33). Car le compilateur, plutôt que d'expliquer l'union de l'humanité et de la divinité dans le Christ, se montre préoccupé de convaincre le lecteur de la fonction médiatrice et sacerdotale de ce Dieu-Verbe.

1. Cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus...* 1, p. 495.

- 233 — *Le Christ médiateur.* « Il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul médiateur aussi entre Dieu et les hommes, un homme : le Christ Jésus » (I Tim. 2, 5). Cette profession de foi a été partiellement reprise par le compilateur (VI, 11, 10). Elle exprime un des aspects majeurs de sa christologie et résume plusieurs autres titres qu'ils donne au Fils : ange, prophète,  $\Pi\acute{\alpha}\tau\epsilon\rho\varsigma$ . De fait, il rappelle sans cesse cette fonction médiatrice, soit par le titre de  $\mu\epsilon\sigma\iota\tau\eta\rho\varsigma$  (cf. VII, 35, 10 ; 36, 6), soit par le terme  $\mu\epsilon\sigma\iota\tau\acute{\epsilon}\iota\alpha$ , soit par ces nombreuses formules construites avec la préposition  $\delta\iota\acute{\alpha}$  : on en dénombre une centaine, sans compter les doxologies. Trois passages sont particulièrement expressifs : la profession de foi du livre VI, 11, 2-3, le formulaire dérivé de la *Didachè* (CA VII, 25-27) et la prière eucharistique (VIII, 12, 7-8). Tous les domaines de cette médiation du Christ y sont énumérés : la création, la providence, le don des lois ou leur révélation, la connaissance religieuse, la protection de l'Église, la vie et son épanouissement. D'autres passages encore, surtout liturgiques, reconnaissent ou invoquent cette même médiation du Christ dans tous les secteurs de la vie chrétienne : tout acte de Dieu est considéré comme effectué par le Fils et toute prière au Père passe par lui. Cette médiation s'exerce donc dans les deux sens : de Dieu vers l'homme et de l'homme vers Dieu, comme l'indiquent d'une part la salutation initiale des CA et d'autre part les nombreuses doxologies.

- 234 Or à l'époque des CA et à Antioche la formulation de ces doxologies était devenue cause de litiges. Le prêtre Flavien, du parti de Méléce, modifia les doxologies pour leur faire exprimer plus clairement la foi nicéenne en la consubstantialité du Fils<sup>1</sup> ; il remplaça  $\delta\iota\acute{\alpha} \text{ τοῦ Χριστοῦ ἐν ἁγ. Πν.}$  par  $\kappa\alpha\iota \text{ τῷ Χρ. καὶ τῷ ἁγ. Πν.}$ . L'ancienne formu-

1. Cf. F. CAVALLERA, *Le schisme d'Antioche*, p. 52 ; J. LEBRETON, *RHE* 20, p. 28 s. Cf. BASILE DE CÉSARÉE, *Sur le Saint-Esprit, passim* (SC 17 bis).

lation fut alors tenue pour arienne, bien qu'avant ces controverses théologiques elle ait été d'usage courant. Or les manuscrits des *CA* présentent de nombreuses variantes dans les passages doxologiques et Funk avait donné la préférence à la formulation tenue pour orthodoxe et que l'usage liturgique a généralisée. Au contraire nous avons rétabli systématiquement la formulation  $\delta\acute{\iota}\alpha \dots \acute{\epsilon}\nu \dots$ , car elle correspond à la théologie du compilateur, elle est plus archaïque que l'autre et, si les manuscrits présentent des variantes, c'est que les copistes avaient tendance, par conviction théologique ou par accoutumance liturgique, à transcrire la formulation  $\kappa\alpha\iota \dots \kappa\alpha\iota$ .

- 235 — *Le sacerdoce du Christ*. Dans ces doxologies, la formule « par le Christ » correspond d'ailleurs à l'un des aspects majeurs de toute la compilation : sa dimension liturgique et sacerdotale. Toute prière y est adressée au Père par le Fils, à l'exception d'une seule, la prière de bénédiction sur les possédés avant leur renvoi de l'assemblée eucharistique (VIII, 7). En cela le compilateur rejoignait les usages ariens, qui n'adressaient de prière qu'au Père<sup>1</sup>, malgré l'usage des siècles antérieurs. Ils ne s'adressaient directement au Christ que pour les exorcismes, en tant que le Fils était chargé de réprimer Satan, ce qu'exprime d'ailleurs le titre de *chef de la puissance divine* ( $\acute{\alpha}\rho\chi\iota\sigma\tau\rho\acute{\alpha}\tau\eta\gamma\omicron\varsigma$ , VIII, 12, 27), titre provenant du livre de *Josué* (5, 14), où il désignait cet inconnu venu encourager l'armée juive avant la bataille de Jéricho : dans cette théophanie la tradition chrétienne découvrait la présence du Christ<sup>2</sup>.

1. Cf. J. KELLY, *Initiation...*, p. 244 ; J. A. JUNGSMANN, *Die Stellung Christi im liturgischen Gebet*, Münster/Westfalen 1962<sup>2</sup>, p. 12 et 192 ; A. GERHARDS, « Prière adressée à Dieu ou au Christ ? Relecture d'une thèse importante de J. A. Jungmann... », dans *Liturgie, spiritualité, cultures* (Conf. S. Serge, 1982), Rome 1983, p. 101-114.

2. Cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.* I, 2, 3.11 (SC 31, p. 6 et 8), *Préparation évangélique* VII, 15, 2 (SC 215, p. 238) ; autres exemples dans G. W. LAMPE, article  $\acute{\alpha}\rho\chi\iota\sigma\tau\rho\acute{\alpha}\tau\eta\gamma\omicron\varsigma$ .

- 236 Plus couramment, c'est par le titre d' $\acute{\alpha}\rho\chi\iota\epsilon\rho\epsilon\acute{\upsilon}\varsigma$  qu'est exprimé le sacerdoce du Christ, dans la ligne de l'*Épître aux Hébreux*. A celle-ci le compilateur a emprunté plusieurs expressions et propos, en particulier ceux concernant l'investiture sacerdotale, que le Christ reçut du Père dans une entière soumission (*Hébr.* 5, 4-6, cf. *CA* II, 27, 4 ; VIII, 46, 14), et le titre de grand pontife (*Hébr.* 4, 14 ; cf. *CA* II, 25, 7 ; etc.). De plus dans les *CA* le Christ est présenté comme le premier prêtre ; cette fonction faisant partie intégrante de sa nature ( $\tau\eta\eta \phi\acute{\upsilon}\sigma\epsilon\iota$  VIII, 46, 14), elle est éternelle et sans déclin et elle fait de lui le chef des ordres célestes et de tous les autres adorateurs du Père ; cependant il reste, lui le Fils, le seul adorateur digne, à la mesure du Père :  $\pi\rho\sigma\kappa\upsilon\eta\tau\eta\varsigma \acute{\alpha}\xi\iota\acute{\omicron}\chi\rho\epsilon\omega\varsigma$  (VIII, 12, 7). C'est par lui encore que les évêques célèbrent le nouveau culte (II, 25, 7), le sacrifice pur et non-sanglant institué par lui (VIII, 5, 7) et qui doit être présenté par lui au Père pour être agréé (VIII, 13, 3).
- 237 Dans cette fonction sacerdotale et médiatrice du Christ le compilateur perçoit une subordination par rapport au Père. Il l'exprime par le verbe  $\acute{\upsilon}\pi\eta\rho\epsilon\tau\acute{\epsilon}\omicron\mu\alpha\iota$  et d'autres expressions équivalentes et encore, dans les nombreux rappels à la discipline ecclésiastique, en proposant le Christ comme modèle de soumission. Ainsi le Christ est-il présenté servant « son Dieu et Père » pour créer et pour veiller sur la création (V, 20, 13 ; VIII, 12, 30). Or le verbe  $\acute{\upsilon}\pi\eta\rho\epsilon\tau\acute{\epsilon}\omicron\mu\alpha\iota$  qualifie aussi le ministère des diacres, tant dans le service de l'autel que dans celui des pauvres (II, 57, 15 ; III, 19, 1.3) tandis que le substantif  $\acute{\upsilon}\pi\eta\rho\acute{\epsilon}\tau\eta\varsigma$  désigne ces mêmes diacres en II, 28, 6 ou d'autres clercs en III, 11, 1.3 ; VI, 17, 2 ; VIII, 28, 8. Mais si les ariens appellent le Christ  $\delta\iota\acute{\alpha}\kappa\omicron\nu\omicron\varsigma$  et  $\acute{\upsilon}\pi\eta\rho\acute{\epsilon}\tau\eta\varsigma$ <sup>1</sup>, le compilateur, lui, s'en garde et se contente de citer cette parole du Christ : « Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être

1. Cf. G. W. H. LAMPE, article  $\acute{\upsilon}\pi\eta\rho\acute{\epsilon}\tau\eta\varsigma$ .

servi, mais pour servir » (διακονέω *Matth.* 20, 28). Il recommande encore aux diacres d'imiter le Christ dans son obéissance au Père<sup>1</sup>, rappelant que le Christ fait ce qui plaît au Père (II, 26, 6), mais rien de sa propre initiative (II, 30), qu'il rapporte tout au Père (II, 44, 3) et accomplit ce que celui-ci lui assigne (V, 7, 18). Cette obéissance du Fils est encore exprimée par les termes ὑπακοή (VIII, 47, 50) et ὑπήκοος (VII, 43, 2) et elle s'étend à toutes les activités du Christ, qu'elles soient divines, comme la création, ou humaines.

238 — *Survivances de christologies archaïques.* Ce qui caractérise la christologie des *CA*, c'est donc cette présentation du Fils comme grand-prêtre, médiateur et ministre du Père. Un tel subordinatianisme s'apparente à celui des ariens, mais sans y correspondre entièrement, car il s'agit plutôt de survivances de courants plus anciens, en particulier philonien et origéniste. De ce fait, tout en portant les marques du iv<sup>e</sup> siècle, la christologie des *CA* manifeste un certain archaïsme, dû en particulier à la compilation de traditions anciennes.

Ainsi l'origénisme apparaît d'abord dans le formulaire liturgique, qui respecte les principes d'Origène concernant la prière chrétienne : seul le Père doit être prié et cela par l'intermédiaire de son Fils<sup>2</sup> (cf. VI, 14, 2). De fait, on l'a déjà signalé<sup>3</sup>, dans les *CA* la prière au Christ est exceptionnelle, une seule oraison lui est adressée, l'exorcisme des possédés (VIII, 7). Par contre, dans la Grande Doxologie (VII, 47), les formules d'adoration primitivement adressées au Fils ont été transformées dans les *CA* en adoration du Père par le Fils<sup>4</sup>.

239 Au nombre des survivances archaïques signalons aussi certains titres donnés au Christ. D'abord le titre de Παῖς, qui revient une

1. Dans les *Diatexeis* (« Tradition apostolique » 8, *SC* 11 bis, p. 62 s.) la prière d'ordination du diacre développe ce thème, pourtant le compilateur ne l'a pas repris en VIII, 18, 2-3.

2. « Il ne faut pas prier celui qui prie », cf. J. LEBRETON, *RecSR* 14, p. 322-329 ; *RHE* 20, p. 29-37.

3. § 235.

4. Cf. J. LEBRETON, *RecSR* 14, p. 322-329.

quinzaine de fois, principalement dans les sections liturgiques, dont les oraisons dérivées de la *Didachè* (VII, 25, 2 ; 26, 2 ; 27, 2), la liturgie eucharistique (VIII, 12, 27 ; 13, 10 ; 15, 2, 9) et diverses prières (VIII, 39, 4 ; 40, 2 ; 41, 8). Puis le titre de Σοφία. Ainsi est-il fait mention de la Sagesse de Dieu principalement dans des passages qui font allusion à la création, ce qui correspond à la tradition philonienne<sup>1</sup>. Dans plusieurs de ces passages le Christ est clairement désigné comme la Sagesse divine : VII, 34, 6 ; 35, 10 ; VIII, 12, 7.16. De même, présentant le Christ dans son incarnation comme l'auteur de sa propre constitution humaine, le compilateur lui applique en VIII, 47, 50 ce passage des *Proverbes* 9, 1 : « La Sagesse se bâtit une maison », citation figurant également parmi les prophéties messianiques à la fin du livre V (20, 9). Dans deux autres passages, par contre, la personnification de la Sagesse et son identification au Christ est moins évidente : VIII, 37, 5 et surtout VII, 35, 2 où est cité le *Ps.* 103, 24 (« tu fis tout avec sagesse »).

240 La faveur donnée par les milieux origénistes au titre christologique de Λόγος apparaît elle aussi dans les *CA*. Ainsi l'expression « Dieu-Verbe » (Θεὸς Λόγος, cf. *Jn.* 1, 1) se lit-elle une dizaine de fois dans la compilation (cf. II, 24, 3 ; V, 16, 2 ; VI, 11, 10 ; VIII, 1, 10 ; 12, 7.31 ; etc.). On y joindra deux autres textes où le Christ est clairement désigné comme ὁ τοῦ Θεοῦ Λόγος (VIII, 33, 6) et comme ὁ ἐν ἀρχῇ Λόγος (VIII, 41, 2). Qu'il soit aussi proclamé ἀρχιερέα πάντων τῶν λογικῶν ταγμάτων (VI, 30, 10), cela correspond bien à la doctrine d'Origène sur les relations entre le Λόγος et les λογικά<sup>2</sup>, au premier rang desquels se trouve le Saint-Esprit, selon la représentation hiérarchique du compilateur, comme nous le verrons à présent.

241 **Le Saint-Esprit.** S'il est un aspect de la théologie des *CA* qui a pu heurter les copistes des siècles suivants, c'est bien la doctrine sur le Saint-Esprit : elle est manifestement contraire à celle définie par le concile de Constantinople en 381/382. Si cela n'a guère été relevé jusqu'à présent, c'est que des copistes avaient effacé les passages qu'ils jugeaient hérétiques. Seule une famille de manuscrits a été, partiellement, épargnée : elle est représentée par les *Vaticani gr. 1506* et *2089* et le *Vat. Barb. 336* (sigles *d, e, f*) dont C. H. Turner

1. Cf. J. MAGNE, *Tradition apost. sur les charismes...*, p. 169-172.

2. Cf. J. LEBRETON, *RHE* 20, p. 32.

avait déjà signalé l'intérêt<sup>1</sup>, et surtout par l'*Atheniensis 1435*, plus complet, mais dont F. X. Funk avait trop négligé la lecture.

242 Seul ce dernier manuscrit nous a transmis une phrase de l'anaphore qui range le Saint-Esprit parmi les êtres créés, même si c'est à la première place, avant les chérubins, les séraphins et les autres ordres célestes (VIII, 12, 8). Cependant cette affirmation n'est pas un propos isolé. D'une part le compilateur tient le même langage dans une des professions de foi (VI, 11, 2) quand il reconnaît « Dieu... créateur par le Christ d'un seul Paraclet et des autres ordres ». D'autre part le cérémonial de l'ordination épiscopale (VIII, 4, 5) range pareillement le Saint-Esprit au nombre des λειτουργικά πνεύματα (cf. Hébr. 1, 14) au tribunal céleste dont les juges sont Dieu et le Christ. De fait, bien que haut placé dans la hiérarchie céleste, le Saint-Esprit ne reçoit jamais de titre divin dans les *CA* et Dieu y est appelé ὁ τοῦ Πνεύματος Κύριος (VIII, 37, 2).

243 Quant aux titres effectivement donnés à l'Esprit-Saint dans la compilation, outre τὸ Πνεῦμα τὸ ἄγιον ou πανάγιον, Πνεῦμα Κυρίου ou Θεοῦ (cf. V, 7, 13 et VI, 7, 2) et τὸ Πνεῦμα τῆς ἀληθείας (VIII, 12, 8) on relève les précisions suivantes, surtout dans les prières d'ordination : Πνεῦμα ἡγεμονικόν, προφητικόν, χάριτος ou συμβουλίας (VIII, 5, 5 ; 16, 4 ; 22, 3 ; etc). Cependant le titre le plus significatif est παράκλητος, qu'on trouve une vingtaine de fois, surtout dans les passages où le compilateur exprime le plus explicitement sa théologie : dans ses professions de foi (VI, 11, 2 et VII, 41, 7, où le titre de Paraclet est repris du quatrième symbole d'Antioche de 341), dans le traité de la résurrection (V, 7, 30), dans une comparaison entre hiérarchie céleste et hiérarchie ecclésiale (II, 26, 6), dans la prière eucharistique (VIII, 12, 27) et dans la prière

1. Cf. ci-dessus, § 200, note 3, p. 10 s.

d'ordination épiscopale (VIII, 5, 3), dans la glose du canon 50, dans la conclusion des *CA*, etc. Ce terme παράκλητος était privilégié par les ariens, comme le remarquait entre autres saint Ambroise<sup>1</sup> : « Les ariens croient rabaisser l'Esprit-Saint en l'appelant Esprit Paraclet ».

244 — *La dépendance du Saint-Esprit.* Les *CA* placent effectivement le Saint-Esprit dans une situation de dépendance par rapport au Père et au Fils. Parmi les termes qui expriment cette dépendance on note d'abord ces mêmes verbes qu'on a déjà relevés à propos du subordinationisme et qui signifient l'envoi du Saint-Esprit par le Père et le Fils : ἀποστέλλω en V, 20, 4 et VII, 41, 7, πέμπω en III, 17, 4 et καταπέμπω en VIII, 12, 39. Mais on retrouve aussi le vocabulaire du service quand il s'agit d'exprimer la dépendance du Saint-Esprit par rapport au Fils : διακονεῖται en VIII, 5, 5, τοῦ μονογενοῦς ὑποφήτην (interprète) καὶ διάκονον en VIII, 12, 8, διάκονος τοῦ μονογενοῦς en VIII, 47, 50. Le compilateur est encore plus explicite lorsqu'il compare le ministère de la diaconesse à l'action du Saint-Esprit : « le Saint-Esprit ne fait ni ne dit rien de lui-même, ... il attend la volonté du Christ » et sans lui il est impossible d'accéder à la foi au Christ (II, 26, 6). Quelques lignes plus haut le compilateur exprimait dans les mêmes termes la dépendance du Fils à l'égard du Père. Par ailleurs, lorsqu'il veut qualifier le Père, le Fils et l'Esprit-Saint par la nature de leurs interventions, c'est le témoignage qu'il attribue à l'Esprit. D'où les formules : « celui qui a envoyé (le Père), celui qui a souffert (le Fils), celui qui rend témoignage (l'Esprit-Saint) », cf. VI, 15, 4 ; VII, 22, 1 ; VIII, 5, 3 ; 46, 3 ; 47, 50 ; etc. C'est par les termes μαρτυρέω, μαρτυρία et μάρτυς que le compilateur exprime cette fonction particulière de l'Esprit-Saint (cf. *Jn* 15, 26).

1. AMBROISE DE MILAN, *De Sacramentis*, VI, 10 (*SC* 25 bis), p. 142.

245 La subordination de l'Esprit-Saint est aussi exprimée dans les doxologies des *CA*, qui rendent gloire au Père « par le Fils dans l'Esprit-Saint », comme on l'a fait remarquer un peu plus haut, à propos de la christologie<sup>1</sup>. En effet le compilateur refuse de reconnaître que le Saint-Esprit est égal en honneur au Père et au Fils (glose du canon 50), il en fait au contraire un adorateur du Père dans ce passage que la plupart des manuscrits ont omis et qui a été raturé même dans ceux qui l'ont gardé (VIII, 12, 27 ; cf. aussi VI, 14, 2). Ce passage énumère également les différents ordres de la cour céleste, dernier élément de la hiérarchie et qui retiendra à présent notre attention.

246 **La cour céleste.** La cour céleste est évoquée dans plusieurs des passages signalés précédemment à propos du Christ et de l'Esprit-Saint : dans la profession de foi du livre VI, II, au v. 2, dans la vision d'Étienne (VI, 30, 9-10), dans une des bénédictions d'origine juive (VII, 35, 3) et dans la prière eucharistique (VIII, 12, 8.27), sans compter les allusions éparées. Bien que ces évocations soient relativement peu nombreuses, elles montrent pourtant que, selon les représentations du compilateur et de son milieu, la cour céleste représente, après le Fils et l'Esprit-Saint, les « autres ordres » de la hiérarchie céleste.

247 Plusieurs termes servent à désigner l'ensemble de cette cour céleste. Ils proviennent de l'apocalyptique judéo-chrétienne et relèvent du vocabulaire militaire : στρατιά et στρατός, δυνάμεις et τάγματα, c'est-à-dire armée, puissances, rangs célestes, saints ou incorporels, comme le précisent les épithètes ἄγιος, ἐπουράνιος et ἀσώματος. Tous ces termes sont-ils synonymes ? Dans l'emploi qu'en fait le compilateur il semble bien. On remarque pourtant qu'ici encore se trouvent juxtaposés et remaniés des documents de provenance diverse et dont les différences de vocabulaire pourraient indiquer des nuances dans la représentation de la cour céleste. La

1. § 234.

bénédition d'origine juive du livre VII, 35 est l'exemple le plus évident d'une telle compilation. Y sont amalgamées trois acclamations : « Un seul saint pour Phelmon » (personnification induite faite à partir d'une expression hébraïque signifiant « qui que ce soit »), le trisagion biblique et une courte bénédiction. Les πνεύματα νοερά y sont juxtaposés à l'armée des anges et ces derniers sont mentionnés deux fois dans le même contexte ; la seconde fois ils sont intégrés dans la liste des ordres célestes alors que la première fois ils désignent la cour céleste dans son ensemble. Ailleurs il est encore question de πνεύματα λειτουργικά (VIII, 4, 5).

248 Cette liste des ordres célestes se trouve également dans la prière eucharistique : elle y figure deux fois, avec quelques variantes dans l'énoncé et dans l'ordre de succession (VIII, 12, 8 et 27). Y sont énumérés anges, archanges, puissances (δυνάμεις) et les quatre dignités de *Col.* 1, 16 ainsi que chérubins et séraphins. Ces derniers sont placés tantôt en tête de liste (VII, 35, 3 et VIII, 12, 8), tantôt à la fin (VIII, 12, 27). Cependant on ne peut en conclure que le compilateur hésite sur leur présence<sup>1</sup>, car il amalgame des textes liturgiques sans prétendre rédiger un traité sur la hiérarchie céleste. Tout au plus peut-on considérer la première énumération figurant dans la prière eucharistique (VIII, 12, 8) comme la plus systématique, puisqu'elle décrit l'ordre de la création : les chérubins et les séraphins y sont placés en premier, les archanges et les anges en dernier. Cependant cette liste diffère légèrement des deux autres : les seigneuries (κυριότητες) en sont absentes tandis qu'y figure un ordre céleste passé ailleurs sous silence, les éons (αἰῶνες).

249 Quoiqu'il en soit de ces différences dans les énumérations, on remarquera que la cour céleste fait pleinement partie des représentations hiérarchiques du compilateur et de son milieu : elle assure l'office de l'éternelle louange et le nombre de ses membres dépasse l'imagination humaine : « armées innombrables, mille milliers et myriades » (VIII, 12, 27). Mais outre ce service céleste, les anges, dans les *CA*, sont aussi chargés des missions traditionnelles auprès des humains. Comme dans l'Ancien Testament (cf. *CA* II, 55, 1 ; VIII, 12, 30) ils veillent sur le peuple de Dieu

1. Jean Chrysostome, par contre, les range vers le bas de la hiérarchie ; cf. J. DANIELOU, introduction à *Jean Chrysostome, Sur l'incompréhensibilité de Dieu, SC 28 bis*, p. 41.

et ses fidèles (VII, 38, 7) ainsi que sur les défunts (VIII, 41, 5). Enfin un ange est préposé à la paix (VIII, 36, 3 ; 38, 2). Quant aux chérubins et aux séraphins, ils figurent bien parmi les ordres de l'armée céleste : les interprétations dont Origène s'était fait l'écho<sup>1</sup> et qui les identifiaient au Fils et à l'Esprit-Saint sont ignorées des *CA*, alors qu'elles intéressaient particulièrement les ariens et les pneumatomaques.

250 *Conclusion: l'ecclésiologie des CA*

Avec les chérubins, les séraphins et les autres puissances la cour céleste est considérée dans les *CA* comme le modèle de l'Église, tant pour la soumission à Dieu (II, 56, 1) que pour la louange continuelle qu'elle lui adresse : « Israël, ton Église terrestre, issue des nations, rivalise avec les puissances célestes, nuit et jour, elle chante de tout cœur... » (VII, 35, 4). Or ce passage désigne encore un autre modèle habituellement proposé à l'Église ; mais, comme dans bien d'autres écrits chrétiens de l'époque, dans les *CA* il fait office de repoussoir : il s'agit du premier Israël. Dans ce passage on décèle en effet une de ces subtiles interpolations et retouches qui devaient transformer les bénédictions synagogales en formulaire chrétien : le premier Israël est supplanté par l'Église du Christ ; cette dernière se distingue du premier par ses origines païennes, rappelées ici, et par l'authenticité de sa foi, si bien qu'elle devient « le véritable Israël, celui qui voit Dieu » (VII, 36, 2 ; cf. VIII, 15, 7) ; aussi le premier peuple ne mérite-t-il même plus ce titre de peuple (cf. V, 14, 9 ; VI, 6, 1), ni le nom d'Israël, devenu l'apanage de l'Église (V, 16, 8-10 ; cf. aussi II, 60, 3).

1. Cf. J. DANIELOU, *Théologie du judéo-christianisme*, Paris 1958, p. 185 s.

251 Nouvel Israël associé à la cour céleste, telle est l'éminente dignité de l'Église. Le compilateur l'évoque en maintes occasions, et cela dès l'adresse, qu'il a reprise à la *Didascalie* : « Église catholique, plantation de Dieu et sa vigne élue ». Ensuite en d'autres passages, tels II, 26, 1 ; 61, 5 ; V, 15 et VI, 5, 3-6, il répète les mêmes considérations sur la dignité de l'Église. En voici l'essentiel :

— L'Église est l'heureuse bénéficiaire du choix gracieux de Dieu, qui l'a élue du sein des nations païennes, en remplacement du premier Israël, à cause de sa foi ; elle est donc désormais « la nation sainte, le sacerdoce royal, etc. » (*I Pierre* 2, 9-10 ; citation reproduite en différents endroits des *CA*).

— L'Église est le peuple racheté par le sacrifice du Christ. De ce fait l'accès immédiat à Dieu lui est définitivement ouvert et elle-même devient séjour de la présence divine.

— L'Église est aussi l'heureuse bénéficiaire des innombrables dons de Dieu, dont le premier est la communication de l'Esprit-Saint.

252 Outre les rapprochements avec l'ancien Israël et la cour céleste, le compilateur recourt aussi à d'autres images pour exprimer les multiples aspects du mystère de l'Église. Pour signifier l'élection divine dont elle est bénéficiaire, le compilateur reprend dans l'adresse, comme on vient de le dire, les images de la plantation et de la vigne. Mais quand il traite de l'organisation du nouveau peuple de Dieu, il recourt aux images du navire et du troupeau (II, 57, 4.12), car il est surtout préoccupé du bon fonctionnement des institutions ecclésiastiques ; aussi lui consacre-t-il la part la plus importante de son écrit, comme nous le verrons à présent.

## CHAPITRE IV

## LES INSTITUTIONS DES ÉGLISES DANS LES CA

300 Présenter les institutions ecclésiales décrites dans les CA oblige à procéder à une mise en ordre que le compilateur lui-même n'a pas faite, puisqu'il a suivi non pas un plan logique, mais la trame de ses sources, ce qui l'a conduit à des redites et parfois à des contradictions. Cependant, pour lui rester le plus fidèle possible, nous tâcherons de nous dégager au mieux des distinctions modernes entre les différentes disciplines des sciences religieuses, nous ne chercherons donc pas à isoler ce qui relève du droit canonique, de la morale ou de la liturgie. Nous répartirons toute cette matière selon le plan que voici :

1. La structure des communautés : hiérarchie, ordres, états et ordinations.
2. Les institutions liturgiques : l'euchologe, le cadre et les gestes liturgiques, l'eucharistie, le temps liturgique.
3. L'initiation chrétienne : catéchuménat et baptême-chrismation.
4. Les institutions pénitentielles et judiciaires.
5. Règles pour les communautés et les familles : vie matérielle, gouvernement, discipline.

Cette matière étant répartie sur l'ensemble de la compilation, nous avons procédé à des recoupements, sans parvenir toutefois à reconstituer *in extenso* toutes les institutions

décrites. Rien d'étonnant à cela : les CA étant une compilation de traditions, leur auteur n'entendait pas traiter de toutes ces questions d'une façon exhaustive, même si son ouvrage dépasse en volume et par son aspect encyclopédique tous les autres du même genre. L'époque des CA était encore marquée par la tradition orale, l'écrit était rare et servait à protéger des coutumes en les consignait, à leur apporter des correctifs ou encore à réagir contre une tradition contestée. Nous signalerons donc, pour chacune des institutions décrites, les passages des CA qui s'y rapportent et nous en donnerons une présentation sommaire.

En effet, à cette présentation nous avons fixé certaines limites. La première concerne les divergences entre les traditions consignées dans les CA. Nous éviterons toute harmonisation forcée : nous en resterons à un inventaire des indications relevées, car il n'apparaît pas que le compilateur ait voulu lui-même tout harmoniser.

Autre limite : il est impossible de signaler toutes les études consacrées aux institutions chrétiennes et dans lesquelles les CA sont citées. Nous n'en indiquerons que les principales. De même limiterons-nous les comparaisons avec les documents contemporains des CA ou apparentés à elles, autant pour éviter des interprétations abusives et des anachronismes que pour laisser la recherche ouverte, car il est difficile d'établir si toutes les indications rapportées par le compilateur correspondaient encore à des usages en vigueur.

## I - La structure des communautés

301 Les deux images du troupeau et du navire (II, 57, 4.12) résument bien la pensée du compilateur quant à l'organisation de l'Église : celle-ci réunit différentes catégories de membres, dont chacune doit occuper la place qui lui est assignée, comme dans une bergerie, et elle est gouvernée

et animée par une hiérarchie de ministères, comparable à l'équipage d'un navire. Ces états, ordres et conditions<sup>1</sup>, le compilateur les énumère à plusieurs reprises, surtout dans les sections consacrées à la liturgie eucharistique. Mais dans le vocabulaire et l'ordre d'énumération on constate des différences d'une liste à l'autre. Examinons tout cela en relevant d'abord ce qui est dit du peuple ; puis nous présenterons les ministères, ordres, états et conditions reconnus dans les *CA*.

302

**Le peuple** (λαός) **et les laïcs** (λαϊκοί). Le compilateur établit des distinctions à l'intérieur du peuple quand il assigne les places pour les célébrations (II, 57, 12) et quand il fixe l'ordre de préséance pour la communion (VIII, 13, 14). Ainsi il répartit les fidèles selon le sexe et l'âge : enfants, jeunes gens et hommes d'âge mûr, jeunes filles, femmes âgées et mères. Outre ces fidèles qui pouvaient rester pour l'anaphore, le peuple comprenait encore des « marginaux » : les différents degrés de l'initiation chrétienne<sup>2</sup>, les pénitents et les possédés, qui tous étaient exclus de la participation « aux mystères ».

Rien qu'en lisant le plan de la compilation, on note que les laïcs y figurent en bonne place puisque le premier livre leur est entièrement consacré : il leur indique la

1. Ce sont les termes de J. DAUVILLIER, dans sa présentation des communautés chrétiennes (*Les temps apostoliques*, Paris 1970, p. 345-350) : « nous donnerons la qualification d'ordres à ces états particuliers de la vie chrétienne qui impliquent libre choix et aussi consécration perpétuelle à une vie de prière et de charité ». Quant aux conditions, cet auteur présente en particulier celle de la femme dans l'Église et celle des esclaves dans la société chrétienne. Sur l'organisation de la communauté chrétienne selon les *CA*, on pourra consulter E. BRANISTE, « L'assemblée liturgique décrite dans les *CA* et les différentes fonctions dans son cadre », dans *L'assemblée liturgique et les différents rôles dans l'assemblée* (Conférences Saint-Serge 1976), Rome 1977, p. 93-130.

2. Cf. l'organisation du catéchuménat, ci-dessous, § 380 s.

conduite à tenir en différentes circonstances. Cependant ce premier livre est le plus court de toute la compilation et par la suite, même si le terme λαϊκός revient encore plus d'une cinquantaine de fois, le compilateur traite surtout de questions concernant les clercs. Il s'adressera alors aux laïcs pour définir leur relation à l'évêque et leur conduite à l'intérieur des communautés chrétiennes, pour leur demander de contribuer à l'expansion de l'Église (II, 56, 4) et pour leur interdire les fonctions sacerdotales (III, 10, 1). Tout cela est à nouveau rappelé à la fin de l'écrit, dans les *Canons apostoliques*.

303

Mais qu'au beau milieu de son écrit, après le livre II consacré aux évêques, le compilateur traite des veuves et des orphelins (livres III et IV), cela indique que, pas plus que son « prédécesseur », le rédacteur de la *Didascalie*, il n'est préoccupé de tout disposer selon un organigramme parfait, en fixant une frontière précise entre clercs et laïcs (cf. aussi VIII, 1, 20-21). Ainsi observe-t-on que dans les différentes énumérations des membres de l'Église les termes λαός et λαϊκοί englobent parfois veuves, ascètes et enfants, mais pas toujours : il suffit de comparer VIII, 12, 43-44 avec 13, 14. De même, quand il distingue entre clergé et laïcs (cf. III, 20, 2), il n'emploie pas uniformément κληρικοί, mais en II, 59, 1, interpolant le texte de la *Didascalie*, il distingue ιερεῖς et λαϊκοί, et en VI, 26, 1, ἐπίσκοποι et λαϊκοί. Cela prouve que les institutions étaient encore en évolution<sup>1</sup>.

1. Nous nous refusons à parler de *laicat* à propos des *CA*, ce terme ne s'y trouvant pas, puisque λαός désigne l'ensemble du peuple chrétien. Le compilateur ne distingue pas (et « oppose » encore moins) clergé et laicat, il ne se demande pas davantage si vierges et veuves font partie du clergé ; il résout des questions pratiques (préséances, attribution des dons et des secours, pouvoirs), mais sans en faire la théorie ; tout au plus justifie-t-il certaines interdictions (cf. III, 9). Par ailleurs, pour rendre compte des divergences à l'intérieur des *CA* certains auteurs opposent les livres I-VI au livre VIII. En fait, ce

304

**Les clercs.**

Dans les *CA*, nombreuses sont les listes des degrés de la hiérarchie. En voici le relevé : II, 26, 3 ; 28, 2-5 ; III, 11 ; VI, 17 ; au livre VIII, outre la série des ordinations, 4-5 et 16-22, les passages suivants : 10, 6-11 ; 12, 43 ; 13, 14 ; 28, 2-8 ; 31, 2 ; 46, 9-15 ; 47, 69. Ces listes ne concordent pas toutes entre elles. Les divergences apparaissent dans l'énumération et l'intitulé des ministères subalternes, masculins et féminins. Mais la triade évêque, presbytre et diacre est généralement déclinée dans cet ordre et placée en tête de liste ; on reviendra plus loin sur les quelques exceptions, elles manifestent l'évolution du ministère presbytéral. Notons encore qu'après l'énumération des trois premiers ordres la liste des ministères subalternes est parfois remplacée par les expressions ἐκ τοῦ καταλόγου τοῦ ἱερατικοῦ et ἄλλως ἐκ τοῦ καταλόγου τῶν κληρικῶν<sup>1</sup> (cf. III, 15, 5 ; VIII, 47, 8.15.17.18.51.63).

Le compilateur justifie l'existence de ces divers ministères par deux arguments. D'une part il établit un parallèle entre eux et le sacerdoce juif (II, 26, 3), dont il rappelle les trois degrés suivants : les grands-prêtres, dont les évêques tiennent désormais la place, les prêtres, correspondant aux presbytres, et les lévites, remplacés par les autres ministères chrétiens. D'autre part il donne la parole aux apôtres pour prouver l'origine apostolique de la hiérarchie ecclésiastique (VIII, 46, 9-10.13.15).

305 Avant de présenter chacun des ministères, nous rappellerons que, s'agissant des clercs, le vocabulaire des *CA* n'a pas encore la précision moderne ! En effet, selon les sources

sont les couches rédactionnelles à l'intérieur de la compilation qu'il faut distinguer, car les divergences apparaissent entre le fond repris à la *Didascalie* et les apports du compilateur, interpolations à l'intérieur des livres I-VI et sections importantes des livres VII et VIII.

1. Cf. A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, Paris 1977, p. 77, note 35, et p. 125.

de la compilation ou le contexte, les mêmes termes désignent tantôt l'ensemble du clergé, tantôt ses degrés supérieurs. Ainsi :

— προηγούμενοι, en II, 46, 3 : il s'agit des évêques.

— προσετώτες : en II, 28, 9 ce sont les évêques et en VIII, 16, 3 ce terme semble englober évêques et presbytres.

— ἱερεῖς : en II, 27, 3 ; 28, 2 ; 34, 5 ce terme désigne les évêques ; en II, 26, 3 ; 57, 18 ; VIII, 12, 4, ce sont les presbytres ; en VIII, 1, 21 ; 5, 8 ; 28, 4 ; 30, 2 il s'agit des évêques et des presbytres ensemble ; enfin en II, 27, 4 ; 35, 1-3 ; III, 8, 2 ; etc., le compilateur donne à ce terme un sens plus large encore.

— κληῆρος et κληρικοί (en II, 26, 4 ; 34, 3 ; etc.) ; ces deux termes ne posent pas de problème pour leur signification, leur sens est large : clergé et clercs.

306

**Les évêques.**

« Tout converge vers la personne de l'évêque ». C'est par ces mots que F. Nau introduisait son analyse de la *Didascalie*<sup>1</sup>. On dira la même chose des *CA* : les évêques en sont les personnages centraux et toutes les institutions décrites dans la compilation dépendent d'eux. Aussi leur éminente dignité est-elle maintes fois rappelée, à leur intention mais aussi à l'adresse de tout le peuple. A cet égard les titres donnés aux évêques sont révélateurs : pères, seigneurs, maîtres, docteurs, présidents, prophètes, médecins, etc. (cf. II, 20, 1 ; 25, 7 ; 26, 3-4 ; 28, 8-9 ; 29 ; 41, 5 ; III, 3, 2). Tous ces titres expriment les divers aspects de la paternité spirituelle et sacramentelle des évêques (cf. II, 32-34), nouveaux grands-prêtres (cf. II, 57, 16-19 ; VIII, 12, 4-5),

1. F. NAU, *La Didascalie des douze apôtres*, Paris 1912, p. xviii. Cf. aussi H. ACHELIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia, TU XXV, 2*, Leipzig 1904, p. 269-271, un portrait de l'évêque selon la *Didascalie*. De même A. VILELA, *La condition collégiale des prêtres au III<sup>e</sup> siècle*, Paris 1971, p. 199-204.

investis du pontificat (cf. VIII, 46, 10). Ces titres se trouvaient déjà dans la *Didascalie*, aussi dans l'exaltation de l'épiscopat était-il difficile de dépasser l'auteur de cet écrit. Pourtant le compilateur y est parvenu, comme le montre un remaniement du livre II : la phrase « il est encore pour vous un docteur et un père après Dieu », il l'a transformée en « il est après Dieu votre dieu terrestre » (II, 26, 4). Si telle est la dignité épiscopale, on comprendra que le compilateur ait multiplié les prescriptions concernant l'accès à cette charge, les catalogues des qualités exigées, les instructions sur le ministère pastoral et sur divers points de discipline.

307 A propos du choix des évêques le compilateur a transcrit, presque sans changement, les prescriptions fixées par la *Didascalie*, elle-même tributaire des *Épîtres pastorales*. Elles concernent les qualités, le comportement et la formation du candidat et prennent en compte l'importance de la communauté (II, 1-3). Dans le rituel d'ordination dérivé des *Diataxeis* (« Tradition apostolique »), mais considérablement augmenté (VIII, 4-5), le compilateur livre aussi quelques indications sur la procédure de désignation<sup>1</sup>. Plus explicite que sa source, il évoque le choix de tout le peuple et, au début du cérémonial d'ordination, la confirmation rituelle de ce choix.

308 Même s'il en traite encore ailleurs, c'est dans le volumineux livre II, intitulé à juste titre « Évêques, presbytres et diacres », que le compilateur a rassemblé, à la suite de la *Didascalie*, la majeure partie des prescriptions, recommandations et instructions sur la conduite des évêques, y énumérant à maintes reprises les qualités qu'on exige d'eux (cf. II, 5, 1 ; 6, 1-4 ; 21, 1 ; 24, 7 ; 57, 1). Il insiste beaucoup sur la miséricorde et la sollicitude à l'égard des pécheurs repentis (cf. II, 15, 3-4 ; 18 ; 20, 6 ; 24 ; 41, 5). Au passage il dénonce aussi les mauvais pasteurs, qui ne peuvent conduire le troupeau qu'à

la mort (II, 19) ; il s'agit certainement des évêques hérétiques et schismatiques au jugement du compilateur et de son milieu, comme l'indique le contexte historique<sup>1</sup> (cf. VI, 1, 1).

309 La menace des hérésies explique également l'importance du ministère doctrinal des évêques (cf. II, 5, 4-7 ; 44, 1-2). Pasteurs du peuple, ils doivent le nourrir de la Parole de Dieu et faire grandir le troupeau qui leur est confié (II, 56, 3). Leur sollicitude doit s'étendre à tous (cf. III, 15, 5), en particulier aux nécessiteux, tels les veuves et les orphelins (cf. IV, 1-2). Aussi le rôle des évêques sera-t-il encore évoqué dans la plupart des paragraphes qui suivent, qu'il s'agisse du clergé, de la liturgie ou de l'administration des aumônes pour les pauvres ou des dons pour l'Église (cf. IV, 6). Médiateurs entre Dieu et le peuple, suprêmes responsables des communautés, les évêques jouissent de ce fait d'une autorité souveraine ; clercs et laïcs leur doivent obéissance entière et respect total, sans la moindre suspicion (cf. II, 28, 9 ; 35, 4).

310 Dans les *CA* les presbytres<sup>2</sup> tiennent une place bien plus discrète que les évêques ; parfois ils paraissent même totalement absents. L'examen du vocabulaire est révélateur à cet égard. Alors que dans les sept premiers livres le mot *ἐπίσκοπος* revient près de cent quarante fois, *πρεσβύτερος* n'y apparaît qu'une vingtaine de fois dans le sens chrétien, la moitié de ces passages étant des additions au texte repris à la *Didascalie* et à la *Didachè*. Par contre, ce même terme revient près de quatre-vingts fois au livre VIII. *Πρεσβυτέρων*, pareillement, ne se trouve qu'une fois dans les sept premiers livres, mais neuf fois dans le dernier.

311 Cette différence si importante entre les deux grandes parties de la compilation provient des sources utilisées. En effet la *Didachè* ignore le ministère des presbytres et la *Didascalie*, qui, elle, le connaît, lui donne peu d'impor-

1. Cf. plus haut, § 49.

2. Pour respecter la signification particulière de chacun des deux termes *ἐπίσκοπος* et *πρεσβύτερος*, nous les traduisons respectivement par *prêtre* (le sacerdoce dans les différentes religions) et *presbytre* (les anciens, présidents des communautés chrétiennes).

1. Cf. O. BARLEA, *Die Weihe der Bischöfe, Presbyter und Diakone in vorncänischer Zeit*, Munich 1969, p. 178.

tance : la communauté chrétienne qu'elle décrit n'a qu'un seul lieu de culte, si bien que toute liturgie peut être présidée par l'évêque ; les presbytres n'y forment qu'une sorte de sénat et les diacres y ont un rôle plus important qu'eux<sup>1</sup>. Tout en recopiant d'importantes sections de la *Didascalie*, le compilateur en a cependant modifié le texte pour accorder aux presbytres plus d'importance. Trois passages sont particulièrement significatifs à cet égard.

- 312 D'une part la liste du clergé au livre II, 26. Suivant la *Didascalie* le compilateur ne traite des presbytres qu'après le diacre et la diaconesse (cf. v. 4-7). Cependant, quelques lignes plus haut, au v. 3, il avait remanié le texte de sa source : la version latine de la *Didascalie* désignait les diacres et les presbytres (dans cet ordre) comme correspondant aux prêtres et aux lévites de l'Ancien Testament ; dans la version syriaque l'ordre était déjà inversé et les presbytres nommés avant les diacres<sup>2</sup>. Non seulement le compilateur rétablit les presbytres à la première place, comme le syriaque, mais de plus, il transforme le texte pour que les diacres ne soient plus comparés aux prêtres de l'Ancien Testament. Car le sacerdoce (*ιερωσύνη*), il le réserve aux évêques et aux presbytres, qu'il nomme pareillement *ιερεῖς*<sup>3</sup>, comme il l'explique en VIII, 46, 10. Ce vocabulaire correspond à celui d'autres auteurs de la fin du quatrième siècle, dont saint Jean Chrysostome<sup>4</sup>.

1. Cf. W. RORDORF, *La Doctrine des douze apôtres*, SC 248, p. 74-77 ; H. ACHÉLIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia*, p. 272 ; F. NAU, *La Didascalie...*, p. XVIII ; A. VILELA, *La condition collégiale des prêtres...*, p. 197.

2. Cf. F.-X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, p. 102 ; F. NAU, *La Didascalie...*, p. 82.

3. Les références ont été données plus haut, § 305.

4. Cf. A.-M. MALINGREY, « Le ministère épiscopal dans l'œuvre de Jean Chrysostome », dans *Jean Chrysostome et Augustin* (Colloque de Chantilly 1974, édit. Ch. KANNENGIESSER), Paris 1975, p. 76 s. ; Id., *Jean Chrysostome, Sur le sacerdoce*, SC 272, p. 112, note 1 ; P. M. GY, « La théologie des prières anciennes pour l'ordination des évêques et des prêtres », dans *RSPT* 58 (1974), p. 603. L'histoire d'Antioche au temps des *CA* illustre ce fait : pendant les exils de l'évêque Mélèce, ce sont deux ascètes, ordonnés presbytres, qui dirigent sa communauté.

D'autre part, lorsque la *Didascalie* demande aux veuves d'obéir aux évêques et aux diacres, le compilateur y ajoute les presbytres, qu'il intègre à leur place, avant les diacres (III, 8, 1). Troisième passage : il transforme entièrement cette autre phrase de la *Didascalie* : « ... que toi (l'évêque) tu baptises ou que tu ordonnes aux diacres ou aux presbytres de baptiser » (*Didasc.* III, 12, 3) ; il omet la mention des diacres pour n'attribuer qu'aux évêques et aux presbytres le droit de baptiser (III, 16, 4).

- 313 De même, en retravaillant le texte de la *Didachè*, le compilateur a intégré à son propos la mention des presbytres lorsque sa source traitait du baptême, de l'eucharistie et de la hiérarchie (*Didachè* 7 ; 10, 7 ; 15, 1 ; cf. *CA* VII, 22, 1 ; 26, 6 ; 31, 1).

Bien que, dépendant de ses sources, il ait recopié des phrases exprimant une certaine supériorité des diacres sur les presbytres<sup>1</sup> et réduisant ces derniers à n'être qu'un conseil assistant l'évêque pendant la liturgie ou au tribunal (II, 47, 1 ; 57, 4), habituellement il confie aux presbytres d'une part l'enseignement (cf. II, 26, 7 ; 28, 4) et d'autre part, surtout en l'absence de l'évêque, la présidence de célébrations liturgiques. Le passage le plus clair se trouve en III, 20, 2 : « il n'est permis au presbytre que d'enseigner (cf. II, 57, 7-9), d'offrir (cf. VIII, 28, 4 ; 47, 2), de baptiser (cf. VII, 22, 1 ; VIII, 28, 6 ; 32, 2 ; 47, 47.49-50) et de bénir le peuple ». Il peut encore procéder à d'autres bénédictions (cf. VIII, 28, 3 ; 29, 2). Ce pouvoir des presbytres est si réel que le compilateur les met en garde contre la tentation de faire schisme en constituant leur propre Église (VIII, 47, 31). Aussi plusieurs enseignements et canons sont-ils adressés conjointement aux évêques et aux presbytres, certaines responsabilités leur étant communes : par exemple l'admission au baptême, la pastorale, le souci des indigents (VIII, 32, 1 ; 47, 58.59).

- 314 Relevons un dernier trait qui contribue également à valoriser les presbytres, à savoir la formule « les apôtres et les anciens » (*πρεσβύτεροι*) ; elle provient des *Actes* 15, 2.4. etc. ; 16, 4, et la *Didascalie*, suivie par le compilateur, la reprend précisément lorsqu'elle raconte cette assemblée des apôtres à Jérusalem : VI, 12, 1 (v. 3 dans la *Didasc.*) 14.15. Mais le compilateur n'en est pas resté là : il a encore inséré cette formule en deux autres endroits très significatifs, à savoir dans l'adresse, donc en tête des

1. Cf. A. VILELA, *La condition collégiale des prêtres...*, p. 211 s.

CA, et au début du rituel des ordinations (VIII, 4, 1). Or, montrer les anciens ou presbytres associés aux apôtres pour les grandes décisions, c'est assurer un fondement apostolique à la hiérarchie sacerdotale à deux degrés, évêques et presbytres, en leur subordonnant les diacres. La *Didascalie*, par contre (et le compilateur l'a également suivie en cela), assimilait les presbytres aux apôtres, ce qui n'est pas tellement valorisant quand on lit le contexte. En effet, dans une comparaison entre l'ordre céleste et la hiérarchie de l'Église, l'évêque est équipé à Dieu, le diacre au Christ, la diaconesse au Saint-Esprit et les presbytres aux apôtres<sup>1</sup> (II, 26, 7 ; 28, 4).

315

**Les diacres.**

Concernant le diaconat, les instructions de la *Didascalie* ont été recopiées sans grand changement par le compilateur, si ce n'est qu'il les a assorties de quelques rappels à l'obéissance, pour obtenir des diacres qu'ils n'agissent pas de façon indépendante, mais toujours dans la soumission à l'évêque (cf. II, 30-32). Sur ce point les CA sont catégoriques : les diacres n'exercent pas le sacerdoce (ἱερωσύνη), réservé aux évêques et presbytres, mais ils sont à son service (VIII, 28, 4 ; 46, 10-11) ; qu'ils soient donc soumis comme l'ont été les diacres Étienne et Philippe (VIII, 46, 16-17). Ce service est certes exigeant, puisque, augmentant le texte de la *Didascalie*, le compilateur rappelle au diacre qu'il est « ange, prophète (II, 30, 2), oreille, œil, bouche, cœur, âme (II, 44, 4) et sens de l'évêque » (III, 19, 7).

1. Cf. A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, p. 120 s. On trouve les mêmes comparaisons dans les *Lettres d'Ignace*, par ex. dans *Magnés*, 6, 1 (SC 10, p. 84) ; mais selon R. B. ENO, « cela ne veut pas dire que, pour Ignace, les diacres sont plus importants que les presbytres, mais que la caractéristique éminente des presbytres est leur collégialité » (« Le ministère presbytéral et les autres ministères au temps des Pères de l'Église », dans *Bulletin de Saint-Sulpice*, numéro spécial sur les ministères, 6, 1980, p. 149).

Pour signifier combien le diacre a droit à l'estime de la communauté, la *Didascalie* le compare au Christ, on l'a déjà signalé à propos des presbytres (II, 26, 5 et 28, 3), mais dans cette comparaison le compilateur voit un nouvel argument pour exiger des diacres une obéissance totale à l'évêque.

316 Par ailleurs les informations sur le diaconat sont abondantes dans les CA et le vocabulaire varié. Plusieurs termes prennent dans les CA leur sens technique chrétien. En premier lieu διακονία. Ce mot est utilisé à propos du service de la Parole ou de l'assistance aux pauvres (cf. II, 58, 4 ; III, 8, 2) ; mais dans une douzaine de passages il désigne le ministère des diacres (cf. III, 19, 2.6 ; VIII, 18, 2-3 ; 46, 16). Il est parfois complété par le mot ὑπηρέσια (VIII, 10, 9 ; 13, 4) et ces deux termes servent également à nommer le ministère de la diaconesse (cf. III, 16, 1 ; VIII, 20, 2).

317 Les trois verbes servant à qualifier le ministère diaconal en font avant tout un service. D'abord διακονέω, qui le définit (III, 20, 2 ; VIII, 28, 4) et est employé par ailleurs pour désigner le service caritatif de l'Église (cf. III, 14, 2.3 ; IV, 6, 7 ; 8, 4 ; 9, 2), dont les diacres sont la cheville ouvrière (cf. III, 19, 4), ou encore pour qualifier l'animation de la prière liturgique assurée par un diacre (VIII, 6, 4). Puis ὑπηρετέσθαι, qui indique le rôle des diacres lors de la célébration eucharistique (II, 57, 15) et dans le cadre de l'assistance aux pauvres (III, 19, 1.3). Ἐξυπηρετέσθαι, enfin, pour exprimer le ministère des diacres en général (III, 19, 6) ou celui qu'ils assurent soit eux-mêmes (III, 11, 1 ; 20, 2 ; VIII, 30, 2) au service des évêques et des presbytres, soit la diaconesse (VIII, 28, 6). Aussi les diacres sont-ils appelés ὑπηρέται en un passage provenant de la *Didascalie* (II, 28, 6), le même terme désignant ailleurs les clercs subordonnés aux diacres (III, 11, 1.3 ; VI, 17, 2 ; VIII, 28, 8).

318 Cette étude du vocabulaire a déjà indiqué les principales fonctions relevant du diaconat. Celles-ci se répartissent ainsi : ministère liturgique, service caritatif et assistance directe de l'évêque, en particulier dans le domaine matériel (gestion des offrandes) et comme intermédiaire pour les laïcs. Les CA définissent ces tâches avec précision. Ainsi dans l'assemblée liturgique<sup>1</sup> les diacres assurent-ils le

1. Sur l'ensemble des fonctions diaconales, cf. S. SALAVILLE-G. NOWACK, *Le rôle du diacre dans la liturgie orientale*, Athènes 1962 ; A. HAMMAN, *Vie liturgique et vie sociale*, Paris 1968, p. 117 s.

service d'ordre, la surveillance et l'examen des étrangers (cf. II, 57, 4.11.13; 58, 1.4-6; VIII, 11, 10). L'un d'eux introduit la prière communautaire par de longues monitions et indique les attitudes à prendre (cf. VIII, 10, 2; 11, 7.9; 13, 9) tandis que d'autres assurent le service matériel de l'autel (cf. VIII, 12, 3). Quant au rôle des diacres dans la réception des offrandes et la distribution des aumônes, les indications à ce sujet se trouvent surtout dans les livres II et III, repris à la *Didascalie*, mais le compilateur les a complétées sur tous ces points, de même qu'à propos de l'assistance habituelle que les diacres doivent à l'évêque (cf. II, 28, 1.6; 44, 3.4; III, 19, 7). Ces mêmes livres nous informent également sur le rôle des diacres dans les institutions pénitentielles et judiciaires (cf. II, 16, 1; 42, 1; 47, 1) et lors du baptême (III, 16, 2-4) et le livre VIII prévoit leur présence aux ordinations (VIII, 4, 6; 16, 2; 17, 2; 19, 2).

- 319 Vu le nombre et l'importance des fonctions diaconales, l'évêque doit veiller tout particulièrement au choix de tels auxiliaires : qu'ils aient l'esprit de service et les compétences exigées, est-il demandé dans une sorte de charte du diaconat, interrompue par des prescriptions sur le baptême (III, 16, 1; 19). Dans cette charte il est aussi question du nombre des diacres : il sera déterminé par l'importance de la communauté (19, 1). De fait, par la juxtaposition de traditions provenant de la *Didascalie* et d'interpolations du compilateur, les *CA* décrivent tantôt de petites communautés qui ne comptent que deux diacres (cf. *Didascalie* II, 57, 6) et tantôt des Églises importantes où le clergé est nombreux, comme l'indique la comparaison du navire (II, 57, 2.4). Aussi les mêmes prescriptions sont-elles adressées ici à un seul diacre et ailleurs à plusieurs (cf. II, 57, 13 et 15). Surtout dans les passages repris à la *Didascalie* il est question d'un diacre secondant directement l'évêque : est-ce lui que le compilateur compare au lieutenant sur le navire (II, 57, 11)? Est-ce encore lui qui assistait l'évêque pendant la liturgie et assurait les proclamations (II, 57, 16)? Avait-il autorité sur les autres diacres, comme sur les veuves, tenues de lui

soumettre leurs projets (III, 8, 1)? Le compilateur ne le dit pas<sup>1</sup>.

320

**Les ministères subalternes.**

Les indications des *CA* sur les ministères subalternes sont loin de présenter une parfaite cohérence; il suffit de comparer entre elles les listes du clergé (cf. III, 11, 3 et VIII, 28, 7) pour s'en apercevoir. Comme ces listes proviennent des sources de la compilation, aucune ne correspond exactement à l'ordre hiérarchique tel que le concevait le compilateur et tel qu'il l'a exposé dans son interpolation des *Lettres d'Ignace (Antiochiens 12)* : sous-diacres, lecteurs, psalmistes, portiers, diaconesses. C'est cet ordre que nous suivrons pour présenter les ministères subalternes dans les *CA*.

321

— *Le sous-diacre*: ὑποδιάκονος. Il n'est nommé qu'au livre VIII. Sur une des autres listes (VI, 17, 2), à sa place on trouve la mention ὑπηρέτης (servant). Mais ce terme, qui qualifie les diacres en II, 28, 6, ne peut correspondre à un ministère précis dans les *CA*<sup>2</sup> puisque sa place sur les listes varie (cf. III, 11, 1.3) et qu'en VIII, 28, 8 il

1. On songe à l'archidiaque, mais ce terme est absent des *CA*; cf. E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 108.

2. Sur le sens de ce mot dans d'autres documents, cf. A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, p. 62-66. Les fluctuations du vocabulaire et les divergences quant à l'ordre hiérarchique peuvent s'expliquer par une rivalité entre sous-diacres et lecteurs à l'époque où ces deux ministères prenaient forme. Cf. E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 113 s. D'autre part, il n'est pas vérifié que dans les *CA* sous-diacre et lecteur aient formé un groupe à part et que « la frontière qui divise le clergé en deux classes passe désormais en dessous du lectorat » (A. FAIVRE, « Clerc/laïc : histoire d'une frontière », dans *RevSR* 1983, p. 207). Même le rituel des ordinations n'autorise pas ces conclusions, si du moins l'on tient compte de la précision de certains textes; ainsi dans la prière d'institution du lecteur on ne trouve ni χειροτονία ni χειροτονεῖν : ce sont les copistes de l'une des familles de manuscrits qui ont introduit χειροτονία dans le titre de ce chapitre (cf. ci-dessus et plus loin, § 141 et 360).

qualifie l'ensemble des clercs subalternes. Quant au ministère des sous-diacres, il est divers. La prière d'ordination indique qu'ils ont la garde des objets liturgiques (VIII, 21) et le rituel eucharistique leur confie le soin d'apporter l'eau pour les ablutions des prêtres et la garde des portes du côté des hommes (VIII, 11, 11-12). Pourtant cette dernière charge est confiée ailleurs aux portiers.

322 — *Le lecteur*. Il figure sur toutes les listes détaillées sous l'appellation ἀναγνώστης (II, 28, 5 ; III, 11, 1.3 ; VI, 17, 2 ; VIII, 10, 10 ; 12, 43 ; 13, 14 ; 28, 7-8 ; 31, 2 ; 46, 13 ; 47, 26.43.69), mais en II, 26, 3 il est désigné par le participe du verbe correspondant. Il est institué (προχειρίζεται, VIII, 22) pour la lecture liturgique des livres saints, hormis les évangiles (II, 57, 5-7). L'institution de ce ministère est attribuée au collège apostolique (VIII, 46, 13).

323 — *Le chantre*: ᾠδός ou ψαλτωδός, mais le plus souvent, en particulier au livre VIII, ψάλτης. Il est presque aussi bien représenté que le lecteur puisqu'il n'est absent que de deux listes : le rituel des ordinations au livre VIII et la liste des ministères d'origine apostolique (VIII, 46, 13). Habituellement nommé de suite après le lecteur, il précède celui-ci en VI, 17, 2. On lui attribuera évidemment le chant des psaumes<sup>1</sup>, bien que le compilateur ne le dise pas explicitement quand il en traite (II, 57, 6 ; 58, 4 ; VIII, 13, 16 ; 14, 1).

324 — *Le portier*: πυλωρός. Il n'est nommé que dans les livres II, III et VI et est totalement absent du livre VIII. Il a rang parmi les clercs (II, 26, 3 ; 28, 5 ; III, 11, 1.3 ; VI, 17, 2) et selon le rituel eucharistique du livre II il a la

garde des portes du côté des hommes (II, 57, 10). Son ministère est rarement évoqué dans les documents grecs<sup>1</sup>.

325 — *La diaconesse*. Sa place sur les listes du clergé est variable. Dans le rituel des ordinations elle suit immédiatement le diacre (VIII, 19) ; de même dans ce passage inspiré de la *Didascalie* et qui compare le diacre au Christ et la diaconesse au Saint-Esprit (II, 26, 6). D'autres listes ne nomment pas les diaconesses expressément, mais semblent les inclure dans la mention du diaconat ou des diaques (VIII, 10, 9 ; 12, 43 ; 13, 4 ; 46, 13). Ailleurs les diaconesses ne sont nommées qu'à la suite de tous les ministères masculins (II, 26, 3 ; VIII, 28, 7 ; 31, 2), mais au premier rang des femmes, où elles précèdent les veuves (cf. VIII, 13, 14), qui leur doivent soumission (III, 8, 1). Mêmes hésitations quant au vocabulaire. Le compilateur écrit tantôt ἡ διάκονος et tantôt ἡ διακόνισσα. Mais cela ne tient pas aux sources de la compilation, car ἡ διάκονος ne se lit pas seulement dans les passages provenant de la *Didascalie*<sup>2</sup> (cf. II, 58, 6 ; III, 8, 1), mais aussi en VIII, 13, 14.

Selon les indications relevées dans les *CA* le service des diaconesses est d'abord requis lors du baptême des femmes (III, 16 ; VIII, 28, 6). Autre fonction, pendant les assemblées liturgiques : la garde des portes par lesquelles

1. Autres documents et auteurs faisant mention du portier (πυλωρός ou θυρωρός) : les conciles de Laodicée (c. 24) et In Trullo (c. 4), Épiphane et la législation de Justinien ; textes dans A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, p. 229, 236, 287 ; E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 116. Pour l'Occident la mention la plus ancienne se trouve dans la lettre du pape Cornelle, cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.*, VI, 43, 11 (SC 41, p. 156). Cf. aussi J. GAUDEMET, *L'Église dans l'empire romain*, p. 106.

2. Cf. R. GRAYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 104-109 ; E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 110 ; A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, p. 82-83, 137-138 ; A. G. MARTIMORT, *Les diaconesses*, Rome 1982, p. 55-71.

1. Sur le chant des psaumes, cf. E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 115.

entraient les femmes (II, 57, 10 ; VIII, 11, 11 ; 28, 6) ; c'est la seule fonction évoquée dans la prière d'institution (VIII, 20, 1) et elle comportait également l'examen des étrangères (II, 58, 6). Outre ces fonctions liturgiques, les diaconesses participaient au service caritatif des communautés, sous la dépendance des évêques et des diacres (cf. III, 16, 1 ; 19, 1) et elles faisaient fonction d'intermédiaires entre les femmes et le clergé masculin (II, 26, 6).

- 326 Ces divergences quant au nombre, au vocabulaire, à l'ordre hiérarchique et aux attributions des différents ministères subalternes ne s'expliquent pas par le réemploi de traditions reprises à la *Didascalie*. En effet celle-ci est fort discrète sur ce sujet : seuls le sous-diacre et le lecteur y sont nommés et chacun d'eux une seule fois (*Didasc.* II, 28, 5 ; 34, 3) ; d'autre part les diaconesses s'y confondent souvent avec les veuves<sup>1</sup>, ce qui n'est plus le cas dans les *CA*. De ce fait, chaque fois qu'il est question des ministères subalternes dans les six premiers livres de notre compilation, c'est dans des interpolations. On observe cependant une certaine parenté entre ces indications, de même entre celles du livre VIII : portiers et servants ne sont nommés que dans les premiers livres, à l'inverse les sous-diacres ne le sont qu'au livre VIII. Or l'expression la plus authentique du compilateur, c'est dans les interpolations qu'on la trouve. Par contre le livre VIII reproduit des traditions : euehologes, rituels d'ordination, canons conciliaires ; il suit la trame des *Diataxeis* (« Tradition apostolique »), sans en être pourtant une simple transcription<sup>2</sup>, comme le montrent les différences importantes entre les listes d'ordinations des deux écrits<sup>3</sup>. On en conclura qu'à l'époque et dans les milieux du compilateur les ministères subalternes étaient encore en évolution, comme le confirment d'ailleurs les allusions à des ministères et à des charismes alors en voie de disparition et que nous étudierons à présent.

1. Cf. F. NAU, *La Didascalie*, p. XIX ; H. ACHELIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia*, p. 274-280.

2. Cf. plus haut, § 4 et 5.

3. Voici l'ordre suivi dans les *Diataxeis* : les évêques (c. 2-3), les presbytres (c. 7), les diacres (c. 8), les confesseurs (c. 9), les veuves (c. 10), le lecteur (c. 11), la vierge (c. 12), le sous-diacre (c. 13), les dons de guérison (c. 14). Cf. *SC 11 bis*, p. 40-68 et le tableau comparatif établi par A. FAIVRE, dans *Naissance d'une hiérarchie*, p. 104.

327

**Survivances  
de ministères  
de l'époque  
apostolique.**

Outre ceux déjà nommés, chacune des principales sources des *CA* fait encore état de ministères ou charismes particuliers : la *Didachè* légifère au sujet des apôtres, des prophètes et des docteurs, les *Diataxeis* (« Tradition apostolique ») à propos des confesseurs, des vierges et des thaumaturges, et la *Didascalie* reconnaît aux veuves des prérogatives particulières. Le compilateur a adapté ces diverses prescriptions, en omettant certaines, en complétant d'autres. Examinons ses propos en distinguant autant que possible entre ministères, charismes et états de vie.

- 328 — *Apôtres, prophètes et docteurs, ou didascales*. Ces trois ministères itinérants sont évoqués dans les épîtres pauliniennes (*I Cor.* 12, 28 ; *Éphés.* 4, 11). Dans la *Didachè* ils font l'objet de prescriptions détaillées qui prévoient jusqu'à leur assimilation par la hiérarchie locale<sup>1</sup>. Mais dans les *CA* ils ne subsistent plus qu'à l'état de vestiges. D'une part le terme d'apôtres y est réservé aux Douze et à Paul et il ne pourrait désigner un ministère particulier que dans trois passages (VIII, 1, 21 ; 12, 43 ; 41, 5). D'autre part le ministère des prophètes y est évoqué deux fois, mais très allusivement, sans qu'on puisse en conclure qu'il était encore reconnu dans les milieux du compilateur, car dans le premier passage il s'agit d'un extrait de la *Didachè* (*CA VII*, 28, 5) et dans le second, de prescriptions provenant du traité des charismes<sup>2</sup>.

1. *Didachè* 11 ; 13 ; 15. Cf. W. RORDORF, dans *SC 248*, p. 51-78. Sur la triade « apôtre, prophète, docteur », cf. A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Église*, Paris 1971, p. 182.

2. Dans son essai de reconstitution de l'ancien traité des charismes, J. Magne attribue ce passage au compilateur ; son point de vue se justifie, sans pour autant infirmer notre hypothèse, car il s'agit d'une transition ; après un développement sur les prophètes et les thauma-

(VIII, 1, 17). Par contre, indice plus éloquent, le compilateur remplace les prophètes de *Didachè* 10, 6 par les presbytres (VII, 26, 6), preuve qu'ils étaient écartés du ministère liturgique. D'ailleurs, déjà dans la *Didachè* (13, 3) les prophètes sont appelés grands-prêtres.

329 Quant aux didascales, le compilateur leur applique (en VII, 28, 3-5) les principes de la *Didachè* (12-13) sur l'accueil des étrangers. Il les mentionne ailleurs encore, en les comptant parmi les subordonnés de l'évêque (II, 11, 1), puis, à l'inverse, pour rappeler aux femmes qu'elles doivent obéissance à ces didascales (III, 6, 1) et enfin en rendant grâces de ce que le Christ les a établis pour enseigner la foi (VIII, 6, 11). Mais parce que le titre et la fonction de didascale ou docteur sont reconnus si souvent aux apôtres (VIII, 33, 8), aux évêques (II, 20, 1 ; 26, 4 ; III, 19, 7 ; VIII, 5, 3 ; 12, 3 ; 47, 80) et aux presbytres<sup>1</sup> (II, 26, 7), on peut douter qu'il s'agisse dans les *CA* d'un ministère particulier.

330 — *Les charismes, les confesseurs, exorcistes et thaumaturges*. Parmi les titres acquis sans ordination et figurant dans la nomenclature héritée des *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* » 9 et 14) les *CA* mentionnent le confesseur, l'exorciste et le thaumaturge (VIII, 23 et 26). Il s'agit manifestement de dignitaires dont on cherche à limiter l'importance<sup>2</sup> et c'est le traité des charismes (VIII, 1-2)

turges de l'Ancien Testament vient une réflexion sur l'origine de tels dons (v. 18), mais il n'y est plus question que des thaumaturges. Cf. J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres*, Paris 1975, p. 95.

1. Hésychius de Jérusalem est nommé presbytre-didascale par CYRILLE DE SCYTOPOLIS dans sa *Vie d'Euthyme*, 16 (éd. E. Schwartz, *TU* 49, 2, Leipzig 1939, p. 26).

2. Cette tendance apparaît déjà dans les *Diataxeis*, cf. B. BOTTE, *La Tradition apostolique*, SC 11 bis, p. 27 s.

qui nous éclaire le mieux à ce sujet. En effet, à travers le dédale des couches littéraires et des thèmes abordés, on constate que ce traité regroupe sous la notion de charismes les réalités suivantes :

1. Les prodiges à portée salvifique et apologétique : *σημεία καὶ τέρατα* (expression biblique, cf. *Is.* 8, 18 ; *Math.* 24, 24 ; *Act.* 5, 12) ; ils sont destinés à appuyer la prédication missionnaire et les controverses (VIII, 1, 2-4 ; cf. VI, 7, 2 ; 9) et il n'est pas nécessaire que tout croyant en soit doté. Ces charismes sont énumérés (VIII, 1, 12 ; cf. *I Cor.* 12, 8-10) et c'est parmi eux qu'on rangera confesseurs, exorcistes et thaumaturges (pour ces derniers, cf. VIII, 1, 17 ; 26, 2).

2. Le charisme du baptême, dont bénéficient tous les fidèles (VIII, 1, 9-11).

3. Les ministères ordonnés (VIII, 1, 20-21).

331 Le trait commun à tous ces charismes, c'est qu'ils sont des dons de l'Esprit-Saint (VIII, 1, 1). Tantôt ils sont accordés par le ministère de l'Église, comme lors du baptême, qui est dit « spirituel » (cf. III, 16, 4), et par les ordinations, dont presque toutes comportent, dans les *CA*, une imposition des mains (VIII, 4-5 ; 16-22). Tantôt la présence de l'Esprit-Saint est reconnue de façon immédiate : ainsi le confesseur est-il rempli de l'Esprit-Saint selon les évangiles (cf. *Math.* 10, 20 ; *Lc* 12, 12<sup>1</sup>). De même l'exorciste est-il tenu pour bénéficiaire d'une « infusion de l'Esprit » et les *CA* lui reconnaissent le don de guérison : exorciste et thaumaturge opérant des guérisons sont donc assimilés (VIII, 26, 2).

332 A l'évidence, la tendance de ce traité des charismes est de privilégier les ministères ordonnés et d'évincer les autres privilèges, dignités et charismes qui ne sont pas conférés par la hiérarchie : ces insistants rappels à l'obéissance insérés dans le traité le montrent bien. La même tendance se manifeste à l'intérieur du traité des ordinations, dans les deux chapitres consacrés aux confesseurs et aux exorcistes (VIII, 23 et 26) : d'une part il y est précisé que ces

1. A propos des martyrs, cf. C. VOGEL, « Chirotonie et chirothésie », dans *Irenikon* 45 (1972), p. 15.

deux charismes ne s'acquièrent pas par ordination. D'autre part, alors que les *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* », 9) admettaient encore le confesseur au diaconat et au presbytérat sans ordination, les *CA* ne dispensent de l'ordination ni le confesseur ni l'exorciste qui seraient proposés aux trois degrés supérieurs de la hiérarchie. De plus, elles prévoient des peines pour les contrevenants. Peut-on encore interpréter une des demandes de la prière d'ordination presbytérale comme un autre indice de cette mise à l'écart des exorcistes ? En effet Dieu y est prié de combler le presbytre « d'énergies thérapeutiques » (VIII, 16, 5), ce qui devait être l'apanage des exorcistes-thaumaturges.

A part les deux chapitres du traité des ordinations et la mémoire des confesseurs défunts (VIII, 12, 43), les *CA* ne traitent nulle part ailleurs de ces deux charismes du confesseur et de l'exorciste. Ainsi rien n'est dit des confesseurs au livre V, pourtant consacré aux persécutions et aux martyrs, et rien n'est dit des exorcistes dans les sections traitant du baptême et du catéchuménat<sup>1</sup>.

333 Dans la dernière section du traité des ordinations, entre ces deux chapitres sur le confesseur et l'exorciste, le compilateur aborde aussi le cas de la vierge et de la veuve (VIII, 24 et 25), alors que les *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* ») en traitent dans l'ordre suivant : diaques, confesseurs, veuves (c. 10), lecteur, vierge (c. 12), sous-diaque. La signification du groupement qu'il opère est indiquée par le compilateur : ni le confesseur, ni la vierge, ni la veuve, ni l'exorciste ne deviennent tels par ordination, mais par décision personnelle, bonne volonté, force d'âme ou grâce.

334 **Les états de vie** Le compilateur accorde plus d'importance aux vierges (*παρθένου*) qu'aux confesseurs et exorcistes, mais en cela il ne doit rien à la *Didascalie*, qui est muette sur ce point<sup>2</sup>. Il précise ainsi dans quel esprit il convient de s'engager dans la virginité religieuse et quelles exigences en découlent pour le compor-

1. Sur la situation à Jérusalem, cf. C. RENOUX, « Les ministres du culte à Jérusalem au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècles », dans *L'assemblée liturgique et les différents rôles dans l'assemblée*, Rome 1977, p. 257.

2. Cf. l'étude très documentée de R. METZ, *La consécration des vierges dans l'Église romaine*, Strasbourg-Paris 1954, le chapitre sur les vierges chrétiennes aux premiers siècles, p. 59 s. et 75. Cf. aussi R. GRAYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 101-104.

tement (IV, 14 ; VIII, 24). Cependant il ne dit rien sur la forme de cet engagement ni sur les conditions de vie des vierges. Par contre il indique que celles-ci reçoivent une part de la dîme (VIII, 30, 2), comme les veuves, qu'elles précèdent d'ailleurs tant dans la disposition de l'assemblée que sur les listes des membres de l'Église (cf. II, 26, 3.8 ; 57, 12 ; III, 6, 4 ; VIII, 10, 10 ; 12, 43-44 ; 13, 14 ; 30, 2) et il les compare à l'autel des encens et à l'encens (II, 26, 8). C'est encore dans leurs rangs, sinon dans ceux des veuves, qu'on recrutera les diaconesses (VI, 17, 4).

335 Quant aux veuves, si la *Didascalie* en traite longuement, leur accorde de l'importance et leur attribue en certains cas les fonctions des diaconesses<sup>1</sup>, le compilateur, lui, limite leurs prérogatives dans les communautés. Cependant, au livre III, principalement consacré aux veuves, il reproduit dans leur ensemble les prescriptions, exhortations et interdictions de la *Didascalie*. Mais il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui s'adresse aux veuves en général et ce qui concerne ce groupe particulier de veuves appelé *χηρικόν*, ou ordre des veuves (III, 1, 2 ; 2, 1 ; VIII, 25, 2), comme lorsqu'il est question de l'assistance aux nécessiteux (cf. III, 4, 2 ou IV, 6, 8).

De plus, les termes employés ne sont pas univoques. Ainsi, outre *χήρα*, on trouve encore *πρεσβυτις* et *πρεσβυτέρα* pour désigner les femmes âgées, lorsqu'il est question des parts qui leur reviennent lors des repas communautaires (II, 28, 1-3) ou des places qui leur sont attribuées dans l'assemblée (II, 57, 12). Or à la fin d'un chapitre où il est question du comportement des veuves (III, 5, 6), c'est le terme *πρεσβυτις* qui est employé, alors qu'on attendrait

1. Outre les références déjà données à la note 2, p. 55, voir l'étude très documentée de R. GRAYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 65-75. Sur le veuvage dans l'Église primitive, cf. B. GRILLET, introduction à JEAN CHRYSOSTOME, *A une jeune veuve...*, SC 138.

χῆρα : le compilateur aura-t-il perdu de vue le début de son propos ou bien considérerait-il ces deux termes comme synonymes<sup>1</sup>?

Parmi les règlements manifestement destinés à l'ordre des veuves on rangera bien entendu l'énoncé des conditions pour y être établi (καθίστασθαι et κατατάσσεσθαι), en particulier l'âge, la monogamie et l'engagement de ne pas se remarier (III, 1 ; VIII, 25, 2). D'ailleurs obligation est faite à l'évêque de secourir toutes les veuves pour leur éviter entre autres la tentation du remariage par nécessité économique (cf. III, 2, 1).

336 La suite du livre III contient un ensemble de recommandations sur les qualités exigées des veuves, leur comportement, la discrétion à observer habituellement, mais surtout dans les discussions sur la foi (III, 5-6), car il ne leur est pas permis d'enseigner dans l'Église. Qu'elles se contentent des aumônes de l'Église, sans se jalouser (III, 7) et sans courir de-ci de-là à la recherche de bienfaiteurs, car elles sont comparées à l'autel<sup>2</sup>, qui, lui, est fixe (III, 6, 3 ; cf. II, 26, 8 ; III, 14, 1). Comme d'habitude le compilateur multiplie là encore les exhortations à l'obéissance : la veuve doit obéir à l'évêque, aux presbytres, aux diacres et aux diaconesses (cf. III, 8, 1) et ne rien entreprendre contre l'avis du diacre.

337 On constate aussi une évolution significative entre la *Didascalie* et les *CA* : alors que la première évoque l'imposition des mains par les veuves à des malades (*Didasc.* III, 8, 1-3), le compilateur, pour sa part, n'a pas repris ces indications<sup>3</sup> et, comme les *Diatœxeis* (« Tradition apostolique » 10), il refuse aux veuves tout service liturgique, ne

1. Pour le terme προεβῆτις, cf. R. GRYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 67 ; E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 124.

2. Même comparaison dans POLYCARPE DE SMYRNE, (*Seconde*) *Lettre aux Philippiens*, IV, 3, SC 10 (4<sup>e</sup> édition 1969), p. 182. Cf. H. W. BARTSCH, *Die Anfänge urchristlicher Rechtsbildungen. Studien zu den Pastoralbriefen*, Hamburg-Berstedt 1965, p. 12, 114 ; R. GRYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 36, 66. La comparaison est étendue aux indigents en *CA* IV, 3, 3. De même chez saint Jean Chrysostome, cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie...*, p. 54.

3. Cf. R. GRYSON, *Le ministère des femmes...*, p. 103-104.

reconnaissant comme ministère féminin que celui des diaconesses. Pour l'exprimer dans un vocabulaire moderne, nous dirons qu'il considère l'ordre des veuves comme un état de vie consacrée, semblable à celui des vierges, comme le prouve le fait qu'il nomme ensemble les vierges et les veuves sur les listes pour le partage des offrandes et les rangs à occuper dans l'assemblée, on l'a déjà signalé plus haut à propos des vierges.

338 Qu'en légiférant sur l'ordre des vierges et celui des veuves le compilateur soit resté si discret sur le monachisme masculin, cela a surpris certains critiques, qui en ont conclu que les *CA* étaient dirigées contre le monachisme, pour lui refuser tout charisme particulier<sup>1</sup>. En fait, le compilateur n'est pas entièrement muet à ce sujet et sa grande discrétion sur le monachisme peut s'expliquer. D'une part aucune de ses sources principales ne traite des institutions monastiques, elles ne les évoquent même pas. D'autre part, lui-même s'intéresse essentiellement à l'organisation et au fonctionnement des communautés chrétiennes constituées. Or on sait qu'à cette époque en Syrie le monachisme en était à ses débuts et ne posait encore guère de problèmes institutionnels<sup>2</sup>.

339 De fait, dans les *CA*, les formes de vie monastique masculine ne sont évoquées que dans le rituel eucharistique du livre VIII et la variété des termes employés donne à penser qu'il s'agit là encore d'une compilation de différentes traditions. Il en est fait mention d'une part dans les intercessions (VIII, 10, 11 ; 12, 44), mais pas dans la mémoire

1. Cf. E. SCHWARTZ, « Die Kanonensammlungen der alten Reichskirche », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanon. Abteilung* 25 (1936), p. 39-41 (réédité dans *Gesammelte Schriften* IV, p. 189 s.).

2. Cf. P. DE LABRIOLLE, dans *Histoire de l'Église* (A. FLICHE et V. MARTIN), t. 3, p. 346-347. Il n'y avait pas de monastère à Antioche à cette époque, cf. P. CANIVET, *Le monachisme syrien selon Théodoret de Cyr*, Paris 1977, p. 47-51. Sur ces formes de vie religieuse, cf. E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 123.

des défunts (12, 43), et d'autre part dans l'ordre d'accès à la communion (VIII, 13, 14), preuve que ces ascètes se joignaient aux liturgies des communautés urbaines. Car tantôt ils sont appelés ἀσκηταί ou εὐνοῦχοι, tantôt ils sont désignés par des périphrases : οἱ ἐν ἐγκρατεία καὶ εὐλαβείᾳ et οἱ ἐν παρθενείᾳ καὶ ἀγνεΐᾳ. Dans la postcommunion les termes de cette dernière périphrase forment deux expressions différentes, séparées par la mention des époux chrétiens, preuve que les institutions et le vocabulaire étaient encore indécis. Pour mention notons enfin que l'ἐγκράτεια ἔννομος est comptée parmi les charismes (VIII, 1, 12).

340

**Les ordinations.** Comme nous nous préoccupons, bien plus que le compilateur, de distribuer la matière selon un plan logique, nous avons buté sur cette difficulté : où placer la section sur les ordinations ? Dans le chapitre sur les institutions ecclésiales ou dans le chapitre consacré à la liturgie ? Nous avons opté pour la première de ces deux solutions parce que les *CA* contiennent de nombreuses prescriptions concernant la discipline relative aux ordinations et que le rituel lui-même (VIII, 4-5 ; 16-22) est assez simple.

En effet, pour toutes les ordinations, de l'évêque à la diaconesse et au lecteur, le compilateur ne nous informe guère que sur les deux éléments qu'il reconnaît lui-même essentiels (cf. VIII, 46, 9), à savoir l'imposition des mains (ou des évangiles, pour l'évêque) et l'oraison. C'est à cette dernière qu'il semble avoir porté le plus d'intérêt. En effet ce formulaire constitue l'une des pièces-maîtresses de l'euchologe des *CA*, que nous étudierons un peu plus loin<sup>1</sup>. Nous ne signalerons ici que cette caractéristique

1. § 344. Parmi les études consacrées aux anciennes prières d'ordination on pourra consulter : B. BOTTÉ, « L'ordre d'après les prières d'ordination », dans *Études sur le sacrement de l'Ordre* (coll. Lex Orandi, 22), Paris 1957 ; P. M. GY, « La théologie des prières anciennes

importante : chacune des prières d'ordination comporte une épiclese de l'Esprit-Saint.

Quant au rituel lui-même, le compilateur expose celui de l'ordination épiscopale (VIII, 4 ; 5, 8-12), mais pour les autres, il ne prescrit que l'imposition des mains et, pour l'ordination de leur nouveau collègue, la présence des presbytres, des diacres et des diaconesses (VIII, 16, 2 ; 17, 2 ; 19, 2).

- 341 Mais c'est surtout dans d'autres sections de la compilation qu'il traite de la discipline concernant les ordinations : III, 11 ; 20 ; VIII, 27-28 ; 47, 1 s. Il y indique en particulier qu'une ordination épiscopale requiert l'intervention de plusieurs évêques : trois, de préférence, ou au moins deux, le cas de force majeure étant prévu en VIII, 27. Le compilateur répète par trois fois ces prescriptions ; pourquoi cette insistance ? S'agit-il d'une réaction contre des abus constatés lors des nombreuses ordinations épiscopales conférées à cette époque, soit pour remplacer les évêques victimes des persécutions, soit à la suite de schismes ? Le concile de Nicée (325), avait lui aussi légiféré sur les ordinations épiscopales : il imposait la présence de tous les évêques de l'éparchie et la confirmation de l'ordination par le métropolitain<sup>1</sup>. Mais le compilateur ne semble pas faire allusion à ces prescriptions, bien qu'il évoque la présence de nombreux évêques lors d'une ordination

pour l'ordination des évêques et des prêtres », dans *RSPT* 58 (1974), p. 599-617 ; Id., « Les anciennes prières d'ordination », dans *La Maison-Dieu* 138 (1979), p. 93-122. On traitera plus loin de l'imposition des mains, § 360.

1. Cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 380 ; C. VOGEL, « Unité de l'Église et pluralité des formes historiques d'organisation ecclésiastique du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle », dans *L'Épiscopat et l'Église universelle*, Paris 1962, p. 605 ; R. GRYSOY, « Les élections épiscopales en Orient au IV<sup>e</sup> s. », dans *RHE* 74, 2 (1978), p. 301-345 ; P. STOCKMEIER, « L'élection de l'évêque par le clergé et le peuple dans l'Église ancienne », dans *Concilium* 157 (1980), p. 13-21.

épiscopale (VIII, 4, 6) et qu'il demande d'en référer habituellement au « premier » des évêques (VIII, 47, 34).

- 342 Par ailleurs il intervient aussi à propos d'ordinations qui ne sont pas faites selon les canons. Trois cas sont pris en considération. D'abord les ordinations conférées par les hérétiques : elles sont vaines et inopérantes et ceux qui les ont reçues ne sont ni prêtres, ni clercs<sup>1</sup> (VI, 15, 3 ; VIII, 47, 68). Ensuite le passage à l'hérésie ou au schisme, si c'est bien cela que désignent les termes *κακόνοια* et *ἕρνοια* : ne sont plus évêques ni presbytres ceux qui s'égarèrent de la sorte (VIII, 2, 4.6). Enfin l'ordination d'un sujet promu par népotisme est déclarée invalide (VIII, 47, 76).

## II - Les institutions liturgiques

- 343 Pour sûr, les rituels des *CA* n'ont pas l'extrême précision des livres liturgiques modernes, mais ils n'en sont pas loin ! D'une part les célébrations y sont décrites presque dans leur intégralité. D'autre part formulaire et cérémonial y sont réunis ; autrement dit : les *CA* ne transmettent pas seulement l'euchologe destiné à l'évêque célébrant, comme l'ont fait les sacramentaires latins, mais encore les rubriques.

Pour présenter les institutions liturgiques des *CA*, on commencera par les structures et les éléments permanents, avant d'en venir aux différents rituels. Nous reportons cependant l'examen des rites de l'initiation chrétienne et de la pénitence aux chapitres suivants.

1. Le concile de Nicée, canon 19, tranchait de la même façon le cas des Pauliniens ; cf. J. LÉCUYER, *Le sacrement de l'ordination*, Paris 1983, p. 60 s., 238. Sur les ordinations considérées comme inconsistantes, cf. le dossier établi par C. VOGL, « Chirotonie et Chirothésie », dans *Irenikon* 45 (1972), p. 207 s.

## 1. L'EUCHOLOGE DES *CA*

- 344 L'intérêt des *CA* pour l'histoire de la liturgie tient en premier lieu à l'importance du formulaire que transmet cette compilation, puisque l'ensemble des prières et oraisons occupe environ le quart de tout l'écrit. Or ce formulaire se signale tant par sa variété que par une relative unité de style. Sa variété tient d'une part à la destination des différentes prières, car sont prises en compte tant les célébrations régulières, comme l'eucharistie et l'office quotidien, que les célébrations occasionnelles, comme les ordinations ou les bénédictions. La diversité des oraisons provient d'autre part de leur origine, même si pour un grand nombre d'entre elles celle-ci nous reste inconnue.

- 345 Les trois principales sources des *CA* n'ont fourni au compilateur que la plus petite partie de son euchologe. De la *Didascalie* ne proviennent que la *Prière de Manassé*, apocryphe de l'Ancien Testament (*CA* II, 22, 12-14), et l'action de grâces pour les bienfaits accordés à une veuve (III, 13), prières que le compilateur a retranscrites sans guère les modifier. Par contre, les oraisons provenant de la *Didachè* 9-10 ont été profondément remaniées<sup>1</sup> (*CA* VII, 25-27). Il en fut de même pour le formulaire dérivé des *Diataxeis* (ou « *Tradition apostolique* »), au livre VIII de la compilation.

Pour les nombreuses autres oraisons et prières, si l'origine des bénédictions du livre VII, 33-38 est manifestement synagogale<sup>2</sup>, celle des formulaires de l'eucharistie, du baptême, de l'office quotidien, des ordinations, etc., ne

1. Il s'agit des deux bénédictions bien connues, de portée eucharistique, mais encore d'une troisième, calquée sur les deux précédentes, transmise par la seule version copte et relative au myron. Cf. *SC* 248, p. 47 s. et 182.

2. Cf. plus haut, § 6. A la bibliographie déjà indiquée ajouter : D. A. FIENSY, *Prayers alleged to be Jewish*, Chico/California 1985.

nous est pas connue. Pourtant, comme le montrera l'analyse de tout cet ensemble euchologique, le compilateur semble bien avoir puisé dans des recueils antérieurs.

346 **Répartition des rôles dans l'assemblée.** A part quelques prières plutôt privées (III, 13 ; IV, 5 ou VII, 49), l'euchologe des *CA* est destiné à l'assemblée liturgique, dans laquelle il répartit les rôles. Si l'évêque dialogue parfois directement avec l'assemblée (cf. VIII, 5, 11 ; 11, 8 ; 12, 4 ; 13, 1), le plus souvent interviennent tour à tour le diacre, l'assemblée et l'évêque.

— *Les monitions diaconales.* Le diacre suscite et dirige la prière de l'assemblée ; il en indique aussi les intentions. Pour cela tantôt il intervient en de courtes monitions, soit pour inviter à la prière et pour raviver l'attention, soit pour signifier l'attitude à prendre (cf. VIII, 10, 2.22 ; 11, 7 ; 15, 6 ; 39, 1). Tantôt il énonce dans le détail et en de longues proclamations les intentions de prière (VIII, 10, 3-20 ; 13, 3-8 ; 14, 2-3 ; cf. II, 57, 18).

— *Les invocations de l'assemblée.* Chaque proclamation du diacre suscite la réponse de l'assemblée. Celle-ci réagit par de courtes invocations comme « Kyrie eleison » (cf. VIII, 6, 4-9 ; 9, 6).

347 — *Les oraisons de l'évêque.* Elles explicitent longuement la prière de toute l'assemblée (cf. VIII, 11, 2-6). Parfois elles sont formées de deux prières successives, interrompues par une monition diaconale : la deuxième prière est alors une bénédiction du peuple prosterné (cf. VIII, 15 ; 37-39 ; 41, 6-8). Malgré la variété des origines et la diversité des destinations une forte homogénéité sous-tend l'ensemble du corpus des oraisons. Cela tient d'abord au respect des formes héritées de la prière biblique et synagogale, que de nombreuses études récentes, principalement consacrées à l'anaphore<sup>1</sup>, ont mises en évidence. Mais cela provient

2. Cf. J. P. AUDET, « Bénédiction juive et eucharistie chrétienne »,

aussi du réemploi des mêmes formules dans plusieurs prières des *CA*.

348

**La structure des oraisons.**

Les matériaux que les *CA* proposent aux célébrants se présentent sous des formes variées, car outre les nombreuses oraisons entièrement rédigées, la compilation contient également des éléments pour la formulation d'autres oraisons. Parfois il s'agit de canevas à peu près complets, comme pour la prière sur les catéchumènes et la bénédiction de l'huile (VII, 39, 4 ; 42, 3). Parfois ce canevas contient une partie déjà rédigée, comme la bénédiction de l'eau baptismale (VII, 43, 2-5). Ailleurs le compilateur ne propose que la partie centrale de l'oraison, comme pour l'onction postbaptismale, en indiquant : « qu'il dise cela et ce qui s'y rapporte » (VII, 44, 2-3). De même dans le rituel eucharistique du livre II, 57, 19-20, il ne transcrit que deux formules à intégrer dans l'oraison sur l'assemblée. Ailleurs enfin il reproduit des oraisons complètes ou presque, mais sans destination précise : il s'agit des bénédictions d'origine synagogale (VII, 33-38), dont de nombreux éléments ont été repris dans l'anaphore<sup>1</sup>. Les mêmes principes de composition se trouvent appliqués dans tout cet ensemble euchologique, y compris dans les prières privées.

dans *RBib.* 1958, p. 371-399. Id., *La Didachè, Instruction des Apôtres*, Paris 1958. Ces thèses ont été corrigées et complétées par R. J. LEDOGAR, *Acknowledgment*, Rome 1968, et T. J. TALLEY, « De la berakah à l'Eucharistie. Une question à réexaminer », dans *La Maison-Dieu* 125 (1976), p. 11-39. Voir aussi L. BOUYER, *Eucharistie*, Tournai 1965 ; L. LIGIER, « Autour du sacrifice eucharistique, anaphores orientales et anamnèse juive de Kippur », dans *NRTh* 82 (1960), p. 40-55 ; Id., « Anaphores orientales et prières juives », dans *Proche-Orient chrétien* 13 (1963), p. 3-20, 99-113 ; Id., « Les origines de la prière eucharistique », dans *Questions liturgiques* 1972, p. 181-201.

1. Cf. L. BOUYER, *Eucharistie*, p. 122-136, 245-261, qui a relevé les parentés entre la liturgie synagogale, les prières de *CA* VII, 33-38 et l'anaphore de *CA* VIII, 12.

- 349 — *Importance de l'adresse.* Une seule oraison n'interpelle pas Dieu nommément (VIII, 8, 5) et rares sont celles qui ne l'invoquent que par un seul titre (cf. VII, 36, 1). Car dans la plupart, qualificatifs et attributs sont longuement exposés en un ample éloge de Dieu et le compilateur en prend prétexte pour y exprimer sa théologie<sup>1</sup> (cf. VIII, 5, 1-2 ; 6, 11 ; 12, 6-7 ; etc.). Souvent l'adresse se transforme presque imperceptiblement en anamnèse (cf. VIII, 5, 2-3 ; 20, 1 ; 37, 2). Parfois elle est intégrée dans l'anamnèse (cf. VII, 25, 2-3 ; 26, 2-3). Ailleurs encore elle la suit (cf. VIII, 7, 8).
- 350 — *L'anamnèse, élément central des oraisons*<sup>2</sup>. Il n'est pas d'oraison qui n'évoque, même brièvement, quelque action divine de la création ou du salut, passé ou présent. Ainsi l'anaphore décrit-elle amplement toute la geste divine, des origines jusqu'aux temps apostoliques (VIII, 12, 8-34). Mais dans les autres oraisons l'anamnèse est plus circonstanciée : elle évoque les initiatives divines en rapport avec l'objet de la célébration ou de la prière (cf. les ordinations, VIII, 5, 3-4 ; 21, 3). Elle a sa place, normalement, au début de l'oraison, après l'adresse, mais on la trouve parfois imbriquée dans la supplication (cf. VIII, 9, 8-9 ; 18, 2).
- 351 — *Le moment de la supplication.* On observe ainsi à quel point anamnèse et supplication sont liées : il n'est

1. Cf. plus haut, § 226 s.

2. Nous donnons au mot *anamnèse* le sens de rappel des merveilles de Dieu dans le formulaire liturgique, bien que dans le vocabulaire chrétien récent il désigne l'évocation de la passion et de la résurrection du Christ, après le récit de l'institution eucharistique : il s'agit là de merveilles de Dieu, mais ce n'est pas la seule anamnèse des anaphores. Cf. L. LIGIER, *NRT* 82, p. 41 ; Id., *Péché d'Adam et péché du monde, Bible Kippur, Eucharistie*, Paris 1961, t. II, p. 295-297 ; Id., « Célébration divine et anamnèse... », dans B. BOTTE, B. BOBRINSKOY, etc., *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, Paris 1970, t. II, p. 140 ; A. TARBV, *La prière eucharistique de l'Église de Jérusalem*, Paris 1972, p. 73, n. 3.

- pas de demande, dans les oraisons des *CA*, qui ne soit précédée, ou du moins accompagnée, d'une adoration de Dieu en sa philanthropie (adresse) et d'un rappel de ses initiatives prouvant qu'il a déjà accordé de tels secours dans le passé (anamnèse). La supplication se trouve donc normalement à la troisième place et souvent elle est introduite par la formule *αὐτὸς καὶ νῦν*<sup>1</sup> (cf. VII, 26, 4 ; 43, 5 ; VIII, 5, 5 ; 16, 3.4.5 ; etc.). Cependant les *CA* proposent aussi des bénédictions sans demandes.
- 352 — *Bénédictions et actions de grâces.* Certaines prières sont introduites par des formules telles que *εὐλογητὸς εἶ* (III, 13, 1 ; VII, 34, 1 ; 49) et *εὐχαριστοῦμεν*. Ce dernier verbe, *εὐχαριστεῖν*, et le substantif correspondant, *εὐχαριστία*, qualifient plusieurs prières ou entrent dans leur formulation. Il s'agit principalement de la liturgie eucharistique, du baptême, de l'office quotidien, de bénédiction d'élément et des funérailles (cf. IV, 5, 1 ; VII, 25-27 ; 38, 1.4 ; 39, 4 ; 43, 2.3 ; VIII, 12, 5.32.38 ; 14, 2 ; 15, 1.2 ; 34, 2.6 ; 40, 1-3 ; 41, 7). Ces formules de bénédiction et d'action de grâces sont accumulées dans les hymnes du matin et du soir (VII, 47 ; 48). Dans les *CA* c'est le verbe *εὐχαριστεῖν* qui sert communément à désigner la prière de louange et d'action de grâces adressée à Dieu. *Εὐλογεῖν* n'est employé qu'une seule fois dans ce sens, d'ailleurs accompagné de *εὐχαριστεῖν* (VII, 43, 2) ; habituellement il désigne les bénédictions de personnes et d'éléments<sup>2</sup> (cf. VIII, 6, 8.10 ; 15, 6 ; 29, 2 ; etc.).

1. Cf. A. LAURENTIN, « We' attah — kai nun », dans *Biblica* 45 (1964), p. 168-195, 413-432. J. MAGNE, « La prétendue Tradition Apostolique d'Hippolyte de Rome... », dans *Ostkirchliche Studien* 14 (1965), p. 48.

2. Cet emploi des deux verbes *εὐλογεῖν* et *εὐχαριστεῖν* correspond à la tendance manifestée dès les premiers écrits chrétiens : *εὐχαριστεῖν* se substitue à *εὐλογεῖν* pour désigner les bénédictions adressées à Dieu, *εὐλογεῖν* s'employant alors pour la bénédiction des personnes et des éléments. Cf. R. J. LEDOGAR, *Acknowledgment*, p. 143 ; J.-M. VAN

353 — *La doxologie finale*. Trois des oraisons d'origine synagogale s'arrêtent abruptement, comme inachevées (VII, 34 ; 36 ; 37) et deux prières s'achèvent par une formule de bénédiction (VII, 26, 5 ; 33, 7), mais toutes les autres oraisons sont conclues par une doxologie qui glorifie le Père par le Fils, comme en VII, 25 ; 27 ; 35 ; 38 ; 47 ; 49, ou qui se développe en une formulation trinitaire, comme la prière du néophyte et l'hymne vespéral (VII, 45 ; 48, 3) et toutes les oraisons du livre VIII<sup>1</sup> ; parmi ces dernières, deux se distinguent par une doxologie particulièrement développée (12, 50 et 15, 9). Nous avons déjà signalé l'intérêt de ces doxologies pour l'étude de la théologie professée par le compilateur<sup>2</sup>, car le Christ y est présenté comme le médiateur de la prière chrétienne<sup>3</sup> (cf. encore VI, 14, 2 ; VII, 37, 5). D'ailleurs, outre le formulaire eucharistique, d'autres passages de la compilation sont également ponctués ou conclus par des doxologies, trinitaires (cf. IV, 5, 4 ; VIII, 48, 3) ou non (cf. I, 1, 3 ; 8, 2 ; II, 14, 11 ; V, 6, 10 ; VI, 30, 10).

354

**Le fond commun de l'euchologe.**

L'unité de l'euchologe des *CA* ne tient pas seulement au respect des mêmes formes de la prière, par-delà les petites différences de détail, mais aussi à la répétition de formules identiques, comme si un fond commun, surtout biblique, et plus particulièrement psalmique<sup>4</sup>,

CANGH, *La multiplication des pains et l'eucharistie*, Paris 1975, p. 78-100 ; S. LÉGASSE, « Εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν », dans *Mens concordet voci pour Mgr A. G. Martimort*, Paris 1983, p. 431-435 ; D. POWER, « Bénir les choses », dans *Concilium* 198 (1985), p. 40-48. Sur la synonymie de ces deux verbes chez saint Jean Chrysostome, cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie...*, p. 274.

1. Plusieurs d'entre elles ont été étuées par J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte, ses documents, son titulaire, ses origines et son caractère*, 2<sup>e</sup> éd., Rome 1965, p. 343-370.

2. Cf. § 233 s. et 245.

3. Cf. § 235 s.

4. Cf. § 204. Sur le fond biblique de l'euchologe chrétien, cf.

avait servi à la formulation des oraisons. Quelques exemples le montreront. En premier lieu les citations bibliques intégrées dans deux ou trois oraisons :

- *Ex.* 29, 18 (cf. *Éphés.* 5, 2) : VIII, 5, 7 ; 13, 3.
- *Ps.* 27, 9+ *Act.* 20, 28 : II, 57, 20 ; VIII, 41, 8.
- *Ps.* 36, 4 : VIII, 6, 5 ; 15, 8.
- *Ps.* 50, 12.14 : VII, 45, 3 ; VIII 5, 5.7 ; 6, 12 ; 9, 5.
- *Ps.* 103, 25.16 ; VII, 34, 3 ; VIII, 12, 12.
- *Ps.* 118, 114 : VIII, 12, 45 ; 13, 10.
- *Ps.* 135, 25 : VII, 49 ; VIII, 12, 48.
- *II Tim.* 2, 15 : VIII, 10, 6 ; 12, 40.

Parmi les autres expressions communes à plusieurs oraisons signalons encore :

- la formule « regarde ton serviteur que voici » : dans plusieurs prières d'ordination et dans la liturgie des défunts (VIII, 41, 5) ;
- « courber la nuque (ἀρχένα) de l'âme ou du cœur » : VIII, 9, 8 et 37, 6 (cf. 15, 8) ;
- le groupement des trois adverbes ἀτρέπτως, ἀμέμπτως, ἀνεγκλήτως, ou des adjectifs correspondants : VIII, 5, 7 ; 11, 4 ; 13, 3 ; 41, 8 ;
- χριστιανὰ τὰ τέλη : VIII, 6, 8 ; 36, 3 ; 33, 2.

On y ajoutera les parentés d'ordre théologique, déjà signalées<sup>1</sup>, tels le titre christologique de Παῖς et le vocabulaire de la connaissance religieuse. De même, dans l'évocation du salut, les expressions qualifiant les rôles du Père et du Fils correspondent aux propos du compilateur dans d'autres passages des *CA* (cf. VII, 25, 2 et VIII, 33, 3).

355

On relève à l'inverse des divergences significatives : ainsi dans les prières d'intercession la mention du pouvoir impérial est tantôt au singulier et tantôt au pluriel (cf. VIII, 12, 42 ; 13, 5 ; 15, 4). Si le compilateur les avait lui-même rédigées, ces invocations concorderaient certaine-

V. SAXER, « L'usage de la Bible et ses procédés dans quelques anaphores grecques anciennes... », dans *Mens concordet voci*, p. 595-607.

1. Cf. § 203, 218 et 239 et notre article « La théologie des *CA* par Clément, la création et le salut », dans *RevSR* 1983, p. 117 s.

ment davantage entre elles<sup>1</sup>. On remarquera encore que le formulaire du livre VIII est plus élaboré que celui du livre VII.

356 Pour conclure cette présentation du formulaire nous signalerons les propos du compilateur sur l'efficacité des épicleses. Qu'il ait constitué un euchologe aussi important, cela semble correspondre à une préoccupation qu'il exprime occasionnellement à propos du cérémonial baptismal : garantir l'efficacité des rites liturgiques en fournissant un formulaire adéquat, car c'est l'épiclèse correspondante qui assure à chaque rite son efficacité (VII, 44, 3<sup>2</sup> ; cf. aussi VIII, 46, 9 : les deux éléments du rite d'ordination). Cela pourrait expliquer que le compilateur ait accordé plus d'importance à l'euchologe qu'à la description des rites. On se souviendra aussi que, dans les débats sur l'efficacité des rites accomplis par les hérétiques, en Orient on se préoccupait surtout de l'expression théologique<sup>3</sup>.

### 357 2. CADRE, ATTITUDES, GESTES ET ÉLÉMENTS DU CULTE

Les informations sur les lieux de prière, les attitudes, gestes, vêtements et objets cultuels ne manquent pas dans les *CA*, bien qu'elles soient fragmentaires. Ainsi est-il encore fait allusion à la célébration liturgique dans les maisons particulières, mais il s'agit là de cas d'exception, quand le lieu de culte est occupé par des impies, entendez par là : les fidèles d'un autre parti, tenu pour hérétique<sup>4</sup>.

1. Sur l'intégration dans les *CA* de traditions liturgiques plus anciennes, cf. plus haut § 7.

2. Cela a été démontré par l'étude très pertinente de D. VAN DEN EYNDE, « Baptême et confirmation d'après les *CA* VII, 44, 3 », dans *RecSR* 27 (1937), p. 196-212 ; cf. aussi P. GALTIER, « Imposition des mains et bénédictions au baptême », *ibid.*, p. 464-466.

3. Cf. L. VILLETTE, *Foi et sacrement*, t. 1, Paris 1959, p. 139.

4. Les chrétiens d'Antioche connaissaient tout particulièrement ce genre de difficulté, du fait de leur partition en quatre commu-

Et si ces derniers empêchent même la tenue de ces assemblées, que chacun prie seul (VIII, 34, 8-10). A cette occasion le compilateur indique d'ailleurs quels sont les éléments fondamentaux du culte chrétien : psalmodie, lecture, prière.

Ailleurs il est fait mention de célébrations dans les cimetières<sup>1</sup> (VI, 30, 2), mais le lieu de culte habituel est l'église, *ἐκκλησία*, que les *CA* décrivent sommairement dans la comparaison du navire (II, 57, 3-5). Les quelques indications données là concernent la forme de l'édifice, qui doit être oblong, la répartition des places entre clergé et laïcs et la disposition des locaux annexes<sup>2</sup> (*παστοφόρια*), où les diacres déposaient ce qui restait des oblats après la communion (VIII, 13, 17). Il est encore fait allusion à une estrade pour la proclamation des lectures (cf. aussi VIII, 6, 2), estrade qui devait être le bēma nommé en VIII, 11, 10, ce terme désignant aussi bien le tribunal (cf. *Act.* 12, 21 ou *II Cor.* 5, 10) que le lieu des lectures, tant dans les synagogues que dans les édifices chrétiens<sup>3</sup>. Fort heureusement, ces maigres indications ont-elles pu

nautés rivales, qui en vinrent à se distinguer également par leurs lieux de culte. Cf. R. DEVRESSE, *Le patriarcat d'Antioche...*, p. 20.

1. On sait que la communauté de Diodore et Flavien tenait des réunions à part dans les cimetières et les sanctuaires des martyrs. Cf. R. DEVRESSE, *ibid.*, p. 9.

2. Les découvertes archéologiques confirment cette description ; cf. J. LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Paris 1947, p. 62-66, 194-198.

3. Pour les synagogues, cf. K. HRUBY, « La place des lectures bibliques et de la prédication dans la liturgie synagogale ancienne », dans B. BOTTE, H. CAZELLES, etc., *La Parole dans la liturgie*, Paris 1970, p. 50. Pour les églises, se reporter au témoignage de saint Jean Chrysostome, cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiocheia...*, p. 33-52 ; R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes...*, p. 18, 73. Cf. K. GAMBER, « Die frühchristliche Hauskirche nach Didascalia Apostolorum II, 57, 1-58, 6 », dans *Studia Patristica X (TU 107, 1970)*, p. 337-344 ; R. C. COQUIN, « Le Bēma des églises syriennes », dans *L'Orient Syrien* 10 (1965), p. 443-474.

être complétées par les travaux des archéologues, qui ont établi de nombreuses correspondances entre les documents écrits, comme les *CA* et la prédication de saint Jean Chrysostome, et les vestiges monumentaux<sup>1</sup>.

358 — *Orientation*. Pour l'une de ces correspondances le témoignage des *CA* est très important, à savoir l'orientation pendant le culte et la prière personnelle. En effet le compilateur prescrit d'abord de tourner l'édifice cultuel vers l'est ; les *παστοφόρια* se trouveront donc également du côté oriental (II, 57, 3). Il précise ensuite que toute l'assemblée est tendue vers l'orient pour la prière (II, 57, 14). Dans le rituel baptismal il indique pareillement que le néophyte, après avoir reçu l'onction, priera l'oraison dominicale debout, pour avoir eu part à la résurrection, et tourné vers l'orient (VII, 45, 2). Le compilateur accompagne ces différentes prescriptions de leurs justifications : c'est à l'orient que Dieu s'est établi au plus haut des cieux, selon le *Ps.* 67, 34 (dans la *Septante*) ; c'est également à l'orient que se trouvait le paradis, selon *Gen.* 2, 8 (cf. *CA* VIII, 12, 18) ; c'est encore vers l'orient que se sont tournés les officiants lors de la dédicace du temple, selon *II Chr.* 5, 12.13. De fait l'orientation des églises et des célébrants a été une tradition très ancienne et très respectée en Syrie<sup>2</sup>.

359 — *Attitudes*. La raison pour laquelle le chrétien prie debout vient d'être évoquée. De fait les *CA* indiquent

1. Cf. J. LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie* ; A. M. SCHNEIDER, « Liturgie und Kirchenbau in Syrien », dans *Nachrichten der Akademie der Wissenschaft in Göttingen* 1949, p. 61 ; F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiocheia...*, p. 3-60.

2. Cf. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses mystagogiques*, I, 9 (*SC* 126, p. 98 s.) ; C. VOGEL, « Versus ad Orientem », dans *La Maison-Dieu* 70 (1962), p. 67-99 ; ID., « L'orientation vers l'Est du célébrant et des fidèles pendant la célébration eucharistique », dans *L'Orient Syrien* 33 (1964), p. 3-38 ; M. METZGER, « La place des liturgies à l'autel », dans *RevSR* 1971, p. 113-145.

gestes et attitudes liturgiques, en particulier pour l'eucharistie, et c'est le diacre qui est chargé de les signifier à l'assemblée. Celle-ci se lève pour la lecture de l'évangile, pour les prières, surtout pour l'anaphore (cf. II, 57, 9.14.21 VIII, 12, 2). L'agenouillement manifeste la supplication instante (VIII, 10, 2), mais il est plus souvent demandé, soit à toute l'assemblée, soit à une partie d'entre elle, de se prosterner ou de s'incliner (cf. VIII, 6, 8.10 ; 15, 6 ; 37, 4 ; 41, 6). Par contre, pour les lectures, la psalmodie et la prédication, on reste assis (cf. II, 58, 4).

360 — *Gestes liturgiques*. Ceux-ci sont souvent évoqués. Et d'abord l'imposition des mains, que trois séries de termes servent à désigner ; or ce vocabulaire est précis et fixe dans toute la compilation<sup>1</sup>.

1. Le substantif *χειροτονία* et les formes verbales correspondantes sont réservés aux ordinations des évêques, des presbytres, des diacres et des sous-diacres (cf. VI, 17, 1 ; VII, 46, 1.5 ; VIII, 4-5 ; 16-17 ; 21 ; 23-28) ;

1. Ce vocabulaire a évolué et une distinction s'est établie progressivement, à partir du VIII<sup>e</sup> s. : *χειροτονία* a été réservé aux trois ordres de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat, et *χειροθεσία* aux ministères subalternes ; cf. les enquêtes de C. VOGEL, « L'imposition des mains dans les rites d'ordination en Orient et en Occident », dans *La Maison-Dieu* 102 (1970), p. 57-72 (dans cet article quelques erreurs se sont glissées dans la transcription des références aux *CA*, p. 61-62, faisant conclure à tort à une certaine ambiguïté dans l'emploi de ce vocabulaire) ; ID., « Chirotonie et chirothésie », dans *Irenikon* 1972, p. 7-21, 207-238 (articles réédités dans C. VOGEL, *Ordinations inconsistantes et caractère inamissible*, Turin 1978). Cf. aussi C. H. TURNER, « *Χειροτονία, χειροθεσία, ἐπίθεσις χειρῶν* », dans *JThS* XXIV (1922-1923), p. 496-534 ; J. COPPENS, *L'imposition des mains et les rites connexes dans le Nouveau Testament et dans l'Église ancienne*, Paris 1925 ; J. YSEBAERT, « L'imposition des mains, rite de réconciliation », dans *La Maison-Dieu* 90 (1967), p. 93-102 ; L. LIGIER, *La confirmation*, Paris 1973, p. 107-123, à propos du Canon 8 de Nicée (325) : l'auteur infirme certaines conclusions de C. Vogel. Sur les ordinations, voir plus haut, § 340.

ailleurs ils servent à désigner l'institution de prêtresses païennes, de rois, voire de suppôts de Satan (cf. II, 43, 3 ; III, 9, 3 ; VII, 16).

2. Le terme χειροθεσία et les formes verbales correspondantes désignent les autres impositions des mains :
- celles du rituel baptismal (cf. II, 32, 3 ; III, 16, 3 ; VII, 44, 3) ;
  - celle qui réintègre le pénitent dans l'Église, comme le baptême y intègre le catéchumène (cf. II, 18, 7 ; 41, 2) ;
  - celles, plus fréquentes, qui accompagnent la bénédiction des catéchumènes (cf. VII, 39, 4) ou du peuple lui-même (cf. VIII, 37, 4 ; 39, 1).

La distinction entre χειροτονία et χειροθεσία est clairement exprimée en deux passages. D'une part en III, 16, 3, où il est précisé que la χειροθεσία accompagnant le baptême n'a pas pour effet d'ordonner (χειροτονεῖν) des prêtres, et d'autre part en VIII, 28, 2.3, où, s'agissant des ministères respectifs des évêques et des presbytres, il est rappelé que seuls les premiers peuvent ordonner (χειροτονεῖν) et que les seconds ne peuvent que χειροθετεῖν.

3. Les expressions τὴν (τάς) χεῖρα(ς) ἐπιτιθέναι et ἐπιθεσις χειρῶν sont plus rarement employées dans les CA. C'est à elles que recourt le compilateur pour évoquer le ministère des apôtres (cf. II, 41, 2 ; VI, 7, 3 ; VIII, 46, 9) ou de saint Étienne (VIII, 46, 16), ou encore pour préciser le geste que doit effectuer l'évêque au moment des ordinations, sans qu'on puisse accorder une signification particulière à l'emploi du singulier ou du pluriel (χεῖρα ou χεῖρας, cf. VIII, 16, 2 ; 17, 2 ; etc.).

- 361 Pour l'ordination d'un évêque les CA ne font pas mention d'une imposition des mains, mais d'un geste de même portée et dont on peut penser qu'il en est comme une extension : les diacres tiennent les évangiles ouverts sur

la tête de l'ordinand (VIII, 4, 6) au moment de la prière d'ordination<sup>1</sup>.

- 362 Quant aux autres gestes liturgiques, c'est dans la description de l'eucharistie que le compilateur en signale la plupart. Ainsi prescrit-il au célébrant de se signer le front (τὸ πρόπαιον τοῦ σταυροῦ) avant la grande prière eucharistique<sup>2</sup> (VIII, 12, 4) et à toute l'assemblée d'échanger le baiser de paix (II, 57, 17 ; VIII, 11, 9 ; cf. II, 54, 1-2). Il est encore fait mention de processions, mais c'est dans le rituel funéraire (VI, 30, 2). D'autres gestes, enfin, sont liés à des éléments, comme le pain et le vin, l'eau et l'huile.
- 363 — *Éléments*. L'eucharistie comporte l'apport d'oblat, pain et vin. Les CA n'en parlent guère, si ce n'est pour indiquer qu'ils sont déposés sur l'autel en plusieurs coupes (VIII, 12, 3). Elles précisent aussi quelles offrandes n'ont pas leur place sur l'autel<sup>3</sup> (VIII, 47, 2-3).
- 364 L'eau est, bien sûr, l'élément essentiel du baptême<sup>4</sup> (cf. VII, 22, 3), mais les chrétiens sont dispensés des incessantes purifications du judaïsme et du paganisme (cf. II, 35, 1 ; VI, 23, 5 ; 29, 4). D'ailleurs il n'est fait qu'une seule allusion à des ablutions, à propos de la prière

1. Pour la signification que donnaient à ce geste les commentateurs de l'époque, cf. J. LÉCUYER, « Le sens des rites d'ordination d'après les Pères », dans *L'Orient Syrien* 5 (1960), p. 470-473, étude reprise dans J. LÉCUYER, *Le sacrement de l'ordination*, Paris 1983, p. 99-101. Voir aussi C. MUNIER, *Les Statuta Ecclesiae Antiqua*, Paris 1960, p. 177.

2. Cf. C. VOGEL, « La signation dans l'Église des premiers siècles », dans *La Maison-Dieu* 75 (1963), p. 37-51.

3. Sur les offrandes et repas sacrés comportant d'autres aliments que le pain et le vin, cf. C. VOGEL, « Symboles culturels chrétiens : aliments et boissons », dans *Concilium* 152 (1980), p. 83-89 ; J. E. MÉNARD, « Les repas 'sacrés' des Gnostiques », dans *RevSR* 1981, p. 43-51.

4. Il sera question du baptême plus loin, § 379 s.

quotidienne (VIII, 32, 18). Quant aux liturges, ils se lavent aussi les mains avant la prière eucharistique (VIII, 11, 12).

365 Le compilateur a encore transcrit une prière pour la bénédiction de l'eau et de l'huile, mais sans indiquer explicitement l'usage de ces éléments (VIII, 29). S'agissait-il d'eau lustrale, puisque allusion est faite, dans cette oraison, aux deux principales destinations de l'eau, boisson et purification? Les vertus thérapeutiques y sont plus amplement évoquées, aussi a-t-on rangé cette oraison parmi les premiers témoins de l'onction des malades<sup>1</sup>. Mais c'est dans le rituel baptismal que les onctions d'*huile* ont surtout de l'importance<sup>2</sup> : onction complète et signation avec le myron (σφραγίς, cf. III, 16).

366 A lire la première des bénédictions d'origine synagogale (VII, 33, 2) on pourrait croire que la liturgie des *CA* ignore l'usage de l'*encens*, puisque, selon une symbolique bien établie, il y est dit que la fumée qui monte vers Dieu est celle de la prière. En fait, l'un des canons apostoliques (VIII, 47, 3) indique que l'*encens* était utilisé pendant le culte.

367 — *Mobilier et instruments liturgiques*. Les *CA* font mention des flabelles, ou éventails, qui servaient à éloigner des coupes mouches et autres insectes (VIII, 12, 3). De l'autel lui-même il n'est dit que ceci : que les veuves et les pauvres lui soient comparés, parce qu'ils reçoivent des offrandes et ont charge de la prière. Cela permet seulement de conclure que l'autel était fixe, si c'est bien de l'autel des églises qu'ils s'agit, plutôt que de celui de la liturgie céleste, car les veuves sont priées de rester aussi immobiles que l'autel (III, 6, 3). Par contre la mention de l'autel

1. Cf. E. MÉLIA, « Le sacrement de l'onction des malades dans son développement historique... », dans *La maladie et la mort du chrétien dans la liturgie*, Rome 1975, p. 202.

2. On y reviendra plus loin, § 385 et 387.

dans le rituel eucharistique ne comporte aucune description (VIII, 12, 3-4).

368 Il reste à signaler les deux allusions aux *vêtements liturgiques*. En effet les *CA* laissent entendre que l'évêque et les diacres revêtaient un habit adapté à leurs fonctions : pour les diacres un vêtement ample, ne gênant pas les mouvements (II, 57, 4), pour l'évêque un habit resplendissant (VIII, 12, 4). Quant aux vêtements des fidèles, obligation est faite aux femmes de se couvrir la tête d'un voile<sup>1</sup> (II, 57, 21).

### 3. LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

369 Toutes ces indications sur les gestes et éléments du culte chrétien disent déjà l'importance des *CA* pour l'histoire de la liturgie. Mais c'est surtout à cause de sa description de la célébration eucharistique, au livre VIII, que cet écrit a retenu l'attention. Or en y joignant toutes les autres indications dispersées dans la compilation on parvient à reconstituer un cérémonial presque complet, alors que les autres écrits de l'époque ne contiennent que des allusions, parfois importantes, il est vrai, comme chez saint Jean Chrysostome<sup>2</sup>.

1. Usage attesté dès l'époque apostolique, cf. *I Cor.* 11, 3-16. Cf. R. GRAYSON, *Le ministère des femmes dans l'Église ancienne*, p. 27. Sur le vêtement et le voile des femmes, cf. I, 8, 23-24 ; 9, 1.

2. Cf. M. METZGER, « La Didascalie et les Constitutions apostoliques », dans *L'Eucharistie des premiers chrétiens*, ouvrage collectif, Paris 1976, p. 187-210. Cf. également les études sur l'eucharistie chez saint Jean Chrysostome ; leurs auteurs se réfèrent systématiquement aux *CA* : F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiochia...*, R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes...*, G. WAGNER, *Der Ursprung der Chrysostomoliturgie*. Cf. plus haut, § 7 (T. I, SC 320), note 4, p. 21 s.

370

**La liturgie de la Parole.**

Cinq passages des *CA* y font allusion (II, 39, 6 ; 54, 1 ; 59, 4 ; V, 19, 3 ; VIII, 5, 11-12) mais le rituel du livre II, 57 en donne une description un peu plus détaillée (v. 5-7). Le nombre des lectures était élevé : une douzaine, semble-t-il, ce qui correspondait à des traditions suivies jadis non seulement pendant la veillée pascale mais aussi au cours des vigiles des dimanches ordinaires<sup>1</sup>. D'autres hypothèses ont été proposées, qui réduisent le nombre de ces lectures à trois ou quatre<sup>2</sup> : Ancien Testament, Apôtre, Évangile. La psalmodie, à laquelle répondait le peuple, entrecoupait les lectures et pour la prédication les *CA* font intervenir plusieurs presbytres et, après eux, l'évêque<sup>3</sup>.

371

**Le cérémonial des renvois, les intercessions et la préparation de l'oblation.**

Brièvement signalé dans le rituel du livre II (en 57, 14), le renvoi des chrétiens exclus des saints mystères est minutieusement décrit au livre VIII, 6-9. Tour à tour catéchumènes, possédés, illuminands<sup>4</sup> et pénitents se prosternent : la communauté prie pour eux<sup>5</sup> puis les congédie. Viennent ensuite la prière universelle (VIII, 10, 1-11, 6 ; cf. II, 57, 18-20) et la préparation immédiate à l'oblation : préparation spirituelle par le baiser de paix et le recueillement, et

1. Cf. A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, 3<sup>e</sup> éd. revue par B. BOTTE, Chevetogne 1953, p. 39, 40, 44.

2. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte...*, p. 94-116 ; R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes...*, p. 68 ; A.-G. MARTIMORT, « A propos du nombre des lectures à la messe », dans *Hommage à M. le Pr. A. Chavasse*, *RevSR* 1984, p. 42-51.

3. ÉGÉRIE a été témoin d'un tel usage à Jérusalem, cf. *Journal de voyage* 25, 1 et 42 (*SC* 296, p. 246 et 298). Sur la psalmodie dans les *CA*, cf. J. MATEOS, « La psalmodie dans le rite byzantin », dans *Proche-Orient chrétien* 15 (1965), p. 110 s.

4. Il s'agit de la dernière étape du catéchuménat, cf. plus loin, § 382.

5. Cf. plus haut, § 346.

préparation matérielle par l'apport des oblats et le lavement des mains (VIII, 11, 7-12, 3 ; cf. II, 57, 17).

372

**L'anaphore.**

Les *CA* contiennent deux prières eucharistiques<sup>1</sup>. La première (VII, 25) dérive de la *Didachè*. Elle est très courte, elle paraît incomplète et il n'est pas précisé à quelles célébrations elle était destinée. La seconde, au contraire (VIII, 12), amplifie considérablement l'anaphore des *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* » 4) et se trouve insérée dans le rituel de l'ordination épiscopale. Elle constitue la pièce-maitresse de la compilation. Dans les nombreuses études consacrées aux prières eucharistiques elle figure en bonne place, parfois sous l'appellation d'« anaphore clémentine ». On lui a reconnu les caractéristiques et le plan des anaphores du « type antiochien » : adresse et anamnèses de l'économie du salut, interrompues par le trisagion biblique, récit de l'institution eucharistique, offrande, épiclese, intercessions<sup>2</sup>. Ces dernières reprennent les demandes de la prière universelle (VIII, 10).

373

**Les rites de la communion eucharistique.**

Après que l'assemblée a répondu « Amen » à la doxologie de l'anaphore, l'évêque la salue à nouveau et le diacre anime une seconde prière universelle (VIII, 13, 1-10) semblable à la première (VIII, 10-11),

1. Cf. notre étude, « Les deux prières eucharistiques des Constitutions apostoliques », dans *RevSR* 1971, p. 52-77. Sur la prière eucharistique du livre VII, cf. E. MAZZA, « La 'Gratiarum Actio Mystica' del Libro VII delle Costituzioni Apostoliche. Una tappa nella storia della anafora eucaristica », dans *Ephemerides liturgicae* 1979, p. 123-137.

2. Cf. A. TARBY, *La prière eucharistique de l'Église de Jérusalem*, p. 71 : le type « antiochien ». Comme dit plus haut (n. 2, p. 70), nous préférons réserver le terme anamnèse au rappel des merveilles de Dieu, tandis que nous appelons « offrande » la prière qui suit le récit de l'institution, ce qui correspond mieux à son contenu.

mais moins développée. Pourquoi ce doublet? Sans doute pour occuper le temps nécessaire à la fraction du pain pour une grande assemblée<sup>1</sup>. Pour la communion elle-même le compilateur indique les monitions et acclamations eucharistiques, l'ordre hiérarchique à observer, les ministres compétents et le psaume d'accompagnement (VIII, 13, 11-17; cf. II, 57, 21 et VII, 25, 5-7). La célébration s'achève alors par les oraisons d'actions de grâces pour la communion (VII, 26; VIII, 14-15).

#### 374 4. LA LITURGIE DANS LE DÉROULEMENT DU TEMPS

À leur manière les *CA* forment une petite encyclopédie de la liturgie ancienne, car elles nous informent non seulement sur les célébrations eucharistiques, mais encore sur la liturgie quotidienne, le calendrier et le culte funéraire.

Le compilateur insiste, comme la *La journée. Didascalie*, sur l'assiduité aux offices quotidiens du matin et du soir<sup>2</sup> : que les chrétiens prennent exemple sur les juifs et les païens (II, 36, 6; 59, 1-2; 60). Ailleurs encore le compilateur confirme l'importance de ces deux moments de la prière quotidienne, puisqu'il en décrit une partie (VII, 47-48; VIII, 35-39).

Si le recoupement de ces quelques informations ne permet pas de reconstituer le déroulement de ces offices<sup>3</sup>, il en indique du moins les principaux éléments :

1. Cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte...*, p. 371

2. Mêmes exhortations de la part d'un contemporain des *CA*, JEAN CHRYSOSTOME, *Huit catéchèses baptismates*, VIII, 18 (*SC 50 bis*, p. 257).

3. Par contre la célébration de l'office quotidien à Jérusalem nous est mieux connue, en particulier grâce au témoignage d'ÉGÉRIE; cf., dans les éditions de son *Journal de voyage*, l'introduction de H. PÉTRÉ, dans *SC 21*, p. 70-71, la traduction et les notes de P. MARAVAL, dans *SC 296*, p. 234-251. Cf. aussi R. ZERFASS, *Die Schrifflistung im Kathedraloffizium Jerusalems*, Münster/Westfalen 1960, en parti-

des psaumes, des hymnes, des monitions diaconales et des oraisons<sup>1</sup>. Ces offices réunissent toute l'assemblée autour de l'évêque. Catéchumènes, possédés et pénitents y prennent part, mais en sont renvoyés avant les oraisons, comme lors de l'eucharistie. Leur cadre normal est le lieu de culte, précision que le compilateur ajoute au texte repris à la *Didascalie* (ἐν τοῖς κυριακῶς, II, 59, 2). Mais si l'église n'est pas accessible, l'assemblée se tiendra dans une maison, à moins qu'on ne soit contraint de rester chez soi et de prier en privé (VIII, 34, 8-10).

Ce dernier texte est le seul qui fasse mention de lectures. On sait cependant, surtout par la prédication de saint Jean Chrysostome, qu'à Antioche lectures et enseignement tenaient une grande place dans la liturgie quotidienne<sup>2</sup>. Le compilateur y fait d'ailleurs allusion quand il demande aux fidèles de quitter leurs occupations pour entendre l'enseignement de la foi (VIII, 32, 18; 33, 2).

375 Outre ces offices du matin et du soir, le compilateur indique encore les autres moments de la prière quotidienne, mais sans préciser si la communauté se réunissait à ces occasions<sup>3</sup>. Il relie ces heures à la passion de Jésus (VIII, 34), mais ses explications ne correspondent pas entièrement à celles de sa source, les *Diataxeis*<sup>4</sup> (« *Tradition apostolique* »

culier p. 40-50, où l'auteur établit des comparaisons avec les *CA*. Sur les offices de la prière quotidienne au temps des *CA* voir A. G. MARTIMORT, *L'Église en prière*, t. IV, Paris 1983, p. 181-190; I. H. DALMAIS, « Origine et constitution de l'office », dans *La Maison-Dieu* 21 (1950), p. 21-39; B. FISCHER, « La prière ecclésiastique et familiale dans le christianisme ancien », dans *La Maison-Dieu* 116 (1973), p. 41-58.

1. Sur la structure de ces oraisons, cf. § 347.

2. Cf. R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes...*, *passim*. Pour Jérusalem, cf. R. ZERFASS, *Die Schrifflistung...*

3. A Jérusalem, au témoignage d'ÉGÉRIE, la prière des heures était très suivie (références de la note 3, p. 84).

4. Cf. *SC 11 bis*, p. 124-133; B. BOTTE, « Les Heures de la prière dans la 'Tradition apostolique' et les documents dérivés », dans Mgr CASSIEN, B. BOTTE, *La prière des heures*, Paris 1963, p. 101-115.

41). A la suite de la *Didachè* 8, 3<sup>1</sup> il prescrit encore de prier le « Notre Père » trois fois par jour (VII, 24, 2). Il évoque aussi la prière des époux (VI, 29, 4) et la prière personnelle quotidienne (VIII, 32, 18) et donne le texte d'une bénédiction pour le repas (VII, 49).

376

**La semaine.**

Lorsqu'il presse les fidèles de participer à la prière quotidienne (II, 59), le compilateur recommande en particulier l'assiduité aux offices non seulement du dimanche, mais aussi du samedi, jours que les serviteurs doivent chômer (VIII, 33, 2), même si la loi juive est périmée (II, 36, 2 ; VI, 23, 3). Les *CA* témoignent ainsi du caractère liturgique du samedi en Orient au IV<sup>e</sup> s., alors que leurs trois sources principales n'en font pas état<sup>2</sup>. Le sens de ces deux jours est amplement exposé dans cette bénédiction d'origine synagogale qui célébrait le sabbat, mais qui a été transformée en éloge du dimanche (VII, 36) : le samedi célèbre la création et le dimanche, la résurrection (cf. aussi V, 14, 20 ; VII, 23, 3). Cependant, le compilateur ne décrit pas la liturgie du samedi<sup>3</sup>, alors qu'il évoque plusieurs fois celle du dimanche (cf. II, 59, 4 ; VII, 30).

A noter encore que le caractère festif du samedi et du dimanche est confirmé par l'interdiction de jeûner ces deux jours (cf. V, 20, 19 ; VIII, 47, 64), le jeûne hebdomadaire étant fixé au mercredi et au vendredi (V, 20, 18) ;

1. SC 248, p. 37 et 174.

2. Par exemple *Didachè* 14, cf. SC 248, p. 64-65. Bibliographie : W. RORDORF, *Sabbat et dimanche dans l'Église ancienne*, Neuchâtel-Paris 1972 ; Id., « Origine et signification de la célébration du dimanche dans le christianisme primitif », dans *La Maison-Dieu* 148 (1981), p. 103-122.

3. Par quelques allusions d'historiens et de prédicateurs, dont saint Jean Chrysostome, on sait pourtant que l'eucharistie était célébrée le samedi par certaines Églises, dont celle d'Antioche. Voir les dossiers constitués par F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte...*, p. 63-68, et R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes...*, p. 77, 126, 228-229.

par réaction contre le judaïsme et en souvenir de la passion du Christ (VII, 23, 1-2, à la suite de la *Didachè*<sup>1</sup> ; cf. V, 14, 20), à moins qu'il n'y ait lieu de jeûner les cinq jours, du lundi au vendredi, c'est-à-dire pendant le carême (V, 13, 3). Un seul samedi fait exception : le lendemain du Vendredi-Saint est jour de jeûne à cause de la mort du Seigneur et de l'incrédulité du peuple juif (V, 14, 20 ; 20, 19 ; VII, 23, 4 ; VIII, 47, 64). Mais cela nous conduit déjà à étudier le calendrier liturgique des *CA*.

377

**L'année.**

Le compilateur traite deux fois du calendrier liturgique. Il le fait d'abord longuement (V, 13-20) en interpolant la *Didascalie* : il expose le cycle des fêtes chrétiennes en suivant la chronologie des événements célébrés, de la Nativité à la Pentecôte. Ce calendrier est précis : jours et mois sont indiqués et le compilateur expose le sens de chaque fête. Comme dit plus haut<sup>2</sup>, ces indications permettent de dater la compilation. L'auteur traite aussi de cette question si disputée, la date de Pâques. Il expose le comput pascal (V, 17) et rappelle que les chrétiens ne doivent pas célébrer cette fête en même temps que les juifs (cf. VIII, 47, 7).

Autre apport de ce calendrier : la liste des différents jeûnes<sup>3</sup>. Le premier est celui du carême, qui doit conduire les fidèles à l'imitation du Christ (V, 13 ; cf. VIII, 47, 69). Il est suivi du jeûne de la Semaine sainte, présenté comme une lamentation sur le peuple juif (V, 14, 20-21). Le compilateur en rappelle les exigences (V, 18, 1-19, 2) après avoir établi des concordances entre les jours de la Semaine

1. Cf. SC 248, p. 36 s.

2. Cf. § 40-44. Égérie fournit de nombreuses indications sur les fêtes célébrées par une Église voisine de celle des *CA* ; cf. SC 296.

3. Sur la discipline relative au jeûne dans les premiers siècles, cf. J. SCHÜMMER, *Die altkirchliche Fastenpraxis*, Münster/Westfalen 1933, R. ARBESMANN, articles « Fasten, Fastenspeisen, Fasttage », dans *RAC* 7 (1969), col. 447-524.

sainte, puis les heures du Vendredi-Saint, et les moments de la Passion (V, 14, 1-18). Il mentionne encore un troisième jeûne, qui suit la Pentecôte (V, 20, 14-17).

Le second calendrier est une liste des jours que les serviteurs doivent chômer (VIII, 33). Sont d'abord énumérées les fêtes du cycle pascal, puis celles de la Nativité et celles des saints, à savoir les apôtres et saint Étienne.

378 **Le culte funéraire**<sup>1</sup>. Le compilateur évoque brièvement les funérailles chrétiennes une première fois à la suite de la *Didascalie*, lorsqu'il détourne les chrétiens des observances juives, en VI, 30. Il nous apprend ainsi que des réunions liturgiques se tenaient dans les cimetières et qu'elles pouvaient comporter non seulement des lectures et le chant de psaumes, mais aussi la célébration de l'eucharistie. De même les cortèges funéraires étaient accompagnés de psalmodie.

Le compilateur y revient en VIII, 41-44. Il transcrit des prières pour les défunts, il prescrit les célébrations commémoratives des troisième, neuvième et trentième jours et du jour anniversaire en en indiquant la signification<sup>2</sup> et en signalant les aumônes faites à ces occasions. Enfin il évoque les banquets funéraires, mais c'est pour inviter à la sobriété et à la bonne tenue.

1. Sur les funérailles, les commémoraisons et les repas funéraires à l'époque paléochrétienne voir la synthèse de C. VOGEL, « L'environnement culturel du défunt durant la période paléochrétienne », dans *La maladie et la mort du chrétien dans la liturgie*, Rome 1975, p. 381-413. Sur les thèmes développés dans les prières pour les défunts, voir B. BORRE, « Les plus anciennes formules de prière pour les morts », *ibid.*, p. 83-99.

2. Les commémoraisons étaient célébrées, selon les Églises, le 3<sup>e</sup>, puis le 7<sup>e</sup> ou le 9<sup>e</sup>, ensuite le 30<sup>e</sup> ou le 40<sup>e</sup> jour. Cf. E. FREISTEDT, *Allchristliche Totengedächtnisstage und ihre Beziehung zum Jenseitsglauben und Totenkult der Antike*, Münster/Westfalen 1928.

### III - L'initiation chrétienne

379 Pas plus que sur les autres sujets le compilateur ne nous présente un exposé d'ensemble sur le catéchuménat et la liturgie baptismale, même s'il en traite parfois longuement. Aussi pour pouvoir reconstituer les institutions qu'il décrit nous faut-il à nouveau procéder à un recouplement des multiples indications données. Pourtant le tableau ne sera ni complet, ni parfaitement cohérent. Fort heureusement d'autres documents nous informent encore plus abondamment que les *CA* sur le catéchuménat et la liturgie baptismale à Antioche et Jérusalem au IV<sup>e</sup> siècle : ce sont les catéchèses baptismales et mystagogiques de Cyrille de Jérusalem, de Jean Chrysostome et de Théodore de Mopsueste<sup>1</sup>. Les synthèses réalisées à partir de ces documents<sup>2</sup> nous guideront dans la reconstitution du catéchuménat et de la liturgie baptismale des *CA*.

1. Bibliographie : CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses baptismales et mystagogiques*, traduction par J. BOUVET, Namur 1962 ; *Catéchèses mystagogiques*, par A. PIÉDAGNEL et P. PARIS (SC 126) ; JEAN CHRYSOSTOME, *Huit catéchèses baptismales*, par A. WENGER (SC 50 bis) ; THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homélie catéchétiques*, par R. TONNEAU et R. DEVRESSE, Cité du Vatican 1949.

2. Bibliographie : A. WENGER, Introduction aux huit catéchèses de Jean Chrysostome, SC 50 bis ; T. M. FINN, *The Liturgy of Baptism in the Baptismal Instructions of St. John Chrysostom*, Washington 1967 ; G. KRETSCHMAR, « Die Geschichte des Taufgottesdienstes in der alten Kirche », dans K. F. MÜLLER et W. BLANKENBURG, *Leiturgia. Handbuch des evangelischen Gottesdienstes*, vol. V, Kassel 1970, p. 1-348 ; *Id.*, « Nouvelles recherches sur l'initiation chrétienne », dans *La Maison-Dieu* 132 (1977), p. 7-32 ; L. LIGIER, *La confirmation, sens et conjoncture œcuménique hier et aujourd'hui*, Paris 1973 ; H. M. RILEY, *Christian initiation. A comparative Study of the Interpretation of the Baptismal Liturgy in the Mystagogical Writings of Cyril of Jerusalem, John Chrysostom, Theodore of Mopsuestia and Ambrose of Milan*, Washington 1974.

## 1. LE CATÉCHUMÉNAT

Dans les *CA* les prescriptions sur le catéchuménat sont assez sommaires et très dispersées, mais elles en abordent les principaux aspects. C'est vers la fin du livre VIII qu'on trouve les instructions sur l'admission des candidats au baptême (32, 1-17). Ce chapitre a été repris aux *Diataxeis* (« Tradition apostolique » 15-17<sup>1</sup>), mais, il s'en éloigne assez souvent et cela dès le début, puisqu'il charge les diacres de présenter les candidats et qu'il prévoit la présence de l'évêque, ou du moins des presbytres. Ensuite il indique sur quoi doit porter l'examen des candidats. En conclusion il fixe la durée du catéchuménat, dans les mêmes termes que sa source. Mais rien n'est dit sur le cadre et le jour de cet examen.

Quelle était la catéchèse assurée pendant ces trois années ? C'est au livre VII, dans l'importante section consacrée à l'initiation chrétienne, que le compilateur expose les grandes lignes de cet enseignement : l'économie du salut depuis les temps bibliques (39, 2-3) et le mystère du Christ (39, 5). Le cérémonial de ces instructions prévoyait une bénédiction des catéchumènes avec imposition des mains (*χειροθεσία*<sup>2</sup>); pour cette prière il n'est proposé qu'un canevas (39, 4).

381 Quels ministres intervenaient ainsi auprès des catéchumènes ? Le compilateur reste très discret sur ce point. L'évêque pouvait présider la séance d'admission des candidats, lui qu'en des formules reprises à la *Didascalie* le compilateur présente comme celui qui a ouvert les fidèles à la connaissance de Dieu (II, 32, 3-33, 2). Mais le chapitre sur l'admission indique que les presbytres intervenaient eux aussi. Interpolant cette fois le texte de la *Didascalie*, le compilateur les présente d'ailleurs comme étant les « didascales » (II, 26, 7 ; 28, 4) chargé de l'enseignement<sup>3</sup>. De plus, dans l'importante section sur

1. Cf. *SC* 11 bis, p. 68-75.

2. Sur le vocabulaire de l'imposition des mains, voir plus haut, § 360.

3. Que des presbytres s'acquittaient de cette charge, la vie et le ministère de saint Jean Chrysostome en fournissent la preuve la plus illustre, puisque les *Huit catéchèses baptismales* furent prononcées à

l'initiation chrétienne l'évêque n'est nommé explicitement qu'à partir du cérémonial baptismal proprement dit (à partir de VII, 42, 2). Si les femmes sont exclues de l'enseignement (III, 6, 1-2), à la fin du chapitre sur l'admission des candidats il est précisé qu'on peut confier à des laïcs l'enseignement aux catéchumènes (VIII, 32, 17).

La communauté entière s'intéresse au catéchuménat. Que les fidèles doivent porter témoignage devant les catéchumènes, cela est rappelé dans les chapitres sur les persécutions (V, 6, 4-5). Mais c'est dans les célébrations quotidiennes et l'eucharistie que se manifeste le plus cette préoccupation : l'assemblée prie pour les candidats au baptême (cf. VIII, 6 ; 8 ; 12, 47 ; 35, 2 ; etc.), toutefois pas avec eux (même pas en privé, cf. VIII, 34, 11), car les saints mystères sont interdits aux non-baptisés (cf. VIII, 12, 2).

382 Ce dernier passage nomme aussi les *ἀκροώμενοι* (cf. VIII, 6, 2), ou « auditeurs », c'est-à-dire les sympathisants qui s'intéressaient à la foi chrétienne, mais n'avaient pas encore été admis au catéchuménat proprement dit<sup>1</sup>. L'entrée dans l'Église se faisait par étapes et, parmi les catéchumènes eux-mêmes, on distinguait deux degrés : ceux qui en étaient à la dernière étape étaient appelés *φωτιζόμενοι* ou *βαπτιζόμενοι*, que nous traduirons par « illuminands » (les *competentes* en Occident). Ils formaient un groupe à part (cf. VIII, 8 ; 35, 2). C'est leur itinéraire vers le baptême que nous examinerons à présent.

Antioche avant l'accession de Jean à l'épiscopat. Cf. A. WENGER, *SC* 50 bis, p. 59-65.

1. Le même terme désignait aussi une catégorie de pénitents. Cf. E. SCHWARTZ, « Busstufen und Katechumenenklassen », dans *Gesammelte Schriften* V, p. 274-362 ; F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte...*, p. 192 et 238 ; E. BRANISTE, dans *L'assemblée liturgique...*, p. 122.

383

## 2. LE CÉRÉMONIAL DU BAPTÊME

Le compilateur évoque les rites du baptême en trois endroits de son écrit : en III, 16-18 et en VII, 22, où il adapte respectivement le rituel de la *Didascalie* et celui de la *Didachè*, enfin en VII, 39-45, où il propose un rituel presque complet mais dont on ignore l'origine. Par contre au livre VIII, à part le chapitre 32 sur l'admission au catéchuménat, on ne trouve pas trace de ce rituel tout aussi complet que contient la principale source du dernier livre des *CA*, les *Diataxeis*<sup>1</sup>. Par ailleurs, en des allusions éparses, le compilateur fournit également des indications sur des moments ou des aspects du rituel baptismal (par ex. II, 32, 3 ; V, 1, 2). Pour décrire le cérémonial baptismal nous suivrons le rituel du livre VII, dont nous avons déjà présenté les chapitres relatifs au catéchuménat.

384 — *Renoncement à Satan et adhésion au Christ*. Le compilateur explique d'abord le sens de cette démarche (VII, 40), puis il en transcrit le formulaire (VII, 41 ; cf. III, 18, 1). Mais rien n'est dit sur le cadre de cette célébration. Or d'après les catéchèses de Jean Chrysostome et de Théodore de Mopsueste on sait que les deux démarches, renoncement à Satan et adhésion au Christ, se faisaient à des moments et en des lieux différents, la première ayant lieu dès le Vendredi-Saint<sup>2</sup>. Le compilateur n'en parle pas, tout au plus signale-t-il que les baptêmes doivent se célébrer pendant la nuit pascale (V, 19, 3).

385 — *L'onction d'huile*<sup>3</sup> (ἡ τοῦ ἐλαίου χρῆσις). En VII, 42 le compilateur ne propose qu'un canevas pour la bénédiction de cette huile. Mais plus haut, en justifiant le ministère

1. « Tradition apostolique » 18-21, cf. SC 11 bis, p. 76-95.

2. Cf. G. KRETSCHMAR, dans *Leiturgia* V, p. 180-181.

3. Dans ce rituel il n'est question que d'une seule onction avant le baptême, alors que Jean Chrysostome en évoque deux (cf. SC 50 bis p. 145 s.) : une signation (σφραγίς) sur le front, puis une onction totale faite avec le μύρον πνευματικόν.

des diaconesses, il avait indiqué comment procéder à cette onction (III, 16) : aux femmes le diacre oint le front, puis la diaconesse complète l'onction (ἀλείφειν<sup>1</sup>) et l'évêque l'achève en une χειροθεσία<sup>2</sup>, par l'onction de la tête. Cette onction prébaptismale est expliquée de façon diverse. D'une part il est dit qu'elle fait du baptisé un chrétien (χρῆσιν, Χριστός, χριστιανός) et qu'elle signifie le baptême dans l'Esprit (III, 16, 4 ; 17, 1 ; cf. VII, 22, 2), et d'autre part, en VII, 42, il n'est fait mention que de la rémission des péchés et de la préparation à la confession baptismale<sup>3</sup>. Cette dernière expression surprend, puisque le candidat a déjà professé sa foi (VII, 41). Que désigne alors l'expression « confession baptismale » ? Ne s'agirait-il pas du dialogue accompagnant chaque immersion, le candidat devant répondre aux trois interrogations du célébrant<sup>4</sup> ? Mais ce dialogue n'a pas été retranscrit dans les *CA*.

386 — *Le baptême*. Le rituel du livre VII contient une oraison pour la bénédiction de l'eau baptismale (VII, 43), mais il ne s'agit que d'un canevas, seule la formule principale (v. 5) étant rédigée sur le mode dépréciatif. Sur l'immersion elle-même ce rituel reste très discret ; il ne comporte que la citation de *Matth.* 28, 19. Le rituel du livre III est à peine plus explicite, il indique la signification

1. Sur le vocabulaire des onctions, cf. J. YSEBAERT, *Greek Baptismal Terminology. Its origins and early development*, Nimègue 1962, p. 312.

2. Sur ce mot, cf. § 360 et L. LIGIER, *La confirmation*, p. 178.

3. Ces divergences ont été signalées dans la plupart des études consacrées au baptême à Antioche au IV<sup>e</sup> s. ; on y reviendra encore à propos du myron. Selon l'hypothèse communément admise, elles proviendraient de l'harmonisation de deux traditions différentes ; cf. G. KRETSCHMAR, dans *Leiturgia* V, p. 194 ; L. LIGIER, *La confirmation*, p. 174-179.

4. Tel est le rituel que décrivent les *Catéchèses mystagogiques* de CYRILLE DE JÉRUSALEM, II, 4 (SC 126, p. 110, voir le dossier réuni à la note 3 par l'éditeur). Cf. G. KRETSCHMAR, dans *Leiturgia* V, p. 193.

du rite (III, 16, 4 ; 17, 1-3) et ce n'est qu'à la fin de la compilation qu'on trouve mention de la triple immersion (VIII, 47, 49-50). Par ailleurs le bref rituel dérivé de la *Didachè* indique qu'en cas de nécessité la célébration peut se limiter au rite de l'immersion (VIII, 22, 3).

387 — *L'onction postbaptismale*. Alors que l'ancienne tradition syrienne l'ignorait<sup>1</sup>, les *CA* font état d'une seconde onction, effectuée avec le myron. Le livre VII contient deux oraisons pour la bénédiction de ce myron. La première fait partie du formulaire dérivé de la *Didachè*<sup>2</sup> et la seconde, du rituel baptismal (VII, 27 et 44, 2). Les deux ont ceci en commun qu'elles célèbrent le parfum du myron et incluent dans l'action de grâces l'un des thèmes privilégiés de la *Didachè*, celui de la connaissance. Ailleurs au myron est attribuée la vertu d'affermir la confession baptismale (III, 17, 1) ou de sceller l'alliance baptismale (VII, 22, 2) ; dans les *CA* le don du Saint-Esprit est lié à l'imposition des mains (χειροθεσία, II, 32, 3) ou à l'onction d'huile (ἔλαιον, III, 17, 1 ; χρίσμα, VII, 22, 2) et non pas à l'onction postbaptismale<sup>3</sup>. Ces hésitations sur la signification à donner aux onctions ont été considérées comme la preuve que dans l'évolution du rituel baptismal en Syrie les *CA* se placent au moment où fut introduite la deuxième onction<sup>4</sup>. Or la même hésitation apparaît dans l'emploi des termes σφραγίς et σφραγίζω : ceux-ci désignent tantôt à la fois

la première onction, habituellement nommée χρίσις ou χρίσμα<sup>1</sup>, et la deuxième (cf. II, 32, 3)<sup>2</sup>, tantôt seulement la seconde (cf. VII, 22, 2), tantôt le baptême lui-même (III, 16, 4), tantôt le geste de la signation, indépendamment de l'huile (III, 17, 1).

388 — *Les prières des néophytes*. Le rituel du livre VII prévoit, comme celui du livre III, 18, la récitation du « Notre Père » par le nouveau baptisé<sup>3</sup> après la deuxième onction, mais il y ajoute encore une seconde prière (VII, 45), par laquelle le néophyte demande, entre autres, le don de l'Esprit-Saint, dans les mêmes termes que la postcommunion (cf. VIII, 15, 3).

### 389 3. LA DISCIPLINE CONCERNANT LE BAPTÊME

Parmi les nombreuses prescriptions disciplinaires insérées dans le texte des *CA* plusieurs ont trait au baptême. Les premières traitent du ministre compétent : elles interdisent aux femmes, aux laïcs et aux clercs subalternes de baptiser, car c'est réservé aux évêques et aux presbytres, assistés des diacres (III, 9-11). En un autre chapitre (VI, 15) sont regroupées des prescriptions concernant la réception du baptême : celui donné par les hérétiques est une souillure, d'où la nécessité de rebaptiser ceux qui

1. Sur ce vocabulaire, cf. J. YSEBAERT, *Greek Baptismal Terminology*, p. 311 s.

2. Comment faut-il comprendre ce passage ? Peut-on l'interpréter comme une allusion à une onction unique précédant le bain baptismal (cf. L. LIGIER, *La confirmation*, p. 178) ? Il s'agit plutôt, à notre avis, d'une adaptation opérée par le compilateur sur le texte de la *Didascalie*, qui ne fait mention que de la *signatio* : le compilateur aura rendu plus précise cette allusion en évoquant à la fois l'huile et le myron, pour y intégrer la mention des deux onctions.

3. Sur la récitation du *Notre Père* et les rites qui l'accompagnent, cf. R. G. COQUIN, « Le thème de la *παρηγοία* et ses expressions symboliques dans les rites d'initiation à Antioche », dans *Proche-Orient chrétien* 20 (1970), p. 3-19.

1. Cf. B. BOTTE, « L'onction postbaptismale dans l'ancien patriarchat d'Antioche », dans *Miscellanea liturgica... Lercaro*, t. II, Rome 1967, p. 795-808 ; G. KRETSCHMAR, dans *Leiturgia* V, p. 116-123. Se reporter aussi au § 356, ci-dessus, note 2, p. 74.

2. Sur la problématique appartenance de cette prière à la *Didachè* voir le dossier établi par W. RORDORF dans *SC* 248, p. 47-48.

3. CYRILLE DE JÉRUSALEM met l'onction postbaptismale en rapport avec le don de l'Esprit-Saint (cf. *SC* 163, p. 122-123), tandis que JEAN CHRYSOSTOME ne parle jamais d'une telle onction (cf. *SC* 50 bis, p. 99-100 et 147).

4. Cf. B. BOTTE, « L'onction postbaptismale... ».

l'ont reçu, mais il est interdit de réitérer le baptême donné dans la communauté sainte<sup>1</sup>, règles reprises en VIII, 47, 46.47.68. La suite du chapitre VI, 15 condamne ceux qui refusent le baptême ou le retardent<sup>2</sup>, mais recommande le baptême des enfants<sup>3</sup> et, en V, 6, 8, il est question des catéchumènes persécutés sans avoir pu être baptisés.

Quant à la forme du baptême, elle est définie dans les *Canons apostoliques* (VIII, 47, 49.50). Les prescriptions concernent à la fois la formulation trinitaire et la triple immersion. Pour un mourant, le rite de l'eau suffit, selon VII, 22, 3. La suite de ce dernier passage, qui dérive de la *Didachè*, contient la seule mention du jeûne imposé au candidat avant le baptême (VII, 22, 4-5).

Par contre, nombreux sont les chapitres qui dictent le comportement exigé après le baptême. Deux surtout devront être signalés, parce qu'ils font clairement découler ce comportement de ce qui a été accompli lors de la célébration baptismale : II, 7 et III, 18, 1. Mais il ne suffisait pas de répéter ces exigences, il fallait encore définir l'attitude à adopter face aux baptisés qui les transgressaient : sur

1. Le baptême conféré par les hérétiques a provoqué de célèbres controverses, telle celle entre saint Cyprien et l'Église de Rome, puis la controverse donatiste. Différentes attitudes ont été adoptées selon les temps, les lieux et les hérésies. Cf. L. VILLETTE, *Foi et sacrement, I. Du Nouveau Testament à saint Augustin*, Paris 1959, p. 137-154 : le baptême des hérétiques au IV<sup>e</sup> s.

2. Le baptême dit clinique, c'est-à-dire retardé jusqu'au moment de la mort, a posé un grave problème pastoral après les entrées massives dans l'Église ; l'empereur Constantin lui-même a été dans ce cas et les prédicateurs pressaient les catéchumènes de s'inscrire pour la préparation ultime au baptême. Cf. BASILE DE CÉSARÉE, *13<sup>e</sup> homélie exhortant au saint baptême*, PG 31, 424-436.

3. Autre problème pastoral, redevenu actuel, celui-là. De ce fait, il a suscité une littérature abondante comportant, entre autres, de nombreuses enquêtes historiques. Cf. par exemple J. C. DIDIER, *Le baptême des enfants dans la tradition de l'Église*, Paris-Tournai 1959 ; ID., *Faut-il baptiser les enfants ? La réponse de la Tradition*, Paris 1967 ; cf. aussi les dossiers parus dans *La Maison-Dieu*, 88 et 89 (1966 et 1967).

ce point également les *CA* contiennent de nombreuses indications, que nous examinerons dans les pages suivantes.

#### IV - Les institutions judiciaires et pénitentielles

390 Dans ce guide pastoral qu'est le livre II des *CA* les recommandations concernant les conflits entre chrétiens et l'attitude envers les pécheurs tiennent une très large place. Partant de considérations sur le choix des évêques, puis sur le comportement exigé d'eux et sur leur responsabilité quant à la sainteté de leur peuple, l'auteur en vient à traiter des baptisés pécheurs, pour les condamner et, aussitôt, pour proclamer la possibilité du pardon par la pénitence (II, 7). Mais le propos essentiel du livre II, intitulé « Des évêques », n'est pas perdu de vue, car il est alors développé en de longues exhortations, dont celles sur la façon de traiter les pécheurs (8-16). Le verbe *κρίνειν* conduit plusieurs fois à des considérations sur le tribunal de l'évêque : II-14 et surtout 36, 9-54.

L'essentiel du discours provient de la *Didascalie*, que le compilateur suit assez fidèlement et dont il partage l'esprit. Tout au plus introduit-il ici et là quelques citations et exemples bibliques pour appuyer son propos (cf. 14, 5-11 ; 20, 6 ; 22, 2) et insiste-t-il, encore plus que sa source, voire en la corrigeant (cf. 10, 4), sur la possibilité d'obtenir le pardon par la pénitence (cf. 7, 2 ; 8, 4 ; 15, 2 ; 39, 5). Mais, déjà, nous abordons là le premier point de cette présentation, à savoir les caractéristiques des institutions judiciaires et pénitentielles dans les *CA* ; le deuxième point étant la description de ces institutions<sup>1</sup>.

1. Le lecteur pourra trouver une autre présentation des institutions pénitentielles des *CA* dans notre contribution au colloque organisé en hommage posthume au Professeur C. Vogel, dans *Revue de Droit canonique* 1984, p. 224-234.

### 1. CARACTÉRISTIQUES DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIELLES

391 De ce guide pastoral il se dégage quatre principes fondamentaux. Nous les exposerons, puis nous en signalerons deux conséquences importantes.

Concernant les pécheurs, la principale recommandation, répétée tant et plus au long des pages, est celle-ci : le pécheur peut être sauvé, s'il se repent ; c'est pourquoi les pasteurs doivent, en raison de leur ministère, se mettre à sa recherche (cf. 14 ; 18 ; 20), pour lui rendre l'espoir (εὐελπίδα ποιεῖν, cf. 10, 4 ; 12, 3 ; 15, 2 ; 18, 5 ; 20, 4.5.10 ; 21, 3). Comme la *Didascalie*<sup>1</sup>, le compilateur s'oppose, sans les nommer, à des courants rigoristes qui bannissaient tout contact avec les pécheurs (cf. 14, 3.13 ; 21, 2-9). Cette attitude est qualifiée de féroce par le compilateur, car elle fait du pécheur ainsi rejeté une proie facile pour les païens, les juifs et les hérétiques (*ibid.*). De plus, pareille sévérité s'oppose à l'histoire du salut : il est rappelé solennellement que Dieu a offert de tout temps le pardon et qu'il veut le salut de tout homme (cf. II, 22-24 ; VI, 18, 1) ; à la suite de la *Didascalie* et par la bouche des apôtres, le compilateur adjure les évêques d'accroître le peuple de Dieu en accueillant les pécheurs convertis et demande aux laïcs de contribuer à cet accueil et de vivre dans la concorde et la paix (II, 55-56).

392 Second principe de la pastorale pénitentielle des *CA* : celui précisément de la concorde dans les communautés (cf. II, 44, 2). Les chrétiens doivent éviter les querelles et, s'il surgit un différend, rechercher la paix et le pardon, même au risque d'être lésés dans leurs biens (45, 1 ; 46, 2-6). Les préceptes du Christ sur le pardon sans limites

1. Cf. B. POSCHMANN, *Pénitence et onction des malades*, Paris 1966, p. 69-70 : « la *Didascalie* anti-novaticienne ».

(*Matth.* 18, 21) et la réconciliation, comme préalable à la prière (*Matth.* 5, 22-24), sont longuement commentés (53). Mieux encore, ils ont été intégrés dans la liturgie (54) et il est stipulé que les litiges doivent être jugés en début de semaine, pour laisser assez de temps aux efforts de conciliation et permettre une réconciliation avant l'eucharistie dominicale (46, 1).

393 Pour ces raisons, un troisième principe : le recours aux tribunaux et aux magistrats civils est proscrit, de même que la citation de païens comme témoins dans les litiges entre chrétiens (45, 2 ; 46, 1 ; cf. *I Cor.* 6, 1-11). C'est donc au sein de la communauté chrétienne elle-même que les différends doivent être réglés et cela l'oblige à se doter d'une institution judiciaire propre<sup>1</sup>.

394 Quatrième principe : c'est dans la tradition biblique que les communautés trouvent les normes de la procédure. De fait deux grandes règles sont répétées dans les *CA* dès qu'il est question d'affaire à juger : la réitération graduelle des interventions pour amener le coupable à résipiscence et le recours à plusieurs témoins (*Matth.* 18, 15-17 ; cf. *Deut.* 19, 15 ; *II Cor.* 13, 1 ; *I Tim.* 5, 19 ; dans les *CA* II, 21, 1 ; 38 ; 49, 2 ; VIII, 47, 31.74).

395 Ces principes qui guident l'organisation de la procédure conduisent en fait à confondre les institutions judiciaires et pénitentielles. Car l'objectif souvent rappelé de toutes ces démarches est la conversion du coupable et non le règlement matériel de litiges. Ainsi, même ce qu'on appelle aujourd'hui « un procès au civil » conduit, dans les *CA*, à une démarche pénitentielle : si l'accusé demande pardon, il sera réconcilié (II, 50, 3).

1. Sur le pouvoir judiciaire dans l'Église et l'« *audientia episcopalis* », cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 230-240 ; H. ZAPP, « La juridiction diocésaine. Un aperçu historique », dans *Concilium* 127 (1977), p. 27-38.

396 Mais, seconde conséquence, dans ces litiges et différends ainsi que dans l'organisation pénitentielle, c'est habituellement la procédure accusatoire<sup>1</sup> qui s'applique : sur la plainte d'un membre de la communauté l'évêque ou le tribunal doivent statuer (cf. II, 47, 3). Cependant pour éviter les accusations calomnieuses, les CA prescrivent, revenant plusieurs fois sur ce sujet, de minutieux examens de l'accusateur et des témoins et prévoient des traitements sévères contre les calomnieurs, surtout s'ils récidivent (II, 37, 3-6 ; 42-43 ; 49).

Parce que leur propos est surtout pastoral, la *Didascalie* et les CA exposent longuement ces principes, afin de sauvegarder la sainteté des communautés et la correction de leurs membres. Aussi n'évoquent-elles qu'incidemment les détails des institutions pénitentielles et judiciaires, sans en proposer la description complète. Recueillons maintenant les indications ainsi données.

## 2. LES PROCÉDURES JUDICIAIRES ET PÉNITENTIELLES<sup>2</sup>

397 Dans l'ordre des instances, la procédure judiciaire précède la démarche pénitentielle, puisqu'elle peut conduire

1. Cf. J. GAUDEMET, *op. cit.*, p. 261-263.

2. Sur les relations entre les institutions pénitentielles et judiciaires dans l'Église ancienne, cf. C. MUNIER, « Discipline pénitentielle et droit pénal ecclésial. Alliances et différenciation », dans *Concilium* 107 (1975), p. 23-32. Sur ces institutions dans la *Didascalie*, cf. J. BERNHARD, « Les institutions pénitentielles d'après la *Didascalie* », dans *Mélanges Mgr Dib, Melto* (Kaslik-Liban) 1-2, 1967, p. 237-267 ; cet article fait le point en critiquant avec raison certaines hypothèses émises à propos de la *Didascalie* : K. RAHNER, « Busslehre und Busspraxis der Didascalia Apostolorum » dans *Zeitschrift für Katholische Theologie* 1950, p. 257-281 ; P. GALTIER, *Aux origines du sacrement de pénitence* (*Analecta Gregoriana, Series Facultatis Theologicae*) Rome 1951 ; J. GROTZ, *Die Entwicklung des Bussstufenwesens in der vornikänischen Kirche*, Fribourg en Br., 1955, p. 371-391 ; U. MOSIEK, « Das altkirchliche-Prozessrecht im Spiegel der Didaskalie », dans *Oesterreichisches Archiv für Kirchenrecht*, 1965, p. 183-209.

le coupable à se soumettre à cette dernière. Nous la présenterons donc en premier. La section II, 47-53 lui est consacrée. Le compilateur y reprend les propos de la *Didascalie* pour évoquer le tribunal de l'évêque, auquel il convoque diacres et presbytres (47, 1). Il attire l'attention sur l'importance de ces jugements et sur leurs répercussions (47, 2-3). Il retranscrit également des règles de procédure ; il prescrit en particulier des enquêtes minutieuses. Mais nulle part il ne précise quelles plaintes étaient déposées devant ce tribunal.

398 Augmentant le texte de la *Didascalie*, le compilateur indique les quatre peines que le tribunal peut infliger, selon la gravité de la faute : menaces verbales, aumônes, jeûnes et exclusions (II, 48), mais les coups sont interdits (VIII, 47, 27) ! Les délits punis de l'exclusion<sup>1</sup> sont énumérés dans les *Canons apostoliques* (VIII, 47 : ἀφορίζεσθω, cf. can. 12, 31, 43, etc., ou τῆς ἐκκλησίας ἀποβαλέεσθω, can. 51). Cependant la durée de l'exclusion n'est indiquée que dans un seul cas (trois ans au c. 24) ; elle pouvait être prolongée (c. 13). Pour le vol d'huile ou de cire à l'église la restitution au quintuple est exigée (c. 72). Quant aux clercs, outre l'exclusion, les canons les punissent par la déposition (καθαίρεισθω, c. 2, 5-7, etc.). Parfois ces deux peines sont cumulées (c. 30 et 45), malgré le principe contraire, énoncé au c. 25. Autre peine encore : l'interdiction d'exercer le ministère, mais sans exclusion de la communion (c. 15). En III, 8, 1 le compilateur ajoute encore au texte de la *Didascalie* des précisions sur les peines dont seront frappées les veuves désobéissantes : jeûne ou exclusion (ἀφορισμός). Enfin la sanction la plus

1. Sur l'exclusion, voir la synthèse et la documentation établies par C. VOGEL, « Pénitence et excommunication dans l'Église ancienne et durant le Haut Moyen Âge. Perspective historique » dans *Concilium* 107 (1975), p. 11-22.

sévère est le rejet total hors de l'Église (παντάπασιν ἐκκοπτέσθω τῆς Ἐκκλησίας, c. 28, 29).

399 Cette dernière peine est également prévue dans la section sur les institutions pénitentielles, mais à regret (II, 41, 8) ou pour des calomnieux obstinés (II, 43). Car l'organisation pénitentielle a précisément pour but de permettre le retour de la « brebis perdue ». C'est ce qu'indique le cérémonial d'entrée en pénitence. Il est évoqué plusieurs fois, mais le plus suggestivement en II, 16, 1. Ce passage le présente à la façon d'un drame : les diacres sont allés trouver le pécheur qui avait été exclu de la communauté et ils reviennent auprès de l'évêque pour intercéder en faveur du coupable, comme le Christ auprès du Père. L'évêque s'assure du repentir du pécheur et lui impose un temps de jeûne, entre deux et sept semaines.

400 Le recouplement des diverses indications permet de reconstituer ce processus pénitentiel. On y discerne cinq étapes.

*Première étape* : remontrances au pécheur et sa mise au ban de la communauté. En II, 38 le compilateur fournit quelques indications à ce sujet en décrivant l'entrevue de l'évêque avec l'accusé. Si celui-ci refuse de reconnaître son tort, l'évêque s'adjoindra un second, puis un troisième assistant. Mais si l'accusé s'obstine, il sera rejeté et traité comme un païen. S'il reconnaît son tort, il pourra accéder à la pénitence ; celle-ci est présentée comme une réplique au catéchuménat (cf. II, 39, 5-6).

Il s'agit donc ici d'une procédure extra-judiciaire. Mais cette mise au ban de la communauté pouvait être prononcée également par le tribunal, comme indiqué plus haut (§ 397). Quels cas relevaient de celui-ci ? Le compilateur n'en dit mot. On en est donc réduit à des hypothèses et on songe au règlement de différends surgis entre membres de la

communauté, la comparution devant l'évêque seul concernant sans doute les fautes qui ne lésaient pas directement autrui. En tout cas, l'exclusion décidée par l'évêque, tant au tribunal qu'en tête-à-tête avec l'accusé, devait être médicinale, c'est-à-dire : conduire au repentir, étape suivante de la démarche pénitentielle.

*Seconde étape* : l'appel à la conversion (cf. II, 13, 5). L'évêque ne doit pas abandonner le pécheur qu'il a expulsé de la communauté, mais le rechercher pour l'engager au retour, que la pénitence rend possible (cf. II, 40, 2). De plus, il est demandé aux laïcs de se préoccuper eux aussi du retour des pécheurs (cf. II, 54, 4 ; 56, 4).

*Troisième étape* : l'admission à la pénitence. Quand les pécheurs « ont produit des fruits de pénitence » (II, 39, 6, cf. *Math.* 3, 8) et que l'évêque a pu s'assurer de leur repentir, il les accueille et leur impose un temps de jeûne. On aimerait pourtant en savoir plus sur ces « fruits de pénitence », mais le compilateur ne précise pas comment se faisait cette appréciation.

*Quatrième étape* : le stage pénitentiel. C'est un temps de jeûne, vécu dans « la douleur et les gémissements » (cf. II, 13, 1) ; les pécheurs repentis forment le groupe des pénitents (οἱ μετανοοῦντες, II, 57, 14 et VI, 18, 1, ou οἱ ἐν μετανοίᾳ, VIII, 9, 2.11 ; 12, 47 ; 35, 2 ; 38, 1). Ils étaient admis à la liturgie de la Parole (II, 39, 6 ; 40) et la communauté invoquait Dieu en leur faveur, avant qu'ils ne soient congédiés (cf. VIII, 9 ; 36, 1 ; 38, 1). Mais le compilateur ne parle guère des privations que comportait le stage pénitentiel, n'en évoquant que le jeûne (II, 16, 2 ; 17, 5 ; 18, 7 ; 41, 6 ; 43, 1).

*Cinquième étape* : la réintégration dans la communauté (cf. II, 18, 7 ; 20, 4.10.11 ; 41). Elle est instamment demandée dans la prière pour les pénitents (VIII, 9, 3.5.10) et il est fait allusion à deux éléments de sa célébration :

la prière de toute l'assemblée et l'imposition des mains par l'évêque (χειροθεσία<sup>1</sup>).

- 401 Par de nombreux traits cette organisation correspond aux institutions pénitentielles du IV<sup>e</sup> s., telles que les historiens ont pu les reconstituer<sup>2</sup>. Mais par d'autres traits elle s'en distingue. Ainsi le compilateur semble indiquer que la pénitence était réitérable (II, 40, 1). La durée qu'il lui fixe est plutôt courte (II, 16, 1), comparée aux peines prévues dans les pénitentiels de l'époque<sup>3</sup>, et la réintégration des pénitents semble avoir été totale et sans restrictions (cf. προτέρα ἀξία en II, 41, 4 ; VIII, 9, 5.10).

Sur d'autres points importants le compilateur ne nous livre aucune information. Ainsi n'indique-t-il jamais quels péchés étaient justiciables de l'institution pénitentielle et ne fait-il aucune allusion directe aux quatre classes de pénitents, attestées par d'autres écrivains orientaux<sup>4</sup>. Cependant, on peut relever dans les CA quelques caractéristiques de l'une ou l'autre classe de pénitents. A la classe des προσκάλιοντες pourraient ainsi correspondre les pécheurs pour lesquels intercèdent les diacres (II, 16, 1).

1. Cf. plus haut, § 360.

2. Cf. P. ANCIAUX, *Histoire de la discipline pénitentielle*, Paris 1963 ; B. POSCHMANN, *Pénitence et onction des malades*, Paris 1966 ; C. VOGEL, *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne*, Paris 1966 ; H. KARPP, *La pénitence*, Neuchâtel 1970 ; J. RAMOS-REGIDOR, « La 'réconciliation' dans l'Église primitive », dans *Concilium* 61 (1971), p. 69-79.

3. Saint Basile prescrivait pour un meurtre jusqu'à vingt ans d'excommunication : BASILE DE CÉSARÉE, *Lettres*, 217, canons 56 s. (éd. Y. Courtonne. t. 2, CUF, Paris 1961, p. 210 s.).

4. Cf. H. KARPP, *La pénitence*, p. xxii. L'une de ces classes était celle des ἀκροώμενοι, terme qui désignait aussi les candidats au baptême qui n'étaient pas encore inscrits au catéchuménat ; ils sont mentionnés dans les CA (cf. plus haut § 382), mais comme aucun autre degré pénitentiel n'est nommé dans la compilation, nous en concluons que ἀκροώμενοι ne s'y rapporte pas à l'institution pénitentielle. Pour la situation à Antioche, cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte...*, p. 192-198, 238.

- 402 On aimerait aussi en savoir plus sur la confession directe à Dieu. Le compilateur l'évoque en VII, 14, 3, où il dépend de la *Didachè*. Mais il ne retranscrit sa source que partiellement. Celle-ci prévoyait cette confession dans le cadre de l'assemblée (*Didachè* 4, 14), précision omise par le compilateur. De même la *Didachè* intègre dans la célébration dominicale une confession des péchés<sup>1</sup> (14, 1), mais le compilateur remplace celle-ci par la confession des bienfaits de Dieu (VII, 30, 1), allusion évidente à l'anaphore.

### V - Règles pour les communautés et la vie familiale

- 403 Sous ce titre nous regroupons tout ce qui a trait à la discipline ecclésiastique, à la vie matérielle, à l'assistance aux indigents et à l'organisation des communautés locales. Lorsque les textes ne présentent pas de difficultés spéciales, nous en resterons à un simple répertoire, pour permettre au lecteur de retrouver les différents passages traitant d'un même sujet.

404

#### 1. LES ÉGLISES LOCALES

Le district confié à un évêque est la παροικία<sup>2</sup> (cf. II, 1). Ce territoire pouvait être de petite taille (II, 1, 3) ou comporter plusieurs églises (cf. II, 58, 1.2) et s'étendre aux campagnes entourant la cité (VIII, 47, 34). Mais il est interdit à l'évêque d'en dépasser les limites (VIII, 47, 35). L'existence d'une organisation supra-locale est évoquée (VIII, 47, 34) et, selon la fiction pseudépigraphique, elle est projetée rétrospectivement à l'époque apostolique : ainsi quatre des grands sièges qui deviendront des patriarchats sont nommés dans la prière universelle (VIII, 10, 7) avec, comme titulaires, des compagnons des apôtres.

1. Cf. W. RORDORF, *La Doctrine des douze apôtres*, SC 248, p. 67 s.

2. Cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 323.

405 **2. LA DISCIPLINE CONCERNANT LE CLERGÉ**

C'est l'un des sujets majeurs de la compilation. Voici la liste des principales questions abordées par l'auteur :

— Le recrutement du clergé (cf. III, 9, 2 ; 16, 1 ; VI, 23, 5 ; VII, 31, 1), les empêchements d'ordre physique, moral ou matrimonial et l'interdiction de certains cumuls et du népotisme (VIII, 47, 17-19. 21.22.61.76-83).

— Célibat et mariage des clercs (VI, 17 ; VIII, 47, 5.16 ; cf. II, 2, 2).

— La stabilité, l'interdiction de passer d'une *παροικία* à une autre et le refus de la *παροικία* attribuée (VIII, 47, 14-16.36).

— Les attributions et les limites de chaque ministère (III, 11 ; 20, 2 ; VIII, 28 ; 46, 10).

— Les rappels à l'obéissance, la condamnation des usurpateurs et des simoniaques (II, 27 ; III, 10 ; VIII, 1-2 ; 46 ; 47, 28-31.39.55. 56).

— Le respect des sanctions prises par d'autres évêques (VIII, 47, 32).

— Le schisme, l'apostasie, la fréquentation des hérétiques et l'observance de pratiques contraires à la foi (VIII, 47, 31.45-47.62-65.70).

— Les mœurs et la bonne conduite (le livre II, *passim* ; VIII, 44 ; 47, 23.25.27.42.43.54-59.66.72.84).

406 **3. LES OFFRANDES ET LEURS DESTINATIONS :  
LE CLERGÉ ET LES INDIGENTS**

Dîmes, prémices, aumônes, le compilateur traite des revenus des communautés chrétiennes tout au long de son écrit, selon que ses sources lui en fournissent le prétexte<sup>1</sup>. Mais c'est dans les livres II à IV qu'il développe le plus largement ces sujets. Reprenant, en les augmentant, les propos de la *Didascalie*, il expose d'abord quel doit être le comportement des évêques en ce domaine : ils ont droit

1. Bibliographie : H. W. BARTSCH, *Die Anfänge urchristlicher Rechtsbildungen*, p. 93, 118 ; A. HAMMAN, *Vie liturgique et vie sociale*, Paris-Tournai 1968 ; C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain, Église et cité*, Paris 1979, p. 95-105.

à une part des offrandes, mais qu'ils soient modestes ; ils sont chargés de la gestion des biens des Églises et, aidés des diacres, de l'assistance aux nécessiteux (II, 25-35). Dans les deux livres III et IV il est surtout question de cette assistance, à propos des veuves et des orphelins (III, 3-4 ; 7-8 ; 12-14 ; IV, 2-10). Plus loin, la *Didascalie* invitait les fidèles à manifester leur solidarité avec les martyrs, exhortation intégrée dans les *CA* (V, 1 ; 3).

La *Didachè* donne moins de place à ces questions. Le compilateur y a cependant trouvé prétexte à revenir sur l'hospitalité à accorder aux didascales et sur la répartition des offrandes destinées au clergé (VII, 28, 3-4 ; 29). Il y revient encore au livre VIII, 30-31, mais sans rien devoir aux *Diataxeis* (« Tradition apostolique »), et à nouveau dans les *Canons apostoliques*, où il donne aussi des instructions sur l'administration des biens de l'Église par l'évêque (VIII, 47, 4.48.40. 41.59).

407 La dispersion de ces propos montre bien qu'il ne s'agit pas d'un traité bien organisé sur la vie matérielle des communautés. A la suite de la *Didascalie* le compilateur propose plutôt des solutions à des difficultés surgies dans les Églises. La première : comment faire face aux deux principales dépenses, d'une part la subsistance du clergé et d'autre part l'assistance aux nécessiteux dont les communautés avaient la charge. Reprenant les termes de la *Didascalie* le compilateur applique aux chrétiens les lois de l'Ancien Testament sur les contributions du peuple (II, 35). Il invite aussi à verser les économies réalisées pendant les jeûnes (V, 20, 18) et exhorte à la générosité (VII, 28).

408 Autre question : la répartition des offrandes. Les *CA* lui donnent plusieurs réponses qui ne concordent pas toujours entre elles. Au livre II, l'assistance aux indigents se fait à l'aide des dons volontaires (τὰ ἐξοβίσια, II, 25, 2 ; 27, 6 ; cf. III, 4, 2) ; les autres offrandes (II, 28, 1), en particulier dîmes et prémices (détaillées en II, 34, 5 et 35, 3), sont réservées à la subsistance de l'évêque et du clergé. Dans les livres VII et VIII, par contre, si certaines prescriptions réservent les prémices au clergé (cf. VII, 29, 1 ; VIII, 30 ; 47, 4), d'autres les partagent avec les indigents (cf. VII, 29, 3) ; de même pour les dîmes, attribuées aux indigents en VII, 29, 2 et accordées en priorité au clergé subalterne en VIII, 30. Quant aux pains (eulogies) qui restent après la célébration eucharistique, ils sont attribués au clergé (VIII, 31).

- 409 Le compilateur répond encore à plusieurs autres préoccupations :
- A qui donner ? Discerner les vrais indigents (II, 4).
  - Comment éviter que les veuves, au lieu de vaquer à la prière, n'aillent quémander et n'importunent les personnes généreuses (cf. III, 7 ; 14).
  - Comment réprimer la jalousie entre les personnes assistées (cf. III, 12, 4-13).
  - Peut-on accepter les dons venant de personnes douteuses ou de pécheurs notoires (cf. III, 8, 2-3 ; IV, 6-10).
  - Que faire s'il se glisse parmi les indigents des hypocrites (IV, 4).
  - A qui reviennent la gestion des biens de la communauté chrétienne et l'assistance aux indigents (cf. II, 25, 1-2 ; 27, 6 ; 28, 6 ; 31 ; 32, 1 ; IV, 2 ; VIII, 47, 41.59).
  - Comment éviter que la famille de l'évêque ne s'approprie des biens ecclésiastiques (VIII, 47, 38.40).
  - Lors des repas communautaires, agapes et banquets funéraires, qui inviter, comment répartir les dons et comment préserver la bonne tenue (II, 28 ; VIII, 44).
- 410 Pour clore cette présentation, signalons encore la part donnée à l'action de grâces pour les bienfaits reçus. Le compilateur demande qu'on prie pour les bienfaiteurs (III, 4, 3 ; IV, 5). Mais on remarquera surtout la bénédiction proposée à la veuve jalouse de sa compagne (III, 12, 4-13). Enfin on notera aussi que toute l'assemblée fait mémoire des bienfaiteurs dans la prière universelle (VIII, 10, 12).

411

#### 4. MARIAGE ET VIE FAMILIALE

Des époux chrétiens d'aujourd'hui risquent de faire la moue ou même de pousser de hauts cris en lisant les prescriptions des *CA* sur le mariage et la sexualité. Celles-ci relèvent d'un autre univers de pensée, résultant de situations démographiques bien différentes des nôtres et où la préoccupation de planifier les naissances était impensable. Les chrétiens, d'ailleurs, étaient eux-mêmes sollicités par des courants de pensée opposés et excessifs. Les *CA* y font écho et manifestent un heureux équilibre

- qui s'exprime en particulier en VI, 28, texte principal en cette matière. Le compilateur y affirme la sainteté du mariage, condamne à la fois les déviations sexuelles et certaines pratiques de pureté rituelle et, en conclusion, prône l'abstinence pendant le temps des règles et de la grossesse, en en donnant la raison<sup>1</sup>. Il avait déjà tenu partiellement les mêmes propos dans ses condamnations des hérésies, ses professions de foi et ses critiques contre les observances juives (cf. VI, 8, 2 ; II, 6.8 ; 14, 3-4 ; 26, 3 ; 27).
- 412 Pour préserver la sainteté du mariage il en rappelle encore les exigences, qui s'imposent autant aux candidats demandant le baptême et invités à régulariser leur situation matrimoniale (VIII, 32, 4.5.12.13) qu'aux baptisés de longue date. La fidélité conjugale est réaffirmée avec vigueur ; elle exclut la répudiation<sup>2</sup>, sauf en cas d'inconduite (VI, 14, 4), et, bien entendu, l'adultère (I, 1, 4 ; 3 ; VII, 2, 9). Par conséquent il est interdit d'épouser une femme répudiée (VIII, 47, 48) et en cas de rapt l'auteur est tenu d'épouser la victime (VIII, 47, 67).
- 413 Cette haute estime pour la fidélité a pour autre effet de jeter le discrédit sur le remariage. Dans les chapitres sur les veuves le compilateur se montre sévère pour les secondes noces, mais son propos concerne les veuves qui ont émis le vœu de viduité ; seules les veuves mariées une seule fois peuvent être admises comme diaconesses (VI, 17, 4). La condamnation des troisièmes noces et des suivantes y est encore plus sévère (III, 2, 2<sup>3</sup>). De même

1. Cf. J. L. FLANDRIN, *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)*, Paris 1983. Pour toute cette section, cf. C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain, Église et cité*.

2. Cf. H. CROUZEL, *L'Église primitive face au divorce*, Paris 1971, en particulier p. 116.

3. Cf. B. GRILLET, *Jean Chrysostome. A une jeune veuve. Sur le mariage unique*, SC 138, p. 33-52. Anthologie de textes patristiques et canoniques sur ce sujet dans H. CROUZEL, *op. cit.*

pour les hommes le remariage est mal vu, puisqu'il interdit l'accès au clergé tant à celui qui se remarie qu'à celui qui épouse une veuve (VIII, 47, 17-19 ; cf. II, 2, 2).

414 La vie familiale est prise, elle aussi, en considération dans quelques chapitres des *CA*. Le compilateur évoque ainsi la prière des époux, pour la justifier même après les relations conjugales (VI, 29, 4), et il donne des directives pour l'entente entre époux (I, 8-10 ; VI, 29), le respect des parents (VII, 15), les rapports avec les esclaves (IV, 12 ; VII, 13, 2.3 ; VIII, 32, 19 ; 34, 13) et la soumission aux autorités (IV, 13 ; VII, 16), tout cela sur le modèle des épîtres du Nouveau Testament. Il intervient encore à propos de l'éducation des enfants et des jeunes (IV, 11 ; VI, 15, 7 ; VII, 13, 1) et demande que les orphelins soient adoptés et éduqués par les familles chrétiennes (IV, 1-3).

415 Selon nos distinctions modernes ces dernières directives relèveraient en grande partie de l'enseignement éthique, fort important lui aussi dans l'ensemble de la compilation. Nous le signalons brièvement, en concluant cette présentation des institutions canonico-liturgiques des *CA*. Si l'aspect éthique<sup>1</sup> est présent tout au long des pages de cet écrit, deux sections en traitent plus spécialement : le livre I et la première partie du livre VII, qui, à la suite de la *Didachè*, mais de façon plus développée, décrit la *Voie de la Vie*.

Mais c'est toute la compilation qui mérite ce titre de *Voie de la Vie*, puisque la préoccupation manifestée par l'auteur est de conduire les lecteurs à la vie éternelle : c'est par cette affirmation qu'il conclut son écrit (VIII, 48, 3).

1. On retrouve dans les *CA* les principes éthiques du christianisme primitif, dépendants à la fois de la Bible et des moralistes païens : la Voie du bien, comme source de vie, la Loi naturelle, les béatitudes comme renouvellement du décalogue, la primauté de la piété sur les autres activités, etc. Sur l'esprit qui anime cette éthique, cf. P. GRELOT, *Problèmes de morale fondamentale, un éclairage biblique*, Paris 1982.

## TEXTE ET TRADUCTION

## CONSPECTUS SIGLORUM\*

R	b	<i>Val. gr. 2088</i> , s. XI
	o	<i>Bodl. Miscell. 204</i> , s. X
H	a	<i>Val. gr. 839</i> , s. X
	c	<i>Alhous Vatop. 171</i> , s. X
	h	<i>Hierosol. S. Crucis 3</i> , s. X/XI
	y	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 64</i> , s. XVI
	z	<i>Paris. B.N. gr. 931</i> , s. XVI
N	d	<i>Val. gr. 1506</i> , a. 1024
	e	<i>Val. gr. 2089 (+ 2115)</i> , s. XI
	s	<i>Athen. 1435</i> , s. XII
M	p	<i>Petrop. 100</i> , a. 1111
	v	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 73</i> , s. X

## SIGNES ET ABRÉVIATIONS

+	addition
>	omission
~	interversion de mots
so	ante correctionem
po	post correctionem
sl	supra lineam
tx	in textu
ms	in margine
a <sup>1,2</sup>	première, seconde... main quand il s'agit d'un ms.
xal <sup>1,2</sup>	premier, second... mot de la ligne.
****	lettres manquantes, invisibles
—	tenir compte des mots intermédiaires
....	ne pas tenir compte des mots intermédiaires
cett.	ceteri / rell. reliqui
suppl.	suppleuit
rest.	restituit
transp.	transposuit
coni.	coniecit
praem.	praemisit
uac.	uacat (blanc)
del.	deleuit

\* *Description et classement des manuscrits: Tome I (SC 320), p. 63-94.*

**LIVRE III**

**LES VEUVES**

## BIBAIION Γ'

## Περὶ χηρῶν

- β'. "Οτι παραιτητέον καθιστᾶν νεωτέραν χήραν διὰ τὸ ὑποπτον.  
 γ'. "Οποίας εἶναι χρῆ τὰς ὄντως χήρας ἢ πῶς ἐπικουρεῖσθαι παρὰ τοῦ ἐπισκόπου.  
 δ'. "Οτι πάνθ' ὄντιναοῦν ἐνδεῆ εὐποιεῖν χρῆ.  
 ε'. "Οτι καὶ τοῦ ἥθους ἐπιμελητέον τῶν χηρῶν.  
 ζ'. "Οτι οὐ χρῆ γυναῖκας διδάσκειν, ἀπρεπὲς γάρ, καὶ ποῖαι γυναῖκες εἶποντο τῷ κυρίῳ.  
 [ῥ. 3.] "Οτι αἱ χῆραι μεμετρημένας ὀφείλουσιν ἔχειν τὰς προόδους.  
 ζ'. Οἷαι εἰσιν αἱ ψευδοχῆραι.  
 η'. "Οτι οὐ χρῆ παρὰ ἀναξίων λαμβάνειν τὴν χήραν ἢ τὸν ἐπίσκοπον ἢ ἄλλον πιστόν.  
 θ'. "Οτι οὐ χρῆ γυναῖκας βαπτίζειν· ἀσεβὲς γάρ καὶ τῆς Χριστοῦ διδασκαλίας ἀλλότριον.  
 ι'. "Οτι οὐ χρῆ λαϊκὸν ποιεῖν ἱερατικὸν ἔργον, βάπτισμα ἢ θυσίαν ἢ χειροθεσίαν ἢ εὐλογίαν.  
 ια'. "Οτι πλὴν ἐπισκόπων ἢ πρεσβυτέρων οὐδενὶ τῶν λοιπῶν κληρικῶν ἐπιτέτραπται τὰ τῶν ἱερέων ἐνεργεῖν, τὸ δὲ χειροτονεῖν μόνῳ ἐπισκόπῳ προσήκει, ἐτέρῳ δὲ οὐδενί.  
 ιβ'. Ἀποτροπὴ βασκανίας.  
 ιγ'. "Οπως δεῖ προσεύχεσθαι τὰς χήρας ὑπὲρ τῶν διδόντων τὰ πρὸς τὴν χρείαν.  
 ιδ'. "Οτι οὐ χρῆ κομπάζειν καὶ περιαγγέλλειν τὸ ἑαυτῆς ὄνομα τὴν καρποφοροῦσαν κατὰ τὴν τοῦ κυρίου διάταξιν.

bo (= R) aot<sup>x</sup>c<sup>m</sup>sh<sup>tx</sup>h<sup>m</sup>syz (= H) s<sup>i</sup>[id est capitulatio]-s<sup>a</sup>  
 [id est iactus] pv (= M)

Titulus libri βιβλίον [λόγος R] γ' [τρίτον M] ante περὶ χηρῶν  
 colloc. ayz (de yz uide postea) colloc. post χηρῶν R c<sup>tx</sup>c<sup>m</sup>sh<sup>tx</sup> s<sup>i</sup>s<sup>a</sup>  
 M > h<sup>m</sup>s<sup>e</sup> || περὶ χ. : ἐν ᾧ περὶ χηρῶν καὶ ὅποια εἰσιν ἀληθεῖς καὶ  
 ὄντως χῆραι ἔχον κεφάλαια κβ' yz u. notam || χηρῶν : γασμῶν h<sup>tx</sup>

## LIVRE III

## Les veuves

## &lt;Table des chapitres&gt;

2. On se gardera, par défiance, d'instituer une trop jeune veuve.
3. Qualités requises des veuves et les secours que leur doit l'évêque.
4. Il faut secourir tout indigent.
5. Il faut aussi veiller au comportement de la veuve.
6. Les femmes ne doivent pas enseigner, cela ne convient pas ; les femmes qui suivaient le Seigneur.
- [ῥ.3.] Les veuves ne doivent sortir de chez elles que modérément.
7. Portrait des fausses veuves.
8. Ni la veuve ni l'évêque ni aucun autre fidèle ne doit rien accepter de la part de personnes indignes.
9. Il ne faut pas que les femmes baptisent ; ce serait une impiété et ce serait contraire à l'enseignement du Christ.
10. Il ne faut pas qu'un laïc remplisse une fonction sacerdotale : baptême, oblation, imposition des mains ou bénédiction.
11. Hormis l'évêque et le presbytre, il n'est permis à aucun des autres clercs d'accomplir les fonctions sacerdotales ; les ordinations reviennent à l'évêque seul et à personne d'autre.
12. Condamnation de la jalousie.
13. Comment les veuves doivent prier pour leurs bienfaiteurs.
14. Selon le commandement du Seigneur une bienfaitrice ne doit ni se vanter ni publier son nom.

ac d[ab η']s<sup>i</sup>-s<sup>a</sup> v

Tituli capitulorum (cf. § 141) α'. deest (inclusus in tit. libri) || β'. νεωτέρας χήρας a v || γ'. ἢ : καὶ ac v || πῶς : ὅπως ac || δ'. πᾶν c v πάντα s<sup>a</sup> || ὄντ. ἐνδεῆ > s<sup>a</sup> || ἐνδεᾶ a || ε'. τὴν χήραν a || ζ'. γυναῖκας : -κα c || ὅτι<sup>a</sup> — προόδους > a || η'. (hic inc. d) τὴν — πιστόν > c ds<sup>a</sup> v || θ'. τῆς + τοῦ d || ι'. λαϊκοῖς c ds<sup>a</sup> v || ἔργον + οἶον d || ια'. ἐπισκόπου ἢ πρεσβυτέρου ac d v || ιγ'. διδόντων + αὐταῖς ds<sup>a</sup> || τὰς χρείας ac v

- ιε'. "Οτι ἀπρεπὲς τὸ λοιδορεῖν τὸν πλησίον · ἀλλότριον χριστιανῶν τὸ καταρᾶσθαι.  
 ις'. Περὶ μύθεως θείας τοῦ ἁγίου βαπτίσματος.  
 ιζ'. Οἷαν αἰτίαν ἔχει τὸ εἰς Χριστὸν βάπτισμα καὶ διατί τῶν ἐπ' αὐτῷ  
 ἕκαστον λέγεται καὶ πράττεται.  
 ιη'. Οἷος ὀφείλει εἶναι ὁ μεμνημένος.  
 ιθ'. Οἷοι ὀφείλουσι εἶναι οἱ διάκονοι.  
 κ'. "Οτι ὑπὸ τριῶν ἢ δύο ἐπισκόπων ὀφείλει χειροτονεῖσθαι ὁ ἐπίσκοπος, ἀλλ' οὐχ ὑπὸ ἑνός · ἀθέβαιον γάρ.

ac d[ab η']s<sup>2</sup>-s<sup>2</sup> v

ιε'. ἀλλότριον + γάρ ac d v || καταρ. + ἀλλήλων d || ιζ'. ποῖαν ac v  
 || εἰς + τὸν a || ἐπ' : ἐν a v || ἐπ' αὐτῷ : ἐαυτῶν d || λέγεται + τε  
 a v || ιη'. μεμνημένος : βαπτιζόμενος s<sup>2</sup> || ιθ'. ὀφείλουσι : -λει ac v ||  
 ὁ διάκονος ac v

15. Il ne sied pas d'injurier son prochain ; maudire est chose étrangère aux chrétiens.  
 16. La divine initiation du saint baptême.  
 17. Signification du baptême dans le Christ et justification de chaque parole et des gestes.  
 18. La conduite du baptisé.  
 19. Qualités requises du diacre.  
 20. L'évêque doit être ordonné par trois ou deux évêques et non par un seul, sous peine d'invalidité.

*Note.* — Dans les manuscrits des familles **H** et **N** le texte du livre III est réparti sur vingt-et-un chapitres. Mais dans le manuscrit **a** il manque un titre (6, 3) et dans tous les manuscrits de la même famille (**H**) la numérotation passe de 16 à 18 ou de 17 à 19. Aussi Turrianus (*editio princeps*, cf. *Introd.*, § 121), suivi par Funk, a-t-il divisé le livre III en vingt chapitres, alors que dans les manuscrits **d** et **s** le dernier chapitre porte le numéro 21 et dans **H**, le numéro 22.

## BIBAION Γ'

1. 1. Χήρας δὲ καθιστάτε μὴ ἑλαττον ἐτῶν ἐξήκοντα<sup>a</sup>,  
 ἵνα τρόπῳ τινὶ τὸ τῆς διγαμίας αὐτῶν ἀνύποπτον βέβαιον  
 ὑμῖν διὰ τῆς ἡλικίας ὑπάρχη. 2. Εἰ δὲ νεωτέρα καταστήσῃτε  
 4 εἰς τὸ χηρικὸν καὶ μὴ φέρουσα τὴν ἐν νεότητι χηρείαν  
 γαμηθῆ, ἀπρέπειαν ἐμποιῆσει τῇ δόξῃ τοῦ χηρικοῦ καὶ λόγον  
 ὑφέξει τῷ Θεῷ, οὐχ ὅτι δευτέρῳ γάμῳ συνήφθη, ἀλλ' ὅτι  
 τὴν ἑαυτῆς ἐπαγγελίαν οὐκ ἐφύλαξεν, καταστρηνιάσασα τοῦ  
 8 Χριστοῦ<sup>b</sup>. 3. Διὸ χρὴ μὴ προπετῶς ποιεῖσθαι τὴν ἐπαγγελίαν,  
 ἀλλὰ μετὰ ἀσφαλείας· «Κρεῖσσον γὰρ ἐστὶν αὐτὴν μὴ  
 εὐξασθαι, ἢ εὐξασθαι καὶ μὴ ἀποδοῦναι<sup>c</sup>.»  
 4. Εἰ δὲ τις νεωτέρα ὀλίγον χρόνον σὺν τῷ ἀνδρὶ ποιήσασα  
 12 καὶ ἀποβαλοῦσα αὐτὸν διὰ τελευτῆς ἢ δι' ἀφορμῆς τινος

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

1, 1 χήρας δὲ : ἐπειδὴ περὶ χηρῶν κατήντησεν ὁ λόγος χήρας  
 R || καθιστάτε : καθίστασθαι ch καθίστα b καθιστάναι δεῖ  
 o || ἐλάττους s || 3 ὑμῖν : ἡμῖν R z || διὰ : ἐκ R || ἡλικίας + αὐτῶν  
 M || ὑπάρξῃ o || νεωτέρα R || καταστήσῃτε ch mv καθιστάτε R ||  
 4 καὶ : ἡ δὲ yz || 5 τῇ : τῷ R || 7 καταστρηνιάσα o || 7-8 καταστρ. τ.  
 Χρ. : διότι μετὰ πίστεως καὶ φόβου θεοῦ οὐκ ἤλθον τοῦ φυλάξασθαι  
 τὴν ἐπαγγελίαν b || 8 ποιεῖσθαι : πληροῦν yz || 9 ἀσφαλείας : ἀμε-  
 λίας b ἀμελείας οὐκ ἐφύλαξεν τὴν ἐπαγγελίαν· διότι μετὰ πίστεως  
 καὶ φόβου θεοῦ οὐκ ἤλθον τοῦ φυλάξασθαι τὴν ἐπαγγελίαν o || ἐστὶν  
 αὐτῇ : αὐτῇ ἐστὶν [ἐστ. > z] H αὐτῆς R || 10 εὐξασθαι<sup>1</sup> +  
 καὶ ἀποδοῦναι R s || 12 ἀποβαλοῦσα p

1. a. I Tim. 5, 9 || b. I Tim. 5, 11 || c. Eccl. 5, 4

1-2. Depuis les origines les veuves ont été prises en charge par

## LIVRE III

L'ordre des veuves. 1. 1. N'instituez pas de veuves  
 qui aient *moins de soixante ans*<sup>a</sup>, pour  
 avoir quelque assurance qu'elles ne risquent pas de se  
 remarier, vu leur âge. 2. Si vous en instituez une plus  
 jeune dans l'ordre des veuves et si à cause de son jeune  
 âge elle ne supporte pas le veuvage et se remarie, elle  
 bafouera l'honneur de l'ordre des veuves et elle en rendra  
 compte à Dieu, non parce qu'elle se sera engagée dans un  
 second mariage, mais parce qu'elle n'aura pas gardé sa  
 promesse et qu'elle *aura fait fi du Christ*<sup>b</sup>. 3. Aussi ne  
 faut-il pas faire de promesses à la légère, mais avec précau-  
 tion et garantie, car : « Il vaut mieux qu'elle *ne fasse pas*  
*de vœu que d'en faire et de ne pas les accomplir*<sup>c</sup>. »

4. Mais une femme plus jeune qui n'a vécu que peu  
 de temps avec son mari et qui l'a perdu par la mort ou  
 pour quelque autre cause, si elle demeure chez elle avec

les communautés chrétiennes (cf. Act. 6, 1) ; pour elles un « ordre  
 des veuves » a été institué : cf. I Tim. 5, 3-16. *Introd.*, § 335, N. Brox,  
*Die Pastoralbriefe (Regensburger Neues Testament)*, Regensburg 1969,  
 p. 184 s. Les *Épîtres pastorales* sont une des sources du compilateur :  
 cf. *Introd.*, § 25. Les chapitres des CA sur les veuves ont été étudiés  
 par R. GRYSOΝ, *Le ministère des femmes dans l'Église ancienne*,  
 Gembloux 1972, p. 95 s.

1, 1. La *Didascalie* imposait un âge limite moins élevé : cinquante  
 ans. Τρόπῳ τινὶ : cf. II, 1, 1.

1, 2. Le terme *χηρικόν* est rare ; on le rencontre dans les *Pseudo-Clémentines*, cf. *Introd.*, § 12.

1, 3.5. Le compilateur a interpolé les propos de ces deux versets  
 dans le texte qu'il a repris à la *Didascalie*.

ἐτέρας, καὶ μείνη ἐφ' ἑαυτῆς δῶρον ἔχουσα χηρείας, μακαρία εὐρεθήσεται, ὁμοιωθεῖσα τῇ ἐν Σαρεφθοῖς Σιδωνία χήρᾳ<sup>a</sup>, πρὸς ἣν ὁ ἅγιος τοῦ Θεοῦ προφήτης Ἴηλίας ἐπεξενώθη.

16 5. Ἡ τοιαύτη ἐξομοιωθήσεται Ἄννη τῇ θυγατρὶ Φανουῆλ τῇ ἐκ φυλῆς Ἀσῆρ, ἣ οὐκ ἀφίστατο τοῦ ἱεροῦ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν παραμένουσα ταῖς δεήσεσι καὶ ταῖς προσευχαῖς, οὐσα μὲν ἐτῶν ὀγδοήκοντα, ζήσασα δὲ μετὰ ἀνδρὸς ἐκ τῆς

20 παρθενίας αὐτῆς ἔτη ἑπτὰ, καὶ τὴν τοῦ Χριστοῦ δοξάσασα παρουσίαν ἀνθωμολογεῖτο τῷ Κυρίῳ καὶ ἐλάλει περὶ αὐτοῦ πᾶσι τοῖς προσδοκῶσιν λύτρωσιν ἐν Ἰσραὴλ· ἡ τοιαύτη μαρτύριον λαβοῦσα τιμηθήσεται, κλέος ἔχουσα καὶ παρὰ

24 ἀνθρώποις ἐπὶ γῆς καὶ παρὰ Θεῶ ἐν οὐρανοῖς τὸν αἰώνιον ἔπαινον.

2. 1. Αἱ δὲ νεώτεραι χῆραι εἰς χηρικὸν μὲν μὴ ἐντασ-  
σέσθωσαν, μήποτε προφάσει τοῦ μὴ δύνασθαι κρατεῖν τῆς  
ἀκμῆς ἐπὶ δευτερογαμίαν ἐλθοῦσαι ἐν πράγματι γένωνται·  
4 ἐπικουρείσθωσαν δὲ καὶ βοηθεισθωσαν, ἵνα μὴ προφάσει τοῦ  
λειπεσθαι ἐπὶ δευτερογαμίαν ἐλθοῦσαι ἐν πράγματι ἀπρεπεῖ

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

1, 13 καὶ > m || 14 ὁμοιωθήσεται h || Σαρεφθίς yz Σαρεπτοῖς  
o Σαραπτῆς b || Σιδῶνι R || 15 τοῦ θεοῦ > M || ἐπεξεν. : ἐξενώθη a  
ἐξεναγίθη p || 16 Ἄννη : Ἄννα R ch v || 17 τῇ : ἡ R || 18 παραμ. :  
προσμένουσα H M || 19 μὲν : μὴ s || ὀγδοήκοντα : πδ a + ἑπτὰ  
ch + καὶ R || δὲ > a\* [a<sup>2ms</sup> rest.] || μετὰ + τοῦ o yz || ἐκ : ἀπὸ R ||  
20 ἑπτὰ + αὐτῆ yz || δοξάσασα R || 22 προσδοκ. : προσδεχομένης  
M || Ἰσραὴλ : Ἰερουσαλήμ ch pv || ἡ + οὖν yz || 24 ἐπὶ + τῆς R  
|| ἐπὶ γῆς ante 23 παρὰ M

2, 1 μὲν > s || 1-2 ἐντασέσθωσαν : ὑποτ. m || 3 ἀκμῆς : ἀγμῆς  
b || πράγμ. + οὐ καλῶ yz || 4-6 ἐπικουρ. — ἐνσεθ. > z || 5 λει-  
πεσθαι : λυπεῖσθαι R || ἐλθοῦσαι : ἐλθουσιν b

1. d. Cf. III Rois 17, 9-14 || e. Lc 2, 36-38

2. L'auteur semble se contredire dans ce chapitre : à la fin du v. 1 il est question d'éviter le remariage et au v. 3 on conseille aux jeunes veuves de se remarier ! Les confusions proviennent, d'une part, de

le don du veuvage, on la proclamera bienheureuse, on la comparera à la veuve de Sarepta<sup>a</sup> près de Sidon, chez qui le saint prophète de Dieu Élie reçut l'hospitalité. 5. On la comparera encore à Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, qui ne quitta pas le temple, persévérant nuit et jour dans les supplications et les prières ; elle était âgée de quatre-vingts ans, elle avait vécu avec son mari sept ans, après sa virginité, elle célébra l'avènement du Christ, confessa le Seigneur et parla de lui à tous ceux qui attendaient le rachat en Israël. Si ce témoignage lui est rendu, on honorera une telle femme qui se fait gloire de la louange éternelle tant auprès des hommes sur terre qu'auprès de Dieu dans les cieux.

2. 1. On n'admettra pas les jeunes  
Les jeunes veuves. veuves dans l'ordre des veuves, de peur que, conduites à se remarier sous prétexte de ne pas pouvoir maîtriser la fougue du désir, elles ne causent du tracas ; qu'on les assiste et qu'on les soutienne, de peur que, conduites à se remarier sous prétexte d'abandon, elles ne s'engagent dans une situation inconvenante.

la distinction que fait le compilateur entre les veuves en général et celles qui font partie de l'ordre des veuves (le même terme χήρα est employé dans les deux cas), et, d'autre part, de ce que le compilateur interpole le texte de la *Didascalie*, plus sévère envers le remariage. En effet ce document demandait à l'évêque de subvenir aux besoins des jeunes veuves pour leur enlever une raison de se remarier ; le compilateur reprend ce propos, mais dans sa pensée il concerne les candidates à l'ordre des veuves ; aussi introduit-il dans le v. 1 la formule « de peur que sous prétexte de ne pas pouvoir maîtriser... », propos qui concerne les veuves en général. La pensée du compilateur peut se résumer ainsi : il admet le remariage des jeunes veuves, il le conseille même (v. 3), mais il faut encourager celles qui peuvent entrer dans l'ordre des veuves à s'y préparer en évitant le remariage, ce qui serait un obstacle à leur admission (cf. 3, 1). A propos de la suspicion jetée sur les secondes noces et sur les suivantes, cf. *Introd.*, § 413, H. CROUZEL, *L'Église primitive face au divorce*, Paris 1970, p. 114 s., C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris 1979, p. 55 s.

ἐνοχηθῶσιν. 2. Καὶ τοῦτο γὰρ εἰδέναι ὀφείλετε, ὅτι μονογαμία  
 8 μὲν κατὰ νόμον γινομένη δικαία, ὡς ἂν κατὰ γνώμην Θεοῦ  
 τὴν συνάφειαν, ἀλλὰ διὰ τὸ ψεῦδος, τριγαμία δὲ ἀκρασίας  
 σημεῖον, τὸ ὑπὲρ τὴν τριγαμίαν προφανῆς πορνεία καὶ  
 12 ἀσέλγεια ἀναμφίβολος. 3. Ὁ γὰρ Θεὸς μίαν γυναῖκα ἐνὶ  
 ἀνδρὶ δέδωκεν ἐν τῇ δημιουργίᾳ· « Ἔσονται γὰρ οἱ δύο εἰς  
 σάρκα μίαν<sup>a</sup>. » Νεωτέρας<sup>b</sup> δὲ μετὰ τὴν τοῦ πρώτου τελευτῆν  
 συγκεχωρήσθω καὶ ὁ δεύτερος, ἵνα μὴ εἰς κρίμα τοῦ διαβόλου  
 16 ἐπιζημίους ψυχαῖς, αἵτινες κόλασιν προξενούσιν μᾶλλον, ἢ  
 ἄνεσιν.

3. 1. Αἱ δὲ ἀληθιναὶ χῆραι εἰσιν αἱ μόνανδροι ὑπάρξασαι,  
 μαρτυρούμεναι ὑπὸ πολλῶν ἐν ἔργοις<sup>a</sup> ἀγαθοῖς, χῆραι τῷ  
 4 ὄντι, σώφρονες, ἀγναί, πισταί, εὐσεβεῖς, τεκνοτροφήσασαι  
 καλῶς καὶ ξενοδοχῆσασαι<sup>a</sup> ἀμέμπτως, ὧν καὶ ἀντιλαμβά-  
 νεσθαι χρῆ ὡς Θεῷ ἀνακειμένων. 2. Ἄλλὰ μὴν καὶ τῶν  
 πενήτων, ὧ ἐπίσκοπε, μνημόνευε καὶ αὐτοῖς χεῖρα ὀρέγων<sup>b</sup>  
 8 ἐπικουρίας καὶ πρόνοιαν αὐτῶν ποιούμενος, ὡς Θεοῦ οἰκο-  
 νόμος<sup>c</sup> εὐκαίρως ἐκάστῳ διανέμων τὰ πρόσφορα, χήραις καὶ  
 ὀρφανοῖς καὶ ἀπεριστάτοις καὶ τοῖς ἐν θλίψει ἐξεταζομένοις.

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

2, 6 ἐνοχηθῶσιν R s || γὰρ : δὲ yz || 7 δικαία ὡς : δικαίως R || 8  
 ἐπαγγ. : τὸ ἐπάγγελμα R || παράνομος ch s || 10 τὸ + δε H M ||  
 προφανῶς R || 11 ἐνὶ > R || 12 γὰρ + φησί p || 13 νεωτέρας R  
 -ραν s || 14 δεύτερος : νεώτερος ch || 15 ἀνομήτους p || 16 μᾶλλον  
 προξεν. ∞ o s || 16-17 ἢ ἄνεσιν post κόλασιν s

3, 1 δὲ : οὖν yz || ὑπαρξ. : ὑπάρξουσαι R + αἱ yz || 2 πολλῶν :  
 πλειόνων H M || 3 ἀγναί — εὐσεβ. : καὶ ἀγν. καὶ π. καὶ εὐσ. αἱ yz ||  
 4 ὧν : ἄς p || 5 ἀνακειμένας p || 6 μνημόνευε ante ὃ s M || 7 ἐπικουρίας  
 p || 8 εὐκαίρως + τοίνυν yz || διάνεμε yz || 9 καὶ ἀπεριστ. > yz ||  
 καὶ<sup>a</sup> > s v

2. a. Gen. 2, 24 || b. Cf. I Tim. 5, 14 || c. I Tim. 3, 6 ; 6, 9

3. a. I Tim. 5, 10 || b. Cf. Sir. 7, 32 || c. Tite 1, 7

2. Car vous devez aussi savoir ceci : les premières nocés, conclues selon la loi, sont légitimes, étant conformes à la volonté de Dieu, mais les secondes nocés après une promesse sont illégitimes, non pas en raison du mariage, mais parce qu'il y a tromperie, les troisièmes nocés sont une marque d'intempérance et au-delà des troisièmes nocés, c'est de la fornication manifeste et incontestablement de la débauche. 3. Car dans sa création Dieu a donné une seule femme à un seul homme. En effet : « *Ils seront deux en une seule chair*<sup>a</sup>. » Quant aux femmes jeunes<sup>b</sup>, après la mort d'un premier mari, qu'on leur en consente un second, de peur que ne s'abattent sur elles la même condamnation que sur le diable, des filets nombreux et des convoitises inimaginables<sup>c</sup> et préjudiciables à l'âme, car elles lui apportent le châtement plutôt que le pardon.

Les veuves  
 et les pauvres  
 à secourir.

3. 1. Les vraies veuves sont celles qui n'ont eu qu'un seul mari et auxquelles beaucoup rendent témoignage pour leurs bonnes œuvres<sup>a</sup>, vraiment des veuves, chastes, pures, fidèles, pieuses, qui ont bien élevé leurs enfants, exercé l'hospitalité<sup>a</sup> de manière irréprochable, et dont il faut s'occuper parce qu'elles sont consacrées à Dieu. 2. Mais souviens-toi aussi des pauvres, ô évêque, tends-leur la main<sup>b</sup> pour leur accorder aide et assistance, en intendant de Dieu<sup>c</sup> distribuant à bon escient les dons à chacun, aux veuves, aux orphelins, aux isolés et à ceux qui sont éprouvés par le malheur.

2, 3-3. Sur l'insertion de propos repris aux *Épîtres pastorales*, cf. *Introd.* § 16.

3-4. L'assistance aux indigents : cf. *Introd.*, § 406-410.

3. Seuls la fin du v. 1 et le début du v. 2 proviennent de la *Didascalie*. — Μόνανδρος et le catalogue des vertus exigées : cf. H. W. BARTSCH, *Die Anfänge urchristlicher Rechtsbildungen*, p. 83, 129.

3, 2. Sur les titres donnés aux évêques dans les *CA*, cf. *Introd.*, § 306.

4. 1. Τί γὰρ εἶ τινες μὴ εἰσιν χῆραι ἢ χῆροι, βοηθείας δὲ χρῆζουσιν διὰ πεινίαν ἢ διὰ νόσον ἢ διὰ τεκνοτροφίαν; Πάντας σε δεῖ ἐφορᾶν καὶ πάντων ἐπιμελεῖσθαι. 2. Οἱ γὰρ τὰ δόματα διδόντες οὐκ αὐτοσχεδίως αὐτὰ διδῶσιν ταῖς χήραις, ἀλλὰ συνεισφέρουσιν ἀπλῶς, ἐκούσια αὐτὰ ὀνομάζοντες, ὅπως σὺ, ἐπιστάμενος τοὺς θλιβομένους, ἀκριβῶς ὡς ἀγαθὸς οἰκονόμος<sup>a</sup> μερίζῃς αὐτοῖς ἐκ τοῦ δόματος· ὁ γὰρ Θεὸς γινώσκει τὸν δωδωκότα, καὶ ἀπόντος αὐτοῦ ὑπὸ σοῦ τοῖς δεομένοις μερίζεται· καὶ αὐτὸς μὲν ἔχει τὸν τῆς εὐποιίας μισθόν, σὺ δὲ τὸν τῆς εὐσυνειδήτου οἰκονομίας μακαρισμόν. 3. Λέγε δὲ αὐτοῖς καί, τίς ὁ δωδωκός, ἵνα καὶ ἐξ ὀνόματος ὑπὲρ αὐτοῦ προσεύχωνται. 4. Χρῆ γὰρ εὖ ποιεῖν πάντας ἀνθρώπους, μὴ φιλοκρινούντα τοῦτον ὅστις ἢ ἢ ἐκεῖνον· ὁ γὰρ Κύριός φησι· « Παντὶ τῷ αἰτοῦντί σε δίδου<sup>b</sup>. » Δῆλον δὲ ὡς τῷ χρῆζοντι κατὰ ἀλήθειαν, καὶ φίλος ἢ καὶ ἐχθρός, καὶ συγγενῆς καὶ ἀλλότριος, καὶ ἄγαμος καὶ γεγαμηκός ὑπάρχη.

5. Ἐν πάσῃ γὰρ γραφῇ ὁ Κύριος περὶ τῶν πενήτων παραινεῖ, λέγων διὰ μὲν Ἡσαίου· « Διάθρυπτε πεινῶντι τὸν ἄρτον σου καὶ πτωχοῦς ἀστέγους εἰσάγαγε εἰς τὸν οἶκόν σου· ἐὰν ἴδῃς γυμνόν, περιβάλε, καὶ ἀπὸ τῶν οικείων τοῦ σπέρματός σου οὐχ ὑπερόψη<sup>c</sup>. » 6. Καὶ διὰ τοῦ Δανιὴλ λέγει τῷ δυνάστῃ· « Διό, βασιλεῦ, ἡ βουλή μου ἀρεσάτω σοί, καὶ τὰς ἀμαρτίας σου ἐν ἐλεημοσύναις λύτρωσαι καὶ τὰς ἀδικίας σου ἐν οἰκτιρμοῖς πενήτων<sup>d</sup>. » 7. Καὶ διὰ Σολο-

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

4, 1 τί γὰρ εἶ [εἶ : αἰ p] a<sup>1</sup>chyz M : εἶ γὰρ R s a<sup>1</sup>ms || μὴ : αἶ οὐκ p || χῆραι + τῶ ὄντις a (in rasura) || ἢ χῆροι > yz s M || 2 δὲ > p || χρῆζ. : χρῆζουσιν ἢ ch || 3 πάντας : πάντα R || πάντων : πάντας R πάντα v || 4 διδῶσιν : διδόντες R || 5 ὀνομάζ. : νομίζοντες e || 6 σὺ + ὁ ah M || 6-7 ὡς — οἰκονόμος post δόματος ch || 7 μερίζῃς : -σῃς R || αὐτοῖς : αὐτὰ eh || 8 γινώσκει : γνωρίζει M || 9 μερίζεται : -ζεται R ch p || αὐτὸς : ὁ ach mv ὁ yz || 11 μακαρισμόν — δὲ : μακαριόμηνος λέγεται R || λέγε δὲ : λέγετε s || τίς + ἐστιν s M || καὶ > o || 12 ὑπὲρ > R || προσεύχωνται : -χονται a z v -ξονται R εὐχονται p || 13 πάντας : ἀπαντας s pv || φιλοκρινούντας [φιλ. s m] a yz s M || ἢ : εἰ R > ch v || ἢ > b || 14 φησί post 15 δίδου yz || 15 δῆλον :

L'assistance  
aux nécessiteux.

4. 1. Que faire s'il en vient qui ne sont pas veuves ou veufs, mais ont besoin de secours parce qu'ils sont pauvres, malades ou ont des enfants à nourrir? Il te faut veiller sur tous et prendre soin de tous. 2. Ceux qui font des dons, en effet, ne les donnent pas directement aux veuves, mais les apportent simplement pour les mettre en commun, signalant que ce sont des dons volontaires, pour que toi, qui connais les gens accablés de malheurs, tu leur partages les dons strictement, en bon administrateur<sup>a</sup>. Car le donateur est connu de Dieu, même si tu fais la distribution aux nécessiteux en son absence; à lui la récompense pour sa bonne œuvre et à toi la béatitude pour ta gestion consciencieuse. 3. Dis-leur aussi qui est le donateur, pour qu'ils prient nommément pour lui. 4. En effet il faut faire du bien à tous les hommes, sans vouloir examiner qui est celui-ci ou celui-là; car le Seigneur dit : « A qui te demande donne<sup>b</sup>. » Il s'agit évidemment de quelqu'un qui est vraiment dans le besoin, qu'il soit ami ou ennemi, parent ou étranger, célibataire ou marié.

5. Car dans toute l'Écriture le Seigneur fait ces recommandations à propos des pauvres, disant par Isaïe : « Romps ton pain pour l'affamé et les mendiants sans abri fais-les entrer dans ta maison; si tu en vois un nu, habille-le et ne méprise pas ceux de ton sang<sup>c</sup>. » 6. Et par Daniel il dit au souverain : « Aussi, roi, que mon avis te plaise, rachète tes péchés par des aumônes et tes injustices par des œuvres de miséricorde envers les pauvres<sup>d</sup>. » 7. Et par

δηλοῖ e || 16 συγγενῆς : εὐγενῆς M || 18 περὶ τ. πενήτων > p || 20 ἀστέγους > R || εἰσαγε v || 21 σου + λέγων σοί R || ἐὰν + δὲ a || ἀπὸ : ἐκ s || 22 καὶ διὰ : διὰ δὲ R yz || 23 λέγει — δυνάστη > y<sup>aoz</sup> || 24 σοί : σου R || καὶ<sup>1</sup> > yz || 25 Σολομῶτος o s — μῶντος yz

4. a. Cf. I Pierre 4, 10 || b. Lc 6, 30 || c. Is. 58, 7 || d. Dan. 4, 27 (4, 24 hébr.)

4, 4.6-9. Interpolations du compilateur.

μῶνός φησιν · « Ἐλεημοσύναις καὶ πίστεσιν ἀποκαθαίρονται ἁμαρτίαι<sup>ε</sup>. » 8. Καὶ διὰ τοῦ Δαυιδ πάλιν λέγει · « Μακάριοις 28 ὁ συνιῶν ἐπὶ πτωχῶν καὶ πένητα, ἐν ἡμέρᾳ πονηρᾶ ῥύσεται αὐτὸν ὁ Κύριος<sup>ε</sup>. » Καὶ πάλιν · « Ἐσκόρπισεν, ἔδωκεν τοῖς πένησιν, ἡ δικαιοσύνη αὐτοῦ μένει εἰς τὸν αἰῶνα<sup>ε</sup>. » 9. Καὶ ὁ Σολομών φησιν · « Ὁ ἐλεῶν πτωχῶν Κυρίῳ δανεῖζει, κατὰ 32 δὲ τὸ δῶμα αὐτοῦ ἀνταποδοθήσεται αὐτῷ<sup>ε</sup>. » Καὶ ἐξῆς · « Ὅς φράσσει τὰ ὦτα αὐτοῦ τοῦ μὴ εἰσακουῶσαι τοῦ πένητος, καὶ αὐτὸς ἐπικαλέσεται καὶ οὐκ ἔσται ὁ εἰσακούων αὐτοῦ<sup>ε</sup>. »

5. 1. Ὑπαρχέτω δὲ πᾶσα χήρα πραεῖα, ἡσυχος, ἐπεικῆς, ἄκακος, ἀόργητος, μὴ πολὺλαλος, μὴ κραύγασος, μὴ πρό-  
 4 γλωσσος, μὴ κατάλαλος, μὴ λεξιθῆρος, μὴ δισσόλογος, μὴ φιλοπράγμων<sup>α</sup> · βλέπουσα τι σκολιὸν ἢ καὶ ἀκούουσα γινόμενον, ἔστω ὡς μὴ βλέπουσα καὶ ὡς μὴ ἀκούουσα ὑπαρχέτω. 2. Καὶ μηδὲν ἕτερον τῇ χήρᾳ μελέτω, εἰ μὴ τὸ προσεύχασθαι<sup>β</sup> ὑπὲρ τῶν διδόντων καὶ ὑπὲρ ὅλης τῆς Ἐκκλησίας. 3. Ἐπε-  
 8 ρωτωμένη δὲ τι ὑπὸ τινος, μὴ ῥαδίως ἀποκρινέσθω, πλὴν ὅσα περὶ πίστεως καὶ δικαιοσύνης καὶ τῆς εἰς Θεὸν ἐλπίδος, ἀποστέλλουσα τοῖς ἡγουμένοις τοὺς θέλοντας κατηχεῖσθαι τὰ τῆς εὐσεβείας δόγματα. 4. Μόνα δὲ ἀποκρινέσθω τὰ

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

4, 26 φησιν > yz || 27 καὶ > b || πάλιν : πᾶσιν R || 31 ὁ<sup>ε</sup> > mp || φησιν : πάλιν yz || κυρίῳ > yz || δαν. + Θεῷ καὶ yz || 32 δὲ > yz || τὸ > s || ἐξῆς : πάλιν yz || 33 τοῦ<sup>ε</sup> > a yz || εἰσακουῶσαι : -οῦειν R s || πέν. : δεομένου H M || 34 ὁ > yz

5, 2 ἀόργητος [> z] ἄκακος ∞ M || μὴ κραύγ. : μὴ κραύγασος R > yz || 3 μὴ λεξιθῆρος : μὴ ἀλεξ. R > ch || μὴ δισσόλογος : μὴ δίγλωσσος ch μὴ διλογος yz > R || 4 φιλοπρ. : πολυπράγμων R + μὴ πολυπράγμων s + μὴ c || καὶ > o s M || 5 ἔστω — καὶ > M || ὡς<sup>ε</sup> — ὑπαρχέτω > mp || ὑπαρχ. > yz || 6 καὶ μηδὲν : μηδὲν οὖν yz || 8 δὲ > R || τι > yz || 9 ὅσα περὶ : τὴν εἰς τὸν κύριον R || 10 τοῖς ἡγ. : καὶ [> o] εἰς ἡγουμένους R || 11 δὲ : οὖν yz || ἀποκρινέσθω : -νέσθαι s ἀνακρινέσθω M

4. e. Prov. 15, 27<sup>a</sup> || f. Ps. 40, 2 || g. Ps. 111, 9 || h. Prov. 19, 17 || i. Prov. 21, 13

5. a. Cf. I Tim. 5, 13 || b. Cf. I Tim. 5, 5

Salomon il dit : « Par l'aumône et la fidélité les péchés sont purifiés<sup>ε</sup>. » 8. Et par David il dit encore : « Bienheureux celui qui s'intéresse au mendiant et au pauvre, au mauvais jour le Seigneur le délivrera<sup>ε</sup>. » Et encore : « Il a distribué, il a donné aux pauvres, sa justice demeure pour toujours<sup>ε</sup>. » 9. Et Salomon dit : « Celui qui a pitié du mendiant prête au Seigneur, selon son don il lui sera donné en retour<sup>ε</sup>. » Et plus loin : « Celui qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre l'indigent appellera lui aussi sans que personne ne l'exauce<sup>ε</sup>. »

Le comportement exigé des veuves.

5. 1. Que chacune des veuves soit douce, calme, indulgente, ni méchante, ni coléreuse, ni bavarde, ni bruyante, ni radoteuse, ni médisante, ni pédante, ni fourbe, ni indiscreète<sup>ε</sup> ; si elle voit ou entend que quelque écart s'est produit, qu'elle fasse comme si elle n'avait rien vu et qu'elle agisse comme si elle n'avait rien entendu. 2. Que la veuve ne s'occupe de rien d'autre que de prier<sup>β</sup> pour ceux qui donnent et pour toute l'Église. 3. Si quelqu'un l'interroge, qu'elle ne réponde pas facilement, sauf sur la foi, la justice et l'espérance en Dieu, et qu'elle envoie aux chefs ceux qui veulent être instruits dans les enseignements de la foi. 4. Qu'elle ne réponde que pour combattre

5-6. Reprenant les propos de la *Didascalie*, le compilateur semble s'adresser aux veuves en général ; à preuve, le terme *προσβύτις* dans la phrase qu'il ajoute à la fin du c. 5 ; cf. *Introd.*, § 335-336.

5, 4. La *Didascalie* imposait aux veuves le silence dans les discussions portant sur la foi. Le compilateur, au contraire, leur demande d'affirmer leur foi au Dieu unique. Cela ne s'explique pas forcément par l'entrée de femmes plus cultivées dans le groupe des veuves (cf. R. GRVSON, *Le ministère des femmes*, p. 97), mais par la nécessité de proclamer la foi orthodoxe. Rapprocher cette confession de foi de celle attribuée à la foule témoin du triomphe de saint Pierre sur Simon le Mage (VI, 9, 1.5 : l'expression *μοναρχία Θεοῦ* suggère le rapprochement) ; cf. *Introd.*, § 226, M. METZGER, « La théologie des CA », dans *RevSR* 1983, p. 42 s. Cependant le compilateur limite, lui aussi, les interventions des femmes dans la démonstration de la foi, il leur interdit d'ailleurs d'enseigner dans l'assemblée (cf. 6, 1).

- 12 περι ἀνατροπῆς πολυθέου πλάνης, ἀποδεικνύουσα τὸν περι  
 μοναρχίας Θεοῦ λόγον· περι δὲ τῶν ἐξῆς προπετῶς τι μὴ  
 ἀποκρινέσθω, ὅπως μὴ τι ἀμαθῶς φθεγξαμένη βλασφημίαν  
 προστρέψῃ τῷ λόγῳ.
- 16 Β. Κόκκῳ γὰρ σινάπεως<sup>α</sup> εἰκέναι τὸν λόγον ὁ Κύριος  
 ἔδογματίσεν. Τοῦτο δὲ ἐστὶ διάπυρον, ὃ ἐάν τις ἀπειρώς  
 χρῆσθαι, πικρὸν αὐτὸ εὐρήσει. Χρῆ γὰρ ἐν τοῖς μυστικοῖς  
 μὴ προδότην εἶναι, ἀλλ' ἀσφαλῆ· παραινεῖ γὰρ ἡμῖν ὁ  
 20 Κύριος λέγων· « Μὴ βάλετε τοὺς μαργαρίτας ὑμῶν ἐμπρο-  
 σθεν τῶν χοίρων, μήποτε καταπατήσωσιν αὐτοὺς ἐν τοῖς  
 ποσὶν αὐτῶν καὶ στραφέντες ῥήξωσιν ὑμᾶς<sup>α</sup>. » 6. Ἀκού-  
 σαντες γὰρ οἱ ἄπιστοι τὸν περι Χριστοῦ λόγον οὐ δεόντως,  
 24 ἀλλ' ἐνδεῶς, καὶ μάλιστα τὸν περι ἐνσωματώσεως ἢ τοῦ  
 πάθους αὐτοῦ, μυκτηρίσαντες χλευάσουσιν μᾶλλον ὡς ψευδῆ  
 ἢ δοξάσουσιν, καὶ ἔνοχος ἔσται τῆς προπετείας ἢ πρεσβυτικ  
 καὶ τῆς βλασφημίας καὶ τὸ οὐαὶ κληρονομήσει· « Οὐαὶ δέ,  
 28 φησὶν, δι' οὗ τὸ ὄνομά μου βλασφημεῖται ἐν τοῖς ἔθνεσιν<sup>ο</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

5, 12 πολυθέου : ἢ R || 13 μοναρχίας + τοῦ mp || τι > o || 14 ἀπο-  
 κρινέσθω - νομένη p - ναμένη m - γκρινέσθω s || ὅπως —  
 φθεγξαμένη > m || 15 προστρ. : προρίψει R || τῷ λ. : τὸν λόγον a ||  
 16 ὁ κύριος > ch || 17 ἐστὶ + τὸ M || ὃ : ὡς R || ἐάν : ἄν R ch ||  
 18 αὐτὸ : αὐτὸν R s αὐτοῦ z || γὰρ : δὲ yz || 19 παραινεῖ — ἡμῖν :  
 καθὼς καὶ yz || 20 κύριος + ἐδίδαξε yz || βάλετε yz mv βάλλετε  
 a s || 22 ὑμᾶς : ἡμᾶς b<sup>ao</sup> || 23 γὰρ οἱ > R || 24 ἀλλ' ἐνδεῶς > yz ||  
 τὸν > pv || ἐνσωματ. : σωματώσεως ch || ἢ τοῦ : ἦτοι s || 25 μυκ-  
 τηρίσαντες - ζουσιν R || χλευάσουσιν ... ὡς ψευδῆ > R || μᾶλλον  
 + καὶ yz || 26 ἢ > a<sup>ix</sup> [rest. a<sup>m</sup>e] yz || δοξάσουσιν : -ζουσι R  
 δόξουσι s || ἔνοχος + λοιπὸν yz || ἔσται : ἐστὶν R || τῆς προπετείας  
 > mv || πρεσβυτικ + ἢ νέος ὑπάρχει R || 27 καὶ > m || βλασφ. +

l'aberrant polythéisme, en exposant la doctrine de la monarchie divine ; quant aux autres questions, qu'elle ne donne pas de réponses à la hâte, de peur qu'en parlant sans compétence elle ne tienne des propos blasphématoires contre la Parole.

5. Car le Seigneur a enseigné que la Parole ressemblait à un grain de moutarde<sup>e</sup> ; c'est ardent et si quelqu'un en prend sans le savoir, cela lui paraîtra piquant ; car les mystères, il ne faut pas les trahir, mais en parler avec sûreté ; en effet le Seigneur nous exhorte en disant : « Ne jetez pas vos perles devant les cochons, de peur qu'ils ne les écrasent de leurs pieds et ne se retournent pour vous déchirer<sup>a</sup>. » 6. Car si les croyants entendent la doctrine sur le Christ d'une façon incorrecte et incomplète, surtout celle qui a trait à son incarnation ou à sa passion, ils railleront et s'en moqueront comme de fables, au lieu de rendre gloire, et par sa témérité cette vieille sera responsable du blasphème et aura pour héritage la malédiction ; car il est dit : « Malheur à celui par qui mon Nom est blasphémé chez les païens<sup>o</sup>. »

ἐν ἄλλῳ τὴν βλασφημίαν a<sup>m</sup>e || κληρον. : κληρονόμος εἶ b || δὲ : γὰρ z s M > b

5. c. Matth. 13, 31 || d. Matth. 7, 6 || e. Is. 52, 5

5, 6. Du texte grec de la *Didascalie* on ne possède qu'un court fragment correspondant à cette section des *CA* ; cf. *Introd.*, § 2. En comparant les deux documents, on observe des différences dans le vocabulaire christologique : là où les *CA* parlent de ἐνσωμάτωσις on trouve dans le grec de la *Didascalie* trois lettres pouvant correspondre à σαρκ[ωθέντος Χριστοῦ] ; cf. *Introd.*, § 231, M. METZGER, « La théologie des *CA* », dans *RevSR* 1983, p. 187.

6. 1. Οὐκ ἐπιτρέπομεν οὖν γυναῖκας διδάσκειν ἐν Ἐκκλησίᾳ<sup>a</sup>, ἀλλὰ μόνον προσεύχεσθαι καὶ τῶν διδασκάλων ἐπακούειν. 2. Καὶ γὰρ καὶ αὐτὸς ὁ διδάσκαλος ἡμῶν καὶ Κύριος Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἡμᾶς τοὺς δώδεκα πέμψας μαθητεῦσαι τὸν λαὸν καὶ τὰ ἔθνη<sup>b</sup>, γυναῖκας οὐδαμοῦ ἐξαπέστειλεν εἰς τὸ κήρυγμα, καίτοι οὐκ ἀπορῶν· συνῆν γὰρ ἡμῖν ἡ τε μήτηρ τοῦ Κυρίου καὶ αἱ ἀδελφαὶ αὐτοῦ<sup>c</sup>, ἔτι δὲ Μαρία ἡ Μαγδαληνὴ καὶ Μαρία ἡ Ἰακώβου<sup>d</sup> καὶ Μάρθα καὶ Μαρία αἱ ἀδελφαὶ Λαζάρου καὶ Σαλώμη<sup>e</sup> καὶ ἕτεραί τινες. Εἰ γὰρ ἦν ἀναγκαῖον γυναῖξιν διδάσκειν, αὐτὸς ἂν ἐκέλευσε πρῶτος καὶ ταύταις σὺν ἡμῖν κατηχεῖν τὸν λαόν· εἰ γὰρ κεφαλὴ 12 γυναικὸς ὁ ἀνὴρ<sup>f</sup>, οὐκ ἔστιν δίκαιον τὸ λοιπὸν σῶμα τῆς κεφαλῆς ἐξάρχειν. 3. Γνωρίζετω οὖν ἡ χήρα, ὅτι θυσιαστήριόν ἐστι Θεοῦ, καὶ καθήσθω ἐν τῇ οἰκίᾳ αὐτῆς, μὴ μετὰ τινος προφάσεως ἐν ταῖς τῶν πιστῶν οἰκίαις ἐπὶ τῷ λαμβάνειν εἰσπορευομένη· οὐδὲ γὰρ ποτε τὸ θυσιαστήριον τοῦ Θεοῦ περιτρέχει, ἀλλ' ἐν ἐνὶ τόπῳ ἵδρυται. 4. Ὑπαρχέτω οὖν καὶ ἡ παρθένος καὶ ἡ χήρα μὴ περιτροχᾶς ἢ βεμβομένη κατὰ τὰς τῶν ἀλλοτρίων οἰκίας· ὅτι αἱ βεμβοὶ καὶ ἀναιδεῖς 20 καὶ αἱ τοιαῦται οὐχ ἡσυχάζουσιν τοὺς πόδας<sup>g</sup> ἐν ἐνὶ τόπῳ

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

6, 2 ἐπακούειν : ὑπακ. R || 3 καὶ<sup>a</sup> > R s || 4 ὁ > R ch s || 5 ἐξαπέστειλεν : ἀπέστ. mp || 6 συνῆν : συνῶν o || ἡμῖν > s || τε > R s || 7 δὲ + καὶ o || 8 ἡ > R s pv || 9 αἱ > m || 10 διδάσκειν : διδάξαι R || πρῶτος : ἐν πρώτοις R || 11 λαόν : λόγον e || γὰρ : δὲ yz || 13 γνωρίζεται R || ὅτι > R || 14 ἐστι + τοῦ R || καθίσθω H -εἰσθω v -ίστω R p || 15 εἰς τὰς ... οἰκίας R || 16 εἰσπορευομένη : -ομένην c -έτω p || οὐδὲ γ. ποτε : οὐδέποτε γὰρ M || 17 ἐν > p || ἐνὶ > s mv || ἵδρυται : ἐνίδρυται c καθίδρυται s M || 18 οὖν : δὲ b || καὶ<sup>f</sup> > b s || περιτροχᾶς : περιτρέχουσα a βεμβομένη yz || ἡ : μὴ R > ch || βεμβομένη : περιβεβ. b περιτρέχουσα yz || 19 τῶν > p || 19-20 αἱ βεμβοὶ καὶ ἀναιδεῖς καὶ > yz || καὶ + αἱ ch || 20 αἱ τοιαῦται : αὐτοῖς ἑαυταῖς R + ἀναιδεῖς yz || ἡσυχ. + οὐδε κατέχουσι yz || τοὺς πόδας > R

6. a. I Tim. 2, 12. I Cor. 14, 34 || b. Cf. Matth. 28, 19 || c. Matth. 13,

**Fonctions interdites aux femmes.**

6. 1. Aux femmes nous ne permettons donc pas d'enseigner dans l'Église<sup>a</sup>, mais seulement de prier et d'écouter les docteurs. 2. En effet quand notre docteur et Seigneur Jésus, le Christ, nous a envoyés, nous les douze, instruire le peuple et les nations<sup>b</sup>, il n'a nullement envoyé des femmes pour la prédication, bien qu'elles n'aient pas manqué ; car étaient avec nous la mère du Seigneur et ses sœurs<sup>c</sup> et encore Marie de Magdala, Marie mère de Jacques<sup>d</sup>, Marthe et Marie, les sœurs de Lazare, Salomé<sup>e</sup> et quelques autres ; car s'il avait été nécessaire que des femmes enseignent, lui le premier leur aurait ordonné d'instruire le peuple avec nous ; car si l'homme est la tête de la femme<sup>f</sup>, il n'est pas juste que le reste du corps dirige la tête.

**La discrétion requise des veuves et des vierges.**

3. Que la veuve sache donc qu'elle est l'autel de Dieu et qu'elle reste dans sa maison, sans s'introduire sous quelque prétexte dans les maisons des fidèles pour quêmander ; car jamais l'autel de Dieu ne circule, mais il est établi en un lieu unique. 4. Que donc la vierge et la veuve ne circulent ni n'errent dans les maisons des autres ; car les agitées, les effrontées et leurs semblables n'ont pas leurs pieds en repos<sup>g</sup> en un endroit

56 || d. Cf. Matth. 27, 56.61. Mc 16, 1 || e. Cf. Jn 11, 1-3 || f. I Cor. 11, 3 || g. Cf. Prov. 7, 11

6, 1. En interdisant aux femmes d'enseigner dans l'assemblée le compilateur reprend les propos de la *Didascalie*, elle-même tributaire des Épitres pauliniennes. Cette interdiction s'expliquerait comme une réaction contre les pratiques des gnostiques (cf. N. Brox, *Die Pastoralbriefe*, p. 133) et des sectes hétérodoxes, dont les Montanistes (cf. R. GRYSON, *Le ministère des femmes*, p. 39 s.). A propos des docteurs, ou didascales, cf. *Introd.*, § 329, 381.

6, 2. Style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 25.

6, 3. Sur l'assimilation des veuves à l'autel, cf. II, 26, 8 et *Introd.*, § 336 et 367.

διὰ τὸ μὴ χήρας, ἀλλὰ πήρας αὐτὰς ὑπάρχειν, ἐτοίμους εἰς  
τὸ λαμβάνειν, φλυάρους, καταλάλους, μαχοσυμβούλους, ἀναι-  
δεῖς, ἀναισχύντους· αἵτινες τοιαῦται ὑπάρχουσαι οὐκ ἄξιαι  
24 τοῦ καλέσαντος τυγχάνουσιν. 5. Οὐ γὰρ ἐπὶ τὸ κοινὸν τῆς  
συναγωγῆς ἀνάπαυμα ἐν τῇ κυριακῇ καταντῶσιν ὡς οἱ  
ἐγρηγορότες, ἀλλ' ἢ νυστάζουσιν ἢ φλυαροῦσιν ἢ αἰτοῦσιν ἢ  
28 ἑῶντες νήφειν<sup>α</sup> αὐτοὺς ἐν Κυρίῳ, ἀλλὰ παρασκευάζοντες  
αὐτοὺς τοιοῦτους ἐξιέναι, οἳ καὶ εἰσίσιν, διάκονοι διὰ τὸ  
μὴ ἀκούειν τῶν διδασκόντων ἢ τῶν ἀναγινωσκόντων τὸν  
τοῦ Κυρίου λόγον· περὶ γὰρ τῶν τοιούτων καὶ Ἡσαΐας  
32 ὁ προφήτης λέγει· « Ἀκοῆ ἀκούσετε καὶ οὐ μὴ συνῆτε,  
καὶ βλέποντες βλέψετε καὶ οὐ μὴ ἴδῃτε· ἐπαχύνθη γὰρ ἡ  
καρδία τοῦ λαοῦ τούτου. »

7. 1. Τὸν αὐτὸν οὖν τρόπον καὶ τῶν τοιούτων χηρῶν  
ἐκλείσθη τὰ ὄρα τῆς καρδίας εἰς τὸ μὴ καθεζομένης ἐνδον  
ἐν ταῖς στέγαις αὐτῶν προσλαλεῖν τῷ Κυρίῳ, ἀλλὰ περι-  
4 τρεχούσας ἐν ἐπινοίᾳ πορισμοῦ διὰ τῶν φλυαριῶν τὰ τοῦ  
ἀντικειμένου ἐπιθυμήματα πράσσειν. 2. Αἱ τοιαῦται οὖν  
χηραι οὐ προσήρτηνται τῷ θυσιαστηρίῳ τοῦ Χριστοῦ.  
3. Εἰσι γὰρ ἔναι χηραι ἐργασίαν ἠγούμεναι τὸ πρᾶγμα,

ho (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

6, 21 ἀλλὰ > R || πήρας : πείραν R || ὑπάρχειν : ἔχειν R || 22-23  
ἀναιδεῖς ἀναισχ. > R || 23 αἵτινες : αἱ οὖν yz || 24 τυγχάν. : ὑπάρχουσαι  
R || τὸ κοινόν : τῶν b τὸν o || 25 ἐν τῇ κυριακῇ > v || ὡς : ὡσπερ  
M || 26 φλυαροῦσιν + ἢ μαστροπεύουσιν a yz || 27 προσάγοντες :  
-γούσαι mp προσάπτοντες R || πονηρῶ + καὶ p || 28 ἑῶντες :  
ἑῶσαι p || αὐτοὺς νήφειν ∞ H M || παρασκευάζουσαι yz || 29 τοιοῦτους  
αὐτοὺς ∞ H M || οἳ : ὅποιοι R οἱ p || εἰσίσιν : ἴσασιν R ἴσισι  
s || διάκονοι > R || 30 ἀναγινωσκόντων ... διδασκόντων ∞ M || 31  
γὰρ > yz || καὶ > b p || Ἡσαΐας > R || 32 ἀκούσατε z -σητε R  
ch s pv || 33 βλέψετε mv : βλέψητε R H s p || ἴδῃτε : εἶδετε o ||  
34 τούτου + καὶ τοῖς ὡσιν αὐτῶν βαρέως ἤκουσαν s M

7, 3 αὐτῶν + καὶ R || κυρίῳ + διὰ προσευχῆς R || περιτρεχούσας :  
-σαις R -σαι yz p || 4 ἐπινοίας o ἐπορίαις b || πορισμοῦ :

fixe, parce que ce ne sont pas des veuves, mais des poches,  
prêtes à recevoir, bavardes, médisantes, intrigantes,  
effrontées, impudentes ; celles qui se comportent ainsi  
ne sont pas dignes de celui qui les a appelées. 5. Car le  
dimanche elles n'arrivent pas à la halte commune de  
l'assemblée comme ceux qui sont vigilants, mais elles  
dorment, bavardent, interrogent, capturent les autres  
en les poussant vers le Malin, les empêchent d'être vigilants  
dans le Seigneur<sup>a</sup> et les amènent au contraire à sortir  
tels qu'ils sont entrés, à savoir vides, pour n'avoir pas  
écouté expliquer ou lire la Parole du Seigneur. A propos  
de telles gens le prophète Isaïe dit : « *De vos oreilles vous  
écoutez mais sans saisir et de vos yeux vous regarderez  
mais sans voir, car le cœur de ce peuple s'est endurci.* »

7. 1. De la même façon donc chez  
Les veuves indignes. de telles veuves les oreilles du cœur  
se sont fermées, si bien qu'au lieu de s'asseoir à l'intérieur,  
chez elles, pour converser avec le Seigneur, elles circulent  
avec la pensée de se procurer de l'argent par leurs bavardages  
et accomplissent ainsi les désirs de l'Adversaire. 2. Pareilles  
veuves ne correspondent donc pas à l'autel du Christ. 3. En effet  
il y a des veuves qui pensent que leur métier c'est de faire de  
l'argent et, parce qu'elles

πειρασμοῦ s || φλυαρῶντας R || τὰ > b || 5 ἐπιθυμήματα yz || πράσσειν :  
πράσσουσιν y πράσσους z + αὐτὰς R || αἱ : οἱ R || 6 Χρισ-  
τοῦ : θεοῦ h κυρίου e || 7 γὰρ : δὲ yz || χηραι : χῆρες ch

6. h. Cf. I Pierre 5, 8 || i. Is. 6, 9-10. Act. 28, 26-27

7-8. A propos de l'assistance aux nécessiteux et du discernement  
qu'elle exige, cf. *Introd.*, § 406, 409 ; les devoirs des veuves, cf.  
*Introd.*, § 336.

7. Au texte de la *Didascalie* le compilateur a ajouté des compléments  
et des exemples bibliques, aux v. 3, 6 et 7.

8 και ἐξ ὧν ἀναισχύντως αἰτοῦσιν καὶ ἀπλήστως λαμβάνουσιν, ἤδη καὶ ὀκνηροτέρους τοὺς πολλοὺς πρὸς τὸ δίδουσι κατέστησαν· δέον γὰρ ἀρκεῖσθαι αὐτάς τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς διὰ μετριότητα γνώμης, ἐκ τῶν ἐναντίων ἐμπεριτρέχουσαι  
12 τοὺς τῶν πλουσίων οἴκους διασειοῦσιν, εὐπορίαν χρημάτων ἑαυταῖς ἐπισωρεύουσιν καὶ ἐπὶ πικροῖς τόκοις δανείζουσιν καὶ μόνου τοῦ μαμωνᾶ φροντίζουσιν, ὧν ὁ Θεὸς\* τὸ βαλλάντιον, αἶ τὸ φαγεῖν καὶ τὸ πιεῖν προκρίνουσιν πάσης ἀρετῆς  
16 λέγουσαι· « Φάγωμεν καὶ πίωμεν, αὐριον γὰρ ἀποθνήσκουμεν. » Αἱ ὡς ἐστῶτα ταῦτα ἐλογίσαντο καὶ οὐχ ὡς φεύγοντα.

4. Ἡ γὰρ ἡσικηυῖα περὶ τὸ χρηματολογεῖν ἀντὶ τοῦ Θεοῦ λατρεῖ τῷ μαμωνᾶ, τοῦτ' ἔστιν δουλεύει τῷ κέρδει,  
20 τῷ δὲ Θεῷ εὐάρεστος εἶναι οὐ δύναται οὐδὲ ταῖς λατρείαις αὐτοῦ ὑπήκοος, συνεχῶς οὐ δυναμένη ἐντυγχάνειν αὐτῷ, ἐπὶ τὸ ἀργυρολογεῖν τὸν νοῦν καὶ τὴν διάθεσιν ἔχουσα, ἐπειπερ ὅπου ὁ θησαυρὸς, ἐκεῖ καὶ ἡ καρδιά αὐτῆς. 5. Ἐν  
24 νῷ γὰρ διαλαμβάνει, ποῦ πορευθῆ λήμματος χάριν, ἢ ὅτι ἢ δεῖνα ἢ φίλη αὐτῆς ἐπιλέησται καὶ λόγον τινὰ ταύτη προσενεγεῖν ὀφείλει· ἢ δὲ τοιαῦτα λογιζομένη οὐκέτι τῇ προσευχῇ προσέξει, ἀλλὰ τῇ ἐμπιπτουσῇ ἐννοίᾳ. Διὸ καὶ  
28 ποτε θελήσῃ προσεῦξασθαι ὑπὲρ τινος, οὐκ εἰσακουσθήσεται· οὐ γὰρ ἐξ ὅλης καρδίας προσφέρει τὴν δέησιν τῷ Κυρίῳ, ἀλλὰ μεμερισμένη διανοίᾳ. 6. Ἡ δὲ Θεῷ βουλομένη προσανέχειν καθημένη ἕνδον φρονεῖ τὰ τοῦ Κυρίου\*, νυκτὸς καὶ  
32 ἡμέρας· ἀκαταπαύστῳ στόματι δέησιν προσφέρουσα εἰλικρινῆ.

bo (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

7, 8 ἐξ ὧν : ἐξω R || 9 πρὸς : εἰς R || 10 αὐτάς ἀρκεῖσθαι H M || 11 γνώμης + αἶ δὲ ch || ἐμπεριτρ. a h : ἐμπεριτρ. R c yz s ἐπιτρ. M || 12 πλουσίων yz || εὐπορίαν + τε s M || 13 ἐπισωρεύουσαι [περισωρ. y περιπορ. z] H || 14 μόνου > ch || 15 τὸ > M || προκρίνασαι R προκρίνουσαι s || 16 λέγουσι s || 17 αἶ : καὶ R > s || 18 ἡ γ. ἡσικηυῖα : εἰ γὰρ ἦν σκευασία R + ἐν ἄλλῳ σκευασία a<sup>sm</sup>s || περὶ [ > yz ] τὸ χρημ. : ὑπὲρ ὑμᾶς [ἡπεριμᾶς ο] τὸ λόγιον R || 19 δουλεύει : λατρεύει p || 21 οὐ : οὖν yz || 22 διάθεσιν : διάνοιαν ch || 23 ἐκεῖ : ἔχει yz || 23-24 ἐν νῷ : ἐνῶ R s<sup>ao</sup> || διαλαμβ. : λαμβάνει R c || 25 ἐπιλέησται + αὐτῆς ch || 26 δὲ : γὰρ R || τῇ > R || 27 προσέξει : προσεῦξεται R || 28 θελήσῃ : θέλει b || 29 ὅλης + τῆς b || προσφέ-

demandent avec impudence et qu'elles sont insatisfaites de ce qu'elles reçoivent, elles ont déjà rendu la plupart des donateurs hésitants ; or elles doivent se contenter des subsides de l'Église, par esprit de modération ; au contraire elles circulent dans les maisons des riches, y sèment le trouble et s'amassent des richesses en abondance, elles prêtent à des taux féroces et ne se soucient que de mammon ; leur dieu\*, c'est la bourse, et elles préfèrent le manger et le boire à toute vertu ; elles disent : « *Mangeons et buvons, car demain nous mourrons* ». » Elles considèrent cela comme des choses stables et non comme des choses passagères.

4. Car celle qui s'occupe à ramasser des richesses, au lieu de servir Dieu, sert mammon<sup>o</sup> ; c'est-à-dire qu'elle sert le profit ; elle ne peut plaire à Dieu ni se vouer à son service, parce qu'elle ne peut s'adresser à lui de façon constante, ses pensées et sa volonté étant occupées à thésauriser, puisque où se trouve le trésor, c'est là qu'est son cœur<sup>d</sup>. 5. En effet son esprit vagabonde : où aller pour tirer profit, ou bien à telle amie qui l'a oubliée quel discours faut-il tenir ? Une veuve qui fait de tels calculs ne s'absorbe pas dans la prière, mais dans l'idée qui l'assaille. Aussi, même si par hasard elle voulait prier pour quelqu'un, elle ne sera pas exaucée, car sa prière, elle ne l'adresse pas au Seigneur de tout son cœur, mais avec une attention partagée.

6. Mais la veuve qui veut prêter attention à Dieu demeure chez elle, a souci des affaires du Seigneur<sup>e</sup>, lui adresse une prière sincère nuit et jour<sup>f</sup> et sa bouche

prei : φέρει R || τὴν δέησιν post κυρίῳ M || τῷ > H M || 30 βουλομένη θεῷ c v || 32 εἰλικρινῆ p

7. a. Cf. Phil. 3, 19 || b. Is. 22, 13 || I. Cor. 15, 32 || c. Matth. 6, 24 || d. Matth. 6, 21 || e. Cf. I Cor. 7, 32 || f. Cf. I Tim 5, 5

"Ὡσπερ οὖν καὶ ἡ σοφωτάτη Ἰουδίθ<sup>ε</sup>, μαρτυρουμένη ἐπὶ  
 σωφροσύνη, νυκτὸς καὶ ἡμέρας ἐδέετο τοῦ Θεοῦ ὑπὲρ τοῦ  
 Ἰσραὴλ, οὕτως οὖν καὶ ἡ ὁμοία αὐτῇ χήρα ἐντευξιν ἀκατά-  
 36 παυστον ὑπὲρ τῆς Ἐκκλησίας προσοίσει τῷ Θεῷ, καὶ  
 εἰσακούσεται αὐτῆς διὰ τὸ τὴν διάνοιαν αὐτῆς πρὸς μόνω  
 τούτῳ ἡρτῆσθαι καὶ μήτε πρὸς ἀπλησίαν μήτε πρὸς  
 ἐπιθυμίαν πολυδάπανον ἐκκεῖσθαι· ὃ τε ὀφθαλμὸς αὐτῆς  
 40 ἀγνὸς καὶ ἡ ἀκοὴ καθαρὰ καὶ αἱ χεῖρες ἀμόλυντοι καὶ οἱ  
 πόδες ἡσυχοὶ<sup>h</sup> καὶ τὸ στόμα οὔτε πρὸς λαίμαργίαν οὔτε  
 πρὸς φλυαρίαν ἔτοιμον, ἀλλὰ λαλοῦν μὲν τὰ δέοντα, μετα-  
 λαμβάνον δὲ ὧν προσῆκεν διὰ μόνην τὴν σύστασιν· οὕτως  
 44 οὖν σεμνὴ καὶ ἀτάραχος ὑπάρχουσα εὐάρεστος ἔσται τῷ  
 Θεῷ, καὶ ἅμα τῷ αἰτήσασθαι<sup>i</sup> αὐτὴν τι προφθάσει αὐτὴν  
 ἢ δόσις· « Ἐτι γὰρ σου λαλοῦντος, φησίν, ἐρῶ· ἰδοὺ  
 πάρεμι<sup>i</sup>. »  
 48 7. Τοιαύτη δὲ οὐσα ὑπαρχέτω ἀφιλάργυρος, ἄτυφος, μὴ  
 αἰσχροκερδής, μὴ ἀπληστος, μὴ λίχνη· ἀλλ' ἐγκρατής,  
 πραεῖα, ἀτάραχος, εὐλαθής, αἰδήμων, καθημένη ἐν τῇ οἰκίᾳ  
 αὐτῆς ψάλλουσα, προσευχομένη, ἀναγινώσκουσα, ἀγρυ-  
 52 πνοῦσα, νηστεύουσα, Θεῷ πάντοτε προσομιλοῦσα ᾠδαῖς  
 καὶ ὕμνοις πνευματικοῖς<sup>k</sup>. 8. Ἐριά τε ἐκλαμβάνουσα<sup>l</sup> ἐτέροις  
 μᾶλλον ἐπιχορηγείτω, ἥπερ αὐτὴ τινος δεέσθω, μιμησκο-  
 μένη τῆς ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ μεμαρτυρημένης ὑπὸ τοῦ Κυρίου  
 56 χήρας, ἣτις ἐλθοῦσα ἐν τῷ ἱερῷ ἔβαλεν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον  
 τὰ δύο λεπτά, ὅπερ ἐστὶ κοδράντης<sup>m</sup>· καὶ θεασάμενος αὐτὴν

n'a pas de cesse. Comme la très sage Judith<sup>s</sup>, dont on a  
 loué la chasteté, priaît Dieu jour et nuit pour Israël, ainsi la  
 veuve qui lui ressemble adressera donc à Dieu et pour  
 l'Église une supplication incessante et Dieu l'exaucera,  
 parce que son intention ne se portera que sur cela et  
 qu'elle n'est pas obnubilée par un désir insatiable ni par  
 de dispendieuses convoitises; son œil est pur, son oreille  
 intègre, ses mains sans souillure, ses pieds calmes<sup>a</sup>, sa  
 bouche n'est portée ni à la gloutonnerie ni au bavardage,  
 mais elle dit ce qui convient et ne prend que ce qu'il faut  
 pour sa subsistance. Étant ainsi correcte et calme, elle  
 sera agréable à Dieu et avant qu'elle n'ait demandé  
 quelque chose<sup>t</sup>, le don la précédera, car il est dit : « *Tu  
 parleras encore que déjà je répondrai : Me voici<sup>i</sup>.* »

7. Dans ces conditions, qu'elle soit désintéressée,  
 modeste, qu'elle ne soit ni avaricieuse, ni insatiable, ni  
 gourmande, mais tempérante, douce, calme, pieuse,  
 discrète, séjournant à la maison, psalmodiant, priant,  
 lisant, veillant, jeûnant, conversant sans cesse avec Dieu  
 par *des chants et des hymnes spirituels*<sup>k</sup>. 8. Si elle travaille  
 la laine<sup>l</sup>, qu'elle secourre les autres plutôt que de mendier  
 chez autrui, se souvenant de la veuve à laquelle le  
 Seigneur a rendu témoignage dans l'Évangile parce que  
 venue dans le temple *elle jeta dans le trésor deux pièces  
 de monnaie, ce qui faisait un quart d'as*<sup>m</sup>; l'ayant vue,

bo (= R) achyz (= H) d[a lin. 57]s (= N) mpv (= M)

7, 33 οὖν > yz || Ἰουδίθ : Ἰουδηθ b + ἡ ch || 34 ἐδέετο :  
 ἐδεῖτο H || 35 οὖν : ἦν b || αὐτῇ : αὐτῆς R p ταύτη ch || 36 τῷ  
 > ayz || 37 ἀκούσεται s || διὰ — αὐτῆς<sup>a</sup> > R || μόνο yz || 38  
 τούτῳ : τοῦτο ch || 39 ὀφθ. + οὖν τῆς yz || αὐτῆς : τοιαύτης yz || 41  
 ἡσυχοὶ : ἴσοι M || τὸ στόμα *post* λαίμαργίαν o || 42 λαλοῦν : λαλεῖ p  
 λαλοῦμεν b || μὲν > p || μεταλαμβάνοντα R μεταλαμβάνει p ||  
 43 διὰ μόνην : διαμένειν R || 44 οὖν > a || 44-45 τῷ [> M] θεῷ ἔσται  
 ∞ s || 45 τι αὐτὴν ∞ ch s M || αὐτὴν<sup>a</sup> > R || 46 γὰρ > yz ||  
 σου > b || φησὶ *post* σου H > p || ἐρῶ : ἐρεῖ R p || 48 δὲ οὐσα :

τοῖνον σπουδάζουσα ἐπὶ τούτοις yz || 48-49 μὴ αἰσχροκ. > R || 49  
 λίχνος H M || ἀλλ' ἐγκρατής > R s || 51-52 ἀναγιν. — νηστεύουσα  
 > m || 52-53 ᾠδαῖς — ἐκλαμβ. > z || 53 πνευματ. : πνευματικαῖς  
 b > H M || ἐκλαμβανόμενη s || 54 ἥπερ : εἴπερ R || δεέσθω : ἐπι-  
 δεέσθω R || 55 κυρίου : Χριστοῦ b || 56 ἐν τ. ἱερῷ : εἰς τὸ ἱερὸν R  
 ἐν τῷ καιρῷ s || ἔβαλεν a || 57 τὰ > R || κοδράντης inc. d + ἦν  
 yz || αὐτὴν > yz

7. g. Cf. Judith 9, 1; 12, 8 || h. Cf. Prov. 7, 11 || i. Cf. Matth. 21, 22  
 || j. Is. 58, 9 || k. Eph. 5, 19 || l. Cf. Prov. 31, 13 || m. Mc 12, 42

ὁ καρδιογνώστης<sup>α</sup> Χριστὸς ὁ Κύριος ἡμῶν καὶ διδάσκαλος  
εἶπεν · « Ἄμην λέγω ὑμῖν, ὅτι αὕτη ἡ χήρα πλεῖον πάντων  
60 ἔβαλεν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον, ὅτι οἱ πάντες ἐκ τοῦ περισσεύ-  
ματος αὐτῶν ἔβαλον, αὕτη δὲ ὄλον τὸν βίον αὐτῆς, ὃν εἶχεν  
ἔβαλεν<sup>ο</sup>. »

8. 1. Σεμνὰς οὖν δεῖ εἶναι τὰς χήρας, πειθομένας τοῖς  
ἐπισκόποις καὶ τοῖς πρεσβυτέροις καὶ τοῖς διακόνοις, ἔτι  
μὴν καὶ ταῖς διακόνοις, εὐλαβουμένας, ἐντροπεύμενας, φοβου-  
4 μένας, μὴ κατεξουσιαζούσας μηδὲ παρὰ τὴν διαταγὴν τι  
ποιεῖν θελούσας διχα γνώμης τοῦ διακόνου, οἷον τὸ πρὸς  
τινα ἀπελθεῖν θελούσας ἐπὶ τὸ φαγεῖν παρ' αὐτῷ ἢ πιεῖν ἢ  
λαβεῖν τι παρὰ τινος. Εἰ δὲ μὴ κελευσθεῖσα ποιήσει ἐν τι  
8 τῶν τοιούτων, ἐπιτιμάσθω νηστεία ἢ ἀφορισμῶ ὡς προ-  
πετής. 2 (8). Τί γὰρ ἐπίσταται, ὅποια τίς ἐστιν, παρ' ἧς  
λαμβάνει, ἢ ἐκ ποταπῆς διακονίας παραβάλλει τὴν τροφήν;  
Πότερον ἐξ ἀρπαγῆς ἢ ἐτέρας τινὸς οὐ καλλῆς ἀγωγῆς;  
12 Οὐκ ἐπίσταμένη ἢ χήρα, ὅτι ὑπὲρ ἐνὸς ἐκάστου τούτων  
δώσει λόγον τῷ Θεῷ δεχομένη ἀναξίως Θεοῦ. Οὕτε γὰρ  
οἱ ἱερεῖς τοιαύτης ἐκουσιασμὸν δέξονται ποτε οἷον ἀρπαγος

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 58 Χριστὸς : θεὸς p || 59 ἀμην λ. ὑμῖν > d || ὅτι > yz ||  
πλεῖον : πλείων v πλείω R N || 61 δε + ἐκ τοῦ ὑστερήματος ayz ||  
αὐτῆς : αὐτῆς ch post ὄλον a > N M || 62 ἔβαλεν > H d M

8, 1 πειθομένοις o || 2 καὶ > N M || τοῖς<sup>1</sup> ... τοῖς<sup>2</sup> > R ch ||  
2-3 ἔτι — διακόνους > R d p || 4 μηδὲ : μήτε ayz || διαταγὴν : διάταξιν  
p || 5 ποιεῖν θελ. : ποιούσας ch || τὸ > R || 6 ἀπ. θελούσας : ἀπελ-  
θοῦσας ach ἀπελθεῖν yz ἀπελθοῦσαν N M || τὸ : τῷ o H ||  
παρ' αὐτῷ post πιεῖν [ποιεῖν z] yz || αὐτῷ : αὐτῶν R αὐτῇ p ||  
ἢ<sup>1</sup> : καὶ H N M || 7 τι<sup>1</sup> > R || εἰ : ἡ d || δὲ : οὖν yz + καὶ R ||  
ποιήσει — τι<sup>2</sup> : ποιῆσαι τι τῶν εἰρημένων yz || ἐν τι : ἔτι s || τι<sup>2</sup>  
> d m || 8 τῶν τοιούτων : τούτων H M || ἀφορισμῶ : ἀφορίζεσθω a ||  
9 τί : τίς R ch s p || ἐστι τίς ∞ d || 9-10 παρ' ἧς λαμβάνει : παρὲς R ||  
10 παραβάλλει : παρατίθεται ch χορηγεῖ yz || 11 ἢ + ἐξ R || 12  
οὐκ ἐπιστ. : ἀγνοεῖ τοίνυν yz || ὅτι ὑπὲρ : ὅτι περ d || 13 λόγον  
δώσει ∞ ch || τῷ > ayz || δεχομένη : -νην c + παρὰ ἀναξίω d ||

notre Seigneur et maître, le Christ, qui connaît le fond  
des cœurs<sup>a</sup>, dit : « Amen, je vous dis que cette veuve a jeté  
plus que tous dans le trésor, parce que tous ont jeté de leur  
superflu, mais elle, elle a jeté tout ce qu'elle avait pour  
vivre<sup>o</sup>. »

8. 1. Les veuves doivent donc être sérieuses, obéir aux  
évêques, aux presbytres et aux diacones ainsi qu'aux  
diaconesses, être déférentes, pleines de respect et de  
crainte, n'être pas autoritaires et ne rien vouloir entre-  
prendre qui outrepassé les prescriptions sans l'accord  
du diacre, comme de vouloir aller chez quelqu'un pour  
manger chez lui, ou boire ou recevoir un don de quelqu'un.  
Si sans en avoir reçu l'ordre elle fait une de ces choses,  
on la punira par un jeûne ou une exclusion, pour avoir  
agi de façon inconsidérée.

2. En effet, comment saurait-elle  
Ne pas accepter qui est cette femme de qui elle reçoit  
les dons des mauvais. un don ou quelle est la provenance  
de la nourriture reçue? si c'est le vol ou quelque autre  
mauvais procédé? Cette veuve ne sait pas qu'elle rendra  
compte à Dieu pour chacune de ces choses, au cas où  
elle accepterait un don indigne de Dieu. Les prêtres non  
plus n'accepteront jamais les dons volontaires d'une telle

ἀναξίως : -ας o -α R N || θεοῦ > p || γὰρ ; οὖν yz || 14 τοιαύτης :  
οἱ αὐτῆς o > y<sup>1</sup>xz [ἐκ τοιαύτης rest. y<sup>m</sup>e] || ἐκουσιασμὸν : δόσεως p ||  
δέξονται : δέχονται m || ποτε > R

7. n. Cf. Act. 1, 24; 15, 8 || o. Mc 12, 43-44

8, 1. Le compilateur introduit dans le texte repris à la *Didascalie*  
la mention des presbytres et des diaconesses; il règle des questions  
de discipline et de hiérarchie; cf. *Introd.*, § 312, 319, 325, 336, 398.

8, 2-3. Ne proviennent de la *Didascalie* que la première partie de  
chacun de ces deux versets. A propos de ἱερεῖς et de διακονία, cf.  
*Introd.*, § 305 et 316. Sur le refus des dons d'origine douteuse, cf.  
*Introd.*, § 409.

ἡ πόρνης· γέγραπται γάρ· « Οὐκ ἐπιθυμήσεις τὰ τοῦ  
 16 πλησίον σου<sup>a</sup>. » Καί· « Οὐ προσοίσεις μίσθωμα πόρνης  
 Κυρίῳ τῷ Θεῷ<sup>b</sup>. » Οὐ δεῖ οὖν δέχεσθαι παρὰ τῶν τοιούτων  
 οὔτε μὴν παρὰ ἀφωρισμένων. 3. Γινέσθωσαν τοίνυν αἱ χῆραι  
 20 ἔτοιμοι πρὸς ὑπακοὴν τῶν ἐντεταλμένων αὐταῖς ὑπὸ τῶν  
 κριττόνων, καὶ κατὰ τὴν διάταξιν τοῦ ἐπισκόπου ποιείτωσαν  
 ὡς Θεῷ ὑπακούουσαι. Ὁ γὰρ ἀπὸ τοιούτου ἐπιρρήτου ἢ  
 ἀποσυναγώγου δεχόμενος καὶ ὑπὲρ τούτου προσευχόμενος,  
 24 ἐμμένει τοῖς κακοῖς προαιρουμένου καὶ μὴ θέλοντος μεταμε-  
 ληθῆναι ποτε, κοινωνεῖ τούτῳ τῇ προσευχῇ καὶ λυπεῖ  
 Χριστὸν τὸν τοῦς ἀδίκους ἀποστρεφόμενον<sup>c</sup>, καὶ οἰκοδομεῖ  
 αὐτοὺς διὰ τῆς ἀναξίου δόσεως καὶ συμμολύνεται αὐτοῖς,  
 28 καὶ δεθηθῆναι τοῦ Θεοῦ.

9. 1. Περὶ δὲ τοῦ γυναικίας βαπτίζειν γνωρίζομεν ὑμῖν,  
 ὅτι κίνδυνος οὐ μικρὸς ταῖς τοῦτο ἐπιχειρούσαις· διὸ οὐ  
 συμβουλευόμεν· ἐπισφαλές γάρ, μᾶλλον δὲ παράνομον καὶ  
 4 ἀσεβές. 2. Εἰ γὰρ κεφαλὴ γυναικὸς ὁ ἀνὴρ<sup>a</sup>, οὗτος δὲ προ-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

8, 15 πόρνου yz || τὰ : τι τῶν yz || 16 σου > H s M || προσοί-  
 σεις : προσθήσεις R || 17 οὐ δεῖ — τοιούτων > y<sup>t</sup>xz [rest. y<sup>m</sup>s] ||  
 18 παρὰ + τῶν yz || τοίνυν R p : οὖν yz N δὲ a > ch mv ||  
 20 καὶ > ch || ποιήτωσαν d || 21 Θεοῦ N M || ἐπιρρήτου : ἐπαρά-  
 του ch ἐπιρρήτου s || 22 καὶ ὑπερ — προσευχ. > R || 24 ποτε  
 > yz || λυπεῖ + τὸν d<sup>m</sup>s || 26 τῆς : τὰς o || καὶ συμμολ. : καὶ συμ-  
 μολύνει mv συμμολυνόμενος ch || αὐτοῖς : αὐτοὺς mv καὶ  
 αὐτὸς p || 27 ἀφίων : ἀφίεις R s ἀφίεις d || 28 τοῦ Θεοῦ : τῷ  
 Θεῷ b

9, 1 γνωρίζομεν R ch p || 2 ὅτι + ὁ d || ταῖς : τοῖς b || οὐ<sup>a</sup> :  
 οὐδὲ ch

8. a. Ex. 20, 17 || b. Deut. 23, 19 (23, 18 hébr.) || c. Cf. Matth. 25, 41

9. a. I Cor. 11, 3

9, 1. Suite des interdictions formulées plus haut en 6, 1-2. Cette  
 interdiction, reprise à la *Didascalie*, manque de fermeté et ne contient

femme, voleuse ou prostituée ; car il est écrit : « *Tu ne convoieras pas les biens de ton prochain<sup>a</sup>.* » Et : « *Tu n'offriras pas au Seigneur Dieu le salaire de la prostituée<sup>b</sup>.* » Il ne faut donc rien accepter de telles personnes, ni de ceux qui ont été exclus. 3. Que les veuves soient donc disposées à obéir aux ordres qui leur sont donnés par leurs supérieurs et qu'elles agissent selon les prescriptions de l'évêque ; ainsi obéiront-elles à Dieu. Car si quelqu'un reçoit un don d'une personne de ce genre décriée ou exclue de l'assemblée, et prie pour elle, alors qu'elle préfère persister dans le mal et ne veut aucunement se repentir, il s'associe à elle par la prière, il contriste le Christ, qui se détourne des injustes<sup>c</sup>, il encourage ces derniers en acceptant un don indigne, il se souille à leur contact et il les empêche d'accéder à la pénitence, de pleurer devant Dieu et de le supplier.

9. 1. Quant à ce que des femmes  
 baptisent, nous vous informons du  
 danger important où se mettent celles  
 qui osent agir ainsi. C'est pourquoi, nous ne le conseillons  
 pas, car c'est incertain, où plutôt, c'est illégal et impie.  
 2. En effet si *la tête de la femme c'est l'homme<sup>a</sup>*, c'est lui

aucune appréciation sur la validité d'un tel baptême. Plus loin le compilateur se montrera préoccupé de l'efficacité des rites (VII, 44, cf. *Introd.*, § 356).

9, 2-11, 3. A part le début de 9, 4 tout ce passage est de la main du compilateur, qui définit ici les compétences des ministres des Églises. Cf. *Introd.*, § 302, 389, 405.

9, 2. Le compilateur argumente ici en recourant à la fois à l'image du corps et à la physiologie humaine. Selon la comparaison du corps, l'homme est la tête et la femme est le corps dirigé par la tête. Selon la physiologie empirique de la Bible (*Gen.* 2, 21) le corps de la femme a été tiré de celui de l'homme ; s'il y a des différences entre les sexes, c'est en vue de la procréation, indique le compilateur. Cette argumentation est-elle destinée aux gnostiques, qui n'attachaient aucune importance aux différences physiologiques ? Cf. N. Brox, *Die Pastoralbriefe*, p. 133.

χειρίζεται εἰς ἱερωσύνην, οὐ δίκαιον ἀθετῆσαι τὴν δημιουργίαν  
καὶ καταλιπόντα τὴν ἀρχὴν ἐπὶ τὸ ἔσχατον ἐλθεῖν σῶμα ·  
γυνὴ γὰρ σῶμα ἀνδρὸς ἐκ πλευρᾶς<sup>b</sup> ὃν καὶ ὑποκειμενον  
8 ἐκείνῳ, ἐξ οὐπερ καὶ διηρέθη εἰς παίδων γένεσιν. « Αὐτὸς  
γάρ σου, φησὶν, κυριεύσει<sup>c</sup>. » Ἀρχὴ γὰρ γυναικὸς ἀνήρ,  
ἐπειδὴ καὶ κεφαλὴ<sup>d</sup>. 3. Εἰ δὲ ἐν τοῖς προλαβοῦσιν διδάσκειν  
αὐταῖς οὐκ ἐπιτρέπομεν, πῶς ἱερατεῦσαι ταύταις παρὰ φύσιν  
12 τις συγχωρήσει; τοῦτο γὰρ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀθεότητος  
τὸ ἀγνόημα θηλείας θεαῖς ἱερείας χειροτονεῖν, ἀλλ' οὐ τῆς  
τοῦ Χριστοῦ διατάξεως. 4. Εἰ δὲ καὶ ἔδει ὑπὸ γυναικῶν  
βαπτίζεσθαι, πάντως ἂν καὶ ὁ Κύριος ὑπὸ τῆς ἰδίας μητρὸς  
16 ἐβαπτίζετο καὶ οὐχ ὑπὸ Ἰωάννου<sup>e</sup>, ἢ καὶ ἡμᾶς ἀποστέλλον  
ἐπὶ τὸ βαπτίζειν<sup>f</sup> συναπέστειλεν ἂν ἡμῖν καὶ γυναῖκας ἐπὶ  
τούτῳ · νῦν δὲ οὐδαμοῦ οὔτε προσέταξεν οὔτε ἐγγράφως  
παρέδωκεν, εἰδὼς καὶ τὴν ἀκολουθίαν τῆς φύσεως καὶ τὴν  
20 εὐπρέπειαν τοῦ πράγματος, ὡς καὶ τῆς φύσεως δημιουργὸς  
καὶ τῆς διατάξεως νομοθέτης.

10. Ἄλλ' οὔτε λαϊκοῖς ἐπιτρέπομεν ποιεῖν τι τῶν ἱερα-  
τικῶν ἔργων, οἷον θυσίαν ἢ βάπτισμα ἢ χειροθεσίαν ἢ  
εὐλογίαν μικρὰν ἢ μεγάλην. 2. « Οὐχ ἑαυτῷ γὰρ τις  
4 λαμβάνει τὴν τιμὴν, ἀλλ' ὁ καλούμενος ὑπὸ τοῦ Θεοῦ<sup>a</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

9, 6 καταλείποντα **d** καταλείποντας **R** || 7 γυνὴ γὰρ σῶμα > **d**<sup>ix</sup>  
[rest. **d**<sup>ms</sup>] || ὑποκ.: ὑποκειμένη **p** ὑποκεισθαι χρὴ **yz** || 8 διηρέθη  
**R d** || γέννησιν **ch** || 9 γὰρ<sup>1</sup> > **yz** || φησὶν *post* κυριεύσει **b** + ἔσται  
κεφαλὴ καὶ αὐτὸς σου **yz** || γὰρ<sup>2</sup> : οὖν **yz** || γυναικὸς + ὁ **H p** || 10 καὶ  
> **R d**<sup>ix</sup> [rest. **d**<sup>ms</sup>] || τοῖς : ταῖς **o** || 11 αὐτάς **o** || οὐκ — ταύταις  
> **z** || ἐπιτρέπομεν **R d p** ἐπετρέψαμεν **ay** || ἱερατεῦσιν **R** || 13  
ἱερείας : ἱερείας **a pv** καὶ ἱερεῖς ἄς **b** καὶ ἱερεῖς αὐ **o** || χει-  
ροτονοῦσιν **R** || 14 τοῦ > **ayz** || ἔδει καὶ **v p** || ὑπὸ + τῶν **M** || 16  
οὐχ : οὐχι **R d mv** || ἢ > **ch** || 17 τὸ : τῷ **e v** || ἂν + καὶ **z** || 18  
τοῦτο **a<sup>2</sup>yz** || 20 τοῦ πράγματος > **ch** || τῆς > **R** || 21 διατάξεως :  
τάξεως **p**

10, 1 λαϊκῶν **R ch** || ἐπιτρέπομεν **R d** || τι > **m** || 2 οἷον + ἢ **v** ||  
3 εὐλογίας **R** || 4 ἀλλ' ὁ : ἀλλὰ [+ ὁ **a<sup>20</sup>**] **ac v** || θεοῦ : κυρίου **R**

aussi qui a été choisi pour le sacerdoce ; il n'est pas juste  
de mépriser la création et de délaisser de qui est premier  
pour aller vers le corps venu en dernier : car la femme,  
c'est le corps de l'homme, issu de son côté<sup>b</sup>, soumis à lui  
et distinct de lui en vue de la procréation. En effet il est  
dit : « Lui, il dominera sur toi<sup>c</sup>. » Car l'homme est le chef  
de la femme, puisqu'il en est la tête<sup>d</sup>. 3. Si plus haut nous  
avons interdit aux femmes d'enseigner, comment consen-  
tirait-on à ce qu'elles exercent le sacerdoce, contre nature ?  
Car cette aberration consistant à instituer des prêtresses  
pour des déesses féminines provient de l'athéisme des  
païens et non de l'institution du Christ. 4. Si le baptême  
avait dû être donné aussi par des femmes, le Seigneur  
aurait certainement été baptisé par sa propre mère et non  
par Jean<sup>e</sup>, et en nous envoyant baptiser<sup>f</sup> il aurait pour  
cela envoyé des femmes avec nous ; mais sur ce point  
il ne nous a rien prescrit ni transmis par écrit, connaissant  
aussi bien l'ordre de la nature que les convenances en  
ce domaine en tant que créateur de la nature et législateur  
de l'institution.

10. 1. Mais nous interdisons aussi  
aux laïcs d'usurper une fonction  
sacerdotale telle que le sacrifice, le  
baptême, l'imposition des mains ou une bénédiction,  
petite ou grande. 2. Car : « Personne ne s'allribue à lui-  
même cet honneur, mais celui qui est appelé par Dieu<sup>a</sup>. »

9. b. Cf. Gen. 2, 21 || c. Gen. 3, 16 || d. I Cor. 11, 3 || e. Cf. Matth.  
3, 13 || f. Cf. Matth. 28, 19

10. a. Hébr. 5, 4

9, 3. Renvoi au c. 6. A propos de χειροτονεῖν, cf. *Introd.*, § 360.

10-11. Le rappel de la discipline et les mises en garde contre les  
usurpateurs sont des thèmes fondamentaux de la littérature cano-  
nique ou institutionnelle, cf. VIII, 46 et *Introd.*, § 37 et 405.  
Χειροθεσία : cf. *Introd.*, § 360.

Διὰ γὰρ τῆς ἐπιθέσεως τῶν χειρῶν τοῦ ἐπισκόπου δίδεται ἡ τοιαύτη ἀξία. 3. Ὁ δὲ μὴ ἐγγχειρισθεὶς ταύτην, ἀλλ' ἀρπάσας αὐτὴν ἑαυτῷ, τὴν τιμωρίαν τοῦ Ὁζία<sup>b</sup> ὑποστήσεται.

11. 1. Ἄλλ' οὔτε τοῖς λοιποῖς κληρικοῖς ἐπιτρέπομεν βαπτίζειν, οἷον ἀναγνώσταις ἢ ψάλταις ἢ πυλωροῖς ἢ ὑπηρέταις, ἀλλ' ἢ μόνοις ἐπισκόποις καὶ πρεσβυτέροις, 4 ἐξυπηρετουμένων αὐτοῖς τῶν διακόνων. 2. Οἱ δὲ τολμῶντες τοῦτο τῶν Κορειτῶν ὑποίσουσι τὴν δίκην<sup>a</sup>. 3. Οὐκ ἐπιτρέπομεν δὲ πρεσβυτέροις χειροτονεῖν διακόνους ἢ διακονίσσας ἢ ἀναγνώστας ἢ ὑπηρέτας ἢ ὠδοῦς ἢ πυλωρούς, ἀλλὰ 8 μόνοις τοῖς ἐπισκόποις· αὕτη γὰρ ἐστὶ τάξις ἐκκλησιαστικῆ καὶ ἁρμονία.

12. 1. Περὶ δὲ φθόνου ἢ ζήλου ἢ καταλαλιᾶς ἢ ἐριδος ἢ φιλονεικίας προεῖρηται ὑμῖν, ὅτι ταῦτα Χριστιανοῦ ἀλλότρια, καὶ μάλιστα ἐπὶ χηρῶν. 2. Ἐπειδὴ δὲ ὁ ἐνεργῶν διάβολος 4 πολύτροπος καὶ πολυποικίλος ὑπάρχων εἰς τὰς μὴ χήρας ἐμπομπεῖ, ὡς καὶ ποτε εἰς τὸν Καῖν· ἔνιαι γὰρ λέγουσιν εἶναι χῆραι, τὰ δὲ τῆς χηρείας ἀξία παραγγέλματα οὐ ποιοῦσιν, ὡς οὐδὲ ὁ Καῖν τὰ ἀδελφικὰ δικαιώματα· ἀγνοοῦσιν 8 γὰρ, ὡς οὐ τὸ ὄνομα τῆς χηρείας εἰς βασιλείαν αὐτὰς εἰσάξει,

bo (= R) achya (= H) ds (= N) mpv (= M)

10, 5 τῶν ἐπισκόπων ch || 6 ταύτην : αὐτὴν ch || 7 Ὁζίου yz N pv || ὑποστ. ante τοῦ pv

11, 1 τοῖς κληρικοῖς τοῖς λοιποῖς s || 3 ἀλλ' ἢ chyz : εἰ μὴ ο ἢ b a N M || καὶ > s || 5-6 οὐκ — πρεσβ. : οὔτε μὴν πρεσβύτερον ἐπιτρέπομεν yz || 6 δὲ : γὰρ R οὖν N M || πρεσβυτέρους ch || 8 μόνους τοὺς ἐπισκόπους ch || 9 ἁρμονία R H d<sup>ms</sup> M : ἁρμονία d<sup>tx</sup>

12, 1 ἦ<sup>1</sup> : καὶ ch N M || 2 ἀπεῖρηται R N p || Χριστιανοῦ : -ῶν p -νοῖς R yz || 3 ἐπὶ > N M || δὲ<sup>1</sup> > N M || 4 πολυτ. R d<sup>ms</sup> p : ποικίλος H d<sup>tx</sup> mv || 5 ἐμπομπεῖ p || καὶ > p || ἔνιαι γ. λέγ. : αἱ δὲ λέγουσιν p || 6 δὲ > p || χηρείας : χήρας N || παραγγ. : πράγματα s || 7 ὁ Καῖν : καὶ R || 8 γὰρ > yz || αὐτὰς : αὐτοὺς ch || εἰσάξει : ἄξει b

10. b. Cf. II Chr. 26

11. a. Cf. Nomb. 16

Car c'est par l'imposition des mains de l'évêque qu'est conférée cette dignité. 3. Quiconque n'en a pas reçu la charge mais se la sera attribuée subira le châtement d'Ozias<sup>b</sup>.

11. 1. Mais nous ne permettons pas Les fonctions des différents clercs. non plus aux autres clercs de baptiser, qu'ils soient lecteurs, chantres, portiers ou servants, mais seulement aux évêques et aux presbytres, aidés par les diacres. 2. Ceux qui s'y risquent subiront le châtement des partisans de Coré<sup>a</sup>. 3. Et nous ne permettons pas aux presbytres d'ordonner des diacres, des diaconesses, des lecteurs, des servants, des chantres ou des portiers, cela revient aux seuls évêques ; telle est l'harmonieuse disposition ecclésiastique.

12. 1. Quant à la jalousie, l'envie, Les veuves envieuses. la médisance, la discorde, les disputes, on vous a déjà dit que cela ne convient pas à un chrétien et surtout pas aux veuves. 2. Mais puisque le diable s'active avec ses multiples ruses et sa grande habileté, il s'en vient parader auprès des fausses veuves, comme jadis auprès de Caïn ; — certaines, en effet, prétendent être veuves mais ne pratiquent pas les observances propres au veuvage, tout comme Caïn ne remplissait pas les devoirs d'un frère ; elles méconnaissent en effet que ce n'est pas le titre de veuve qui les introduira dans le

11. Ce chapitre est riche d'indications sur les ministères et la structure des communautés ; cf. *Introd.*, § 304, 317, 320, 321, 324 ; ὑπηρετόμα : § 237 ; les ordinations : § 341 ; εὐλογία μικρὰ κ.τ.λ. cf. VIII, 46, 11.

12-15. Dans cette section le compilateur ne s'écarte guère de sa source ; il en complète le texte par de brèves interpolations et des citations bibliques (par ex. en 15, 3).

12, 1. Renvoi à II, 6, 1-5 ; III, 5, 1.

ἀλλ' ἡ ἀληθῆς πίστις καὶ τὰ ὅσια ἔργα · εἰ δέ τις τὸ μὲν  
 ὄνομα τῆς χηρείας κέκτηται, ἐπιτελεῖ δὲ τὰ τοῦ ἀντικειμένου  
 ἐπιτηδεύματα, ἡ μὲν χηρεῖα αὐτῆς οὐ λογισθήσεται, ἐξω-  
 12 σθεῖσα δὲ τῆς βασιλείας αἰωνία κολάσει παραδοθήσεται.  
 3. Ἀκούομεν γάρ τινας χήρας ζηλοτύπους, φθονεράς, διαβό-  
 λους, βασκαίνουσας ταῖς ἐτέρων ἀνέσεσιν · αἱ δὲ τοιαῦται  
 οὐκ εἰσὶν τοῦ Χριστοῦ οὐδὲ τῆς ἐκείνου διδασκαλίας  
 16 μαθήτριαι. 4. Δέον γάρ αὐτάς, ἐνδυθείσης αὐτῶν συγχήρας  
 ὑπὸ τινος ἢ λαβούσης ἀργύρια ἢ τροφὴν ἢ πόμα ἢ ὑπόδεσιν,  
 θεασαμένας τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν ἀναψύξασαν εἰπεῖν ·

13. 1. Εὐλογητὸς ὁ Θεὸς ὁ ἀναψύξας μου τὴν συγχήραν ·  
 εὐλόγησον, Κύριε, καὶ δόξασον τὸν διακονήσαντα αὐτῇ, καὶ  
 τὸ ἔργον αὐτοῦ ἀναβαλεῖ ἐν ἀληθείᾳ πρὸς σέ, καὶ μνησθήσῃ  
 4 αὐτοῦ εἰς ἀγαθὸν\* ἐν ἡμέρᾳ ἐπισκοπῆς<sup>b</sup> αὐτοῦ · καὶ τὸν  
 ἐπίσκοπόν μου τὸν καλῶς σοι λειτουργήσαντα καὶ διδάξαντα  
 εὐκαιρον ἐλεημοσύνην γυμνῇ οὔσῃ τῇ συγγήρῳ μου γενέσθαι,  
 προσθεῖης αὐτῷ δόξαν καὶ δώης αὐτῷ στέφανον καυχήσεως  
 8 ἐν ἡμέρᾳ ἀποκαλύψεως ἐπισκοπῆς<sup>b</sup> σου. 2. Ὁμοίως καὶ ἡ  
 λαβοῦσα χήρα τὸ ἔλεος συμπροσευχέσθω τῷ διδόντι αὐτῇ  
 τὴν ἀκοσίαν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

12, 9 καὶ τὰ ὅσια ἔργα > M || ὅσια : θεῖα yz || μὲν > s || 10 ἐπι-  
 τελεῖ *post* ἀντικειμένου ayz || δὲ τὰ : τὰ δὲ ayz || 11 μὲν > b || αὐτῆς :  
 αὐτῆ ch s v || 11-12 ἐξωθήσα b ἐξωθήσεται o || 12 βασιλείας + τοῦ  
 Θεοῦ R || 13 ζηλοτ. + ὄντας p || 16 ἐνδυθείσας ch || αὐτῶν : τῆς p  
 + τῆς mv > ch || 16-17 ὑπὸ τινος συγχ. ∞ ch || 16 συγχ. : τῆς  
 ὁμοίας αὐτῶν χήρας R || 17 ἀργύριον yz v || 18 θεασαμένας ch ||  
 εἰπεῖν *post* 13, 1 Θεὸς y<sup>ac</sup> *post* ἀναψ. y<sup>pc</sup> > z

13, 1 εὐλογητὸς + εἰ ayz || δ<sup>s</sup> > d || μου > a || 2 διακον. : λειτουρ-  
 γήσαντα R || 2-3 καὶ<sup>s</sup> — αὐτοῦ > R || καὶ [ > yz ] τὸ : τὸ γὰρ p ||  
 3 ἀναβαλεῖ d<sup>ps</sup> mv : -βάη d<sup>ac</sup> -ῆναι a -βαίνει p -θιβάσει  
 ch ἀνάλαβε R || ἐν ἀληθείᾳ > y<sup>ac</sup>z || καὶ > yz || μνησθητι p ||  
 4 αὐτοῦ<sup>s</sup> : σου yz || 5 σοι λ. καὶ > yz || διδάξαντι R || 6-9 γυμνῇ —  
 ἔλεος > R || 6 συγγήρῳ p συνηγόρῳ N || 7 προσθεῖης : προσοίσει  
 s προσοίσης d || αὐτῷ<sup>s</sup> — δώης > yz || δώσης a || καυχ. : αὐχῆ-

royaume, mais une foi authentique et les œuvres pies ; —  
 à celle qui obtiendrait le titre de veuve mais pratiquerait  
 le genre de vie de l'Adversaire, il ne sera pas tenu compte  
 de son veuvage, elle sera jetée hors du royaume et livrée  
 au châtement éternel. 3. Or nous apprenons que certaines  
 veuves sont jalouses, envieuses, médisantes et prennent  
 ombrage de la tranquillité des autres ; celles-là ne relèvent  
 pas du Christ et ne suivent pas son enseignement. 4. Car  
 lorsqu'une veuve a reçu de quelqu'un des habits, de  
 l'argent, de la nourriture, de la boisson, des chaussures,  
 les autres en voyant leur sœur soulagée doivent dire :

13. 1. « Tu es béni, Dieu, qui as  
 Action de grâces pour le bien fait à autrui. soulagé cette veuve, ma compagne ;  
 Seigneur, bénis et exalte celui qui  
 lui a porté secours et que sa bonne  
 action monte en vérité auprès de toi ; tu te souviendras  
 de lui en bien\* au jour où tu le visiteras<sup>b</sup> ; et à mon évêque,  
 qui t'a bien servi et qui a fait savoir opportunément que  
 l'aumône devait être faite à ma compagne démunie,  
 accorde la gloire et donne-lui la couronne de l'exaltation  
 au jour de ta manifestation et de ta visite<sup>b</sup>. » 2. La veuve  
 qui a été secourue priera de la même façon pour celui qui  
 lui a rendu ce service.

σεως ch || 9 τὸν ἔλεον N || συμπρ. : συμπροσευχέσθαι ὑπὲρ τοῦ δεδωκότος  
 h προσευχέσθω δὲ καὶ R

13. a. Cf. II Esd. 15, 19 (Néh. 5, 19 hébr.) || b. Cf. I Pierre 2, 12

12, 4-14. Sur l'attitude à l'égard des bienfaiteurs et leur mention  
 dans la prière, cf. *Introd.*, § 409, 410.

13. Prière à usage privé mais formulée selon les règles de l'euchologe  
 liturgique, cf. *Introd.*, § 345, 346, 348-353. Sur la signification du  
 terme διακονία, cf. *Introd.*, § 316.

14. 1. Ἡ μέντοι εὖ ποιούσα ἀποκρυψάτω τὸ οἰκεῖον ὄνομα ὡς σοφή, μὴ σαλπίζουσα ἔμπροσθεν\* αὐτῆς, ἵνα γένηται ἡ ἐλεημοσύνη ἐν κρυπτῷ<sup>b</sup> πρὸς Θεόν, καθὼς φησιν ὁ Κύριος, ὅτι : « Σοῦ δὲ ποιούντος τὴν ἐλεημοσύνην, μὴ γνώτω ἡ ἀριστερά σου τί ποιεῖ ἡ δεξιὰ σου, ὅπως ἦ σου ἡ ἐλεημοσύνη ἐν τῷ κρυπτῷ<sup>c</sup>. » Καὶ ἡ χήρα προσευχέσθω ὑπὲρ τοῦ δωδωκότος, ὅστις ποτ' ἂν ἦ, ἅγιον θυσιαστήριον Θεοῦ ὑπάρχουσα, καὶ ὁ πατήρ ὁ βλέπων ἐν τῷ κρυπτῷ ἀποδώσει τῷ εὖ ποιήσαντι ἐν τῷ φανερωῷ<sup>d</sup>.

2. Ἄλλ' αἰ μὴ κατ' ἐντολὴν Θεοῦ ζῆν θέλουσαι χῆραι φροντίζουσιν πολυπευστεῖν, τίς ἢ διακονησαμένη καὶ τίνες αἰ λαβοῦσαι, καὶ μαθοῦσα ἐπιμέμφεται τῇ διακονησαμένῃ λέγουσα, ὅτι οὐκ ἤδεις, ὅτι ἐγὼ σοι μᾶλλον ἐγγυτέρα παρ' ἐκείνην ὑπῆρχον καὶ μᾶλλον παρ' ἐκείνην θλιβομένη; Διὰ τί οὖν προετίμησας ἐκείνην ἐμοῦ; 3. Ταῦτα δὲ λέγει ἄφρων ὑπάρχουσα, οὐ νοοῦσα, ὅτι οὐκ ἀνθρώπου τοῦτο θέλημα γέγονεν, ἀλλὰ Θεοῦ πρόσταγμα. Εἰ γὰρ μαρτυρεῖ αὕτη, ὅτι ἐγγυτέρα ὑπῆρχεν καὶ ἐν πλείονι ἐνδείξ ἐξητάζετο καὶ μᾶλλον αὐτῇ γυμνῇ ἢ ἐκείνῃ, ὀφείλει νοεῖν τὸν διαταξάμενον καὶ ἀποσιγήσασα καὶ μὴ μεμψαμένη τὴν διακονήσασαν, εἰσελθοῦσα εἰς οἶκον ἑαυτῆς καὶ ἐπὶ πρόσωπον ἑαυτῆν βαλοῦσα ἱκετεῦσαι τὸν Θεὸν ἀφελῆναι αὐτῇ τὸ πλημμέλημα.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 1 μέντοι : μέν τὸ ο μέν M || εὖ π. : εὖ ποιήσασα ch || ἀποκρυψάτω v || 2 ὄνομα > b || 3 ἡ > d || ἐν [+ τῷ R] κρυπτῷ post Θεὸν ayz || πρὸς + τὸν ayz || 4 ὅτι > s || τὴν R ch d<sup>ms</sup> > a d<sup>so</sup> M || 5 σου<sup>1</sup> + τὸ d<sup>ms</sup> v || τί — δεξιὰ σου : τῆς δεξιᾶς τὸ ἔργον s || ἦ : ἦει R || 6 χήρα + δὲ R || 7 ποτ' > R p || ἦ : εἰ b p εἶη o N || Θεοῦ : Χριστοῦ a > o || 9 ποιήσαντι : ποιοῦντι a || 11 πολυπευστεῖν : -πεύσιν R φιλοπευστεῖν M || 12 μαθοῦσαι b || 13 λέγουσα > R || ὅτι > ayz || ὅτι<sup>2</sup> > b || εἶδεις d p εἶδης R || 13-14 ἐγγυτ. — μᾶλλον > a || 13 ἐγγ. : ἐγγύτερον p ante ὑπῆρχον yz || 13-14 παρ' ἐκείνην<sup>1</sup> > R || 14 μᾶλλον > s || διὰ > H M || 15 τί : ὅτι a || ἐμοῦ : ὑπὲρ ἐμὲ p πρὸ ἐμοῦ v || δὲ > v || λέγει : λέγουσα b || 16 τοῦτο > R || 17 γέγονεν ante θέλημα m ante τοῦτο pv || Θεοῦ post πρόσταγμα o > ch || 18 ὅτι + Θεῷ R || ἐγγυτέρω a mv -ρωσ p || 19 γυμνῇ : γυνῇ b || 20 ἀποσιγ. καὶ : ἀποσιγήσαντα καὶ p ἀποσιγή-

**La discrétion  
dans l'aumône.**

14. 1. Cependant que la bienfaitrice ne dévoile pas son nom, par prudence, qu'elle ne fasse pas sonner de la trompe devant elle<sup>a</sup> pour que son aumône reste dans le secret devant Dieu<sup>b</sup>, comme dit le Seigneur : « Quand tu fais l'aumône, que ta gauche ne sache pas ce que fait ta droite, pour que ton aumône reste dans le secret<sup>c</sup>. » Et la veuve priera pour le donateur, quel qu'il soit, puisqu'elle est le saint autel de Dieu, et le Père qui voit dans le secret rétribuera publiquement<sup>d</sup> le bienfaiteur.

2. Mais les veuves qui ne veulent pas vivre selon les commandements de Dieu se préoccupent de tout savoir : qui est celle qui a rendu service et qui sont les secourues ; puis informée, elle va se plaindre auprès de la bienfaitrice, en disant : « Ne savais-tu pas que moi j'étais plus proche de toi que celle-là et que j'étais plus malheureuse qu'elle ? Pourquoi donc l'as-tu préférée à moi ? » 3. Voilà ce qu'elle dit, cette insensée ; elle ignore que cela ne s'est pas fait par la volonté de l'homme, mais par l'ordre de Dieu. Car si elle assure qu'elle était plus proche, qu'elle souffrait d'une plus grande indigence et était plus démunie que l'autre, elle doit penser à celui qui a tout ainsi ordonné, se taire et, sans faire de reproche à la bienfaitrice, rentrer dans sa maison, se jeter face contre terre et prier Dieu

σασαν R || μεμψ. : μεμψαμένην b πεμψαμένην o πεμψάμενον p || 21 εἰσελθοῦσα : -σαν a ἀπελθοῦσα δὲ R || εἰς + τὸν R ch || οἶκον > R || 22 ἱκετεῦσαι : -σει h -σάτω d -τεύουσα s || τὸν > a<sup>so</sup> M || αὐτῇ : αὐτῆς R

14. a. Matth. 6, 2 || b. Matth. 6, 4 || c. Matth. 6, 3-4 || d. Matth. 6, 4

14, 1. A propos de l'assimilation de la veuve à l'autel, cf. 6, 3 et *Introd.*, § 336.

14, 2-3. Les significations du verbe διακονέω : cf. *Introd.*, § 317.

4. Ὁ γὰρ Θεὸς ἐνετείλατο τῇ εὐ ποιούσῃ μὴ τραγωδεῖν  
 24 τὴν εὐποιΐαν, ἣ δὲ ἐμέμφετο, ὅτι μὴ ἐκήρυξεν αὐτῆς τὸ  
 ὄνομα, ἵνα καὶ αὐτὴ μαθοῦσα δράμῃ εἰς τὸ λαθεῖν· καὶ  
 οὐ μόνον ἐμέμφετο, ἀλλὰ γε καὶ κατηρᾶτο αὐτῇ, ἐπιλαθομένη  
 τοῦ εἰπόντος· « Ὁ εὐλογῶν σε εὐλογημένος, καὶ ὁ καταρῶ-  
 28 μενός σε κεκατήραται. » 5. Λέγει δὲ ὁ Κύριος· « Ὅταν  
 εἰσέρχησθε εἰς οἶκον, λέγετε· Εἰρήνη τῷ οἴκῳ τούτῳ, καὶ  
 ἐὰν μὲν ᾗ ἐκεῖ υἱὸς εἰρήνης, ἡ εἰρήνη ὑμῶν ἐπαναπαύσεται  
 ἐπ' αὐτόν· ἐὰν δὲ μὴ ᾗ ἄξιος, ἡ εἰρήνη ὑμῶν πρὸς ὑμᾶς  
 32 ἐπιστρέψει. »

15. 1. Εἰ οὖν ἡ εἰρήνη ἐπὶ τοὺς πέμψαντας αὐτὴν ἐπ' ἐκεί-  
 νους πάλιν ἐπιστρέφει ἐπὶ τοὺς προσηκαμένους αὐτὴν διὰ τὸ  
 μὴ εὐρεῖν ἀξιολογῶν αὐτῆς, πολλῶ μᾶλλον ἢ κατὰρα ἐπιστρέφει  
 4 εἰς κεφαλὴν τοῦ ἀδίκως αὐτὴν ἐκπέμψαντος, ὡς οὐκ ἀξίου  
 ὄντος τοῦ λαθεῖν αὐτὴν ἐκείνου, πρὸς ὄνπερ ἐξαπεστάλη.  
 2. Πᾶς γὰρ ὁ μάτην λοιδορῶν ἑαυτὸν ἀρᾶται, καθὰ φησιν  
 ὁ Σολομών· « Ὡσπερ ὄρνεα πέτονται καὶ στρουθοί, οὕτως  
 8 ἀρὰ ματαία οὐκ ἐπελεύσεται ἐπ' οὐδενίᾳ. » Καὶ πάλιν  
 λέγει· « Οἱ δὲ ἐκφέροντες λοιδορίας ἀφρονέστατοί εἰσιν. »  
 3. Ὡσπερ δὲ ἡ μέλισσα ἐν τῇ δυνάμει αὐτῆς ἀσθενῆς οὖσα,  
 ἐπὶ πλῆξῃ τινά, τὸ κέντρον ἀποβάλλει καὶ γίνεται στείρα,  
 12 τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ ὑμεῖς, ὃ ἐὰν ποιήσητε ἄδικον εἰς  
 ἑτέρου, τοῦτο εἰς ἑαυτοὺς ἐνεργήσετε. « Λάκκον γὰρ ὠρυξεν

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 23 τῇ εὐ π. : τοῖς εὐ ποιούσι s εὐποιούσιν R || 24 αὐτῆς :  
 ἑαυτῆς s M || 25 καὶ > mv || 26 ἀλλὰ γε : ἀλλ' ἔτι ch || γε > R ||  
 αὐτῇ : αὐτῆς p || 27 εὐλογημένος : ὁ εὐλογ. b c εὐλόγηται a  
 N M || 28 κεκατ. : καὶ κατήραται R v || δὲ + καὶ ch s || 29 οἶκον :  
 οἰκίαν τινὸς yz || 30 μὲν : μὴ s > H M || ᾗ : εἰ d p εἴ R > s || 30-  
 31 ἐπαναπ. — ὑμῶν > s || 31 ᾗ : εἰ p || 32 ἐπιστρ. : ἀναστρέφει d M

15, 1 ἡ ἀνίε ἐπὶ ch > y || ἐπὶ — αὐτὴν > R || ἐπὶ — ἐκείνους >  
 yz || τοῦ πέμψαντος c || 2 ἐπιστρέφει : -ψει d ἀναστρέφει ch ||  
 ἐπὶ > N || προσηκαμένους dv προηγ. p || 3 αὐτῆς : ἑαυτῆς v  
 αὐτοῦ p || πολλῶ : πολὺ a || ἐπιστρέφει : ἐπιστρέφει R N || 5 τοῦ  
 > ayz || αὐτὴν : αὐτόν s || ἐκείνου : -ον s || ὄνπερ : ὦν R || ἐξαρ. :  
 ἀπεστάλη p || 7 πέτονται R N mp || στρουθία o || 8 ἐπ' > s mv || 9 λέγει

de lui remettre sa faute. 4. Car Dieu a prescrit à la bien-  
 faitrice de ne pas se vanter de sa bonne action ; mais cette  
 veuve s'est plainte qu'elle n'ait pas publié son nom, car  
 elle aurait pu grâce à cette information courir elle aussi  
 pour recevoir ; non seulement elle s'est plainte, mais elle  
 l'a encore maudite, oubliant cette parole : « *Béni soit  
 qui le bénit et maudit soit qui le maudit.* » 5. Le Seigneur  
 dit encore : « *Lorsque vous entrez dans une maison, dites :  
 Paix à cette maison ! S'il y a là un fils de paix, votre paix  
 reposera sur lui, mais s'il n'en est pas digne, votre paix  
 retournera vers vous.* »

15. 1. Si donc la paix retourne  
**Contre les insultes et les malédictions.** sur ceux-là même qui l'ont adressée  
 à autrui, donc sur ceux qui l'ont émise,  
 parce que les destinataires n'en ont pas été trouvés dignes,  
 combien plus la malédiction reviendra-t-elle sur la tête  
 de celui qui l'a lancée injustement, parce que son destina-  
 taire ne méritait pas de la recevoir. 2. Car quiconque  
 insulte sans raison, celui-là s'injurie lui-même, comme le  
 dit Salomon : « *Comme s'envolent les oiseaux et les moineaux,  
 ainsi l'imprécation vaine n'atteint personne.* » Il dit encore :  
 « *Ceux qui profèrent des insultes sont les plus insensés.* »  
 3. En effet, c'est comme pour l'abeille ; elle est fragile  
 de constitution et, lorsqu'elle pique quelqu'un, elle perd  
 son dard et devient stérile, vous de la même manière,  
 le tort que vous ferez aux autres vous vous le ferez à

> yz || ἐκφέρ. : ἐπιφέροντες R + μοι s || λοιδορῶν R || 10  
 ὡσπερ : ὡς s || δὲ : οὖν yz || 12 ὑμεῖς : ἡμεῖς ch || δ > s mp || εἰς :  
 ἐφ' N M

14. || e. Nombr. 24, 9 || f. Lc 10, 5-6 || g. Matth. 10, 12-13

15. a. Prov. 26, 2 || b. Prov. 10, 18

15, 5. Κατάλογος : cf. *Introd.*, § 304. Les fonctions de l'évêque :  
 § 309.

καὶ ἀνέσκαψεν αὐτόν, καὶ ἐμπεσεῖται εἰς βόθρον, ὃν εἰργά-  
 σατο°. » Καὶ πάλιν · « Ὁ ὀρύσσων βόθρον τῷ πλησίον αὐτοῦ  
 16 ἐμπεσεῖται εἰς αὐτόν°. » Οὐκοῦν ὁ φεύγων κατάραν ἕτερον  
 μὴ καταράσθω. « Ὁ γὰρ μισεῖς σοὶ γενέσθαι, οὐδὲ ἄλλω  
 ποιήσεις°. » 4. Διὸ νουθετεῖτε τὰς ἀπειθεῖς, ἐπιπλήσετε  
 ταῖς ἀναισχύντοις, παρακαλεῖτε τὰς ὀλιγοψυχούσας<sup>1</sup>, ἰσχυρο-  
 20 ποιεῖτε τὰς ἀσθενούσας, ἐπαινεῖτε τὰς ἐν ὁσιότητι ὀδευούσας ·  
 εὐλογεῖτωσαν μᾶλλον καὶ μὴ λοιδορεῖτωσαν, εἰρηνοποιεῖτω-  
 σαν καὶ μὴ πόλεμον ἐμποιεῖτωσαν. 5. Μήτε οὖν ἐπίσκοπος  
 μήτε πρεσβύτερος μήτε διάκονος μήτε ἄλλος τις ἐκ τοῦ  
 24 καταλόγου τοῦ ἱερατικοῦ λοιδορίᾳ τὴν γλῶσσαν μολυνέτω,  
 ἵνα μὴ ἀντὶ εὐλογίας κατάραν κληρονομήσῃ. Ἔστω δὲ  
 σπουδῆ καὶ ἐπιμέλεια τῷ ἐπισκόπῳ, ὅπως μὴδὲ λαϊκὸς  
 κατάραν ἐκφέρῃ · περὶ πάντων γὰρ μέλειν αὐτῷ ὀφείλει,  
 28 περὶ κληρικῶν, περὶ παρθένων, περὶ χηρῶν, περὶ λαϊκῶν.

16. 1. Διὰ τοῦτο, ὃ ἐπίσκοπε, τοὺς συνεργούς σου τῆς  
 ζωῆς καὶ τῆς δικαιοσύνης ἐργάτας διακόνους εὐαρέστους  
 Θεῷ προχειρίζου, οὓς ἐκ παντὸς τοῦ λαοῦ δοκιμάζεις εἶναι  
 4 ἀξιούς καὶ εἰς τὰς τῆς διακονίας χρείας εὐσκόλτους. Προχει-  
 ρισαὶ δὲ καὶ διάκονον πιστὴν καὶ ἁγίαν εἰς τὰς τῶν γυναικῶν

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

15, || 14 αὐτόν > N pv || 15 πάλιν : ὁ Σολομών yz ||  
 τῷ πλησίον ante βόθρον ch > M || αὐτοῦ a : αὐτὸς ch >  
 R N M || 16 εἰς αὐτόν [αὐτῷ p] ἐμπεσ. cv M || 16-17 οὐκοῦν —  
 καταράσθω > h || 17 σοὶ : συ R N > mp || γενέσθαι + σοὶ R d p ||  
 οὐδὲ : μὴδὲ p + σὺ b + σοὶ o p || ἄλλω p ἄλλον  
 σοὶ a || 18 διὸ + νῦν s || τὰς : τοὺς o || 19 ταῖς : τοῖς ch τὰς s ||  
 ἀναισχύντους s -τας o || ὀλιγοψύχους ayz d mp || ἰσχυροπ. :  
 ἰσχυράς ποιεῖτε p || 20 ἐπαινεῖτε — ὀδευούσας > d<sup>ix</sup> post ὀλιγοψ.  
 d<sup>ms</sup> || 21 μᾶλλον > R || εἰρηνοπ. > d<sup>ix</sup> rest. d<sup>ms</sup> || 21-22 εἰρην. —  
 ἐμποιεῖτωσαν > R || μήτε : μὴ R || 23 μήτε<sup>1</sup> : μὴδὲ R || 24 λοιδορίᾳ :  
 εἰς λοιδορίαν R || μολυνέτω : ἐχέτω R || 26 μὴδὲ : μήτε s || 27 γὰρ  
 > d<sup>ix</sup> rest. d<sup>ms</sup> || μέλλειν o a pv || αὐτῷ : αὐτόν ch post γὰρ H  
 M || 28 κληρικῶν + καὶ v || χηρῶν + καὶ v || περὶ λαϊκῶν > R

16, 2 τῆς > ch || εὐαρέστους + τῷ d<sup>ms</sup> M || 3 δοκιμάσεις R  
 ch p || εἶναι post ἀξιούς M > b || 4 τῆς : τὰς o || χρείας > b || εὐσκόλ-

vous-mêmes. Car : « Il a ouvert une fosse et l'a creusée  
 et il tombera dans le trou qu'il a fait. » Et encore : « Celui  
 qui creuse un trou pour son prochain y tombera<sup>d</sup>. » Donc  
 quiconque veut éviter la malédiction doit s'abstenir de  
 maudire autrui. Car : « Ce que tu ne souffres pas qu'on te  
 fasse, tu ne le feras pas à autrui<sup>e</sup>. » 4. Aussi réprimandez  
 les indociles, vitupérez les impudentes, encouragez les  
 déprimées<sup>f</sup>, fortifiez les faibles, louez celles qui marchent  
 dans la sainteté ; surtout qu'elles bénissent mais n'injurient  
 pas, qu'elles fassent la paix et ne provoquent pas de  
 querelles. 5. Donc que ni l'évêque, ni un presbytre, ni un  
 diacre, ni aucun autre de la liste sacerdotale ne se souille  
 la langue par une insulte, de peur qu'il n'hérite de malédic-  
 tion au lieu de bénédiction. De même que l'évêque veille  
 avec soin qu'aucun laïc ne profère de malédiction ; il doit  
 avoir le souci de tous, des clercs, des vierges, des veuves,  
 des laïcs.

Rôle  
 de la diaconesse.

16. 1. C'est pourquoi, ô évêque,  
 pour tes coopérateurs au service de  
 la vie et comme artisans de la justice,  
 choisis des diacres agréables à Dieu et dont tu t'assures  
 dans tout le peuple qu'ils sont dignes et empressés dans  
 tous les besoins du service. Choisis aussi une diaconesse  
 fidèle et sainte pour le service auprès des femmes. Car

τους + καὶ ch || προχειρίση o c || 5 διάκονον<sup>1</sup> ayz : διάκοναν o  
 διάκωναν b διακόνισσαν ch N M || καὶ<sup>2</sup> > R

15. c. Ps. 7, 16 || d. Prov. 26, 27 || e. Tob. 4, 15 || f. Cf. I Thess.  
 5, 14

16-18. Ce rituel baptismal fournit de nombreuses indications  
 exploitées dans diverses sections de l'Introduction : § 1, 33, 45, 316,  
 365, 383-389. De ces trois chapitres, seul le premier provient de la  
 Didascalie ; il a d'ailleurs été augmenté de quelques indications com-  
 plémentaires, surtout en 16, 3 ; il informe sur les ministères : cf.  
 Introd., § 312, 318, 319, 325, 405.

ὑπηρεσίας. Ἔστι γάρ, ὅπταν ἐν τισιν οἰκίαις ἀνδρα διάκονον  
 γυναιξίν οὐ δύνασαι πέμπειν διὰ τοὺς ἀπίστους· ἀποστελεῖς  
 8 οὖν γυναῖκα διάκονον διὰ τὰς τῶν φαύλων διανοίας. 2. Καὶ  
 γὰρ εἰς πολλὰς χρείας γυναικὸς χρῆζομεν διακόνου. Καὶ  
 πρῶτον μὲν ἐν τῷ φωτίζεσθαι γυναικῆς ὁ διάκονος χρίσει  
 μὲν μόνον τὸ μέτωπον αὐτῶν τῷ ἁγίῳ ἐλαίῳ, καὶ μετὰ  
 12 τοῦτον δὲ ἡ διάκονος ἀλείψει αὐτάς· οὐ γὰρ ἀνάγκη τὰς  
 γυναικῆς ὑπὸ ἀνδρῶν κατοπτρεύεσθαι.

3. Ἀλλὰ μόνον ἐν τῇ χειροθεσίᾳ τὴν κεφαλὴν αὐτῆς χρίσει  
 ὁ ἐπίσκοπος, ὃν τρόπον οἱ βασιλεῖς καὶ οἱ ἱερεῖς τὸ πρότερον  
 16 ἐχρίοντο· οὐχ ὅτι καὶ οἱ νῦν βαπτιζόμενοι ἱερεῖς χειροτονοῦν-  
 ται, ἀλλ' ὡς ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ χριστιανοί, βασιλείον ἱεράτευμα  
 καὶ ἔθνος ἁγίον<sup>a</sup>, Ἐκκλησία Θεοῦ, στῦλος καὶ ἑδραῖωμα<sup>b</sup> τοῦ  
 νυμφῶνος, οἱ ποτε οὐ λάος, νῦν δὲ ἡγαπημένοι καὶ ἐκλεκτοί<sup>c</sup>.  
 20 4 (16). Σὺ οὖν, ὦ ἐπίσκοπε, ἐκείνῳ τῷ τύπῳ χρίσεις τὴν  
 κεφαλὴν τῶν βαπτιζομένων, εἴτε ἀνδρῶν εἴτε γυναικῶν, τῷ  
 ἁγίῳ ἐλαίῳ εἰς τύπον τοῦ πνευματικοῦ βαπτίσματος· ἔπειτα  
 ἡ σὺ ὁ ἐπίσκοπος ἢ ὁ ὑπὸ σὲ πρεσβύτερος τὴν ἱεράν ἐπ' αὐτοῖς  
 24 εἰπὼν καὶ ἐπονομάσας ἐπίκλησιν Πατρὸς καὶ Υἱοῦ καὶ  
 ἁγίου Πνεύματος βαπτίσεις<sup>d</sup> αὐτοὺς ἐν τῷ ὕδατι· καὶ τὸν  
 μὲν ἀνδρα ὑποδεχέσθω ὁ διάκονος, τὴν δὲ γυναῖκα ἡ διάκονος,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

16, 6 ὅπταν : ὅταν R ὅτε yz || ἀνδράσιν οἰκεῖταις [οἰκεῖταις b]  
 R || 7 οὐ δύνασαι γυναιξί ∞ mp || ἀποστελέεις R pv -λλειν m ||  
 8 οὖν > R || διάκονον ayz : διακόνισσαν R ch N M || διανοίας : ὑπονοίας  
 yz || 10 φωτίζ. : βαπτίζεσθαι R N || διάκονος<sup>1</sup> : διάκων b διάκον  
 o || 11 μὲν ante χρίσει R > ch || μόνον > o || 11-12 μετὰ — δὲ :  
 μετ' αὐτὸν H M || 12 διάκονος : διακόνισσα ch || ἀλείψα p || 14 ἀλλὰ :  
 καὶ R || χρίσει : χρίει o || 15 τρόπον + καὶ yz || ἱερεῖς ... βασιλεῖς  
 ∞ H s M || οἱ<sup>2</sup> > R || τὸ > s || 17 ὡς : ὅτι yz || τοῦ > R || χρισ-  
 τιστιανοί + καλοῦνται yz || 18 καὶ<sup>1</sup> > R yz || 19 νυμφ. : νῦν φωτὸς R  
 + Θεοῦ d || ποτε : τότε R || ἡγαπημένος κ. ἐκλεκτός M || ἐκλεκ-  
 τοί + οἱς ἐπεκλήθη τὸ καινὸν αὐτοῦ ὄνομα, ὡς μαρτυρεῖ καὶ Ἡσαΐας  
 ὁ προφήτης λέγων· Καὶ καλέσουσιν τὸν λαὸν τὸ ὄνομα αὐτοῦ τὸ και-  
 νόν, ὃ ὁ κύριος ὀνομάσει αὐτὸν ay<sup>aez</sup> [cf. Is. 62, 2] || 20 ἐκείνου  
 τοῦ τύπου χρίση R || 21-22 τοῦ ἁγίου ἐλαίου R || 22 εἰς + τὸν oh ||

il arrive parfois dans certaines maisons que tu ne puisses  
 envoyer aux femmes un diacre homme, à cause des in-  
 croyants ; tu enverras donc une femme diaconesse, à cause  
 de l'opinion des malveillants. 2. En effet pour bien des  
 services nous avons recours à une femme diaconesse.  
 En premier lieu, pendant l'illumination des femmes ;  
 le diacre leur enduira seulement le front d'huile sainte,  
 après quoi la diaconesse les oindra ; car il ne faut pas que  
 les femmes soient observées par les hommes.

3. Mais l'évêque ne lui oindra que  
 Le rituel baptismal. la tête lors de l'imposition des mains,  
 comme on faisait autrefois pour les rois et les prêtres ;  
 non pas que maintenant les baptisés soient ordonnés  
 prêtres, mais parce que à la suite du Christ ils sont des  
 chrétiens, un sacerdoce royal et une nation sainte<sup>a</sup>, l'Église  
 de Dieu, la colonne et le support<sup>b</sup> de la chambre nuptiale,  
 eux qui jadis n'étaient pas le peuple et qui maintenant sont  
 bien-aimés et élus<sup>c</sup>. 4. Toi donc, ô évêque, d'après ce  
 modèle tu oindras la tête des candidats, tant des hommes  
 que des femmes, avec l'huile sainte, pour signifier le  
 baptême de l'Esprit ; ensuite toi-même, évêque — ou  
 bien le presbytre qui est sous tes ordres — disant et  
 prononçant sur eux la sainte invocation du Père et du Fils  
 et du Saint-Esprit<sup>d</sup>, tu les baptiseras dans l'eau ; puis, si  
 c'est un homme, le diacre le recevra, et s'il s'agit d'une

πνευματικοῦ : ἁγίου o p ἀληθινοῦ m || βαπτίσματος + καὶ πνευ-  
 ματικοῦ o || 26 μὲν > m || διάκονος<sup>1</sup> : διάκων b || ἡ + καὶ m || διά-  
 κονος<sup>2</sup> : διακόνισσα ch mp διακονοῦσα s

16. a. I Pierre 2, 9 || b. I Tim. 3, 15 || c. I Pierre 2, 10 || d. Matth. 28,  
 19

16, 3. Ici le compilateur explique la distinction entre χειροτονεῖν et  
 χειροθεσία ; cf. *Introd.*, § 360.

16, 4. Πνευματικός : cf. *Introd.*, § 331. Cf. M. QUESNEL, *Baptisés  
 dans l'Esprit*, Paris 1985.

28 ὅπως σεμνοπρεπῶς ἢ μετάδοσις τῆς ἀθραύστου σφραγιδος  
γένηται · καὶ μετὰ τοῦτο ὁ ἐπίσκοπος χριέτω τοὺς βαπτισθέντας τῷ μύρῳ.

17. 1. Ἔστι τοίνυν τὸ μὲν βάπτισμα εἰς τὸν θάνατον τοῦ Υἱοῦ<sup>a</sup> διδόμενον, τὸ δὲ ὕδωρ ἀντὶ ταφῆς, τὸ ἔλαιον ἀντὶ Πνεύματος ἁγίου, ἢ σφραγίς ἀντὶ τοῦ σταυροῦ, τὸ μύρον βεβαίωσις τῆς ὁμολογίας. 2. Τοῦ Πατρὸς ἢ μνήμη ὡς αἰτίου καὶ ἀποστολέως, τοῦ Πνεύματος ἢ συμπαράληψις ὡς μάρτυρος. 3. Ἡ κατάδυσις τὸ συναποθανεῖν, ἢ ἀνάδυσις τὸ συναναστῆναι. 4. Πατὴρ ὁ ἐπὶ πάντων Θεός, Χριστὸς ὁ 8 μονογενῆς Θεός, ὁ ἀγαπητὸς Υἱός, ὁ τῆς δόξης Κύριος<sup>b</sup>, Πνεῦμα ἅγιον ὁ παράκλητος<sup>c</sup> τὸ ὑπὸ Χριστοῦ πεμπόμενον καὶ ὑπ' ἐκείνου διδασκόμενον καὶ ἐκεῖνον κηρύττον.

18. 1. Ὁ δὲ βαπτιζόμενος ὑπαρχέτω ἀλλότριος ἀσεβείας πάσης, ἀνερέγγητος πρὸς ἁμαρτίαν, φίλος Θεοῦ, ἐχθρὸς διαβόλου, κληρονόμος Πατρὸς, συγκληρονόμος<sup>a</sup> δὲ τοῦ Υἱοῦ 4 αὐτοῦ, ἀποτεταγμένος τῷ σατανᾶ καὶ τοῖς δαίμοσιν καὶ ταῖς ἀπάταις αὐτοῦ, ἄγνός, καθαρός, ἕσιος, θεοφιλής, υἱὸς τοῦ Θεοῦ, προσευχόμενος ὡς υἱὸς πατρὶ καὶ λέγων ὡς ἀπὸ κοινοῦ τοῦ τῶν πιστῶν συναθροίσματος οὕτως · 2. Πάτερ 8 ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου · ἐλθέτω ἢ βασιλεία σου · γενηθήτω τὸ θέλημά σου ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ τῆς γῆς · τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

16, 27 ἀθραύστου : ἀθανάτου s || 28 γίνηται yz γίνεταί R ||  
τοὺς βαπτ. : τοῦ βαπτισθέντος R

17, 2 υἱοῦ : Ἰησοῦ H M || δεδομένον M || ταφῆς + καὶ a || τὸ<sup>a</sup> + δὲ R || 3 ἢ + δὲ o || τοῦ > R eh || τὸ + δὲ R p || 6 τὸ : τοῦ R chyz M || 7 τὸ : τοῦ R yz mp || Χριστὸς : υἱὸς p || 8 υἱὸς > M || δ<sup>a</sup> : καὶ yz

18, 1 δὲ : τοίνυν yz || 2 πάσης ἀσεβείας ∞ eh || 3 κληρονόμος + Θεοῦ a || πατρὸς [+ καὶ yz] συγκλ. > R || δὲ > yz d mp || τῷ υἱῷ mp || 4 ἀποτετ. + μὲν R || 5 ἄγνός + καὶ R || ἕσιος + καὶ R || 6 ὡς<sup>a</sup> > v || 6-7 ὡς<sup>a</sup> — οὕτως > mp || 7 οὕτω yz || 8-13 ἁγιασθήτω — πονηροῦ : ἕως τέλους d || 8 ἐλθάτω R || 10 τῆς > y s v

femme, la diaconesse s'en chargera, pour que la tradition du sceau infrangible se fasse dans la dignité ; ensuite l'évêque oindra les baptisés avec le myron.

17. 1. Le baptême est donc conféré en la mort du Fils<sup>a</sup>, l'eau est pour l'ensevelissement, l'huile pour l'Esprit-Saint, le sceau pour la croix et le myron confirme la confession. 2. On fait mémoire du Père en tant qu'auteur et mandant et on associe le Saint-Esprit en tant que témoin. 3. L'immersion est la participation à la mort, la sortie de l'eau la participation à la résurrection. 4. Le Père est le Dieu au-dessus de tout, le Christ est le Dieu Monogène, le Fils bien-aimé, le Seigneur de la gloire<sup>b</sup>, l'Esprit-Saint est le Paraclet envoyé et révélé par le Christ, dont il est le messenger<sup>c</sup>.

#### Les nouveaux baptisés.

18. 1. Le baptisé se tiendra éloigné de toute impiété, qu'il ne donne pas prise au péché, qu'il soit ami de Dieu, ennemi du diable, héritier du Père, co-héritier<sup>a</sup> de son Fils, qu'il ait renoncé à Satan, à ses démons et à ses artifices, qu'il soit pur, sans souillure, saint, aimant Dieu, fils de Dieu, priant comme un fils son Père, avec ces paroles qu'il tient de l'assemblée commune des fidèles : 2. « Notre Père des cieux, que ton nom soit sanctifié, que ton règne arrive, que la volonté soit faite sur la terre comme au ciel, donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour, remets-nous

17. a. Cf. Rom. 6, 3 || b. Cf. I Cor. 2, 8 || c. Cf. Jn 15, 26 ; 16, 13.14  
18. a. Cf. Rom. 8, 17

17. Ce chapitre est révélateur de la théologie des CA ; cf. *Introd.*, en particulier § 229 et 244.

18, 1. Ἀποτεταγμένος : allusion au rituel du renoncement à Satan, cf. VII, 41, 2.

18, 2. L'oraison dominicale est proposée une seconde fois en VII, 24, 1. Ici les manuscrits b et o présentent des leçons propres, cf. *Introd.*, § 127.

σήμερον · και ἄφες ἡμῖν τὰ ὀφειλήματα ἡμῶν, ὡς και ἡμεῖς  
12 ἀφίεμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡμῶν · και μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς  
εἰς πειρασμόν, ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ πονηροῦ, ὅτι σοῦ  
ἐστὶν ἡ βασιλεία και ἡ δύναμις και ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας ·  
ἀμήν<sup>b</sup>.

19. 1. Ἔστωσαν δὲ και οἱ διάκονοι ἐν πᾶσιν ἄμωμοι ὡς  
και ὁ ἐπίσκοπος, μόνον δὲ εὐσχυλότεροι, ἀνάλογοι πρὸς τὸ  
πλήθος τῆς Ἐκκλησίας, ἵνα και τοῖς ἀδυνατοῖς ὑπηρετεῖσθαι  
4 δύνωνται ὡς ἐργάται ἀνεπαίσχυντοι<sup>a</sup> · και ἡ μὲν γυνὴ τὰς  
γυναῖκας σπουδάζουσα θεραπεύειν, ἀμφοτέροι δὲ τὰ πρὸς  
ἀγγελίαν, ἐκδημίαν, ὑπηρεσίαν, δουλείαν, ὡς και περὶ τοῦ  
Κυρίου Ἡσαΐας ἔλεγεν φάσκων · « Δικαιῶσαι δίκαιον εὖ  
8 δουλεύοντα πολλοῖς<sup>b</sup>. » 2. Ἐκαστος οὖν τὸν ἴδιον γνωρίζετω  
τόπον και ἐκτελείτω αὐτὸν σπουδαίως, ὁμοφρόνως, ὁμοψύ-  
χως, γινώσκοντες τὸν τῆς διακονίας μισθόν. 3. Ἔστωσαν δὲ  
και ἀνεπαίσχυντοι εἰς τὸ ὑπηρετεῖσθαι τοῖς δεομένοις, ὡς  
12 και ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς οὐκ ἤλθεν διακονη-  
θῆναι, ἀλλὰ διακονῆσαι και δοῦναι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ λύτρον  
ἀντὶ πολλῶν<sup>c</sup> · οὕτως οὖν και αὐτοὺς δεῖ ποιεῖν. Καὶ δέη  
ψυχῆν ὑπὲρ ἀδελφοῦ ἀποθέσθαι, μὴ διστάσωσιν · οὐδὲ γὰρ  
16 ὁ Σωτὴρ ἡμῶν και Κύριος Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἐδίστασεν τὴν  
ψυχὴν αὐτοῦ θείας, ὡς αὐτὸς ἔφη, ὑπὲρ τῶν φίλων αὐτοῦ<sup>d</sup>.

ho (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

18, 11 ὀφειλήματα : παραπτώματα R || ὡς : καθὼς R || 12 ἀφίεμεν  
> R || 14 και<sup>1</sup> — δόξα > o || δόξα + τοῦ πατρὸς και τοῦ υἱοῦ και τοῦ  
ἀγίου πνεύματος R || αἰῶνας + τῶν αἰώνων R s

19, 1 ἔστωσαν : ἔστω a<sup>20</sup> || 2 ἀναλόγοις R || 3 και : ἐν d + ἐν s  
M || ὑπηρετεῖν yz || 4 δύνανται d || και ἡ μὲν : ἡ δὲ yz || 5 σπουδάζη  
y<sup>12</sup>x [resf. y<sup>ms</sup> praem. γρφ και] || θεραπεύει b || τὰ : τὰς chz s ||  
7 δικαιῶσαι + τὸν R || δίκαιον + και b || 8-9 τὸν ... τόπον ...  
αὐτὸν : τὸ ... ἔργον ... αὐτὸ p<sup>20</sup> || 11 ὑπηρετεῖν R add. a<sup>2ms</sup> [praem.  
ἐν ἀλλφ] || 12 και : οὖν yz || δ<sup>2</sup> > b chz N m || 14 οὕτως — ποιεῖν  
> p || οὕτω y<sup>ac</sup>z || οὖν > y<sup>ac</sup>z || αὐτοὺς : αὐτοῖς m || δέη + τὴν  
[τὸν z] ἑαυτῶν yz || 15 ὑπὲρ : ἀντὶ M || ἀποθέσθαι : ἀπολέσθαι s || 16  
σωτὴρ : θεός R || κύριος και σωτὴρ ἡμῶν ∞ a || και > y || δ<sup>2</sup> > ch N ||  
17 θείας : θεῖναι a || αὐτὸς : αὐτοῦς z

*nos dettes comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs, et garde-nous de céder à la tentation, mais délivre-nous du Malin, car à toi le règne, la puissance et la gloire pour les siècles, Amen<sup>b</sup>.* »

**Les diaques  
et le service  
dans l'Église.**

19. 1. De même, que les diaques soient irréprochables en tout, comme l'évêque, seulement plus diligents et en nombre proportionné à l'importance de l'Église, pour qu'ils puissent prendre soin des infirmes, comme des ouvriers qui n'ont pas à rougir<sup>a</sup>; la diaconesse s'occupera du service des femmes et les uns et les autres s'occuperont de la proclamation, des voyageurs, du service et de l'assistance, ainsi que l'a dit le prophète Isaïe à propos du Seigneur, en déclarant : « *Justifier le juste qui assure bien le service de la multitude* ». » 2. Donc que chacun reconnaisse sa fonction et l'exerce avec zèle, en accord de pensée et de sentiment, sachant quelle est la rétribution pour le service. 3. Qu'ils n'aient pas honte du service des indigents, à l'exemple de notre Seigneur Jésus, le Christ, qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude<sup>c</sup>; ainsi doivent-ils agir eux aussi. Même s'il fallait donner sa vie pour un frère, qu'ils n'hésitent pas; car notre Sauveur et Seigneur Jésus, le Christ, n'a pas non plus hésité à donner sa vie pour ses amis<sup>d</sup>, comme il l'a dit lui-même.

18. b. Matth. 6, 9-15

19. a. II Tim. 2, 15 || b. Is. 53, 11 || c. Matth. 20, 28 || d. Jn 15, 13

19. Le compilateur n'a ajouté que peu de choses à ce chapitre repris à la Didascalie et qui définit le ministère des diaques et diaconesses : cf. *Introd.*, § 315-319, 325. A propos de ὑπηρετομαι, cf. *Introd.*, § 237.

4. Εἰ οὖν ὁ Κύριος τοῦ οὐρανοῦ καὶ τῆς γῆς πάντα ὑπέ-  
 20 μεινεν δι' ἡμᾶς, πῶς ἂν ὑμεῖς διακονῆσαι τοῖς δεομένοις  
 καὶ ἐνδειαν καὶ πληγὰς καὶ σταυρὸν δι' ἡμᾶς ὑπομείναντος\* ;  
 Χρὴ οὖν καὶ ὑμᾶς δουλεύειν τοῖς ἀδελφοῖς ὡς Χριστοῦ  
 24 μιμητάς· « Ὁ θέλων γάρ, φησὶν, ἐν ὑμῖν εἶναι μέγας ἔστω  
 ὑμῶν διάκονος, καὶ ὁ θέλων ἐν ὑμῖν εἶναι πρῶτος ἔστω  
 ὑμῶν δοῦλος†. » 5. Οὕτω γὰρ καὶ αὐτὸς ἔργῳ πεπλήρωκεν  
 τὸ εὖ δουλεύειν πολλοῖς\*, καὶ οὐ λόγῳ. Λαβὼν γὰρ λέντιον  
 28 ἀνακειμένων ἐπελθὼν πάντων ἡμῶν ἐνίψεν τοὺς πόδας καὶ  
 τῷ λεντίῳ ἐξέμαξεν†· τοῦτο δὲ ποιῶν ἐπεδείκνυεν ἡμῖν τὸ  
 τῆς φιλαδελφίας ἀγαπητικόν, ἵνα καὶ ἡμεῖς εἰς ἀλλήλους  
 αὐτὸ ποιῶμεν†. Εἰ οὖν ὁ Κύριος ἡμῶν καὶ διδάσκαλος†  
 32 οὕτως ἐταπεινώσεν ἑαυτόν, πῶς ἂν ὑμεῖς ἐπαισχυνθῆσεσθε  
 τοῦτο ποιῆσαι τοῖς ἀδυνάτοις καὶ ἀσθενέσιν τῶν ἀδελφῶν,  
 ἐργάται ὄντες ἀληθείας καὶ τῆς εὐσεβείας προστάται ;  
 6. Ἐξυπηρετεῖτε οὖν ἀγαπητικῶς, μὴ ἐπιγογγύζοντες μηδὲ  
 36 διαστασιάζοντες· οὐ γὰρ δι' ἄνθρωπον ποιεῖτε, ἀλλὰ διὰ  
 τὸν Θεόν\*, καὶ τὸν μισθὸν τῆς διακονίας παρ' ἐκείνου ἀπο-  
 λήψεσθε ἐν ἡμέρᾳ ἐπισκοπῆς† ὑμῶν. 7. Χρὴ οὖν ὑμᾶς τοὺς  
 40 διακόνους ἐπισκέπτεσθαι πάντας τοὺς δεομένους ἐπισκέψεως,  
 καὶ περὶ τῶν θλιβομένων ἀναγγέλλετε τῷ ἐπισκόπῳ ὑμῶν·

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

19, 18 εἰ : ὅτι R || 19 ἂν > y<sup>aez</sup> || διακονῆσαι : ἐὰν διακονί-  
 σεται R || 20 ἐνδουάσητε d p ἐνδοιάσετε chyz ἐνδουάσετε mv ||  
 21 ἐνδειαν : ἐνδειδος yz || ἡμᾶς<sup>a</sup> : ὑμᾶς s pv || ὑπομείναντος R || 22  
 ὑμᾶς : ἡμᾶς R s || 23-25 μέγας ... διάκονος ... πρῶτος ... δοῦλος :  
 πρῶτος ... δοῦλος ... μέγας ... διάκονος M || 23 εἶναι ἐν ὑμῖν c  
 b || 25 οὕτω : οὕτος o || γὰρ > R || ἔργῳ > R e || 26 τὸ : τῷ R ||  
 δουλεύων R eyz || πολλοὺς h || 27 λαβὼν yz<sup>ae</sup> || καὶ > y<sup>aez</sup> || 28  
 ἡμῶν > d M || 29 τὸ λέντιον z || ἐπεδείκνυεν : ὑπεδ. yz || 30 εἰς > s  
 || ἀλλήλους + τὸ R || 31 αὐτὸ : αὐτὰ s || καὶ + ὁ o ayz s || 32 ἂν  
 > R y<sup>aez</sup> || 34 ὄντες + τῆς chyz<sup>1</sup> || ἀληθεῖς R s || 35 ἀγαπητικῶς :  
 -κοῖ R + καὶ N M || ἐπιγογγύζοντες p || 36 διαστασιάζ. :

4. Si donc le Seigneur du ciel et de la terre a tout enduré  
 à cause de nous, comment pouvez-vous hésiter à assurer  
 le service des indigents, alors que vous devez être les  
 imitateurs de celui qui à cause de nous a assumé le service,  
 la pauvreté, les plaies et la croix? Il faut donc que vous  
 aussi vous serviez vos frères, en imitateurs du Christ.  
 Car il a dit : « *Celui qui veut être grand parmi vous, qu'il soit  
 votre serviteur, et celui qui veut être parmi vous le premier,  
 qu'il fasse votre esclave.* » 5. Ainsi lui-même a réalisé  
 le « *bon service de la multitude* », et non pas avec des mots.  
 En effet, *il prit un linge, s'en ceignit, puis versa de l'eau  
 dans un bassin, et, alors que nous étions étendus, il vint  
 et nous lava les pieds à tous et les essuya avec le linge*<sup>a</sup>.  
 En faisant cela, il nous manifestait la tendresse de son  
 amour fraternel, pour que nous aussi nous agissions ainsi  
 les uns envers les autres<sup>1</sup>. Si donc notre Seigneur et  
 maître<sup>1</sup> s'est ainsi abaissé, comment pouvez-vous avoir  
 honte à faire de même envers les frères infirmes et faibles,  
 puisque vous êtes des ouvriers au service de la vérité  
 et des défenseurs de la foi? 6. Accomplissez donc votre  
 service avec affabilité, sans murmurer et sans dissentiment ;  
 vous n'agissez pas à cause des hommes, mais à cause de  
 Dieu<sup>k</sup> et c'est de lui que vous recevrez la récompense  
 pour votre service, au jour de votre visite<sup>1</sup>. 7. Il faut donc  
 que vous, les diacres, vous visitiez tous ceux qui ont  
 besoin d'une visite et que vous signaliez à votre évêque

διαστασιάζ. d ἐπιστασιάζ. R || 37 τὸν<sup>1</sup> > b || τὸν<sup>2</sup> > R || ἀπολείμ-  
 ψεσθαι R || 40 ἀναγγέλλετε R a : -ειν chyz -ειν τε N M

19. e. Cf. Hébr. 12, 2 || f. Matth. 20, 26-27 || g. Is. 53, 11 || h. Jn  
 13, 4-5 || i. Cf. Jn 13, 15 || j. Cf. Jn 13, 14 || k. Cf. Éphés. 6, 7-8 || l. I  
 Pierre 2, 12

19, 7. Διδάσκαλος : cf. *Introd.*, § 329.

ψυχὴ γὰρ αὐτοῦ καὶ αἴσθησις εἶναι ὀφείλετε, εὐσκυλτοὶ καὶ εὐήκοοι εἰς πάντα ὄντες αὐτῷ ὡς ἐπισκόπῳ ὑμῶν καὶ πατρὶ καὶ διδασκάλῳ.

20. 1. Ἐπίσκοπον δὲ προστάσσομεν χειροτονεῖσθαι ὑπὸ τριῶν ἐπισκόπων ἢ τὸ γοῦν ἔλαττον ὑπὸ δύο, μὴ ἐξεῖναι δὲ ὑπὸ ἑνὸς ὑμῖν καθίστασθαι, ἢ γὰρ τῶν δύο καὶ τριῶν  
4 μαρτυρία βεβαιότερα καὶ ἀσφαλές<sup>a</sup>· πρεσβύτερον δὲ καὶ διάκονον ὑπὸ ἑνὸς ἐπισκόπου καὶ τὸν λοιπὸν κληρὸν. 2. Μήτε πρεσβύτερον μήτε διάκονον χειροτονεῖν ἐκ λαϊκῶν κληρικοῦς, ἀλλὰ μόνον τὸν μὲν πρεσβύτερον διδάσκειν, ἀναφέρειν,  
8 βαπτίζειν, εὐλογεῖν τὸν λαόν, τὸν δὲ διάκονον ἐξυπηρετεῖσθαι τῷ ἐπισκόπῳ καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, τοῦτ' ἔστι διακονεῖν, οὐ μὴν καὶ τὰ λοιπὰ ἐνεργεῖν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

19, 41 αὐτοῦ : αὐτῷ M || αἴσθησις + αὐτῷ v || 41-42 καὶ<sup>a</sup> — ὄντες > mv || 42 καὶ πατρὶ : καίπερ R > M || 43 καὶ > b

20, 1 προστάσσομεν R ch p || 3 ὑπὸ ἑνὸς : ὑπενὸς R || γὰρ : δὲ o || ὑμῖν > yz || δύο + ἢ v || 4 μαρτυρία > e || δὲ > d || 5 διάκονα b || τῶν λοιπῶν κληρῶν [κληρικῶν R] R a s || μήτε + δὲ s v + δὲ καὶ a + δὲ ὡσαύτως yz || 7 τὸν — διδάσκειν : διδάσκειν πρεσβύτερον R || ἀναφέρειν o || 9 τῷ — πρεσβυτέροις : τοὺς πρεσβυτέρους καὶ τῷ ἐπισκόπῳ v || 10 ἐνεργ. : διενεργεῖν a + τέλος τοῦ

les malheureux ; car vous devez être son âme et ses sens, diligents et dociles en tout à son égard, comme à votre évêque, votre père et votre maître.

20. 1. Nous prescrivons ceci : l'évêque sera ordonné par trois évêques, ou au moins par deux ; être institué par un seul, cela ne vous est pas permis, car le témoignage de deux ou de trois est plus sûr et inspire confiance<sup>a</sup> ; le presbytre et le diacre seront ordonnés par un seul évêque, de même le reste du clergé. 2. Ni le presbytre ni le diacre n'ordonneront des laïcs clercs, mais il n'est permis au presbytre que d'enseigner, d'offrir, de baptiser et de bénir le peuple ; le diacre sera au service de l'évêque et des presbytres, c'est-à-dire qu'il servira, mais n'accomplira pas les autres fonctions.

περὶ χηρῶν βιβλίου m + τέλος τοῦ τρίτου βιβλίου περὶ χηρῶν p + περὶ χηρῶν ἐπληρώθη βιβλίον γ v

20. a. Cf. Jn 8, 17. Matth. 18, 16

20. Ce chapitre ne doit rien à la *Didascalie*. Sur la discipline concernant les ordinations et le clergé, cf. *Introd.*, § 313, 317, 341, 405.

**LIVRE IV**

**LES ORPHELINS**

## BIBAIION Δ'

## Περὶ ὀρφανῶν

- β'. Ὅπως χρῆ τὸν ἐπίσκοπον προνοεῖν τῶν ὀρφανῶν.  
 γ'. Τίνες ὀφείλουσιν ἐπικουρεῖσθαι κατὰ τὴν κυριακὴν διαταγὴν.  
 δ'. Περὶ φιλαργυρίας.  
 ε'. Μετὰ πόλου φόβου χρῆ τῶν κυριακῶν μετέχειν συνεισφορῶν τὰς χήρας καὶ τοὺς ὀρφανούς.  
 ς'. Τίνων αἱ καρποφοραὶ δεκταὶ καὶ τίνων ἄδεκτοι.  
 ζ'. Ὅτι αἱ τῶν ἀναξίων καρποφοραὶ, ἕως ἂν ὦσι τοιοῦτοι, οὐ μόνον οὐκ ἐξιλεοῦνται Θεόν, ἀλλ' ἐκ τῶν ἐναντίων κινουσίην αὐτὸν πρὸς ἀγανάκτησιν.  
 η'. Ὅτι βέλτιον ἐκ κόπου ἰδίου παρέχειν χήραις, κἂν ἦ τὰ διδόμενα εὐτελῆ καὶ ὀλίγα, ἢ τὰ πολλὰ τῶν ἀσεβῶν, κἂν πολλὰ καὶ μεγάλα τυγχάνῃ· βέλτιον γὰρ λιμῶ διαφθαρήναι ἢ παρὰ ἀσεβῶν συνεισφορῶν δέξασθαι.  
 θ'. Ὅτι χρῆ προτρέπεσθαι τὸν λαὸν ὑπὸ τοῦ ἱερέως εὐποιεῖν τοὺς πένητας, ὡς καὶ Σολομὼν ὁ σοφός.  
 ι'. Διάταξις, ἵν' ἐάν τις τῶν ἀσεβῶν βίᾳ προσρίψῃ χρήματα τοῖς ἱερεῦσιν, εἰς ξύλα καὶ ἀνθρακίαν ἀναλώσῃσιν ταῦτα, ἀλλὰ μὴ εἰς διατροφάς.  
 ια'. Περὶ γονέων καὶ τέκνων.  
 ιβ'. Περὶ οἰκετῶν καὶ δεσποτῶν.  
 ιγ'. Ἐν τίσιν ὑποτάσσεσθαι χρῆ τοῖς κοσμηκοῖς ἄρχουσιν.  
 ιδ'. Περὶ παρθένων.

bo (= R) achyz (= H) ds<sup>1</sup>[id est capitulatio]-s<sup>2</sup>[id est iustus] (= N) pv (= M)

Titulus libri βιβλίον [λόγος R] δ' ante περὶ ὀρφανῶν colloc. ayz (de yz uide postea) post ὀρφ. R ch N M || περὶ ὀρφ. : ἐν ᾧ περὶ ὀρφανῶν καὶ ὅπως χρῆ τὸν ἐπίσκοπον προνοεῖν τῶν τοιούτων κεφάλαια ιδ' yz

ac ds<sup>1</sup>-s<sup>2</sup> v

Tituli capitulorum (cf. § 141) α'. deest; cf. tit. libri || β'. de tit. apud yz u. tit. libri || γ'. titulo carent s<sup>1</sup> s<sup>2</sup> || διαταγὴν : διάταξιν v || δ'.

## LIVRE IV

## Les orphelins

## &lt;Table des chapitres&gt;

- Comment l'évêque doit s'occuper des orphelins.
- Qui faut-il secourir, selon le commandement du Seigneur.
- L'avarice.
- Avec quelle crainte veuves et orphelins doivent accueillir les dons (faits au nom) du Seigneur.
- Les gens dont les offrandes sont acceptables et ceux dont elles sont irrecevables.
- Les offrandes de personnes indignes — tant que celles-ci persistent dans cet état — non seulement n'apaisent pas Dieu, mais au contraire provoquent son irritation.
- Il vaut mieux remettre aux veuves ce qu'on tire de son propre travail, même si ce qu'on donne est de peu de prix et peu de chose, que d'utiliser les dons des impies, fussent-ils abondants et importants ; car il vaut mieux mourir de faim que d'accepter les dons des impies.
- Le prêtre doit engager le peuple à pratiquer la bienfaisance envers les pauvres, comme Salomon le sage.
- Ordonnance : si un impie a jeté de force de l'argent aux prêtres, qu'ils le dépensent à acheter du bois et du charbon, mais non de la nourriture.
- Parents et enfants.
- Domestiques et maîtres.
- Sur quoi porte la soumission aux magistrats séculiers.
- Les vierges.

titulo carent d s<sup>1</sup> s<sup>2</sup> || ε'. τὰς — ὀρφ. > ac v || ς'. τίνων<sup>1-2</sup> : τίνος c || ζ'. titulo carent c v || αὐτὸν > s<sup>2</sup> || η'. παρέχ. + ταῖς a || τὰ διδόμε. > ac v || πολλὰ<sup>1</sup> : παρὰ c v a<sup>2</sup> περὶ a<sup>2c</sup> || βέλτιον γὰρ : καὶ ὅτι κρεῖσσον c v || παρὰ : περὶ a<sup>2c</sup> || θ'. τῶ λαῶ s<sup>2</sup> || τοὺς : τοῖς d || καὶ + ὁ ac v || ι'. τοῖς ἱερ. > c v || ἀνθρ. + οἱ ἱερεῖς c v || ἀνάλ. τ. : ταῦτα καταναλώσῃσιν c v || ια'. τέκνων : παίδων ac v || ιγ'. titulo caret d

## BIBAION Δ'

1. 1. Ὁρφανοῦ δὲ τινος γενομένου χριστιανοῦ ἦτοι παιδὸς  
 ἢ παρθένου, καλὸν μὲν, ἵνα τις τῶν ἀδελφῶν οὐκ ἔχων  
 τέκνον προσλαβόμενος τοῦτο ἔχη εἰς παιδὸς τόπον, τὴν δὲ  
 4 παρθένον ὁ ἔχων υἱὸν δυνάμενον αὐτῇ ταῖς τοῦ γάμου ὥραις  
 συγχρονίσει συζεύξῃ· τοῦτο γὰρ οἱ ποιοῦντες ἔργον μέγα  
 ἐπιτελοῦσιν, ὀρφανῶν πατέρες ὑπάρξαντες, καὶ παρὰ Κυρίου  
 τοῦ Θεοῦ λήφονται τὸν μισθὸν τῆς διακονίας ταύτης. 2. Εἰ  
 8 δὲ τινες οὐκ εἰσὶ τοιοῦτοι ἀλλὰ κατὰ ἀνθρωπαρέσκειαν περι-  
 πατῶν ἐπαισχύνονται πλούσιος ἂν τὰ τῆς ὀρφανίας μέλη, τοῦ  
 μὲν ὀρφανοῦ πρόνοιαν ποιήσεται ὁ πατὴρ τῶν ὀρφανῶν καὶ  
 κριτῆς τῶν χηρῶν<sup>a</sup>, αὐτῷ δὲ ἐμπεσεῖται τοιοῦτος, ὅστις  
 12 αὐτοῦ δαπανήσει τὴν φειδῶ, καὶ γενήσεται ἐπ' αὐτῷ τὸ  
 εἰρημένον· « Ἄ οὐκ ἔφαγον ἄγιοι, ταῦτα φάγονται Ἀσσύ-  
 ριοι<sup>b</sup>. » Καθὼς καὶ Ἡσαΐας λέγει· « Τὴν χώραν ὑμῶν  
 16 κατεστραμμένη<sup>c</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

1, 1 ἦτοις o || 2 ἵνα a<sup>1</sup>chyz N M : ἐὰν R a<sup>2</sup>ms [praem. ἐν ἄλλω] ||  
 3 προσλαβόμενος R ch || τοῦτο : τοῦτον mp || ἔχει d p || εἰς > m ||  
 4 ὁ > R || αὐτῇ ch M : αὐτῷ ayz N αὐτοῦ R || 5 συγχρονίσει  
 ayz || οἱ > d || 6 ἐπιτελέσωσιν R || ὑπάρχοντες R || 6-7 κυρίου τοῦ  
 > M || 7 τοῦ > d || τοῦ Θεοῦ > R || λήμψονται R || τῆς δ. ταύτης  
 > R || 8 τινες — ἀλλὰ : τις H s M v. notam || 9-10 τοῦ μὲν ὀρφ. :  
 τούτων μὲν mp || 11 ἐμπεσεῖται + ὁ h + /// c || ὅστις + ἂν  
 s || 12 αὐτοῦ : αὐτῷ R ch post δαπανήσει p || ἐπ' > mv || αὐτῷ :  
 αὐτὸν p || 13 ἄγιοι : δίκαιοι c || φάγονται ταῦτα c p || 14 καὶ > z  
 M || ἐνώπιον ὑμῶν > R || 15-16 καὶ ἡρ. κατ. > H M

## LIVRE IV

**Les orphelins.** 1. 1. Si un jeune chrétien, garçon  
 ou fille, devient orphelin, il convien-  
 drait qu'un des frères qui n'a pas d'enfant l'accueille  
 et l'adopte pour son enfant ; et si c'est une jeune fille, que  
 celui qui a un fils en âge de se marier avec elle les unisse ;  
 ceux qui agissent ainsi accomplissent une œuvre impor-  
 tante, ils deviennent pères des orphelins ; ils recevront  
 du Seigneur Dieu la récompense pour ce service. 2. Mais  
 s'il n'y en a pas et si un riche se comportant avec respect  
 humain a honte du groupe des orphelins, c'est le père  
 des orphelins et le justicier des veuves<sup>a</sup> qui se fera la provi-  
 dence de l'orphelin ; quant au riche, tel lui fondra dessus  
 qui lui gaspillera ce qu'il avait retenu et il lui arrivera ce  
 qui a été dit : « Ce que les saints n'ont pas mangé, les  
 Assyriens le mangeront<sup>b</sup>. » Isaïe dit de même : « Votre  
 territoire, des étrangers le dévoreront devant vous, il sera  
 dévasté et ruiné<sup>c</sup>. »

1. a. Ps. 67, 6 || b. Agraphon. Cf. Lévi. 26, 16 || c. Is. 1, 7

1-4. Ces chapitres ont été repris à la *Didascalie* mais les propos  
 tenus en 2, 1 et 4, 2-4 proviennent essentiellement du compilateur.  
 Sur l'entraide dans les communautés chrétiennes, le rôle caritatif  
 de l'évêque et la vie familiale, cf. *Intrad.*, § 309, 406, 409, 414.

1, 2. Suivant en cela la *Didascalie*, le compilateur est passé du  
 pluriel (τινες) au singulier (περιπατῶν), mais le texte a été rectifié dans  
 plusieurs manuscrits.

2. 1. Ὑμεῖς οὖν, ὧ ἐπίσκοποι, μεριμνήσατε περὶ τῆς ἀνατροφῆς αὐτῶν, μηδὲν ἑλλείποντες αὐτοῖς, τοῖς μὲν ὀρφανοῖς παρέχοντες τὰ γονέων, ταῖς δὲ χήραις τὰ ἀνδρῶν, τοῖς ἀκμαίοις τοὺς γάμους, τεχνίτη ἔργον, ἀδρανεῖ ἔλεος, ξένοις στέγος, πεινώσι ψωμόν, διψῶσι πῶμα, γυμνοῖς ἐνδυμα, νοσοῦσι θεραπείαν, φυλακίταις βοήθειαν<sup>a</sup>. 2. Πρὸς τοῦτοις πλείων ἔσται ὑμῖν φροντίς περὶ τῶν ἐν ὀρφανία, ὅπως αὐτοῖς μηδὲν ἐνδέη, τῇ μὲν παρθένῳ, μέχρις ἂν ἔλθῃ εἰς ὥραν γάμου καὶ ἐκδώτε αὐτὴν ἀδελφῷ, τῷ δὲ παιδί χορηγίαν πρὸς τὸ καὶ τέχνην ἐκμαθεῖν καὶ διατρέφεσθαι ἐκ τῆς ἐπιχορηγίας, ἵνα, ὅταν δεξιῶς τὴν τέχνην κατορθώσῃ, τὸ τμηκαῦτα δύνηται καὶ τὰ τῆς τέχνης ἐργαλεῖα ἑαυτῷ πρίασθαι, ὅπως μηκέτι βαρύνῃ<sup>b</sup> τὴν τῶν ἀδελφῶν ἀνυπόκριτον εἰς αὐτὸν ἀγάπην, ἀλλ' ἑαυτῷ ἐπιχορηγῇ.

3. 1. Καὶ γὰρ ἀληθῶς μακάριός ἐστιν, ὃς ἂν δυνάμενος βοηθεῖν ἑαυτῷ μὴ θλίβῃ τόπον ὀρφανοῦ ξένου τε καὶ χήρας, (3) ἐπεὶ καὶ ὁ Κύριος μακάριον εἶπεν εἶναι τὸν διδόντα ὑπὲρ τὸν λαμβάνοντα<sup>a</sup>. 2. Καὶ γὰρ εἴρηται πάλιν ὑπ' αὐτοῦ · « Οὐαὶ τοῖς ἔχουσιν καὶ ἐν ὑποκρίσει λαμβάνουσιν, ἣ δυνάμενοις βοηθεῖν ἑαυτοῖς καὶ λαμβάνειν παρ' ἐτέρων βουλο-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

2, 1 οὖν : μὲν s || μεριμνήσατε + τὰ a || 2 ἀνατροφῆς ch s p || παρέχοντες : παρασχόντες d > mv || 4 ἀκμαίοις : ἀγμαίοις R ἀγάμοις s || τοὺς γάμους H p : τὰ τοῦ γάμου R d<sup>ms</sup> [add. ἐν ἄλλῳ] τοὺς λόγους τὰ τοῦ γάμου s τοὺς λόγους d<sup>ix</sup> mv || τεχνίτου h || ἔλεος : ἔλαιον h || 5 ψωμόν : ἄρτον h || πῶμα : ποτόν H M || γυμνόσι o || 6 θεράπ. R chy<sup>ms</sup> [praem. γρφ καὶ] N : θέαν ay<sup>ixz</sup> v || φυλακίταις [-ται R] βοήθ. : τοῖς ἐν φυλακῇ ἐπίσκεψιν y<sup>ixz</sup> γρφ βοήθειαν y<sup>ms</sup> || 7 πλείων ch pv || ἔσται ὑμῖν : ὑμῖν ἔστω H M || περὶ : ὑπὲρ R > y<sup>az</sup> || 7-8 μηδὲν αὐτοῖς ~ m || 8 ἐνδέη — παρθένῳ : ἐνδεήν h ἐνδεήν o || ἔλθοι h || 9 ἐκδοτε s mp || 10 καὶ<sup>1</sup> > p || ἐκμαθεῖν τέχνην ~ p || καὶ<sup>2</sup> > o || 11 ἵνα : ἦν p || 12 τμηκ. δύνηται : τὴν καταδύνηται z || δύνεται d δύνεται ch || 13 πρίασθαι : πρίασασθαι d παρέχεσθαι M || βαρύνης s || τὴν : τινά a || 14 αὐτὸν : ἑαυτὸν ch || ἐπιχορηγῆσῃ R N  
3, 1 γὰρ > o || ὃς ἂν : ὃς ἐάν p ὅταν R N || 2 ἑαυτῷ βοηθεῖν ~ R || θλίβῃ p θλίβειν ch || 3-4 εἶπεν — αὐτοῦ : ἐστὶ διδόντα

2. 1. Vous donc, ô évêques, prenez soin de l'éducation des orphelins, ne négligez rien pour eux ; pour les orphelins, suppléez aux tâches des parents, pour les veuves aux tâches des maris, pour les jeunes prévoyez le mariage, à l'artisan procurez de l'ouvrage, à l'infirme de l'aide, aux étrangers un toit, aux affamés la nourriture, aux assoiffés la boisson, à qui est nu un vêtement, aux malades des soins, aux prisonniers un secours<sup>a</sup>. 2. En outre vous aurez souci, plus encore, des orphelins, pour que rien ne leur manque, de la jeune fille, jusqu'à ce que vienne le temps du mariage où vous la marierez à un frère, du garçon, à qui vous procurerez les moyens d'apprendre un métier et d'assurer sa subsistance, pour que le jour où il pourra habilement exercer un métier il puisse alors s'acheter les outils de son métier, ne plus être à charge<sup>b</sup> aux frères qui l'aiment sincèrement et se subvenir à lui-même.

3. 1. Car il est vraiment bien-heureux celui qui, pouvant s'aider lui-même, ne restreint pas la place de l'orphelin, de l'étranger et de la veuve, puisque le Seigneur lui-même a déclaré *bienheureux celui qui donne plus que celui qui reçoit*<sup>a</sup>. 2. Il a encore dit : « Malheur à ceux qui ont et reçoivent de façon hypocrite, ou qui peuvent s'aider eux-mêmes et veulent recevoir d'autrui, car chacun rendra

μᾶλλον εἶπεν ἢ λαμβάνειν καὶ πάλιν ἀλλαχοῦ εἴρηται yz || 3 εἶπεν : εἶπεν d post διδόντα b || εἶναι > s || ὑπὲρ : ἤπερ ac s M εἶπερ h || 5 λαμβάνουσιν o || ἣ : τοῖς R p<sup>a</sup> || 6 ἑαυτοῖς : αὐτοῖς b || ἐτέρως h || διαβουλομένοις ch

2. a. Cf. Matth. 25, 35-36 || b. Cf. I Tim. 5, 16

3. a. Act. 20, 35

2, 1. Exhortation reprise à l'Épître à Jacques, cf. *Introd.*, § 12 ; mêmes propos dans l'Épître de Barnabé 21, 2.8 (SC 172, p. 214 s.).

μένους· ἐκάτερος γὰρ ἀποδώσει λόγον Κυρίῳ τῷ Θεῷ ἐν  
 8 ἡμέρᾳ κρίσεως». 3. Ὁ μὲν γὰρ δι' ἡλικίαν ὀρφανίας ἢ  
 γήρως ἀτονίαν ἢ νόσου πρόσπτωσιν ἢ τέκνων πολυτροφίαν  
 λαμβάνων, ὁ τοιοῦτος οὐ μόνον οὐ μεμψήσεται, ἀλλὰ καὶ  
 ἐπαινεθήσεται· θυσιαστήριον γὰρ τῷ Θεῷ λελογισμένος ὑπὸ  
 12 τοῦ Θεοῦ τιμηθήσεται ἀόκνως ὑπὲρ τῶν διδόντων αὐτῷ  
 διηνεκῶς προσευχόμενος, οὐκ ἀργῶς λαμβάνων, ἀλλὰ τῆς  
 δόσεως αὐτοῦ, ὅση δύναμις, τὸν μισθὸν διδοὺς διὰ τῆς  
 προσευχῆς· ὁ τοιοῦτος οὖν ἐν τῇ αἰωνίῳ ζωῇ ὑπὸ Θεοῦ  
 16 μακαρισθήσεται.

4. 1. Ὁ δὲ ἔχων καὶ ἐν ὑποκρίσει λαμβάνων ἢ δι' ἀργίαν,  
 ἀντὶ τοῦ ἐργαζόμενον βοηθεῖν καὶ ἑτέροις, δίκην ὀφλήσει τῷ  
 Θεῷ, ὅτι πενήτων ἤρπασε ψωμόν<sup>a</sup>. 2 (4). Ὁ γὰρ ἔχων  
 4 ἀργύρια καὶ μὴ μεταδιδούς ἑτέροις μήτε μὴν αὐτὸς χρώμενος  
 τόπον ὄψεως κεκλήρωται, ὃν φασιν ἐπὶ τοῖς θησαυροῖς  
 καθύδειν, καὶ ἔστιν ἐπ' αὐτῷ ἀληθὴς ἢ γραφῆ ἢ φάσκουσα·  
 «Συνήγαγεν πλοῦτον, ἐξ οὗ οὐ γεύσεται<sup>b</sup>.» Καὶ οὐδὲν  
 8 αὐτῷ ὄφελος ὀλλυμένῳ παρὰ τῆς δίκης· «Οὐκ ὠφελήσει  
 γὰρ, φησὶν, ὑπάρχοντα ἐν ἡμέρᾳ ὀργῆς<sup>c</sup>.» 3. Ὁ γὰρ τοιοῦτος  
 οὐ τῷ Θεῷ πεπίστευκεν, ἀλλὰ τῷ ἑαυτοῦ χρυσίῳ<sup>d</sup>, θεὸν  
 τοῦτο ἠγοούμενος καὶ ἐπ' αὐτῷ πεποιθώς· ὑποκριτὴς ἀλη-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

3, 7 ἐκάτερος — Θεῷ > a<sup>ix</sup> [rest. a<sup>ms</sup>] || γὰρ > R || ἀποδώ-  
 σει : δώσει R || 9 γήρους R ch M || ἀτονίας R ἔστονίαν z || νόσου  
 R || πρόσπτωσιν chy || τέκνου yz || 10 οὐ<sup>a</sup> > b c || 11 τῷ Θεῷ : Θεοῦ  
 ch > d || λελογισμένον d M || 12 Θεοῦ + καὶ R || ἀόκνως : ἄοκνος  
 o + καὶ p || 13 διηνεκῶς ante ὑπὲρ p || προσευχόμενος : εὐχομ.  
 R || ἀργῶς : ἀργῶν R || ἀλλὰ : ἀλλ' ὑπὲρ yz || 14 αὐτοῦ : αὐτῷ s ||  
 ὅση : ὡς ἢ R s p || 15 αἰωνίῳ c s

4, 1 ἐν : δι' R N || ὑποκρίσεως R ὑποκρίσιν N || 2 ἐργαζόμενος  
 R N -μένου z || καὶ > M || ἑτέροις a || ὀφειλήσει yz d οφ//λήσει  
 s || τῷ > a<sup>ix</sup> [rest. a<sup>ms</sup>] yz || 4 μεταδούς R || 5 κεκλήρωται : -ρωκεν a  
 κέκτηται s πεπλήρωκεν yz || ἐπὶ : ἐν H M || 6 ἔστιν : ἔσται p  
 + καὶ H || ἀληθὴς post γραφῆ p ante συνήγαγεν m || φάσκουσα :  
 λέγουσα M || 7 πλοῦτον + ἑαυτῷ p || γεύσεται o || καὶ + ἀλλαχοῦ  
 yz || 8 ὀλλυμένῳ : -νον p ἀπολλυμένῳ a ἀλλομένῳ s || παρὰ :

compte au Seigneur Dieu au jour du jugement<sup>b</sup>. » 3. Si, en effet, quelqu'un reçoit une aide parce qu'il est jeune orphelin, vieillard infirme, malade gravement atteint ou parce qu'il a de nombreux enfants à nourrir, non seulement on ne lui fera aucun reproche, mais de plus on fera son éloge. Considéré comme l'autel de Dieu, il sera honoré par Dieu s'il prie diligemment et sans cesse pour ses bienfaiteurs, s'il ne reçoit pas avec indifférence, mais restitue, par la prière et autant qu'il le peut, le don reçu. Assurément il sera déclaré bienheureux par Dieu dans la vie éternelle.

**Les mendiants  
hypocrites.**

4. 1. Mais celui qui a de quoi et mendie de façon hypocrite ou par paresse, au lieu d'aider les autres par son travail, celui-là sera puni par Dieu, parce qu'il aura détourné la portion des pauvres<sup>a</sup>. 2. Car quiconque a de la fortune mais ne la partage pas avec les autres, sans même en tirer lui-même parti, celui-là a eu en héritage la place du serpent, dont on dit qu'il dort sur les trésors ; pour lui se vérifie la parole de l'Écriture : « Il a ramassé des richesses mais il n'y goûtera pas<sup>b</sup>. Elles lui seront inutiles quand la punition l'anéantira, car il est dit : « Les richesses seront inutiles au jour de la colère. » 3. Un tel homme n'a pas mis sa foi en Dieu mais en sa propre richesse<sup>d</sup>, qu'il considère comme un dieu et en laquelle il a mis sa confiance ; un tel homme est adver-

πέρα m || δίκης + καὶ πάλιν yz || ὀφειλήσουσιν R || 9 φησὶν > ch ||  
 ὑπάρχουσα s || γὰρ > R || 11 τοῦτο : τοῦτον ch

3. b. Didachè 1, 5. Hermas Mand. II, 5

4. a. Cf. Job 22, 7 || b. Job 20, 18 || c. Prov. 11, 4 || d. Cf. Matth. 6, 24

3, 3. Θυσιαστήριον : cf. II, 26, 8 ; III, 6, 3 ; *Intro.*, § 336.

- 12 θείας ὁ τοιοῦτος, προσωπολήπτης, ἀπιστος, εἴρων, δειλός, ἀνάνδρος, κοῦφος, εὐχερής, μεμψίμοιρος, ἐπάδωνος, ἐαυτοῦ ἐχθρὸς καὶ οὐδενὸς φίλος. 4. Τοῦτου τὰ χρήματα δλεῖται καὶ ἀνὴρ ξένος ἔδερα αὐτά<sup>α</sup>, ἢ ζῶντος ὑφελόμενος ἢ θανόντος  
16 καρπωσάμενος · « Πλοῦτος γὰρ ἀδίκως συναγόμενος ἐξε-  
μεθήσεται<sup>ι</sup>. »

5. 1. Παραينوῦμεν οὖν ταῖς χήραις καὶ τοῖς ὀρφανοῖς μετὰ παντὸς φόβου καὶ πάσης εὐλαθείας μεταλαμβάνειν τῶν αὐτοῖς χορηγουμένων, καὶ εὐχαριστεῖν τῷ Θεῷ τῷ διδόντι  
4 τοῖς πεινώσι τροφήν<sup>α</sup> καὶ ἐπ' αὐτῷ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐκτείνειν.  
2. « Τίς γάρ, φησὶν, ὑμῶν φάγεται ἢ τίς πίεται παρὲξ αὐτοῦ<sup>β</sup>; Αὐτὸς γὰρ ἀνοίγει τὴν χειρὰ αὐτοῦ καὶ ἐμπιπλᾷ πᾶν ζῶον εὐδοκίας<sup>α</sup>, σῖτον νεανίσκοις καὶ οἶνον παρθένους<sup>α</sup>  
8 καὶ ἔλαιον εἰς εὐφροσύνην τῶν ζῶντων, χόρτον τοῖς κτήνεσιν καὶ χλόην τῇ δουλείᾳ τῶν ἀνθρώπων<sup>α</sup>, κρέα τοῖς θηρίοις, σπέρματα τοῖς ὀρνέοις καὶ πᾶσι τὴν πρόσφορον τροφήν. »  
3. Διὸ φησὶν καὶ ὁ Κύριος · « Καταμάθετε τὰ πετεινὰ τοῦ  
12 οὐρανοῦ, ὅτι οὐ σπεύρουσιν οὐδὲ θερίζουσιν οὐδὲ συνάγουσιν εἰς ἀποθήκας, καὶ ὁ Πατὴρ ὑμῶν τρέφει αὐτά · οὐχ ὑμεῖς μᾶλλον διαφέρετε αὐτῶν; Μὴ οὖν μεριμνήσητε λέγοντες · τί φάγομεν ἢ τί πίομεν; Οἶδεν γὰρ ὁ Πατὴρ ὑμῶν, ὅτι  
16 χρῆζετε τούτων ἀπάντων<sup>ι</sup>. » 4. Τοσαύτης οὖν τῆς παρ' αὐτοῦ προνοίας ἀπολαύοντες καὶ τῶν παρ' αὐτοῦ μεταλαμβάνοντες

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

4, 12 δειλός > R || 13 ἐπωδ. > yz || 14 οὐδὲ νὸς ο || τούτου + γάρ p || δλεῖται : ἔλεινται p ἔλλυται b ἔλλυνται o m || 15 ὑφελόμενος : ἐφελώμενος R || 15-16 ἢ θαν. καρπ. > R || 16 ἐξεμεσθήσεται o  
5, 2 παντὸς > p || 3 τῷ<sup>α</sup> > ayz || 4 ὀφθαλμοὺς : ὀρφανοὺς R || 5 ὑμῶν + δε b ante φησὶν M || 6 αὐτὸς — αὐτοῦ<sup>α</sup> > R || γάρ > chyz || ἐμπιπλᾷ a s || 7 σίτου z || καὶ > yz || 10 σπέρμα R || τὴν R aytz N M : τούτοις chyms || 11 διὸ — κύριος : οὕτω καὶ ὁ κύριος παρήκει τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ λέγων yz || διὸ : δι' ὧν p || καὶ > R || 11-12 τοῦ οὐρανοῦ > chyz mv || 12 οὐδὲ θερ. > R M || οὐδὲ<sup>α</sup> : οὔτε M || 13 ὑμῶν : ἡμῶν R s + ὁ οὐράνιος R || 14 λέγοντες > R || 15 φάγομεν ... πίομεν chyz s m φάγετε ... πίετε R || πίομεν + ἢ τι περιβαλόμεθα d || ὑμῶν + ὁ οὐράνιος R || 16 χρῆζετε : χρῆζωμεν R || πάντων R || τοσαύτης : τοιαύτης pv || τῆς παρ' αὐτοῦ > s ||

saire de la vérité, partial, infidèle, dissimulé, lâche, veule, insouciant, sans scrupule, insatisfait, renfrogné, ennemi de lui-même et sans ami. 4. Sa fortune sera détruite et un étranger la dévorera<sup>α</sup>, que celui-ci la lui dérober de son vivant ou qu'il en jouisse après sa mort ; en effet : « Les richesses amassées injustement seront vomies<sup>ι</sup>. »

5. 1. Nous exhortons donc les veuves et les orphelins à recevoir avec grande déférence et grand respect les dons qui leur sont faits, à rendre grâces à Dieu qui donne aux affamés la nourriture<sup>α</sup> et à tourner les yeux vers lui. 2. Car il est dit : « Qui d'entre vous mangera ou qui boira à son insu<sup>β</sup>? Car il ouvre sa main et il rassasie tout vivant avec bienveillance<sup>α</sup>: du blé aux jeunes gens, du vin aux vierges<sup>α</sup>, de l'huile pour la joie des vivants, l'herbe au bétail et la verdure pour les bêtes au service de l'homme<sup>α</sup>, la viande aux fauves, les semences aux oiseaux et à tous la nourriture correspondante. » 3. Aussi le Seigneur dit-il : « Observez les oiseaux du ciel: ils ne sèment ni ne moissonnent ni n'amassent en des greniers, mais votre Père les nourrit; ne valez-vous pas plus qu'eux? Ne vous inquiétez donc pas en disant: Que mangerons-nous ou que boirons-nous? Car votre Père sait que vous avez besoin de tout cela<sup>ι</sup>. » 4. Donc puisque vous bénéficiiez d'une telle protection de sa part et que vous avez part aux biens qui viennent de lui, vous

17 ἀπολαύοντες : ἀπολαβόντες b || μεταλαμβ. : τε πάντων o ἀπολαύοντες d > b s ||

4. e. Eccl. 6, 2 || f. Job 20, 15

5. a. Ps. 145, 7 || b. Eccl. 2, 25 || c. Ps. 144, 16 || d. Zach. 9, 17 || e. Ps. 103, 15.14 || f. Matth. 6, 26.28.31.32

5. Ce chapitre est presque tout entier de la main du compilateur. A propos de la prière et de l'action de grâces pour les bienfaits reçus, cf. *Introd.*, § 346, 352, 410.

5, 4. A propos de la doxologie, cf. *Introd.*, § 125, 353.

ἀγαθῶν, αἴνον ἀναπέμπειν ὀφείλετε τῷ ὀρφανὸν καὶ χήραν  
ἀναλαμβάνοντι παντοκράτορι Θεῷ διὰ τοῦ ἡγαπημένου  
20 Υἱοῦ αὐτοῦ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Κυρίου ἡμῶν, δι' οὗ ἡ  
δόξα τῷ Θεῷ ἐν Πνεύματι καὶ ἀληθείᾳ εἰς τοὺς αἰῶνας·  
ἀμήν.

6. 1. Χρῆ δὲ τὸν ἐπίσκοπον εἰδέναι, τίνων ὀφείλει δέχεσθαι  
καρποφορίας καὶ τίνων οὐκ ὀφείλει. 2. Φυλακτέοι γὰρ αὐτῷ  
πρὸς δόσιν κάπηλοι· « Οὐ δικαιοθήσεται γὰρ κάπηλος ἀπὸ  
4 ἀμαρτίας. » Περὶ αὐτῶν γὰρ που καὶ Ἡσαΐας ὀνειδίξων  
τὸν Ἰσραὴλ ἔλεγεν· « Οἱ κάπηλοί σου μίσγουσιν τὸν οἶνον  
ὑδατι. » 3. Φευκτέοι δ' αὐτῷ καὶ πόρνοι. « Οὐ προσοίσεις  
γὰρ τῷ κυρίῳ μίσθωμα πόρνῆς. » Καὶ ἄρπαγες καὶ τῶν  
8 ἄλλοτρίων ἐπιθυμηταὶ καὶ μοιχοί, βδελυκταὶ γὰρ αἱ τούτων  
θυσίαι τῷ Θεῷ.

4. Ἀλλὰ καὶ οἱ ἐκθλίβοντες χήραν καὶ ὀρφανὸν καταδυ-  
ναστεύοντες καὶ τὰς φυλακὰς πληροῦντες ἀναίτιων ἢ καὶ  
12 τοῖς ἑαυτῶν οἰκέταις πονηρῶς χρώμενοι, πληγαῖς φημι καὶ  
λιμῷ καὶ κακοδουλίᾳ, ἢ καὶ πόλεις ὄλας λυμαινόμενοι  
φευκτέοι ἔστωσάν σοι, ὦ ἐπίσκοπε, καὶ αἱ τούτων προσφοραὶ  
μυσαραὶ. 5. Παραίτησι δὲ καὶ ῥαδιουργοὺς καὶ ῥήτορας  
16 ἀδικίᾳ συναγωνιζομένους καὶ εἰδωλοποιούς καὶ κλέπτας καὶ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

5, 20 τοῦ κυρίου ἡμῶν ante Ἰησοῦ ch || δι' : μεθ' N M || οὗ + αὐτῷ  
N mv || 21 τῷ — ἀληθείᾳ : σὺν τῷ ἁγίῳ πνεύματι N M || αἰῶνας + τῶν  
αἰῶνων s

6, 1 δέχεσθαι + δῶρα καὶ τίνων s || 2 καὶ + παρὰ s || φυλακτέον  
R s || 3 ἀπὸ : περὶ a || 4 γὰρ > y<sup>ac</sup>z || 5 σμίγουσι o || 6 δὲ > y<sup>ac</sup>z || καὶ  
> R ch || 7 τῷ > ch || 7-8 τῶν ἄλλοτρίων > R || 8 καὶ μοιχοί  
post ἄρπαγες p || αἱ post τούτων yz || 9 τῷ : παρὰ ayz || 10 χήρας καὶ  
ὀρφανούς ch p || 11 καὶ : ἢ yz + οἱ R || 12 χρώμενοι : ἐπιγρ. R ||  
13 κακοδ. : δουλεία s || ἢ : οἱ p || 14 ἐπίσκοπε + καὶ γὰρ p || αἱ τούτων :  
τούτων ἀπάντων αἱ yz || 15 μυσαραὶ ch || 15-16 μυσαραὶ — συναγωνίζ. :  
μὴ σαζωμένους [σαζωμ. o] R || 15 παραίτησαι s mv παραίτου p

5. g. Ps. 145, 9 || h. Cf. Jn 4, 23

devez adresser vos louanges à celui qui prend soin de  
l'orphelin et de la veuve, le Dieu tout-puissant, par son  
Fils bien-aimé Jésus-Christ, notre Seigneur; par lui  
gloire à Dieu en Esprit et en vérité pour les siècles, Amen.

6. 1. Que l'évêque sache de qui  
Quels dons refuser. il doit accepter des offrandes et de  
qui il doit les refuser. 2. Il doit se garder des dons des  
cabaretiers; en effet: « Le cabaretier ne sera pas justifié  
du péché. » Car à leur sujet Isaïe a dit quelque part en  
réprimandant Israël: « Tes cabaretiers mouillent d'eau  
le vin. » 3. Il doit aussi éviter les débauchés, car: « Tu  
n'offriras pas au Seigneur le salaire de la prostituée. »  
De même pour les voleurs, pour ceux qui convoitent les  
biens d'autrui et pour les adultères, car leurs offrandes  
sont abominables à Dieu.

4. Mais aussi ceux qui écrasent la veuve, oppriment  
l'orphelin, remplissent d'innocents les prisons, traitent  
mal leurs serviteurs — je parle des coups, de la faim ou  
d'un pénible esclavage — ou ceux qui dévastent des villes  
entières, ceux-là il te faut les fuir, ô évêque, et leurs  
oblations sont abominables. 5. Repousse aussi les frau-  
deurs, les avocats qui plaident pour des injustices, les  
fabricants d'idoles, les voleurs, les publicains injustes,

6. a. Sir. 26, 29 || b. Is. 1, 22 || c. Deut. 23, 19 (23, 18 hébr.)

6-10. Dans cette section le compilateur a complété la plupart  
des phrases qu'il a reprises à la *Didascalie* par des citations et des  
allusions bibliques et le chapitre 10 est presque entièrement de sa  
main. Sur le service caritatif, ses difficultés et les responsabilités de  
l'évêque, cf. *Introd.*, § 309, 317, 409.

6. Sur le refus des dons d'origine malhonnête on pourra consulter  
le dossier patristique et canonique établi par Y. CONGAR, « Les biens  
temporels de l'Église d'après sa tradition théologique et canonique »,  
dans G. COTTIER, J.-C. BAUMONT, etc., *Église et pauvreté*, Paris 1965,  
p. 249 s. Autre liste de métiers incompatibles avec la foi chrétienne :  
VIII, 32.

τελώνας ἀδίκους καὶ ζυγοκρούστας καὶ δολομέτρας<sup>a</sup>, καὶ στρατιώτην συκοφάντην, μὴ ἀρκοῦμενον τοῖς ὄψωνίοις, ἀλλὰ τοὺς πένητας διασεύοντα<sup>o</sup>, φονέα τε καὶ δῆμιον καὶ δικαστὴν  
 20 παράνομον, πραγμάτων ἀνατροπέα, ἀνθρώπων ἐπίβουλον, μιαρῶν ἐργάτην, μέθυσον, βλάσφημον, κίμαιδον, τοκογλύφον, καὶ παντὸς ἑτέρου πονηροῦ καὶ τῆ γνώμη τοῦ Θεοῦ διαμαχομένου, ὅτι λέγει ἡ γραφὴ βδελυκτοὺς εἶναι παρὰ  
 24 Θεῷ<sup>f</sup> πάντας τοὺς τοιοῦτους. 6. Οἱ γὰρ παρὰ τοιούτων δεχόμενοι καὶ τρέφοντες χήρας καὶ ὀρφανοὺς ὑπεύθυνοι τῷ κριτηρίῳ τοῦ Θεοῦ γενήσονται, ὥσπερ καὶ Ἀδωνίας ὁ ἐν ταῖς Βασιλείαις προφήτης παρακούσας Θεοῦ καὶ φαγῶν  
 28 ἄρτον καὶ πιῶν ὕδωρ ἐν τῷ τόπῳ ᾧ ἀπέπευ αὐτῷ ὁ Κύριος διὰ τὴν τοῦ Ἱεροδοᾶμ ἀσέβειαν, καὶ ὑπὸ λέοντος ἀναιρεθεῖς<sup>g</sup>.

7. Ὁ γὰρ ἐκ κόπου διακονούμενος ἄρτος χήραις γνησίως δίκαιος μᾶλλον, κἂν ἢ βραχύς καὶ ὀλίγος, ἢ ὁ ἐκ συκοφαντίας  
 32 καὶ ἐξ ἀδικίας, κἂν ἢ πολὺς καὶ ἐξησκημένος · λέγει γὰρ ἡ γραφὴ · «Κρεῖσσον ὀλίγον τῷ δικαίῳ ὑπὲρ πλουτοῦν ἁμαρτωλῶν πολύν<sup>h</sup>.» 8. Εἰ δὲ καὶ ἐξ ἀσεβῶν φαγοῦσα χήρα καὶ ἐμπλησθεῖσα προσεύξεται ὑπὲρ αὐτῶν, οὐκ εἰσακουσθήσεται,  
 36 ὅτι ὁ καρδιογνώστης<sup>i</sup> Θεὸς μετὰ κρίσεως ἀπεφῆνατο περὶ τῶν ἀσεβῶν λέγων · «Ἐὰν στῆ Μωϋσῆς καὶ Σαμουὴλ πρὸ προσώπου μου ὑπὲρ αὐτῶν<sup>j</sup>, οὐκ εἰσακουσομαὶ αὐτῶν<sup>k</sup> καὶ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

6, 17 ζυγοκρ. : γογυκρ. R || 18 συκοφάντην + τὸν p || τοῖς + ἰδίους ch + ἑαυτοῦ yz || 19 διασεύοντα post ἀλλὰ z || δικαστὴν + ἀπάνθρωπον R || 20 ἀνατροπέαν p || 21 μιαρῶν yz N p μιερῶν b λερῶν o || 22 παντὸς --- πονηροῦ : πάντα ὄντινον πονηρὸν ayz || ἑτέρου + τινὸς d || πονηροῦ > R || 23 διαμαχομένου : -νον b ayz s -νους v μαχόμενον o || ὅτι [> p] λέγει : δεικνυσι δὲ yz || λέγει ἡ γρ. post εἶναι p || βδελυκτούς o || 23-24 παρὰ Θεῷ > R || παρὰ + τῷ d || 24 τοὺς > v || γὰρ : γοῦν yz || παρὰ + τῶν a || τοιούτων : τοῦτων s || 26 κριτηρίῳ post Θεοῦ M || 27 ταῖς : τοῖς c s || Βασιλείαις b a M || Θεοῦ : Θεῷ R || 28 τῷ > ch || ᾧ : ὁ p || ὁ > cyz N M || 29 καὶ > a || λεόντων mv || ἀνειρέθη R || 30 χήραις + καὶ ὀρφανοῖς R || γνησίως > H s M || 31 μᾶλλον + ἢ p || κἂν : καὶ s || ἢ : ἦν o > N M || ὁ : τὸ s > a || 31-32 ἐξ ἀδικίας καὶ συκοφ. ∞ H s M || 32 ἢ : εἴη R post πολὺς p || ἐξησκ. : ἀδρός yz || 34 φα-

ceux qui faussent les poids, ceux qui falsifient les mesures<sup>a</sup>, le soldat qui calomnie, *ne se contentant pas de sa solde, mais molestant<sup>e</sup>* les pauvres, le meurtrier, ainsi que le bourreau, le juge inique, celui qui falsifie les procès, qui trame des machinations contre les hommes, le faiseur d'abominations, l'ivrogne, le blasphémateur, le débauché, l'usurier et tout autre mauvais homme qui s'oppose à la volonté de Dieu, car l'Écriture dit que tous ceux-là sont *abominables devant Dieu<sup>f</sup>*. 6. Ceux qui acceptent les dons de pareilles gens et en nourrissent les veuves et les orphelins auront à en rendre compte devant le tribunal de Dieu, comme le prophète Adonias, qui selon le Livre des Rois désobéit à Dieu en mangeant le pain et en buvant l'eau dans le lieu où Dieu le lui avait interdit à cause de l'impunité de Jéroboam, et qui fut tué par un lion<sup>g</sup>.

7. Car le pain acquis par le labeur et servi de bon cœur aux veuves est plus juste, même s'il est médiocre et peu abondant, que celui acquis par fraude et injustice, même s'il est abondant et de qualité. Car l'Écriture dit : «*Pour le juste, mieux vaut un peu, plutôt que les nombreuses richesses des pécheurs<sup>h</sup>*.» 8. Et si une veuve nourrie à satiété par les impies prie pour eux, elle ne sera pas exaucée, car Dieu, qui connaît le fond des cœurs<sup>i</sup>, a déclaré ceci dans son jugement sur les impies : «*Même si Moïse et Samuel se tenaient devant ma face<sup>j</sup> en leur faveur, je ne les exaucerais pas<sup>k</sup>; et toi, ne prie pas pour ce peuple et ne*

γαῦσα + ἡ h || χήρα : χειρὶ m || 35 προσεύξεται c N v προσεύχεται R || 37 Μωϋσῆς p : Μωσῆς *rell.* || Σαμουὴλ : Ἀαρῶν N M || 38 ὑπὲρ : περὶ ch

6. d. Cf. Prov. 20, 10.23 || e. Lc 3, 14 || f. Prov. 17, 15 || g. Cf. III Rois 13 || h. Ps. 36, 16 || i. Cf. Act. 1, 24; 15, 8 || j. Jér. 15, 1 || k. Jér. 11, 11

6, 8. Sur la prière des veuves, cf. III, 6, 1; 13; cf. *Introd.*, § 335.

σὺ μὴ προσεύχου περὶ τοῦ λαοῦ τούτου καὶ μὴ ἀξιῶ ἐλεηθῆ-  
 40 ναι αὐτοὺς καὶ μὴ προσέλθῃς μοι περὶ αὐτῶν, ὅτι οὐκ  
 εἰσακούσομαι σου<sup>1</sup>. » 9 (7). Οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ οἱ ἐν  
 ἀμαρτίαις γενόμενοι καὶ μὴ μεταγινόντες οὐ μόνον οὐκ εἰσα-  
 44 κουσθήσονται προσευχόμενοι, ἀλλὰ καὶ τὸν Θεὸν παροξυ-  
 νοῦσιν ὑπομιμνήσκοντες αὐτὸν τῆς ἑαυτῶν μοχθηρίας.

7. 1. Περιστασθε οὖν τὰς τοιαύτας διακονίας ὡς ἀλλαγμα  
 κυνὸς καὶ μίσθωμα πόρνης<sup>a</sup>· ἐκάτερα γὰρ τοῖς νόμοις ἀπη-  
 γόρευται. 2. Οὔτε γὰρ Ἐλισσαῖος τὰ παρὰ τοῦ Ἀζαήλ  
 4 προσκομισθέντα ἐδέξατο<sup>b</sup>, οὔτε Ἀχίας τὰ παρὰ τοῦ Ἱερο-  
 βοάμ<sup>c</sup>· εἰ δὲ οἱ τοῦ Θεοῦ προφήται τὰ παρὰ τῶν ἀσεβῶν  
 οὐ προσήκοντο ξένια, δίκαιον μῆτε ὑμᾶς, ὧ ἐπίσκοποι.  
 Ἀλλὰ καὶ Σίμων ὁ μάγος ἐμοὶ Πέτρῳ καὶ Ἰωάννῃ χρήματα  
 8 προσενεγκῶν ἐπειράτο ὀνητὴν τὴν ἀτίμητον χάριν λήψεσθαι·  
 ἄπερ μὴ προσηκόμενοι ἀραῖς αἰωνίοις αὐτὸν ἐδησάμεθα,  
 ὅτι τὴν δωρεὰν τοῦ Θεοῦ οὐκ εὐνοίᾳ τῇ πρὸς Θεόν, ἀλλὰ  
 12 χρημάτων ἐναλλαγῇ ἐνόμισεν κτᾶσθαι<sup>d</sup>. 3. Φεύγετε οὖν τὰς  
 δυσσυνειδήτους εἰς τὸ θυσιαστήριον τοῦ Θεοῦ εἰσφοράς·  
 « Ἄπεχε γάρ, φησὶν, ἀπὸ ἀδίκου, καὶ οὐ φοβηθήσῃ καὶ  
 τρόμος οὐκ ἐγγιεῖ σοι<sup>e</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

6, 39 σὺ > z || περὶ : ὑπὲρ ayz || τούτου — ἐλεηθ. > z || 39-40  
 τούτου καὶ μὴ ... καὶ μὴ : πρὸς Ἱερεμίαν φησὶ ὁ Θεὸς μηδὲ ...  
 μηδὲ y || 39 ἀξιῶ : ἀξιῶσαι R || 40 μοι > m || 41 σου : σοι v || οὐ  
 μὴν δὲ > mv

7, 1 ἀλλαγμα R chyz M a<sup>2ms</sup> [praem. ἐν ἀλλῳ] : ἀλλάγμα N  
 ὕλαγμα a<sup>ix</sup> || 3 γὰρ : οὖν yz + ὁ N pv || τὰ > o || 4 προσκομι. :  
 κομισθέντα a || ἐδέξατο : προσεδ. s || Ἀχίας yz || τὰ > ayz N ||  
 6 προσήκ. : προσήκον τὰ o || δίκαιον + ἦν R || μῆτε : μηδὲ M || ὑμᾶς :  
 ὑμεῖς p || 8 προσενεγκας R || ὀνητὴν : ὄν R || 9 μὴ : οὐ mp || αὐτὸν  
 > R || ἐδησάμεθα : ἀρασάμεθα R καθυπεβάλομεν d || 10 εὐνοίᾳ :  
 ἐνοίᾳ R || πρὸς + τὸν R p || 11 ἐναλλαγῇ : καταβολῇ yz || κτᾶσθαι :  
 κτήσασθαι M || φεύγετε : φευκτέον R || δυσσυνειδήτους : -δίστους  
 R συνειδήτους s || 13 ἀπέχου ahyz ἀπέχετα R || γὰρ φησὶν :

me demande pas de les prendre en pitié et ne l'approche pas de moi en leur faveur, car je ne l'exaucerais pas<sup>1</sup>. » 9. En vérité ceux qui sont tombés dans le péché et ne se repentent pas non seulement ne seront pas exaucés lorsqu'ils prient mais ils irritent aussi Dieu en lui rappelant leur perversité.

7. 1. Évitez donc de telles aumônes, c'est un paiement de chien et un salaire de prostituée<sup>a</sup>; car l'un et l'autre sont interdits par les lois.

2. En effet Élisée n'a pas accepté ce qui lui fut apporté de la part d'Hazaël<sup>b</sup>, ni Ahiyya les présents de Jéroboam<sup>c</sup>; si donc les prophètes de Dieu n'ont pas accepté les cadeaux des impies, il convient que vous non plus, ô évêques, ne le fassiez pas. De même Simon le Mage nous proposa de l'argent à moi, Pierre, et à Jean, il tenta d'acquérir à prix d'argent la grâce inestimable; nous ne l'avons pas accepté et lui, nous l'avons lié par des malédictions éternelles, parce qu'il avait pensé acquérir le don de Dieu non par de bonnes dispositions à son égard, mais par commerce, pour de l'argent<sup>d</sup>. 3. Refusez donc ce que des gens de mauvaise conscience offrent pour l'autel de Dieu. Car il est dit : « Abstiens-toi de ce qui est injuste et l'effroi ne l'approchera pas<sup>e</sup>. »

dè R || φησὶν post ἀδίκου d || 14 οὐκ — σοι : λήψεται ἀπάτου m || σοι : σου s

6. 1. Jér. 7, 16

7. a. Deut. 23, 19 (23, 18 hébr.) || b. Cf. IV Rois 8 || c. Cf. III Rois 14 || d. Act. 8, 18-20 || e. Is. 54, 14

7. 1. Chien : le prostitué, dans le langage de l'Ancien Testament.

7. 2. Selon les procédés de la pseudépigraphe, saint Pierre est censé s'exprimer personnellement, cf. *Introd.*, § 22.

8. 1. Ἄλλ' ἐὰν λέγητε, ὅτι οἱ διδόντες τὰς ἐλεημοσύνας οὗτοι εἰσιν, κὰν μὴ λάβωμεν παρ' αὐτῶν, πότεν αἱ χήραι ὑπηρετηθήσονται παρ' ἡμῶν καὶ οἱ ἐνδεεῖς τοῦ λαοῦ διατραφῶσιν; Ἀκούσατε παρ' ἡμῶν, ὅτι διὰ τοῦτο ἐλάβετε δόματα λευτῶν, τὴν καρποφορίαν τοῦ ἐν ὑμῖν λαοῦ, ἵνα ἐπαρκῆτε καὶ ἑαυτοῖς καὶ τοῖς δεομένοις, καὶ μὴ ἐνδείξασθε συνεχόμενοι παρὰ πονηρῶν λαμβάνητε. 2. Εἰ δὲ οὕτως ἀποροῦσιν αἱ ἐκκλησίαι, λυσιτελεῖ τινα διαφθαρήναι, ἢ παρ' ἐχθρῶν τοῦ Θεοῦ λαβεῖν τι ἐφ' ὕβρει καὶ χλεύῃ τῶν αὐτοῦ φίλων· περὶ γὰρ τῶν τοιούτων καὶ ὁ προφήτης λέγει· « Ἐλαιὸν ἀμαρτωλῶν μὴ λιπανάτω τὴν κεφαλὴν μου<sup>a</sup>. » 3. Δοκιμασθαὶ οὖν γίνεσθε τῶν τοιούτων· καὶ παρὰ μὲν τῶν ὁσίως περιπατούντων λαμβάνετε καὶ τοῖς θλιβομένοις χορηγεῖτε, παρὰ δὲ ἀποσυναγῶγων μὴ λαμβάνετε, πρὶν ἂν τῆς Ἐκκλησίας εἶναι μέλη καταξιωθῶσιν. 4. Εἰ δὲ ἐπιλείπει δόμα, προσάγγελλε τοῖς ἀδελφοῖς, καὶ ἐξ αὐτῶν συλλογὴν ποιησάμενος διακόνει τοῖς ὀρφανοῖς καὶ ταῖς χήραις ἐν δικαιοσύνῃ.

9. 1. Λέγε δὲ τῷ ὑπὸ σὲ λαῷ ἃ καὶ Σολομών ὁ σοφός· « Τίμα τὸν Κύριον ἀπὸ σῶν δικαίων πόνων καὶ ἀπάρχου αὐτῷ ἀπὸ σῶν καρπῶν δικαιοσύνης, ἵνα πιμπλάται τὰ ταμειῖά σου πλησμονῆς σίτου, οἶνω δὲ αἱ ληνοὶ σου ἐκθλύζωσιν<sup>a</sup>. » 2. Ἐκ τοῦ δικαίου οὖν κόπου τῶν πιστῶν τρέφετε

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

8, 1 ἄλλ' ἐὰν : εἰαν δε yz || λέγετε o ch || τὰς : τὴν s > d || ἐλεημοσύνην s || 2 κὰν : καὶ εἰ d || λάβομεν d λάβοιμεν ahyz || 3 παρ' ἡμῶν > M || καὶ : ἢ yz || διατραφῶσιν > ch M || 4 ἀκούσεται b ἀκούσατε o || 5 δόμα H N || λευτῶν > p || ὑμῖν : ἡμῖν p || ἵνα ante τὴν κ. p || 6 ἐνδείξασθε : -ας b ἀπορίξ yz ἐν ἀπορίξ a || 7 λαμβάνητε : λάβητε o || 8 λυσιτελεῖ + ἂν R p || τινὰ > ah d M || 9 αὐτοῦ : ἑαυτοῦ d || 11 ἔλαιον + δὲ y<sup>91</sup> || ἀμαρτωλοῦ H d M || 12 γίνεσθε post τοιούτων s || 14 ἀποσυν. + συναγῶγων b + ἀπίστων d<sup>ms</sup> || λαμβάνητε s || 15 εἶναι post μέλη d > R || καταξ. + γενέσθαι R || ἐπιλείπει b ἐπιλείπει a mp || 16 προσάγγελλε R d<sup>ix</sup> [-λλε d<sup>ms</sup>] || συλλογεῖν a<sup>ix</sup> [ἐν ἄλλῳ συλλογὴν a<sup>ms</sup>] || 17 διάκονοι R s<sup>ac</sup> || 17-18 ἐν δικαιοσύνῃ : διακονήτωςαν R

Plutôt mourir  
que d'accepter  
un don injuste.

8. 1. Mais si vous dites : « Ce sont eux précisément qui donnent les aumônes et si nous n'acceptons rien de leur part, comment assisterons-nous les veuves et nourrirons-nous les indigents du peuple? » Vous nous entendrez vous répondre : « Si vous avez reçu les dons pour les lévites, l'offrande des fruits de votre peuple, c'est pour que vous subveniez à vos besoins et à ceux des indigents, et que, même accablés par la misère, vous n'acceptiez rien de la part des mauvais. » 2. Mais si les Églises manquent à ce point de ressources, il vaut mieux périr que d'accepter quoi que ce soit des ennemis de Dieu, au mépris et à la honte de ses amis. De telles gens le prophète dit en effet : « Que l'huile des pécheurs n'oigne pas ma tête! » 3. En ces affaires, faites des vérifications : acceptez les dons de ceux qui se conduisent saintement et secourez les malheureux, mais n'acceptez rien de ceux qui sont exclus, avant qu'ils ne méritent d'être des membres de l'Église. 4. Mais si les dons manquent, fais-le savoir aux frères et, après avoir fait parmi eux une collecte, secours les orphelins et les veuves avec justice.

Miser  
sur la solidarité  
des fidèles.

9. 1. Dis au peuple qui t'est confié ce qu'a dit Salomon le sage : « Honore le Seigneur par ton juste labour et offre-lui les prémices de tes fruits de justice, pour que tes greniers soient remplis de blé en abondance et que les pressoirs débordent de vin<sup>a</sup>. » 2. Nourrissez donc et habillez les indigents grâce au juste labour des

9, 1 λέγεται b || 3 πιμπλήται N m πιμπλάνται ch πιμπλήνται v πιμπλώται yz ἐπιμπλάνται p || 3-4 σου τὰ ταμ. ∞ M || 4 πλησμονὴν o -νῆ yz v σπλησμονῆς p || ἐκθλύζουσιν b || 5 κόπου : πόνου b || τοὺς πιστοὺς R

8. a. Ps. 140,5

9. a. Prov. 3, 9-10

καὶ ἀμφιέννυτε τοὺς ὑστερουμένους, καὶ τὰ ἐξ αὐτῶν, ὡς  
 προειρήκαμεν, ἀθροιζόμενα χρήματα διατάσσετε διακονοῦντες  
 8 εἰς τοὺς ἀγορασμοὺς τῶν ἀγίων, ρύομενοι δούλους, αἰχμα-  
 λώτους, δεσμίους, ἐπηρεαζόμενους, ἕκοντας ἐκ καταδίκης  
 διὰ τὸ ὄνομα τοῦ Χριστοῦ ὑπὸ τυράννων εἰς μονομαχίαν καὶ  
 θάνατον· λέγει γὰρ ἡ γραφή· « Ῥῦσαι ἀγομένους εἰς θάνατον  
 12 καὶ ἐκπρίου κτεινομένους, μὴ φείση<sup>β</sup>. »

10. 1. Ἐὰν δέ ποτε ἀνάγκη γένηται καὶ παρά τις ἀνο-  
 σίου δέξασθαι ἕκοντας ἀργύριον, εἰς ξύλα καὶ ἀνθρακίαν αὐτὸ  
 δαπανήσατε, ἵνα μὴ λαβοῦσα ἡ χήρα ἐξ αὐτοῦ τι ἢ ὁ ὄρφανός  
 4 ἀναγκασθῇ ὀνήσασθαι τροφήν ἢ πόμα παρά τὸ προσῆκον·  
 δίκαιον γὰρ τὰ παρά τῶν ἀσεβῶν ταῦτα πυρὸς εἶναι κατα-  
 νάλωμα, οὐκ εὐσεβῶν βρώμα. 2. Ταῦτα δὲ καὶ ὁ νόμος  
 διαγορεύει, θυσίαν ὀψισθεῖσαν ἄβρωτον ἀποκαλῶν καὶ πυρὶ  
 8 ταύτην ἀναλίσκεισθαι κελεύων<sup>α</sup>. 3. Οὐ γὰρ τῇ φύσει φαῦλα  
 τὰ προσφερόμενα, ἀλλὰ τῇ γνώμῃ τῶν προσκομιζόντων  
 αὐτά. 4. Τοῦτο δὲ προστάσσομεν ἐπὶ τῷ μὴ ἀποστρέφειν  
 τοὺς πλησιάζοντας ὑμῖν, εἰδότες καὶ τὴν συντυχίαν πολλάκις  
 12 ἐπωφελῆ τοῖς ἀσεβέσιν γεγενῆσθαι τὴν πρὸς τοὺς εὐσεβεῖς,  
 ἐπιβλαβῆ δὲ μόνην τὴν κατὰ τὴν θρησκείαν κοινωνίαν.  
 5. Ταῦτα μὲν οὖν, ἀγαπητοί, ἐπὶ τοσοῦτον εἰρήσθω ὑμῖν  
 πρὸς ἀσφάλειαν ὑμῶν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

9, 6 αὐτῶν + vñ s || 7 διακονοῦντες + αὐτὰ R || 8 τοὺς > R N  
 M || δούλους + καὶ N M || 9 δεσμίους ἐπηρ. : ἐπιμεσαζόμενους s ||  
 ἐπηρεαζ. > R || 10 τοῦ ὀνόματος s || τυράννων + ἀγομένους p || 11  
 ἀγομένους : ἀπαγ. chyz || 12 ἐκπρίου R a<sup>txy</sup>ms M : -ιώ y<sup>txz</sup> -ιών  
 N a<sup>2ms</sup> [ἐν ἄλλω praem.] -ιάσθαι ch || κτεινομένου R

10, 1 γένηται : γένη h || καὶ > a || 2 δεξ. ἀνοσίου ~ H M || δέξασθε  
 ch N M || ἕκοντες eodd. || ἀργύρια p || ἀνθρακίαν ch ἀνθρακας R ||  
 αὐτὸ : αὐτὰ N M || 3 δαπαν. post ἀνθρ. p || ἢ > N M || χήρα ἐξ αὐτοῦ :  
 ἐξ αὐτὰ τι χήρα p || ὁ > R z N M || 4 ἢ : καὶ R ch || παρά τὸ > s ||  
 5 τῶν > a || καταν. : καταναλώματα καὶ R παρανάλωμα chyz  
 || 6 βρώματα R || 8 φαῦλα τῇ φύσει ~ p || 9 ἡ γνώμη p ||  
 προσκομ. : προσφερόντων R M || 10 αὐτὰ + δολίως R || προστάσ-

fidèles et, comme nous l'avons dit plus haut, l'argent  
 ramassé auprès d'eux, distribuez-le et utilisez-le pour les  
 achats des saints, pour libérer les esclaves, les déportés,  
 les prisonniers, les victimes de calomnies et ceux qui sont  
 condamnés par des tyrans à cause du nom du Christ et  
 envoyés au cirque et à la mort. Car l'Écriture dit : « *Délivre*  
*ceux qu'on conduit à la mort et rachète ceux qu'on veut tuer,*  
*ne l'en dispense pas<sup>b</sup>.* »

10. 1. Mais si un jour vous êtes  
 contraints malgré vous d'accepter  
 de l'argent de la part d'un impie,  
 dépensez-le pour du bois et du char-  
 bon, de peur que, si une veuve ou un orphelin en recevaient  
 une part, ils ne soient obligés d'en acheter de la nourriture  
 ou de la boisson, contrairement à ce qui convient ; car  
 il convient que les dons des impies deviennent la proie  
 du feu et non la nourriture des fidèles. 2. Cela la Loi  
 le prescrivait déjà, elle déclarait impropre à la consumma-  
 tion un sacrifice gardé trop longtemps et ordonnait de le  
 détruire par le feu<sup>a</sup>. 3. En effet ces dons ne sont pas  
 mauvais par nature, mais à cause des dispositions des  
 donateurs. 4. Mais cela nous le prescrivons pour ne pas  
 détourner ceux qui vous approchent, sachant que la  
 rencontre avec les fidèles est souvent utile aux impies  
 et que seule la participation au culte est nuisible. 5. Sur  
 ce point, très chers, que ces propos pour autant vous  
 rassurent.

σωμεν o ch || τῷ : τοῦ M τὸ a N || 12 ἀσεβέσιν : ἀσεβεῖς ch ||  
 γεγεν. : γίνεσθαι M || πρὸς — εὐσ. : παρά τῶν εὐσεβῶν yz || 13  
 τὴν<sup>a</sup> > R N m || 14 ἀγαπητοί + καὶ R post τοσοῦτον ach M

9. b. Prov. 24, 11

10. a. Cf. Lévi. 19, 6

11. 1. Οἱ μέντοι πατέρες παιδεύετε τὰ τέκνα ὑμῶν ἐν Κυρίῳ, ἐκτρέφοντες αὐτὰ ἐν παιδείᾳ καὶ νοουθεσίᾳ Κυρίου<sup>a</sup>, καὶ διδάσκετε αὐτὰ ἐπιτηδεύουσας καὶ ἀρμοζούσας τῷ λόγῳ<sup>4</sup> τέχνας, ἵνα μὴ διὰ τῆς εὐκαιρίας καταστρηνιάσαντα καὶ ἀνεπιτήμητα ὑπὸ τῶν γονέων μείναντα, πρὸ ὥρας ἀνέσεως τυχόντα, ἀφηνιάσωσιν τοῦ καλοῦ. 2. Διὸ μὴ εὐλαβεῖσθε αὐτοῖς ἐπιπλήσσειν, σωφρονίζοντες αὐτὰ μετὰ ἐμβριθείας· οὐ γὰρ ἀποκτενεῖτε αὐτὰ παιδεύοντες, μᾶλλον δὲ σώσετε αὐτά<sup>b</sup>, καθὼς πού καὶ ὁ Σολομών ἐν τῇ Σοφίᾳ φησὶν· « Παιδεύε υἱόν σου, καὶ ἀναπαύσει σε· οὕτως γὰρ ἔσται σοὶ εὐελπίς· σὺ μὲν γὰρ ῥάβδῳ πατάξεις αὐτόν, τὴν δὲ ψυχὴν αὐτοῦ ῥύσῃ ἐκ θανάτου<sup>c</sup>. » 3. Καὶ πάλιν λέγει ὁ αὐτὸς οὕτως· « Ὅς φείδεται τῆς βακτηρίας ἑαυτοῦ, μισεῖ τὸν ἑαυτοῦ υἱόν<sup>a</sup>. » Καὶ ἐξῆς· « Κλάσον τὰς πλευρὰς αὐτοῦ, ὡς ἐστὶν νῆπιος, μήποτε σκληρυνθεὶς ἀπειθήσῃ σοι<sup>e</sup>. » 4. Ὅς φείδεται οὖν παραινεῖν καὶ σωφρονίζειν τὸν ἑαυτοῦ υἱόν, μισεῖ τὸν ἴδιον παῖδα. 4. Ἐκδιδάσκετε οὖν ὑμῶν τὰ τέκνα τὸν λόγον Κυρίου, στύφετε δὲ αὐτὰ καὶ δαρμοῖς καὶ ποιεῖτε ὑποτακτικά, ἀπὸ βρέφους διδάσκοντες αὐτὰ ἱερὰ γράμματα<sup>f</sup>, ἡμέτερά τε καὶ θεῖα, καὶ πᾶσαν γραφὴν θεῖαν παραδιδόντες αὐτοῖς, ἀνεσιν αὐτοῖς μὴ διδόντες κατεξουσιάζειν ὑμῶν παρὰ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

11, 2 κυρίῳ : χριστῷ p || κυρίου : χριστοῦ o || 3 διδάσκοντες M || 4 καταστρ. : στρηνιάσαντα H s M || 5 μείναντα anie ὑπὸ M || 6 τυχόντα : τυγγάνον R p || 7 αὐτοῖς : αὐτοῦς pv αὐτὰ m || 8 σώζετε R a || 9 ὁ > yz N M || 10 παιδεύε + τὸν R z || σου > s mv || οὕτως : οὕτω p οὕτος H || 13 οὕτως > yz || ἑαυτοῦ<sup>1</sup> : αὐτοῦ R d anie βακτ. H p || 14 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ z || ἐξῆς : καὶ πάλιν σοφός τις ἑτερος yz || θλάσον R N || 15 ἀπειθήσῃ : ἀφειδήσῃ e || 16 οὖν > R || 17 τὸν — παῖδα : αὐτόν y αὐτό z || ἴδιον : ἑαυτοῦ b || ὑμῶν<sup>1</sup> post τέκνα p > ch || 18 λόγον + τοῦ yz m || Κυρίου + καὶ yz || δε ... καὶ > yz || δαρμοῖς : πληγαῖς R || ποιεῖτε + αὐτὰ chy<sup>s1</sup> || 19 ὑποτακτικά + εἶναι p || αὐτὰ : αὐτοῦς o d + τὰ o e d || 20 ἡμέτερα conieci : ὑμέτερα H N M ὑμετέραν R v. notam || θεῖα : θεῖα p θεῖαν R || θεῖαν : θεόπνευστον yz > b || 20-21, παραδ. αὐτοῖς > yz || παραδόντες p || 21 ἀνεσιν αὐτοῖς μὴ διδόντες [δόντες s] R chy<sup>z</sup> N M a<sup>2ms</sup> > a<sup>1x</sup> [αὐτοῖς rest. a<sup>1ms</sup>] || ὑμῶν + τι R

L'éducation  
des enfants.

11. 1. Vous donc, les pères, élevez vos enfants selon le Seigneur, formez-les dans la discipline et les principes du Seigneur<sup>a</sup>, enseignez-leur des métiers appropriés et en accord avec la Parole, de peur que rendus insolents par le bien-être et demeurant impunis de la part de leurs parents et ayant obtenu l'indépendance avant le temps, ils ne regimbent contre le bien. 2. Aussi ne craignez pas de leur faire des reproches et de les réprimander avec sévérité ; car vous ne les tuerez pas en les corrigeant, vous les sauverez plutôt<sup>b</sup>, comme le dit Salomon quelque part dans le Livre de la Sagesse : « Corrige ton fils et il te laissera en repos ; car ainsi il te donnera bon espoir ; toi tu le frapperas avec le bâton mais tu délivreras son âme de la mort<sup>c</sup>. » 3. Et il dit encore ceci : « Celui qui ménage sa baguette hait son fils<sup>d</sup>. » Et plus loin : « Casse-lui les côtes, tant qu'il est en bas âge, de peur qu'endurci il ne te désobéisse<sup>e</sup>. » Donc, qui évite d'avertir et de réprimander son fils hait son enfant. 4. Enseignez donc à vos enfants la Parole du Seigneur, redressez-les, même par des coups, et rendez-les soumis ; dès la plus tendre enfance enseignez-leur les Écrits sacrés<sup>f</sup>, les nôtres et les Écrits divins, et transmettez-leur toute la divine Écriture ; ne leur donnez pas l'occasion

11. a. Éphés. 6, 4 || b. Cf. Prov. 23, 13 || c. Prov. 29, 17 ; 19, 18 ; 23, 14 || d. Prov. 13, 24 || e. Sir. 20, 12 || f. II Tim. 3, 15

11-14. Dans cette section, seul le chapitre 11 provient de la *Didascalie* ; le compilateur l'a d'ailleurs augmenté de citations bibliques ; les trois autres chapitres contiennent, eux aussi, de nombreux extraits d'épîtres relatifs à la vie familiale et sociale, cf. *Introd.*, § 12, 16, 414.

11, 4. La formulation pseudo-apostolique des *CA* (cf. *Introd.*, § 22) justifie le remplacement de la leçon ὑμέτερα, transmise par les manuscrits, par ἡμέτερα.

τὴν ὑμετέραν γνώμην, μετὰ ὀμηλικῶν εἰς συμπόσιον μὴ  
 ἑὼντες αὐτὰ συμβάλλειν· οὕτω γὰρ εἰς ἀταξίαν ἐκτραπή-  
 24 σονται καὶ εἰς πορνείαν περιπεσοῦνται. 5. Καὶ ἐὰν παρὰ  
 τὴν τῶν γονέων ἀμέλειαν τοῦτο πάθωσιν, ἔνοχοι τῶν ψυχῶν  
 αὐτῶν οἱ γεννήσαντες ὑπάρξουσιν· εἰ γὰρ τῇ τῶν γονέων  
 28 ῥαθυμίᾳ σύνεισιν ἀκολάστοι, οἱ παῖδες ἀμαρτήσαντες οὐκ  
 αὐτοὶ μόνοι κολασθήσονται, ἀλλὰ καὶ ὑπὲρ αὐτῶν οἱ γονεῖς  
 αὐτῶν κριθήσονται. 6. Διὰ τοῦτο σπουδάσετε ὥρα γάμου  
 ζευγνύου καὶ συναλλάσσειν αὐτά, ἵνα μὴ τῆς ἡλικίας ἐν τῇ  
 32 ἀκμῇ ζεούσης ἔθῃ πορνοκόπῃ ἀποβῆ, καὶ ὑμεῖς ἀπαιτηθῆσεσθε  
 τὸν λόγον ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς κρίσεως ὑπὸ Κυρίου τοῦ Θεοῦ.

12. 1. Περὶ δὲ οἰκετῶν τί ἂν εἴποιμεν πλεῖον, ἢ ὅτι καὶ  
 ὁ δοῦλος εὐνοίαν εἰσφερέτω πρὸς τὸν δεσπότην<sup>a</sup> μετὰ φόβου  
 Θεοῦ, κἂν ἀσεβῆς κἂν πονηρὸς ὑπάρχῃ, οὐκέτι μέντοι καὶ  
 4 ὁμόνοιαν κατὰ τὴν θρησκείαν. 2. Καὶ ὁ δεσπότης ἀγαπάτω  
 τὸν οἰκέτην<sup>b</sup>, κἂν διάφορος ᾖ, τὸ ἴσον κρινέτω, ἢ ἄνθρωπος  
 ὑπάρχῃ. 3. Ὁ δὲ πιστὸν ἔχων δεσπότην<sup>c</sup>, σφζομένης αὐτῷ  
 τῆς κυρίας, ἀγαπάτω καὶ ὡς δεσπότην καὶ ὡς ὁμόπιστον  
 8 καὶ ὡς πατέρα, μὴ ὡς ὀφθαλμόδουλος<sup>d</sup>, ἀλλ' ὡς φιλοδέσπο-  
 τος, εἰδὼς, ὅτι ὁ Θεὸς αὐτῷ τὴν μισθαποδοσίαν ἀποτίσει  
 τῆς ὑπηρεσίας. 4. Ὡσαύτως καὶ ὁ κύριος ὁ πιστὸν ἔχων

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

11, 22 εἰς : ἡ ο || 23 ἔατε yz || αὐτὰ<sup>a</sup> : αὐτὰς ο || συμβαλεῖν R ||  
 οὕτως pv || 24 καὶ εἰς π. περιπ. > ο || περιπέσωσιν b || 25 τὴν > d  
 || 26 ὑπάρχουσιν R || γὰρ : δὲ p || τῇ : τὴν p > s || γονέων : γινομένων  
 a<sup>2</sup>yz γενομ. ch γεναμ. ο γευναμ. a<sup>1</sup>pc + γεναμένων  
 b || 27 ῥαθυμίᾳ : -μίαν p + τῶν γονέων ο || σύνεισιν a<sup>12</sup>chyz  
 N v : συνδιάγουσιν b συνδιάγουσιν ο a<sup>2</sup>ms [ἐν ἄλλῳ praem.]  
 γνῶντες p || ἀκολάστοι > p || παῖδες + καὶ R || ἀμαρτήσωσιν p ||  
 30 συναλλάσσειν : συμβάλλειν R || μὴ > d || τῆς : τις m || 31 ἀκμῇ  
 R || ζεούσης : νεαζούσης M || ἔθῃ : ἔθνη h N mv ἔθ||/η e αὐτὰ  
 μὲν yz || καὶ ὑμεῖς : ὑμεῖς δε yz || ἀπαιτηθῆτε yz || 32 τῇ > R || τῆς > R

12, 1 δὲ + τῶν R || εἴπομεν R || πλεον e p || καὶ > s || 2 εὐνοίαν :  
 ἔνοιαν N || πρὸς : εἰς N M || 3 ἀσεβῆς : εὖσ. e || ὑπάρχει pv || 5 ἀδιάφορος  
 v || ἢ ch mv : εἰ p ἢ καθὼ a ὅτι R N || 6 ὑπάρχει + οὐκέτι

de vous dominer et de s'opposer à votre volonté<sup>a</sup> ; ne les laissez pas fréquenter des banquets avec leurs camarades, car c'est ainsi qu'ils dévieront vers le désordre et sombreront dans la débauche. 5. Et s'ils en arrivent là à cause de la négligence des parents, ce sont ceux qui les ont engendrés qui seront responsables de leurs âmes. En effet s'ils fréquentent des libertins sans que leurs parents s'en soucient, les enfants qui auront péché ne seront pas les seuls à être punis, mais à cause d'eux leurs parents aussi seront condamnés. 6. C'est pourquoi, prenez soin quand vient le temps du mariage de les unir et de les lier par des épousailles, de peur qu'à cause de l'ardente fougue de leur âge, il n'adoptent des mœurs débauchées ; pour vous, vous aurez à rendre des comptes au Seigneur Dieu le jour du jugement.

12. 1. A propos des serviteurs, que  
 Maîtres et serviteurs. dire de plus, sinon ceci : que le serviteur manifeste de la bonne volonté envers son maître<sup>a</sup>, par crainte de Dieu, même si son maître est impie ou mauvais, mais alors sans s'aligner sur lui pour la religion. 2. Et que le maître aime son serviteur<sup>b</sup> et, bien qu'il soit son supérieur, qu'il le considère comme un égal, parce que c'est un homme. 3. Le serviteur dont le maître est un croyant<sup>c</sup>, l'autorité restant sauve, qu'il l'aime comme maître, comme partageant la même foi et comme un père, non d'une obéissance hypocrite<sup>d</sup>, mais par dévouement, sachant que Dieu lui paiera en retour la juste rétribution de son service. 4. De même le maître dont le serviteur

μέντοι καὶ ὁμόνοιαν ch || 3 σφζομένοις ο || 9 δ > R s || ἀποτίσει :  
 τίση ch || 10 ὡσαύτως + δὲ N M

11. g. Cf. Sir. 30, 11-12

12. a. Cf. Éphés. 6, 6. I Pierre 2, 18 || b. Cf. Col. 4, 1 || c. Cf. I Tim. 6, 2 || d. Cf. Éphés. 6, 6. Col. 3, 22

οικέτην, σφζομένης αὐτῷ τῆς θεραπείας, ἀγαπάτω<sup>ο</sup> ὡς υἱὸν  
12 ἢ ὡς ἀδελφὸν διὰ τὴν τῆς πίστεως κοινωνίαν.

13. 1. Πάση βασιλείᾳ καὶ ἀρχῇ ὑποτάγητε<sup>α</sup> ἐν οἷς ἀρέσκει  
Θεῷ, ὡς Θεοῦ διακόνους<sup>β</sup> καὶ τῶν ἀσεβῶν τιμωροῖς· πάντα  
φρόβον τὸν ὀφειλόμενον αὐτοῖς ἀποπληρώσατε, πᾶσαν εἰσφο-  
4 ράν, πᾶν τέλος, πᾶσαν τιμὴν<sup>γ</sup>, δόσιν, κῆσον. 2. Θεοῦ γὰρ  
τοῦτο διάταγμα, μηδενὶ μηδὲν χρεωστεῖν, εἰ μὴ τὸ τῆς  
φιλίας σύμβολον<sup>δ</sup>, ὃ ὁ Θεὸς διετάξατο διὰ Χριστοῦ<sup>ε</sup>.

14. 1. Περὶ δὲ παρθενίας ἐντολὴν οὐκ ἐλάβομεν<sup>α</sup>, τῇ δὲ  
τῶν βουλομένων ἐξουσίᾳ τοῦτο ἐπιτρέπομεν ὡς εὐχὴν, ἐκεῖνο  
μόνον αὐτοῖς παραινούντες, μὴ προχειρῶς τι ἐπαγγείλασθαι,  
4 ἐπεὶπερ ὁ Σολομών φησιν· « Ἀγαθὸν τὸ μὴ εὐξασθαι, ἢ  
τὸ εὐξασθαι καὶ μὴ ἀποδοῦναι<sup>β</sup>. » 2. Ἡ παρθένος οὖν αὕτη  
ἔστω ἅγια σώματι<sup>γ</sup> καὶ ψυχῇ, ὡς ναὸς Θεοῦ, ὡς οἶκος  
Χριστοῦ, ὡς Πνεύματος ἁγίου καταγώγιον. Δεῖ γὰρ τὴν  
8 ἐπαγγελιαμένην, ἄξια τῆς ἐπαγγελίας ἔργα διαπρασσομένην,  
δεικνύειν τὸ ἐπάγγελμα αὐτῆς, ὅτι ἔστιν ἀληθὲς καὶ διὰ  
σχολὴν εὐσεβείας, οὐ κατὰ διαβολὴν γάμου γινόμενον.  
3. Ἔστω δὲ μὴ ῥεμβᾶς μηδὲ ἀκαιροπεριπάτητος, μὴ δίγνω-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

12, 12 ἢ + καὶ R

13, 1 πάση > s || ἐν οἷς H : ἐν ἀνθρώποις R καθὼς N M ||  
ἀρέσκειν R || 2 διάκονοι b || 3 εἰσφορὰν o || 4 τιμὴν + πᾶσαν yz ||  
5 τοῦτο + τὸ d || μηδενὶ : μηδὲν y<sup>tz</sup> [μηδενὶ rest. y<sup>ms</sup> praet. γρφ]  
mp μηδενὸς ? z || μηδὲν : τι H M || 6 φιλίας : φιλαδελφίας R || σύμ-  
βολον : σύμβουλον R > M || διὰ + τοῦ eh + Ἰησοῦ yz

14, 2 ἐξουσίαν a || τοῦτο > R || ἐπιτρέπωμεν o ch || εὐχὴ p ||  
3 μόνον : μὲν οὖν ay<sup>tz</sup> γρφ καὶ ἐκεῖνο μόν y<sup>ms</sup> || αὐτοῖς : αὐτὴν  
R || 4 ἐπεὶπερ + καὶ a || ἐπεὶπερ — εὐξασθαι > b || 4-5 ἐπεὶπερ —  
εὐξασθαι > o || 4 ὁ > N || εὐξασθαι + καὶ ἀποδοῦναι d || 5 τὸ > s  
p || αὕτη : τοιαύτη p > yz || 6 θεοῦ : κυρίου R ante ναὸς eh ||  
7 ἅγιον > chyz mv || 8 ἐπαγγελιαμένην : ἐπαγγελλομένην R ch ||  
|| διαπρασσομένην : διὰ πρασσ. z διακράττειν p || 9 δεικνύων p  
|| ἔστιν > p || ἀληθεῖς R || 10 διαβολὴν : βολὴν o || γινομένην

est croyant, l'obéissance restant sauve, qu'il l'aime comme  
un fils ou un frère, à cause de la communion dans la foi.

#### Soumission aux autorités.

13. 1. Soyez soumis à toute royauté  
et à tout commandement<sup>a</sup> en ce  
qui plaît à Dieu, comme à *des ministres*  
*de Dieu*<sup>β</sup> et à des vengeurs des impies. Rendez-leur tout  
le respect dû et acquittez-vous de toute contribution, de  
toute taxe, de tout honoraire<sup>γ</sup>, don, cens. 2. Car voici  
les prescriptions de Dieu : ne rien devoir à personne, si  
ce n'est le gage de l'amitié<sup>δ</sup>, que Dieu a fixé par le Christ<sup>ε</sup>.

#### Les vierges.

14. 1. Au sujet des vierges nous  
n'avons pas reçu d'ordre<sup>a</sup>, mais à  
celles qui choisissent librement cet état nous confions  
ceci comme un vœu : nous les exhortons seulement à ne  
rien promettre témérairement, puisque Salomon dit :  
« *Il vaut mieux ne pas faire de vœu que d'en faire et de ne  
pas le tenir* ». » 2. Qu'une telle vierge soit donc sainte  
de corps<sup>γ</sup> et d'âme, en tant que temple de Dieu, maison  
du Christ et demeure de l'Esprit-Saint. Car celle qui a fait  
une promesse doit accomplir des œuvres dignes de sa  
promesse et montrer ainsi que sa promesse est sincère  
et qu'elle a été faite par zèle religieux et non par aversion  
du mariage. 3. Mais qu'elle ne soit pas vagabonde, n'erre

chyz d mv γενομένην a || 11 ῥεμβᾶς : ῥεμβομένη p φιλό-  
κοσμος yz || μηδὲ : μὴ p || ἀκαιροπεριπάτος H M

12. e. Cf. Col. 4, 1

13. a. Cf. I Pierre 2, 13 || b. Rom. 13, 4 || c. Cf. Rom. 13, 6-7 ||  
d. Cf. Rom. 13, 8 || e. Cf. I Jn 4

14. a. Cf. I Cor. 7, 25 || b. Eccl. 5, 4 || c. Cf. I Cor. 7, 34

14. A propos de la virginité et de l'ordre des vierges, cf. *Introd.*,  
§ 334. Μὴ προχειρῶς : le même conseil est donné aux veuves, cf. III,  
1, 3.

12 μος, ἀλλὰ σεμνή, ἐγκρατής, σώφρων, ἀγνή, φεύγουσα τὰς  
τῶν πολλῶν συντυχίας καὶ μάλιστα τὰς τῶν ἀσέμων.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 12 σεμνή > p || 13 συντυχίας + δ b || μάλιστα : μᾶλλον R ||

pas vainement et ne soit pas velléitaire, mais sainte,  
tempérante, chaste, pure, qu'elle évite les rencontres  
trop nombreuses et surtout avec des gens malhonnêtes.

τὰς > ayz || ἀσέμων + τέλος τοῦ περι ὀρφανῶν m + τέλος τοῦ  
δ βιβλίου p + περι ὀρφανῶν ἐπληρώθη βιβλίον δ v

**LIVRE V**

**LES MARTYRS**

## BIBAION E'

## Περὶ μαρτύρων

- α'. "Οτι τοῖς διὰ Χριστὸν θλιβομένοις παρὰ τῶν ἀπίστων δίκαιον τοῖς πιστοῖς τὰ δέοντα παρέχειν κατὰ τὴν τοῦ Κυρίου διάταξιν.  
 β'. "Οτι φευκτέον τῆς πρὸς τοὺς ψευδαδέλφους συνουσίας, ὅταν ἐπιμένωσι τῇ φαυλότητι.  
 γ'. "Οτι τοῖς διὰ Χριστὸν πορθουμένοις χρὴ χεῖρα ὀρέγειν, κἀν κίνδυνος παρῆ.  
 δ'. "Οτι φρικτὸν καὶ δλέθριον τὸ ἀρνεῖσθαι Χριστόν.  
 ε'. "Οτι μιμητέον Χριστὸν ἐν τῷ πάσχειν καὶ ζηλωτέον τὴν αὐτοῦ ὑπομονήν.  
 ζ'. "Οτι χρὴ τὸν πιστὸν μὴ ῥιψοκίνδυνον εἶναι δι' ἀσφάλειαν μήτε περιδεῖ δι' ἀνανδρίαν, ἀλλὰ καὶ φεύγειν δι' εὐλάβειαν καὶ ἐμπύπνοντα ἀγωνίζεσθαι διὰ τὸν ἀποκειμένον στέφανον.  
 ζ'. Περὶ ἀναστάσεως ἀποδείξεις διάφοροι.  
 η'. Περὶ Ἰακώβου τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ Κυρίου καὶ Στεφάνου τοῦ πρωτομάρτυρος.  
 θ'. Περὶ ψευδομαρτύρων.  
 ι'. "Οτι δεῖ φεύγειν ματαιολογίας, ἀσχρολογίας, εὐτραπελίας, μέθην, λαγνεῖαν, θρύψιν, ὀργὴν ἄμετρον, φθὴν ἔθνικὴν ἢ πορνικὴν, ὄνομασίαν τε εἰδώλων ἢ δαιμόνων.

bo (= R) achyz (= H) ds[id est capitulatio]-s²[id est  
 iexatus] (= N) pv (= M)

*Titulus libri* βιβλίον [λόγος R] ε' ante περὶ μαρτύρων colloc.  
 ayz (de yz uide postea) post μαρτ. R ch N M || περὶ μαρτ. :  
 ἐν ζ' περὶ τῶν μαρτύρων διὰ τὸ ὄνομα τοῦ χριστοῦ διωκομένων · ὅτι  
 δεῖ αὐτῶν ποιεῖσθαι πρόνοιαν κεφάλαια κδ' yz u. notam || μαρτύ-  
 ρων + καὶ ἑορτῶν R ch

ac de[e ab i']s¹-s² v

*Tituli capitulorum* (cf. § 141) α'. τῶν > o v || β'. ἐπιμεινώσι  
 τὴν φαυλότητα d || γ'. iitulo caret c || δ'. ἀρνήσασθαι s² || ε'. αὐτοῦ

## LIVRE V

## Les martyrs

## &lt;Table des chapitres&gt;

1. Il est du devoir des fidèles de procurer le nécessaire, selon le commandement du Seigneur, à ceux qui sont persécutés par les infidèles à cause du Christ.
2. Il faut s'abstenir de fréquenter les faux frères, tant qu'ils persistent dans leur perversité.
3. Il faut tendre la main, même s'il y a danger, à ceux qui sont maltraités à cause du Christ.
4. Renier le Christ est horrible et funeste.
5. Il faut imiter le Christ dans ses souffrances et désirer sa patience.
6. Un fidèle ne doit pas être présomptueux par assurance ni timoré par lâcheté, mais qu'il fuie par précaution et, s'il est en péril, qu'il lutte à cause de la couronne promise.
7. Différentes démonstrations de la résurrection.
8. Jacques, frère du Seigneur, et Étienne, le premier martyr.
9. Les faux martyrs.
10. Il faut repousser les discours creux, les obscénités, les bouffonneries, l'ivresse, le libertinage, la mollesse, la colère immodérée, les sottises, les chants patens, l'invocation des idoles ou des démons.

τὴν ∞ e v || ζ'. μὴ : μήτε a || ἐμπεσόντα a || ζ'. *titulo caret a* || ad ζ'  
*sequentem titulum praebent* bo τοῦ αὐτοῦ λόγος ε' [ε' λ. o] περὶ  
 ἀναστάσεως || ad ψ. 18 seq. *titulum praebent c d v* ὅτι οὐκ ἀπὸ ὕλης  
 ὁ θεὸς τὸν κόσμον ἐποίησεν καὶ ὅτι ὁ υἱὸς ἀπὸ τῆς κοσμοποιίας ἦν  
 καὶ πρὸ αὐτῆς χριστὸς λέγεται ὡς καὶ μετὰ μίαν σελίδα φησὶν ||  
 η'. *titulo caret a* || *hunc titulum η' praebet d in margine sinistra*  
*sed in margine superiore scripsit* περὶ τῆς τῶν \* \* \* \* μαρτύρων τιμῆς ||  
 ι'. *hic inc. e* || ὅτι — δαιμόνων : ἡθικὴ παραίνεσις a || ἀσχρο. > s² ||  
 θρύψιν > c || ἄμετρον + μωρολογίαν e v || πορνικὴν de v || τε > o v

- ια'. Παραίνεσις παιδεύουσα φεύγειν τῆς εἰδωλολατρείας τὸ μῦθος.  
 ιβ'. "Οτι μὴ προσήκει ᾠδὴν ἔθνικὴν ἔδειν οὔτε ἐπομνύεσθαι εἰδωλὸν οὔτε οἰωνοῖς ἢ κληδόσιν ἢ μαντείαις ἢ παλμοῖς ἢ παρατηρήσεσιν Ἰουδαϊκαῖς προσανέχειν· ἀσεβὲς γὰρ τοῦτο καὶ τῆς τοῦ Θεοῦ γνώσεως ἐχθρόν.  
 ιγ'. Κατάλογος τῶν τοῦ Κυρίου ἑορτῶν, ἃς δεῖ φυλάσσειν, καὶ πότε τούτων ἐκάστη ὀφείλει ἐπιτελεῖσθαι.  
 ιδ'. Περὶ τοῦ πάθους τοῦ Κυρίου καὶ τί ἐν ἐκάστη ἡμέρᾳ ἐπράχθη τῶν ἐν τῷ πάθει.  
 [ψ. 2.] Περὶ Ἰούδα τοῦ προδότου.  
 [ψ. 3.] "Οτι οὐ συμπάρῃν Ἰούδας ἐν τῷ τὸν Κύριον παραδιδόναι τοῖς μαθηταῖς τὰ μυστήρια.  
 [ψ. 9.] Τὰ περὶ τὸν σωτήρα προσελθόντα ἐν οἴκῳ Καϊάφα καὶ Ἄννα καὶ Πιλάτου.  
 [ψ. 12.] Ἀπόδειξις τῶν τοῦ Χριστοῦ παθημάτων ἐκ γραφικῶν μαρτυριῶν.  
 ιε'-ις'. Ἀπαριθμησις προφητικῶν προρρήσεων τὸν Χριστὸν κηρυττότων, ὧν Ἰουδαῖοι τὴν ἐκβασιν θεασάμενοι ἐκ κακονοίας ἠπίστησαν αὐτὸν εἶναι τὸν Χριστὸν τοῦ Θεοῦ καὶ σταυρῶ κατέκριναν τὸν τῆς δόξης Κύριον.  
 ιζ'. "Οπως ὀφείλει γίνεσθαι τὸ πάσχα καὶ πότε, καὶ ὅτι οὐ δεῖ μετὰ Ἰουδαίων ἑορτάζειν.  
 ιη'. Διάταξις περὶ τῆς μεγάλης τοῦ πάσχα ἑβδομάδος.  
 ιθ'. Περὶ τῆς παννυχίδος τοῦ μεγάλου σαββάτου καὶ περὶ τῆς ἀναστασίμου ἡμέρας.  
 κ'. Πρόρρησις προφητείας περὶ τοῦ Κυρίου, ἣν Ἰουδαῖοι ἀναγινώσκουσι τῇ δεκάτῃ τοῦ Σεπτεμβρίου ἡτοι γορπιαίου.

ac de s¹-s² v

ιβ'. προσήκει : καθήκει a || ἔδειν > ac v || εἰδώλοισι οὔτε οἰωνισμοῖς c || ἢ κληδ. > c || προσέχειν a || τοῦ > ac || ιγ'. ταύτων ac || ἐπιτ. + περὶ ἑορτῶν v || ad ψ. 1 seq. *titulum praebet* o : περὶ τῆς ἑορτῆς ἀργείας || ad ψ. 3 seq. *titulum praebent* ds² : περὶ τῆς ἀγίας τεσσαρακοστῆς || ιδ'. περὶ — πάθει > a d || τοῖς μαθηταῖς παραδιδόναι o a || τὰ περὶ — μαρτυριῶν > a || ἐν οἴκῳ : ἐν τῷ οἴκῳ c v || πιλάτ. : παρὰ πιλάτῳ c d v || ad ψ. 20 seq. *titulum praebent* e s² περὶ τῆς μεγάλης ἑβδομάδος, paulo post *inscribunt* c e s² διὰ τί τετράδα καὶ παρασκευὴν ἐπιτρέπουσι νηστεύειν, *inscribit* o προσέταξεν γὰρ κύριος τῶν ἀποστόλων νηστεύειν τετράδα καὶ παρασκευὴν, *deinde* *inscribit* o ὅτι

11. Exhortation engageant à fuir l'abominable crime d'idolâtrie.  
 12. Il ne sied pas de chanter des chants païens, de jurer par une idole, de pratiquer augures, présages, divinations, palpitations ou observances judaïques ; c'est impie et contraire à la connaissance de Dieu.  
 13. Liste des fêtes du Seigneur à observer ; les dates de leur célébration.  
 14. La passion du Seigneur et sa chronologie.  
 [ψ. 2.] Judas, le traître.  
 [ψ. 3.] Absence de Judas au moment où le Seigneur a confié les mystères aux disciples.  
 [ψ. 9.] La comparution du Sauveur devant Caïphe, Anne et Pilate.  
 [ψ. 12.] Démonstration de la Passion du Christ à partir de témoignages scripturaires.  
 15-16. Énumération des prédictions prophétiques annonçant le Christ et dont les juifs virent l'accomplissement ; mais, endurcis, ceux-ci ne crurent pas que c'était lui le Christ de Dieu et ils condamnèrent à la croix le Seigneur de gloire.  
 17. La célébration de la Pâque et sa date ; il ne faut pas la fêter avec les juifs.  
 18. Ordonnance portant sur la grande semaine de Pâques.  
 19. La vigile du grand sabbat et le jour de la résurrection.  
 20. Prédiction prophétique concernant le Seigneur et que les juifs lisent le 10 septembre.

ἀλεκτοροσφωγῇ δεῖ ἀπονηστεύειν τὸ πάσχα || ιε'. κηρυττουσῶν ac de v || τῆς > c || ιζ'. πῶς c v || καὶ — ἑορτ. > a || ad ψ. 2 *inscribit* d περὶ τῆς μεγάλης παρασκευῆς καὶ τοῦ σαββάτου || ad ψ. 3 *inscribit* o περὶ τῆς ἀναστάσεως καὶ ὅτι δεῖ νηστεύειν διπλῶς αὐτάς || ιθ'. ad ψ. 7 *inscribit* o περὶ τῆς ἀναστασίμου ἡμέρας || κ'. περὶ + χριστοῦ a || ἦν — γορπ. > a || ad ψ. 18 *inscribit* c περὶ νηστείας τετράδος καὶ παρασκευῆς τοῦ ἔλου χρόνου

Note. — Dans ce livre le compte des chapitres varie selon les familles (cf. les titres de 14 à 17) et les éditeurs ont encore divisé le texte autrement. Ainsi dans les manuscrits le premier titre est-il placé en 1, 3 et porte le numéro 2, le titre du livre valant ici comme dans les livres précédents pour le début du chapitre 1. Dans la plupart des manuscrits le dernier chapitre porte le numéro 24.

## BIBAION E'

1. 1. Εἴ τις χριστιανὸς διὰ τὸ ὄνομα τοῦ Χριστοῦ καὶ τὴν εἰς τὸν Θεὸν πίστιν καὶ ἀγάπην κατακριθῆ ὑπὸ ἀσεβῶν εἰς λουῖδον ἢ θηρία ἢ μέταλλον, μὴ παρίδητε αὐτόν, ἀλλ' ἐκ τοῦ κόπου καὶ ἐκ τοῦ ἰδρώτος<sup>a</sup> ὑμῶν πέμψατε αὐτῷ εἰς διατροφὴν αὐτοῦ καὶ εἰς μισθαποδοσίαν τῶν στρατιωτῶν, ἵνα ἐλαφρυνθῆ καὶ ἐπιμελείας τύχη, ἔν' ὅσον τὸ ἐφ' ὑμῶν μὴ θλιβῆται ὁ μακάριος ἀδελφὸς ὑμῶν. 2. Ὁ γὰρ διὰ τὸ ὄνομα Κυρίου τοῦ Θεοῦ καταδικαζόμενος, οὗτος μάρτυς ἅγιος, ἀδελφὸς τοῦ Κυρίου, υἱὸς τοῦ Ἰψίστου<sup>b</sup>, δοχεῖον τοῦ ἁγίου Πνεύματος, δι' οὗ καὶ τὸν φωτισμὸν τῆς δόξης τοῦ εὐαγγελίου<sup>c</sup> ἔλαβεν ἕκαστος τῶν πιστῶν ἐν τῷ καταξιωθῆναι

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

1, 1 εἴ : ἐάν R || Χριστοῦ : Θεοῦ ch || 2 τὸν > M || Θεὸν : χριστόν ch || ἀγάπην καὶ πίστιν ∞ a || κατακριθῆ ο || 3 λουῖδον : δοῦλον R h<sup>po</sup> d M || ἢ ... ἢ : ἢ εἰς ... ἢ εἰς R || μετὰλλων p || 4 ἐκ > o chyz s M || τοῦ [> o] ἰδρ. : τῶν ὑπαρχόντων y<sup>tz</sup>z [resl. y<sup>ms</sup> γρφ p<sup>raem</sup>.] || 5 μισθ. : μισθοδοσίαν s pv θεραπείαν y<sup>tx</sup> θεραπείαν z γρφ μισθοδοσία y<sup>ms</sup> || 7 ὑμῶν : ἡμῶν ch || 8 κυρίου τ. θ. : τοῦ κυρίου d τοῦ κυρίου καὶ Θεοῦ ἡμῶν s || καταδικ. + ἀδελφὸς s || 9 κυρίου : χριστοῦ N M || 10 τῆς δόξης post εὐαγγ. d || τοῦ + ἁγίου a || 11 ἐλάβομεν R N M || ἐκάστου s || ἐν τῷ : ὦν τὸ R

1. a. Cf. Gen. 3, 19 || b. Lc 6, 35 || c. II Cor. 4, 4

1-6. Dans cette section le compilateur recopie la *Didascalie* sans grand changement, si ce n'est qu'il en complète le texte par de courtes

## LIVRE V

La solidarité  
avec  
les frères martyrs.

1. 1. Si pour le nom du Christ, la foi et l'amour de Dieu, un chrétien est condamné par les impies aux jeux, aux bêtes ou aux mines, ne l'abandonnez pas, mais du fruit de vos labeurs et de votre sueur<sup>a</sup>, envoyez-lui de quoi se nourrir et de quoi payer les soldats, pour qu'il trouve soulagement et sollicitude et que, autant que cela dépend de vous, votre bienheureux frère ne soit pas écrasé. 2. Car si quelqu'un est condamné à cause du Nom du Seigneur Dieu, c'est un saint martyr, un frère du Seigneur, *un fils du Très-Haut*<sup>b</sup>, une demeure du Saint-Esprit, par qui chaque fidèle a reçu *l'illumination de la gloire de l'Évangile*<sup>c</sup>, quand il a été rendu digne de

interpolations (par exemple en 1, 4 ; 4, 1 ; 5 ; 6, 3.7-10), par des citations bibliques (en 3, 2-3 ; 5, 5 ; 6, 3) et des tournures pseudépi-graphiques (2, 4, cf. *Introd.*, § 22). Pour rendre dans cette section le grec μάρτυς on a souvent hésité entre les deux termes français « témoin » et « martyr ».

1, 2. L'illumination : c'est-à-dire l'initiation baptismale. L'énumération qui suit (couronnement, communion, conformation, adoption) évoque les effets de l'initiation chrétienne pour chaque baptisé ; chez le martyr certains de ces effets passent du plan symbolique à la réalisation sensible. Quant à la couronne mentionnée ici, elle fait songer à des rites baptismaux coptes et éthiopiens (cf. L. LIGIER, *La confirmation*, p. 91), mais les CA n'évoquent aucun rite de cet ordre (cf. *Introd.*, § 383 s.), tout au plus en III, 16, 3 est-il question d'onction royale.

12 τοῦ ἀφθάρτου στεφάνου<sup>a</sup> καὶ τῆς μαρτυρίας τῶν παθημάτων αὐτοῦ καὶ τῆς κοινωνίας τοῦ αἵματος αὐτοῦ, συμμορφωθῆναι τῷ θανάτῳ τοῦ Χριστοῦ εἰς υἰοθεσίαν.

3. Τοῦτου οὖν ἐνεκεν ἅπαντες οἱ πιστοὶ διὰ τοῦ ἐπισκόπου  
16 ὑμῶν ἐκ τῶν ὑπαρχόντων ὑμῶν καὶ ἐκ τοῦ κόπου διακονήσατε<sup>t</sup> τοῖς ἁγίοις · εἰ δὲ οὐκ ἔχει τις, νηστεύσας τὸ τῆς ἡμέρας καὶ μερίσας τοῦτο ἐκταξάτω τοῖς ὁσίοις · εἰ δὲ τις ἐν περιουσίᾳ ὑπάρχει, καὶ πλεῖον τι κατὰ ἀναλογίαν τῆς  
20 δυνάμεως αὐτοῦ διακονεῖτω αὐτοῖς. Εἰ δὲ καὶ οἶός τε ἐστὶν ἅπαντα τὸν βίον ἑαυτοῦ ἀποδόμενος ῥύσασθαι αὐτοὺς ἐκ τοῦ δεσμοτηρίου, μακάριος ἐστὶ καὶ φίλος τοῦ Χριστοῦ.

4. Εἰ γὰρ ὁ τὰ ὑπάρχοντα πτωχοῖς δοῦς τέλειος<sup>s</sup> μετὰ τὴν  
24 περὶ τῶν θεῶν γνώσιν, πολλῶ μᾶλλον ὁ ὑπὲρ μαρτύρων · ὁ γὰρ τοιοῦτος, ἄξιός Θεοῦ ὑπάρξας, πληρώσει τὸ θέλημα αὐτοῦ<sup>h</sup>, χορηγήσας ἐκείνοις, οἵτινες αὐτὸν ὡμολόγησαν ἐνώπιον ἑθνῶν καὶ βασιλέων υἱῶν τε Ἰσραήλ<sup>l</sup>, περὶ ὧν ὁ Κύριος  
28 ἀπεφάνητο λέγων · «Ὅς ἂν ὁμολογήσῃ ἐν ἐμοὶ ἔμπροσθεν τῶν ἀνθρώπων, ὁμολογήσω καὶ γὼ ἐν αὐτῷ ἔμπροσθεν τοῦ πατρὸς μου τοῦ ἐν οὐρανοῖς<sup>z</sup>. » 5. Καὶ εἰ τοιοῦτοὶ εἰσιν, ὡς καὶ ὑπὸ Χριστοῦ ἐπὶ τοῦ Πατρὸς αὐτοὺς μαρτυρεῖσθαι,  
32 ὑμεῖς οὐκ ὀφείλετε ἐπαισχυθῆναι ἀπιέναι πρὸς αὐτοὺς ἐν ταῖς λογισακαῖς · τοῦτο γὰρ ποιησάντων ὑμῶν, μαρτύριον ὑμῖν λογισθήσεται, ὅτι ἐκείνοις μὲν πείρα τὸ μαρτύριον ὑπῆρξεν, ὑμῖν δὲ τέως προθυμία, ὡς κοινωνοῖς τῆς ἀθλήσεως  
36 αὐτῶν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

1, 12 ἀφθάρτου : ἁγίου **ch** > **M** || 13 αὐτοῦ<sup>a</sup> + καὶ **p<sup>st</sup>** || 15 τοῦτου : τοῦτο **a** || ἐνεκεν οὖν **o s** || 16 ὑμῶν<sup>t</sup> : ἡμῶν **b** || ὑμῶν<sup>t</sup> : ὑμῖν **R d** || 17 δὲ + καὶ **o** || νηστεύσας τὸ : νηστευσάτω **R** || 18 μερίσας : μετρήσας **ch** || ὁσίοις : ἁγίοις **H mv** || τις *post* ὑπάρχει **p** || 19 κατὰ + τὴν **R** || 21 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ **R N M** || αὐτοὺς *post* 22 δεσμοτ. **R d** || 22 τοῦ > **R** || 23 τὰ : τοῦ **z** || ὑπάρχοντα + αὐτοῦ **R** || δοῦς πτωχοῖς **o s** || 23-24 μετὰ — γνώσιν : κατὰ τὴν τοῦ κυρίου διάταξιν **yz** || 23 τὴν + τῶν **d** || 24 περὶ > **R** || πολλῶ : πολὺ **N** || ὁ ὑπὲρ : ὑπὲρ τῶν **b** || 27 τε > **N** || ὧν : αὐτῶν οὖν **ch** || 28 ἂν : ἐὰν **M** || 29 ἐν > **R s** || αὐτῷ : αὐτῶν **s** || 30 τοῦ ἐν οὐραν. > **H s** || ἐν + τοῖς **M** || ὡς : ὥστε **N M** ||

recevoir la couronne incorruptible<sup>a</sup>, de porter témoignage des souffrances du Christ, d'être associé à son sang et d'être conformé à sa mort<sup>e</sup> en vue de l'adoption.

3. C'est pourquoi tous les fidèles, par l'intermédiaire de votre évêque, secourez les saints de vos biens<sup>t</sup> et du fruit de votre travail ; celui qui n'a rien, qu'il jeûne, mette la nourriture de la journée à part et la réserve aux saints ; si quelqu'un vit dans l'abondance, qu'il aide ces derniers par des dons plus importants, proportionnellement à sa fortune ; mais s'il peut, en vendant tous ses biens, délivrer les saints de la prison, il sera bienheureux et ami du Christ. 4. Car si celui qui, en connaissance des choses divines, donne ses biens aux mendiants est parfait<sup>s</sup>, combien plus celui qui le fait pour les martyrs ; car un tel homme s'est montré digne de Dieu, dont il aura accompli la volonté<sup>h</sup> en secourant ceux qui l'ont confessé devant les nations, les rois et les fils d'Israël<sup>l</sup>, et dont le Seigneur a dit solennellement : « Celui qui me confessera devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux<sup>z</sup>. » 5. Et s'ils sont tels que le Christ lui-même leur rend témoignage devant le Père, vous ne devez pas avoir honte d'aller les trouver dans leurs prisons ; car si vous le faites, cela vous sera compté comme martyre ; en effet, le martyre, eux ils en font l'expérience, mais pour vous il est dans votre ardeur à vous associer à leur combat.

31 καὶ > **s** || ὑπὸ + τοῦ **R yz** || ἐπὶ > **R** || αὐτοὺς : αὐτοῦ **R** || 34 ὑμῖν : ὑμῶν **R** || ἐκείνοι **p<sup>st</sup>** || μὲν + τῇ **ch** || 35 τέως : τὼς **o** τὼς **b** ἐτέρως **a** || προθυμίαν **b** || κοινωνοὶ **R a p<sup>st</sup>**

1. d. I Cor. 9, 25 || e. Phil. 3, 10. Cf. I Pierre 5, 10 || f. Lc 8, 3 || g. Matth. 19, 21 || h. Cf. Matth. 7, 21 || i. Act. 9, 15 || j. Matth. 10, 32

1, 3. Le Pasteur invitait déjà à verser aux indigents les économies réalisées par le jeûne, cf. HERMAS, *Le Pasteur*, § 56 (*Sim.* 5), SC 53 bis, p. 230 s. Cf. aussi CA V. 20, 18 et *Introd.* § 406.

6. Λέγει γάρ που ὁ Κύριος πρὸς τοὺς τοιοῦτους φάσκων ·  
 « Δεῦτε οἱ εὐλογημένοι τοῦ Πατρὸς μου, κληρονομήσατε  
 τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν ἀπὸ καταβολῆς κόσμου ·  
 40 ἐπεινάσα γὰρ καὶ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν, ἐδίψησα καὶ ἐποτίσατέ  
 με, ξένος ἤμην καὶ συνηγάγετέ με, γυμνὸς καὶ περιεβάλατέ  
 με, ἀσθενὴς ἤμην καὶ ἐπεσκεψασθέ με, ἐν φυλακῇ ἤμην καὶ  
 ἤλθετε πρὸς μέ. 7. Τότε ἀποκριθήσονται οἱ δίκαιοι λέγοντες ·  
 44 Κύριε, πότε σε εἶδομεν πεινῶντα καὶ ἐθρέψαμεν ; Ἡ διψῶντα  
 καὶ ἐποτίσαμεν ; Ἡ γυμνὸν καὶ περιεβάλομεν ; Ἡ ἀσθενῆ  
 καὶ ἐπεσκεψάμεθα ; Ἡ ξένον καὶ συνηγάγομεν ; Ἡ ἐν  
 φυλακῇ καὶ ἤλθομεν πρὸς σέ ; 8. Καὶ ἀποκριθεὶς ἐρεῖ  
 48 αὐτοῖς · Ἐφ' ὅσον ἐποιήσατε ἐν τούτων τῶν ἀδελφῶν μου  
 τῶν ἐλαχίστων, ἐμοὶ ἐποιήσατε<sup>k</sup>. Καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι  
 εἰς ζωὴν αἰώνιον<sup>l</sup>. »

2. 1. Εἰ δέ τις, ἀδελφὸν λέγων ἑαυτὸν εἶναι, ἀπατηθεὶς  
 ὑπὸ τοῦ πονηροῦ κακοποιήσῃ καὶ ἐλεγχθεὶς κατακριθῆ  
 θανάτῳ ὡς μοιχὸς ἢ ὡς φονεὺς, χωρίζεσθε ἀπ' αὐτοῦ, ἵνα  
 4 ἦτε ἄσυλοι, καὶ μὴ τις ὑμῶν ὡς κοινωνὸς τοῦ μύσου  
 ὑποπτευθῆ καὶ καταχέτηται βλασφημίαν, ὡς πάντων χριστιανῶν  
 χαϊρόντων ἐπὶ τοῖς παρανόμοις ἔργοις · διὸ μακρὰν

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

1, 37 λέγει — που : πάντως δὲ yz || που : καὶ b + καὶ s >  
 ch || Κύριος + καὶ yz || φάσκων : ἐρεῖ yz post δεῦτε a > ch ||  
 41 με<sup>1</sup> : μοι a || ἤμην > s || ξένος — συνηγ. με > R || με<sup>2</sup> > v ||  
 42 με > N || ἤμην<sup>2</sup> > b yz || ἤμην<sup>3</sup> > b || 43 ἤλθατε b || ἀποκριθ.  
 + αὐτῷ a + καὶ o || 44 εἶδομεν d εἶδομεν e v || 45 ἦ<sup>1</sup> et 46  
 ἦ<sup>2</sup> : πότε δὲ σε ἴδομεν a || 45 ἦ<sup>2</sup> et 46 ἦ<sup>2</sup> > R || 46 ἦ ξένον — συν.  
 > ch || 48-49 ἐν — ἐλαχίστων : τούτων τὸν ἀδελφόν μου τὸν ἐλάχι-  
 στον o || 49-50 καὶ — αἰώνιον > e || 50 αἰώνιον + τότε ἐρεῖ καὶ τοῖς  
 ἐξ εὐανύμων · πορεύεσθε ἀπ' ἐμοῦ, οἱ καταραμένοι, εἰς τὸ πῦρ τὸ  
 αἰώνιον τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ ·  
 ἐπεινάσα γὰρ καὶ οὐκ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν, ἐδίψησα καὶ οὐκ ἐποτίσατέ  
 με, ξένος ἤμην καὶ οὐ συνηγάγετέ με, γυμνὸς καὶ οὐ περιεβάλατέ  
 με, ἀσθενὴς καὶ ἐν φυλακῇ καὶ οὐκ ἐπεσκεψασθέ με. Τότε ἀποκρι-  
 θήσονται καὶ αὐτοὶ λέγοντες · κύριε, πότε σε εἶδομεν πεινῶντα ἢ  
 διψῶντα ἢ ξένον ἢ γυμνὸν ἢ ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ οὐ διηκονήσαμέν

6. Car le Seigneur s'adresse à qui agit ainsi, en disant  
 quelque part : « Venez, les bénis de mon Père, recevez en  
 héritage le royaume préparé pour vous depuis la fondation  
 du monde; car j'avais faim et vous m'avez donné à manger,  
 j'avais soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger  
 et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez habillé, j'étais  
 malade et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes  
 venus à moi. 7. Alors les justes répondront, disant : Seigneur,  
 quand l'avons-nous vu affamé et l'avons-nous nourri? ou  
 assoiffé et l'avons-nous donné à boire? ou nu et l'avons-nous  
 habillé? ou malade et l'avons-nous visité? ou étranger et  
 l'avons-nous accueilli? ou en prison et sommes-nous allés  
 à toi? 8. Et il leur répondra en disant : Chaque fois que vous  
 avez fait cela à l'un de ces plus petits d'entre mes frères,  
 c'est à moi que vous l'avez fait<sup>k</sup>. Et ceux-ci iront vers la vie  
 éternelle<sup>l</sup>. »

Quels prisonniers  
 visiter.

2. 1. Mais si quelqu'un, qui se dit  
 frère, se laisse séduire par le Malin,  
 commet le mal, est accusé et est  
 condamné à mort comme adultère ou meurtrier, séparez-  
 vous de lui, pour être inattaquables et pour qu'aucun de  
 vous ne soit suspecté d'avoir participé à cette abomination  
 et ne donne lieu à la calomnie selon laquelle tous les  
 chrétiens prennent plaisir à des actions iniques; c'est

σοι ; Τότε ἀποκριθήσεται καὶ αὐτοῖς λέγων · ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐφ' ὅσον  
 οὐκ ἐποιήσατε ἐν τούτων τῶν ἐλαχίστων, οὐδὲ ἐμοὶ ἐποιήσατε ·  
 καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον a [ *Matth.* 25, 41-46 ]

2, 1 ἀδελφὸς p<sup>o</sup> || ἑαυτὸν : αὐτὸν R > p || ἀπατηθεὶς : πατ. o ||  
 2 κακοποιήσῃ e N κακοποιεῖ R || 3 φονεὺς ... μοιχὸς o ch ||  
 ὡς<sup>2</sup> > H s M || 4 ἄσυλοι : ἄμωμοι yz || καὶ μὴ : μηδὲ yz || 5 καταχ. :  
 καταχέτη e yz N καταχθῆται εἰς R || βλασφ. + μηδὲ κατὰ τῆς  
 ἐκκλησίας βλασφημία κατασχέθῃ yz || ὡς πάντων : ἀπάντων b ||  
 χριστιανῶν > m || 6 μακρὰν : καλὸν στέλλεσθαι yz

1. k. *Matth.* 25, 34-40 || 1. *Matth.* 25, 46

ἀπ' αὐτῶν χωρεῖτε. 2. Τοῖς μέντοι διὰ Χριστὸν κατ' ἐπή-  
 8 ρειαν παρὰ τῶν ἀσεβῶν συγκλειομένοις εἰς φυλακὴν ἢ πρὸς  
 θάνατον ἐκδιδόμενοις ἢ πρὸς δεσμὰ καὶ ἐξορίαν πάση σπουδῇ  
 βοηθεῖτε, τὰ μέλη ὑμῶν βυβόμενοι ἐκ χειρὸς ἀθέσμων.  
 3. Καὶ ἐάν τις αὐτοῖς συγκείμενος κρατηθῇ καὶ αἰκίαις  
 12 ὑποπέσῃ, μακάριός ἐστιν, ὅτι κοινωνῶς μαρτύρων ἐγένετο  
 καὶ μιμητῆς τῶν τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ παθημάτων.  
 4. Καὶ γὰρ καὶ ἡμεῖς πολλάκις ὑπὲρ Χριστοῦ ὑπὸ Καϊάφα  
 καὶ Ἀλεξάνδρου καὶ Ἄννα πληγὰς λαβόντες<sup>β</sup>, χαίροντες  
 16 ἐξήκειμεν, ὅτι κατηξιώθημεν ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος<sup>γ</sup> τοῦ σωτῆρος  
 ἡμῶν τοιαῦτα παθεῖν· καὶ ὑμεῖς χαίρετε τοιαῦτα πάσχοντες,  
 ὅτι μακάριοι γενήσεσθε ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ<sup>δ</sup>.

3. 1. Καὶ τοὺς διωκομένους δὲ διὰ τὴν πίστιν καὶ πόλιν  
 ἐκ πόλεως φεύγοντας<sup>α</sup> διὰ τὴν ἐντολὴν τοῦ Κυρίου προσλαμ-  
 4 βάνεσθε, ἀντιλαμβανόμενοι αὐτῶν καὶ προσδεχόμενοι αὐτοὺς  
 ὡς μάρτυρας, χαίροντες, ὅτι κοινωνοὶ τοῦ διαγμοῦ αὐτῶν  
 γεγένησθε, γινώσκοντες αὐτοὺς ὑπὸ τοῦ Κυρίου μεμακα-  
 8 ρίσθαι. 2. Φησὶν γὰρ αὐτός· « Μακάριοι ἐστε, ὅταν ὄνει-  
 δίσωσιν ὑμᾶς καὶ διώξωσιν καὶ εἰπωσιν πᾶν πονηρὸν ῥῆμα  
 8 καθ' ὑμῶν ψευδόμενοι ἕνεκεν ἐμοῦ· χαίρετε καὶ ἀγαλλιᾶσθε,  
 ὅτι ὁ μισθὸς ὑμῶν πολὺς ἐν τοῖς οὐρανοῖς· οὕτως γὰρ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

2, 7 χωρεῖτε : χωρίζεσθε R > yz || 8 ἢ > R || 9 ἐκδιδόμενοις R ||  
 καὶ ἐξ. : ἐξουρίαν o || 10 χειρῶν H s M || 11 ἐάν : ἐν R || αὐτοῖς :  
 αὐτῶν R + τοῖς μάρτυσι p || αὐτοῖς συγκ. : προσκειμένος αὐτοῖς yz  
 || κρατηθῇ : συλληφθῇ ayz + ὑπὸ τῶν παρανόμων p || 12 ὑποπέσῃ :  
 -σοι ayz ἐπιπέσῃ R || μάρτυρος a || 13 κυρίου Ἰ. > R ayz ||  
 14 πολλάκις post Χριστοῦ ayz M || 15 καὶ Ἀλεξ. > mp || 16 ἐξήκειμεν  
 b d p ἐξήκειμεν a v ἐξήκειμεν m || τοῦ ὀνόματος > H N M || 17  
 τοιαῦτα<sup>1</sup> : αὐτὰ s || χαίρετε : χάρητε ch N mv οὖν [ > z ] χάριτι  
 διὰ Θεοῦ yz anie ὅτι p || τοιαῦτα<sup>2</sup> : ταῦτα ach M > yz || 18  
 ὅτι > yz

3, 1 κατ' + εἰς yz || 2 προσλαμβ. + αὐτοὺς H M || 3 αὐτῶν καὶ  
 προσδ. > d || καὶ προσδεχόμενοι αὐτοὺς > R || 4 αὐτῶν post κοινωνοὶ  
 a M || 5 γεγένησθε : γεγόναι R + ἐγένεσθαι p<sup>ms</sup> + καὶ

pourquoi, restez loin d'eux. 2. Par contre, ceux qui à  
 cause du Christ sont abusivement enfermés en prison par  
 les impies ou livrés à la mort ou aux chaînes ou à l'exil,  
 secourez-les avec beaucoup de zèle et délivrez vos membres  
 des mains des scélérats. 3. Et si quelqu'un en les visitant  
 est arrêté et subit de mauvais traitements, bienheureux  
 est-il, car il devient compagnon des martyrs et imitateur  
 des souffrances du Seigneur Jésus-Christ<sup>a</sup>. 4. Car nous  
 aussi à cause du Christ nous avons souvent reçu des coups  
 de la part de Caïphe, d'Alexandre et d'Anne<sup>b</sup>, nous en  
 sortions joyeux, nous réjouissant d'avoir été jugés dignes  
 de souffrir cela pour le Nom<sup>c</sup> de notre Sauveur ; vous aussi,  
 réjouissez-vous si vous subissez pareils traitements, car  
 vous serez bienheureux en ce jour-là<sup>d</sup>.

L'accueil  
 des frères persécutés. 3. 1. Ceux qui sont persécutés à  
 cause de la foi et qui fuient de ville  
 en ville<sup>a</sup> à cause du commandement  
 du Seigneur, accueillez-les, prenez soin d'eux et recevez-les  
 comme des martyrs, vous réjouissant d'être associés à  
 leur persécution et sachant qu'ils ont été déclarés bien-  
 heureux par le Seigneur. 2. Car il dit : « Bienheureux  
 êtes-vous quand ils vous injurient ou vous persécutent ou  
 disent faussement contre vous toute sorte d'infamie, à cause  
 de moi ; réjouissez-vous et exultez, car votre récompense est  
 grande dans les cieux ; c'est ainsi en effet qu'ils ont persécuté

yz || αὐτοὺς : αὐτοῖς o || τοῦ > N M || 6 φ. — αὐτός : ἐν οἷς φησὶν  
 yz || αὐτός : αὐτοῖς R || ὀνειδίσουσι R || 8 καθ' ὑμῶν > R || 9 πολὺς :  
 πολλοῖς o || τῶ οὐρανῶ yz v || οὕτως yz

2. a. I Pierre 5, 1 || b. Cf. Act. 4, 6 || c. Act. 5, 41 || d. Lc 6, 22-23.  
 3. a. Cf. Matth. 10, 23

3. Ces propos seront répétés en VIII, 45.

ἐδίωξαν τοὺς προφήτας τοὺς πρὸ ὑμῶν<sup>b</sup>. » 3. Καὶ πάλιν ·  
 « Εἰ ἐμὲ ἐδίωξαν, καὶ ὑμᾶς διώξουσιν<sup>c</sup>. » Καὶ ἐξῆς · « Ἐὰν  
 12 διώκωσιν ὑμᾶς ἐν τῇ πόλει ταύτῃ, φεύγετε εἰς τὴν ἄλλην<sup>a</sup>,  
 ὅτι ἐν τῷ κόσμῳ τούτῳ θλιψὴν ἔχετε<sup>e</sup> · παραδώσουσιν γὰρ  
 ὑμᾶς εἰς συναγωγὰς, καὶ ἐπὶ ἡγεμόνας καὶ βασιλεῖς ἀχθή-  
 16 εσθε ἕνεκεν ἐμοῦ, εἰς μαρτύριον αὐτοῖς · καὶ ὁ ὑπομείνας  
 τῆς πίστεως καὶ μαρτυρήσας περὶ αὐτοῦ καὶ ὑπομείνας,  
 οὗτος ἀληθῶς ἄνθρωπος Θεοῦ<sup>f</sup>.

4. 1. Ὁ δὲ ἀρνησάμενος ἑαυτὸν Χριστοῦ εἶναι διὰ τὸ μὴ  
 μισεῖσθαι ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων, φιλήσας τὴν ἑαυτοῦ ψυχὴν<sup>a</sup>  
 μᾶλλον ἢ τὸν Κύριον, οὗ ἡ πνοὴ αὐτοῦ ἐν χειρὶ αὐτοῦ<sup>b</sup>,  
 4 οὗτος ἐλεεινός, ἄθλιος, ὡς ἐναγῆς καὶ βδελυκτός, φίλος μὲν  
 ἀνθρώπων θελήσας εἶναι, ἐχθρὸς δὲ τοῦ Θεοῦ, μεριδα λαδῶν  
 οὐκ ἐτι μετὰ τῶν ἁγίων, ἀλλὰ μετὰ τῶν κατηραμένων, ἀντι-  
 8 βασιλείας εὐλογημένων ποθήσας τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον τὸ ἡτοι-  
 μασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ<sup>c</sup> · οὐχ ὑπ'  
 ἀνθρώπων ἔτι μισούμενος, ἀλλ' ὑπὸ τοῦ Θεοῦ ἀπωσμένος  
 καὶ ἀπὸ τοῦ προσώπου αὐτοῦ ἐκβεβλημένος. 2. Περὶ γὰρ  
 12 ἔμπροσθεν τῶν ἀνθρώπων καὶ ἐπαισχυνθῆ τὸ ὄνομά μου,  
 ἀρνήσομαι αὐτὸν καὶ ἐπαισχυνθῆσομαι ἔμπροσθεν τοῦ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

3, 10 ἐδίωξαν + καὶ R || πρὸ : πρὸς z || ὑμῶν : ἡμῶν b || 11 εἰ +  
 καὶ o || καὶ ἐξῆς : καὶ πάλιν yz εἰ τὸν λόγον μου ἐτήρησαν καὶ  
 τὸν ὑμετέρον [ἡμ. b] τηρήσουσιν καὶ R || 12 διώκωσιν : -ξουσιν R ||  
 ἐν — ταύτῃ : ἐκ τῆς πόλεως ταύτης R yz || ἄλλην : ἐτέραν M || 13 ὅτι  
 — ἐ(ξ)χετε > y<sup>az</sup> || τούτῳ > a || ἔχετε : ἔχετε H d M + καὶ  
 πάλιν yz || γὰρ > a<sup>ao</sup> s || 14 συναγ. + αὐτῶν yz || ἡγεμόνας + δὲ  
 m || 15 ἕνεκεν : ἕνεκα ch + αὐτοῦ m || καὶ ὁ : ὁ δὲ yz || 16  
 ἕνεκα yz || 17 περὶ αὐτοῦ > ch || 18 ἀληθινῶς o || ἄνθρ. + τοῦ b d  
 4, 1 ἑαυτὸν : αὐτὸν s || Χριστοῦ : -τὸν s Θεοῦ z || 1-2 διὰ —  
 μισεῖσθαι > R || μὴ > ch || 2 τῶν > a d M || ψυχὴν > R || 3 κύριον :  
 Θεὸν d || αὐτοῦ<sup>1</sup> > yz || ἐν + τῇ ch d || 4 ἐλεεινός + καὶ R p || ἄθλ. :  
 + φευκτός yz || ὡς > p || 5 τοῦ > R s || 6 οὐκ ἐτι : οὐ yz || κατηρ. +  
 καὶ yz || 7 βασιλείας : εὐλογίας R || εὐλογημ. : αἰωνίου καὶ χαρᾶς

les prophètes qui furent avant vous<sup>b</sup>. » 3. Et encore : « S'ils  
 m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi<sup>c</sup>. » Et plus  
 loin : « S'ils vous persécutent dans cette ville, fuyez dans  
 une autre<sup>a</sup>, parce que dans ce monde vous subirez l'adver-  
 sité<sup>e</sup>; car ils vous livreront dans les synagogues et vous serez  
 traduits devant les gouverneurs et les rois à cause de moi,  
 pour témoigner devant eux; et celui qui tiendra jusqu'à la  
 fin, celui-là sera sauvé<sup>f</sup>. » 4. Car quiconque aura été persé-  
 cuté à cause de la foi, aura témoigné du Christ et aura  
 tenu bon, celui-là est vraiment un homme de Dieu<sup>f</sup>.

4. 1. Mais quiconque renie son appar-  
 tenance au Christ pour n'être pas haï  
 Le sort des apostats. des hommes et aime sa vie<sup>a</sup> plus que le Seigneur, alors que  
 son souffle est dans la main du Seigneur<sup>b</sup>, un tel homme  
 est pitoyable et misérable, car maudit et abominable ;  
 il aura voulu être aimé des hommes, mais il est devenu  
 ennemi de Dieu ; il ne recevra aucune part avec les saints,  
 mais avec les maudits, ayant désiré, au lieu du royaume  
 des bénis, le feu éternel préparé pour le diable et ses anges<sup>c</sup> ;  
 il n'est plus haï des hommes, mais repoussé par Dieu et  
 rejeté de devant sa face. 2. A son sujet le Seigneur a  
 déclaré ceci : « Quiconque me reniera devant les hommes  
 et aura honte de mon Nom, moi aussi je le renierai et  
 j'aurai honte de lui devant mon Père qui est dans les

p || τὸ<sup>a</sup> > p || ἡτοιμασμένον ante πῦρ p || 9 ἀλλ' — ἀπωσμένος  
 > ch || τοῦ > yz N M || 10 ἀπὸ : ὑπὸ b || ἐκβεβλ. : ἐκβαλλόμενος s  
 ἐβδελυγμένος R || γὰρ > yz || 11 τούτου : τοῦ αὐτοῦ R || ἀπεφ.  
 + καὶ R + που καὶ yz || ἀρνήσεται : -σηται c pv post με  
 p || 13-14 καὶ — μου > chyz || 13 καὶ γὰρ αὐτὸν c yz d || καὶ  
 ἐπαισχυνθήσομαι > yz

3. b. Matth. 5, 11-12 || c. Jn 15, 20 || d. Matth. 10, 23 || e. Jn 16, 33 ||  
 f. Matth. 10, 17-18.22 || g. Cf. I Tim. 6, 11

4. a. Jn 12, 25 || b. Dan. 5, 23 || c. Matth. 25, 34.41

Πατρός μου τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς<sup>α</sup>. » 3. Καὶ πάλιν λέγει τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, ἡμῖν αὐτοῖς, οὕτως · « Ὁ φιλῶν  
 16 πατέρα ἢ μητέρα ὑπὲρ ἐμὲ οὐκ ἔστιν μου ἄξιος, καὶ ὁ φιλῶν υἱὸν ἢ θυγατέρα ὑπὲρ ἐμὲ οὐκ ἔστιν μου ἄξιος, καὶ ὁς οὐ λαμβάνει τὸν σταυρὸν αὐτοῦ καὶ ἀκολουθεῖ ὀπίσω μου, οὐκ ἔστιν μου ἄξιος · ὁ εὐρών τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἀπολέσει  
 20 αὐτήν, καὶ ὁ ἀπολέσας τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἕνεκεν ἐμοῦ εὕρησει αὐτήν<sup>ε</sup>. Τί γὰρ ὠφελεῖται ἄνθρωπος, ἐὰν τὸν κόσμον ὅλον κερδήσῃ, τὴν δὲ ψυχὴν αὐτοῦ ζημιωθῇ ; Ἡ τί δώσει ἄνθρωπος ἀντάλλαγμα τῆς ψυχῆς αὐτοῦ ; » 4. Καὶ ἐξῆς · « Μὴ  
 24 φοβηθῆτε ἀπὸ τῶν ἀποκτενόντων τὸ σῶμα, τὴν δὲ ψυχὴν μὴ δυναμένων ἀποκτεῖναι · φοβήθητε δὲ μᾶλλον τὸν δυνάμενον καὶ ψυχὴν καὶ σῶμα ἀπολέσαι ἐν γαένῃ<sup>ε</sup>. »

5. 1. Πᾶς οὖν ὁ μαθητὴν τέχνην τινὰ, βλέπων τὸν διδάσκαλον αὐτοῦ διὰ τῆς ἐνεργείας καὶ ἐμπειρίας ἀπαρτίζοντα τὴν τέχνην αὐτοῦ, καὶ αὐτὸς ζηλοῖ ὅμοιον αὐτῷ  
 4 ποιήσασθαι τὸ ἐγχειρισθῆναι · ἐὰν δὲ μὴ ἐξισχύσῃ, οὐκ ἔστιν τετελειωμένος ἐν τῷ ἔργῳ. 2. Καὶ ἡμεῖς οὖν, ἔχοντες διδάσκαλον τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν τὸν Χριστόν, διὰ τί οὐ μιμούμεθα τὴν αὐτοῦ διδασκαλίαν ; 3. Ὅτι ἐκεῖνος μὲν  
 8 ἀπετάξατο ἀνέσει, τρυφῇ, δόξῃ, πλούτῳ, τύφῳ, δυνάμει ἀμυντικῇ, μητρὶ καὶ ἀδελφοῖς, ἤδη δὲ καὶ τῇ οἰκείᾳ ζωῇ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

4, 14 τοῖς > H d m || 14-15 καὶ — οὕτως : καὶ πρὸς ἡμᾶς δὲ τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ εἶπεν yz || λέγει > R || 15 αὐτοῦ > R || αὐτοῖς > ch p || 16-17 καὶ ὁ φ. — ἄξιος > R m || 17-19 καὶ ὁς — ἄξιος > M || 18 ὁς : ὅστις R || αὐτοῦ > N || 19 εὐρών : φιλῶν R || 20 καὶ > yz || ὁ + δὲ yz > R || τὴν ψυχὴν<sup>ε</sup> αὐτοῦ : αὐτήν yz || ἐμοῦ + οὗτος p || εὕρησει : σώσει R p cf. Lc 9, 24 || 21 ὠφελήσει N M || ὅλον > b || 22 ἄνθρωπος > R || 23 ἐξῆς : πάλιν yz || 25 μᾶλλον + ἐκείνον R  
 5, 1 πᾶς : πᾶς N || 2 τῆς ἐνεργείας καὶ > yz || 3 τὴν τέχνην : τὸ ἔργον yz || ζηλοῖ : σπουδάζει yz || αὐτῷ > yz || 4 τὸ + ἐργόχειρον τὸ d || δὲ > a || μὴ : οὐκ R p || 6 τὸν<sup>α</sup> > b ch m || 7 ὅτι > yz || μὲν + γὰρ y || 8 ἀνέσει > R || τύφῳ : τόπῳ R || 9 μητρὶ : πατρὶ R

*cieux<sup>a</sup>.* » 3. Il dit encore ceci à ses disciples, à nous-mêmes : « *Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi, qui ne prend pas sa croix et ne marche pas à ma suite n'est pas digne de moi; qui aura trouvé sa vie la perdra et qui aura perdu sa vie à cause de moi la trouvera<sup>e</sup>. Que sert-il à l'homme de gagner le monde entier s'il ruine sa propre vie? Ou que donnera l'homme en échange de sa vie?* » 4. Et plus loin : « *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps mais ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut perdre dans la géhenne l'âme et le corps<sup>e</sup>.* »

5. 1. Quiconque apprend un métier regarde son maître exercer son métier jusqu'à la passion. activement et habilement et cherche à l'imiter quand il exécute ce qu'on lui a confié ; mais s'il n'y parvient pas, il ne possède pas encore parfaitement son métier. 2. Or nous, nous avons pour maître notre Seigneur Jésus, le Christ ; pourquoi ne nous conformons-nous pas à son enseignement ? 3. Puisqu'il a, lui, renoncé au repos, au bien-être, à la gloire, à la richesse, aux honneurs, à pouvoir se défendre, à sa mère et à ses frères

4. d. Matth. 10, 33. Mc 8, 38. Cf. II Tim. 2, 12 || e. Matth. 10, 37-39 || f. Matth. 16, 26 || g. Matth. 10, 28

5, 3. La leçon ὀπακοῦν exprime un subordinatianisme bien dans la ligne christologique des CA (cf. *Introd.*, § 237) ; mais sa présence dans les seuls manuscrits y et z surprend, car il s'agit là de *Mischleue* dont les modèles ont habituellement privilégié les leçons orthodoxes (cf. *Introd.*, § 114, 115, 129-131). S'agit-il d'une variante introduite par distraction ou bien de la leçon primitive ? Nous avons maintenu la leçon εὐσέβειαν d'une part parce que celle de y et z n'est confirmée par aucun autre manuscrit, d'autre part parce que ce terme εὐσέβεια fait partie du vocabulaire du compilateur et que l'εὐσέβεια du Christ envers son Père (cf. VII, 35, 10) correspond à la théologie du Christ-ministre du Père (cf. *Introd.*, § 236).

διὰ τὴν πρὸς τὸν Πατέρα εὐσέβειαν καὶ τὴν εἰς ἡμᾶς φιλαν-  
 θρωπίαν, ὑπομείνας οὐ μόνον διωγμὸν καὶ μάστιγας, ὄνει-  
 12 δισμὸν καὶ ἐμπαιγμὸν, ἀλλ' ἤδη καὶ τὴν πρὸς τὸ ξύλον  
 πρόσπηξιν, ὅπως Ἰουδαίους καὶ Ἑλληνας μετανοήσαντας  
 σώσῃ · 4. εἰ οὖν αὐτὸς δι' ἡμᾶς ἀπετάξατο ἅμα πᾶσι<sup>a</sup>, μὴ  
 ἐπαισχυνθεὶς σταυρόν, μηδὲ ἀδοξήσας τὸν θάνατον, τίνας  
 16 ἔνεκεν ἡμεῖς οὐ μιμούμεθα αὐτοῦ τὰ πάθη καὶ ἀποτασσόμεθα  
 ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ αὐτῇ τῇ ζωῇ ἡμῶν, διδόντος αὐτοῦ ἡμῖν  
 τὴν ὑπομονήν; 5. Ἐκεῖνος μὲν γὰρ δι' ἡμᾶς, ἡμεῖς δὲ  
 δι' ἑαυτούς, οὐ γὰρ χρεῖται ἡμῶν αὐτός<sup>b</sup>, ἡμεῖς δὲ τοῦ ἑλέους  
 20 αὐτοῦ · μόνον δὲ τὸ τῆς πίστεως ἡμῶν γνήσιον<sup>c</sup> ἐπιζητεῖ  
 καὶ ἀθαιρετόν, ὡς φησὶν ἡ γραφή · « Εἰ δίκαιος εἶ, τί  
 δώσεις αὐτῷ ἢ τί ἐκ χειρὸς σου λήψεται; Ἄνδρι τῷ ὁμοίῳ  
 σου ἡ ἀσέβειά σου, καὶ υἱῷ ἀνθρώπου ἡ δικαιοσύνη σου<sup>d</sup>. »

6. 1. Ἀποταξώμεθα οὖν καὶ γονεῦσιν καὶ συγγενέσιν καὶ  
 φίλοις καὶ γυναικὶ καὶ τέκνοις καὶ κτήμασιν καὶ σύμπαντι  
 τῷ βίῳ<sup>a</sup>, ὅταν ἦ τι τούτων κώλυμα πρὸς εὐσέβειαν. 2. Δεῖ  
 4 γὰρ προσεύχεσθαι μὲν ἡμᾶς, ἵνα μὴ εἰσέλθωμεν εἰς πει-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M) H

5, 10 τὸν + Θεὸν καὶ N > M || πατέρα : Θεὸν M || εὐσέβ. : ὑπακοήν  
 yz v. notam || 11 οὐ μόνον : οὖν /// /// o || διωγμὸν καὶ > yz || 11-  
 12 ἐμπαιγμὸν καὶ ὄνειδ. c p || 12 καὶ<sup>a</sup> > s || πρὸς > d || τὸ ξύλον :  
 τὸν σταυρόν M τοῦ σταυροῦ d || 13 πρόσπ. : ἀνάστησιν yz || ὅπως  
 + καὶ c || μετανοοῦντας R || 14 ἅμα πᾶσι a<sup>1</sup>x s M : ἀνάπαυσιν d<sup>ms</sup>  
 ἀναπαύσει R H v. notam || 15 ἀδοξ. : ἀδοξίαν νομίσας yz || ἀδοξ.  
 τ. θάνατον : δόξης τῆς ἑαυτοῦ R || 16 ἔνεκεν + καὶ R h || ἡμεῖς >  
 a<sup>1</sup>x [rest. a<sup>ms</sup>] yz || 16-17 αὐτοῦ — αὐτοῦ<sup>i</sup> : αὐτὸν R || 17 αὐτῇ —  
 ἡμῖν : αὐτῇ τὴν ζωὴν ἡμῶν διδόντες αὐτῷ καὶ μάλιστα αὐτοῦ ἡμῖν  
 διδούντος καὶ χορηγοῦντος πλουσίας R || 18 τὴν > yz || γὰρ : οὖν  
 yz + ὁ ἀναμάρτητος ὁ ἀάρατος ὁ ἀκατάληπτος ὁ ἀνεξιχνίαστος  
 R || ἡμᾶς + ἀπετάξατο yz || 19 ἑαυτούς : αὐτούς b || γὰρ > R || δὲ +  
 χρεῖζομεν p || 20 αὐτοῦ + δεόμεθα yz + δεόμεθα πάντες R ||  
 ἐπιζητεῖ : -τεῖν a<sup>so</sup> -τήται R || 21 αὐθ. : εἰλικρινὲς y<sup>1</sup>xz [rest.  
 αὐθ. praem. καὶ y<sup>ms</sup>] || εἰ + δὲ καὶ R || 23 ἀσέβ. : εὐσέβεια M ||  
 σου<sup>a</sup> : αὐτοῦ ch

6, 1 καὶ<sup>1</sup> ... καὶ<sup>1</sup> συγγενέσιν > R || συγγενεῦσιν d v || 2 γυναιξίν

et même à sa propre vie par piété envers le Père et par  
 amour pour nous, en endurent non seulement la persécu-  
 tion et les supplices, les outrages et les railleries, mais  
 même la fixation au bois, afin de convertir et sauver les  
 juifs et les païens; 4. donc si lui a renoncé à tout à la  
 fois<sup>a</sup>, à cause de nous, sans avoir honte de la croix ni  
 repousser la mort, nous-mêmes, pourquoi n'imiterions-nous  
 pas sa passion et ne renoncerions-nous pas à cause de lui  
 à notre vie même, puisqu'il nous donne la force pour  
 endurer cela? 5. Car lui, il l'a fait pour nous, tandis que  
 nous, c'est pour nous-mêmes; car lui, il n'a pas besoin  
 de nous<sup>b</sup>, tandis que nous, nous avons besoin de sa  
 miséricorde; il n'attend de nous qu'une foi sincère<sup>c</sup> et  
 spontanée, comme le dit l'Écriture : « Si tu es juste, que  
 lui donneras-tu ou que recevra-t-il de ta main? C'est l'homme,  
 ton semblable, qu'affecte ton impiété, et le fils de l'homme,  
 la justice<sup>d</sup>. »

6. 1. Renonçons donc aux parents,  
 à la famille, aux amis, à l'épouse,  
 aux enfants, aux biens et à tout ce  
 que nous avons pour vivre<sup>a</sup>, dès qu'ils font obstacle à la  
 piété. 2. Car il nous faut prier pour que nous ne cédions

R || καὶ κτήμασιν > d || 2-3 σύμπ. τ. βίῳ : πάντα τὸν βίον p πάντα  
 τὰ ἐν τῷ βίῳ τούτῳ R || 3 ἦ — πρὸς : ὅταν εἴη τούτων τι τὸ κωλύον  
 ἡμᾶς πρὸς τὴν R || 4 ἡμᾶς : ἡμᾶς R

5. a. Cf. Lc 14, 33 || b. Cf. Sir. 15, 12 || c. Cf. II Cor. 8, 8 || d. Job 35,  
 7-8

6. a. Cf. Lc 14, 26

5, 4. Ἄμα πᾶσι représente la *lectio difficilior* et elle se justifie ici :  
 d'une part cette expression résume ainsi l'énumération de la phrase  
 précédente et d'autre part l'idée de repos a déjà été exprimée en tête  
 de cette énumération, par le terme ἔνεκος et non pas ἀνάπαυσις.

ρασμὸν<sup>ο</sup>· ἐὰν δὲ κληθῶμεν εἰς μαρτύριον, μετὰ ἐνστάσεως  
 ὁμολογεῖν τὸ τίμιον ὄνομα· καὶ ἐὰν τοῦτου χάριν κολασθῶ-  
 8 μεν, χαίρωμεν ὡς ἐπὶ ἀθανασίαν σπεύδοντες. 3. Διωκόμενοι  
 μὴ ξενιζώμεθα, μὴ ἀγαπήσωμεν τὸν νῦν αἰῶνα<sup>ο</sup> μηδὲ τοὺς  
 παρὰ ἀνθρώπων ἐπαίνους<sup>α</sup> μηδὲ τὴν τῶν ἀρχόντων δόξαν  
 καὶ τιμὴν, καθάπερ καὶ τινες τῶν Ἰουδαίων, θαυμάζοντες  
 τοῦ Κυρίου τὰς ἐνεργείας, οὐκ ἐπίστευον εἰς αὐτὸν. φόβῳ  
 12 τῷ πρὸς τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ τοὺς λοιποὺς τῶν ἀρχόντων·  
 « Ἠγάπησαν γὰρ τὴν δόξαν τῶν ἀνθρώπων μᾶλλον ἢ περ  
 τὴν δόξαν τοῦ Θεοῦ. » 4. Ὁμολογήσαντες δὲ τὴν καλὴν  
 ὁμολογίαν<sup>ι</sup>, οὐ μόνον ἑαυτοὺς σφίζομεν, ἀλλὰ καὶ τοὺς  
 16 νεοφωτίστους βεβαιούμεν καὶ τοὺς κατηχουμένους πιστο-  
 ποιούμεθα.

5. Εἰ δὲ καθυφῶμέν τι τῆς ὁμολογίας, ἐξαρνησάμενοι τὴν  
 εὐσέβειαν διὰ γνώμης χαυνότητα καὶ φόβον βραχυτάτης  
 20 τιμωρίας, οὐ μόνον ἑαυτοὺς ἀποστεροῦμεν τῆς αἰωνίου  
 δόξης, ἀλλ' ἤδη καὶ ἑτέροις αἴτιοι ἀπωλείας γενησόμεθα καὶ  
 διπλοτέραν ὑποίσομεν τὴν τίσιν, ὡς ὑποψίαν δόντες διὰ τῆς  
 ἀρνήσεως, πλάνης διδαχῆν εἶναι τὴν ποτε ὑφ' ἡμῶν δοξα-  
 24 ζομένην ἀλήθειαν. 6. Διὸ μήτε πρόχειροι ὦμεν καὶ ῥιψοκίν-  
 δυνοι· λέγει γὰρ ὁ Κύριος· « Προσεύχεσθε μὴ ἐμπεσεῖν εἰς  
 πειρασμὸν· τὸ μὲν πνεῦμα πρόθυμον, ἡ δὲ σὰρξ ἀσθενής. »

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

6, 5 δὲ + καὶ ch || ἐνστάσεως : χαρᾶς καὶ πάσης [πάσης καὶ οὐ]  
 προθυμίας R || 6 ὁμολογήσωμεν yz || καὶ > d || ἐὰν > R || 6-7  
 κολ. χαίρωμεν : μὴ καλυθῶμεν ἐν τινι χαίροντες δὲ μᾶλλον R || 7  
 χαίρωμεν ch d || ἀθανασίαν + καὶ αἰώνιον ζωὴν R || σπεύδ. : κα-  
 λούμενοι yz || 8 μὴ<sup>α</sup> : μὴδὲ ch N M || 9 τὴν post ἀρχόντων R || 9-10  
 δόξαν καὶ > y || 11 ἐνεργείας + καὶ τὰς ἰάσεις R || 13 μᾶλλον post  
 γὰρ R post δόξαν s || ἢ περ : ὑπὲρ R s || 14 δὲ > a<sup>ix</sup> [rest,  
 a<sup>ms</sup>] || 15 μόνον + δὲ h || 16 βεβ. : βεβαίως ποιούμεν [ποιῶμεν  
 οὐ] R || 18 καθυφ. τι : καὶ τυφωθῶμεν τι R καθ' ἡμῶν μὲν τι v  
 καθ' ἡμῶν μέντοι m + ἐλλείψομεν d<sup>ms</sup> > p || τῆς ὁμολ. : διὰ  
 φόβον p || 19 χαυνότητος R || φόβον + ἀρχόντων καὶ R || 21 δόξης :  
 ζωῆς R || ἄλλ' ἤδη : ἀλλὰ R || γενησόμεθα : γινόμεθα ch γινόμεθα R ||  
 22 διπλοτ. : πικροτέραν R διπλάσιον τὴν δίχην yz || ὑποίσομεν R

pas à la tentation<sup>b</sup>; mais si nous sommes appelés au  
 martyr, il nous faut confesser avec constance le précieux  
 Nom et si nous sommes châtiés pour cela, réjouissons-nous  
 car nous courons vers l'immortalité. 3. Si nous sommes  
 persécutés, n'en soyons pas attristés, n'affectionnons pas  
 le monde présent<sup>c</sup>, ni les louanges des hommes<sup>d</sup>, ni la gloire  
 et l'honneur des princes, comme certains juifs : ils admi-  
 raient les actions du Seigneur, mais ils ne croyaient pas  
 en lui, par crainte des grands-prêtres et autres dirigeants,  
 car : « Ils préféreraient la gloire des hommes à celle de Dieu. »  
 4. En confessant la bonne confession<sup>e</sup> non seulement nous  
 assurons notre salut, mais nous affermissons les néophytes  
 et nous consolidons la foi des catéchumènes.

5. Mais si nous cédon en quoi que ce soit dans notre  
 confession et que nous renions la religion, par mollesse  
 de caractère et crainte d'un châtement pourtant très bref,  
 non seulement nous nous dépouillons de la gloire éternelle,  
 mais de plus nous serons responsables de la perte des  
 autres et nous subirons une double punition, parce que  
 par notre reniement nous aurons éveillé le soupçon,  
 laissant à penser que la vérité professée par nous précédem-  
 ment ne serait qu'une doctrine erronée. 6. Aussi ne  
 soyons ni téméraires ni présomptueux, car le Seigneur dit :  
 « Priez pour ne pas être pris dans la tentation, l'esprit est  
 ardent, mais la chair faible<sup>f</sup> »; et si nous sommes pris,

yz p || τ. τίσιν : τ. κρίσιν R > yz || δόντες ο achy<sup>ix</sup>z : δώσαντες s p  
 δώσαντες v δόσαντες y<sup>ms</sup> d διδόντες h + αὐτοῖς R || 23  
 πλάνην διδαχῆς R || ὑφ' ἡμῶν [ὕμ. y] > R || 25 ἐμπ. : εἰσελθεῖν R chyz

6. b. Matth. 26, 41 || c. II Tim. 4, 10. Cf. I Jn 2, 15 || d. Cf. Rom.  
 2, 29 || e. Jn 12, 42.43 || f. I Tim. 6, 12 || g. Lc 22, 40. Matth. 26, 41

6, 4. C'est l'un des passages évoquant la responsabilité des fidèles  
 à l'égard des catéchumènes et des néophytes, cf. *Introd.*, § 381.

Μήτε μὴν ἐμπεσόντες δειλία καταισχύνωμεν τὴν ὁμολογίαν.  
 28 7. Εἰ γὰρ ἀρνησάμενός τις τὴν ἑαυτοῦ ἐλπίδα, ὅς ἐστιν  
 Ἰησοῦς<sup>a</sup> ὁ τοῦ Θεοῦ υἱός, ἀπολυθῆ τοῦ προσκαίρου θανάτου,  
 αὔριον δὲ ἐπὶ κλίνης νόσῳ περιπέσῃ ὀξυτάτῃ κοιλάς ἢ  
 32 στομάχου ἢ κεφαλῆς ἢ τινι πάθει τῶν ἀνιάτων, σήψεως ἢ  
 γαγγραινης ἢ ἀποστάσεως ἢ ἰλεοῦ ἢ ὑδέρου ἢ κόλου, ταχεῖαν  
 ποιήσεται τὴν καταστροφὴν καὶ τοῦ ζῆν ὑπεξέλθοι· οὐχὶ  
 καὶ τῶν ἐνταῦθα ἐστερήθη καὶ τῶν αἰωνίων ἐκπέπτωκεν,  
 μᾶλλον δὲ τῆς αἰωνίου κολάσεως ἐντὸς κατέστη, πορευθεὶς  
 36 εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον, οὗ ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τῶν  
 ὀδόντων<sup>i</sup>;

8. Ὁ δὲ ἀξιωθεὶς μαρτυρίου χαιρέτω τὴν ἐν Κυρίῳ  
 χαράν<sup>i</sup>, ὡς τηλικούτου ἐπιτυχῶν στεφάνου καὶ δι' ὁμολογίας  
 40 ποιούμενος τὴν ἔξοδον τοῦ βίου. Καὶ ἐὰν κατηχούμενος ἦ,  
 ἄλυπος ἀπίτω· τὸ γὰρ πάθος τὸ ὑπὲρ Χριστοῦ αὐτῷ ἔσται  
 γνησιώτερον βάπτισμα, ὅτι αὐτὸς μὲν πείρα συναποθνήσκει  
 τῷ Κυρίῳ, οἱ δὲ λοιποὶ τύφω. 9. Χαιρέτω οὖν μιμούμενος  
 44 τὸν διδάσκαλον, ἐπειδὴ καὶ προστέτακται· « Κατηρτισμένοι  
 ἔστω πᾶς ὡς ὁ διδάσκαλος αὐτοῦ<sup>k</sup>. » Ὁ δὲ διδάσκαλος  
 ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Κύριος δι' ἡμᾶς ἐπλήγη, βλασφημίας ὑπέ-  
 μεινεν καὶ ὄνειδισμοὺς μακροθύμως<sup>i</sup>, ἐνεπτύσθη, ἐκολαφίσθη,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

6, 27 μήτε : μηδὲ a || δειλία : διλείαν καὶ R || 30 νόσου R || ὀξυ-  
 τάτης b || 31 πάθει τινι p || σήψεως + ἢ γαστρὸς R || 32 ἢ ἀποστ.  
 ἢ ἰλεοῦ ... ἢ κόλου > eh || κόλου + καὶ m || 33 ποιήσεται :  
 ποιήσεται yz ποιεῖται b ποιήτε o || 34 ἐκπέπτ. + δὲ z  
 + καὶ p || 35 αἰωνίου : αἰδίου ach M || 36 οὗ : ὅπου ἐστὶν R || κλαυ-  
 θμὸς + ὁ ἀκατάπαυστος R || 39 στεφάνου : καὶ καταξιωθεὶς [κατηξ.  
 b] στεφάνου καὶ ἀπολαύων εἰς τὰ ἀεὶ διαμένοντα καὶ τέλος μὴ  
 ἔχοντα R || ὁμολογίαν v || 40 ἔξοδον : ὀδὸν R || βίου + τοῦ προσ-  
 καίρου καὶ φθαρτοῦ πρὸς τὴν [φθ. — τὴν > ο] αἰώνιον βασιλείαν  
 τοῦ ἀθανάτου θεοῦ R || καὶ ἐὰν : κἂν ayz ἐὰν μὲν οὖν R || ἦ : εἶη  
 R || 41 ἀπίτω : ἀπίστω eh ἀπέργεται πρὸς Χριστὸν R || τὸ  
 ὑπὲρ : τοῦ a<sup>o</sup> || Χριστοῦ : τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ R || ἔσται αὐτῷ ~ ayz  
 s M || 42 βάπτισμα > R || 43 χαιρέται R || οὖν : ἂν o || μιμούμενοι R ||  
 44 κατηρτ. : κατηρμένος o + δὲ M || 45 πᾶς : πᾶν s ante  
 ἔστω M || ὡς + καὶ R d || αὐτοῦ — διδασκ.<sup>a</sup> > z || διδάσκαλος<sup>a</sup> +

ne déshonorons pas la confession par lâcheté. 7. Car si  
 quelqu'un renie son espérance, qui est Jésus<sup>a</sup>, le Fils de  
 Dieu, pour un temps il est délivré de la mort ; mais si  
 le lendemain il est atteint dans son lit d'un mal très  
 violent, au ventre, à l'estomac ou à la tête, ou d'une des  
 affections incurables, putrescence, gangrène, abcès, tumeur,  
 hydropisie, cancer, il décline rapidement et quitte la vie ;  
 n'aura-t-il pas été privé des biens du temps présent et  
 ne s'est-il pas écarté des bien éternels, pis encore, ne  
 s'est-il pas exposé au châtement éternel, en allant vers  
 les ténèbres extérieures, où il y a les pleurs et les grincements  
 de dents<sup>i</sup> ? »

8. Mais celui qui est jugé digne du martyre, qu'il  
 rayonne de joie dans le Seigneur<sup>i</sup>, parce qu'il obtient une  
 couronne d'un si grand prix et que c'est par la confession  
 qu'il quitte la vie. Si c'est un catéchumène, qu'il parte  
 sans tristesse, car souffrir pour le Christ sera pour lui un  
 baptême plus authentique, parce qu'il subit la mort réelle-  
 ment avec le Seigneur, tandis que les autres le font symbo-  
 liquement. 9. Qu'il se réjouisse donc d'imiter le maître,  
 puisqu'il est prescrit : « Que chacun soit parfait comme son  
 maître<sup>k</sup>. » Or notre maître, Jésus, le Seigneur, fut frappé à  
 cause de nous, il endura patiemment calomnies et outrages<sup>i</sup>,

αὐτοῦ καὶ a || 46 ὁ κύριος : Χριστὸς c || ἐπλήγη βλασφ. > m v || 47  
 μακροθύμων b

6. h. Cf. I Tim. 1, 1 || i. Matth. 8, 12 ; 22, 13 || j. Cf. Phil. 3, 1 ;  
 4, 4 || k. Le 6, 40 || l. Cf. Matth. 27, 28-35

6, 7. La citation de I Tim. comme procédé pseudépigraphique, cf.  
*Introd.*, § 25.

6, 8. Τύφω : le baptême comme symbole de la mort avec le Christ,  
 cf. VII, 43, 3.

6, 9. « Dieu et Père de Jésus », une expression caractéristique, cf.  
*Introd.*, § 228.

48 ἐρραπίσθη<sup>m</sup>, σταυρωῖ μετὰ τὸ μαστιχθῆναι προσηλώθη, ὄξος  
καὶ χολήν<sup>a</sup> ἐποτίσθη, τελειώσας πάντα τὰ γεγραμμένα<sup>o</sup> εἶπεν  
τῷ Θεῷ καὶ Πατρὶ · « Εἰς χεῖράς σου παρατίθημι τὸ πνεῦμά  
μου<sup>p</sup>. » 10. Διὸ καὶ ὁ εὐχόμενος ἐκείνου μαθητῆς εἶναι  
52 ζηλούτω τοὺς αὐτοῦ ἀγῶνας, μιμεισθῶ τὴν ὑπομονήν, γινώ-  
σκων, ὅτι κἀν ἐν πυρὶ ὑπὸ ἀνθρώπων καῖ, οὐθὲν πείσεται,  
ὡς καὶ οἱ τρεῖς παῖδες<sup>a</sup>, ἢ εἰ καὶ πάθοι τι, μισθὸν παρὰ  
Θεοῦ λήψεται, πιστεύων τῷ ἐνὶ καὶ μόνῳ ἀληθινῷ Θεῷ<sup>r</sup>  
56 καὶ Πατρὶ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ μεγάλου ἀρχιερέως<sup>s</sup> καὶ  
λυτρωτοῦ τῶν ψυχῶν καὶ μισθαποδότου<sup>t</sup> τῶν ἄθλων, ᾧ ἡ  
δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων · ἀμήν.

7. 1. Αὐτὸς γὰρ ἡμᾶς ἐγερεῖ ὁ παντοκράτωρ Θεὸς διὰ  
τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ κατὰ τὴν ἐπαγγελίαν  
αὐτοῦ τὴν ἀψευδῆ, καὶ ἀναστήσει ἡμᾶς σὺν πᾶσι τοῖς  
4 ἀπ' αἰῶνος κοιμηθεῖσιν τοιούτους, ὅποιοι ὑπάρχομεν ἐν τῇ  
νῦν μορφῇ, μηθὲν ἔλλειπες ἔχοντας ἢ τὴν φθοράν, ἐπειπερ  
ἄφθαρτοι ἀναστησόμεθα<sup>a</sup>. 2. Κἀν τε γὰρ ἐν πελάγει τελευ-  
τήσωμεν, κἀν ἐν γῆ διασπαρῶμεν, κἀν ὑπὸ θηρίων ἢ ὀρνέων  
8 διασπασθῶμεν, ἀναστήσει ἡμᾶς τῇ ἑαυτοῦ δυνάμει, ὅτι ὁ  
πᾶς κόσμος τῇ τοῦ Θεοῦ συνέχεται χειρὶ · « Θριξὶ δέ, φησὶν,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

6, 48 ἐραπίσθη R c d || μαστιχθ. : μαστιγωθῆναι R || 49 ἐποτ. + καὶ  
yz || 50 παρατίθεμαι N pv || 51 ὁ > o ch || ἐκείνου + ζηλούτω R || 52  
ὑπομονήν : ὑπακοήν p || 53 καῖ : καῖναι δέη R || οὐθὲν : οὐδὲν R p ||  
54 καί<sup>a</sup> > H M || ἢ > p || εἰ καὶ : καὶ ἐὰν yz || καί<sup>a</sup> : δε p || πάθη  
R ayz || μισθὸν + καὶ αἰώνιον ἀνάπαυσιν R > s || παρὰ + τοῦ  
R || 55 Θεοῦ : κυρίου ahyz + τὸν μισθὸν s || 56 Χριστοῦ > R yz || 57  
τῶν<sup>a</sup> + ἔργων καὶ R || ἄθλων + ἀπάντων R || 58 δόξα + καὶ τὸ  
κράτος s || τοὺς αἰῶνας : τὸν αἰῶνα p || τῶν αἰώνων > H d M

7, 1 ἐγείρει R || 2 Χριστοῦ > e || κατὰ τ. ἐπ. : κατ' ἐπαγγελίαν  
s || 3 ἡμᾶς : ὑμᾶς ch || 5 μορφοί o || μηθὲν b ch N M || ἔλλειπες o yz N  
p || ἔχοντες p || ἢ τ. φθ. : ἀπὸ τῆς φθορᾶς yz || 6 ἀναστησόμεθα c ||  
τε > R || 7 κἀν<sup>a</sup> : καὶ R ch ἢ s || 8 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ M || ὁ > m  
posi πᾶς R || 9 τοῦ Θεοῦ : ἑαυτοῦ ch || συνέχεται : ἀνέχ. R ||  
χειρὶ + καὶ yz || δέ > R yz || φησὶν > yz

il fut couvert de crachats, souffleté, roué de coups<sup>m</sup> ; après  
avoir été flagellé, il fut cloué à la croix, on lui fit boire  
du vinaigre et du fiel<sup>a</sup>, et après avoir accompli toutes les  
Écritures<sup>o</sup> il dit à Dieu son Père : « En les mains je remets  
mon esprit<sup>p</sup>. » 10. Aussi, celui qui demande à être son  
disciple, qu'il aspire à lutter comme lui, qu'il imite sa  
patience, sachant que même s'il est jeté dans le feu par  
les hommes, il ne sentira rien, comme les trois enfants<sup>a</sup>,  
ou que, quoi qu'il subisse, il en sera récompensé par Dieu,  
s'il croit à l'unique et seul vrai Dieu<sup>r</sup> et Père par Jésus-  
Christ le grand pontife<sup>s</sup> qui rachète les âmes et récompense<sup>t</sup>  
pour les luttes, à lui la gloire pour les siècles des siècles,  
Amen.

#### La résurrection promise.

7. 1. Car le Dieu tout-puissant nous  
ressuscitera par notre Seigneur Jésus-  
Christ, selon sa promesse infaillible,  
et avec tous ceux qui sont morts depuis le début il nous  
ressuscitera tels que nous sommes dans notre conformation  
actuelle, mais n'ayant plus ni défaut, ni souillure, puisque  
nous ressusciterons incorruptibles<sup>a</sup>. 2. Même si nous  
mourons en mer, même si nous sommes dispersés dans la  
terre, même si nous sommes déchirés par des bêtes féroces  
ou des rapaces, il nous ressuscitera par sa puissance, car  
tout l'univers est tenu dans la main de Dieu : « Pas un

6. m. Matth. 26, 67 || n. Matth. 27, 34 || o. Cf. Jn 19, 28 || p. Lc  
23, 46 || q. Cf. Dan. 3 || r. Jn 17, 3 || s. Hébr. 4, 14 || t. Cf. Act. 7, 35.  
Hébr. 11, 6

7. a. Cf. I Cor. 15, 22

7. Cette démonstration apologétique de la résurrection est l'un  
des passages proprement théologiques des CA, cf. *Introd.*, § 202, 204,  
216-217. La trame de ce chapitre provient de la *Didascalie*, mais le  
compilateur en a retravaillé l'ensemble, l'interpolant presque verset  
par verset ; les v. 8-12 et le v. 17 sont entièrement de sa main et dans  
la section 19-31 seules quelques phrases proviennent de la *Didascalie*.

- ἐκ τῆς κεφαλῆς ὑμῶν οὐ μὴ ἀπόληται<sup>ρ</sup>. » Διὸ παραινεῖ λέγων · « Ἐν τῇ ὑπομονῇ ὑμῶν κτήσασθε τὰς ψυχὰς ὑμῶν<sup>ο</sup>. »
- 12 3. Περὶ δὲ τῆς τῶν νεκρῶν ἀναστάσεως καὶ τῆς τῶν μαρτύρων μισθαποδοσίας λέγει Γαβριὴλ τῷ Δανιὴλ · « Καὶ πολλοὶ τῶν κεκοιμημένων ἐκ γῆς χόματος ἀναστήσονται, οἱ μὲν εἰς ζωὴν αἰώνιον, οἱ δὲ εἰς ὄνειδισμὸν καὶ αἰσχύνην αἰώνιον ·
- 16 καὶ οἱ συνιέντες ἐκλάμψουσιν ὡς ὁ ἥλιος καὶ ὡς τὸ στερέωμα καὶ ὡς οἱ ἀστέρες<sup>α</sup>. »
4. Ὡς φωστῆρας τοίνυν τοὺς ἁγίους ἐκλάμψειν προεῖπεν ὁ ἅγιος Γαβριὴλ · αὐτοῖς γὰρ τὸ συνιέναι τὴν ἀλήθειαν
- 20 ἐμαρτύρησεν καὶ τὸ ἱερὸν αὐτοῦ ὄνομα. Οὐ μόνον δὲ τοῖς μάρτυσιν ἐπήγγελται τὴν ἀνάστασιν, ἀλλὰ καὶ πᾶσιν ἀνθρώποις, δικαίοις τε καὶ ἀδίκους, εὐσεβέσιν τε καὶ δυσσεβέσιν, ἵνα ἕκαστος τὰ πρὸς ἄξιαν τίσῃ. « Ἄξει γάρ, φησὶν, ὁ Θεὸς
- 24 σύμπαν τὸ ποίημα εἰς κρίσιν ἐν παντὶ παρεωραμένῳ, ἐὰν ἀγαθὸν καὶ ἐὰν πονηρόν<sup>ο</sup>. » 5. Ταύτην δὲ τὴν ἀνάστασιν μὴ πιστεύοντες Ἰουδαῖοι τὸ παλαιὸν ἔλεγον · « Ἐηρὰ γέγονεν τὰ ὄσῳ ἡμῶν, διαπεφωνήκαμεν. » Οἷς ὁ Θεὸς ἀποκριθεὶς
- 28 ἔφη · « Ἴδοὺ ἐγὼ ἀνοίγω τοὺς τάφους ὑμῶν καὶ ἀνάξω ὑμᾶς ἐξ αὐτῶν καὶ δώσω τὸ πνεῦμά μου ἐν ὑμῖν, καὶ ζήσεσθε, καὶ γνώσεσθε, ὅτι ἐγὼ Κύριος λελάληκα καὶ ποιήσω<sup>ι</sup>. »
6. Καὶ διὰ Ἡσαίου φησὶν · « Ἀναστήσονται οἱ νεκροί, καὶ
- 32 ἐγερθήσονται οἱ ἐν τοῖς μνημείοις, καὶ εὐφρανθήσονται οἱ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 10 οὐ μὴ : οὐκ R || ἀπόληται s || 11 ὑμῶν<sup>ι</sup> : ἡμῶν e > s || ὑμῶν<sup>ι</sup> : ἡμῶν p || 12 δὲ : γὰρ yz > R || 14 κεκοιμ. H d<sup>ixs</sup> M : κειμέ-  
νων R κειμένων ἐν γῆ d<sup>ms</sup> || ἐκ γῆς : ἐν γῆ R > d<sup>ix</sup> || 15  
αἰώνιον<sup>ι</sup> > m || αἰσχύνην καὶ ὄνειδισμὸν < H M || αἰώνιον<sup>ι</sup> > d o || 16  
συνιέντες : συνιόντες M συνόντες s || τὸ στερ. : ἡ λαμπρότης τοῦ  
στερεώματος M || 17 ὡς οἱ ἀστ. > s || ὡς > a mv || οἱ > R || 18  
τοίνυν : τε νῦν o vñ b || ἐκλάμψειν post τοίνυν H M post  
προεῖπεν R || 19 ἅγιος : πανάγιος H || Γαβριὴλ : Δανιὴλ e || 19-20 αὐτοῖς  
— ὄνομα : καὶ p || 19 αὐτοῖς : αὐτὸς s mv || ἀλήθειαν + ὁμολογήσαι  
N pv || 20 δὲ : γὰρ m > p || 21 ἐπήγγελται : -λεται R + τὸ  
ἱερὸν αὐτοῦ ὄνομα p || πᾶσιν + τοῖς R p || 22 τε καὶ ἀδικ. > R ||  
τε<sup>α</sup> > a v || δυσσεβέσιν : ἀσεβ. b || 23 τὰ : τὸ yz || τίσῃ : λάβῃ yz ||  
ἄξει : ἔξει y<sup>oz</sup> || φησὶν > R || ὁ + κύριος καὶ s || 24 σύμπαν τὸ :

*cheveu de votre tête, dit-il, ne sera perdu<sup>b</sup>.* » Aussi nous exhorte-t-il en ces termes : « *C'est par votre patience que vous sauverez vos âmes<sup>c</sup>.* » 3. A propos de la résurrection des morts et de la récompense des martyrs, Gabriel dit à Daniel : « *Et la multitude des morts ressuscitera de la terre du tombeau, les uns pour la vie éternelle, les autres pour la honte et l'ignominie éternelles; et les hommes réfléchis scintilleront comme le soleil, le firmament et les astres<sup>d</sup>.* »

4. Que les saints scintilleraient comme les astres, saint Gabriel l'a déclaré ; car il a attesté que leur serait donnée l'intelligence de la vérité et du saint Nom. La résurrection, il ne l'a pas seulement promise aux martyrs, mais à tous les hommes, justes et injustes, pieux et impies, pour que chacun soit rétribué selon ses mérites. Car il est dit : « *Dieu produira au jugement toutes les actions, tout ce qui est caché, que ce soit bon ou mauvais<sup>e</sup>.* » 5. Pour n'avoir pas cru à cette résurrection, les juifs ont dit jadis : « *Nos ossements se sont desséchés, nous expirons.* » Dieu leur répondit en disant : « *Voici que moi j'ouvre vos tombeaux et je vous en ferai sortir et je mettrai en vous mon esprit et vous vivrez et vous saurez que moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'agirai<sup>f</sup>.* » 6. Et par Isaïe il dit : « *Les morts ressusciteront, ceux qui sont dans les tombeaux se lèveront et ceux qui*

σὺν παντὶ τῷ ch || ἐὰν + τε yz || 25 καὶ > chyz p || ἐὰν + τὲ yz ||  
ταύτην — ἀν. : ταύτη τῇ ἀναστάσει yz || δὲ > p || 26 πιστεύοντες +  
οἱ p || ἔηρά > γὰρ b || 27 διαπεφ. R H d<sup>ixs</sup> M : ἀπολώλαμεν d<sup>ms</sup> ||  
28 ἐγὼ > ch || 29 καὶ ζήσεσθε > R || 30 ὅτι : διότι d || κύριος + καὶ  
R || λελάληκα : ἐλάλησα R M + ὑμῖν chy<sup>a</sup>

7. b. Le 21, 18 || c. Le 21, 19 || d. Dan. 12, 2-3 || e. Eccl. 12, 14 ||  
f. Ez. 37, 11-14

7, 3. La Bible ne précise pas le nom de l'ange autour de la révélation rapportée ici, mais dans la même section revient deux fois le nom de Gabriel pour désigner l'ange chargé des révélations à Daniel (cf. Dan. 8, 16 ; 9, 21).

ἡσυχάζοντες ἐν τῇ γῆ, ὅτι ἡ δρόσος ἡ παρὰ σοῦ ἴαμα αὐτοῖς ἐστίν<sup>ε</sup>. »

7. Πολλὰ μὲν οὖν καὶ ἕτερα περὶ τῆς ἀναστάσεως εἴρηται  
 36 καὶ περὶ τῆς τῶν δικαίων ἐν δόξῃ διαμονῆς καὶ περὶ τῆς  
 τῶν ἀσεβῶν τιμωρίας, πτώσεως, ἀποστροφῆς, καταδίκης,  
 ἀδοξίας, πυρὸς αἰωνίου<sup>κ</sup> καὶ σκόληκος<sup>ι</sup> ἀτελευτήτου. 8. Καὶ  
 ὅτι, εἰ ἐβούλετο πάντας ἀνθρώπους εἶναι ἀθανάτους, ἡδύνατο,  
 40 ἔδειξεν τὸν Ἐνώχ<sup>ι</sup> καὶ τὸν Ἡλίαν<sup>κ</sup> μὴ ἔασας θανάτου πείραν  
 λαθεῖν. Εἰ δὲ καὶ κατὰ γενεὰν τοὺς τελευτῶντας ἀνιστᾶν  
 ἤθελεν, καὶ δι' ἑαυτοῦ καὶ δι' ἑτέρων ἔπεισεν, τὸν μὲν υἱὸν  
 τῆς χήρας διὰ Ἡλίου ἀναστήσας<sup>ι</sup> καὶ τὸν τῆς Σουμανίτιδος  
 44 διὰ Ἐλισσαίου<sup>μ</sup>. 9. Πειθόμεθα δὲ μὴ μισθὸν τιμωρίας εἶναι  
 τὸν θάνατον, ἐξ ὧν αὐτὸν καὶ ἄγιοι ὑπέστησαν ἢ καὶ αὐτὸς  
 ὁ τῶν ἁγίων Κύριος Ἰησοῦς ὁ Χριστός, ἡ ζωὴ τῶν πιστῶν  
 καὶ ἡ ἀνάστασις<sup>ν</sup> τῶν νεκρῶν.  
 48 10. Διὰ τοῦτο οὖν τέως ὡς ἂν ἐν μεγαλοπόλει πολιτευομέ-  
 νους μετὰ τοὺς ἀθλοὺς ἐπάγει πρὸς ὀλίγον τὴν διάλυσιν, ἵνα  
 ἀναστήσας ἕκαστον ἢ ἀποκηρύξῃ ἢ στεφανώσῃ. 11. Ὁ γὰρ  
 τοῦ Ἀδάμ τὸ σῶμα ἐκ γῆς<sup>ο</sup> καὶ τῶν λοιπῶν κατασκευάσας,

ho (= R) achyz (= H) s mpv (= M)

7, 33 ἡσυχάζοντες *post* γῆ N > M || σοῦ : σοὶ mp || 35 καὶ ἕτερα  
*post* ἀναστάσεως M || 36 τῆς > R || ἐν δόξῃ : ἐνδόξου N *post*  
 διαμονῆς o || 39 εἰ > o || ἡδύνατο : ἔδ. chy v + καὶ R || 40 καὶ  
 > p || ἔασας + αὐτοὺς p || πείραν θανάτου c R || 41 ἀνιστῶν s ||  
 42 ἔπεισεν : ἔδειξε τοῦτο p τοῦτο δῆλο ἐποίησεν a || 43 Σουμανί-  
 τιδος o chyz d || 44 πειθόμεθα o ch yz || δὲ : τοίνυν yz || μὴ > R  
 d || τιμωρίας : ἀμαρτίας ch *post* εἶναι R d || 45 καὶ<sup>ι</sup> + οἱ R p ||  
 46 τῶν ἁγίων : αὐτῶν m || δ<sup>α</sup> > ch || ζωὴ + ἡ h || 47 ἡ > ch || 48  
 οὖν > yz || ὡς > R || ἂν > R N M || πολιτευομένους c || 49 μετὰ  
 τ. ἀθλοὺς > s || διάλυσιν : διάστασιν R || 50 ἡ<sup>ι</sup> > a || ἡ<sup>α</sup> + ἵνα b  
 || στεφ. : ἀνάστασις o || 51 καὶ τ. λοιπῶν > a p || κατασκευάσας :  
 ποιήσας a<sup>361</sup> > a

7. g. Is. 26, 19 || h. Cf. Matth. 25, 41 || i. Cf. Is. 66, 14 || j. Cf.

*reposit dans la terre exulleront, parce que la rosée d'auprès  
 de toi est pour eux un remède<sup>ε</sup>. »*

7. Bien d'autres choses ont été dites au sujet de la  
 résurrection, de la demeure des saints dans la gloire et du  
 châtement des impies, à savoir chute, rejet, condamnation,  
 ignominie, feu perpétuel<sup>κ</sup> et ver éternel<sup>ι</sup>. 8. Il a encore  
 été dit que si Dieu avait voulu que tous les hommes fussent  
 immortels, c'était en son pouvoir ; il l'a montré en ne  
 permettant pas que Hénok<sup>ι</sup> et Élie<sup>κ</sup> fassent l'expérience  
 de la mort. Et s'il avait voulu, il pouvait ressusciter les  
 morts génération par génération, il l'a montré par lui-  
 même et par des intermédiaires : par Élie il a ressuscité  
 le fils de la veuve<sup>ι</sup> et par Élisée, le fils de la Shunamite<sup>μ</sup>.  
 9. Nous sommes donc convaincus que la mort n'est pas  
 le prix du châtement, puisque l'ont subie et les saints et  
 le Seigneur des saints lui-même, Jésus-Christ, qui est *la vie*  
 des croyants *et la résurrection<sup>ν</sup>* des morts.

10. Ainsi présentement, comme s'ils habitaient de  
 grandes cités, après les combats, Dieu amène les hommes  
 pour une courte durée à la décomposition, mais pour  
 ressusciter chacun et le rejeter publiquement ou le  
 couronner. 11. Car celui qui avec de la terre<sup>ο</sup> a formé le  
 corps d'Adam et des autres hommes, c'est lui aussi qui,

Gen. 5, 24 || k. Cf. IV Rois 2, 11 || l. Cf. III Rois 17, 17-24 || m. Cf.  
 IV Rois 4 || n. Jn 11, 25 || o. Cf. Gen. 2, 7

7, 8. Mêmes propos en VIII, 41, 4.

7, 9. Il n'est pas question ici de la condition mortelle des hommes  
 comme conséquence du péché d'Adam (comme chez saint Paul, en  
*Rom.* 5, 12.17.21 par exemple), mais de la mort individuelle : elle  
 n'est pas une punition personnelle, puisque Jésus et les martyrs, qui  
 n'ont pas mérité de châtement, l'ont connue eux aussi (cf. VI, 22, 1).

7, 10. Allusion aux jeux du cirque dans les grandes cités.

7, 11. Les manuscrits a, y et z ont en commun la même addition,  
 cf. *Introd.*, § 130.

52 οὗτος καὶ τῶν λοιπῶν καὶ τοῦ πρώτου μετὰ διάλυσιν τὸ  
 σῶμα ἀναστήσει. « Ἀκούσονται γάρ, φησί, πάντες οἱ ἐν  
 τοῖς μνημείοις τῆς φωνῆς τοῦ Υἱοῦ τοῦ Θεοῦ, καὶ οἱ ἀκού-  
 56 σάντες ζήσονται. » 12. Πρὸς δὲ τούτοις πιστεύομεν γίνεσθαι  
 τὴν ἀνάστασιν καὶ ἐκ τῆς τοῦ Κυρίου ἀναστάσεως· αὐτὸς  
 γάρ ἐστιν ὁ καὶ Λάζαρον ἀναστήσας τετραήμερον<sup>α</sup> καὶ τὴν  
 θυγατέρα Ἰαείρου<sup>β</sup> καὶ τὸν υἱὸν τῆς χήρας<sup>γ</sup>, καὶ ἑαυτὸν  
 προστάγματι τοῦ Πατρὸς διὰ τριῶν ἡμερῶν ἀνεγείρας, ὁ  
 60 ἀρραβῶν τῆς ἀναστάσεως ἡμῶν<sup>δ</sup>. Ὁ τὸν Ἰωνᾶν διὰ τριῶν  
 ἡμερῶν ζῶντα καὶ ἀπαθῆ ἔξαγαγὼν ἐκ τῆς κοιλίας τοῦ  
 κήτους<sup>ε</sup> καὶ τοὺς τρεῖς παῖδας ἐκ καμίνου Βαβυλωνίας<sup>ς</sup> καὶ  
 64 καὶ ἡμᾶς ἀνεγείραι.

13. Εἰ δὲ χλευάζουσιν Ἕλληνες ἀπιστοῦντες ταῖς ἡμετέ-  
 ραις γραφαῖς, πιστώσατέω αὐτοὺς κἂν ἢ αὐτῶν προφητίαις  
 Σιβύλλα, οὕτω πως αὐτοῖς λέγουσα κατὰ λέξιν·

68 « Ἄλλ' ὅπουτ' ἤδη πάντα τέφρα σποδόςσα γένηται,

ho (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 52 οὗτος : οὕτως R οὕτω d αὐτὸς M > a || τοῦ πρώτου  
 καὶ τῶν λοιπῶν < ch || μετὰ + τὴν e || 52-53 τὸ σῶμα > p ||  
 53 ἀναστήσει + πρὸς [διὰ yz] τὸ χρεωστῆσθαι τοῦτο τῆ λογικῆ τῶν  
 ἀνθρώπων φύσει, λέγομεν δὴ [δὲ yz] τὸ διαωνίζεω. ὁ τοῖνον τὴν  
 διάλυσιν ἐπάγων, αὐτὸς καὶ τὴν ἀνάστασιν ποιεῖται, καὶ [καὶ >  
 yz] ὁ εἰπὼν [+ γὰρ yz], ὅτι ἔλαβεν κύριος χοῦν ἀπὸ τῆς γῆς  
 καὶ ἔπλασεν τὸν ἄνθρωπον καὶ ἐνεφύσησεν [ἀνεφ. z] εἰς τὸ πρόσωπον  
 αὐτοῦ πνοὴν ζωῆς, καὶ ἐγένετο ὁ ἄνθρωπος εἰς ψυχὴν ζῶσαν [cf.  
 Gen. 2, 7], ὁ [ὁ post καὶ yz] καὶ μετὰ τὴν ἀνηκουστίαν ἐπειπῶν·  
 γῆ εἶ καὶ εἰς γῆν ἀπελεύσῃ [cf. Gen. 3, 19], αὐτὸς καὶ εἰς τὰ μετὰ  
 ταῦτα ἐπηγγείλατο ἡμῖν τὴν ἀνάστασιν ayz u. notam || 53 φησί  
 > d || ἐν > d || 55 γίνεσθαι : γενέσθαι R post ἀνάστασιν a ||  
 57 ἐστιν : εἶπεν N M || καὶ<sup>1</sup> + τὸν e || 59 ἀνεγείρας : ἐγείρας R ||  
 60 ἡμῶν + ἐγὼ γάρ, φησίν, εἰμὶ ἢ ἀνάστασις καὶ ἡ ζωὴ ayz [cf.  
 Jn 11, 25] || ὁ + γὰρ R || Ἰωνᾶν + οὖν y || 62 ἐκ : ἐν o || 63 τὸν >  
 ch || δυνάμεως > s || 64 ἀνεγείραι : ἐνεγ. h + δυνατὸς ἂν s || 66  
 κἂν > y<sup>aez</sup> || 67 Σιβύλλα d || 68 ὅπουτ' a m : ὅπουτ' ἂν ch d v  
 ὁπῶταν R s ὅτ' p || ἤδη : εἶδη o ἴδη a εἶη b > s ||  
 πάντα : σύμπαντα N || σποδόςσα : σποδὸς ἴσα R

après leur décomposition, ressuscitera les corps du premier  
 homme et des autres. Il dit en effet : « *Tous ceux qui sont  
 dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu et ceux  
 qui auront entendu vivront.* » 12. En outre, nos raisons  
 de croire que la résurrection aura lieu, nous les trouvons  
 aussi dans celle du Seigneur ; car c'est lui qui a ressuscité  
 Lazare, mort depuis quatre jours<sup>a</sup>, ainsi que la fille de  
 Jaïre<sup>β</sup> et le fils de la veuve<sup>γ</sup>, et, sur l'ordre du Père, il s'est  
 relevé lui-même le troisième jour, lui, le gage de notre  
 résurrection<sup>δ</sup>. Celui qui a fait sortir Jonas le troisième  
 jour vivant et intact du ventre du gros poisson<sup>ε</sup>, et les  
 trois enfants de la fournaise à Babylone<sup>ς</sup> et Daniel de la  
 fosse aux lions<sup>ς</sup>, la puissance ne lui manquera pas pour  
 nous ressusciter nous aussi.

13. Mais si les païens ne croient  
 pas à nos écrits et ironisent, que  
 de la résurrection : leur prophétesse, la Sibylle, les con-  
 la Sibylle. vainque alors, puisqu'elle leur dit

textuellement ceci :

« Mais quand tout sera déjà poussière et cendre

7. p. Jn 5, 25, 28 || q. Cf. Jn 11 || r. Cf. Mc 5, 21-43 || s. Cf. Lc 7, 11-17 || t. Cf. I Cor. 15, 20 || u. Cf. Jonas 2 || v. Cf. Dan. 3 || w. Cf. Dan. 6 ; 14, 31-42

7, 13. Jusqu'au Moyen Age les Sibylles étaient citées au même titre que les prophètes, en tant que porteuses de révélations divines. HERMAS croyait être interpellé par l'une d'elles, cf. *Le Pasteur*, § 8 (Vis. II, 4, 1) SC 53 bis, p. 96 s. Les auteurs juifs et chrétiens, en particulier les apologistes, ont souvent cité les *Oracles sibyllins* ; or ces écrits ont été interpolés précisément par les juifs et les chrétiens. Ces oracles ont été réunis en un corpus de quatorze livres vers le VI<sup>e</sup> s. Edition moderne : J. GEFFCKEN, *Oracula Sibyllina* (GCS 8), Leipzig 1902, p. 101 s., 1. 179 s. ; A. KURFESS, *Sibyllinische Weissagungen*, Munich 1951.

- Καὶ πῦρ κοιμισθὴ θεὸς ἀφθίτος, ὥσπερ ἀνῆψεν,  
 Ὅστέα καὶ σποδιὴν αὐτὸς θεὸς ἐμπαλιν ἀνδρῶν  
 Μορφώσει, στήσει δὲ βροτοὺς πάλιν, ὡς πάρος ἦσαν ·  
 72 Καὶ τότε δὴ κρίσις ἔσται, ἐφ' ἣ δικάσει θεὸς αὐτὸς,  
 Κρίνων ἐμπαλι κόσμον · ὅσοι δ' ὑπὸ δυσσεβήσιν  
 ἤμαρτον, τοῦσδ' αὖ πάλι γαῖα καλύψει ·  
 Ὅσοι δ' εὐσεβέουσι, πάλιν ζήσονται ἐν κόσμῳ,  
 76 Πνεῦμα θεοῦ δόντος ζωὴν θ' ἅμα καὶ χάριν αὐτοῖς  
 εὐσεβέσιν · πάντες δὲ τότε εἰσόψονται ἑαυτοῦς. »
14. Εἰ τοίνυν καὶ αὐτὴ τὴν ἀνάστασιν ὁμολογεῖ καὶ τὴν  
 παλιγγενεσίαν οὐκ ἀρνεῖται, διακρίνει δὲ τοὺς εὐσεβεῖς ἐκ  
 80 τῶν ἀσεβῶν, μάτην ἄρα τοῖς ἡμετέροις ἀπιστοῦσιν.
15. Καίτοι φασὶν καὶ εἰδικὴν δεῖκνύειν τὴν ἀνάστασιν, μὴ  
 πιστεύοντες οἷς αὐτοὶ διηγοῦνται. Φασὶ γὰρ ὄρνέον τι μονο-  
 γενὲς ὑπάρχειν, πλουσίαν τῆς ἀναστάσεως παρέχον τὴν  
 84 ἀπόδειξιν, ἃ λέγουσιν ἄζυγον ὑπάρχειν καὶ μόνον ἐν δημι-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 69 ἀφθίτος : ἀφήτοι R || ὥσπερ : ὡσπερ R v ὥσπερ y d mp ||  
 70 σποδιὴν : σποδιὴν R p || ἀνδρῶν : ἀνδ' ἀρα a || 71 μορφώσει :  
 -ση a μορφύνοσι s || στήσει δὲ : στήση δὲ ach στάσει δε R  
 στήσειε d > s || βροτοὺς + ὡς R || ὡς πάρος : ὡσπερ p || 72 αὐτὸς :  
 αὐτοῖς s || 73 ἐμπαλι h m : ἐμπαλιν R acyz N pv || κόσμον ὅσοι δ' :  
 δε μόνος οἶδ' v || 73-74 ὅσοι — ἡμαρτον > a<sup>ix</sup> rest. a<sup>ms</sup> addens  
 θνητοὶ || 73 δ' ὑπὸ : δὲ ὑπὸ R || δυσσεβήσιν : -βήσειν ch -βείη-  
 σιν s -δέσειν R -διῆς v -βείη εἰσὶν d || 74 ἡμαρτον + θνη-  
 τοὶ N M || πάλι : πάλιν b H s M || γαῖα καλύψει : γε ἀποκαλύψει v ||  
 75 ὅσοι : ὅσοι R chy M || δ' : δὲ R || εὐσεβέουσι : -βοῦσιν R ch  
 -δέσει p || ζήσονται ayz mp : ζήσονται R ch N v || ἐνι : ἐν yz || 76 δόντος :  
 διδόντος p || θ' : τ' y<sup>acz</sup> δ R > p || 77 εὐσεβέσιν : -σι o yz N  
 οἱ εὐσεβεῖς p || δὲ : τε z ante πάντες p || τοτ' : τότε R H v > p ||  
 εἰσόψονται : ὑψονται p || 78 αὐτὴ : αὐτοὶ s || 79 διακρίνει : κρίνει ch ||  
 ἐκ : ἀπὸ yz || 80 ἀπιστ. + λόγοις yz || 81 καίτοι : καὶ τοῖς R > p  
 || φασὶν : φησὶ ch > p || εἰδικὴν : ἡδ. R id. chyz εἰκῆ M  
 ἰνδικὸν ὄρνιν καὶ εἰκῆ N + ἄλλοθεν ἔχειν αὐτοὶ yz + τοῦ  
 φοίνικου ὄρνέου d<sup>ms</sup> || δεῖκνύειν : δεῖκνυούσης R δείκνυσι M ||  
 82 πιστευθέντες R || οἷς — διηγοῦνται > p || οἷς : ὡς b || γὰρ + αὐτοὶ

- Et que le dieu immortel aura éteint le feu qu'il a allumé,  
 Les os et la cendre des hommes, le même dieu à nouveau  
 Les façonnera, il redressera à nouveau les mortels, tels  
 qu'ils étaient auparavant ;  
 Et alors aura lieu le jugement où dieu lui-même rendra  
 justice,  
 Jugeant à nouveau le monde. Tous ceux qui par impiété  
 Ont péché, ceux-là la terre à nouveau les couvrira,  
 Mais tous les hommes pieux vivront à nouveau dans le  
 monde,  
 Dieu leur donnant l'esprit, la vie ainsi que la grâce,  
 A eux, les pieux ; tous alors se reconnaîtront entre eux. »
14. Si donc elle aussi confesse la résurrection, ne nie  
 pas la nouvelle naissance et distingue les hommes pieux  
 des impies, les païens n'ont aucune raison de ne pas prêter  
 foi à nos Écritures.

#### Le phénix.

15. Et pourtant ils ont des récits  
 qui laissent apparaître bien distincte-  
 ment la résurrection, mais ils ne croient pas à ce qu'eux-  
 mêmes racontent. Car, à ce qu'ils disent, il existe un  
 oiseau, seul de son espèce et qui prouve de façon éloquente  
 la résurrection ; ils disent qu'il n'a pas de femelle et qu'il

p || 83 ὑπάρχειν<sup>1</sup> : ὑπάρχον pv || παρέχον : παρέχοντα v ἔχοντα R ||  
 84 ἄζυγον ἃ λέγουσιν ∞ m

7, 15. La légende du phénix s'est propagée dans les milieux païens, juifs et chrétiens. Cf. J. HUBAUX et M. LEROY, *Le mythe du Phénix dans les littératures grecques et latines*, Liège 1939. Deux des sources des CA la rapportent : la *Première Épître de Clément aux Corinthiens*, 25, et la *Didascalie*, cf. *Introd.*, § 11. D'autres Pères de l'église ont fait allusion au phénix et l'iconographie paléochrétienne l'a souvent représenté. Cf. F. J. DOELGER, *Sol salutis*, Münster Westfalen 1925, p. 33 ; H. HEMMER et P. LEJAY, *Les Pères apostoliques, II. Clément de Rome*, Paris 1926, p. 56 s. ; H. LECLERCQ, article « Phénix » dans *DACL* ; A. JAUBERT dans CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, SC 167, p. 142.s.

ουργία· φοίνικα δὲ αὐτὸ προσαγορεύουσιν, ὃ καὶ ἱστοροῦσιν  
κατὰ πεντακόσια ἔτη ἔρχεσθαι εἰς Αἴγυπτον ἐπὶ τὸν λεγόμενον  
88 καὶ ξυλοβαλάμου καὶ στὰν πρὸς ἀνατολάς, ὡς αὐτοὶ φασιν,  
τῷ ἡλίῳ προσευξάμενον αὐτομάτως φλεχθῆναι καὶ γενέσθαι  
κόνιν, ἐκ δὲ τῆς σποδοῦ σκώληκα ἀναφυῆναι, καὶ τοῦτον  
θερμανθέντα μορφωθῆναι εἰς ἀρτιγενῆ φοίνικα καὶ πτηνὸν  
92 γενόμενον ἐπ' Ἀραβίαν στείλασθαι, ἥπερ ἐστὶν περαιτέρω  
τοῦ αἰγυπτιακοῦ νομοῦ. 16. Εἰ τοίνυν, ὡς καὶ αὐτοὶ φασιν,  
διὰ τοῦ ἀλόγου ὀρνέου δείκνυται ἡ ἀνάστασις, τί μάτην τὰ  
ἡμέτερα διαβάλλουσιν, ὅταν ὁμολογῶμεν, ὅτι ὁ δυνάμει τὸ  
96 μὴ ὄν εἰς τὸ εἶναι παραγαγών\*, οὗτος ἰσχύει τοῦτο καὶ  
μετὰ τὴν διάλυσιν εἰς ἀνέγερσιν παραστήσει;

17. Διὰ γὰρ ταύτην τὴν πληροφορίαν καὶ μάλιστα καὶ  
διωγμοὺς καὶ θανάτους ὑπομένομεν, ἐπεὶ μάτην τὰ τοιαῦτα  
100 καταδεξάμεθα μὴ τούτων ἔχοντες τὴν πληροφορίαν, ὧν κήρυ-  
κες ἐπαγγελόμεθα εἶναι. 18. Ὡσπερ οὖν ἐπέισθημεν Μωϋσῆ  
εἰπόντι, ὅτι ἐν ἀρχῇ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν  
γῆν\*, καὶ γινώσκομεν, ὅτι οὐχ ὕλης ἦν ἐνδεής, ἀλλὰ βουλήσει  
104 μόνῃ, ἃ προσετάγη Χριστός, ταῦτα καὶ παρήγαγεν, λέγομεν  
δὴ οὐρανόν, γῆν, θάλασσαν, φῶς, νύκτα, ἡμέραν, φωστῆρας,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 85 φοίνικα : -καν R || αὐτὸ : αὐτὸν R p τοῦτο ayz || δ : οἱ a  
|| ὃ καὶ ἱστορ. > R || 86 λεγόμενον > v || 87 φέρον : φέροντα R ach  
M + τι yz || κινναμ. κ. τε καὶ > p || κασίαν R || 88 ξυλοβ. :  
ξύλον [-λου p] βαλάμου R p || στὰν : στάντα R ch m || πρὸς : κατὰ N  
M || 89 ἡλίῳ + καὶ yz || προσευξάμενον + καὶ R || 90 σποδοῦ : σποδιᾶς  
ayz || ἀναφύωναι yz || 92 γενόμε. ἐπ' : γενόμενον εἰς R || στείλασθαι :  
στέλλεσθαι M || ἥπερ : εἴπερ R || 93 νομοῦ : νότου ch βωμοῦ s  
+ βωμοῦ d<sup>ms</sup> || καὶ ... φασιν > R || 95 ὁμολογοῦμεν R || δ : οὐ d  
> R || 95-96 τὸ μὴ ὄν : τὰ πάντα καὶ ἐκ τοῦ μὴ ὄντος R || 96  
παράγων ch v || 98-99 καὶ διωγμοὺς post θανάτους h N post  
ὄπομ. o || 99 ὄπομ. : ὑπομεινωμεν R || τὰ > d || τὰ τοιαῦτα : ταῦτα mv  
> p || 100 καταδεξ. + ταύτην p || 101 ἐπαγγελόμενοι v || Μωϋσῆ  
scripsi : Μωσῆ R H M Μωσει N || 102 ὅτι > ch || 103 γινώσκο-  
μεν : εὐρίσκομεν R || 103-104 βουλήσει— προσετάγη : μόνῃ βουλήσει  
καὶ μόνῃ προστάξει s + γρφ ἐκ τοῦ μὴ ὄντος πάντα \*\*\*γαγεν

est unique dans la création ; il l'appellent phénix. Ils racontent que tous les cinq cents ans il vient en Égypte sur ce qu'on appelle l'autel du soleil ; il apporte une grande quantité de cinnamome, de casse et de baume ; tourné vers l'Orient, à ce qu'ils disent, priant le soleil, il prend feu spontanément et devient cendre ; de la cendre renaît un ver qui, sous la chaleur, prend la forme d'un jeune phénix ; ensuite, une fois capable de voler, celui-ci se rend en Arabie, pays qui se trouve au-delà de la province d'Égypte. 16. Si donc, comme ils le disent, la preuve de la résurrection est donnée par un oiseau sans raison, pourquoi récusent-ils sottement nos propos, quand nous confessons que celui qui par sa puissance amène le néant à l'existence\* est aussi capable d'amener à la résurrection ce qui s'est décomposé?

17. C'est en effet à cause de cette  
17. C'est en effet à cause de cette  
en la puissance divine. profonde conviction que nous suppor-  
tons les supplices, les persécutions  
et la mort, puisque nous subirions en vain pareilles épreuves  
si nous n'avions pas pleine confiance en ce dont nous nous  
proclamons les hérauts. 18. De même que nous croyons  
Moïse quand il dit qu'à l'origine Dieu fit le ciel et la terre\*,  
et que nous savons que, sans matière dont il n'avait pas  
besoin, mais par la seule volonté, le Christ a produit ce  
qui lui fut ordonné, nous voulons dire : le ciel, la terre,  
la mer, la lumière, la nuit, le jour, les étoiles, les astres,

y<sup>ms</sup> || 104 προσετάγη : ἠθέλησεν M + προσέταττε d<sup>ms</sup> || λέγομεν :  
λέγω ch || 105 δὴ : δεῖ p || θάλασσαν post 106 νηκτά p φῶς —  
ἡμέραν > M

7. x. Cf. Rom. 4, 17 || y. Gen. 1, 1

7, 16-19. Pour exposer sa théologie, le compilateur s'exprime en des formules caractéristiques qu'on retrouve dans le *Commentaire sur Job*, cf. *Introd.*, § 48, 237 ; D. HAGEDORN, *Der Hiobkommentar...*, p. xlv s.

ἀστρα, πετεινά, νηκτά, τετράποδα, ἔρπετά, φυτά, βοτάνας ·  
 τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ πάντας ἀναστήσει θελήματι, συνεργείας  
 108 μὴ δεόμενος. 19. Τῆς γὰρ αὐτῆς δυνάμεώς ἐστὶν ἔργον τὸ  
 δημιουργῆσαι κόσμον καὶ τὸ νεκροὺς ἀναστήσαι · καὶ τότε  
 μὲν μὴ ὄντα τὸν ἄνθρωπον ἐκ διαφόρων ἐποίησεν, δοὺς  
 αὐτῷ τὴν ψυχὴν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος, νῦν δὲ ταῖς οὐσαῖς ψυχαῖς  
 112 τὰ διαλυθέντα σώματα ἀποτίσει. Κειμένων γάρ ἐστιν ἡ  
 ἀνάστασις, οὐχὶ δὲ μὴ ὑπαρχόντων.

20. Ὁ οὖν τὰ πρῶτα σώματα ἐκ μὴ ὄντων ποιήσας καὶ  
 ἐξ αὐτῶν διάφορα δημιουργήσας, οὗτος καὶ τοὺς θανόντας  
 116 ζωοποιήσας ἀναστήσει. Ὁ γὰρ ἐν τῇ κοιλίᾳ τὸν ἄνθρωπον  
 ἐκ μικροῦ σπέρματος μορφῶν καὶ ψυχῆν αὐτῷ οὐκ οὔσαν  
 ἐνδημιουργῶν, καθὼς αὐτὸς πού φησιν τῷ Ἱερεμίᾳ · « Πρὸ  
 τοῦ με πλάσαι σε ἐν κοιλίᾳ ἐπίσταμαί σε<sup>z</sup>. » Καὶ ἄλλαχοῦ ·  
 120 « Ἐγὼ Κύριος στερεῶν οὐρανὸν καὶ θεμελιῶν γῆν καὶ  
 πλάσσω πνεῦμα ἀνθρώπου ἐν αὐτῷ<sup>a</sup>. » Αὐτὸς καὶ πάντας  
 ἀνθρώπους ἀναστήσει αὐτοῦ ὄντας ποιήματα, καθὼς καὶ ἡ  
 124 θεία γραφὴ μαρτυρεῖ λέγοντα τὸν Θεὸν τῷ μονογενεῖ  
 Χριστῷ · « Ποιήσωμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα ἡμετέραν καὶ  
 καθ' ὁμοίωσιν · καὶ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν ἄνθρωπον, κατ'  
 εἰκόνα Θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν · ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν  
 128 αὐτούς<sup>b</sup>. » 21. Καὶ ὁ θειότατος καὶ καρτερικὸς Ἰώβ, περὶ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 106 ἀστρα : ἀστέραις s || βότανα b || 108 ἔργον + καὶ yz ||  
 110 μὴ ὄντα τὸν > R || μὴ ὄντα post ἄνθρωπον eh || ἐκ δ. ἐποίησεν  
 > R || ἐποίησεν + ἄνθρωπον ayz || 112 διαλυθέντα : διαλελυμένα  
 mp || ἀποτίσει : ἀναστήσει R || 112-113 ἡ ἀνάστασις ἐστὶν εν b || 114  
 οὖν : γάρ p || 115 διάφορα > R || δημιουργ. + εἶδη yz || οὗτος : οὐ-  
 τως R h αὐτὸς N M || θανόντας b || 117 σπέρματος : σώματος  
 e || καὶ + τὴν h || ψυχῆν + ἐν R || οὐκ οὔσαν : οἰκοῦσαν b || 118  
 καθὼς : καὶ ὡς a || τῷ : τοῦ o || 120-121 καὶ θεμ. — ἀνθρώπου >  
 a<sup>ix</sup> resl. a<sup>ms</sup> || 123 ὄντας : -a yz || ποιήμα s || 124 λέγοντα : εἰσα-  
 γουσα yz || λέγ. τ. Θεὸν : λέγοντας τὸν Θ. s λέγοντα τῷ Θεῷ h p  
 λέγοντος τοῦ Θεοῦ R || 124-125 λέγ. — Χριστῷ : λέγοντος τῷ μ.  
 Χρ. d<sup>ix</sup> τοῦ Θεοῦ τῷ μονογενεῖ Χριστῷ d<sup>ms</sup> || τὸν μονογενῆ  
 Χριστὸν p || 125 Χρ. + Θεῷ d m + γραφ. uif y<sup>ms</sup> || 125-127 καὶ —  
 εἰκόνα > R d || 125 ἡμετέραν post ὁμοίωσιν R ayz N M v. notam ||

les oiseaux, les poissons, les quadrupèdes, les reptiles,  
 les plantes, les herbes ; de la même manière il ressuscitera  
 tous les hommes par sa volonté, sans avoir besoin d'aide.  
 19. Car cela relève du même pouvoir : créer l'univers et  
 ressusciter les morts ; d'une part, jadis, alors que l'homme  
 n'existait pas (Dieu) l'a créé à partir de différents éléments  
 et lui a donné l'âme tirée du néant, d'autre part, main-  
 tenant, aux âmes existantes il restituera les corps qui se  
 sont décomposés, car la résurrection concerne les défunts  
 et non des êtres qui n'existent pas.

20. Donc celui qui du néant a créé les premiers corps  
 et qui à partir d'eux a formé des créatures variées, c'est lui  
 aussi qui ressuscitera les morts en leur donnant vie. Car  
 c'est lui qui forme l'homme dans le sein à partir d'une  
 petite semence et qui crée en lui une âme à partir du néant,  
 comme il le dit quelque part à Jérémie : « *Avant que je ne  
 l'aie formé dans le sein, je te connaissais<sup>z</sup>.* » Et ailleurs :  
 « *C'est moi le Seigneur qui établis le ciel, fonde la terre et  
 forme l'esprit de l'homme en lui<sup>a</sup>.* » C'est lui aussi qui  
 ressuscitera tous les hommes, qui sont ses créatures,  
 comme en témoigne la divine Écriture en rapportant que  
 Dieu dit à son Monogène, le Christ : « *Faisons l'homme à  
 notre image et à notre ressemblance. Et Dieu fit l'homme,  
 à l'image de Dieu il le fit, il les fit homme et femme<sup>b</sup>.* »  
 21. Et le très divin et patient Job, dont l'Écriture dit :

127 εἰκόνα + καὶ ὁμοίωσιν ἡμετέραν καὶ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν ἄνθρω-  
 πον κατ' εἰκόνα s || αὐτόν — ἐποίησεν<sup>a</sup> > z || 128 θειότατος : θεῖος  
 s || καὶ<sup>a</sup> > d || καὶ καρτ. > y<sup>ac</sup>z

7. z. Jér. 1, 5 || a. Zach. 12, 1 || b. Gen. 1, 26-27

7, 20. Ἐν κοιλίᾳ : propos identiques en VII, 38, 5. Ἠμετέραν :  
 nous avons privilégié les leçons des manuscrits correspondant à la  
 citation du même verset biblique dans le *Commentaire sur Job*, cf.  
 éd. HAGEDORN, p. 265, l. 16.

7, 21. Les manuscrits a, y et z ont en commun la même addition,  
 cf. *Introd.*, § 130.

- οὐ φησιν ἡ γραφή, ὅτι γέγραπται αὐτὸν πάλιν ἀναστήσεσθαι μεθ' ὧν ὁ Κύριος ἀνίστησιν<sup>ο</sup>, οὗτός φησι πρὸς τὸν Θεόν·  
 « Ἡ οὐχ ὡσπερ γάλα με ἡμελξας, ἐπηξας δέ με Ἰσα τυρῶ ;  
 132 Δέρμα καὶ κρέας με ἐνέδυσας, ὀστέοις δὲ καὶ νεύροις με ἐνεΐρας, ζῶην δὲ καὶ ἔλεος ἔθου παρ' ἐμοί, ἡ δὲ ἐπισκοπή σου ἐφύλαξέν μου τὸ πνεῦμα· ταῦτα ἔχων ἐν ἑμαυτῶ, οἶδα, ὅτι πάντα δύνασαι, ἀδυνατεῖ δέ σοι οὐδέν<sup>α</sup>. » 22. Λέγει δὲ  
 136 καὶ ὁ θεοφιλῆς Δαυὶδ τῷ Θεῷ· « Αἱ χεῖρές σου ἐποίησάν με καὶ ἔπλασάν με<sup>ο</sup>. » Καὶ πάλιν· « Σὺ ἔγνωσ τὸ πλάσμα ἡμῶν<sup>ι</sup>. » Καὶ ἐξῆς· « Σὺ ἔπλασάς με καὶ ἔθηκας ἐπ' ἐμὲ τὴν χεῖρά σου· ἐθαυμαστώθη ἡ γνῶσίς σου ἐξ ἐμοῦ, ἐκραταιώθη, οὐ μὴ δύνωμαι πρὸς αὐτήν· τὸ ἀκατέργαστόν μου εἶδον οἱ ὀφθαλμοί σου, καὶ ἐπὶ τὸ βιβλίον σου πάντες γραφήσονται<sup>ς</sup>. » Ἀλλὰ καὶ ὁ Ἡσαΐας λέγει προσευχόμενος αὐτῷ, ὅτι « Ἡμεῖς ὁ πηλὸς καὶ σὺ ὁ πλάστης ἡμῶν<sup>η</sup>. »  
 144 23. Εἰ τοίνυν αὐτοῦ δημιουργημα ὁ ἄνθρωπος διὰ Χριστοῦ γενόμενος, πάντως ὅτι καὶ θανὼν δι' αὐτοῦ ἀναστήσεται ἐπὶ τῷ ἡ στεφανωθῆναι ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν ἢ κολασθῆναι ἐπὶ τοῖς πλημμελήμασιν. Εἰ δὲ δικαιοσύνη κρίνει ὡς νομοθέτης, ὡσπερ κολάζει τοὺς ἀσεβεῖς, οὕτως εὐεργετῶν σφάζει τοὺς πιστοὺς καὶ τοὺς δι' αὐτὸν ὑπ' ἀνθρώπων σφαγέντας ἄγιους, τοὺς μὲν ὡς ἄστρα φαιδρύνων, τοὺς δὲ ὡς φωστῆρας λαμπρύνων<sup>ι</sup>, καθὼς ὁ Γαβριὴλ τῷ Δανιὴλ ἔλεγεν. 24. Μαθη-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 129 ἡ + θεία d || γέγραπται + δὲ s v || αὐτὸν post πάλιν b d  
 ante 130 μεθ' p || πάλιν > H || 130 ἀνίστησιν ὁ κύριος ~ M ||  
 οὗτος : οὕτω N + δὲ R || φησιν : τοίνυν ταῦτα διαλεγόμενος yz ||  
 Θεὸν + ἔξειον yz || 131 ὡσπερ : ὡς R || ἐπηξας : ἐτύρωσας M || Ἰσα  
 τυρῶ : εἰς τυρῶ o || 132 ἐνέδυσας με ~ R ch N || ὀστέοι o || με post ἐνεΐ-  
 ρας R N > ch || 133 δὲ<sup>1</sup> : τε R N || ἔλεον H || 134 ἑμαυτῶ : ἑαυτῶ d p ||  
 135 οὐδέν + διὸ φησιν [δ. φ. > yz] καὶ ὁ ἡμέτερος [+ δὲ yz] σωτῆρ  
 καὶ διδάσκαλος Ἰησοῦς ὁ Χριστός [+ ἐν εὐαγγελίοις που ἔφη yz]  
 ὅτι τὸ [τὰ yz] παρὰ ἀνθρώποις ἀδύνατον δυνατὸν [ἀδύνατα δυνατὰ  
 yz] παρὰ τῷ Θεῷ ayz v. noiam || 136 τῷ Θεῷ > a || 137 σὺ ἔγνωσ :  
 ὅτι αὐτὸς ἔγνω yz || 138 ἐξῆς : πάλιν yz || 140 δύνωμαι : δύνομαι N p  
 δύναμε R || αὐτήν + καὶ αὐθις N M || 141 εἶδον : οἶδον z εἶδω-

« Il est écrit qu'il ressuscitera avec ceux que le Seigneur ressuscite<sup>ο</sup> », ce Job dit à Dieu : « Ne m'as-tu pas traité comme du lait et fait coaguler comme du fromage ? Tu m'as revêtu de peau et de chair, tressé d'ossements et de nerfs, tu m'as accordé vie et miséricorde, ta vigilance gardait mon esprit ; ayant cela en moi, je sais que tu peux tout et que rien ne l'est impossible<sup>α</sup>. » 22. De même David, l'ami de Dieu, lui dit : « Tes mains m'ont fait et m'ont formée. » Et encore : « Toi, tu sais de quoi nous sommes faits<sup>ι</sup>. » Et plus loin : « Toi, tu m'as formé et tu as posé sur moi ta main ; ta connaissance de moi est prodigieuse, elle est affermie, je ne puis l'atteindre ; je n'étais encore qu'ébauché et déjà tes yeux me voyaient et tous seront inscrits sur ton livre<sup>ς</sup>. » De même Isaïe lui dit en priant : « Nous, nous sommes l'argile et toi, notre potier<sup>η</sup>. »

23. Donc puisque l'homme, créé par l'intermédiaire du Christ, est son œuvre, s'il meurt, assurément par le Christ il ressuscitera aussi, afin d'être couronné pour ses bonnes actions ou puni pour ses fautes. Si Dieu juge avec justice, en tant que législateur, de même qu'il punit les impies, il sauve de la même façon par bienfaisance les fidèles et les saints qui à cause de lui ont été tués par les hommes, les uns en les faisant briller comme des astres et les autres, étinceler comme des constellations<sup>ι</sup>, ainsi que l'a dit Gabriel à Daniel. 24. Puisque nous les croyants

σαν R s ἴδωσαν ch || 143 αὐτῶ : μὲν οὕτως R || ὅτι > N M ||  
 144 διὰ + Ἰησοῦ yz || 145 γενόμενος : γιν. s γενάμ. R || 146  
 τῷ : τὸ R d || ἡ<sup>1</sup> > R || στεφαν. : στεφανῶναι ac || ἐπὶ > b || 147  
 εἰ : ἡ h || δικαιοσ. κρ. : δικαίως συγκρίνει R || 149 καὶ τοὺς > R ||  
 δι' αὐτὸν : δι' αὐτῶν s διὰ τῶν R d || σφαγέντας ὑπ' ἀνθρ. ~ M ||  
 150 ἄγιους : ὁσίους R c || 151 καθὼς + καὶ yz || τῷ Δανιὴλ > a  
 rest. a<sup>261</sup> || ἔλεγεν : λέγει s

7. c. Job 42, 17<sup>a</sup> || d. Job 10, 10-13 || e. Ps. 118, 73 || f. Ps. 102, 14 ||  
 g. Ps. 138, 5-6.16 || h. Is. 64, 7 || i. Cf. Dan. 12, 3

- 152 ταὶ οὖν Χριστοῦ πάντες ὑπάρχοντες οἱ πιστοί, πιστεύωμεν  
αὐτοῦ ταῖς ἐπαγγελίαις· ἀψευδῆς γὰρ ὁ ἐπαγγειλάμενος.  
Λέγει δὲ καὶ ὁ μακάριος προφήτης Δαυὶδ ὅτι « Πιστὸς  
Κύριος ἐν πᾶσι τοῖς λόγοις αὐτοῦ καὶ ὅσιος ἐν πᾶσι τοῖς  
156 ἔργοις αὐτοῦ. »  
25. Ὁ γὰρ ἐκ παρθένου ἑαυτῷ κατασκευάσας σῶμα,  
οὗτος καὶ τῶν ἄλλων ἀνθρώπων δημιουργός ἐστιν, καὶ ὁ  
ἑαυτὸν ἀναστήσας ἐκ τῶν νεκρῶν, αὐτὸς καὶ πάντας τοὺς  
160 κειμένους ἀναστήσει. 26. Ὁ τὸν πυρὸν ἐξ ἑνὸς κόκκου  
πολύχουν ἐκ γῆς ἀνιστῶν, ὁ τὸ ἐκκοπὲν δένδρον εἰς βράδαμον  
ἀναθάλλων, ὁ τὴν Ἰακώβου ξηρὰν οὖσαν ἐκφύσας εἰς  
βλαστὸν<sup>κ</sup>, αὐτὸς καὶ ἡμᾶς ἐγερεῖ ἐν δόξῃ. 27. Ὁ τὸν παρα-  
164 λυτικὸν σῶον ἀνεγείρας<sup>1</sup> καὶ τὸν ἐξηραμμένον ἔχοντα τὴν  
χεῖρα<sup>μ</sup> ἰασάμενος καὶ τὸ λειπὸν μέρος ἐν τῷ ἐκ γενετῆς  
πηρῷ ἐκ γῆς καὶ σιέλου ἀποδοῦς<sup>η</sup>, ὁ αὐτὸς καὶ ἡμᾶς ἀνεγερεῖ.  
28. Ὁ ἐκ πέντε ἄρτων καὶ δύο ἰχθύων πεντακισχιλίου  
168 κορέσας<sup>ο</sup> καὶ περισσεύσας δώδεκα κοφίνους<sup>ρ</sup>, καὶ ἐξ ὕδατος  
οἴνον μεταποιήσας<sup>α</sup> καὶ ἐκ στόματος ἰχθύος στατήρα δι' ἐμοῦ  
Πέτρου τοῖς ἀπαιτοῦσι κῆσον ἀποστείλας<sup>ς</sup>, ὁ αὐτὸς καὶ  
172 αὐτοῦ μαρτυροῦμεν, τὰ δὲ ἄλλα οἱ προφήτῃται.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 152 Χριστοῦ : κυρίου R || πάντες > ch s || πιστεύωμεν o achz N  
mp || 153 γὰρ + φησὶν R || 154 λέγει — ὅτι : ὡς που καὶ ὁ Δαβὶδ λέγει  
yz || καὶ > H || μακάριος > p || Δαυὶδ [ante προφήτης b] R a s<sup>ms</sup> p  
> ch ds<sup>tx</sup> mv || πιστὸς + ὁ d || 155-156 καὶ — αὐτοῦ > h N M ||  
158 οὕτως z || 159 ἑαυτὸν : αὐτὸν b || 161 βράδαμον : βράμνον R  
βράδδον p ὀρόδαμον mv || 162 ξηρὰν : ξηράνασαν a || ἐκφύσας :  
ἐκφυσίσας d ἐκφυήσας s ἐκφυσήσας M || 163 αὐτὸς : οὗτος yz  
N οὕτως R + ἄν R ch || ἐγείρει R || 164 ἀνεγείρας : ἀναγ. z  
ἐγεῖρας b || ἐξηραμμένον : ἀνεξηρ. b ξηρ. y || 165 ἐν > R N || ἐκ  
γεν. : ἐκ γεννητοῖς [ἐγγ. b] R ἐκ γεννητῆς ch || 166 πηρῷ :  
τυφλῷ ch + τυφλῷ τῷ παντάπασι μὴ ὁρᾶντι d<sup>ms</sup> || σιέλου :  
σιάλου R || ὁ > R ch || ἀνεγερεῖ : -γείρει o ἐγερεῖ yz || 167  
πεντακισχ. > m || 170 ὁ αὐτὸς : οὗτος b H N οὕτω o || καὶ

sommes donc tous des disciples du Christ, accordons foi à ses promesses, car celui qui les a faites ne ment pas. Le bienheureux prophète David dit en effet : « *Le Seigneur est fidèle en toutes ses paroles et saint en toutes ses œuvres*. »

Fol  
en la puissance  
du Christ.

25. Car celui qui dans le sein d'une vierge s'est formé un corps, celui-là est aussi le créateur des autres hommes ; et celui qui s'est lui-même ressuscité d'entre les morts, celui-là même ressuscitera tous les défunts. 26. Celui qui à partir d'une seule graine fait lever de terre du froment en abondance, qui par une jeune tige fait repousser l'arbre abattu, qui fit germer comme une jeune pousse le bâton d'Aaron alors qu'il était desséché<sup>k</sup>, celui-là même nous ressuscitera dans la gloire. 27. Celui qui a remis le paralytique debout et en bonne santé<sup>1</sup>, qui a guéri l'homme à la main desséchée<sup>m</sup>, qui avec de la terre et de la salive a restitué l'organe manquant à l'aveugle de naissance<sup>n</sup>, celui-là même nous relèvera aussi. 28. Celui qui avec cinq pains et deux poissons a rassasié cinq mille personnes<sup>o</sup> et rempli de restes douze corbeilles<sup>p</sup>, qui a changé l'eau en vin<sup>a</sup> et qui a tiré de la bouche d'un poisson un statère qu'il m'a fait porter, moi Pierre, aux collecteurs du cens<sup>s</sup>, celui-là même ressuscitera aussi les morts. 29. Tout cela, nous témoignons qu'il l'a fait, et les prophètes témoignent des autres actions.

> s || 171 τοὺς > p || ἀνεγερεῖ : -γείρει R ἐγερεῖ ch yz ||  
γὰρ > yz || ἅπαντα : πάντα R

7. j. Ps. 144, 13 || k. Cf. Nomb. 17, 16-26 || l. Cf. Matth. 9, 1-8 || m. Mc 3, 1-6 || n. Cf. Jn 9, 1-7. Mc 8, 22-26 || o. Cf. Matth. 14, 17-21 || p. Cf. Jn 6, 1-13 || q. Cf. Jn 2, 3-11 || r. Cf. Matth. 17, 24-27

7, 25. Sur la christologie des CA, cf. *Introd.*, 231.

7, 28. Procédés courants de la pseudépigraphie, cf. *Introd.*, § 25.

30. Ἡμεῖς οἱ συμφαγόντες αὐτῷ καὶ συμπιόντες\*, καὶ  
 θεαταὶ γενόμενοι τῶν αὐτοῦ τεραστίων καὶ τῆς ζωῆς καὶ  
 τῆς πολιτείας καὶ τῶν λόγων καὶ τῶν παθημάτων καὶ τοῦ  
 176 θανάτου καὶ τῆς ἐκ νεκρῶν αὐτοῦ ἀναστάσεως, καὶ συνα-  
 ναστραφέντες αὐτῷ ἡμέρας τεσσαράκοντα<sup>t</sup> μετὰ τὴν ἔγερσιν  
 αὐτοῦ, καὶ λαβόντες ἐντολὴν παρ' αὐτοῦ κηρῦξαι τὸ εὐαγγέ-  
 λιον εἰς ὅλον τὸν κόσμον<sup>u</sup> καὶ μαθητεῦσαι πάντα τὰ ἔθνη  
 180 καὶ βαπτίσειν<sup>v</sup> εἰς τὸν θάνατον αὐτοῦ<sup>w</sup> ἐπὶ αὐθεντία τοῦ  
 Θεοῦ τῶν ὅλων, ὃς ἐστὶν αὐτοῦ Πατήρ, καὶ μαρτυρία  
 Πνεύματος, ὃς ἐστὶ παράκλητος· διδάσκομεν ὑμᾶς ταῦτα  
 πάντα, ἃ διαταξάμενος ἡμῖν ἀνελήφθη ἐπ' ὄψει ἡμῶν εἰς  
 184 τὸν οὐρανόν<sup>x</sup> πρὸς τὸν ἀποστείλαντα αὐτόν<sup>y</sup>. 31. Καὶ ἐὰν  
 μὲν πιστεύσητε, μακάριοι γενήσεσθε<sup>z</sup>· εἰ δὲ μὴ πιστεύσητε,  
 ἀθῶοι ἡμεῖς εὐρεθησόμεθα καὶ καθαροὶ τῆς ὑμετέρας δυσπι-  
 στίας.

8. 1. Περὶ δὲ τῶν μαρτύρων λέγομεν ὑμῖν, ὅπως πάση  
 τιμῇ ὦσιν παρ' ὑμῖν, ὡς καὶ παρ' ἡμῖν τετίμηται ὁ μακάριος  
 Ἰάκωβος ὁ ἐπίσκοπος καὶ ὁ ἅγιος ἡμῶν συνδιάκονος Στέφα-  
 4 νος. 2. Οὗτοι γὰρ εἰσιν καὶ ὑπὸ Θεοῦ μεμακαρισμένοι καὶ  
 ὑπὸ ὁσίων ἀνδρῶν τετιμημένοι, καθαροὶ πάσης πλημμελείας,  
 ἀτρεπτοὶ πρὸς ἁμαρτίαν, ἀμετάπειστοι τῶν καλῶν, ἀνε-  
 δοῖαστοι πρὸς ἐγκώμια, περὶ ὧν καὶ ὁ Δαυιδ ἔλεγεν·

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

7, 173 ἡμεῖς + οὖν mp || 174 γενόμενοι : γενάμ. R v || αὐτοῦ :  
 ἑαυτοῦ h || 176 καὶ τ. ἐκ — ἀναστάσεως > mp || 180 αὐτοῦ θάνα-  
 τον ~ H M || ἐπὶ : ἐπεὶ s || τοῦ > h || 181 μαρτυρία : -ρίας p μάρτυς  
 R || 182 ὑμᾶς : ὑμεῖς z || 182-183 ταῦτα πάντα : ἀπαντα [πάντα  
 yz] ταῦτα chyz M || 183 ἐπ' ὄψει : ἐφ' ὄψει R || 185 μὲν > m || μὴ  
 πιστεύσητε [-σετε yz] : ἀπιστήσητε v ἀπιστήσετε mp + μακάριοι  
 — πιστεύσητε *verba quae supra leguntur iterat* o || 186 ἡμετέρας b

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

8, 1 λέγ. ὑμῖν : ἡμεῖς λέγομεν h || ὅπως + ἐν a<sup>ms</sup> || 2 ὡς > R ||  
 καὶ παρ' inc. e || τετίμηται e s || 3 ἅγιος > yz || ἡμῶν *post* συνδ.  
 ch M || ἡμῶν — Στ. : Στ. ὁ συνδιάκονος ἡμῶν s || 6 ἀτρεπτοὶ : ἀνένδοτοι  
 yz || ἀμετάπειστοι R H N p || 7 πρὸς + τὰ b || καὶ > ds M || ὁ > R  
 e || ἔλεγεν : λέγει ch

30. Nous qui avons mangé et bu avec lui\* et qui avons été  
 les témoins oculaires de ses miracles, de sa vie, de sa  
 conduite, de ses paroles, de ses souffrances, de sa mort et  
 de sa résurrection d'entre les morts, nous qui avons vécu  
 avec lui *quarante jours*<sup>t</sup> après sa résurrection et avons reçu  
 de lui l'ordre de *proclamer l'Évangile au monde*<sup>u</sup> entier,  
*d'enseigner toutes les nations et de baptiser*<sup>v</sup> en sa mort<sup>w</sup>,  
 sous l'autorité du Dieu de toutes choses, qui est son Père,  
 et avec le témoignage de l'Esprit, qui est le Paraclet,  
 nous vous enseignons tout ce qu'il nous a prescrit avant  
 d'être enlevé sous nos yeux, vers le ciel<sup>x</sup>, auprès de celui  
 qui l'avait envoyé<sup>y</sup>. 31. Et si vous croyez, bienheureux  
 serez-vous<sup>z</sup>, mais si vous ne croyez pas, nous serons  
 reconnus innocents et nous ne serons pas responsables  
 de votre incrédulité.

8. 1. Si nous vous parlons des  
 La gloire des martyrs. martyrs, c'est pour que vous les  
 teniez en grande estime, comme furent honorés par nous  
 le bienheureux Jacques, l'évêque, et notre collègue diacre,  
 saint Étienne. 2. Car ils ont été déclarés bienheureux par  
 Dieu et les hommes saints les vénèrent ; ils étaient purs  
 de toute faute, inébranlables devant le péché, inflexibles  
 dans le bien, dignes d'éloge sans réserve ; à leur sujet

7. s. Act. 10, 41 || t. Act. 10, 41 ; 1, 3 || u. Mc 16, 15 || v. Matth. 28,  
 19 || w. Rom. 6, 3 || x. Cf. Act. 1, 9. Mc 16, 19 || y. Cf. Jn 17, 3 || z. Mc  
 16, 16

7, 30. La mission salvifique du Christ, cf. *Introd.*, § 220.

7, 31. Les bénédictions et menaces, comme procédé de la pseudépi-  
 graphie, cf. *Introd.*, § 26.

8-12. Dans cette section la part de la *Didascalie* est réduite ; le  
 compilateur a profondément remanié ou augmenté les passages  
 suivants : 8-9 ; 11, 1 ; 12, 2-6.

8, 1. Le martyre de Jacques, cf. *Introd.*, § 14.

8 « Τίμιος ἐναντίον Κυρίου ὁ θάνατος τῶν δόσιων αὐτοῦ<sup>a</sup>. »  
 Καὶ ὁ Σολομών · « Μνήμη δικαίων μετ' ἐγκωμίων<sup>b</sup>. » Περὶ  
 ὧν καὶ ὁ προφήτης ἔλεγεν · « Ἄνδρες δίκαιοι αἰρονται<sup>c</sup>. »

9. 1. Ταῦτα δὲ περὶ τῶν κατὰ ἀλήθειαν ὑπὲρ Χριστοῦ  
 μαρτυρησάντων εἴρηται, ἀλλ' οὐ περὶ τῶν ψευδομαρτύρων,  
 περὶ ὧν τὸ λόγιόν φησιν · « Ὅνομα δὲ ἀσεβῶν σβέννυται<sup>a</sup> ·  
 4 μάρτυς γὰρ πιστὸς οὐ ψεύδεται, ἐκκαλεῖ δὲ ψευδῆ μάρτυς  
 ἄδικος<sup>b</sup>. » 2. Ὁ γὰρ ἐν μαρτυρίῳ ἐξεληθὼν ἀψευδῶς ὑπὲρ  
 τῆς ἀληθείας, οὗτος ἀληθινὸς μάρτυς, ἀξιόπιστος ἐν οἷς  
 συνηγωνίατο τῷ λόγῳ τῆς εὐσεβείας διὰ τοῦ οἰκείου αἵματος.

10. 1. Παραينوῦμεν δὲ ὑμῖν, ἀδελφοὶ καὶ σύνδουλοι, φεύ-  
 γειν τὰς ματαιολογίας καὶ τὰς αἰσχρολογίας καὶ τὰς εὐτρα-  
 πελίαις, μέθαις, λαγνείαις, θρύψεις καὶ τὰς ἀμέτρους ὀργὰς  
 4 σὺν ταῖς μωρολογίαις<sup>a</sup>, ὅτι οὐδὲ ἐν ταῖς κυριακαῖς ἡμέραις  
 τῶν εὐφροσυνῶν ὑμῶν ἐπιτρέπομεν ὑμῖν ἀσεμνόν τι ἢ  
 φθέγγεσθαι ἢ πράττειν. Λέγει γὰρ πού καὶ ἡ γραφή ·  
 « Δουλεύσατε τῷ Κυρίῳ ἐν φόβῳ καὶ ἀγαλλιᾶσθε αὐτῷ ἐν  
 8 τρόμῳ<sup>b</sup>. » 2. Καὶ τὰς ἀγαλλιᾶσεις οὖν ὑμῶν μετὰ φόβου καὶ  
 τρόμου γίνεσθαι χρή. Ὁ γὰρ τοι χριστιανὸς ὁ πιστὸς οὐδὲ  
 ᾧδῆν ἐθνικὴν ὀφείλει λέγειν οὔτε ἄσμα πορνικόν, ἐπεὶ  
 12 συμβήσεται αὐτῷ διὰ τῆς ᾧδῆς εἰδώλων μνημονεύειν ὀνόματα  
 δαιμονικά, καὶ ἀντὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος εἰσφρήσει ἐν αὐτῷ  
 τὸ πονηρόν.

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

8, 9 ὁ > yz || δικαίου μετ' ἐγκωμίου H || 10 ὁ > yz || προφήτης  
 + Ἡσαΐας ch + ἄλλος yz || ἔλεγεν : εἶπεν yz || αἰρονται :  
 ἐράωνται es

9, 1 δὲ > yz || ὑπὲρ + τοῦ N M || 2 εἴρηται : εἴρηγται ch || τῶν  
 > p || 3 φησιν + οὕτως R || δὲ > yz || σβένν. + καὶ πάλιν yz ||  
 4 γὰρ > yz || 5-6 ὑπὲρ — ἀξιόπιστος > h || 6-7 ἀληθινός — συνη-  
 γων. > d<sup>ix</sup> rest. d<sup>ms</sup> || 6 ἀξιόπιστος + πιστὸς es

10, 1 δὲ ὑμῖν : οὖν ὑμᾶς R || καὶ > R || σύνδουλοι : σύμβουλοι  
 d || φυγεῖν R || 2 καὶ τὰς αἰσχρολ. > R M || 3 λαγνείας + βλακείας  
 d<sup>ms</sup> || θρύψεις + βλακείας s || ὀργὰς a<sup>ix</sup>chyz es M : ὀρμας R d a<sup>ms</sup> ||  
 4 ὅτι : ἀλλ' yz || οὐδὲ : οὐδὲν R || 5 εὐφροσυνῶν : εὐφροονύτων R ||  
 ὑμῶν > ayz || 6 φθέγγασθαι R p || καὶ > R a || ἡ γραφή : Δαυὶδ

David a dit : « Aux yeux du Seigneur précieuse est la mort  
 de ses saints<sup>a</sup>. » Et Salomon : « Le souvenir des justes  
 s'accompagne d'éloges<sup>b</sup>. » De même le prophète a dit à  
 leur sujet : « Les hommes justes sont exaltés<sup>c</sup>. »

9. 1. Ces propos concernant les martyrs qui ont vraiment  
 témoigné pour le Christ et non les faux martyrs dont  
 l'oracle dit : « Le nom des impies s'éteint<sup>a</sup>. » En effet :  
 « Le témoin fidèle ne ment pas, mais le témoin injuste attise  
 des mensonges<sup>b</sup>. » 2. Car quiconque meurt par le martyre  
 sans faillir et à cause de la vérité, celui-là est un vrai  
 martyr, digne de foi parce que avec son propre sang  
 il a combattu pour la doctrine de la foi.

**Interdiction  
 des réjouissances  
 inconvenantes.**

10. 1. Frères et compagnons de  
 service, nous vous exhortons à fuir  
 les discours creux, les obscénités,  
 les bouffonneries, l'ivrognerie, le liber-  
 tinage, les énervements, les colères excessives et les paroles  
 insensées<sup>a</sup>, car même les dimanches, vos jours de réjouis-  
 sance, nous ne vous permettons pas de dire ni de faire  
 quoi que ce soit d'inconvenant. Car l'Écriture dit quelque  
 part : « Servez le Seigneur avec crainte et exultez pour lui  
 avec tremblement<sup>b</sup>. » 2. Il faut donc que vos réjouissances  
 se passent avec crainte et tremblement ; car le chrétien  
 fidèle ne doit proférer ni chant païen ni chanson impudique,  
 puisqu'il lui arriverait par le chant de mentionner les  
 noms démoniaques des idoles et, au lieu du Saint-Esprit,  
 le Malin pénétrerait en lui.

ἡμῖν R + ὑμῖν ch || 8 καὶ<sup>1</sup> > yz || οὖν > R || 9 τοι > R || ὁ<sup>a</sup> :  
 καὶ es M || οὐδὲ : οὐτε R || 10-11 ἐπεὶ συμβ. : ἐπισυμβήσεται c ds ||  
 11 μνημονεύειν + καὶ R || 12 τοῦ ἁγ. πν. : πνεύματος ἁγίου p ||  
 εἰσφρήσει R a d<sup>ix</sup>e<sup>ix</sup>s M : ἐνοικήσει ch εἰσάγει d<sup>ms</sup> εἰσάγα-  
 γει e<sup>ms</sup> || ἐν αὐτῷ H : ἐαυτῷ N M εἰς αὐτὸν R || 13 τὸ : τὸν R

8. a. Ps. 115, 6 || b. Prov. 10, 7 || c. Is. 57, 1

9. a. Prov. 10, 7 || b. Prov. 14, 5

10. a. Cf. Col. 3, 8. Éphés. 5, 4 || b. Ps. 2, 11

11. 1. Ἀπειρήται δὲ καὶ τὸ ὀμνῆσαι ἐν αὐτοῖς καὶ τὸ διὰ  
στόματος αὐτῶν προφέρειν τὰ βδελυκτὰ ὀνόματα ἢ προσκυ-  
νεῖν αὐτοῖς ἢ φοβεῖσθαι αὐτοὺς ὡς θεοὺς· οὐ γὰρ εἰσὶν  
4 θεοί, ἀλλ' ἢ πονηροὶ δαίμονες ἢ μεμωκημένα ἔργα<sup>α</sup>. 2. Λέγει  
γὰρ ποῦ ὁ Θεὸς περὶ τῶν Ἰσραηλιτῶν· « Ἐγκατέλιπόν με  
καὶ ὠμνουν ἐν τοῖς οὐκ οὔσι θεοῖς<sup>β</sup>. » Καὶ ἐξῆς· « Ἐξαρῶ  
8 τὰ ὀνόματα τῶν εἰδώλων ἐκ τοῦ στόματος αὐτῶν<sup>γ</sup>. » Καὶ  
ἀλλαχοῦ· « Αὐτοὶ παρεζήλωσάν με ἐπ' οὐ θεοῖς, παρώργισάν  
με ἐν τοῖς εἰδώλοις αὐτῶν<sup>δ</sup>. » Καὶ ἐν πάσαις δὲ ταῖς γραφαῖς  
ἀπηγόρευται ταῦτα ὑπὸ Κυρίου τοῦ Θεοῦ.

12. Οὐ μόνον δὲ περὶ εἰδώλων ἀπαγορεύουσιν, ἀλλὰ καὶ  
περὶ φωστήρων νομοθετοῦντες παραινοῦσιν μήτε ὀμνῆσαι  
ταῦτα μήτε μὴν λατρεύειν αὐτοῖς· φασὶ γὰρ· « Μὴ ἰδὼν  
4 τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην καὶ τοὺς ἀστέρας πλανηθεῖς  
προσκυνήσης αὐτοῖς<sup>α</sup>. » Καὶ ἀλλαχοῦ· « Κατὰ τὰς ὁδοὺς  
τῶν ἐθνῶν μὴ μανθάνετε, καὶ ἀπὸ τῶν σημείων τοῦ οὐρανοῦ  
μὴ φοβεῖσθε<sup>β</sup>. » 2. Τὰ γὰρ ἀστρα καὶ οἱ φωστῆρες εἰς  
8 φαῦσιν<sup>γ</sup> ἀνθρώποις, ἀλλ' οὐκ εἰς προσκύνησιν ἐδόθησαν, εἰ  
καὶ οἱ Ἰσραηλιταὶ μοχθηρίᾳ τρόπου προσεκύνουν ἀντὶ τοῦ  
κτίστου τὴν κτίσιν<sup>δ</sup>, καὶ τὸν μὲν δημιουργὸν καθυβρίσαντες,  
τὴν δὲ κτίσιν πλεῖον ἢ δεῖ θαυμάσαντες, καὶ ποτε μὲν  
12 μοσχοποιοῦντες ὡς ἐν ἐρήμῳ<sup>ε</sup>, ποτὲ δὲ τὸν Βεελφεγῶρ<sup>ς</sup>

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

11, 2 αὐτῶν *post* βδελυκτὰ **p** || προσφέρειν **d** || 4 ἀλλ' ἢ **ayz es pv** :  
ἀλλὰ **R ch d m** || ἢ<sup>α</sup> : καὶ **m** || μεμωκημένα **R H d<sup>xs</sup> es M** : μεμωκισμένα  
ἀργὰ **d<sup>ms</sup> es** || ἔργα : ἔργου **e** ἀργὰ **R** || 5 γὰρ : δὲ **yz** || Θεός + διὰ  
τοῦ Ἰερεμίου **e** + Ἰερεμίου **s<sup>ms</sup>** || περὶ > **b** || ἔγκ. με : ἐμέ  
ἐγκ. **yz** || 6 οὐκ οὔσι : μὴ ὄσι **p** || οὔσι : οὐ **o** ἦν **b** || ἐξῆς :  
πάλιν **yz** || 7 τὰ ὄν. : τὸ ὄνομα **d**

12, 1 περὶ + τῶν **ch** || 2 μήτε : μήτις **a** μὴ **M** || ὀμν. + εἰς  
**yz** || 3 λατρεύειν : λατρεῦσιν **R** || φασὶ : φησὶ **es M** > **yz** || γὰρ > **yz** ||  
ἰδὼν + φησὶ **yz** || 5 προσκυνήσεις **o ch ds<sup>so</sup>** || 6 μανθ. : πορευέσθε  
**yz** || 7 εἰς > **z** || 8 εἰς > **R** || προσκ. : ἤνησιν? **o** || ἐδόθησαν : ἐδη-

11. 1. Il est aussi interdit de jurer  
par les idoles, d'avoir à la bouche  
leurs noms abominables, de les adorer  
ou encore de les vénérer comme des dieux ; car ce ne sont  
pas des dieux, mais des démons mauvais ou des objets  
ridicules<sup>a</sup>. 2. Car Dieu dit quelque part au sujet des  
Israélites : « *Moi, ils m'ont abandonné et ils ont juré par  
des dieux qui n'existent pas*<sup>b</sup>. » Et plus loin : « *J'arracherai  
de leur bouche les noms des idoles*<sup>c</sup>. » Et ailleurs : « *Ils m'ont  
rendu jaloux par des dieux inexistantes, ils m'ont irrité par  
leurs idoles*<sup>d</sup>. » Dans toutes les Écritures cela est interdit  
par le Seigneur Dieu.

12. 1. Non seulement les Écritures  
formulent ces interdictions à propos  
des idoles, mais dans la législation sur les astres elles  
interdisent de jurer par ceux-ci et de les adorer. Elles  
disent en effet : « *En voyant le soleil, la lune et les astres  
tu ne t'égareras pas au point de les adorer*<sup>a</sup>. » Et ailleurs :  
« *Ne suivez pas les voies des nations pour vous instruire et  
soyez sans crainte devant les signes du ciel*<sup>b</sup>. » 2. Car les  
astres et les étoiles ont été donnés aux hommes pour les  
éclairer<sup>c</sup> et non pour qu'on les adore, même si les Israélites,  
dans la perversité de leur conduite, ont adoré la création  
au lieu du créateur<sup>d</sup>, insulté le créateur et vénéré la  
création plus qu'il ne faut : tantôt en fabriquant un veau,  
comme dans le désert<sup>e</sup>, tantôt en adorant soit Beelphegor<sup>f</sup>,

μιοργήθησαν **R** || εἰ > **b** || 9 οἱ > **z** || 10-11 καὶ [**> y**] — κτίσιν  
> **R** || 11 ἢ δεῖ : εἶδη **R** ἤδη **ch de pv** *ante* πλεῖον **M** || 12  
μοσχοποιήσαντες **M** || ὡς [**> p**] ἐν **H es M** : ἐν τῇ **R d** || τὸν : τῷ  
**b ch** τὸ **m** τοῦ **y** τὰ **z** ἐν τὸ **o**

11. a. Cf. Jér. 28, 18 (51, 18 hébr.) || b. Jér. 5, 7 || c. Zach. 13, 2 ;  
9, 7 || d. Deut. 32, 21

12. a. Deut. 4, 19 || b. Jér. 10, 2 || c. Cf. Gen. 1, 15 || d. Cf. Rom. 1,  
25 || e. Cf. Ex. 32, 4 || f. Cf. Nomb. 25, 3

προσκυνοῦντες, ἄλλοτε δὲ τὸν Βαάλ<sup>ε</sup> καὶ τὸν Θαμμους<sup>ε</sup> καὶ τὴν σιδωνίαν Ἀστάρτην<sup>ι</sup>, καὶ πάλιν τὸν Μολόχ<sup>ι</sup> καὶ τὸν Χαμώς<sup>ι</sup>, καὶ ἄλλοτε τὸν ἥλιον, ὡς παρὰ τῷ Ἰεζεκιήλ  
 16 γέγραπται<sup>κ</sup>, ἥδη δὲ καὶ ἄλογα ζῶα, ὡς παρ' Αἰγυπτίους τὸν Ἄπιν καὶ τὸν μενδήσιον τράγον, καὶ θεοὺς ἀργυροῦς καὶ χρυσοῦς, ὡς ἐν Ἰουδαίᾳ. 3. Δι' ἅπερ ἅπαντα ἀπειλῶν αὐτοῖς ἔλεγεν διὰ τοῦ προφήτου· « Μὴ μικρὸν τοῦτο τῷ οἴκῳ  
 20 Ἰούδα, τοῦ ποιεῖν τὰ βδελύγματα ταῦτα, ἃ ἐποίησαν, ὅτι ἐπλησαν τὴν γῆν ἀνομίας τοῦ παροργίσει με; Ἰδοῦ, αὐτοὶ εἰσιν ὡς μυκτηρίζοντες, καὶ ἐγὼ ποιήσω μετὰ θυμοῦ, οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμὸς μου οὐδ' οὐ μὴ ἐλεήσω, καὶ κεκράξονται  
 24 ἐν τοῖς ὠσίν μου φωνῇ μεγάλῃ καὶ οὐκ εἰσακούσομαι αὐτῶν. » 4. Ὁρᾶτε, ἀγαπητοί, ὅσα κατὰ τῶν εἰδωλολατρῶν καὶ τῶν σεβομένων ἥλιον καὶ σελήνην ἀποφαίνεται ὁ Κύριος.  
 5. Διὸ χρῆ τὸν τοῦ Θεοῦ ἀνθρωπων<sup>μ</sup> ὡς Χριστιανὸν μῆτε  
 28 ἥλιον ὀμνῦναι μῆτε σελήνην μῆτε ἄστρα, μῆτε μὴν οὐρανὸν ἢ γῆν<sup>α</sup> ἢ τι τῶν στοιχείων μικρὸν ἢ μέγα. 6. Εἰ γὰρ ὁ διδάσκαλος περὶ τοῦ ὄντος Θεοῦ παρήγγειλεν ἡμῖν μὴ ὀμνύειν, ὅπως ὁ λόγος ἡμῶν πιστότερος ἢ τοῦ ὄρκου, μῆτε  
 32 μὴν τὸν οὐρανὸν αὐτόν, ἑλληνικὸν γὰρ τὸ δυσσέβημα, μῆτε μὴν Ἰερουσαλήμ ἢ τὰ τοῦ Θεοῦ ἄγια ἢ τὸ θυσιαστήριον καὶ τὸ δῶρον ἢ τὴν τοῦ ναοῦ χροῦσωσιν ἢ τὴν οἰκίαν κεφαλὴν<sup>ο</sup>, Ἰουδαϊκῆς γὰρ παραφθορᾶς ἢ συνήθειας, διὸ καὶ ἀπαγορευτέα,  
 36 εἶναι δὲ τὸ ναὶ καὶ καὶ τὸ οὐ οὐ τοῖς πιστοῖς παρεγγυᾶ, καὶ

bo (= R) achyz (= H) de[deest e a lin. 19 usque 14, 96]s  
 (= N) mpv (= M)

12, 13 δὲ > pv || τὸν<sup>ι</sup> : τῷ b ch || τὸν<sup>ε</sup> : τῷ ch || Θαμμους : Θαμους  
 o de pv Θαμῶς ch s || 14 πάλιν > yz || τὸν<sup>ι</sup> : τὸ o || 15 τὸν ἥλιον  
 ἄλλοτε ∞ o || τῷ : τοῦ ch || Ἰεζεκιήλ yz e || 16 γέγρ. : ἐμφέρεται yz ||  
 17 καὶ [ > p ] τὸν μ. τράγον > R ch || καὶ<sup>2</sup> > p || 18 χρυσοῦς p || αὐ-  
 τοῖς > a rest. a<sup>281</sup> || 19 προφήτου] hic des. e || 20 τοῦ : τὸ m || ἐποίη-  
 σαν + κακὰ R || ὅτι : καὶ p || 21 με + καὶ H M || 22 μυκτηρ. :  
 ἐπιμυκτηρίζοντες s || καὶ : ἀλλ' p || ποιήσω + ὀργὴν p || θυμοῦ + μου ch  
 + εἰς αὐτοὺς καὶ p || 23 καὶ > b s p || κεκράξονται : κράξ. o c d ||  
 26 κύριος : Χριστός d<sup>1x</sup> κύριος rest. d<sup>ms</sup> || 27 τοῦ > s pv || 28  
 ὀμνῦναι > c || μῆτε<sup>2</sup> + τὴν ch p + μὴν s mv || μὴν + τὸν a

soit Baals, Thammus<sup>a</sup> et l'Astarté de Sidon<sup>i</sup> et encore Moloch<sup>i</sup> et Kemosh<sup>i</sup>, ou le soleil, comme c'est écrit chez Ézéchiél<sup>k</sup>, ou encore des animaux inconscients comme Apis et le bouc de Mendès chez les Égyptiens, et des dieux en argent et en or, comme en Judée. 3. Pour tout cela Dieu les a menacés en disant par le prophète : « *Ne suffit-il pas à la maison de Juda de commettre les abominations qu'ils ont faites, car ils ont rempli la terre de leur iniquité pour m'irriter? Voilà, ils sont comme des railleurs, mais moi j'agirai avec fureur, mon œil ne les ménagera pas et je n'aurai pas pitié d'eux, ils crieront à mes oreilles à voix forte, mais je ne les exaucerai pas!* » Vous voyez, bien-aimés, ce que le Seigneur déclare contre les idolâtres et ceux qui vénèrent le soleil et la lune.

5. Aussi faut-il que l'homme de

Ne pas jurer. Dieu<sup>m</sup>, en chrétien, ne jure ni par le soleil, ni par la lune, ni par les astres, ni par le ciel, ni par la terre<sup>a</sup>, ni par aucun des éléments, petit ou grand. 6. Car si, à propos de Dieu qui existe, le Maître nous a ordonné de *ne jurer*, afin que notre parole soit plus digne de foi qu'un serment, *ni par le ciel* lui-même, car c'est une impiété païenne, *ni par Jérusalem*, ni par le sanctuaire de Dieu, *ni par l'autel* et l'offrande, ni par l'or du temple, *ni par notre propre tête*<sup>o</sup>, car c'est une habitude perverse qui vient des juifs — aussi faut-il l'interdire —, et si (le Maître) prescrit aux fidèles *que oui soit oui et non, non*, et s'il dit que *ce qui s'y ajoute*

> ch || 29 μέγα + ὀμνύειν ch || 30 ὄντος : ὄντως z N v > R ||  
 31 ὅπως : ἵνα p || ἡμῶν : ὑμῶν b || 33 Ἰερουσαλήμ : Ἰσραήλ a<sup>1x</sup> corr.  
 a<sup>2ms</sup> || 34 καὶ : ἢ R c || 35 παραφθορᾶς M || ἀπαγορευτέα : ἀπηγόρευται  
 ayz || 36 εἶναι : κατορθοῦν yz || δὲ + καὶ ch || παρεγγυᾶ : παραγγε-  
 λία R

12. g. Cf. Jug. 2, 13 || h. Cf. Ez. 8, 14 || i. Cf. III Rois 11, 5.7 || j. Cf. IV Rois. 23, 10 || k. Cf. Ez. 8, 16 || l. Ez. 8, 17-18 || m. Cf. I Tim. 6, 11 || n. Cf. Matth. 5, 34. Jac. 5, 12 || o. Matth. 5, 35 ; 23, 16-22

τὸ τούτων περισσὸν τοῦ πονηροῦ εἶναι<sup>ρ</sup> λέγει · πῶσω μᾶλλον  
 ὑπόδικοι οἱ τὰ ψευδώνυμα ὡς ἕρκια ἐπομνύμενοι καὶ τὰ  
 νομιζόμενα ἀντὶ τῶν ἀληθῶν δοξάζοντες ; Οὗς ὁ Θεὸς διὰ  
 40 μοχθηρίαν<sup>α</sup> παρέδωκεν εἰς ἀβουλίαν, ἐνεργεῖν τὰ μὴ δέοντα.

13. 1. Τὰς ἡμέρας τῶν ἑορτῶν φυλάσσετε, ἀδελφοί, καὶ  
 πρώτην γε τὴν γενέθλιον, ἥτις ὑμῖν ἐπιτελείσθω εἰκοστῇ  
 πέμπτη τοῦ ἐνάτου μηνός. 2. Μεθ' ἣν ἡ ἐπιφάνιος ὑμῖν  
 4 ἔστω τιμωτάτη, καθ' ἣν ὁ Κύριος ἀνάδειξεν ὑμῖν τῆς οἰκείας  
 θεότητος ἐποίησατο · γινέσθω δὲ καὶ αὕτη ἕκτη τοῦ δεκάτου  
 μηνός. 3. Μεθ' ἧς ὑμῖν φυλακτέα ἡ νηστεία τῆς τεσσαρα-  
 κοστῆς, μνήμην περιέχουσα τῆς τοῦ Κυρίου πολιτείας τε  
 8 καὶ νομοθεσίας. Ἐπιτελείσθω δὲ ἡ νηστεία αὕτη πρὸ τῆς  
 νηστείας τοῦ πάσχα, ἀρχομένη μὲν ἀπὸ δευτέρας, πληρουμένη  
 δὲ εἰς παρασκευήν. 4. Μεθ' ἧς ἀπονηστεύσαντες ἄρξασθε  
 τῆς ἁγίας τοῦ πάσχα ἑβδομάδος, νηστεύοντες αὐτὴν πάντες  
 12 μετὰ φόβου καὶ τρόμου, προσευχόμενοι ἐν αὐταῖς περὶ τῶν  
 ἀπολλυμένων.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

12, 37 τὸ > a<sup>ac</sup> || 38 ὑποδ. + εἶσιν yz || ἐπομνύμενοι : -νύμενα  
 a<sup>ac</sup> -νύοις p || 39 ἀληθινῶν R N || οὗς + καὶ R || 40 παρέδωκεν :  
 παραδέδωκεν ch

13, 1 φυλάσσεσθαι R || 2 πρῶτον R || γε : δὲ R τε s || τὴν :  
 τὸ R || ὑμῖν : ὑμῶν a || ἐπιτελ. + τῇ M || 2-3 εἰκοστῇ π. : εἰκάδι π.  
 mp κε a d v εἰκάδι s + τινὲς δὲ δεκάτ y<sup>ms</sup> || 3 ἡ > R ||  
 4 τιμωτέρα ch || ὑμῖν : ἡμῖν R v > mp || 5 δεκάτ. + τινὲς δε  
 ἑνδεκατ' y<sup>ms</sup> || 6 ἧς : ἣν N M || ὑμῖν : ἡμῖν R > M || 7 περιέχουσα :  
 παρέχουσα s || τε > R p || 8 αὕτη ἡ νηστεία ~ ch || 9 νηστείας :  
 ἐορτῆς ch || μὲν : δὲ s || 10 ἀπονηστεύοντες ch || 11-12 αὐτὴν — αὐταῖς  
 > R || 11 πάντες : ἀπ. ch N || 12 τρόμου + καὶ s

12. p. Jac. 5, 12. Matth. 5, 37 || q. Cf. Rom. 1, 28

vient du Malin<sup>ρ</sup>, combien plus sont coupables ceux qui pour  
 leurs serments jurent par des dénominations fausses et qui  
 vénèrent des illusions à la place de l'authentique ! A cause  
 de leur perversité<sup>a</sup> Dieu les a livrés à cette folie, de com-  
 mettre les actes qu'il ne faut pas.

13. 1. Observez les dates des fêtes,  
 La première partie freres, et d'abord la Nativité, que  
 de l'année liturgique. vous devez célébrer le vingt-cinq du  
 neuvième mois. 2. Ensuite, fêtez solennellement l'Épiphanie,  
 où le Christ vous a manifesté sa divinité ; ce sera  
 le six du dixième mois. 3. Ensuite, observez le jeûne  
 de la quarantaine, où on fait mémoire du comportement  
 du Seigneur et de ses instructions. On pratiquera ce jeûne  
 avant celui de la Pâque, il commencera le lundi et s'achèvera  
 le vendredi. 4. Après ces jours, arrêtez le jeûne et commen-  
 cez la sainte semaine de la Pâque, où vous jeûnerez tous  
 avec crainte et tremblement et où vous prierez pour ceux  
 qui ont péri.

13-20. A propos du calendrier liturgique, cf. *Introd.*, § 40, 44, 377.

13. Ce chapitre ne doit presque rien à la *Didascalie*, qui ne traite  
 ici que du jeûne de la Pâque.

13, 1. L'année commençait au printemps, par l'équivalent de  
 notre mois d'avril (le premier mois : cf. 14, 1) ; les deux fêtes fixes de  
 la Nativité et de l'Épiphanie étaient donc célébrées aux dates devenues  
 traditionnelles : 25 décembre et 6 janvier. Sur l'origine de ces fêtes  
 et leur diffusion dans les régions de Syrie-Palestine, cf. J. LEMARIÉ,  
*La Manifestation du Seigneur*, Paris 1957 ; A. G. MARTIMORT, *L'Église  
 en prière*, t. IV, *La liturgie et le temps*, p. 91 s.

13, 3. Alors que la *Didascalie*, selon la tradition quartodécimane,  
 n'impose que le seul jeûne de la Pâque, observé à cause de l'incrédulité  
 du peuple juif (cf. *Didasc.* 13 ; 14, 20-21, passages repris dans les *CA*).  
 le compilateur prescrit deux jeûnes : celui de la quarantaine prépara-  
 toire à Pâques et qui dure du lundi au vendredi de ces semaines,  
 puis celui de la Semaine Sainte (v. 4). Cf. *Introd.*, § 376 ; B. LOHSE,  
*Das Passafest der Quartadecimaner*, Gütersloh 1953 ; J. VAN GOU-  
 DOEVER, *Fêtes et calendriers bibliques*, Paris 1967.

14. 1. Ἦρξαντο γὰρ τὴν κατὰ τοῦ Κυρίου ἐπιβουλήν ποιῆσθαι δευτέρᾳ σαββάτων μηνὶ πρώτῳ, ὅς ἐστι Ξανθικός· καὶ τῆ τρίτῃ τοῦ σαββάτου παρέτεινεν ἡ σκέψις, τῇ δὲ  
4 τετράδι διωρίσαντο σταυρῶ ἀνελεῖν αὐτόν. 2. Καὶ Ἰούδας γνοὺς τοῦτο, ἐκ πολλοῦ μὲν διαστραφεὶς, τότε δὲ καὶ ὑπ' αὐτοῦ τοῦ διαβόλου βληθεὶς φιλαργυρία, καίτοι πάλαι τὸ γλωσσόκομον ἐγκεχειρισμένος καὶ κλέπτων τὰ τῶν πενήτων<sup>a</sup>, οὐκ  
8 ἀπεβλήθη ὑπὸ τοῦ Κυρίου διὰ μακροθυμίαν· ἀλλὰ καὶ ποτε μὲν ἐστιωμένων ἡμῶν σὺν αὐτῷ, βουλόμενος καὶ αὐτὸν σωφρονίσαι καὶ ἡμᾶς παιδεῦσαι τὴν πρόγνωσιν αὐτοῦ, λέγει· « Ἀμήν λέγω ὑμῖν, ὅτι εἷς ἐξ ὑμῶν παραδώσει με<sup>b</sup>. »  
12 3. Καὶ ἐκάστου ἡμῶν λέγοντος· « Μῆτι ἐγώ; » Καὶ τοῦ Κυρίου σιωπῶντος, ἀναστὰς ἐγώ, εἷς ἐκ τῶν δώδεκα, φιλούμενος πλεῖον τῶν ἄλλων ὑπ' αὐτοῦ, ἐνστερνισάμενος αὐτὸν ἐκέτευον εἰπεῖν, τίς ἂν εἶη ὁ παραδώσων αὐτόν<sup>a</sup>· καὶ  
16 οὐδ' οὕτως ἡμῖν εἶρηκεν αὐτοῦ τὸ ὄνομα ὁ ἀγαθὸς Κύριος,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 1 ἐπιβ. : βουλὴν H N || 2 ποιῆσθαι post κυρίου R || δευτέρου z || σαββάτων : -τω R || Ξανθικός + ἀπρὸλλ. s<sup>ms</sup> || 3 τοῦ σαββ. : τῶν σαββάτων N || 4 διωρίσαντο : διώρισαν τῷ d ὠρισαντο chyz M ὠρισαν τῷ a || σταυρὸν b || 6 καίτοι + καὶ ch + γε R || πάλαι + καὶ R || 8 ποτε > p || μὲν > b ch N M || σὺν αὐτῷ + καὶ R > s || 10 ἡμ. παιδ. : ἡμῖν δεῖξαι yz || λέγει : λέγων o || 11 ἀμήν + ἀμήν ayz || ὅτι > y<sup>az</sup> || 12 ἐκάστων s || λεγόντων s p || 13 κυρίου + εἰπόντος καὶ R || ἐκ > y M || δώδεκα + πάνυ d + ὁ mp || 14 πλεῖον : πλείων d πλείω R || ὑπ' αὐτοῦ post φιλούμενος M || ἐνστ. αὐτόν : ἐπιπεσῶν τῷ στήθει αὐτοῦ yz || 15 ἐκέτευον + αὐτόν mv > p || εἰπεῖν + αὐτόν R > d || καὶ > p || 15-16 καὶ — κύριος > s || 16 εἶρηκεν ἡμῖν ∞ M || αὐτοῦ post ὄνομα m > a<sup>tx</sup> [rest. a<sup>ms</sup>] || κύριος : θεὸς d

14. a. Cf. Jn 12, 6 || b. Jn 13, 21 || c. Mc 14, 19 || d. Cf. Jn 13, 23-25

14. Dans tout ce chapitre, les CA s'écartent notablement de leur source, dont elles ne gardent que peu de choses. De plus, à partir du v. 15 la *Didascalie* faisait intervenir Jésus lui-même, en lui attribuant les propos tenus; mais le compilateur est resté fidèle à son style pseudo-apostolique. La *Didascalie* ne propose qu'une chronologie

**Chronologie  
de la Passion  
et de la Résurrection.**

14. 1. Ils commencèrent à compléter contre le Seigneur un lundi, le premier mois, ou Xanthique, et leurs conciliaicules se prolongèrent le mardi; puis le mercredi ils décidèrent de le faire mourir sur la croix. 2. Judas savait cela; il était corrompu depuis longtemps et il fut alors frappé d'avarice par le diable lui-même. Il avait été chargé auparavant de la bourse et bien qu'il volât ce qui était destiné aux pauvres<sup>a</sup>, le Seigneur par indulgence ne l'avait pas renvoyé; mais pendant que nous étions à table avec lui, le Seigneur voulut l'avertir, et en même temps nous enseigner sa prescience, par ces mots : « Amen, Amen, je vous le dis : l'un de vous me livrera<sup>b</sup>. » 3. Et comme chacun de nous demandait : « Serait-ce moi? » et que le Seigneur se taisait, je me levai, moi l'un des douze, plus aimé de lui que les autres, je l'embrassai et le priai de dire qui était celui qui le livrerait<sup>d</sup>; pourtant le bon Seigneur ne nous dit pas

sommaire; mais le compilateur l'a étouffée par une synthèse des récits de la Passion, tout en s'écartant parfois des évangiles. Ainsi, contrairement à Jn 18, 13-24, il place la comparution de Jésus devant Caïphe avant l'interrogatoire d'Anne (v. 9 et 10). Il dissocie également le repas pendant lequel fut annoncée la trahison de celui de la Cène. Sa chronologie est très détaillée : chaque jour de la Grande Semaine est pris en compte et le vendredi l'horaire est indiqué par tranches de trois heures. Pourquoi une telle précision? Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Ainsi : cette minutie dans le récit constituerait un moyen d'authentification (cf. *Introd.*, § 25) : seuls les apôtres peuvent connaître tous ces détails! Autre interprétation : le compilateur justifierait ou imposerait des traditions liturgiques en liant les célébrations quotidiennes de la Semaine Sainte à des épisodes de la Passion (comme en VII, 23). Troisième hypothèse : le compilateur aurait opposé cette chronologie à d'autres diffusées de son temps, dont celle exposée dans la *Didascalie* (cf. les divergences dans l'interprétation des chronologies suivies par les évangiles, J. VAN GOUDOEYER, *Fêtes...*, p. 223 s.). A propos du calendrier des CA, cf. *Introd.*, § 376-377.

14, 1. Les CA suivent le calendrier syro-macédonien, cf. *Introd.*, § 40.

ἀλλὰ δύο σημεῖα τοῦ προδότου ἔδωκεν, ἐν μὲν εἰπὼν· « Ὁ ἐμβαπτόμενος μετ' ἐμοῦ ἐν τῷ τρυβλίῳ<sup>ο</sup>. » Δεύτερον δέ· « Ὡς ἐγὼ βάψας τὸ ψωμίον ἐπιδώσω<sup>ι</sup>. » 4. Καίτοι κάκεινου λέγοντος· « Μήτις ἐγὼ εἰμι, ραββί<sup>ς</sup>; » Οὐκ εἶπεν ὁ Κύριος, ὅτι ναί, ἀλλ' ὅτι « Σὺ εἶπας. » Καὶ φοβῆσαι αὐτὸν ἐπὶ τούτῳ βουλευθεῖς, φησὶν· « Οὐαὶ τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ, δι' οὗ ὁ Υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδεται· καλὸν ἦν αὐτῷ, εἰ οὐκ ἐγεννήθη<sup>η</sup>. » 5. Καὶ ταῦτα ἀκούσας, ἀπελθὼν εἶπεν τοῖς ἱερεῦσιν· « Τί θέλετέ μοι δοῦναι, κἀγὼ ὑμῖν αὐτὸν παραδώσω; » Οἱ δὲ ἔστησαν αὐτῷ τριάκοντα ἀργύρια<sup>ι</sup>.

6. Καὶ τῇ πέμπτῃ φαγόντες παρ' αὐτῷ τὸ πάσχα, βάψαν-  
 28 τος ἐκείνου τὴν χεῖρα εἰς τὸ τρυβλίον<sup>ι</sup> καὶ τὸ ψωμίον λαβόντος καὶ ἐξελθόντος νυκτός<sup>κ</sup>, εἶπεν ἡμῖν ὁ Κύριος· « Ἐλήλυθεν ἡ ὥρα, ἵνα σκορπισθῆτε καὶ ἐμὲ μόνον ἀφήτε<sup>ι</sup> », καὶ ἐκάστου δι' ἄσχυριζομένου μὴ ἐγκαταλείψαι αὐτὸν, ἐμοῦ Πέτρου ἐπαγγελλομένου καὶ συναποθανεῖν αὐτῷ<sup>μ</sup>, εἶπεν· « Ἀμὴν λέγω σοι, πρὶν ἀλέκτορα φωνῆσαι, τρεῖς ἀπαρνήσῃ μὴ εἰδέναί με<sup>α</sup>. » 7. Παραδούς δὲ ἡμῖν τὰ ἀντίτυπα μυστήρια τοῦ τιμίου σώματος αὐτοῦ καὶ αἵματος<sup>ο</sup>, Ἰουδα μὴ συμπαρόντος  
 36 ἡμῖν, ἐξῆλθεν εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν<sup>ο</sup> πλησίον τοῦ χειμάρρου τῶν κέδρων, ὅπου ἦν κῆπος<sup>α</sup>· συνῆμεν δὲ καὶ ἡμεῖς καὶ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 17 ἐν μὲν : ἡμῖν R || 19 ῥ : δ d p || ἐγὼ + δώσω mp || βάψας : ἐμβαψας R || ἐπιδώσω > mp || 20 εἰμι > yz s M || 22 τούτῳ : τούτο d p || 24 καὶ > N M || ἀπελθὼν > s || 25 κἀγὼ : καὶ ἐγὼ H N || παραδώσω : προδ. R || 26 ἀργύρια + καὶ ἐπληρώθη ἡ γραφή ἢ λέγουσα· καὶ ἔλαβον τὰ λ' ἀργύρια, τὴν τιμὴν τοῦ τετιμημένου, ὃν ἐτιμήσαντο ἀπὸ οὐκ ἴστων Ἰσραήλ, καὶ ἔδωκαν αὐτὰ εἰς τὸν οἶκον [ἀγρὸν yz] τοῦ κεραμέως achyz [cf. Matth. 27, 9 s] || 27 φαγόντες o || παρ' αὐτῷ > s || 29 ἡμῖν εἶπεν ~ a M || 30 καὶ ἐκάστου : ἐκ. δὲ R || 31 ἐμοῦ + δὲ ch || ἐπαγγελλομένου pv || 32 αὐτῷ > H d M || 33 ἀπαρνήσῃ + με R || 34 τὰ > b || 35 αὐτοῦ > d M post αἵματος s || 37 ὅπου : οὗ M

14. e. Mc 14, 20. Matth. 26, 23 || f. Jn 13, 26 || g. Matth. 26, 25 || h. Matth. 26, 24. Mc 14, 21 || i. Matth. 26, 15 || j. Matth. 26, 23 || k. Jn

alors son nom, mais il désigna le traître par deux signes, d'abord en disant : « *Celui qui se sert au plat en même temps que moi*. » Et ensuite : « *Celui à qui je donnerai la bouchée que je trempe*. » 4. Lorsque le traître demanda : « *Serait-ce moi, rabbi?* » le Seigneur pourtant ne dit pas : « *Oui* », mais « *Tu l'as dit* », et voulant alors le mettre en garde contre son geste, il ajouta : « *Malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme est livré, il eût mieux valu pour lui qu'il ne fût pas né*. » 5. Après avoir entendu ces paroles, Judas partit et dit aux prêtres : « *Que voulez-vous me donner pour que je vous le livre?* » Ils lui proposèrent trente pièces d'argent<sup>ι</sup>.

6. Puis le jeudi nous mangeâmes la Pâque chez lui ; après que Judas eût trempé la main dans le plat<sup>ι</sup>, reçu la bouchée et fût sorti de nuit<sup>κ</sup>, le Seigneur nous dit : « *Elle est venue l'heure où vous serez dispersés et me laisserez seuls*<sup>ι</sup>. » Mais chacun soutenait avec force qu'il ne l'abandonnerait pas et moi, Pierre, je promettais de mourir avec lui<sup>μ</sup> ; il me dit alors : *Amen, je te le dis, avant que le coq ne chante, tu auras nié trois fois me connaître*<sup>α</sup>. » 7. Puis il nous livra les mystères, figures de son précieux corps et de son sang précieux<sup>ο</sup>, sans que Judas fût avec nous ; *il partit pour le Mont des Oliviers*<sup>ο</sup>, près du torrent des cèdres, où il y avait un jardin<sup>α</sup>. Nous y fûmes nous aussi et nous chantâmes

13, 30 || l. Jn 16, 32 || m. Cf. Matth. 26, 33. Jn 13, 37 || n. Matth. 26, 34. Lc 22, 34 || o. Cf. I Pierre 1, 19 || p. Matth. 26, 30 || q. Jn 18, 1

14, 7. Τὰ ἀντίτυπα μυστήρια : expression qui relève du vocabulaire eucharistique des CA ; cf. VI, 30, 2 ; VII, 25, 4. Autres témoins : cf. B. BOBRINSKOY, « Liturgie et ecclésiologie trinitaire de saint Basile », dans B. BOTTE, B. BOBRINSKOY, etc., *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, t. 2, Paris 1970, p. 217 s ; J. N. D. KELLY, *Initiation à la doctrine des Pères de l'Église*, Paris 1968, p. 450. — Judas a-t-il participé à la Cène ? Les CA répondent négativement, mais les auteurs chrétiens ont émis des opinions divergentes à ce sujet.

ὕμνησαμεν κατὰ τὸ ἔθος. 8. Καὶ χωρισθεὶς ἡμῶν οὐ πολὺ, προσήχετο τῷ Πατρὶ λέγων · « Πάτερ, παρένεγκε ἀπ' ἐμοῦ τὸ ποτήριον · πλὴν μὴ τὸ ἐμὸν θέλημα γενέσθω, ἀλλὰ τὸ σόνε. » Καὶ τοῦτο ποιήσας τρίτον, ἡμῶν ἀπὸ τῆς ἀθυμίας εἰς ὕπνον καταπεσόντων, ἐλθὼν λέγει ἡμῖν · « Ἦγγικεν ἡ ὥρα, καὶ ὁ Υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδοται εἰς χεῖρας ἀμαρτωλῶν. »

9. Καὶ ἰδοὺ Ἰούδας καὶ μετ' αὐτοῦ ὄχλος<sup>α</sup> ἀσεβῶν · καὶ σημεῖον προδοσίας<sup>ν</sup> δείκνυσιν αὐτοῖς δόλιον φίλημα<sup>ν</sup>, οἱ δὲ δεξάμενοι τὸ σύνθημα, ἐκράτησαν τὸν Κύριον καὶ δέσμιον ποιησάμενοι ἤγαγον εἰς τὴν οἰκίαν Καϊάφα τοῦ ἀρχιερέως<sup>ς</sup>, ἐν ᾗ πολὺς συγκεκρότητο οὐ λαός, ἀλλ' ὄχλος, οὐδὲ πρεσβυτέριον ἱερόν, ἀλλὰ συνέδριον παρανόμων καὶ βουλευτήριον ἀσεβῶν · οἱ καὶ πολλὰ ποιησάμενοι κατ' αὐτοῦ πᾶν εἶδος ὕβρεως οὐ παρέλιπον, ἐμπτύοντες, κερτομοῦντες, τύπτοντες, ραπίζοντες<sup>ν</sup>, λοιδορούμενοι, αὐτὸν πειράζοντες, μαντείαις ἐπιζητοῦντες ἀντὶ προφητείας, εἴρωνα, βλάσφημον, Μωυσέως παραδάτην, ἱεροῦ καθαιρέτην<sup>ς</sup>, θυσιῶν ἀναιρέτην, Ῥωμαίων πολέμιον, καίσαρος ἐναντίον<sup>ς</sup> ἀποκαλοῦντες. 10. Καὶ ταῦτα μέχρις ὀρθροῦ βαθείος ἐμπαροινήσαντες αὐτῷ οἱ ταῦροι καὶ οἱ κύνες<sup>β</sup> ἀπάγουσιν αὐτὸν πρὸς Ἄνναν, ὃς ἦν πενθερὸς τοῦ Καϊάφα<sup>ο</sup> · κακεῖ τὰ ὅμοια δράσαντες, παρασκευῆς οὔσης<sup>α</sup>,

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 38 ἡμῶν : ἡμῖν c || οὐ > R H || 39 παρένεγκαι M || 40 τὸ ποτ. ἀπ' ἐμοῦ c m || ποτήριον + λέγων R || γενέσθω yz || 41 ἡμῶν : ὕμῶν o + δε b || 42 καταπ. + καὶ b || ἡμῖν > ay<sup>o</sup> d mv || 43 ὥραι p || 45 ὄχλος + πολὺς b yz s || ἀσεβῶν > yz || καί<sup>ς</sup> > y<sup>ac</sup>z || 46 αὐτοῖς δείκνυσιν [δ. : δοὺς τὸ yz] c ayz M || δόλιον φιλ. post προδοσίας s || 47 σύνθημα o || 48 ποιησάμ. : λαβόντες yz || τὴν > N M || 49 πολὺς : πολλοὶ R || συγκεκρότητο e || οὐ λ. ἀλλ' : τοῦ λαοῦ ἀλλ' οὐκ R || οὐδὲ : οὔτε ch || 50 ἱερόν : ἱερῶν o || παρανόμον R ap<sup>o</sup> || 51 ἀσεβῶν : ἄσεμνον R || ποιησάμ. : τολμήσαντες yz || πᾶν : οὐδὲν yz || 52 ἐμπτ. : πτύοντες καὶ R || κερτομοῦντες + ἐμπαίζοντες d<sup>ms</sup> || 53 ραπίζοντες + καὶ R > v || λοιδορούμενοι : λοιδοροῦντες a || αὐτὸν > H mv || 54 εἴρωνα : ἱερῶν R || Μωυσέως codd. || 55 ἱεροῦ καθαιρέτην > R || 57

les hymnes selon la coutume<sup>r</sup>. 8. Il s'éloigna alors quelque peu de nous et pria le Père en disant : « Père, éloigne de moi ce calice; pourtant, que soit faite non pas ma volonté, mais la tienne<sup>s</sup>. » Il fit ainsi par trois fois, tandis que nous avions succombé au sommeil par lâcheté, puis il vint et nous dit : « L'heure est venue pour le Fils de l'homme d'être livré aux mains des pécheurs<sup>t</sup>. »

9. Et voici Judas et avec lui une foule<sup>u</sup> d'impies; il leur donna ostensiblement la preuve de sa trahison<sup>v</sup> : un baiser perfide<sup>w</sup>; et eux, percevant le signal convenu, arrêterent le Seigneur, le firent prisonnier et le conduisirent dans la maison du grand-prêtre Caïphe<sup>x</sup>, où s'était groupé en masse non pas le peuple, mais une foule, non pas le presbyterium sacré, mais le conseil des scélérats et le sénat des impies; ils firent beaucoup souffrir le Seigneur, ne négligeant aucune forme d'outrage, accumulant crachats, injures, violences, coups<sup>y</sup>, insultes; ils le mirent à l'épreuve en lui demandant des réponses à des devinettes au lieu de prophéties, ils le traitèrent de simulateur, de blasphémateur, d'adversaire de Moïse, de destructeur du temple<sup>z</sup>, de fossoyeur des sacrifices, d'ennemi des Romains et d'opposant à César<sup>a</sup>. 10. Jusqu'au petit matin les laoureux et les chiens<sup>b</sup> agirent ainsi avec lui, dans leur ivresse, puis ils l'emmenèrent chez Anne, qui était le beau-père de Caïphe<sup>c</sup>, et là ils se comportèrent de la même façon; c'était la Préparation<sup>d</sup>; ils le livrèrent à Pilate, le gouverneur

βαθείως R ch d v βαθείας z || 58 οἱ > ch M || πρὸς : τῷ c || Ἄννα ayz || 59 κακεῖ : κακῆ p

14. r. Cf. Matth. 26, 30. Lc 22, 39 || s. Lc 22, 41-42 || t. Matth. 26, 45 || u. Matth. 26, 47 || v. Cf. Matth. 26, 48 || w. Cf. Lc 22, 48 || x. Matth. 26, 57. Lc 22, 54 || y. Cf. Matth. 26, 67 || z. Cf. Matth. 26, 59-65. Act. 6, 14 || a. Cf. Jn 19, 12. Lc. 23, 2 || b. Ps. 21, 13.17 || c. Jn 18, 13 || d. Jn 19, 14

14, 10. Selon Jn 18, 13.24, Jésus fut d'abord conduit chez Anne, puis chez Caïphe.

- 60 τῷ ἄρχοντι τῶν Ῥωμαίων παρέδωκαν αὐτὸν Πιλάτῳ\*, κατηγοροῦντες αὐτοῦ πολλὰ καὶ βαρέα, ὧν οὐδὲν ἴσχυον ἀπελέγξαι· ἐφ' οἷς ὁ ἄρχων δυσανασχετήσας\* ἔλεγεν· « Οὐδεμίαν αἰτίαν κατ' αὐτοῦ εὐρίσκω<sup>h</sup>. »
- 64 11. Οἱ δὲ μάρτυρας δύο ψευδεῖς ἀγαγόντες<sup>i</sup> ἐδούλοντο συκοφαντεῖν τὸν Κύριον· ἀσυμφώνων δὲ αὐτῶν εὐρεθέντων εἰς καθοσίωσιν ἀνήγαγον τὸ πρᾶγμα λέγοντες· « Οὗτος ἑαυτὸν λέγει βασιλέα εἶναι, καὶ φόρους καίσαρι κωλύει δίδοναι<sup>i</sup>. » 12. Καὶ γίνονται αὐτοὶ κατήγοροι καὶ μάρτυρες καὶ κριταὶ καὶ τῆς ἀποφάσεως ἐξουσιασταὶ λέγοντες· « Σταύρωσον, σταύρωσον αὐτόν<sup>k</sup> », ἵνα πληρωθῇ ὃ τι γέγραπται περὶ αὐτοῦ ἐν τοῖς Προφήταις<sup>l</sup>· « Συνήχθησαν ἐπ' ἐμὲ μάρτυρες ἄδικοι, καὶ ἐψεύσατο ἡ ἀδικία ἑαυτήν<sup>m</sup>. » Καὶ πάλιν· « Περιεκύκλωσάν με κύνες πολλοί, συναγωγὴ πονηρευομένων περιεσχόν με<sup>n</sup>. » Καὶ ἐν ἑτέροις· « Ἐγένετο ἡ κληρονομία μου ἐμοὶ ὡς λέων ἐν δρυμῷ, ἔδωκεν ἐπ' ἐμὲ τὴν φωνὴν αὐτῆς<sup>o</sup>. » 13. Ὁ οὖν Πιλάτος ἀνανδρῖα καταισχύνας τὴν ἀρχὴν αὐτὸς ἑαυτὸν ἐξελέγχει κακίας, πρὸ τοῦ δικαίου τὰ πλήθη θεραπεύσας, καὶ μαρτυρῶν μὲν αὐτῷ ὡς ἀναίτιον, ὡς αἴτιον δὲ κολάσει τοῦτον παραδιδούς σταυρῷ, καίτοι Ῥωμαίων νόμους τιθεμένων μηδένα ἀνεξέλεγκτον θνήσκειν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

14, 60 παρέδωκαν : -δοσαν **ch** || 61 αὐτοῦ : αὐτῷ **b** + τὰ **R** ||  
 πολλά > **pv** || καὶ > **p** || ἴσχυον **R** || 62 ἀπελέγξαι : ἀποδεῖξαι **N**  
**M** || 64 δύο > **R** || ψευδεῖς : ἀψ. **b** || 66 ἀνήγαγον : εἰσάγαγον **b**  
 ἤγαγον **o** ἀνήγον **H M** || 67-68 δίδοναι κωλύει ∼ **H M** || 68  
 γίνονται + οἱ **b** || 70 ὃ τι γεγρ. : τὸ γεγραμμένον **yz** || 72 ἐψευ-  
 σαντο **z** || ἀδικία : -κίας **p** || ἑαυτήν : ἑαυτῆ **ach s m** || 73 πολλοί  
 + καὶ **ch** || 75 μου : μοι **R** > **yz** || ἐμοὶ : ἐμῆ **b** || 76 αὐτῆς : αὐτῆ  
**v** || 77 ἑαυτὸν + κατηγορεῖ καὶ **R** || ἐξελέγθη **h** || κακίας > **y<sup>ao</sup>z** ||  
 πρὸ : πρὸς **R** || 79 τοῦτον κολάσει ∼ **M** || παραδούς **R** || 80 τιθ. :  
 θεμένων **yz** || ἀνεξέλεγκτον **R z p** || 81 θνήσκειν : ἀποθν. **R**

romain\*, en lançant contre lui de nombreuses et graves accusations, dont ils ne purent prouver aucune<sup>i</sup>. Le gouverneur en fut mécontent\* et dit : « *Je ne trouve aucun motif d'accusation contre lui<sup>h</sup>.* »

11. Mais eux amenèrent deux faux-témoins<sup>i</sup> et voulurent accuser fausement le Seigneur ; comme il se trouva que les deux étaient en désaccord, c'est vers la haute trahison qu'on orienta l'affaire : « *Cet homme prétend être roi, dirent-ils, et il s'oppose au paiement des impôts à César<sup>i</sup>.* »

12. Puis les accusateurs se font à la fois témoins, juges et maîtres de la sentence, en disant : « *Crucifie-le, crucifie-le\** », afin que s'accomplît ce qui a été dit de lui dans les Prophètes<sup>l</sup> : « *Contre moi se sont réunis des témoins injustes et leur injustice s'est trompée elle-même<sup>m</sup>.* » Et encore :

« *Des chiens nombreux me cernaient, une assemblée de malfaisants m'entourait<sup>n</sup>.* » Et ailleurs : « *Mon héritage s'est comporté envers moi comme un lion dans la forêt, il a donné de la voix contre moi<sup>o</sup>.* » 13. Pilate donc, déshonorant son pouvoir par lâcheté, démontre lui-même sa malhonnêteté en servant la cause de la foule au lieu de celle du Juste et tout en le déclarant innocent, il le châtiara comme un coupable en le livrant à la croix, bien que les Romains aient prescrit dans leurs lois de ne mettre personne à mort si on n'a pu le convaincre.

14. e. Matth. 27, 2 || f. Cf. Jn 18, 30 || g. Cf. Jn 18, 30 ; 19, 4 || h. Lc 23, 4.14 || i. Cf. Matth. 26, 60 || j. Lc 23, 2 || k. Lc 23, 21. Jn 19, 6 || l. Matth. 26, 56. Lc 22, 37 || m. Ps. 26, 12 || n. Ps. 21, 13.17 || o. Jér. 12, 8

14, 11. Dans les évangiles, la déposition des faux-témoins s'est faite devant le Sanhédrin, cf. *Matth.*, 26, 60.

14. Δήμειοι δὲ παραλαβόντες τὸν τῆς δόξης Κύριον<sup>ρ</sup> ξύλω  
προσήλωσαν, ἕκτη μὲν ὥρα<sup>α</sup> σταυρώσαντες αὐτόν<sup>ρ</sup>, τρίτη  
84 δὲ ὥρα<sup>β</sup> τὴν ἀπόφασιν δεξάμενοι τὴν περὶ αὐτοῦ. 15. Ἐπειτα  
ἔδωκαν αὐτῷ ὄξος πιεῖν μετὰ χολῆς<sup>γ</sup>, εἶτα τὰ ἱμάτια αὐτοῦ  
κλήρω διμερίσαντο<sup>δ</sup>, εἶτα δύο κακούργους ἐσταύρωσαν σὺν  
αὐτῷ<sup>ν</sup> ἐξ ἑκατέρου μέρους, ἵνα πληρωθῇ τὸ γεγραμμένον<sup>ε</sup>.  
88 « Ἐδωκαν εἰς τὸ βρώμα μου χολὴν καὶ εἰς τὴν δίψαν μου  
ἐπότισάν με ὄξος<sup>ς</sup>. » Καὶ πάλιν· « Διμερίσαντο τὰ ἱμάτιά  
μου ἑαυτοῖς, καὶ ἐπὶ τὸν ἱματισμόν μου ἔβαλον κλῆρον<sup>ν</sup>. »  
Καὶ ἐν ἄλλοις· « Καὶ μετὰ ἀνόμων ἐλογίσθη<sup>ν</sup>. » 16. Ἐπειτα  
92 ἐγένετο τρεῖς ὥρας σκότος, ἀπὸ ἕκτης ἕως ἐνάτης<sup>α</sup>, καὶ  
πάλιν φῶς πρὸς δειλὴν, καθὼς γέγραπται· « Καὶ οὐχ  
ἡμέρα καὶ οὐ νύξ, καὶ πρὸς ἑσπέραν ἔσται φῶς<sup>β</sup>. » 17. Καὶ  
περὶ τὴν ἐνάτην ὥραν ἀναβοήσας εἶπεν τῷ Πατρὶ· « Θεέ  
96 μου, Θεέ μου, ἵνατί με ἐγκατέλιπες<sup>γ</sup>; » Καὶ μετ<sup>ε</sup> ὀλίγον  
κράξας φωνῇ μεγάλῃ<sup>δ</sup>. « Πάτερ, ἄφες αὐτοῖς, οὐ γὰρ οἶδασιν  
ὃ ποιοῦσιν<sup>ε</sup> », καὶ ἐπαγαγὼν· « Εἰς χεῖράς σου παρατίθημι  
τὸ πνεῦμά μου<sup>ς</sup> », ἀπέπνευσεν, καὶ θάπτεται πρὸ ἡλίου  
100 δύσεως ἐν μνημείῳ καινῷ<sup>ς</sup>.

bo (= R) achyz (= H) de[e a lin. 96]s (= N) mpv  
(= M)

14, 83 μὲν : δὲ s || 84 δεξάμενοι τὴν ἀπόφ. b || περὶ : κατ' N M || 85  
μετὰ χ. πιεῖν c m || 86 εἶτα : ἔπειτα ayzh καὶ R || 87 γεγραμ-  
μένον : εἰρημένον M || 90 τῶν ἱματισμῶν R || 91 καὶ ἐν ἄλλοις > z ||  
ἐλογίσθη R ch mp || 93 καθὼς : καθὰ s || γέγραπται + ἐν ἐκείνῃ  
τῇ ἡμέρᾳ οὐκ ἔσται φῶς καὶ ψυχὸς καὶ πάγος ἔσται μίαν ἡμέραν καὶ  
ἡ ἡμέρα ἐκείνη γνωστὴ τῷ κυρίῳ yz<sup>ms</sup> || 94 οὐ : οὐχ ἢ o || φῶς  
+ ἄπερ ἅπαντα θεασάμενοι οἱ συσταυρωθέντες αὐτῷ κακούργοι, ὁ  
μὲν αὐτῶν [αὐτὸν yz] ἐβλασφήμει ὥσαντι δι' ἀσθένειαν μὴ δυνάμενον  
ἑαυτῷ ἐπαμύνευ, ὁ δὲ τούτῳ μὲν ἀγνοίαν ἐπετίμα, πρὸς δὲ τὸν κύριον  
στραφεῖς [τούτῳ — στραφεῖς : τοῦ στραφεῖς z], ὡς ἂν φωτισθεῖς  
ὑπ' αὐτοῦ καὶ γνοῦς, ὅστις ὁ πάσχων, ἡξίου μνήμην αὐτοῦ γενέσθαι  
ἐν τῇ βασιλείᾳ εἰς τὰ μετὰ ταῦτα· ὁ δ' εὐθὺς ἀμνηστίαν αὐτῷ τῶν  
προγεγονότων χαρισάμενος εἰς παράδεισον εἰσήγαγεν ἀπολαύσοντα  
τῶν μυστικῶν ἀγαθῶν· δς [δς > y] ayz || 95 τῷ πατρὶ > R || 96  
μου<sup>ς</sup> > m || Θε[έ hic inc. e || ἐγκατέλειπες R v || 97 μεγάλη + εἶπεν  
e o s || 98 δ : τί R a e || ποιῶσιν o || καὶ ἐπαγ. : καὶ ἀπαγ. z ἐπαγ.  
δὲ R ἐπαγ. τε e || παρατίθεμαι M παραθήσομαι ch || 99  
πρὸ : πρὸς z p || 100 καινῷ : κενῷ ch s

14. Les bourreaux se saisirent du Seigneur de gloire<sup>ρ</sup>  
et le clouèrent au bois; à la sixième heure<sup>α</sup> ils le crucifièrent<sup>ρ</sup>,  
mais ils avaient obtenu la sentence le concernant à la  
troisième heure<sup>β</sup>. 15. Ensuite ils lui donnèrent à boire du  
vinaigre avec du fiel<sup>γ</sup>, puis ils se partagèrent ses vêtements  
en tirant au sort<sup>δ</sup>; ensuite ils crucifièrent deux malfaiteurs  
avec lui<sup>ν</sup>, de chaque côté, afin que s'accomplît ce qui est  
écrit<sup>ε</sup> : « Ils m'ont donné comme aliment du fiel et pour la  
soif ils m'abreuèrent de vinaigre<sup>ς</sup>. » Et encore : « Ils se sont  
partagés mes vêtements et sur ma tunique ils ont jeté le sort<sup>ν</sup>. »  
Et ailleurs : « Et il fut compté avec les mauvais<sup>ς</sup>. » 16. Puis  
ce furent les ténèbres pendant trois heures, de la sixième  
à la neuvième heure<sup>α</sup> et la lumière revint le soir, selon  
qu'il est écrit : « Et il n'y aura ni jour ni nuit, mais le  
soir, la lumière<sup>β</sup>. » 17. Et vers la neuvième heure Jésus  
poussa un grand cri et dit au Père : « Mon Dieu, mon Dieu,  
pourquoi m'as-tu abandonné<sup>γ</sup>? » Et peu après il cria d'une  
voix forte<sup>δ</sup> : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce  
qu'ils font<sup>ε</sup>. » Puis il ajouta : « Entre tes mains je remets  
mon esprit<sup>ς</sup> », il expira et il fut enseveli avant le coucher  
du soleil dans un tombeau neuf<sup>ς</sup>.

14. p. Cf. I Cor. 2, 8 || q. Cf. Jn 19, 14 || r. Cf. Matth. 27, 35 || s. Cf.  
Mc 15, 25 || t. Matth. 27, 34 || u. Matth. 27, 35 || v. Matth. 27, 38. Lc  
23, 33 || w. Cf. Jn 19, 24 || x. Ps. 68, 22 || y. Ps. 21, 19. Jn 19, 24 ||  
z. Is. 53, 12. Mc 15, 28 || a. Matth. 27, 45 || b. Zach. 14, 7 || c.  
Matth. 27, 46. Ps. 21, 2 || d. Matth. 27, 50 || e Lc 23, 34. || f. Lc 23,  
46. Ps. 30, 6. || g. Matth. 27, 60

14, 14. Le compilateur suit ici une chronologie particulière, reprise  
partiellement à la *Didascalie*; celle-ci comptait le vendredi pour deux  
jours, en considérant l'obscurité accompagnant la mort du Christ  
comme une nuit et le retour de la lumière le soir comme un jour. Ainsi  
parvenait-elle à compter trois nuits entre la mort et la résurrection  
du Christ. Les CA n'ont pas recopié ce passage mais l'ont remplacé  
au v. 16 par une citation biblique signifiant la même chose. Cf.  
J. DANIELOU, *Études d'exégèse judéo-chrétienne*, Paris 1966, p. 71 s.

18. Ἐπιφωσκούσης δὲ τῆς μιᾶς σαββάτων<sup>h</sup>, ἀναστὰς ἐκ νεκρῶν ἐπλήρωσεν ἐκεῖνα, ἀ καὶ πρὸ τοῦ πάθους ἡμῶν προέλεγεν φάσκων, ὅτι δεῖ τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου ποιῆσαι  
 104 ἐν τῇ καρδίᾳ τῆς γῆς τρεῖς ἡμέρας καὶ τρεῖς νύκτας<sup>1</sup>.  
 19. Καὶ ἀναστὰς ἐκ νεκρῶν πρώτη μὲν φανεροῦται Μαρία τῇ Μαγδαληνῇ καὶ Μαρίᾳ τῇ Ἰακώβου<sup>1</sup>, εἶτα καὶ Κλεόπα ἐν τῇ ὁδῷ<sup>k</sup>, καὶ μετὰ τοῦτο ἡμῖν τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ,  
 108 φεύγουσιν μὲν διὰ τὸν φόβον τῶν Ἰουδαίων<sup>1</sup>, λαθραίως δὲ περιεργαζόμενοι τὰ κατ' αὐτόν. Ταῦτα δὲ καὶ ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ ἀνεγράφη.

20 (15). Παρήγγειλεν οὖν ἡμῖν αὐτὸς νηστεύειν τὰς ἕξ  
 112 ἡμέρας ταύτας διὰ τὴν τῶν Ἰουδαίων δυσσέθειαν καὶ παρανομίαν, πενθεῖν αὐτοὺς καὶ ὀδυρεσθαι παρακλευσάμενος ἐπὶ τῇ ἀπωλείᾳ αὐτῶν · καὶ γὰρ καὶ αὐτὸς αὐτοῖς ἐπεδάκρυσεν, ἀγνοήσασιν τὸν καιρὸν τῆς ἐπισκοπῆς αὐτῶν<sup>m</sup> · τετράδα δὲ  
 116 καὶ παρασκευῆν προσέταξεν ἡμῖν νηστεύειν, τὴν μὲν διὰ τὴν προδοσίαν, τὴν δὲ διὰ τὸ πάθος · ἀπονηστεῦσαι δὲ προσέταξεν τῇ ἐβδόμῃ ἡμέρᾳ ἀλέκτορος φωνήσαντος, αὐτὸ δὲ νηστεῦσαι τὸ σάββατον, οὐχ ὅτι δεῖ τὸ σάββατον νηστεύειν,  
 120 κατὰ παυσιν δημιουργίας ὑπάρχον, ἀλλ' ὅτι ἐκεῖνο μόνον χρὴ νηστεύειν, τοῦ δημιουργοῦ ἐν αὐτῷ ἔτι ὑπὸ γῆν ὄντος.  
 21. Ἐν αὐτῇ γὰρ αὐτῶν τῇ ἑορτῇ κατέσχον τὸν Κύριον,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

14, 101 μιᾶς + τῶν N || 103 προέλεγεν : προσέλ. y διελέγετο R || δεῖ *rosi* ἀνθρώπου R || 104 καρδίᾳ : κοιλιᾷ p || 105 πρώτων R d || μὲν + Μαρία s || φανερ. : φαίνεται yz || 106 τῇ<sup>1</sup> + τοῦ ahyz > R d p || εἶτα : ἔπειτα R || καὶ > H M || Κλεόπα bo<sup>ac</sup> ch s p || 107 τῇ > H ds || μετὰ τοῦτο : μετ' αὐτοῦ M || 108 μὲν > b || 109 περιεργαζ. : καταπεριεργ. s περιεργαζομένων R || αὐτόν : αὐτῶν bo<sup>ac</sup> || 110 ἀνεγρ. b<sup>ms</sup>o yz N M : ἐγγραφή b<sup>tx</sup> ah || 111 παρήγγειλεν a || 112 ταύτας : τὰς R e > mp || τὴν > b || 113 αὐτοὺς : αὐτοῖς p || παρακλευσάμενος z || ἐπὶ : ἐν b || 114-115 καὶ γὰρ — αὐτῶν > b || 114 καὶ<sup>2</sup> > a || αὐτοῖς : αὐτοὺς d || ἐπεδάκρυσεν : ἐδάκρυσεν d || 115 ἀγνοήσασιν : ἀγνοήσαντες a<sup>ac</sup> μὴ ἀγνοήσας δὲ o || δὲ > ch || 117 δὲ<sup>2</sup> > R || 118 ἡμέρα + ἅπαντας μικροὺς τε καὶ μεγάλους ἕως d || ἀλέκτ. φων. : ἀλεκτοροφωνήσαντος R ἀλεκτοροφωνίας p<sup>oo</sup> ||

18. A l'aube du premier jour de la semaine<sup>h</sup>, il ressuscitait des morts, accomplissant ce qu'il nous avait prédit avant sa Passion, quand il disait : « *Il faut que le Fils de l'homme passe dans le cœur de la terre trois jours et trois nuits*<sup>1</sup>. » 19. Une fois ressuscité des morts, il se manifesta d'abord à Marie de Magdala et à Marie mère de Jacques<sup>1</sup>, puis à Cléophas sur le chemin<sup>k</sup>, et après cela à nous, ses disciples, qui avions fui *par crainte des juifs*<sup>1</sup> et qui nous enquerions en cachette à son sujet. Cela fut aussi consigné dans l'Évangile.

20. Le Seigneur nous prescrit donc  
 Le jeûne de la Semaine sainte. de jeûner ces six jours, à cause de l'impunité et de l'iniquité des juifs ; il nous enjoignit de pleurer sur eux et de déplorer leur ruine ; car lui-même pleura sur eux, parce qu'ils méconnurent le temps où ils furent visités<sup>m</sup>. Il nous prescrit de jeûner le mercredi et le vendredi, le mercredi à cause de la trahison et le vendredi à cause de la Passion ; il prescrit de rompre le jeûne le samedi au chant du coq, donc de jeûner le samedi même, non pas que le sabbat soit jour de jeûne, car c'est le repos après la création, il ne faut jeûner que ce sabbat-là, parce qu'en ce jour le créateur était encore sous la terre. 21. Car le jour-même de leur fête les juifs se saisirent du Seigneur, afin que s'accomplît

119 νηστεῦσαι : νηστεύειν z || δεῖ : διὰ R + διὰ d<sup>ms</sup> || νηστεύειν : νηστεῦσαι d || 120 κατὰ παυσιν R v || 120-121 νηστεύειν χρὴ ~ R || 121 τοῦ — ὄντος > R || ἔτι ἐν αὐτῷ ~ M || 122 αὐτῶν : αὐτόν R > p || ἑορτῇ + αὐτόν p

14. h. Matth. 28, 1 || i. Matth. 12, 40 || j. Mc 16, 1.9 || k. Cf. Lc 24, 18.32 || l. Jn 20, 19. Cf. Mc 16, 14 || m. Lc 19, 41.44

14, 20-21. Propos développé plus loin en 18, 2. Le jeûne de la Semaine sainte dure jusqu'au samedi soir au chant du coq. C'est le seul samedi jeûné. Cf. ci-dessus 13, 3 ; *Introd.*, § 376, 377.

ὅπως πληρωθῆ ἑκεῖνο τὸ φάσκον λόγιον· « Ἔθεντο τὰ  
124 σημεῖα αὐτῶν ἐν μέσῳ τῆς ἑορτῆς αὐτῶν, καὶ οὐκ ἔγνω-  
σαν<sup>a</sup>. » Δεῖ οὖν πενθεῖν ὑπὲρ αὐτῶν, ὅτι ἐλθόντος τοῦ  
Κυρίου οὐκ ἐπίστευσαν αὐτῶ, ἀλλ' ἀπεσεύσαντο τὴν διδασκα-  
λίαν αὐτοῦ, ἀναξίους κρίναντες ἑαυτοὺς σωτηρίας.

15. 1. Ὑμεῖς οὖν μακάριοι, οἱ ποτε οὐ λαός, νῦν δὲ  
ἔθνος ἅγιον<sup>a</sup> ῥυσθὲν ἀπὸ πλάνης εἰδώλων, ἀπὸ ἀγνοίας, ἀπὸ  
δυσσεθείας· οἱ οὐκ ἠλεημένοι, νῦν δὲ ἐλεηθέντες<sup>b</sup> διὰ τὴν  
4 ὑπακοὴν τῆς καρδίας ὑμῶν. 2. Ὑμῖν γὰρ ἠγνοίγη ἡ πύλη  
τῆς ζωῆς τοῖς ἐξ ἐθνῶν, οἵτινες ποτε οὐκ ἠγαπημένοι, νῦν  
δὲ πεφιλημένοι, λαὸς εἰς περιποίησιν<sup>c</sup> Θεοῦ τεταγμένος τῷ  
τὰς ἀρετὰς αὐτοῦ ἐξαγγέλλειν, περὶ ὧν εἶπεν ὁ σωτὴρ·  
8 « Εὐρέθην τοῖς ἐμὲ μὴ ζητοῦσιν, ἐμφανῆς ἐγενόμην τοῖς  
ἐμὲ μὴ ἐπερωτῶσιν, εἶπα· ἰδοὺ εἰμι, τῷ ἔθνει, οἱ οὐκ  
ἐκάλεσαν τὸ ὄνομά μου<sup>a</sup>. » 3. Μὴ ζητήσαντες γὰρ αὐτόν  
ποτε ἐπεζητήθητε παρ' αὐτοῦ, καὶ ὑμεῖς πιστεύσαντες εἰς  
12 αὐτόν ὑπηκούσατε τῇ κλήσει αὐτοῦ, καταλείψαντες τὴν  
πολύθεον μανίαν καὶ τῇ ἀληθεῖ μοναρχίᾳ προσφυγόντες, τῷ  
παντοκράτορι Θεῷ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ, πλήρωμα τοῦ  
ἀριθμοῦ τῶν σφζομένων γενόμενοι, μύριαι μυριάδες καὶ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

14, 123 ἐκεῖνο > p || 124 αὐτῶν + σημεῖα [+ καὶ e] yz es M || ἐν  
— αὐτῶν<sup>a</sup> > y<sup>tz</sup> [rest. y<sup>ms</sup>] || αὐτῶν<sup>a</sup>: σημεῖα d || καὶ > e || καὶ οὐκ  
ἔγν. anie ἐν μέσῳ M || 124-125 καὶ οὐκ — αὐτῶν > R || 125 δεῖ  
— αὐτῶν > p || 127 ἀναξίους + βαραβῆ d<sup>ms</sup> || σωτηρίας + Θεοῦ  
ὑπίστου χριστοῦ καὶ κυρίου R

15, 1 μακάριοι + ἐστὲ p || 2 ῥυσθέντες ch p || ἀπὸ<sup>a</sup>: καὶ R || 3 ἠλεη-  
μένοι: ἐκλημένοι d || 4 γὰρ > o || ἠγνοίγη: ἦν κοινή R || ἡ > o ||  
5 τοῖς: οἱ o || οἵτινες: οἱ yz || 6 τῷ: τὸ ch p τοῦ R || 7 σωτὴρ:  
κύριος N M + ἐν τῷ ἡσαῖα d<sup>tsms</sup> || 9 εἶπα: εἶπον R || 11  
ποτε: τότε a<sup>ps</sup> || ἐπεζητήθητε: -θησαν R || ὑμεῖς y<sup>acz</sup> || 13-14 τῷ —  
Θεῷ: τοῦ παντοκράτορος Θεοῦ y<sup>tz</sup> [rest. y<sup>ms</sup> praem. γρφ καὶ] ||  
15 τοῦ ἀριθμοῦ > ch

cette parole disant: « Ils ont placé leurs signes au milieu  
de leur fête et ils ne savaient pas<sup>a</sup>. » Il faut donc pleurer  
sur eux, car lorsque vint le Seigneur ils ne crurent pas en  
lui, mais ils rejetèrent son enseignement, se rendant  
eux-mêmes indignes du salut.

15. 1. Bienheureux êtes-vous donc,  
Peuple élu  
et peuple rejeté. vous qui jadis n'étiez pas le peuple,  
mais êtes maintenant la nation sainte<sup>a</sup>  
délivrée de l'aberrante idolâtrie, de l'ignorance et de  
l'impunité; vous n'aviez pas obtenu miséricorde, mais  
maintenant vous obtenez miséricorde<sup>b</sup> à cause de l'obéissance  
de votre cœur. 2. Car la porte de la vie vous a été ouverte,  
à vous qui venez du paganisme, qui jadis n'étiez pas aimés,  
mais êtes chéris au présent, peuple acquis<sup>c</sup> par Dieu, établi  
pour annoncer sa puissance et dont le Sauveur a dit:  
« J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me  
suis manifesté à ceux qui ne s'enquerraient pas de moi;  
j'ai dit 'Me voici' à la nation qui n'invoquait pas mon  
nom<sup>a</sup>. » 3. Sans l'avoir cherché vous avez été recherchés  
jadis par lui, vous avez cru en lui et répondu à son appel,  
abandonné le dément polythéisme et trouvé refuge dans  
le vrai monothéisme, auprès du Dieu tout-puissant,  
par Jésus-Christ, et en vous le nombre des sauvés a  
atteint la plénitude, des myriades de myriades et mille

14. n. Ps. 73, 4-5

15. a. I Pierre 2, 10.9 || b. I Pierre 2, 10 || c. I Pierre 2, 9 || d. Is. 65, 1

15. L'essentiel de ce chapitre provient de la *Didascalie*; le compi-  
lateur y a introduit quelques citations bibliques; on lui doit aussi la  
majeure partie du v. 3. Sur l'ecclésiologie exprimée ici, cf. *Introd.*,  
§ 251.

15, 1.3. Le salut est libération des liens de l'erreur et accès à la  
vraie connaissance, cf. *Introd.*, § 223, 226.

16 χιλιαι χιλιάδες<sup>ε</sup>, ὡς ἐν τῷ Δαυιδ γέγραπται. 4. Πρὸς δὲ τὸν Ἰσραὴλ τὸν ἀπιστον λέγει · « Ὀλην τὴν ἡμέραν ἐξεπέ-  
 20 αῖσα τὰς χεῖράς μου πρὸς λαὸν ἀπειθοῦντα καὶ ἀντιλέγοντα, τοῖς πορευομένοις ἐν ὁδῷ οὐ καλῇ, ἀλλ' ὀπίσω τῶν ἀμαρτιῶν αὐτῶν, λαὸν παροξύνοντά με ἐνώπιον ἐμοῦ. »

16. 1. Βλέπετε οὖν, ὅπως παρώξυνεν ὁ λαὸς τὸν Κύριον, μὴ πιστεύσας αὐτῷ. Διὸ λέγει · « Παρώξυναν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ ἐστράφη αὐτοῖς εἰς ἔχθραν<sup>α</sup>. » 2. Ἀβλεψία  
 4 γὰρ αὐτοῖς κατεχύθη διὰ τὴν κακόνοιαν αὐτῶν, ὅτι βλέποντες τὸν Ἰησοῦν οὐκ ἐπίστευον αὐτὸν εἶναι τὸν Χριστὸν τοῦ Θεοῦ, τὸν πρὸ πάντων αἰῶνων ὑπ' αὐτοῦ γεγεννημένον, Ἰῶν μονογενῆ, Λόγον Θεόν, ὃν οὐκ ἐπέγνωσαν δι' ἀπιστίαν,  
 8 οὔτε διὰ τῶν ἐνεργειῶν αὐτοῦ, οὔτε μὴν διὰ τῶν περὶ αὐτοῦ γεγραμμένων προφητειῶν. 3. Ὅτι γὰρ ἐκ παρθένου γεννηθήσεται, ἀνεγίνωσκον τὸ « Ἴδου ἡ παρθένος ἐν γαστρὶ λήψεται καὶ τέξεται υἱόν, καὶ καλέσουσι τὸ ὄνομα αὐτοῦ  
 12 Ἐμμανουήλ<sup>β</sup> · ὅτι παιδίον ἐγεννήθη, καὶ υἱὸς ἐδόθη ἡμῖν, οὗ ἡ ἀρχὴ ἐπὶ τοῦ ὄμου αὐτοῦ, καὶ καλεῖται τὸ ὄνομα αὐτοῦ μεγάλης βουλῆς ἄγγελος, θαυμαστός σύμβουλος, Θεὸς ἰσχυρὸς ἐξουσιαστής, ἄρχων εἰρήνης, πατὴρ τοῦ μέλλοντος  
 16 αἰῶνος<sup>ε</sup>. » 4. Ὅτι δὲ διὰ κακίαν ὑπερβάλλουσαν ἀπειθῆ-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) mpv (= M)

15, 16 Δαυιδ H e<sup>ms</sup> M : Δανιήλ R de<sup>ts</sup>s || γέγραπται + πεσεῖται ἐκ τοῦ κλίτους σου χιλιάς καὶ μυριάς ἐκ δεξιῶν σου · καὶ πάλιν · τὸ ἄρμα τοῦ Θεοῦ μυριοπλάσιον, χιλιάδες εὐθηνούντων [cf. Ps. 90, 7 ; 67, 18] ayz || δὲ > s || 17 τὸν<sup>1</sup> > ch M || τὸν ἀπιστον > R N || ἐξεπέτασα post μου H || 18 ἀπειθοῦντι p || 19 τοὺς πορευομένους yz || οὐ καλῇ : οὐκ ἀγαθῇ R || 20 παροξύνοντα b d || ἐμοῦ : μου a ἐμῶν b αὐτοῦ ch

bo (= R) achyz (= H) de[dest e a lin. 11 usque VI, 1, 16]s (= N) mpv (= M)

16, 1 βλέπε e || οὖν > H N M || ὅπως : πῶς ayz p || παρώξυνεν + αὐτὸν R || κύριον + τῆς δόξης d || 2 πιστεύσαντες d || 2-3 διὸ — καὶ > z || 4 κατεχύθη : κατεχέθη b κατεσχέθη o || 5-6 οὐκ — Θεοῦ > z || 5 ἐπίστευον + αὐτῷ R || Χριστὸν + τὸν υἱὸν R || 6 αἰῶνων : τῶν αἰῶνων yms > R y<sup>tz</sup> M || ὑπ' αὐτοῦ γεγ. ch : ὑπ' αὐτοῦ γεννώ-

milliers<sup>ε</sup>, comme c'est écrit dans David. 4. Mais à Israël, l'infidèle, Dieu dit : « Tout le jour j'ai tendu mes mains vers un peuple qui désobéissait et s'opposait, qui ne marchait pas dans la bonne voie, mais derrière ses péchés, un peuple qui m'irritait en face<sup>ε</sup>. »

16. 1. Considérez donc comment le  
 Peuple infidèle et peuple fidèle. peuple irrita le Seigneur, en ne croyant pas en lui. Aussi dit-il : « Ils ont irrité l'Esprit-Saint et il se tourna contre eux en ennemi<sup>α</sup>. » 2. L'aveuglement les enfermait à cause de leur malveillance : ils virent Jésus mais ne crurent pas qu'il était le Christ de Dieu, engendré par lui avant tous les siècles, le Fils Monogène, Verbe Dieu, qu'ils ne reconnurent, à cause de leur incrédulité, ni dans ses actions, ni dans les prophéties écrites à son sujet. 3. En effet, qu'il naîtrait d'une vierge, ils le lisaient dans ceci : « Voici : la vierge sera enceinte et enfantera un fils et on l'appellera du nom d'Emmanuel<sup>β</sup> ; car un enfant est né et un fils nous a été donné, le commandement repose sur son épaule et il sera appelé de son nom : ange du grand conseil, conseiller admirable, Dieu fort, souverain, prince de la paix, père du temps à venir<sup>ε</sup>. » 4. Que dans la démesure de leur méchanceté ils lui désobéi-

μενον R ἐξ' αὐτοῦ γεννηθέντα ayz > N M || 7 Θεόν : Θεοῦ chz de p || ἐπέγνωσαν : ἔγν. M || 8 οὔτε<sup>1</sup> : οὐδὲ p || 9 ὅτι + μὲν R || γεννηθ. R yz M : γεννήσεται d γενήσεται ach es v || 11 καλέσουσι hic des. e || 12 ἐγεννήθη + ἡμῖν s || υἱὸς καὶ οὐ α N M || ἡμῖν > H || 14 θαυμ. σύμβουλος > R || ἰσχυρὸς > R v || 16 ὑπερβ. : ὑπερ ἄλλος R || ἀπειθήσωσιν v

15. e. Dan. 7, 10 || f. Is. 65, 2-3

16. a. Is. 63, 10 || b. Is. 7, 14 || c. Is. 9, 5

16. Seuls le v. 1, l'essentiel du v. 2 et quelques bribes des v. 5 et 6 proviennent de la *Didascalie*.

16, 2. Sur Λόγος, cf. *Introd.*, § 240.

σουσιν αὐτῶ, λέγει · « Κύριε, τίς ἐπίστευσεν τῇ ἀκοῇ ἡμῶν, καὶ ὁ βραχίον Κυρίου τίνι ἀπεκαλύφθη<sup>a</sup>; » Καὶ ἐξῆς · « Ἀκοῇ ἀκούσετε καὶ οὐ μὴ συνῆτε, καὶ βλέποντες βλέψετε  
20 καὶ οὐ μὴ ἴδῃτε · ἐπαχύνθη γὰρ ἡ καρδία τοῦ λαοῦ τούτου<sup>e</sup>. »  
5. Διὸ ἤρθη ἀπ' αὐτῶν ἡ γνῶσις, ὅτι ἰδόντες παρεῖδον καὶ ἀκούσαντες οὐκ ἤκουσαν.

Ἵμῖν δὲ τοῖς ἐξ ἐθνῶν ἐδόθη ἡ βασιλεία<sup>f</sup>, ὅτι μὴ γινώ-  
24 σκοντες Θεὸν διὰ τοῦ κηρύγματος πιστεύσαντες ἔγνωτε αὐτόν, μᾶλλον δὲ ἐγνώσθητε<sup>g</sup> ὑπ' αὐτοῦ διὰ Ἰησοῦ τοῦ σωτῆρος καὶ λυτρωτοῦ τῶν ἐλπίζόντων ἐπ' αὐτόν. 6. Μετα-  
28 θάντες γὰρ ἀπὸ τῆς προτέρας ματαιοπῆδος συνηθείας καὶ τῶν ἀψύχων εἰδώλων ὑπεριδόντες καὶ τῶν ἐν σκότει δαιμόνων καταφρονήσαντες, προσδραμόντες τε τῷ φωτὶ τῷ ἀληθινῶ<sup>h</sup> καὶ ἐπιγνόντες δι' αὐτοῦ τὸν ἕνα καὶ μόνον ἀληθινὸν Θεόν<sup>i</sup> καὶ Πατέρα, κληρονόμοι τῆς αὐτοῦ βασιλείας ἀνεφάνητε.  
32 7. Βαπτισθέντες γὰρ εἰς τὸν τοῦ Κυρίου θάνατον<sup>j</sup> καὶ εἰς τὴν ἀνάστασιν αὐτοῦ, ὡς ἀρτιγέννητα βρέφη<sup>k</sup> ἀνεέργητοι πρὸς πᾶσαν ἁμαρτίαν ὀφείλετε εἶναι · οὐ γὰρ ἐστὲ ἐαυτῶν, ἀλλὰ τοῦ ἀγοράσαντος<sup>l</sup> ὑμᾶς τῷ ἑαυτοῦ αἵματι. 8. Περὶ  
36 γὰρ τοῦ ποτε Ἰσραὴλ εἶπεν ὁ Κύριος διὰ τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν, ὅτι · Ἀρθήσεται ἀπ' αὐτῶν ἡ βασιλεία τοῦ Θεοῦ καὶ δοθήσεται ἔθνει ποιοῦντι τοὺς καρποὺς αὐτῆς<sup>m</sup>, δηλαδὴ ὅτι ὑμῖν τοῖς ποτε οὖσιν ἀπεξενωμένοις αὐτοῦ μακρὰν δού-  
40 τὴν βασιλείαν, ἐκδέχεται τοὺς τῆς εὐγνωμοσύνης καρποὺς.

ho (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

16, 18 ἐξῆς : πάλιν yz || 19 ἀκούσητε R ch N pv || βλέψητε R ach N pv || 21 διὸ : δι' & ch διὰ τοῦτο p || 23 γινώσκ. + τὸν b || 24 ἔγνωτε : ἐγνώκατε M ἐπέγνωτε s || 26 αὐτόν : αὐτῶν a<sup>ae</sup> || 27 ματαιοπ. : κατροπαράδοτου yz || 28 ἐν σκότει > ya<sup>oz</sup> || 29 τε : δὲ b > s p || 30 καὶ<sup>s</sup> > m || 32 γὰρ : οὖν R yz || εἰς<sup>g</sup> > M || 33 ἀρτιγέννητα : ἀρτιγενῆ H || ἀνεέργητοι : -γητα H M || 37 ὅτι post 36 Κύριος yz || τοῦ Θεοῦ > R || 38 τὸν καρπὸν αὐτοῦ R || δηλαδὴ : δῆλον δὲ yz || 39 ὑμῖν ch || ποτε οὖσιν : πιστεύουσιν M + πιστεύουσιν d<sup>ms</sup> || οὖσιν post μακρὰν yz || ἀπεξενωμένοις : -νους R + καὶ yz || 40 ἐκδέχεται R || τοὺς : αὐτοὺς ch || τῆς εὐγν. post καρποὺς M + τοὺς ch

raient, c'est dit : « Seigneur, qui a cru à notre récit, et le bras du Seigneur, à qui s'est-il révélé<sup>a</sup>? » Et plus loin : « De vos oreilles vous écouterez mais sans saisir et de vos yeux vous regarderez mais sans voir, car le cœur de ce peuple s'est endurci<sup>e</sup>. » 5. C'est pourquoi la connaissance leur a été enlevée, car lorsqu'ils voyaient, ils détournaient le regard, et lorsqu'ils entendaient, ils n'écoutaient pas.

Mais à vous, qui venez du paganisme, a été donné le royaume<sup>f</sup>, parce que sans connaître Dieu vous êtes devenus croyants par la prédication et vous avez connu Dieu, ou plutôt, vous avez été connus<sup>g</sup> de lui, par Jésus, le sauveur et le rédempteur de ceux qui espèrent en lui. 6. Car pour avoir abandonné votre conduite antérieure avec ses efforts inutiles, dédaigné les idoles inanimées, méprisé les démons dans leurs ténèbres, couru vers la véritable lumière<sup>h</sup> et reconnu par elle l'unique et seul vrai Dieu<sup>i</sup> et Père, vous avez été déclarés héritiers de son royaume. 7. Baptisés dans la mort<sup>j</sup> du Seigneur et dans sa résurrection, comme des enfants nouveaux-nés<sup>k</sup>, vous ne devez donner prise à aucun péché ; vous ne vous appartenez pas, mais vous êtes à celui qui vous a achetés<sup>l</sup> par son sang. 8. Car de l'ancien Israël le Seigneur a dit, à cause de leur incrédulité : « Le royaume de Dieu leur sera enlevé et il sera donné à une nation qui en produira les fruits<sup>m</sup>. » C'est-à-dire : en vous donnant le royaume, à vous qui jadis étiez exilés loin de lui, il recueillera les fruits de sa bienveillance. 9. Car c'est vous,

16. d. Is. 53, 1 || e. Is. 6, 9-10. Act. 28, 26-27 || f. Matth. 21, 43 || g. Gal. 4, 9 || h. Jn 1, 9 || i. Jn 17, 3 || j. Rom. 6, 3 || k. I Pierre 2, 2 || l. I Cor. 6, 19-20 || m. Matth. 21, 43

16, 5-6. La vraie connaissance, comme effet du salut, cf. *Introd.*, § 224.

16, 8-10. L'Église, nouvel Israël, cf. *Introd.*, § 250.

9. Ὑμεῖς γὰρ ἐστε οἱ ποτε ἀποσταλέντες εἰς τὸν ἀμπελῶνα καὶ μὴ ὑπακούσαντες, ἐκεῖνοι δὲ οἱ ὑπακούσαντες<sup>a</sup>· ἀλλὰ ὑμεῖς μὲν μεταμεληθέντες ἐπὶ τῇ ἀντιλογίᾳ ἐργάζεσθε ἐν  
 44 αὐτῷ νῦν, οἱ δὲ δυσχεράναντες ἐπὶ ταῖς ἑαυτῶν συνθήκαις οὐ μόνον ἀνέργαστον κατέλειψαν τὸν ἀμπελῶνα, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐπιτρόπους τοῦ κυρίου τοῦ ἀμπελῶνος ἀπέκτειναν<sup>b</sup>, ὃν μὲν λίθοις, ὃν δὲ ξίφει, καὶ τὸν μὲν ἔπρισαν<sup>c</sup>, τὸν δὲ ἔνδον  
 48 τοῦ ἱεροῦ ἀνεῖλον μεταξὺ τοῦ ναοῦ καὶ τοῦ θυσιαστηρίου<sup>d</sup>· ὕστερον δὲ καὶ αὐτὸν τὸν κληρονόμον ἔξω τοῦ ἀμπελῶνος ἐκβαλόντες ἀπέκτειναν<sup>e</sup>. 10. Καὶ παρ' αὐτοῖς μὲν ὡς λίθος ἀχρεῖος ἀπεβλήθη, παρ' ὑμῶν δὲ ὡς ἀκρογωνιαίος ἐδέχθη<sup>f</sup>·  
 52 διὸ λέγει περὶ ὑμῶν· « Λαός, ὃν οὐκ ἔγνω, ἐδούλευσέν μοι, εἰς ἀκοὴν ὠτίου ὑπήκουσέν μου<sup>g</sup>. »

17. 1. Δεῖ οὖν ὑμᾶς, ἀδελφοί, τοὺς τῷ τοῦ Χριστοῦ ἔξηγορασμένους τιμῆ αἱματι<sup>a</sup>, τὰς ἡμέρας τοῦ πάσχα ἀκριβῶς ποιῆσθαι μετὰ πάσης ἐπιμελείας μετὰ τροπὴν ἰσημε-

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

16, 41 ἀποσταλέντες p || ἀμπελῶνα + αὐτοῦ s || 42 ἐκεῖνοι — ὑπακούσαντες<sup>a</sup> > R || 42-43 ἀλλὰ — μὲν : καὶ mp || 43 ὑμεῖς : ἡμεῖς N || μὲν + ἐκεῖνοι δὲ οὐκ ἀκούσαντες R || μεταμελ. > m || ἐπὶ — ἀντιλ. : ὑμεῖς οὖν p || ἐργάσασθαι R || 43-44 ἐν — νῦν : αὐτὸν νυνὶ p || 44 δυσχεραίνοντες a s fortasse h || 45 ἀνέργαστοι R || κατέλειψαν τὸν : κατέλιπον τὸν d > R || 46 ἀμπελῶνος + ἐκβαλόντες d || 46-47 ὃν ... ὃν : τὸν ... τὸν R || 47 λίθους a<sup>ac</sup> || ξίφεισιν p || ἔνδον > p || 48 τοῦ ἱεροῦ : ἐν τῷ ἱερῷ H ἐν τῷ ναῷ M || ἀνεῖλον R v || 49 ἔξω > R || 50 ἐκβαλόντες : ἐμβ. ο ἐκβάλλοντες ch βαλόντες M > b || καὶ — μὲν : παρὰ μὲν ἐκεῖνοις yz || μὲν > ach M || 51 ἀχρεῖος : ἀχρηστος R || ἀπεβλ. : ἀπεδοκιμάσθη yz || ὑμῶν : ἡμῶν R p ὑμῶν N || ἐδέχθη s p || 52 ὑμῶν : ἡμῶν s || ἔγνω o || 53 εἰς — μου > N M

17, 1 ὑμᾶς : ἡμᾶς z d || τοὺς : τοῖς s || τοῦ > ch || 2 ἔξηγορασμένους s ἡγορασμένους o || τιμῆ αἱματι ante τοῦ Χρ. M post τοῦ Χρ. s || τιμῆ post Χριστοῦ ayz || 3 μετὰ — ἰσημ. > p

16. n. Cf. Matth. 21, 28, 29 || o. Cf. Matth. 21, 35 || p. Cf. Hébr.

ceux qui jadis ont été envoyés dans la vigne et n'ont pas obéi, et eux, ceux qui ont obéi<sup>a</sup> ; mais vous, après avoir regretté votre refus, vous y travaillez maintenant et eux, après avoir mal supporté leurs engagements, non seulement ils ont abandonné la vigne sans la travailler, mais de plus ils ont tué les intendants du maître de la vigne<sup>b</sup>, l'un par lapidation, l'autre par l'épée, ils scièrent l'un<sup>c</sup>, ils firent périr l'autre à l'intérieur du temple, entre le sanctuaire et l'autel<sup>d</sup> ; à la fin, ils jetèrent hors de la vigne l'héritier lui-même et le tuèrent<sup>e</sup>. 10. S'il fut rejeté par eux comme une pierre inutile, vous, vous l'avez reçu comme la pierre d'angle<sup>f</sup> ; aussi dit-il à votre sujet : « Un peuple que je ne connaissais pas m'a servi, écoutant de toutes ses oreilles, il m'a obéi<sup>g</sup>. »

17. 1. Ainsi donc, frères, vous qui avez été rachetés par le sang précieux<sup>a</sup> du Christ, vous devez célébrer avec exactitude et grand soin les jours de la Pâque, après l'équinoxe, pour ne pas

11, 37 || q. Matth. 23, 35 || r. Matth. 21, 38-39 || s. Cf. Matth. 21, 42 || t. Ps. 17, 44-45.

17. a. Cf. I Pierre 1, 19

17. Le compilateur n'a repris que peu d'éléments du long chapitre de la *Didascalie* sur la chronologie de la Passion-Résurrection du Christ, car il propose un autre comput pascal, conforme aux prescriptions du concile de Nicée : il prescrit avec insistance (v. 1 et 3) de ne fêter Pâques qu'après l'équinoxe de printemps, alors que la date de la Pâque juive pouvait tomber avant l'équinoxe (cf. VIII, 47, 7), en raison du décalage entre l'année lunaire et l'année solaire. Cf. G. BARDY, dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 3 (1947), p. 92 ; M. SIMON, *Verus Israel*, Paris 1964<sup>2</sup>, p. 362-364 ; I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des conciles œcuméniques, I. Nicée et Constantinople*, Paris 1963, p. 50 s., 95 ; J. VAN GOUDOEVER, *Fêtes...*, p. 224. Saint Jean Chrysostome est intervenu lui aussi, dans le même sens que le compilateur, à propos de la date de Pâques, cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiochien...*, p. 84.

- 4 ρινήν, ὅπως μὴ δις τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐνὸς παθήματος μνεῖαν ποιῆσθε, ἀλλὰ ἀπαξ τοῦ ἔτους τοῦ ἀπαξ ἀποθανόντος, μηκέτι παρατηρούμενοι μετὰ Ἰουδαίων ἐορτάζειν. 2. Οὐδεμίαν γὰρ κοινωνία ἡμῖν νῦν πρὸς αὐτοῦς<sup>b</sup>· πεπλάνηται γὰρ καὶ αὐτὴν τὴν ψῆφον, ἣν νομίζουσιν ἐπιτελεῖν, ὅπως πανταχόθεν ὧσιν πεπλανημένοι καὶ τῆς ἀληθείας ἀπεσχοιτισμένοι. 3. Ὑμεῖς δὲ φυλάσσετε ἀκριβῶς τὴν ἰσημέριον τροπὴν τῆς ἑαρινῆς ὥρας, ἥτις γίνεται δευτέρα καὶ εἰκάδι τοῦ δωδεκάτου μηνός, ὅς ἐστι Δύστρος· ἐπιτηροῦντες ἕως πρώτης καὶ εἰκαδὸς σελήνης, ὅπως μὴ ἐν ἑτέρᾳ ἐβδομάδι ἐμπέσοι ἢ τεσσαρεσκαδεκάτῃ τῆς σελήνης, καὶ πλάνης γενομένης ἀγνοίᾳ δις τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐπιτελέσωμεν τὸ πάσχα, ἢ ἐν ἄλλῃ ἡμέρᾳ ἐορτάσωμεν τὴν τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἀναστάσιμον ἡμέραν, ἀλλ' ἐν κυριακῇ μόνῃ.

18. 1. Ἐν ταῖς ἡμέραις οὖν τοῦ πάσχα νηστεύετε, ἀρχόμενοι ἀπὸ δευτέρας μέχρι τῆς παρασκευῆς καὶ σαββάτου, ἕξ ἡμέρας, μόνῳ χρώμενοι ἄρτω καὶ ἄλλ' καὶ λαχάνοις καὶ 4 ποτῷ ὕδατι, οἴνου δὲ καὶ κρεῶν ἀπέχεσθε ἐν ταύταις· ἡμέραι γὰρ εἰσι πένθους, ἀλλ' οὐχ ἐορτῆς. 2. Τὴν μέντοι παρασκευὴν καὶ τὸ σάββατον ὀλόκληρον νηστεύσατε, οἷς

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

17, 5 ποιῆσθε : ποιείσθε ch s v ποιῆσθαι a p ποιήση d ποιήσει R || μηκέτι + δὲ a > p || 7 νῦν > y p || 7-8 πεπλάνηται — ψῆφον : πεπλανημένη γὰρ αὐτὴ ἡ ψῆφος s || 8 ἣν > R || ὅπως : ἵνα p || 11 δευτ. κ. εἰκ. : εἰκάδι δευτέρα M ἰβ a δεκάτῃ δευτέρα εἰκάδι ch + πρώτη ἐν ᾱ d<sup>ms</sup> + τινὲς δὲ ᾱ y<sup>ms</sup> || 12 ὅς ἐστι : ἐστι δὲ R || δύτρος a<sup>o</sup> || ἐπιτ. : τηροῦντες y<sup>ac</sup>z || ἕως + μιᾶς ch || 13 πρώτης κ. εἰκ. : εἰκάδος πρώτης ayz εἰκάδι πρώτη M || 14 ἐμπέσει b -ση o m || σελήνης : ἑαρινῆς o || 15 γενομένης : γιν. a + ἐν ch || 16 ἐορτάσωμεν c d || 17 Χριστοῦ > ayz || ἐν + τῇ R

18, 2 καὶ + τοῦ c p || 3 ἕξ ἡμέρας > N M || ἄλλ' : ἄλατι [ἄλλ. p] N M || λαχάνοις d || 4 ποτῷ > R || οἴνω R || κρεῶν : ὄψων p || ταύταις + ταῖς ἡμέραις M || 6 νηστεύετε o

commémorer deux fois par an l'unique Passion, mais une seule fois par an celui qui n'est mort qu'une seule fois, sans plus vous préoccuper de célébrer la fête avec les juifs. 2. Car désormais il n'y a plus rien de commun entre vous et eux<sup>b</sup>; en effet ils se sont aussi trompés dans le calcul même qu'ils ont coutume de faire, et les voilà égarés de tout côté et séparés loin de la vérité! 3. Mais vous, tenez-vous en avec exactitude à l'équinoxe de printemps, qui se situe le vingt-deux du douzième mois, c'est-à-dire Dystros; comptez avec précision le vingt-et-unième jour de la lune, pour que le quatorzième jour de la lune ne tombe pas dans une autre semaine et qu'à cause d'une erreur nous ne célébrions pas Pâques deux fois la même année par ignorance, ou que nous ne fêtions pas le jour de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ un autre jour que le dimanche.

18. 1. Jeûnez donc pendant les jours de la Pâque, en commençant de la Semaine sainte. le lundi, jusqu'au vendredi et au samedi, soit six jours; ne prenez que du pain, du sel et des légumes, et comme boisson, de l'eau; abstenez-vous de vin et de viande ces jours-là, car ce sont des jours de deuil et non de fête. 2. Jeûnez le vendredi et le sabbat tout entiers, ceux qui en ont la force, ne goûtez à rien

17. b. Cf. II Cor. 6, 14-15.

17, 3. Le calendrier syro-macédonien, cf. *Introd.*, § 40.

18-19. La trame de ces deux chapitres provient de la *Didascalie*, mais le compilateur en a interpolé le texte de façon notable. Pour aider à la compréhension de cette section nous en indiquons le plan :  
 — le jeûne des six jours de la Semaine Sainte (18, 1);  
 — le jeûne des deux derniers jours, Vendredi et Samedi saints (18, 2-19, 2a);  
 — le jeûne des quatre premiers jours (19, 2b);  
 — la vigile pascale (19, 3 s.).

δύναμις πρόσεστιν τοιαύτη, μηδενὸς γευόμενοι μέχρις ἀλεκτο-  
8 ροφωνίας νυκτός · εἰ δέ τις ἀδυνατεῖ τὰς δύο συνάπτειν ἡμοῦ,  
φυλασσέσθω κὰν τὸ σάββατον. Λέγει γὰρ πού αὐτὸς ὁ Κύριος  
περὶ ἑαυτοῦ φάσκων · « Ὅταν ἀπαρθῆ ἀπ' αὐτῶν ὁ νυμφίος,  
τότε νηστεύσουσιν ἐν ἐκεῖναις ταῖς ἡμέραις<sup>a</sup>. »

19. 1. Ἐν ταύταις οὖν ἤρθη ἀφ' ἡμῶν ὑπὸ τῶν ψευδω-  
νύμων Ἰουδαίων<sup>a</sup> καὶ σταυρῷ προσεπάγη καὶ μετὰ ἀνόμων  
ἐλογίσθη<sup>b</sup>. 2 (19). Διὸ παραινόμεν καὶ ὑμῖν νηστεύειν  
4 ταύτας, ὡς καὶ ἡμεῖς ἐνηστεύσαμεν ἐν τῷ ληφθῆναι αὐτὸν  
ἀφ' ἡμῶν, ἄχρις ἑσπέρας. Ἐν δὲ ταῖς λοιπαῖς ταῖς πρὸ τῆς  
παρασκευῆς ἐνάτη ὥρα ἢ ἐσπέρα ἕκαστος ἐσθιέτω, ἢ ὅπως  
ἐν τις δύνηται, ἀπὸ δὲ ἐσπέρας πέμπτης μέχρις ἀλεκτορο-  
8 ροφωνίας ἀπονησιζόμενοι.

3. Ἐπιφωσκούσης μιᾶς σαββάτων<sup>c</sup>, ἥτις ἐστὶ κυριακή,  
ἀπὸ ἐσπέρας ἕως ἀλεκτοροφωνίας ἀγρυπνοῦντες καὶ ἐπὶ τὸ  
αὐτὸ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ συναθροιζόμενοι γρηγορεῖτε, προσευ-  
12 χόμενοι καὶ δεόμενοι τοῦ Θεοῦ ἐν τῇ διανυκτερεύσει ὑμῶν,  
ἀναγινώσκοντες τὸν Νόμον, τοὺς Προφήτας, τοὺς Ψαλμοὺς  
μέχρις ἀλεκτρούων κραυγῆς · καὶ βαπτίσαντες ὑμῶν τοὺς  
κατηχομένους καὶ ἀναγόντες τὸ Εὐαγγέλιον ἐν φόβῳ καὶ

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

18, 7 πρὸ ἐστὶν p || γευόμενοι : γευσάμενοι R || 8 ἀδυνατοῖ b ||  
ἡμοῦ > M || 9 φυλασσέτω b || αὐτὸς post ὁ d > R ayz || 11 τότε  
> ay<sup>txz</sup> N M [rest. y<sup>ms</sup>] || νηστεύσουσιν : -σωσιν a<sup>ac</sup> post ἡμέραις  
p<sup>ac</sup>

19, 1 οὖν + ταῖς ἡμέραις b || ἡμῶν : ὑμῶν h || 2 ἀνόμων + ἰουδαίων  
o || 3 καὶ post διὸ b > o s || 4 ταύτας : ἐν ταύταις ch N M || ἀναληφθῆναι  
R N M || 5 ἄχρις : μέχρις a || πρὸ τῆς : πρώτης m || 6 ἐνάτην ὥραν  
a || ἐσπέρα : -ραν R H d || ἢ<sup>2</sup> > ch || 6-7 ἢ<sup>2</sup> — δύνηται > yz || 7 δύ-  
ναται R δύναίτο N || ἀπὸ — πέμπτης a : ἀπὸ δευτέρας R ch N M  
τῷ δὲ σαββάτῳ yz || ἀλεκτ. + καρτεροῦντες yz || 8 ἀπονησιζόμενοι :  
-ζόμενος b m -ζομένη ch -ζεσθε yz παρατεινοντες ἀπο-  
νησιζέσθε Oitobonianus 442 mg. v. notam || 8-10 ἀπονηστ. — ἀλεκτ.  
> o a<sup>tx</sup> [rest. a<sup>ms</sup>] || 9 ἐπιφωσκούσης > ch || μιᾶς + τῶν d ||  
κυριακή : -κῆς s + ἀπαντες τοίνυν yz || 10 καὶ > R || 11 αὐτὸ :

jusqu'au chant nocturne du coq ; si quelqu'un ne peut pas  
étendre son jeûne sur les deux jours, qu'il l'observe au  
moins le samedi ; car le Seigneur lui-même dit quelque  
part, parlant de lui-même : « Lorsque l'époux leur aura été  
enlevé, alors ils jeûneront en ces jours-là<sup>a</sup>. »

19. 1. En ces jours-là, donc, il nous a été enlevé par  
ceux qui portent à tort le nom de juifs<sup>a</sup> ; il a été cloué à  
la croix et complé avec les méchants<sup>b</sup>. 2. C'est pourquoi  
nous vous exhortons à jeûner vous aussi ces jours-là  
jusqu'au soir, tout comme nous-mêmes avons jeûné quand  
il nous fut enlevé. Les autres jours, donc avant le vendredi,  
il nous fut enlevé. Les autres jours, donc avant le vendredi,  
que chacun mange à la neuvième heure ou le soir ou selon  
ses possibilités, en rompant le jeûne le jeudi soir jusqu'au  
chant du coq.

3. Jusqu'à ce que commence à luire  
La vigile pascale. le premier jour de la semaine<sup>c</sup>, c'est-  
à-dire le dimanche, restez éveillés, depuis le soir jusqu'au  
chant du coq, et, rassemblés dans l'église, veillez, en priant  
et en invoquant Dieu pendant votre veille, en lisant la  
Loi, les Prophètes et les Psaumes jusqu'au chant du coq ;  
puis après avoir baptisé vos catéchumènes, lu l'Évangile

αὐτῷ a<sup>ac</sup> || τῇ > R || γρηγορεῖτε > R || 12 τοῦ Θεοῦ : τῷ Θεῷ R  
|| 14 ἀλεκτρούων R || ὑμῶν > R || 15 κατηχομένους + ὑμῖν R

18. a. Lc 5, 35

19. a. Cf. Apoc. 2, 9 ; 3, 9 || b. Is. 53, 12. Mc. 15, 28 || c. Matth. 28, 1

19, 2. Ce passage a été diversement transcrit et ponctué par les  
copistes et les auteurs anciens qui l'ont cité, comme le montre la  
legon, signalée ici exceptionnellement, de l'Oitobonianus 442 (cf.  
Introd., § 116), et que l'édition de la PG a préférée, en la reliant au  
v. 3.

19, 3. Sur la liturgie de la Parole et le rituel baptismal, cf. Introd.,  
§ 370, 384.

16 ἐν τρόμῳ καὶ προσλαλήσαντες τῷ λαῷ τὰ πρὸς σωτηρίαν,  
παύσασθε τοῦ πένθους ὑμῶν καὶ δεήθητε τοῦ Θεοῦ ἐπιστρα-  
φήναι τὸν Ἰσραὴλ καὶ λαβεῖν αὐτὸν τόπον μετανοίας<sup>4</sup> καὶ  
τῆς ἀσεβείας ἄφεσιν · 4. Ὅτι ὁ μὲν ἀλλόφυλος κριτῆς νιψά-  
20 μενος τὰς χεῖρας εἶπεν · « Ἀθῶός εἰμι ἀπὸ τοῦ αἵματος  
τοῦ δικαίου τούτου, ὑμεῖς ὕψεσθε<sup>5</sup> », ὁ δὲ Ἰσραὴλ ἐπεβόησεν ·  
« Τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐφ' ἡμᾶς καὶ ἐπὶ τὰ τέκνα ἡμῶν<sup>6</sup>. » Καὶ  
Πιλάτου εἰπόντος · « Τὸν βασιλέα ὑμῶν σταυρώσω ; » αὐτοὶ  
24 ἐπεβόων · « Οὐκ ἔχομεν βασιλέα εἰ μὴ καίσαρα<sup>7</sup> · σταύρωσον,  
σταύρωσον αὐτόν<sup>8</sup> · πᾶς γὰρ ὁ ποιῶν ἑαυτὸν βασιλέα ἀντιλέγει  
τῷ καίσαρι, καὶ ἐὰν τοῦτον ἀπολύσῃς, οὐκ εἶ φίλος τοῦ  
καίσαρος<sup>1</sup>. » 5. Καὶ Πιλάτος ὁ ἡγεμὼν καὶ Ἡρώδης ὁ  
28 βασιλεὺς ἐκέλευσεν αὐτὸν σταυρωθῆναι, καὶ πληροῦται τὸ  
φάσκον λόγιον · « Ἰνατὶ ἐφρύαξαν ἔθνη καὶ λαοὶ ἐμελέτησαν  
κενά ; παρέστησαν οἱ βασιλεῖς τῆς γῆς καὶ οἱ ἄρχοντες  
συνήχθησαν ἐπὶ τὸ αὐτὸ κατὰ τοῦ Κυρίου καὶ κατὰ τοῦ  
32 Χριστοῦ αὐτοῦ<sup>1</sup>, καὶ ἀπέρριψαν τὸν ἀγαπητὸν ὡσεὶ νεκρὸν  
ἐβδελυγμένον<sup>2</sup>. »

6. Καὶ αὐτοῦ σταυρωθέντος τῇ παρασκευῇ καὶ ἀναστάντος  
ἐπιφωσκούσης κυριακῆς, ἐπληρώθη ἡ γραφή ἡ λέγουσα ·  
36 « Ἀνάστα, ὁ Θεός, κρίνον τὴν γῆν, ὅτι σὺ κατακληρονο-  
μήσεις ἐν πᾶσιν τοῖς ἔθνεσιν<sup>1</sup>. » Καὶ πάλιν · « Nūn ἀναστή-  
σομαι, λέγει Κύριος, θήσομαι ἐν σωτηρίῳ καὶ παρρησιάσομαι  
ἐν αὐτῷ<sup>2</sup>. » Καὶ · « Σὺ δέ, Κύριε, ἐλέησόν με καὶ ἀνάστησόν  
40 με, καὶ ἀνταποδώσω αὐτοῖς<sup>3</sup>. » 7. Διὰ τοῦτο οὖν καὶ ὑμεῖς,  
ἀναστάντος τοῦ Κυρίου, προσενέγκατε τὴν θυσίαν ὑμῶν,  
περὶ ἧς ὑμῖν διετάξατο δι' ἡμῶν λέγων · « Τοῦτο ποιεῖτε

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

19, 16 ἐν > ayz || 19 ὁ > R || 21 ἐπεβόησεν : ἐβόησε N M || 22  
καί<sup>2</sup> + πάλιν yz || 24 ἐπεβόων : ἐπεβόησαν d ἀνεβόουν R || καίσαρα  
+ καὶ πάλιν ἐπεβόησαν N M || 25 γὰρ > y<sup>az</sup> || ἑαυτὸν : αὐτῶν b ||  
26 καὶ > z || 26-27 καὶ — καίσαρος > o || 26 ἐὰν + οὖν y<sup>az</sup> || 27  
καί<sup>1</sup> > yz || Πιλ. post ἡγεμῶν yz || δ<sup>1</sup> + δὲ yz || Ἡρώδης post  
βασιλεὺς ch s M || 28 ἐκέλευσαν b z N M || καὶ : ἐντεῦθεν yz || πεπλήρω-  
ται y ἐπλήρωτε z || 32 αὐτοῦ : αὐτῶν R || ὡσεὶ : ὡς H || 34 καὶ αὐ-  
τοῦ : αὐτοῦ δὲ yz || 35 ἐπιφωσκούσης + τῆς M || 36 κρίνων yz || τὴν

avec crainte et tremblement et prêché au peuple le salut,  
mettez fin à votre deuil et priez Dieu qu'Israël se conver-  
tisse et que lui soient donnés une occasion de conversion<sup>4</sup>  
et le pardon de son impiété. 4. Parce que le juge étranger  
s'était lavé les mains en disant: « *Je suis innocent du sang  
de ce juste, voyez vous-mêmes* », Israël s'écria : « *Que son  
sang retombe sur nous et sur nos enfants*. » Puis, lorsque  
Pilate eût dit : « *Crucifierai-je votre roi?* » ils crièrent :  
« *Nous n'avons d'autre roi que César, crucifie-le, crucifie-le*,  
*car quiconque se fait roi s'oppose à César et si tu relâches  
cet homme, tu n'es plus l'ami de César*. » 5. Puis Pilate,  
le gouverneur, et Hérode, le roi, ordonnèrent de le crucifier ;  
alors s'accomplit l'oracle disant : « *Pourquoi les nations  
ont-elles frêmi et les peuples ont-ils médité de vains projets?  
Les rois de la terre se sont levés et les princes se sont ligués  
ensemble contre le Seigneur et contre son Christ*, et ils  
rejetèrent le bien-aimé comme un cadavre dont on se  
détourne<sup>2</sup>. »

6. Puisqu'il fut crucifié le jour de la Préparation et  
qu'il ressuscita quand le dimanche commençait à luire,  
elle fut accomplie, l'Écriture qui dit : « *Lève-toi, ô Dieu,  
juge la terre, car tu hériteras dans toutes les nations*. » Et  
encore : « *Maintenant je me lèverai, dit le Seigneur, j'appor-  
terai le salut et je l'annoncerai ouvertement*. » Et : « *Mais  
toi, Seigneur, aie pitié de moi et ressuscite-moi, et moi je le  
leur rendrai*. » 7. Aussi, puisque le Seigneur est ressuscité,  
vous aussi offrez votre sacrifice, car à son sujet il vous a  
été prescrit ceci, par notre intermédiaire : « *Faites cela*

γῆν > h || 37 οὖν > a || 38 θήσομαι ἐν σ. > p || σωτηρίῳ : κυρίῳ  
o || 38-39 καὶ [ > R s ] — αὐτῷ > chyz M || 39 καὶ + πάλιν yz ||  
δὲ > R || 40 αὐτοῖς : αὐτοῦς v || 41 προσενέγκατε : -καμεν R

19. d. Cf. Hébr. 12, 17 || e. Matth. 27, 24 || f. Matth. 27, 25 || g. Jn  
19, 15 || h. Jn 19, 6 || i. Jn 19, 12 || j. Ps. 2, 1-2 || k. Is. 14, 19 || l. Ps.  
81, 8 || m. Ps. 11, 6 || n. Ps. 40, 11

εἰς τὴν ἑμὴν ἀνάμνησιν<sup>ο</sup> », καὶ λοιπὸν ἀπονηστεύετε, εὐφραι-  
 44 νόμενοι καὶ ἐορτάζοντες, ὅτι ἀρραβὼν τῆς ἀναστάσεως ὑμῶν  
 Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἐγήγερται ἐκ νεκρῶν<sup>ρ</sup>, καὶ τοῦτο ὑμῖν  
 ἔστω νόμιμον αἰώνιον<sup>α</sup> ἕως τῆς συντελείας τοῦ αἰῶνος<sup>ε</sup>,  
 48 μέχρις ἂν ἔλθῃ ὁ Κύριος<sup>α</sup>. 8. Ἰουδαίους γὰρ ὁ Κύριος ἔτι  
 τέθνηκεν, Χριστιανοὺς δὲ ἐγήγερται, τοῖς μὲν δι' ἀπιστίαν,  
 τοῖς δὲ διὰ πληροφορίαν, ὅτι ἡ εἰς αὐτὸν ἐλπίς ἀθάνατος  
 ζωὴ καὶ αἰώνιος.

20. 1. Μετὰ δὲ ὀκτὼ ἡμέρας ἔστω ὑμῖν πάλιν ἐορτὴ τιμια  
 αὐτῆ ἡ ὀγδόη, ἐν ἣ δυσπιστοῦντα ἔμεθ' Ὁμῶν ἐπὶ τῇ ἀναστάσει  
 ἐπληροφόρησεν, δεξίας μοι τοὺς τύπους τῶν ἡλῶν καὶ τῆς  
 4 λόγχης ἐν τῇ πλευρᾷ τῆν τρώσιν<sup>α</sup>. 2. Καὶ πάλιν ἀπὸ τῆς  
 πρώτης κυριακῆς ἀριθμήσαντες τεσσαράκοντα ἡμέρας<sup>ρ</sup>, ἀπὸ  
 κυριακῆς ἄχρι πέμπτης ἐορτάσατε τὴν ἐορτὴν τῆς ἀναλήψεως  
 τοῦ Κυρίου, καθ' ἣν πληρώσας πᾶσαν οἰκονομίαν καὶ διάταξιν  
 8 ἀνῆλθεν πρὸς τὸν ἀποστείλαντα αὐτὸν Θεὸν καὶ Πατέρα,  
 καθίσας ἐκ δεξιῶν τῆς δυνάμεως<sup>ο</sup> καὶ περιμένων, ἕως ἂν  
 τεθῶσιν οἱ ἐχθροὶ αὐτοῦ ὑπὸ τοὺς πόδας αὐτοῦ<sup>α</sup>. Ὅς καὶ  
 12 ἐλεύσεται ἐπὶ συντελείᾳ τοῦ αἰῶνος μετὰ δυνάμεως καὶ  
 δόξης πολλῆς<sup>ο</sup>, κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς<sup>ε</sup> καὶ ἀποδοῦναι  
 ἑκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ<sup>ε</sup>· καὶ τότε ὕψονται τὸν ἀγα-  
 πητὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, ὃν ἐξεκέντησαν, καὶ ἐπιγόντες αὐτὸν

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

19, 44 ὅτι + ὁ chyz N p || ὑμῶν : ἡμῶν b M || ὁ > b s || 45 καὶ  
 τ. : τοῦτο τοίνυν yz || ὑμῖν : ὑμῶν s || 46 ἔστω : ἐστὶν R || 47 μέχρις :  
 ἄχρις N pv || Ἰουδαίους + μὲν R || ὁ κύριος post τέθνηκεν p || 48  
 τέθνηκεν ἔτι ∞ R || 49 ἡ > R p || 50 καὶ ante ζωὴ N M > R

20, 1 δὲ + τὰς yz || πάλιν ὑμῖν [ἡμῖν b] ἔστω ∞ R || τιμια :  
 τιμιαί p μία R || 2 ἡ > R N || ἡ : ὁ R || 4 ἐν τῇ πλ. : ἐπὶ τῇ  
 [τῇ c] πλευρᾷ (sic) ch ἐν ἣ τὴν πλευρᾶν R || τὴν τρ. : ἐτρώθη R ||  
 5-6 ἀριθμ. — κυριακῆς > R || 6 ἄχρι : μέχρι ach || ἐορτάσατε : -τάζετε  
 N pv || 8 Θεὸν + αὐτοῦ ch || 9 ἐκ δεξιῶν : ἐν δεξιᾷ p || ἕως ἂν :  
 ἄχρι pv || ἂν > N || 11 ἐκελεύσεται o || 13 ἑκάστῳ : ἐνὸς ἑκάστου z ||  
 ἔργα αὐτοῦ : ἴδια ἔργα v || καὶ > ch || 14 υἱὸν > M

19. o. Lc 22, 19. I Cor. 11, 24 || p. I Cor. 15, 20 || q. Lév. 16, 34 ||  
 r. Matth. 28, 30 || s. Cf. I Cor. 11, 26

*en mémoire de moi<sup>ο</sup>.* » Rompez alors le jeûne, réjouissez-vous  
 et soyez en fête, parce que le gage de votre résurrection,  
 Jésus, le Christ, est ressuscité des morts<sup>ρ</sup>, et que cela vous  
 soit un usage perpétuel jusqu'à la fin du monde<sup>α</sup>, jusqu'à ce  
 que vienne le Seigneur<sup>α</sup>. 8. Car pour les juifs le Seigneur  
 est encore mort, mais pour les chrétiens il est ressuscité,  
 pour les premiers cela tient à leur incrédulité et pour les  
 seconds, à la pleine conviction que l'espérance dans le  
 Seigneur est vie immortelle et éternelle.

Les fêtes  
 du temps pascal.

20. 1. Huit jours plus tard, célébrez  
 avec grand honneur une nouvelle  
 fête, à savoir l'octave : en ce jour le  
 Seigneur m'a pleinement convaincu de sa résurrection,  
 moi l'incrédule Thomas, en me montrant la marque des  
 clous et la blessure de la lance au côté<sup>α</sup>. 2. Comptez de  
 nouveau quarante jours<sup>ρ</sup> après le premier dimanche et  
 le cinquième jour à partir du dimanche célébrez la fête de  
 l'Ascension du Seigneur : en ce jour, ayant accompli  
 toute sa mission et ayant tout institué, le Seigneur monta  
 vers le Dieu et Père qui l'avait envoyé, pour s'asseoir  
 à la droite de la Puissance<sup>ο</sup> et attendre que ses ennemis  
 soient soumis à ses pieds<sup>α</sup>. Il reviendra à la fin du monde  
 avec grande puissance et grande gloire<sup>ο</sup>, pour juger les  
 vivants et les morts<sup>ε</sup> et rendre à chacun selon ses œuvres<sup>ε</sup> ;  
 alors ils verront le Fils bien-aimé de Dieu, celui qu'ils ont

20. a. Cf. Jn 20, 24-29 || b. Cf. Act. 1, 3 || c. Matth. 26, 64 || d. Cf.  
 Ps. 109, 1. I Cor. 15, 25 || e. Matth. 24, 30 ; 28, 20 || f. II Tim. 4, 1.  
 I Pierre 4, 5 || g. Rom. 2, 6. Ps. 61, 13

20. Seuls la fin du v. 2, le début du v. 3 et quelques bribes des  
 v. 18-19 proviennent de la *Didascalie*. Au sujet du calendrier litur-  
 gique, cf. *Introd.*, § 377.

20, 1. Le compilateur donne la parole aux apôtres, cf. *Introd.*, § 22.

20, 2. C'est l'une des premières attestations de la fête de l'Ascen-  
 sion, cf. *Introd.*, § 44. « Son Dieu et Père » : § 228.

κόψονται ἐφ' ἑαυτοῖς φυλὴ κατὰ φυλὴν, καὶ αἱ γυναῖκες  
 16 αὐτῶν κατ' ἰδίαν<sup>h</sup>. 3 (20). Καὶ γὰρ καὶ νῦν δεκάτη  
 τοῦ Γορπιαίου μηνὸς συναθροίζομενοι<sup>i</sup> τοὺς Θρήνους  
 Ἱερεμίου ἀναγινώσκουσιν, ἐν οἷς εἶρηται· « Πνεῦμα πρὸ  
 προσώπου ἡμῶν Χριστὸς Κύριος συνελήφθη ἐν ταῖς διαφθο-  
 20 ραῖς αὐτῶν<sup>i</sup> », καὶ τὸν Βαρούχ, ἐν ᾧ γέγραπται· « Οὗτος  
 ὁ Θεὸς ἡμῶν, οὐ λογισθήσεται ἕτερος πρὸς αὐτόν· ἐξεῦρεν  
 παῖσαν ὁδὸν ἐπιστήμης, καὶ ἔδειξεν αὐτὴν Ἰακώβ τῷ παιδί  
 αὐτοῦ καὶ Ἰσραὴλ τῷ ἡγαπημένῳ ὑπ' αὐτοῦ· μετὰ ταῦτα  
 24 ἐπὶ τῆς γῆς ὤφθη καὶ τοῖς ἀνθρώποις συναναστράφηκ'. »  
 Καὶ ὅταν ἀναγνῶσιν, κόπτονται καὶ θρηνοῦσιν, ὡς μὲν αὐτοὶ  
 νομίζουσιν, τὴν ἐρημίαν τὴν ὑπὸ Ναβουχοδονόσορ γενομένην,  
 ὡς δὲ ἡ ἀλήθεια ἔχει, προοίμια ποιοῦνται ἄκοντες τοῦ  
 28 μέλλοντος αὐτοῦ καταλαμβάνειν πένθους. 4. Μετὰ δὲ δέκα  
 ἡμέρας τῆς ἀναλήψεως, ἥτις ἀπὸ τῆς πρώτης κυριακῆς  
 πεντηκοστῆ γίνεται, ἑορτὴ μεγάλη ὑμῖν ἔστω· ἐν αὐτῇ γὰρ  
 ὥρα τρίτῃ<sup>i</sup> ἀπέστειλεν εἰς ἡμᾶς ὁ Κύριος Ἰησοῦς τὴν δωρεάν  
 32 τοῦ ἁγίου Πνεύματος<sup>m</sup>, καὶ ἐπλήσθημεν αὐτοῦ τῆς ἐνεργείας  
 καὶ γλώσσαις καιναῖς ἐλάλησαμεν, καθὼς ἐκαίνο ὑπῆχει ἐν  
 ἡμῖν, καὶ ἐκηρύξαμεν Ἰουδαίοις τε καὶ ἔθνεσιν, αὐτὸν εἶναι  
 τὸν Χριστὸν τοῦ Θεοῦ τὸν ὀρισμένον ὑπ' αὐτοῦ κριτὴν  
 36 ζώντων καὶ νεκρῶν<sup>n</sup>.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

20, 15 ἑαυτοῖς : ἑαυτοῦς o N pv || αἱ > v || 16 καὶ νῦν : τῆ p ||  
 17 τοῦ + ἐνάτου chy<sup>1</sup> N + ἐνάτου λώου R || Γορπιαίου  
 post μηνὸς H M post συναθροίζ. s || 18 ἐν > d || οἷς : ᾧ R ||  
 19 Χριστὸς + ὁ b || κύριος > d || διαφθοραῖς d || 20 οὗτος : οὕτως  
 R a<sup>ac</sup> || 21 ἐξεῦρεν : ἐξήρεν h ἐξήυρεν o || 22 ἐδειξεν : ἔδωκεν  
 R y N M || Ἰακώβ : Ἰάβ o || 23 αὐτοῦ : αὐτῷ καὶ p || μετὰ + δὲ R ||  
 ταῦτα : τοῦτο H || 24 τῆς > m || 25 ὅταν : ὅτε ch p + ταῦτα p ||  
 ἀναγνῶσιν : -σῶσιν p + τότε R || κόψονται o || 26 ὑπὸ : ἐπὶ d ||  
 γενομένην : γιν. ch γενησομένην d + θρηνοῦσι p || 27 ποι-  
 οῦνται : ποιοῦντες mv ποιοῦσιν ἑαυτοῖς p || 28 αὐτοῦς : αὐτοῖς  
 ch || δὲ > y || 29 ἀναλ. : μεταλύψεως p<sup>ac</sup> || 30 ἔστω : fortasse γίνε-  
 ται s || 31 εἰς : πρὸς mp || κύριος + ἡμῶν ch || Ἰησοῦς + Χριστὸς

*transpercé*, et en le reconnaissant ils pleureront sur eux-  
 mêmes *tribu par tribu*, et leurs femmes séparément<sup>h</sup>. 3. Car  
 maintenant encore, le dix du mois Gorpiaeos, ils se réunis-  
 sent<sup>i</sup> et lisent les Lamentations de Jérémie, où il est dit :  
 « *Le souffle devant notre visage, le Christ Seigneur a été pris  
 dans leurs destructions*<sup>i</sup>. » Ils lisent encore Baruch, où il est  
 écrit : « *C'est lui notre Dieu et on ne lui en ajoutera pas  
 d'autre; il a scruté toute la voie de la science et l'a révélée  
 à Jacob, son serviteur, et à Israël, son bien-aimé; après cela  
 il a été vu sur la terre et il a vécu avec les hommes*<sup>k</sup>. » Pendant  
 ces lectures ils pleurent et se lamentent sur les destructions  
 causées par Nabuchodonosor, pensent-ils; en réalité, sans  
 qu'ils le veuillent, leurs plaintes concernent le deuil  
 qui les frappera. 4. Le dixième jour après l'Ascension,  
 c'est-à-dire le cinquantième après le premier dimanche,  
 que ce soit pour vous une grande fête; car en ce jour-là,  
 à la troisième heure<sup>i</sup> le Seigneur Jésus nous envoya le don  
 du Saint-Esprit<sup>m</sup> et nous fûmes remplis de sa force, nous  
 parlions en langues nouvelles, selon qu'il nous inspirait, et  
 nous annonçions aux juifs et aux païens que Jésus est le  
 Christ de Dieu, établi par lui *judge des vivants et des morts*<sup>n</sup>.

b || 32 τῆς ἐνεργείας αὐτοῦ c p || 33 ἐκαίνο : -νος d p || ὑπῆχει ay s  
 mv : ὑφήχει ch ἐπέχεεν R d p ἐπήχει z || ἐν > d p || 35  
 ὑπ' αὐτοῦ ὀρισμένον c s || κριτὴν + εἶναι pv || 36 νεκρῶν m

20. h. Zach. 12, 10.12. Apoc. 1, 7. Jn 19, 37 || i. Cf. Lévi. 16, 29 ||  
 j. Lam. 4, 10 || k. Bar. 3, 36-38 || l. Cf. Act. 2, 15 || m. Cf. Act. 2, 4 || n.  
 Act. 10, 42. I Pierre 4, 5

20, 3. Γορπιαίος : le sixième mois, correspondant à août-septembre,  
 cf. *Introd.*, § 40. A propos de la citation de *Lam.* 4, 20, cf. J. DANIELOU,  
*Études d'exégèse judéo-chrétienne*, Paris 1966, p. 82 s.; P. BOGAERT,  
*Apocalypse syriaque de Baruch*, SC 144, p. 159. Il s'agit de la fête  
 juive du Yom Kippur (Expiation).

5. Τοῦτον Μωϋσῆς μαρτυρῶν ἔλεγεν · « Ἐλαβεν Κύριος  
 παρὰ Κυρίου πῦρ καὶ ἔβρεξεν<sup>ο</sup>. » Τοῦτον εἶδεν Ἰακώβ ὡς  
 ἄνθρωπον καὶ εἶπεν · « Εἶδον Θεὸν πρόσωπον πρὸς πρόσω-  
 40 πον, καὶ ἐσώθη μου ἡ ψυχὴ<sup>ρ</sup>. » Τοῦτον Ἀβραάμ· ξενοδοχῆσας<sup>α</sup>  
 κριτὴν ὡμολόγει καὶ ἑαυτοῦ Κύριον. 6. Τοῦτον Μωϋσῆς  
 ἐπὶ τῆς βάρου τεθέαται · περὶ τοῦτου ἐν Δευτερονομίᾳ  
 ἔλεγεν · « Προφήτην ὑμῖν ἀναστήσει Κύριος ὁ Θεὸς ἐκ τῶν  
 44 ἀδελφῶν ὑμῶν ὡς ἐμέ · αὐτοῦ ἀκούσεσθε κατὰ πάντα, ὅσα  
 ἂν λαλήσῃ πρὸς ὑμᾶς · ἔσται δὲ πᾶσα ψυχὴ, ἣτις ἂν μὴ  
 ἀκούσῃ τοῦ προφήτου ἐκείνου, ἐξολοθρευθήσεται ἐκ τοῦ λαοῦ  
 αὐτῆς<sup>α</sup>. » 7. Τοῦτον εἶδεν Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυῆ στρατάρχη  
 48 τῆς δυνάμεως Κυρίου<sup>ι</sup> καθωπλισμένον, σύμμαχον εἰς Ἱεριχῶ,  
 ᾧ καὶ πεσὼν προσεκύνησεν, ὡς δοῦλος δεσπότη. Τοῦτον  
 Σαμουὴλ εἰδὼς Χριστὸν Θεοῦ<sup>υ</sup> τοὺς ἱερεῖς καὶ τοὺς βασιλεῖς  
 χριστοὺς ὠνόμαζεν. 8. Τοῦτον Δαυὶδ εἰδὼς ἔψαλλεν τὴν  
 52 ὑπὲρ αὐτοῦ ᾠδὴν λέγων · « Ὡδὴ ὑπὲρ τοῦ ἀγαπητοῦ<sup>ν</sup>. »  
 Καὶ ἐπιφέρων εἰς πρόσωπον αὐτοῦ ἔφασκεν · « Περίζωσαι  
 τὴν ῥομφαίαν σου ἐπὶ τὸν μηρὸν σου, δυνατέ, τῆ ὠραιότητί  
 σου καὶ τῷ κάλλει σου, καὶ ἔντεινον καὶ κατευοδοῦ καὶ  
 56 βασιλευε ἕνεκεν ἀληθείας καὶ πραότητος καὶ δικαιοσύνης,  
 καὶ ὀδηγήσει σε θαυμαστῶς ἡ δεξιὰ σου · τὰ βέλη σου  
 ἠκονημένα, δυνατέ, ἐν καρδίᾳ τῶν ἐχθρῶν τοῦ βασιλέως

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

20, 37 τοῦτον : τοῦτο s τούτω ayz d || Μωϋσῆς p : Μωσῆς *rell.*  
 || 38 πῦρ ante παρὰ a + καὶ θεῖον R || εἶδεν : ἶδεν c || 38-  
 39 ὡς ἄνθρ. > s || 40 τοῦτον + ὁ R || 41 Μωσῆς *codd.* || 42 τεθέαται :  
 ἐθεάσατο R θεασάμενος mp || ἐν + τῷ ch p || 43 ἔλεγεν : λέγει R ||  
 ὑμῖν : ἡμῖν b || 44 ὑμῶν : ἡμῶν o<sup>α</sup> || 45 λαλήσει d p || πᾶσα : πάση  
 v || ἀν<sup>α</sup> : ἐάν yz οὐ R || 47 αὐτῆς : αὐτοῦ R || ἶδεν c οἶδεν y  
 || Ναυῆ d p || στρατάρχη ahyz N || 48 τῆς δυν. κ. : τοῦ κυρίου τῆς  
 δυνάμεως R || καθωπλ. + ὡς R || 49 ᾧ : ὁ p δς R d || προσεκύνη-  
 σεν post δοῦλος d || δεσπότην a d || 50 εἰδὼς : ἰδὼν M || τοῦς<sup>α</sup> :  
 πρώτους R || 51 ὠνόμασεν [ὄν. ο] R || τοῦτον + ἀγαπητὸν s || εἰδὼς  
 Δαυὶδ c ayz || 55 ἔντεινον : -ve mp || 56-60 ἕνεκεν — μετόχους  
 σου : καὶ τὰ ἐξῆς τοῦ ψαλμοῦ p || 58 ἐν [ἐκ ο] καρδίᾳ — βασιλέως  
 post 59 πεσοῦνται ayz s M > d || βασιλέως + καὶ ἐξῆς s mv

Présence et annonces  
 du Seigneur Jésus  
 dans l'Ancien  
 Testament.

5. C'est du Seigneur Jésus que Moïse témoignait quand il disait : « Le Seigneur reçut du Seigneur du feu et il le fit pleuvoir<sup>o</sup>. » C'est lui que Jacob vit, sous forme humaine, quand il dit : « J'ai vu Dieu face à face et mon âme resta sauve<sup>ρ</sup>. » C'est lui qu'Abraham hébergea et il le proclama son juge et son Seigneur<sup>α</sup>. 6. C'est lui que Moïse vit dans le buisson<sup>ρ</sup> ; dans le Deutéronome il dit de lui : « Le Seigneur Dieu vous suscitera du milieu de vos frères un prophète comme moi ; vous l'écouteriez en tout ce qu'il vous dira ; et toute âme qui n'écouterait pas ce prophète sera exterminée du sein de ce peuple<sup>α</sup>. » 7. C'est lui que Josué, fils de Nun, vit en armes, comme général des forces du Seigneur<sup>ι</sup> et son allié contre Jéricho, et il se prosterna devant lui pour l'adorer, comme un serviteur devant son maître. C'est lui que Samuel reconnut comme Christ de Dieu<sup>υ</sup>, quand il appella « christs » les prêtres et les rois. 8. C'est lui que David reconnaissait quand il chantait pour lui ce psaume : « Chant pour le bien-aimév. » S'adressant à lui il ajoutait : « Ceins ton épée à ton côté, vaillant, dans ton éclat et ta beauté élance-toi, triomphe et règne pour la vérité, la douceur et la justice, et la droite te guidera admirablement ; tes flèches sont aiguës, au cœur des ennemis du roi, vaillant ; les peuples tomberont

20. o. Gen. 19, 24 || p. Gen. 32, 31 || q. Cf. Gen. 18 || r. Cf. Ex. 3 || s. Deut. 18, 15. 19. Lévi. 23, 29. Act. 3, 22-23 || t. Jos. 5, 14 || u. Cf. I Sam. 12, 3.5 || v. Ps. 44, 1

20, 5-13. Les Pères ont interprété les théophanies de l'Ancien Testament comme des manifestations du Christ, cf. *Introd.*, § 219 ; J. BARBEL, *Christos angelos. Die Anschauung von Christus als Boie und Engel in der gelehrten und volkstümlichen Literatur des christlichen Altertums*, Bonn 1964<sup>3</sup>, p. 113-114 ; P. GRELOT, *Sens chrétien de l'Ancien Testament*, Paris-Tournai 1962, p. 133 s.

λαοὶ ὑποκάτω σου πεσοῦνται· διὰ τοῦτο ἔχρισέν σε, ὁ  
60 Θεός, ὁ Θεός σου ἔλαιον ἀγαλλιᾶσεως παρὰ τοὺς μετόχους  
σου<sup>76</sup>. »

9. Περὶ αὐτοῦ καὶ ὁ Σολομών ἔλεγεν ὡς ἐκ προσώπου  
αὐτοῦ· « Κύριος ἔκτισέν με ἀρχὴν ὁδῶν αὐτοῦ εἰς ἔργα  
64 αὐτοῦ, πρὸ τοῦ αἰῶνος ἐθεμελίωσέν με, ἐν ἀρχῇ πρὸ τοῦ τῆν  
γῆν ποιῆσαι, πρὸ τοῦ προελθεῖν τὰς πηγὰς τῶν ὑδάτων,  
πρὸ τοῦ ὕρη ἐδρασθῆναι, πρὸ δὲ πάντων βουνῶν γεννᾶ  
με<sup>78</sup>. » Καὶ πάλιν· « Ἡ σοφία ἠκοδόμησεν ἑαυτῇ οἶκον<sup>79</sup>. »  
68 10. Περὶ αὐτοῦ καὶ Ἡσαΐας ἔλεγεν· « Ἐξελεύσεται ῥάβδος  
ἐκ τῆς ῥίζης Ἰεσσαί, καὶ ἄνθος ἐκ τῆς ῥίζης ἀναθήσεται. »  
Καὶ· « Ἔσται ἡ ῥίζα τοῦ Ἰεσσαί καὶ ὁ ἀνιστάμενος ἄρχειν  
ἐθνῶν, ἐπ' αὐτῶ ἔθνη ἐλπιούσιν<sup>80</sup>. » Ζαχαρίας δέ· « Ἴδου ὁ  
72 βασιλεὺς σου ἔρχεται σοι δίκαιος καὶ σφίζων, αὐτὸς πρῶτος  
καὶ ἐπιβεβηκὼς ἐπὶ ὄνον καὶ πῶλον υἱὸν ὑπόζυγιον<sup>81</sup>. »  
11. Τοῦτον Δανιὴλ Υἱὸν ἀνθρώπου εἶναι λέγει ἐρχόμενον<sup>82</sup>  
πρὸς τὸν Πατέρα, καὶ πᾶσαν τὴν κρίσιν καὶ τὴν τιμὴν  
76 παρ' ἐκείνου ὑποδεχόμενον, καὶ λίθον ἀπὸ ὄρους ἄνευ χειρῶν  
τμηθέντα καὶ γενόμενον εἰς ὄρος μέγα καὶ πληρώσαντα  
πᾶσαν τὴν γῆν<sup>83</sup>, συντρίβοντα πολυαρχίαν τοπαρχιῶν καὶ  
πολυθεῖαν ἀθέων, κηρύσσοντα δὲ τὸν ἕνα Θεὸν καὶ χειροτο-  
80 νοῦντα τὴν τῶν Ῥωμαίων μοναρχίαν.

12. Περὶ τούτου καὶ Ἰερειμίας προφητεύων ἔλεγεν·  
« Πνεῦμα πρὸ προσώπου ἡμῶν Χριστὸς Κύριος συνελήφθη

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

20, 59-60 διὰ τοῦτο — παρὰ : ἕως d || 62 ὁ > N M || 63 ἔκτισεν :  
ἔστησεν R || ὁδῶν ch || 65 προελθεῖν : ἐλθεῖν a s || 67 οἶκον + καὶ πάλιν  
R || 68 περὶ + δὲ m || καὶ a d m : ὁ R > chyz s pv || ἔλεγεν : λέγει  
d || 69 καὶ ἄνθος — ἀναθ. > R mp || 70 καὶ ἔσται — Ἰεσσαί  
post 71 ἔθνῶν R || 71 δὲ + πάλιν R + χαῖρε [+ φησιν N]  
σφόδρα θύγατερ Σιών N M || 72 σοι > H M || αὐτὸς > p || πρῶτος :  
πρῶτος s > d M || 73 καὶ > d || 74 τοῦτον + καὶ ὁ R || εἶναι post  
λέγει ayz > N M || ἐρχόμενος z || 76 ἀπὸ ὄρους post χειρῶν o || 78 γῆν  
+ καὶ R || συντρίβοντα + πᾶσαν R || τοπαρχῶν N || 79 ἀθέων : θεῶν  
ay<sup>tz</sup>z + γρφ καὶ ἀθέων y<sup>ms</sup> || χειροτον. : χειραγωγούντα R ||  
80 τῶν > ayz N M || 81 καὶ + ὁ R || Ἰερειμίας v || 82 πνεῦμα  
+ δὲ d

devant toi; c'est pourquoi Dieu, ton Dieu t'a oint avec  
l'huile de joie, de préférence à tes compagnons<sup>76</sup>. »

9. Du Seigneur Jésus Salomon dit à son tour, comme  
par sa bouche : « Le Seigneur m'a créé, prémices de ses voies,  
en vue de ses œuvres; avant le temps il m'a établi, au commen-  
cement, avant de faire la terre, avant que ne jaillissent les  
sources d'eau, avant que ne soient implantées les montagnes,  
avant toutes les collines il m'a engendré<sup>78</sup>. » Et encore :  
« La Sagesse s'est édifiée une maison<sup>79</sup>. » 10. De lui parle  
aussi Isaïe : « Un rejeton sortira de la souche de Jessé et une  
fleur montera de la souche. » Et : « La souche de Jessé  
paraîtra, celui qui se lève pour commander aux nations;  
en lui les nations mettront leur espoir<sup>80</sup>. » Et Zacharie :  
« Voici que ton roi vient à toi, juste et sauveur, il est doux  
et s'avance sur un âne et sur le petit d'une monture<sup>81</sup>. »  
11. Daniel dit qu'il est un fils d'homme qui va<sup>b</sup> vers le Père  
pour recevoir de lui tout jugement et tout honneur, et  
qu'il est la pierre détachée de la montagne sans l'intervention  
d'aucune main, et devenue une grande montagne couvrant  
toute la terre<sup>c</sup>, qu'elle écrase la multitude des gouvernements  
locaux et le polythéisme athée, qu'elle annonce le Dieu  
unique et qu'elle désigne le gouvernement unique des  
Romains.

12. Jérémie lui aussi a prophétisé à son sujet, disant :  
« Le souffle devant notre visage, le Christ Seigneur, a été

20. w. Ps. 44, 4-6.8 || x. Prov. 8, 22-25 || y. Prov. 9, 1 || z. Is. 11,  
1.10. Rom. 15, 12 || a. Zach. 9, 9. Matth. 21, 5 || b. Dan. 7, 13-14 ||  
c. Dan. 2, 34-35

20, 9. Sur l'importance de cette citation biblique dans les contro-  
verses théologiques provoquées par l'arianisme, cf. M. VAN PARYS,  
« Exégèse et théologie trinitaire de Prov. 8, 22 chez les Pères Cappa-  
dociens », dans *Irenikon* 43 (1970), p. 362-379. Cf. *Introd.*, § 239.

20, 11. Au jugement du compilateur, l'avènement de l'empire  
romain réalise la prophétie de Dan. 2, 44 sur la chute des différents  
empires et leur remplacement par un royaume unique.

20, 12. Cf. plus haut, v. 3.

ἐν ταῖς διαφθοραῖς αὐτῶν, οὗ εἶπομεν · ἐν τῇ σκιᾷ αὐτοῦ  
 84 ζῆσομεθα ἐν τοῖς ἔθνεσιν<sup>a</sup>. » Καὶ Ἰεζεκιήλ δὲ καὶ οἱ καθεξῆς  
 προφήται πανταχοῦ, τοῦτον εἶναι Χριστὸν Κύριον, βασιλέα,  
 κριτὴν, νομοθέτην, ἄγγελον τοῦ Πατρὸς, μονογενῆ Θεόν.  
 13. Τοῦτον οὖν καὶ ἡμεῖς κηρύσσομεν ὑμῖν καὶ εὐαγγελι-  
 88 ζόμεθα Θεὸν Λόγον, ὑπηρετούμενον τῷ Θεῷ αὐτοῦ καὶ  
 Πατρὶ εἰς τὴν τῶν ὅλων δημιουργίαν · τούτῳ πιστεύοντες  
 ζήσεσθε, ἀπιστοῦντες δὲ κολασθήσεσθε. « Ὁ γὰρ ἀπειθῶν  
 τῷ Υἱῷ οὐκ ὄφεται τὴν ζωὴν, ἀλλ' ἡ ὀργὴ τοῦ Θεοῦ μένει  
 92 ἐπ' αὐτόν<sup>e</sup>. »

14. Μετὰ οὖν τὸ εορτάσαι ὑμᾶς τὴν πεντηκοστὴν εορτά-  
 σατε μίαν ἑβδομάδα, καὶ μετ' ἐκείνην νηστεύσατε μίαν ·  
 δίκαιον γὰρ καὶ εὐφρανθῆναι ἐπὶ τῇ ἐκ Θεοῦ δωρεᾷ καὶ  
 96 νηστεῦσαι μετὰ τὴν ἄνεσιν. 15. Καὶ γὰρ καὶ Μωϋσῆς καὶ  
 Ἡλίας ἐνήστευσαν τεσσαράκοντα ἡμέρας<sup>f</sup>, καὶ Δανιὴλ τρεῖς  
 ἑβδομάδας ἡμερῶν ἄρτον ἐπιθυμιῶν οὐκ ἔφαγεν, καὶ κρέας  
 καὶ οἶνος οὐκ εἰσῆλθεν εἰς τὸ στόμα<sup>g</sup> αὐτοῦ. Καὶ ἡ μακαρία  
 100 Ἄννα αἰτουμένη τὸν Σαμουὴλ λέγει · « Οἶνον καὶ σίκερα  
 οὐ πέπωκα, καὶ ἐκχεῶ τὴν ψυχὴν μου ἐνώπιον Κυρίου<sup>h</sup>. »  
 16. Καὶ Νινευῖται, νηστεύσαντες τρεῖς ἡμέρας καὶ τρεῖς  
 νύκτας<sup>i</sup>, τῆς ὀργῆς τὴν πείραν ἀπέφυγον, καὶ Ἐσθήρ καὶ  
 104 Μαρδοχαῖος<sup>j</sup> καὶ Ἰουδιθ<sup>k</sup> τὴν τῶν ἀσεβῶν ἐπανάστασιν  
 νηστεύσαντες ἀπέφυγον Ὀλοφέρνην καὶ Ἀμάν. Καὶ Δαυὶδ  
 λέγει · « Τὰ γόνατά μου ἠσθένησαν ἀπὸ νηστείας, καὶ ἡ  
 σὰρξ μου ἠλλοιώθη δι' ἔλαιον<sup>l</sup>. » 17. Καὶ ὑμεῖς οὖν νηστεύ-  
 108 οντες αἰτεῖσθε παρὰ τοῦ Θεοῦ τὰ αἰτήματα ὑμῶν.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

20, 83 ἐν — εἶπομεν > z || εἶπαμεν R || 84 ζῆσομεθα c || δὲ > R ||  
 85 τοῦτον + κηρύττουσιν yz || 86 πατρός : πυρός o || 87 κηρύσσω-  
 μεν ... εὐαγγελιζόμεθα R ch || 88-89 ὑπηρετ. — δημιουργίαν >  
 p || 88 αὐτοῦ post πατρὶ b e m || 89 πατρὶ + αὐτοῦ h || 90 δὲ +  
 καὶ a || ἀπειθῶν : ἀπιστῶν N M || 91 τὴν > R N || 93 τὸ : τοῦ b ||  
 94 ἑβδομάδα μίαν<sup>1</sup> < p || καὶ — μίαν<sup>2</sup> > b || μίαν<sup>3</sup> + ἑβδομάδα o ||  
 95 καὶ<sup>1</sup> > R s || εὐφρανθῆναι + καὶ ch || ἐκ : τοῦ p || 96 καὶ<sup>2</sup> > s ||  
 Μωσῆς R H N v || 97 ἡμέρας τεσσαράκοντα ch || 98 καὶ > ch ||  
 κρέας : κρέα b d p || 99 εἰς τ. στ. : ἐν τῷ στόματι R || 100 σίκερα :  
 μέθυσμα H N v || 101 μου > a s || 102 καὶ<sup>1</sup> > yz || Niv. + δὲ yz

pris dans leurs destructions, lui dont nous disions : Nous  
 vivrons sous son ombre parmi les nations<sup>a</sup>. » Et Ezéchiel  
 et les autres prophètes aussi ont partout dit qu'il est  
 Christ, Seigneur, roi, juge, législateur, ange du Père, Dieu  
 Monogène. 13. C'est lui que nous aussi nous vous prêchons  
 et nous annonçons le Dieu Verbe, qui sert son Dieu et Père  
 dans la création de toutes choses ; si vous mettez en lui  
 votre foi, vous vivrez, si vous ne croyez pas, vous subirez  
 le châtement, car : « Celui qui désobéit au Fils ne verra pas  
 la vie mais la colère de Dieu demeure sur lui<sup>e</sup>. »

14. Après avoir fêté la Cinquantaine,  
 restez en fête encore une semaine et  
 ensuite, jeûnez pendant une semaine ;  
 car il est juste de se réjouir du don  
 de Dieu et de jeûner après un temps de détente. 15. Car  
 Moïse et Élie ont jeûné quarante jours<sup>f</sup> et Daniel pendant  
 trois semaines de jours ne mangea pas de nourriture désirable  
 et ni viande ni vin n'entra dans sa bouche<sup>g</sup>. Et la bienheureuse  
 Anne, quand elle demandait Samuel, disait : « Je n'ai bu  
 ni vin ni rien d'ennivrant, mais j'épanche mon âme devant  
 le Seigneur<sup>h</sup>. » 16. Les Ninivites, par leur jeûne de trois  
 jours et trois nuits<sup>i</sup>, échappèrent au péril de la colère ;  
 par leur jeûne Esther, Mardochée<sup>j</sup> et Judith<sup>k</sup> échappèrent  
 aux embûches des impies Holopherne et Aman. Et David  
 dit : « Mes genoux sont affaiblis par le jeûne et ma chair  
 s'allèra faule d'huile<sup>l</sup>. » 17. Donc vous aussi, présentez  
 à Dieu vos demandes en jeûnant.

|| νηστεύσαντες post 104 Ἰουδιθ p || 103 ἀπέφυγον R || 105 Ἀμμάν  
 R || 107 νηστεύσαντες N M || 108 τοῦ > p

20. d. Lam. 4, 20 || e. Jn 3, 36 || f. Cf. Ex. 34, 38. III Rois 19, 8  
 || g. Dan. 10, 2-3 || h. I Sam. 1, 15 || i. Cf. Jonas 3, 4-5 || j. Cf. Esther  
 4, 16 || k. Cf. Judith 8, 6 || l. Ps. 108, 24

20, 13. Expression du subordinatianisme des CA : cf. *Introd.*,  
 § 228, 237.

20, 14-19. A propos des jeûnes, cf. *Introd.*, § 376, 377.

18. Μετὰ δὲ τὴν ἑβδομάδα τῆς νηστείας πᾶσαν τετράδα  
καὶ πᾶσαν παρασκευὴν προστάσσομεν ὑμῖν νηστεύειν, καὶ  
τὴν περισσεῖαν ὑμῶν τῆς νηστείας πένησιν ἐπιχορηγεῖν.  
112 19. Πᾶν μέντοι σάββατον ἄνευ τοῦ ἑνὸς καὶ πᾶσαν κυριακὴν  
ἐπιτελοῦντες συνόδους εὐφραίνεσθε· ἔνοχος γὰρ ἁμαρτίας  
ἔσται ὁ τὴν κυριακὴν νηστεύων, ἡμέραν ἀναστάσεως οὖσαν,  
ἢ τὴν πεντηκοστὴν ἢ ἕλως ἡμέραν ἑορτῆς Κυρίου κατηφῶν·  
116 εὐφρανθῆναι γὰρ δεῖ ἐν αὐταῖς, ἀλλ' οὐ πενθῆσαι.

bo (= R) achyz (= H) ds (= N) mpv (= M)

20, 109 πᾶσαν > R a || 110 προστάσσομεν b c προτάσσομεν  
s || 111 ἐπιχορηγεῖν : χορ. v || 112 μέντοι : μέν c + οὖν ch ||  
113 συνόδους ἐπιτελ. c ch || 113-114 ἐπιτελ. — κυριακὴν > R ||  
114 ἔσται : ἐστὶν p || τὴν κυριακὴν : τῇ κυριακῇ p<sup>o</sup> || οὖσαν + καὶ

18. Nous vous prescrivons, après cette semaine de jeûne, de jeûner le mercredi et le vendredi de chaque semaine et de remettre aux pauvres le surplus économisé par vos jeûnes. 19. Par contre chaque samedi, sauf un, et chaque dimanche, tenez vos assemblées dans la joie ; car il sera coupable d'un péché celui qui jeûnera le dimanche, jour de la résurrection, ou celui qui s'afflige pendant la Cinq-quantaine ou toute autre fête du Seigneur ; car il faut vous réjouir ces jours-là et non pas pleurer.

p<sup>o</sup> || 115 ἑορτῆς post ἕλως v || κατηφῶν h s p || 116 δεῖ γὰρ c R ||  
αὐταῖς : ταύταις N M || πενθ. + τέλος τοῦ περι μαρτύρων βιβλίου m

20, 18. L'aumône permise par le jeûne : cf. V, 1, 3, *Introd.*, § 407.  
20, 19. Le samedi et le dimanche, cf. *Introd.*, § 44, 376.

**LIVRE VI**

**LES SCHISMES**

## BIBAION ζ'

## Περὶ σχισμάτων

- β'. "Ὅτι οὔτε βασιλεῦσιν οὔτε ἱερεῦσι θεμιτὸν ἐπανίστασθαι.  
 γ'. Περὶ τῆς Μωϋσέως ἀρετῆς καὶ ἀπιστίας τοῦ Ἰουδαίων ἔθνους, καὶ ὧν ὁ Θεὸς ἐθαυματουργήσῃ δι' αὐτοῦ.  
 δ'. "Ὅτι ἀποσχίσει οὐχ ὁ τῶν ἀσεβῶν χωριζόμενος, ἀλλ' ὁ τῶν εὐσεβῶν ἀφιστάμενος.  
 ε'. Τίνος χάριν ἀπεβλήθη ὁ ψευδώνυμος Ἰσραήλ, ἀπόδειξις ἐκ προφητικῶν προρρήσεων.  
 ζ'. Περὶ αἱρέσεων Ἰουδαϊκῶν.  
 ζ'. "Ὅθεν ἀνεφύσαν αἱ παρα χριστιανοὶς αἱρέσεις, καὶ ὅστις αὐτῶν ἀρχηγὸς τῆς ἀσεβείας γεγένηται.  
 η'. Τίνος τῆς Σίμωνος ἀσεβείας διάδοχοι, καὶ οἷων αἱρέσεων κατήρξαν ἐφ' ἐξῆς, καὶ τὸ θ' καὶ τὸ ι' κεφάλαιον περιέχει καὶ τὸ κς' τοῦ παρόντος κεφαλαίου.  
 θ'. "Ὅπως Σίμων γοητείας τισὶ πτῆναι θελήσας εὐχαῖς Πέτρου κατενεχθεὶς ἐξ ὕψους κάτω συνετρέθη τοὺς πόδας καὶ τῶν χειρῶν τοὺς τάρσους· ἱστορεῖ Κλήμης, Ἡγήσιππος, Ἰουστίνος καὶ Εἰρηναῖος.  
 ι'. "Ὅπως αἱ αἱρέσεις καὶ πρὸς ἑαυτὰς καὶ πρὸς τὴν ἀλήθειαν διαφωνοῦσιν.

bo (= R) achyz (= H) ds<sup>1</sup>[id est capitulatio]-s<sup>2</sup>[id est textus] (= N) pvt<sup>2</sup>vms (= M)

Titulus libri βιβλίον ζ' ἀπὸ περὶ σχισμ. ayz [π. σχ. βιβ. ζ' ∞ ch N M] : περὶ σχισμάτων καὶ [+ περὶ ο] αἱρέσεων λόγος ζ' R || περὶ σχ. : ἐν ᾧ περὶ σχισμάτων καὶ στασιαστῶν καὶ ὅτι οὔτε βασιλεῖα [-εἶον z] οὔτε ἱερωσύνη [-νὴν z] θεμιτὸν ἐπανίστασθαι· βαρὺ γὰρ τοῦτο [τούτου z] καὶ μεγίστης τιμωρίας ἄξιον [-ος z] yz (cf. capitulum β' et in textu 2, 6)

ac des<sup>1</sup>-s<sup>2</sup> v

Tituli capitulorum (cf. § 141) α'. deest; cf. tit. libri || β'. βασι-

## LIVRE VI

## Les schismes

## &lt;Table des chapitres&gt;

2. Il n'est permis de s'opposer ni aux rois ni aux prêtres.
3. La vertu de Moïse face au manque de foi de la nation juive et les merveilles que Dieu a accomplies par son entremise.
4. Faire schisme ne consiste pas à se séparer des impies, mais à s'écarter des saints.
5. Les raisons du rejet d'Israël au nom menteur et démonstration à partir des prédictions prophétiques.
6. Les hérésies juives.
7. Origine des hérésies chrétiennes, et qui, d'entre les hérétiques, fut le principal instigateur de l'impiété.
8. Les continuateurs de l'impiété de Simon et les hérésies qu'ils firent naître; suite aux chapitres 9, 10 et 26.
9. Comment Simon, ayant entrepris de voler en recourant à la sorcellerie, fut précipité de haut en bas, sur les prières de Pierre, et se brisa les pieds et les doigts de la main comme le rapportent Clément, Hégésippe, Justin et Irénée.
10. Les désaccords des hérésies entre elles et par rapport à la vérité.

λεῖα ... ἱερωσύνη ac v || ὅτι ... ἐπανίστασθαι : περὶ ἱερ καὶ τη αγι sic o || γ'. μωϋσέως s<sup>2</sup>s<sup>2</sup> : μωσέως ac d v || τοῦ : τῶν a || ζ'. περὶ — ἰουδ. o ds<sup>1</sup>s<sup>2</sup> : ὅτι καὶ παρὰ ἰουδαίους συνέστη θεομισθῆς διδασκαλία διαφόρων αἱρέσεων ac v || ζ'. πόθεν o v || παρὰ χρ. > a || ἐνεφύσαν ac || αὐτῶν — γεγ. : γέγονεν αὐτῶν ἀρχηγὸς τῶν κακῶν d || η'. ἐφ' ἐξῆς > a || καὶ τὸ θ' — κεφαλαίου > ac || τὸ<sup>1</sup> ... τὸ<sup>2</sup> ... κεφάλαιον d v : τῶ ... τῶ<sup>2</sup> ... κεφαλαῖω s<sup>2</sup>s<sup>2</sup> || ad ψ. 1 seq. titulum praebet o περὶ ψευδαποστόλων et ad ψ. 2 περὶ νικολαΐτων ἐκ τῶν οβ' ἀποστόλων || θ'. ὅπως + ὁ a || καὶ posi Ἰουστ. > ac d v || εἰρην. + καὶ [> d] τίνες τῶν μαθητῶν συμπαρήσαν ἐν καισαρείᾳ [+ πέτρῳ d] διαλεγόμενου τῶ σίμωνι o d || ι'. αἱ > v || τὴν > a v

- ια'. Ἐξήγησις ἀποστολικῆς κηρύγματος.  
 ιβ'. Πρὸς τοὺς Χριστὸν ὁμολογούντας, ἰουδαίζειν δὲ θέλοντας.  
 ιγ'. Ὅπως χρὴ χωρίζεσθαι τῶν αἰρετικῶν.  
 ιδ'. Τίνας οἱ κηρύξαντες τὴν καθολικὴν διδασκαλίαν, καὶ τίνα τὰ δι' αὐτῶν παραγγέλματα. Καθολικὴ διδασκαλία.  
 ιε'. Ὅτι οὔτε ἀναβαπτίζειν χρὴ οὔτε μὴν παραδέχεσθαι τὸ παρὰ τῶν ἀσεβῶν δοθὲν βάπτισμα· οὐ γὰρ ἔστι βάπτισμα, ἀλλὰ μόλυσμα.  
 ις'. Περὶ τῶν ἀποκρύφων βιβλίων, ὅτι ψευδεπίγραφα.  
 ιζ'. Περὶ κληρικῶν γαμικὰ παραγγέλματα.  
 ιη'. Παραίνεσις κελεύουσα φεύγειν τὴν τῶν ἀσεβῶν αἰρετικῶν κοινωνίαν.  
 ιθ'. Πρὸς τοὺς φαυλίζοντας τὸν νόμον.  
 κ'. Τίς ὁ φυσικὸς νόμος καὶ τίς ὁ ἐπεισακτος, καὶ δι' ἣν αἰτίαν ἐπεισῆχθη.  
 κα'. Ὅτι ὑπὸ χάριν ἐσμέν, ἀλλ' οὐχ ὑπὸ δουλείαν τοῦ ἐπεισακτοῦ νόμου, οἱ εἰς Χριστὸν πιστεύοντες.  
 κβ'. Ὅτι ἐπεισακτος ὁ περὶ θυσιῶν νόμος, ὃν περιεῖλε Χριστὸς παραγενόμενος.  
 κγ'. Πῶς πληρωτῆς τοῦ νόμου γέγονεν Χριστός, καὶ τίνα τούτου ἔπαυσεν ἢ ἐνήλλαξεν ἢ μετέθηκεν.  
 κδ'. Ὅτι καὶ διὰ Ῥωμαίων εὐδόκησεν ὁ Κύριος τὸν τῆς δικαιοσύνης νόμον ἐπιδικνωσθαι.  
 κε'. Ὡς Θεὸς Ἰουδαίους διὰ τὴν εἰς Χριστὸν ἀσέβειαν αἰχμαλώτους ποιησάμενος ὑποφόρους κατέστησεν.  
 κς'. Ὅτι φεύγειν χρὴ τοὺς αἰρεσιώτας ὡς ψυχῶν φθορέας καὶ τί ἐκάστη αἵρεσις δοξάζει, ὁμοίως καὶ ἐν τῷ ἡ' καὶ θ' καὶ ι' κεφαλαίῳ.

ac des<sup>1-2</sup> v

ια'. ad ῥ. 6-10 *inscribunt des<sup>2</sup>* περὶ γάμου, περὶ ψυχῆς, περὶ πορνείας καὶ [καὶ > d] ἀσελγείας, περὶ ἀναστάσεως, περὶ χριστοῦ, δι' ἣν αἰτίαν οὐ περιτεμνόμεθα [-νεσθαι e] || ιβ'. ad ῥ. 6 *inscripsit o* περὶ τῆς ὀνόνης τῆς καθηκίας ἐπὶ πέτρου || ιγ'. *titulo carent e des v* || ιδ'. τίνας : τῶν ιβ' ἀποστόλων τὰ ὀνόματα *praem. e eadem uerba addit d<sup>ms</sup> ei inserit s<sup>ix</sup>* || παραγγ. : γεγραμμένα d || καθολικὴ διδ. : διδ. καθολ. d > ac v || ad ῥ. 2 *inscripsit e* περὶ τῆς ἁγίας τριάδος || ad ῥ. 4 *inscripsit o* περὶ τοῦ μὴ ἐκβάλλειν τινὰ (?) τὴν ἑαυτοῦ ἴδιαν γυναικίαν || ιε'. οὐ — βάπτισμα<sup>2</sup> : δ οὐκ ἔστι β. ac v > e s<sup>2</sup> s<sup>2</sup> || *inscripsit o* περὶ τοῦ ἀναβαπτίζεσθαι τοὺς βαπτιζομένους ὑπο αἰρετικῶν || ad ῥ. 7 *inscripserunt des<sup>2</sup>* περὶ τοῦ βαπτίζεσθαι καὶ τὰ νήπια *post cap. 15 inscripserunt de* περὶ τῆς ἐπιστολῆς || ις'. ἀποκρ. — ψευδ. : ψευδεπιγράφων βιβλίων ac v || ιζ'. *inscripsit o* περὶ μονογαμίας ἐπι-

11. Exposé de la prédication apostolique.  
 12. Contre ceux qui confessent le Christ tout en voulant pratiquer le judaïsme.  
 13. Il faut se séparer des hérétiques.  
 14. Les prédicateurs de la doctrine catholique et leurs instructions. Doctrine catholique.  
 15. Il ne faut ni rebaptiser ni, non plus, reconnaître le baptême conféré par les impies, car ce n'est pas un baptême, mais une souillure.  
 16. Les livres apocryphes, dont les titres sont usurpés.  
 17. Prescriptions relatives au mariage des clercs.  
 18. Exhortation enjoignant d'éviter la communion avec les hérétiques impies.  
 19. Contre ceux qui méprisent la loi.  
 20. Distinction entre la loi naturelle et la loi complémentaire ; pourquoi celle-ci fut instituée.  
 21. Nous, qui croyons au Christ, nous relevons de la grâce et non de l'esclavage de la loi complémentaire.  
 22. Elle est complémentaire, la loi relative aux sacrifices ; par sa venue, le Christ l'a abrogée.  
 23. Comment le Christ a accompli la loi et ce qu'il en a supprimé, changé ou transféré.  
 24. Par les Romains aussi il a plu au Seigneur de faire connaître la loi de justice.  
 25. A cause de leur impiété envers le Christ, Dieu a soumis les juifs à la captivité et à l'imposition.  
 26. Mise en garde contre les hérétiques, parce qu'ils perdent les âmes ; la doctrine de chacune des hérésies, comme aux chapitres 8, 9 et 10.

σκόπων καὶ πρεσβυτέρων καὶ διακόνων || ιη'. παραίν. — κοιν. : περὶ τοῦ μὴ προσδέχεσθαι αἰρεσι[ιώτας] s<sup>2</sup> || ad ῥ. 3 *inscripserunt e v* τίνας εἰσὶν οἱς οὐκ ἀφεθήσεται οὔτε ἐν τῷ νῦν οὔτε ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι || ιθ'. πρὸς : περὶ e || κα'. εἰς χρ. πιστ. : εἰς χρ. πιστεύσαντες e πεπιστευκότες τῷ χριστῷ e v || κβ'. *titulo caret s<sup>2</sup>* || περὶ : ἐπὶ a || ὃν περιεῖλε : ὄνπερ ἀνεῖλε e v || περιγενόμενος a || κγ'. *hic aberrat s<sup>2</sup>, inscripsit titulum libri V, 19* (περὶ τῆς παννυχίδος κτλ.) || γέγονεν + δ ac v || κδ'. ὅτι — ἐπιδεικν. : *iterum aberrat s<sup>2</sup>, inscribens titulum libri V, 20* (πρόρρησις κτλ.) || ὅτι : δ s<sup>2</sup> || δ > d || κε'. ὑποφόρους : ὑπὸ φόρον ac v || κς'. *inscripsit b* περὶ αἰρέσεων τῶν ἰουδαίων || *hoc titulo κς' caret e* || χρὴ > s<sup>2</sup> || ψ. φθ. : ψυχφθορέας d || καὶ<sup>1</sup> — κεφαλ. > a v || ἐν τῷ . . . καὶ ι' > s<sup>2</sup>

- κζ'. Περὶ παρατηρημάτων Ἰουδαϊκῶν καὶ ἑλληνικῶν, γονορροίας, ὄνει-  
ράξεως, πλησιασμοῦ, ἀφέδρου, μίξεως νομίμου, τοκετοῦ, ἀπο-  
βολῆς, μώμου σώματος, κηδίας νεκροῦ ἢ ὀστέων, μνήματος ἢ  
διαφορᾶς βρωμάτων.
- κη'. Περὶ παιδεραστίας, μοιχείας τε καὶ πορνείας καὶ μίξεως ἀλόγων,  
ὅτι τὰ μὲν ἐστὶ παρὰ φύσιν ἀσεδήματα, τὰ δὲ παράνομα καὶ  
ἄδικα, καὶ διὰ τί τούτων ἕκαστον ἀπειρηται καὶ κολάζεται.
- κθ'. Ὅπως χρῆ τὰς γυναῖκας ὑποτάσσεσθαι τοῖς ἰδίοις ἀνδράσι καὶ  
τοὺς ἀνδρας στέργειν τὰς ἑαυτῶν γαμετάς καὶ ὅτι συνερχόμενοι  
ἄλλήλοις, κἂν μὴ λούσωνται, καθαροὶ εἰσιν, μοιχὸν δὲ ἢ πόρνον  
λοῦτρον οὐ καθαίρει.
- λ'. Ὅτι ἔθος Ἰουδαίους τε καὶ Ἕλλησιν παρατηρεῖσθαι τὰς φυσικὰς  
καθάρσεις καὶ τῶν τεθνεώτων τὰ λείψανα βδελύσσεσθαι, Χριστιανῶν  
δὲ τοῦτο ἀλλότριον, οὗς δεῖ καὶ συνιέναι ἐν τοῖς κοιμητηρίοις  
τῶν ἁγίων καὶ ψάλλειν ὑπὲρ τῶν ἐν πίστει κεκοιμημένων.

ac des'-s° v

κζ'. περὶ > e || γονορ. — βρωμ. > ac v || βρωμάτων *post* νεκτοῦ  
d || κη'. καὶ μίξεως — κολαζ. > a || παράνομα : παρὰ νόμον e e v ||

27. Les observances juives et païennes concernant les pertes séminales, les pollutions, les relations sexuelles, les menstrues, l'union légitime, l'accouchement, l'avortement, la souillure corporelle, l'inhumation d'un mort ou d'ossements, les tombes et la distinction des aliments.
28. La pédérastie, l'adultère, la fornication et la bestialité ; ce sont soit des impiétés contre nature, soit des iniquités et des injustices ; justification de l'interdiction et du châtement de chacune de ces abominations.
29. La soumission des épouses à leur mari et l'amour des maris pour leur épouse. Après les relations sexuelles, même sans ablutions, les époux sont purs, mais aucun bain ne purifie l'adultère ni la prostitution.
30. Juifs et païens se soumettent à des observances pour les purifications naturelles et ont en abomination les cendres des morts. Mais cela est contraire à la foi des chrétiens, qui doivent même se réunir dans les cimetières des saints et chanter pour ceux qui reposent dans la foi.

ἀδικήματα e ἄδικα v || καὶ διὰ — κολαζ. > e || κθ'. ὅπως : ὅτι  
d || γαμετάς : γυναῖκας s° || λ'. οὗς — κεκοιμ. > ac

## BIBAION ζ'

1. 1. Πρὸ πάντων φυλάσσεσθε, ὧ ἐπίσκοποι, τὰς δεινὰς  
καὶ χαλεπὰς καὶ ἀθεμίτους αἱρέσεις, φεύγοντες αὐτὰς ὡσπερ  
πῦρ φλέγον τοὺς αὐτῶ πλησιάζοντας. Φεύγετε δὲ καὶ τὰ  
4 σχίσματα. Οὐτε γὰρ πρὸς ἀνοσίους αἱρέσεις θεμιτὸν ἐκκλῖναι  
τὸν νοῦν, οὔτε τῶν ὁμογνωμόνων χωρίζεσθαι διὰ φιλαρχίαν.  
2. Ταῦτα γὰρ καὶ τὸ παλαιὸν τινες τολμήσαντες ἐπιχειρήσαντες  
οὐ διεφυγον τὴν τιμωρίαν. Δαθὰν γὰρ καὶ Ἀβειρῶν ἀντιπρό-  
8 σωποι γενόμενοι Μωϋσεῖ κατεπόθησαν εἰς γῆν, Κορὲ δὲ  
καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ διακόσιοι πεντήκοντα, τῶ Ἀαρὼν διαστα-  
σιάσαντες, πυρὸς παρανάλωμα γεγονάσιν<sup>a</sup>, Μαριάμ δὲ ὡς  
ἐλληνοκοίτην ὄνειδίσασα Μωϋσῆν ἔξω τῆς παρεμβολῆς ἀπε-  
12 βλήθη ἑπτὰ ἡμέρας<sup>b</sup>. ἔλεγεν γὰρ, ὅτι γυναῖκα Μωϋσῆς  
Αἰθιοπίσσαν ἔλαβεν. 3. Οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ Ἀζαρίας ὁ καὶ

bo (= R) achyz (= H) de[alin. 16 e]s (= N) pv (= M)

1, 2 ἀθεμίτους chyz N M a<sup>2m</sup>e [ἐν ἄλλῳ praem.] : -τας R ἀθεώ-  
τους a<sup>ac</sup> ἀθεωτάτους a<sup>2m</sup> || ὡσπερ ayz : ὡς R ch N M || 3 τοὺς —  
πλησιάζ. > R || αὐτῶ : αὐτὸ p || 4 σχίσματα + καὶ τοῖς αὐτῶν  
πλησιάζουσιν [-ζωντας o] R || ἀνοσίους R || 5 τῶν > ch || χωρίζεσθαι :  
-σθε d + θεμιτὸν H M || 6 τολμήσαντες τινες ~ ch || 7 Ἀβειρῶν  
b d Ἀβειρῶ ο || ἀντιπρόσωπον N v || 8 Μωϋσεῖ scripsi : Μωσεῖ  
codd. ante γενόμεν. p || εἰς + τὴν chyz || 9 τῶ Ἀαρὼν : τῶν ἀριθ-  
μῶν R > M || 10 Μαρία H N M || 10-11 ὡς ἐλληνοκοίτην N a<sup>2m</sup>e :  
ὡς ἐνδηνοκ. R > H M || 11 ὄνειδίσασαν R || Μωϋσῆν p : Μωϋσεῖ  
ayz Μωϋσῆν R N v Μωσεῖ ch || ἀπεβλήθη : ἐξέβλ. R || 12  
ἔλεγεν : εἶπεν M || Μωϋσῆς : Μωσῆς R c N v post Αἰθιοπ. p || 13  
ὁ > b a M

## LIVRE VI

Mise en garde  
contre les hérésies  
et les schismes.

1. 1. Avant tout, évêques, gardez-  
vous des hérésies funestes, intolé-  
rables et impies, évitez-les comme le  
feu, qui brûle ceux qui l'approchent.  
Évitez aussi les schismes ; car il n'est permis ni de se  
fourvoyer dans les hérésies impies, ni de se séparer par  
ambition de ses coreligionnaires. 2. Certains se sont  
hasardés à de telles entreprises par le passé ; ils n'ont pas  
échappé au châtement. Datân et Abiram, pour s'être  
révoltés contre Moïse, furent engloutis dans la terre ; Coré  
et ses deux cent cinquante partisans, pour s'être opposés  
à Aaron, ont été détruits par le feu<sup>a</sup> ; Miryam, pour avoir  
accusé Moïse d'union illégale, fut exclue du camp pendant  
sept jours<sup>b</sup> ; en effet elle disait que Moïse avait pris pour  
femme une Éthiopienne. 3. De même Azarias, appelé

1. a. Cf. Nombr. 16 || b. Cf. Nombr. 12

1-30. Plus que dans les premiers livres, dans le sixième le compi-  
lateur s'écarte souvent de sa source, en en modifiant parfois le propos,  
en en omettant des passages importants et en l'interpolant longuement,  
parfois par des chapitres entiers.

1, 1. Ces mises en garde contre les schismes, plus insistantes que  
dans la *Didascalie*, reflètent la situation des Églises au cours du iv<sup>e</sup> s. ;  
cf. *Introd.*, § 49, 308. Les termes αἱρέσεις et σχίσμα sont expliqués par  
BASILE DE CÉSARÉE, *Lettres*, 188 can. 1 (éd. Y. COURTONNE, *CUF*,  
Paris 1961, t. II, p. 121).

1, 3. Ce roi est connu sous deux noms : cf. *IV Rois* 15, 1-7.32-34,  
et *II Chr.* 26, 1-23, dans la Bible grecque.

16 Ὁζίας<sup>ο</sup>, οὗτος δὲ ἦν βασιλεὺς τοῦ Ἰούδα, κατατολμήσας τῆς  
 ἱερωσύνης καὶ θυμιάσαι βουληθεὶς τὸ θυμίαμα, ὃ οὐ προσῆκον  
 ἦν αὐτῷ, κωλυόμενος ὑπὸ Ἀζαρίου τοῦ ἀρχιερέως καὶ τῶν  
 ὀγδοήκοντα ἱερέων καὶ μὴ ὑπακούσας, ἐξανέτειλεν λέπραν  
 ἐν τῷ μετώπῳ καὶ ἔσπευσεν ἐξελθεῖν, ὅτι ἤλεγξεν αὐτὸν  
 ὁ Κύριος.

2. 1. Προσέχωμεν οὖν, ἀγαπητοί, τί τὸ κλέος τῶν  
 στασιασάντων καὶ ποταπή ἢ ἀπόφασις αὐτῶν. Εἰ γὰρ ὁ  
 βασιλεῦσιν ἐπεγειρόμενος κολάσεως ἄξιος, κἀν υἱὸς ἦ, κἀν  
 4 φίλος, πῶς μᾶλλον ὁ ἱερεῦσιν ἐπανιστάμενος; Ὅσῳ γὰρ  
 ἱερωσύνη βασιλείας ἀμείνων, περὶ ψυχῆς ἔχουσα τὸν ἀγῶνα,  
 τοσοῦτῳ καὶ βαρυτέραν ἔχει τὴν τιμωρίαν ὃ ταύτῃ τολμήσας  
 ἀντοματεῖν, ἥπερ ὁ τῇ βασιλείᾳ. 2. Καίτοιγε οὐδὲ εἰς  
 8 ἀτιμώρητος· οὔτε γὰρ Ἀβεσσαλὼμ καὶ Ἀβεδδαδὰν ἔμειναν  
 ἀτιμώρητοι<sup>α</sup>, οὔτε Κορὲ καὶ Δαθάν<sup>β</sup>. Οἱ μὲν γὰρ τῷ Δαυιδ  
 περὶ βασιλείας, οἱ δὲ τῷ Μωϋσεὶ περὶ πρωτείας ἐπανεστήσαν  
 ἀμιλλώμενοι. 3. Καὶ ἐκακολόγουν ὁ μὲν Ἀβεσσαλὼμ Δαυιδ  
 12 τὸν πατέρα ὡς ἄδικον κριτὴν, λέγων ἐκάστῳ· « Οἱ λόγοι  
 σου καλοί, καὶ οὐκ ἔστιν ὁ ἀκουσόμενός σου καὶ δικαίωσας  
 σε· τίς με ποιήσει ἄρχοντα<sup>ο</sup>; » 4. Ὁ δὲ Ἀβεδδαδὰν·

bo (= R) achyz (= H) de[alin. 16 e]s (= N) pv (= M)

1, 14 δὲ > H || Ἰούδα + καὶ R N || 15-16 προσῆκον ἦν : πρὸς ἦν  
 R || 16 ἦν > a || κωλυόμενος hic inc. e + δὲ p || Ἀζαρίου :  
 -ρία cyz v || ἀρχ. : ἱερέως R N M || 17 λέπρα R p || 18 μετώπῳ + αὐτοῦ  
 p || 19 κύριος : Θεός R

2, 1 προσέχωμεν [-χομεν d] — κλέος R achy<sup>ms</sup> [γρφ καὶ praem.]  
 N M : ἴδωμεν ἀγαπητοί τί τὸ τέλος y<sup>tz</sup> || ἀγαπητοί a<sup>tz</sup>chyz N M :  
 ἀδελφοί R a<sup>ms</sup> || 2 στασιασάντων [-οσάντων b -οσάντων o] R N M || 3  
 ἐπεγ. : ἐπισυνιστάμενος y<sup>tz</sup> [ἐπεγ. rest. y<sup>ms</sup>] z || 5 ἱερωσύνη > o ||  
 ἀμεινον R ch p || περὶ : ἔστιν R || ἔχουσα : -σι R || 6 τοσοῦτῳ : -τον  
 b p || καὶ > b s || ἔχει : ἔχειν p || τὴν > p || ὁ ταύτῃ : τὸν ταύτῃ p ||  
 τολμήσαντα p || 7 ἀντομ. ch N v a<sup>ms</sup> [ἐν ἕλλῳ praem.] :  
 αὐτοματεῖν R a<sup>tz</sup> ἀντοφθαλμεῖν yz τολμητὴν p || ἥπερ —

aussi Ozias, un roi de Juda ; il s'enhardit contre le sacerdoce  
 et voulut brûler l'encens — fonction qui ne lui revenait  
 pas — malgré l'opposition du grand-prêtre Azaryahu et  
 des quatre-vingts prêtres, et il ne se soumit pas ; alors  
 il sentit la lèpre envahir son front et il se hâta de sortir,  
 car le Seigneur l'avait puni<sup>ο</sup>.

2. Considérons donc, bien-aimés, quelle mauvaise répu-  
 tation est faite aux séditeux et la sorte de sentence qui  
 les frappe. Si déjà celui qui s'oppose au roi mérite le châti-  
 ment même si c'est le fils ou l'ami, combien plus celui qui  
 s'insurge contre les prêtres ! Car autant le sacerdoce  
 l'emporte sur la royauté, puisqu'il livre combat pour  
 l'âme, autant celui qui l'aura méprisé subira-t-il un châti-  
 ment plus sévère que le rebelle s'insurgeant contre la  
 royauté. 2. Effectivement, aucun n'est resté impuni : ni  
 Absalom ni Abeddadan ne restèrent impunis<sup>α</sup>, ni Κορὲ ni  
 Datân<sup>β</sup>. Les premiers se sont rebellés contre David, pour  
 usurper la royauté, les autres contre Moïse, pour prendre  
 le pouvoir. 3. Absalom traitait son père David de juge  
 injuste, en disant à chacun : « *Tes propos sont justes, mais  
 il n'y a personne pour t'écouter et te rendre justice ; qui  
 m'établira comme chef?* » 4. Et Abeddadan : « *Pour moi,*

βασιλεία > p || ἥπερ : εἴπερ R de || ὁ τῇ : ὅτι R ay de || οὐδὲ εἰς :  
 οὔτε εἰς e οὐδεὶς R ch || 8 γὰρ + ὁ M || Ἀβεδδαδάδ R || 9 οὔτε :  
 οὐδὲ H || 10 τῷ Μωϋσεὶ : τῷ Μωϋσεὶ chyz s M τῷ Μωσῇ R  
 post ἐπανεστ. p || περὶ + τῶν p || 11 ἐκακολ. : κακολογοῦντες p ||  
 12 πατέρα + αὐτοῦ p || ἐκάστῳ > yz || 13 σου<sup>1</sup> + οὐ p<sup>ο</sup> || σου<sup>2</sup>  
 καὶ > R || δικαίωσας : -σον p || 14 Ἀβεδδαδ R

1. c. Cf. II Chr. 26, 16-21

2. a. Cf. II Sam. 18-20 || b. Cf. Nomb. 16 || c. II Sam. 15, 3-4

2. Le compilateur réitère, en plusieurs endroits des CA, les mêmes  
 mises en garde, cf. *Introd.*, § 37.

« Οὐκ ἔστιν μοι, φησί, μερίς ἐν Δαυιδ οὐδὲ κληρονομία ἐν  
 16 υἱῷ Ἰεσσαί<sup>a</sup>. » Δῆλον ὡς ἀναξιοπαθῶν ἀρχεσθαι ὑπὸ Δαυιδ,  
 περὶ οὗ εἶπεν ὁ Θεός ὅτι · « Εὗρον Δαυιδ τὸν τοῦ Ἰεσσαί  
 ἄνδρα κατὰ τὴν καρδίαν μου, ὃς ποιήσει πάντα τὰ θελήματά  
 μου<sup>e</sup>. » 5. Ὁ δὲ Δαθάν καὶ Ἀβειρών καὶ οἱ Κορεῖται  
 20 λέγοντες Μωϋσεῖ · « Μὴ μικρόν, ὅτι ἀνήγαγες ἡμᾶς ἐκ γῆς  
 Αἰγύπτου, ἐκ γῆς βεύσης μέλι καὶ γάλα; Καὶ τί ὅτι  
 ἐξέκοψας τοὺς ὀφθαλμοὺς ἡμῶν; Καὶ σὺ ἀρχεῖς ἡμῶν<sup>f</sup>; »  
 Καὶ ἐπισυνέστησαν ἐπ' αὐτὸν ἐκκλησίαν μεγάλην · 6. Καὶ  
 24 οἱ Κορεῖται · « Μὴ Μωϋσεῖ λελάληκεν μόνῳ ὁ Θεός<sup>g</sup>; Τί  
 ὅτι τῷ Ἀαρὼν δέδωκεν τὴν ἀρχιερωσύνην μόνῳ; Οὐχὶ  
 πᾶσα ἡ συναγωγὴ Κυρίου ἁγία; Καὶ τί ὅτι Ἀαρὼν ἱερατεύει  
 μόνος<sup>h</sup>; » 7. Καὶ πρὸ τούτων ἄλλος τις ἔλεγεν · « Τίς σε  
 28 κατέστησεν ἀρχοντα καὶ δικαστὴν ἐφ' ἡμᾶς<sup>i</sup>; »

3. 1. Καὶ ἐπανέστησαν Μωϋσεῖ τῷ τοῦ Θεοῦ θεράποντι<sup>a</sup>,  
 τῷ παρὰ πάντας ἀνθρώπους πραοτάτῳ<sup>b</sup> καὶ πιστῷ, τῷ  
 τοσαῦτα παρὰ Θεοῦ σημεῖα καὶ τέρατα τῷ λαῷ<sup>c</sup> πεποιηκότι,  
 4 τῷ τὰ ἔνδοξα καὶ θαυμαστά ἔργα εἰς εὐεργεσίαν αὐτῶν

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

2, 15 φησί post Δαυιδ d || μερίς : μέρος a || 16 υἱῷ : γωι o ||  
 δῆλον ὡς : τοῦτο δὲ ἔλεγεν yz || ἀναξιοπ. : ἀνάξιος [-ως o] παθῶν  
 R e || Δαυιδ + ////' Ἰεσσαί v || 17 ὅτι > ch p || 20 Μωϋσεῖ scripsi :  
 Μωσεῖ R H N > M || 21 Αἰγύπτου + καὶ ch || ἐκ γῆς > e ||  
 γάλα καὶ μέλι ∞ b d || καί > R || τί > R v || 22 ἐξέκοψας b ἐξέκοψ-  
 σας o || 24 Κορεῖται + λέγωντες b + πάλιν o d || Μωϋσεῖ scripsi :  
 Μωσεῖ H d Μωσῆ R e M || μόνῳ<sup>f</sup> : μόνος e post Μωϋσεῖ p  
 post Θεός v || τί > N M || 25 δέδωκεν — μόνῳ > R || 25-26  
 οὐχὶ — ἁγία post 27 μόνος R || 26 ἱερατεύειν R || 27 πρὸ τούτων :  
 πρῶτον R || 28 ἡμᾶς : ἡμῶν ach v + γρφ καὶ ἐφ' ἡμῶν yms

3, 1 Μωϋσεῖ scripsi : Μωσῆ p Μωσεῖ ach v Μωσῆ  
 R yz N || 2 ἀνθρώπους > H M || πιστῷ + καὶ ἡτίμασαν τὸν τηλι-  
 κοῦτον ἄνδρα οἱ ἀχαριστότατοι, τὸν νομοθέτην, τὸν φύλακα, τὸν  
 ἀρχιερέα καὶ βασιλέα, τὸν μύστην τῶν θείων, τὸν ὡς δημιουργὸν  
 τὰς τοῦ δημιουργοῦ ἐπιδειξάμενον ἐνεργείας, τὸν πραότατον, τὸν  
 ἀτυφώτατον, τὸν καρτερικόν, τὸν φιλανθρωπώτατον, τὸν πολλῶν  
 κινδύνων αὐτοὺς ἀπαλλάξαντα καὶ διαφόρων θανάτων αὐτοὺς [αὐτ.

je n'ai pas de part avec David, ni d'héritage avec le fils de  
 Jessé<sup>a</sup>. » Manifestement il ne supportait pas d'être gouverné  
 par David, dont Dieu avait dit : « J'ai trouvé David, fils  
 de Jessé, un homme selon mon cœur et qui accomplira  
 toutes mes volontés<sup>e</sup>. » 5. Quant à Datân, Abiram et les  
 partisans de Coré, ils dirent à Moïse : « Ne te suffit-il pas  
 de nous avoir conduits hors du pays d'Égypte, pays qui  
 ruisselle de lait et de miel? Pourquoi nous as-tu crevé les  
 yeux? Et tu nous commandes? » Et ils soulevèrent contre  
 lui la grande assemblée. 6. Et les partisans de Coré :  
 « Dieu n'a-t-il parlé qu'à Moïse<sup>g</sup>? N'aurait-il donné la  
 charge pontificale qu'à Aaron? Toute l'assemblée du  
 Seigneur n'est-elle pas sainte? Et pourquoi Aaron seul  
 exerce-t-il le sacerdoce<sup>h</sup>? » 7. Et avant ceux-là un autre  
 avait dit : « Qui t'a établi chef et juge sur nous? »

3. 1. Et ils s'opposèrent à Moïse,  
 l'Éloge de Moïse. le fidèle serviteur de Dieu<sup>a</sup>, le plus  
 humble de tous les hommes<sup>b</sup>, lui qui au nom de Dieu avait  
 accompli pour le peuple tant et tant de signes et de prodiges<sup>c</sup>,  
 réalisé des œuvres glorieuses et admirables, pour le bien

> yz] βυσάμενον τῇ παρ' ἑαυτοῦ δσιότητι ayz v. notam || τῷ<sup>a</sup> : τὸν  
 R H v || 3 τοσαῦτα : τοιαῦτα N M || παρὰ Θ. > ch || πεποιη-  
 κότα R H v || 4 τῷ : τὸν R H v et sic in lin. 5, 6, 9, 11, 12, 15  
 || τῷ τὰ > v || ἔνδοξα + τε M || καὶ > ch || θαυμαστά : θαυμάσια  
 ch || εἰς + εὐφροσύνην καὶ s

2. d. II Sam. 20, 1 || e. Act. 13, 22 || f. Nombr. 16, 13-14 || g. Nombr.  
 12, 2 || h. Nombr. 16, 3 || i. Ex. 2, 14

3. a. Cf. Nombr. 12, 7 || b. Nombr. 12, 3 || c. Act. 5, 12

3, 1. A propos des additions communes à a, y et z, cf. *Introd.*, § 130.  
 Même éloge de Moïse plus loin, en 20, 6. La valeur symbolique du  
 chiffre dix a déjà été évoquée en II, 26, 1-2.

τετελεκότι, τῷ ἐπ' Αἰγυπτίους δεκάπληγον πεπληρωκότι<sup>a</sup>,  
 τῷ τὴν ἐρυθρὰν θάλασσαν διηρηκότι<sup>o</sup> καὶ ὡς τεῖχος τὰ  
 ὕδατα ἔνθεν καὶ ἔνθεν διαστήσαντι καὶ ὡς δι' ἐρήμου ξηρᾶς  
 8 τὸν λαὸν ἀγγοχότι καὶ βυθίσαντι Φαραῶ καὶ τοὺς Αἰγυπτίους  
 καὶ πάντας τοὺς παρ' αὐτῶν μετ' αὐτῶν, τῷ γλυκάναντι  
 πηγὴν αὐτοῖς διὰ ξύλου<sup>t</sup> καὶ ἐκ πέτρας ἀκροτόμου προαγα-  
 γόντι αὐτοῖς ὕδωρ διψῶσιν<sup>s</sup>, τῷ ἐξ οὐρανοῦ μαννοδοτήσαντι  
 12 αὐτοῖς καὶ ἐξ ἀέρος κρεοδοτήσαντι<sup>h</sup>, τῷ ἐν νυκτὶ στῦλον  
 πυρὸς εἰς φωτισμὸν καὶ ὀδηγίαν αὐτοῖς παρεχομένῳ καὶ  
 στῦλον νεφέλης εἰς σκιασμὸν ἡμέρας διὰ τὸν ἐξ ἡλίου  
 φλογμόν<sup>t</sup>, τῷ νόμον Θεοῦ ἐκ στόματος καὶ χειρὸς καὶ  
 16 γραφῆς Θεοῦ ἐν πλαξὶ λιθίναις<sup>i</sup> κεκολαμμένον παρασχόμενον  
 αὐτοῖς τελείῳ ἀριθμοῦ δεκάλογον<sup>k</sup>, ᾧ ὁ Θεὸς ἐνώπιος  
 ἐνωπίῳ ὁμίλει, ὥσει τις λαλήσαι πρὸς τὸν ἑαυτοῦ φίλον<sup>l</sup>,  
 περὶ οὗ εἶπεν · « Καὶ οὐκ ἀνέστη προφήτης ὡς Μωϋσῆς<sup>m</sup>. »  
 20 2. Τοῦτω ἐπανέστησαν οἱ Κορεῖται καὶ οἱ 'Ρουβηλιται,  
 καὶ λίθους ἔβαλον κατὰ τοῦ Μωϋσέως προσευχομένου καὶ  
 λέγοντος · « Μὴ πρόσχης εἰς τὴν θυσίαν αὐτῶν<sup>n</sup>. » Καὶ  
 ὄφθεισα ἡ δόξα τοῦ Θεοῦ τοὺς μὲν εἰς γῆν κατήνεγκεν, τοὺς  
 24 δὲ πυρὶ κατέφλεξεν. Καὶ οὕτως τοὺς ἀρχηγούς τῆς πλάνης  
 τοῦ σχίσματος λέγοντας · « Δῶμεν ἀρχηγὸν ἑαυτοῖς<sup>o</sup> »,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

3, 5 τετελεκότα R H v || τῷ — πεπληρ. > M || Αἰγυπτίους :  
 -λοῖς d + τὴν yz || πεπληρωκότι : -τα R aoh τοῦ Θεοῦ ὄργην  
 ἐπαγαγόντα yz || 6 διηρηκότι p : διερρηχότι ds διηρηκότα H v  
 διερρηκῶτα R || ὡς + εἰ o || 7 διαστήσαντα R H v || 8 ἀγγοχότι  
 scripsi : ἡγγοχότι N p ἀγγοχότα H ἡγγοχότα M ἡγγοχό-  
 τας R || βυθίσαντα H v || κατὰ > R || 9 αὐτῶν<sup>s</sup> : αὐτοῖς yz || γλυκάν-  
 ναντα R H v || 10 διὰ : μετὰ M || προαγαγόντα [post 11 αὐτοῖς ayz]  
 R H v || 11 διψῶσιν ante ὕδωρ o > b || μαννοδοτήσαντι ds :  
 μανναδ. p μαννοδοτήσαντα b H e v μανναδατήσαντα o || 12  
 αὐτοῖς : αὐτοῦς ch N || κρεοδοτήσαντα R chyz v a<sup>sm</sup> [ἐν ἄλλῳ  
 p<sup>raem</sup>.] κρεωλογήσαντα a<sup>tx</sup> || τῷ : ὁ p || 12-13 στῦλον πυρὸς : πῦρ  
 R ante ἐν νυκτὶ H M || 13 παρεχομένῳ p : παρασχ. N παρε-  
 χόμενον b H v παρεχόμενος o post ὀδηγίαν H M || 14 σκιασμὸν :  
 σκιάν yz || 15 τῷ : ὁ p || 16 παρασχόμενον R H v || 17 ἀριθμὸν b ||  
 δεκάλογον o || φ : δ p ὡς R z ὦν d || δ > R || 18 ὥσει : ὡς εἰ s

du peuple ; il avait fait s'abattre les dix plaies sur les  
 Égyptiens<sup>a</sup>, ouvert la Mer Rouge<sup>e</sup>, stabilisé les eaux de  
 part et d'autre comme des remparts pour y conduire le  
 peuple comme à travers la terre sèche du désert et noyer  
 le Pharaon et les Égyptiens et avec eux tous ceux de leur  
 suite. Pour les siens il avait, avec un bois, adouci une  
 source<sup>t</sup>, d'un rocher abrupt il avait fait jaillir de l'eau  
 pour leur soif<sup>s</sup> ; il leur avait donné la manne venue du ciel  
 et la viande surgie des airs<sup>h</sup> ; il leur avait obtenu une  
 colonne de feu pour les éclairer la nuit et les diriger, et une  
 colonne de nuée pour l'ombre, le jour, à cause de la chaleur  
 du soleil<sup>l</sup> ; il leur avait donné (l'ayant reçue) de la bouche,  
 de la main et de l'écriture de Dieu, la Loi divine gravée  
 sur des tables de pierre<sup>i</sup>, décalogue<sup>k</sup> au chiffre parfait,  
 Moïse, avec qui Dieu conversait face à face, comme on  
 parlerait à son ami<sup>l</sup>, et dont il a dit : « Il ne s'est pas levé  
 de prophète comme Moïse<sup>m</sup>. »

2. C'est contre Moïse que se soule-  
 vèrent les partisans de Coré et les  
 Roubelites et ils lancèrent des pierres  
 contre lui, tandis qu'il priait en ces termes : « Ne fais pas  
 attention à leur sacrifice<sup>n</sup>. » Et on vit la gloire de Dieu, qui  
 précipita les uns dans la terre et consuma les autres par  
 le feu. Voilà ce qu'il advint des meneurs de ce schisme  
 aberrant, eux qui disaient : « Donnons-nous un chef. »

|| λαλήσει R ds M || τὸν > H || 19 καὶ : ὅτι yz || Μωσῆς *codd.* || 20 τοῦ-  
 τῷ : τοῦτο e τούτου b || 'Ρουβουλιται d || 21 ἔβαλλον az N || κατὰ  
 τοῦ : κατ' αὐτοῦ chyz e M κατὰ R || Μωϋσέως p : Μωσέως *rell.* ||  
 22 πρόσχης : προσχῆτε s + κύριε p || 24 οὕτω yz || 25 σχίσματος +  
 τοὺς ch || ἀρχηγούς R

3. d. Cf. Ex. 7-12 || e. Cf. Ex. 14 || f. Cf. Ex. 15, 23-25 || g. Cf. Ex.  
 17, 6. Deut. 8, 15 || h. Cf. Ex. 16. Nomb. 11, 31 || i. Cf. Ps. 77, 14.  
 II Esd. 19, 12. 19. Ex. 13, 21 || j. Cf. Ex. 31, 18. II Cor. 3, 3 || k. Cf.  
 Ex. 20-40 || l. Ex. 33, 11 || m. Deut. 34, 10 || h. Nomb. 16, 15 || o.  
 Nomb. 14, 4

ἤνοιξεν ἡ γῆ τὸ στόμα αὐτῆς καὶ κατέπιεν αὐτοὺς καὶ τὰς  
σκηνὰς αὐτῶν καὶ τὴν ἀποσκευὴν αὐτῶν, καὶ κατήλθον εἰς  
28 ἕξου ζῶντες, τοὺς δὲ Κορείτας ἀπόλωσεν διὰ πυρός.

4. 1. Εἰ οὖν τοῖς διὰ φιλαρχίαν ἀποσχίσασιν παραυτίκα  
ὁ Θεὸς ἐπήγαγεν τὴν τιμωρίαν, πόσω μᾶλλον τοῖς αἰρέσεων  
ἀσεβῶν κατηγορησαμένοις; οὐ σφοδρότερον ἐπάξει τὴν τίσιν  
4 βλασφημοῦσιν αὐτοῦ τὴν πρόνοιαν ἢ τὴν δημιουργίαν;  
2. Ἄλλ' ὑμεῖς, ἀδελφοί, ἐκ τῆς γραφῆς παιδευόμενοι, φυλάσ-  
σεσθε μὴ ποιεῖν τὰ σχίσματα τῆς γνώμης μήτε μὴν τῆς  
ἐνώσεως ὑμῶν, ὅτι σκοποὶ ἀπωλείας οἱ δόξης ἀθεμίτου  
8 ἄρξαντες καθίστανται τοῖς λαοῖς. 3. Ὅμοίως καὶ οἱ λαϊκοί,  
τοῖς τῆ γνώμῃ τοῦ Θεοῦ ἐναντία δογματίσασιν μὴ πλησιάζετε  
μηδὲ κοινωνοὶ τῆς ἀσεβείας αὐτῶν γίνεσθε, λέγει γὰρ καὶ  
ὁ Θεός· « Ἀποσχίσθητε ἐκ μέσου τῶν ἀνδρῶν τούτων, ἵνα  
12 μὴ συνατόλησθε αὐτοῖς. » Καὶ πάλιν· « Ἐξέλθετε ἐκ μέσου  
αὐτῶν, καὶ ἀφορίσθητε, λέγει Κύριος, καὶ ἀκαθάρτου μὴ  
ἄπτεσθε, κἀγὼ εἰσδέξομαι ὑμᾶς. »

5. 1. Φευκτέοι γὰρ εἰσιν ὡς ἀληθῶς οἱ βλασφημοῦντες  
Θεόν· οἱ μὲν γὰρ πλεῖστοι τῶν ἀσεβῶν ἄγνοιοι ἔχουσιν  
Θεοῦ, οὗτοι δὲ κακόνοιοι ὡς θεομάχοι νοσοῦσιν· ἐκ γὰρ  
4 τῆς κακίας τῶν αἰρεσιωτῶν ἐξῆλθεν μόλυσμα ἐπὶ πᾶσαν  
τὴν γῆν, ὡς φησὶν Ἰερεμίας ὁ προφήτης. 2. Ἀποβληθείσης  
γὰρ τῆς συναγωγῆς τῆς πονηρᾶς ὑπὸ Κυρίου τοῦ Θεοῦ καὶ  
τοῦ οἴκου ἀπορριφέντος ὑπ' αὐτοῦ, καθὼς πού φησιν·

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

3, 26 αὐτῆς : αὐτοῖς o || 27 κατήλθοσαν ch N M  
4, 2 ὁ > H M || τὴν > d || 3 κατηγορησ. a<sup>1</sup>chyz ds M : κατηγο-  
μένοις R e a<sup>m</sup>es [ἐν ἄλλῳ praem.] || οὐ : οὐς e || τίσιν H d<sup>1</sup>x M : κρίσιν  
R d<sup>m</sup>ses || 4 βλασφημούσας a<sup>so</sup> v -σης R d || 6 μὴ > s p || τῆς<sup>1</sup>  
— μὴν > yz || 7 ὑμῶν : αὐτῶν N M || 8 καθίστανται + ἄρξαι s > R ||  
10 ἀσεβείας : ἀπωλείας p || καὶ : που περι αὐτῶν yz > o a d || 12  
ἐξέλθεται R || 13 καὶ > a || λέγει κύριος > N M

La terre ouvrit sa gueule et les engloutit avec leurs tentes  
et leurs biens, et ils s'enfoncèrent vivants dans l'Hadès<sup>2</sup> ;  
quant aux partisans de Coré, ils furent détruits par le feu.

4. 1. Donc si Dieu a aussitôt infligé le châtement à ceux  
qui par ambition ont fait schisme, à plus forte raison  
punira-t-il les instigateurs d'hérésies impies. N'infligera-t-il  
pas une punition plus sévère à ceux qui blasphèment sa  
providence ou sa création? 2. Mais vous, frères, instruits  
par l'Écriture, gardez-vous de provoquer des dissidences,  
qu'elles soient doctrinales ou atteignent l'unité entre vous,  
car les chefs d'une doctrine impie sont proposés aux foules  
comme des exemples de perdition. 3. Vous pareillement,  
les laïcs, ne fréquentez pas les adeptes de doctrines  
contraires à la pensée divine et ne participez pas à leur  
impiété, car Dieu dit : « Éloignez-vous du groupe de ces  
hommes, de peur que vous ne périissiez avec eux<sup>3</sup>. » Et encore :  
« Sortez de leur groupe et séparez-vous en, dit le Seigneur,  
et ne touchez pas à l'impur, alors moi je vous accueillerai<sup>4</sup>. »

5. 1. Vraiment, il faut les éviter,  
ceux qui blasphèment Dieu ; car si  
Le rejet d'Israël et la cause  
des schismes. la plupart des impies ignorent Dieu,  
ceux-là par contre sont atteints de  
malveillance, car ils combattent Dieu ; provenant en effet  
de la malignité des hérétiques, une souillure s'est propagée  
sur toute la terre<sup>5</sup>, comme le dit le prophète Jérémie.  
2. L'assemblée perverse a été rejetée par le Seigneur Dieu  
et la maison, mise par lui au rebut ; comme il est dit

5, 1 φυεκταῖοι H p || γὰρ — ἀληθῶς : οὖν ἔστωσαν πᾶσιν yz || οἱ  
> R N || 3 δὲ : τε R || γὰρ > yz || 5 φησιν + ὁ s || 6 τοῦ > h ||  
7 καθὼς : καθὰ o + αὐτὸς yz || φησιν + Ἰερεμίας de

3. p. Nombr. 16, 30.32.33.35

4. a. Nombr. 16, 21.26 || b. II Cor. 6, 17. Is. 52, 11. Ez. 20, 34.

5. a. Jér. 23, 15

8 « Ἐγκαταλέλοιπα τὸν οἶκόν μου, ἀφῆκα τὴν κληρονομίαν μου<sup>b</sup>. » Καὶ πάλιν · « Ἀνήσω τὸν ἀμπελῶνά μου, καὶ οὐ μὴ τηθηῖ οὐδ' οὐ μὴ σκαφή, καὶ ἀναθήσεται εἰς αὐτὸν ὡς εἰς χέρσον ἄκαρθα, καὶ ταῖς νεφέλαις ἐντελοῦμαι τοῦ μὴ  
12 βρέξει εἰς αὐτὸν ὑετόν<sup>c</sup>. » 3. Ἐγκαταλείπων οὖν τὸν λαὸν ὡς σκητὴν ἐν ἀμπελῶνι καὶ ὡς ὀπωροφυλάκιον ἐν σικυηλάτῳ, ὡς πόλιν πολιορκουμένην<sup>d</sup>, περιελών δὲ ἀπ' αὐτῶν καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ τὸν προφητικὸν ὑετόν, ἐπλήρωσεν  
16 τὴν αὐτοῦ Ἐκκλησίαν πνευματικῆς χάριτος ὡς ποταμὸν Αἰγύπτου ἐν ἡμέραις νέων<sup>e</sup>, καὶ ὑπερύψωσεν αὐτὴν ὡς οἶκον ἐπ' ὄρους ἢ ὡς ὄρος ὑπερφερές, ὡς ὄρος τετυρωμένον καὶ ὄρος πῖον, ἐν ᾧ εὐδόκησεν ὁ Θεὸς κατοικεῖν ἐν αὐτῷ ·  
20 καὶ γὰρ ὁ Κύριος κατασκηνώσει εἰς τέλος<sup>f</sup>. Καὶ ἐν τῷ Ἱερεμίᾳ λέγει · « Θρόνος δόξης ὑψωμένος ἀγίασμα ἡμῶν<sup>g</sup>. » Καὶ ἐν Ἡσαΐα λέγει · « Ἔσται ἐν ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις ἐμφανὲς τὸ ὄρος Κυρίου, καὶ ὁ οἶκος τοῦ Θεοῦ ἐπ' ἄκρων  
24 τῶν ὄρων, καὶ ὑψωθήσεται ὑπεράνω τῶν βουνῶν<sup>h</sup>. » 4. Ἐπεὶ οὖν καὶ τὸν λαὸν ἐγκατέλειπεν, καὶ τὸν ναὸν ἀφῆκεν ἔρημον, σχίσας τὸ καταπέτασμα τοῦ ναοῦ<sup>i</sup> καὶ λαβὼν ἀπ' αὐτῶν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον · « Ἴδου γὰρ, φησὶν, ἀφίεται ὑμῖν ὁ οἶκος  
28 ὑμῶν ἔρημος<sup>j</sup> », καὶ δοὺς ἐφ' ὑμᾶς τοὺς ἐξ ἔθνῶν τὴν πνευματικὴν χάριν, ὡς λέγει διὰ Ἰωήλ τοῦ προφήτου · « Καὶ ἔσται μετὰ ταῦτα, λέγει ὁ Θεός, καὶ ἐκχεῶ ἀπὸ τοῦ Πνεύματός μου ἐπὶ πᾶσαν σάρκα, καὶ προφητεῦσουσιν οἱ υἱοὶ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

5, 8 ἐγκατέλιπα d || μου + καὶ ch M || ἀφῆκα > M || 9 πάλιν + Ἡσαΐας de a<sup>ms</sup> || μου<sup>a</sup> + Ἡσαΐας R || οὐ : οὐδὲ ch || 10 οὐδ' οὐ : οὐδὲ chyz s || καὶ οὐ e<sup>ac</sup> || καὶ οὐδὲ h e<sup>pc</sup> v || 10-11 ὡς εἰς : ὡσεὶ ch || 11 ἀκάνθους p || 11-12 τοῦ μὴ βρ. : καὶ οὐ μὴ βρέξει R || 12 εἰς αὐτὸν post ὑετόν M + τὸν e || ἐγκαταλείπων cz e v ἐγκατέλιπον s || λαὸν + μου p || 13 ἐν > o || ἀμπελῶνι + διδ s || σικυηλάτῳ + καὶ a || 14 ἀπ' > M || 15 καὶ > yz || 16 αὐτοῦ : εἰς-αὐτοῦ d anie τὴν ch || 17 νέων : πολλαῖς ch || ὑπερύψ. : ὑψώσεν y<sup>ac</sup>z M || 19 καὶ + ὡς h<sup>ms</sup> v || πῖον : ποίων o + ὄρος yz || ἠυδόκησεν R ch || 20 καὶ — τέλος > y<sup>ac</sup>z || 21-22 Θρόνος — λέγει > o y<sup>ac</sup>z || 21 ὑψούμενος h s || 22 ἐν + τῷ p || λέγει + καὶ a || 23 ὄρος + τοῦ s || ἄκρον yz ἄκρου N M || 24 ὑπεράνω : ἐπάνω M || 25

quelque part : « J'ai abandonné ma maison, j'ai répudié mon héritage<sup>b</sup>. » Et encore : « Je délaisserai ma vigne, on ne la taillera plus, on ne la labourera plus et il y poussera des chardons comme sur une terre en friche et j'ordonnerai aux nuages de ne plus verser de pluie sur elle<sup>c</sup>. » 3. Or en abandonnant le peuple comme une tente dans une vigne et comme un abri dans une melonnière, comme une ville assiégée<sup>d</sup>, en leur retirant l'Esprit-Saint et la pluie prophétique, Dieu a comblé son Église de la grâce spirituelle, comme le fleuve égyptien aux jours des fruits nouveaux<sup>e</sup>, et il l'a hautement exaltée comme une maison sur une montagne ou comme une montagne éminente, comme une montagne grasse et une montagne opulente sur laquelle il a plu à Dieu de s'établir, car le Seigneur s'y fixera jusqu'à la fin<sup>f</sup>. Et en Jérémie il dit : « Le trône élevé de la gloire, notre sanctuaire<sup>g</sup>. » Et dans Isaïe il dit : « Voici pour les derniers jours : la montagne du Seigneur sera visible et la maison de Dieu sera sur le sommet des montagnes, et elle sera exaltée bien au-dessus des collines<sup>h</sup>. » 4. Donc, puisqu'il abandonna le peuple, le temple aussi il le laissa désert, en en déchirant le voile<sup>i</sup> et en leur enlevant l'Esprit-Saint. Car il dit : « Voici, votre maison vous sera laissée vide<sup>j</sup>. » Et sur vous, qui venez du paganisme, il envoya la grâce spirituelle, comme il dit par Joël le prophète : « Et il arrivera après cela, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair et vos fils prophétiseront et vos filles verront

ἐγκατέλειπεν cyz e ἐγκαταλείπειν v || ἔρημον + καὶ R ch || 26 τοῦ ναοῦ > M || 27 ὑμῖν > chyz s p || 28 καὶ δοὺς : ἐπεμφεν yz || ὑμᾶς : ἡμᾶς p || 29 τοῦ προφήτου > H M || 30 ταῦτα : σου τᾶδε R || 30-31 λέγει — ἐπὶ > z || 30 ὁ Θεός : κύριος R || καὶ > y p || 31 οἱ > R e

5. b. Jér. 12, 7 || c. Is. 5, 6 || d. Is. 1, 8 || e. Cf. Sir. 24, 25 || f. Ps. 67, 16-17 || g. Jér. 17, 12 || h. Is. 2, 2 || i. Matth. 27, 51 || j. Matth. 23, 38

5, 3-6. Éloge de l'Église, cf. *Introd.*, § 251.

5, 4. Propos identiques en II, 60, 3.

32 ὑμῶν, καὶ αἱ θυγατέρες ὑμῶν ὁράσεις ὄψονται, καὶ οἱ  
 πρεσβύτεροι ὑμῶν ἐνύπνια ἐνυπνιασθήσονται<sup>κ</sup>», πᾶσαν γὰρ  
 δύναμιν λόγου καὶ ἐνέργειαν καὶ τὴν τοιαύδε ἐπισκοπὴν  
 36 5. Διὰ γὰρ τοῦτο ζηλώσας καὶ ὁ διάβολος τὴν ἁγίαν τοῦ  
 Θεοῦ Ἐκκλησίαν μετέστη εἰς ὑμᾶς, ἐπεγεύρας ὑμῖν θλίψεις,  
 διωγμούς, ἀκαταστασίας, βλασφημίας, σχίσματα, αἵρέσεις·  
 ἐκεῖνον γὰρ τὸν λαὸν διὰ τῆς χριστοκτονίας εἰς ἑαυτὸν  
 40 ὑπηγάγετο, ὑμᾶς δὲ ἀποστάντας αὐτοῦ τῆς ματαιότητος  
 ἄλλοτε ἄλλως πειράζει, ὡς καὶ τὸν μακάριον Ἰώβ<sup>1</sup>. 6. Καὶ  
 γὰρ τῷ μεγάλῳ ἀρχιερεῖ Ἰησοῦ τῷ τοῦ Ἰωσεδὲκ ἀντέκειτο<sup>μ</sup>,  
 καὶ ἡμᾶς πολλάκις ἐξητήσατο ἐξυδαρωθῆναι, ὅπως ἐκλείπη  
 44 ἡ πίστις ἡμῶν<sup>ν</sup>. 7. Ἄλλ' ὁ ἡμέτερος Κύριος καὶ διδάσκαλος,  
 ἐν δίκῃ καταστήσας αὐτόν, ἔλεγεν αὐτῷ· « Ἐπιτιμήσαι ἐν  
 σοὶ Κύριος, διάβολε, καὶ ἐπιτιμήσαι Κύριος ἐν σοὶ ὁ ἐκλε-  
 48 ξάμενος τὴν Ἱερουσαλήμ· οὐκ ἰδοὺ τοῦτο ἐξεσπασμένον  
 ὡς Παλός<sup>ο</sup>; » Καὶ ὁ εἰπὼν τότε τοῖς παρεστῶσιν τῷ ἀρχιερεῖ·  
 « Περιέλατε τὰ ἱμάτια τὰ ῥυπαρὰ ἀπ' αὐτοῦ », καὶ ἐπειπὼν·  
 « Ἴδοὺ ἀφῆρηκα τὰς ἀνομίας σου ἀπὸ σοῦ<sup>π</sup> », οὕτως ἐρεῖ  
 καὶ νῦν, ὡς καὶ πάλαι συνηθροισμένων ἡμῶν ἔλεγεν περὶ  
 52 ἡμῶν, ὅτι « Ἐδεήθη, ἵνα μὴ ἐκλείη ἡ πίστις ὑμῶν<sup>α</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

5, 32 ὑμῶν<sup>1</sup>: ἡμῶν b || ὑμῶν<sup>2</sup> + καὶ οἱ νεανίσκοι ὑμῶν s || 33 ἐνύπνια  
 > e v || γὰρ: οὖν yz > p || 34 τοιαύδε p || 36-37 ζηλώσας— Θεοῦ > z ||  
 36 καὶ > R || 37 ὑμᾶς: ἡμᾶς R ds || ὑμῖν: ἡμῖν R || 39 γὰρ: μὲν  
 οὖν yz || ἑαυτὸν > y<sup>ix</sup> [rest. y<sup>ms</sup> εἰς praem.] || 40 ὑπηγάγετο:  
 ἐπειγ. R ὑπηγάγεν s || 42 γὰρ + καὶ ch M || τοῦ μεγάλου ἀρχιερέως  
 R || τῷ<sup>2</sup> > R pos<sup>i</sup> τοῦ ch || τοῦ > b || Ἰωσεδὲκ + βραχῆ [-χ<sup>i</sup>  
 o] R + ἐν ἄλλῳ βραχῆ ἀντέκειτο a<sup>2ms</sup> || 43 ἐξητήσατος z ||  
 ἐξυδ.: σινιάσαι yz || ὅπως — ἡμῶν > yz || ἐκλείπη: ἐκλείπη a e  
 ἐκλείπει d<sup>ix</sup> ἐκλείπη d<sup>ms</sup> || 45 αὐτῷ: αὐτόν a || ἐπιτιμήσαι: -σει  
 ch ἐπιτιμεῖ σε s || ἐν<sup>2</sup> > R N M || 46 σοὶ<sup>2</sup> > s || κύριος<sup>1</sup> pos<sup>i</sup>  
 45 ἐπιτιμήσαι a d v || καὶ — σοὶ<sup>2</sup> > R || ἐπιτιμήσαι: ἐπιτιμεῖ  
 σε s || 47 τοῦτο + τὸ s M + ἐν ἄλλῳ τοῦτον a<sup>2ms</sup> || ἐξεσπασ-  
 μένον: ἐξωσμένον s || 48 ὁ εἰπὼν: εἰπῶς R || 49 περίελε R ds p || 50  
 σοῦ<sup>1</sup> > p rest. p<sup>po</sup> || ἀπὸ σοῦ > R || οὕτως: οὕτως R ch p || οὕτως ἐρεῖ

des visions et vos anciens auront des songes<sup>k</sup>. » Car, en retirant au peuple toute la puissance et l'efficacité du Verbe et en le privant d'une telle manifestation divine, Dieu les a placées en vous, qui venez du paganisme.

5. Voilà pourquoi le diable, jaloux de la sainte Église de Dieu, rode auprès de vous et suscite contre vous des tribulations, des persécutions, des agitations, des diffamations, des schismes, des hérésies; l'autre peuple, il se l'était soumis par le meurtre du Christ; mais vous, qui vous dérobez à sa folie, il vous tente de toutes les façons, comme le bienheureux Job<sup>1</sup>. 6. Car il s'opposa aussi au grand pontife Josué, fils de Josédék<sup>m</sup>, et nous-mêmes, il chercha souvent à pouvoir nous affaiblir, pour que défaille notre foi<sup>n</sup>. 7. Mais notre Seigneur et maître, le citant au tribunal, lui dit: « Que le Seigneur te fasse taire, diable, que le Seigneur te fasse taire, lui qui a choisi Jérusalem. Cela n'est-il pas comme un tison retiré du feu? » Celui qui dit alors aux assistants du pontife: « Ôtez-lui ses vêtements sales! » et ajouta: « Voici, je l'ai enlevé tes iniquités<sup>p</sup> », lui-même dit maintenant, tout comme il s'adressa à nous qui étions réunis: « J'ai prié pour que votre foi ne défaille pas<sup>a</sup>. »

> s || 50-51 ἐρεῖ— ὡς καὶ: καὶ νῦν ἐρεῖ καὶ ὡς d || 51 καὶ<sup>2</sup> > ch s ||  
 52 ἡμῶν: ὑμῶν b || ἐκλείπη ch v || ὑμῶν: ἡμῶν b

5. k. Joël 3, 1. Act. 2, 17 || 1. Cf. Job. 1-2 || m. Cf. Zach. 3, 1 || n. Cf. Lc 22, 31-32 || o. Zach. 3, 2 || p. Zach. 3, 4 || q. Lc 22, 32

5, 7. Les CA mettent en scène une vision du prophète Zacharie: le grand-prêtre Josué, représentant le peuple juif, est accusé par Satan devant l'ange de Dieu; mais ce dernier le réhabilite en faisant taire l'accusateur (cf. Zach., 3). Selon la compréhension antique des interventions divines (cf. V, 20, 5-13), l'ange est identifié comme étant le Christ.

6. 1. Ἐίχεν μὲν οὖν καὶ ὁ Ἰουδαϊκὸς ὄχλος αἰρέσεις κακίας.  
 2. Καὶ γὰρ καὶ Σαδδουκαῖοι ἐξ αὐτῶν οἱ μὴ ὁμολογοῦντες  
 νεκρῶν ἀνάστασιν<sup>a</sup>. 3. Καὶ Φαρισαῖοι οἱ τύχη καὶ εἰμαρμένη  
 4 ἐπιγράφοντες τὴν τῶν ἀμαρτανόντων πράξιν. 4. Καὶ Μασθο-  
 θαῖοι οἱ πρόνοιαν ἀρνούμενοι, ἐξ αὐτομάτου δὲ φορᾶς λέγοντες  
 τὰ ὄντα συνεστάναι καὶ ψυχῆς τὴν ἀθανάσιαν περικόπτοντες.  
 5. Καὶ Ἡμεροβαπτισταί, οἵτινες καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐὰν  
 8 μὴ βαπτίσωνται οὐκ ἐσθίουσιν, ἀλλὰ καὶ τὰς κλίνας καὶ  
 τοὺς πίνακας ἦτοι κρατῆρας καὶ ποτήρια καὶ καθίσματα,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

6, 1 μὲν > b || κακίας > y<sup>ac</sup> || 2 οἱ μὴ ὁμολ. : ὁμολογοῦντες  
 R || 3 τύχη κ. εἰμαρμ. > p || 4 πράξει R || Μασθοθαῖοι scripsi :  
 Μασθόθειοι s Μασθοθαῖοι e<sup>ix</sup> Μασθοθαῖοι e<sup>ms</sup> Μασμω-  
 θεοί R Βασμοθαῖοι d v Βασμοθέοι hyz p Βασμῶθειοι ac ||  
 5 ἀρν. + καὶ yz || δὲ > R yz || φθορᾶς s || 6 περικ. : περιγράφοντες  
 yz || 8 βαπτίσονται o d M || 9 τοὺς : τὰς b

6. a. Cf. Act. 5, 17. Matth. 22, 23

6, 1. Ici, comme en V, 14, 9, le compilateur refuse aux juifs le titre de peuple (λαός); cf. *Introd.*, § 250. Sur le contexte anti-hérétique des CA, cf. § 212.

Selon un schème théologique courant, les CA présentent les schismes et hérésies comme une entreprise diabolique (cf. 5, 5) de grande envergure et commencée dès avant la venue du Christ. D'où la présentation sommaire de six sectes, courants, groupes ou mouvements religieux du judaïsme, tous appelés uniformément αἰρέσεις. D'autres auteurs ont établi des listes analogues de sept à dix « hérésies » juives : Hégésippe (cité par Eusèbe), Justin, Épiphane, Pseudo-Jérôme, Isidore de Séville (cf. le dossier établi par G. BARDY dans EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique* II, 23, 9; IV, 22, 7; éd. SC 31, p. 87 et 201). FLAVIUS JOSÈPHE, dans *Antiquitates Judaicae* XVIII, 1-25 et *Bellum* II, 120-161 (éd. B. NIESE, Berlin 1955<sup>s</sup>, t. 4, p. 142-147, et t. 6, p. 176-185) décrit les trois mouvements dont il fut « novice », les Pharisiens, les Sadducéens et les Esséniens, ainsi que les Zéïotes. Cf. M. SIMON, « Les sectes juives d'après les témoi-

6. 1. La foule juive aussi avait donc ses hérésies malfaisantes. 2. Sont en effet Sadducéens, ceux qui parmi eux ne reconnaissent pas la résurrection des morts<sup>a</sup>; 3. Pharisiens, ceux qui attribuent la conduite des pécheurs à l'effet du hasard et du destin; 4. Masbothéens, ceux qui nient la providence, prétendant que les êtres se sont formés sous l'effet d'un mouvement fortuit et privant l'âme de l'immortalité; 5. Hémérobaptistes, ceux qui ne mangent pas sans avoir procédé à leurs ablutions quotidiennes et ne se servent pas de lits, de plats, de cratères, de coupes, de sièges sans les

gnages patristiques », dans *Studia patristica I*, TU 63, 8 (1957); Id., *Les sectes juives au temps de Jésus*, Paris 1960.

6, 2. Les Sadducéens étaient issus principalement de la caste sacerdotale. De tendance conservatrice, ils refusaient les nouvelles croyances, comme celle touchant la résurrection (cf. *Matth.* 22, 23; *Act.* 23, 6-8). Leur parti disparut après la chute du temple.

6, 3. Les Pharisiens se recrutaient chez les docteurs de la Loi et les scribes; ils étaient proches du peuple et s'en faisaient les guides spirituels. Jésus et ses disciples trouvèrent auprès d'eux à la fois sympathie et opposition (cf. *Matth.* 12, 14; *Luc* 6, 7; 13, 31; *Jn* 3, 1.2; *Act.* 5, 34; 15, 5; 26, 5). La chute de Jérusalem, entraînant la disparition des autres partis, fit des Pharisiens les seuls maîtres du judaïsme officiel. Sur leur conception de la liberté humaine, le compilateur rejoint certaines indications de FLAVIUS JOSÈPHE, *Ant. jud.*, XIII, 171 s., XVIII, 12 s., *Bell.* II, 162-164 (éd. B. NIESE, t. 3, p. 182, t. 4, p. 142, t. 6, p. 185).

6, 4. C'est encore le compilateur qui livre le plus d'indications sur les Masbothéens; il pouvait s'agir de baptistes, cf. J. THOMAS, *Le mouvement baptiste en Palestine et Syrie*, Gembloux 1935, p. 40-42; M. SIMON, *Les sectes juives...*, p. 77.

6, 5. Préoccupés de vivre en continué état de pureté, les Hémérobaptistes procédaient à des bains quotidiens, d'où leur nom. Les *Homélie pseudo-clémentines* (cf. *Introd.*, § 12), en II, 23 (éd. B. REHM, p. 44) font de Jean-Baptiste l'un d'entre eux. Cf. J. THOMAS, *Le mouvement baptiste...*, p. 34-37; H. J. SCHÖPERS, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, Tübingen 1949, p. 204.

ἐὰν μὴ καθάρωσιν ὕδατι, οὐδενὶ χράνται. 6. Καὶ οἱ ἐφ' ἡμῶν  
 νῦν φανέντες Ἐβιωναῖοι, τὸν Ὑῖὸν τοῦ Θεοῦ φιλὸν ἀνθρώπων  
 12 εἶναι βουλόμενοι, ἐξ ἡδονῆς ἀνδρὸς καὶ συμπλοκῆς Ἰωσήφ  
 καὶ Μαρίας αὐτὸν γεννῶντες. 7. Οἱ δὲ τούτων πάντων  
 ἑαυτοὺς χωρίσαντες καὶ τὰ πάτρια φυλάσσοντές εἰσιν  
 Ἑσσαῖοι. 8. Ταῦτα μὲν οὖν ἐν τῷ προτέρῳ λαῷ, καὶ νῦν  
 16 ὁ πονηρὸς, σοφὸς ὢν τοῦ κακοποιῆσαι καὶ τὸ καλὸν ὃ τι  
 ποτέ ἐστιν ἀγνοῶν, ἐξ ἡμῶν τινὰς ἐκβαλὼν ἐνήργησεν ἐν  
 αὐτοῖς αἱρέσεις καὶ σχίσματα.

7. 1. Ἡ δὲ καταρχὴ τῶν νέων αἱρέσεων γέγονεν οὕτως.  
 Σίμωνά τινά ἀπὸ Γιθῶν οὕτω καλουμένης κώμης Σαμαρέα,  
 τῇ τέχνῃ μάγον, ἐνδυσάμενος ὁ διάβολος ὑπηρέτην τῆς αὐτοῦ  
 4 μοχθηρᾶς γνώμης ἐποίησατο. 2. Ἡνῖκα δὲ Φίλιππος ὁ

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

6, 10 καθάρωσιν H de<sup>xs</sup> M : καθαρῶσιν R e<sup>ms</sup> || οὐδενὶ : οὐδὲν  
 o || 11 Ἐβιωναῖοι : Βιωναῖοι d + οἱ chy<sup>si</sup> || υῖὸν : Χριστὸν R ||  
 13 αὐτὸν : αὐτῶν v || 15 Ἑσσαῖοι : αἰσαῖοι v ἑπαινοὶ s ἔνθεοι  
 R || οὖν > ds || λαῷ > R || νῦν + μὲν R + δὲ yz de p || 17 ἐξ —  
 ἐκβαλὼν > e || ἐκβαλὼν : ἐμβ. o || ἐν > d

7, 1 οὕτω yz || 2 Σίμων R || τινά : ὄντινα R || Γιθῶν R v Γιθῶν  
 p || Σαμάρεια e -ρέας b -ρείας s || 3 τὴν τέχνην R N M ||  
 μάγον : μάγος p μάγος ὄν R || ἐνδυσάμενος + οὖν αὐτὸν p ||  
 αὐτοῦ : ἑαυτοῦ ch v anie τῆς a v posi μοχθηρᾶς p || 4 μοχθ. :  
 μοχθηρίας h<sup>ac</sup> + ἑαυτοῦ y<sup>si</sup> || δὲ > p

6. b. Jér. 4, 22

6. b. Par alignement sur les autres sectes, des auteurs anciens ont  
 attribué l'Ébionisme à un imaginaire Ébion (cf. PSEUDO-IGNACE,  
*Philad.*, 6, 3). En fait, Ébionite vient d'un terme hébreu signifiant  
 pauvre et par lequel on aurait désigné les chrétiens. Cette secte  
 regroupait des juifs qui s'étaient ralliés au Christ mais ne voyaient en  
 lui que le plus grand des prophètes. C'est dans leur milieu que furent  
 rédigés l'Évangile selon les Hébreux et certaines sections des Pseudo-  
 Clémentines (cf. *Introd.*, § 12). Cf. IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, I, 26, 2 (SC 264, p. 346 s.) ; EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, III, 27 et VI, 17 (SC 31, p. 136, et 41, p. 111) ; J. DANIELOU, *Théologie du judéo-christianisme*, Tournai 1958, p. 68-80 ; M. SIMON, *Verus Israël*, 2<sup>e</sup> édit., Paris 1964, p. 281-307.

avoir purifiés avec de l'eau ; 6. Ébionites, ceux qui, sous nos yeux, soutiennent que le Fils de Dieu est simplement homme et le font naître du plaisir de l'homme et de relations de Joseph avec Marie. 7. Mais il en est qui se séparent de tous les autres et qui gardent les pratiques de leurs pères, ce sont les Esséens. 8. Voilà ce qu'on trouve dans l'ancien peuple ; mais maintenant le Malin, qui s'y connaît pour commettre le mal<sup>b</sup> et ignore ce qu'est le bien, a fait sortir certaines gens de chez nous et a provoqué parmi eux des hérésies et des schismes.

7. 1. Les nouvelles hérésies ont commencé ainsi. Un certain Simon, un Samaritain du bourg appelé Gitton, mage de son métier, fut envahi par le diable, qui le mit au service de ses mauvais desseins. 2. Philippe, notre collègue apôtre, était alors

6, 7. Il s'agit des Esséens, mouvement désormais mieux connu, grâce aux découvertes de Qumrân. Cf. entre autres études, M. SIMON, *Les sectes juives*, p. 42-73. Ici commence le fragment du manuscrit arménien de CA, cf. *Introd.*, § 117.

7, 1. Sur la filiation des hérésies chrétiennes par rapport aux sectes juives, cf. M. SIMON, *Les sectes juives*, p. 114. De nombreux auteurs anciens ont dénoncé les méfaits de Simon le Mage, considéré comme l'initiateur de toutes les hérésies ; cf. JUSTIN, *Apol.* I, 26 et 56 (éd. J. DE OTTO, *Corpus apol. christ.*, t. 1, Iena 1877, p. 76 s., 154 s.) ; IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, I, 23 (SC 264, p. 312 s.) ; EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, II, 1, 10-12 ; 13-14 (SC 31, p. 51, 66-70). L'histoire de Simon eut d'abord pour cadre la Samarie (cf. *Act.* 8). Les démêlés de saint Pierre avec l'hérésiarque sont ensuite contés dans les *Actes de Pierre* (éd. L. VOUAUX, *Acta Petri*, Paris 1922, p. 408 s.) et dans la littérature pseudo-clémentine (*Recogn.* II, 5 et 19, éd. B. REHM, p. 53, 62 s., et *Hom.* VII, 4, éd. B. REHM, p. 123 s.). Les Pères ont vu en Simon le fondateur du gnosticisme ; en fait, cette interprétation ne vaut que pour ses disciples. Cf. L. CERFAUX, « La gnose simonienne », dans *Recueil L. Cerfaux*, t. 1, Gembloux 1954, p. 191-262 ; J. DANIELOU, *Théologie du judéo-christianisme*, p. 84 s.

7, 2. En fait, il s'agissait du diacre Philippe. Sur la présentation de l'Esprit-Saint, cf. *Introd.*, § 243. Les signes et prodiges au service de la prédication : § 330.

συναπόστολος ἡμῶν τῇ τοῦ Κυρίου δόσει καὶ τῇ τοῦ Πνεύματος αὐτοῦ ἐνεργείᾳ δυνάμεις ἰαμάτων ἐπετέλει ἐν Σαμαρείᾳ<sup>a</sup>, ὡς καταπλαγέντας τοὺς Σαμαρεῖς εἰς πίστιν ἔλθεῖν τοῦ τῶν  
 8 ὄλων Θεοῦ καὶ τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ καὶ βαπτισασθαι εἰς τὸ ὄνομα αὐτοῦ, ἣδη δὲ καὶ αὐτοῦ τοῦ Σίμωνος σημεῖα καὶ τέρατα θεασαμένου ἀνευ μαγανείας τινὸς γοητικῆς ἐπιτελούμενα καὶ εἰς θαῦμα καταπεσόντος, καὶ πιστεῦσαντος καὶ  
 12 βαπτισθέντος<sup>b</sup> καὶ προσκαρτεροῦντος τῇ νηστείᾳ καὶ τῇ προσευχῇ· ἀκούσαντες ἡμεῖς τὴν χάριν τοῦ Θεοῦ τὴν ὑπάρξασαν Σαμαρεῦσι διὰ Φιλίππου, παρεγενόμεθα πρὸς αὐτοὺς καὶ πολὺ συμβαλλόμενοι τῷ λόγῳ τῆς διδασκαλίας,  
 16 πᾶσι τοῖς βεβαπτισμένοις ἐπιθέντες τὰς χεῖρας εὐχαῖς τὴν τοῦ Πνεύματος μετουσίαν ἐδώροῦμεθα<sup>c</sup>. 3. Ἰδὼν δὲ ὁ Σίμων, ὅτι διὰ τῆς ἐπιθέσεως τῶν χειρῶν ἡμῶν διδοται τὸ Πνεῦμα τοῖς πιστεύουσιν, λαβῶν χρήματα προσήνεγκεν  
 20 ἡμῖν λέγων· « Δότε καὶ μοὶ τὴν ἐξουσίαν ταύτην, ἵνα κἀγὼ ὅταν ἐπιθῶ τὰς χεῖρας λαμβάνῃ Πνεῦμα ἅγιον<sup>d</sup> », βουλόμενος, ὡς τὸν Ἀδὰμ τῇ γεύσει τοῦ ξύλου τῆς κατ' ἐπαγγελίαν ἀθανασίας ἐστέρησεν, οὕτως καὶ ἡμᾶς τῇ λήψει τῶν χρημάτων  
 24 θέλξας τῆς δόσεως τοῦ Θεοῦ περιγράψαι, ὅπως ἀντικαταλλαζόμενοι ἀποδώμεθα αὐτῷ χρημάτων τὴν ἀτίμητον τοῦ Πνεύματος δωρεάν. 4. Πάντων δὲ ἡμῶν ἐπὶ τούτῳ ταραχθέν-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

7, 5 τῆ<sup>a</sup> > p<sup>o</sup> || 6 ἰαμάτων > M || ἐπετέλει : ἀπ. s || 8 Ἰησοῦ + Χριστοῦ y || 9 ἣδη — Σίμωνος : ἀλλὰ καὶ αὐτὸν τὸν Σίμονα yz || 10 θεασάμενον yz || 11 καὶ<sup>1</sup> > yz || 11-12 καταπεσ. — βαπτ. καὶ : ἐλθεῖν καὶ πιστεῦσαι καὶ βαπτισθῆναι καὶ δέξασθαι yz || 11-12 καὶ πιστ. — βαπτισθ. > ch || 11-12 βαπτισθέντος καὶ πιστεῦσαντος cō d || 12 καὶ προσκαρτερ. > R e || τῆ<sup>a</sup> > ch || 13 προσευχῇ : δεήσει p + αὐτοῦ προσκαρτεροῦντος R || ἀκούσαντες + οὖν yz || 14 ὑπάρξασαν + τοῖς p || 15 αὐτοὺς : αὐτὸν R || πολὺ : πολλοὶ R || συμβαλλόμενοι d || 16 ἐπιθέντες : ἐπιτιθ. ayz || 17 τοῦ + Θεοῦ καὶ τοῦ ἁγίου R || μετουσίαν : χάριν yz || ἐδώροῦμεθα + πᾶσιν R || ὁ > ayz || 18 ἡμῶν > R || 21 ἄν : ἐάν R y<sup>o</sup> e || τὴν χεῖρα ayz || λαμβάνει ds M || πνεῦμα ἅγ. : πνεύματος ἁγίου s || 22 τῇ γεύσει : ἡ γεύσις p || ἐπαγγελίας R || 23 ἐστέρησεν + ὁ διάβολος yz || οὕτως : -τω yz es -τος p || 24 θελξ. : ἀπατήση y ἐπατήσας z || περιγράψαι : ἀπογορ.

en Samarie<sup>a</sup> ; grâce au don du Seigneur et à l'action de son Esprit il exerçait des pouvoirs de guérison au point que les Samaritains, frappés de stupeur, embrassaient la foi au Dieu de toutes choses et au Seigneur Jésus, et se faisaient baptiser en son Nom. Simon lui-même avait vu ces signes et prodiges accomplis sans recours aux sortilèges de quelque charlatan ; il tomba en admiration, il crut, fut baptisé<sup>b</sup> et persévérât dans le jeûne et la prière. Ayant appris que la grâce de Dieu était à l'œuvre chez les Samaritains, par l'intermédiaire de Philippe, nous nous rendîmes auprès d'eux et après avoir amplement poursuivi l'exposé de la doctrine, nous avons imposé les mains à tous ceux qui avaient été baptisés ; puis avec des prières nous leur avons communiqué l'Esprit<sup>c</sup>. 3. *Mais, voyant que par notre imposition des mains l'Esprit était donné aux fidèles, Simon prit de l'argent et nous l'offrit en disant : « Donnez-moi aussi ce pouvoir, pour que celui à qui j'imposerais les mains reçoive l'Esprit-Saint<sup>d</sup>. »* De même qu'il avait spolié Adam de l'immortalité promise en lui faisant goûter le fruit de l'arbre, de même, en nous tentant par une offre d'argent, il voulait nous priver du don de Dieu, pour qu'en échange de l'argent nous lui cédions le don inestimable de l'Esprit. 4. Cela nous avait tous troublés ;

R περιδράζεται p<sup>o</sup> στερῆσαι ὑπὸ τοῦ διαβόλου τοίνυν καὶ ὁ Σίμων κινήσεις προσήνεγκε τὰ χρήματα yz || ὅπως + ἀπατηθέντες yz || ἀντικαταλλ. : ἀντιλαξ. R ἀνταλλαζόμεθα καὶ y ἀντικαταλλαζόμεθα καὶ z || 25 ἀποδώμεθα v || χρημάτων anie αὐτῷ yz > R p || 26 ἐπὶ > p || τούτῳ : τοῦτο yz τούτου e > p

7. a. Cf. Act. 8 || b. Cf. Act. 8, 13 || c. Cf. Act. 8, 17 || d. Act. 8, 18-19

7, 3. L'imposition des mains : cf. *Introd.*, § 360. Le tentateur, ici, c'est le diable agissant par Simon le Mage, dont il avait pris possession, selon le v. 1.

7, 4. Les interventions de saint Pierre dans les CA : cf. *Introd.*, § 22.

των, ἀτενίσας ἐγὼ Πέτρος εἰς τὸν ἐν αὐτῷ κακοῦργον ὄφιν  
 28 εἶπον τῷ Σίμωνι· « Τὸ ἀργύριόν σου σὺν σοὶ εἶη εἰς  
 ἀπώλειαν, ὅτι τὴν δωρεάν τοῦ Θεοῦ ἐνόμισας διὰ χρημάτων  
 κτᾶσθαι· οὐκ ἔστι σοι μερίς ἐν τῷ λόγῳ τούτῳ οὐδὲ κλήρος  
 ἐν τῇ πίστει ταύτῃ, ἡ γὰρ καρδία σου οὐκ ἔστιν εὐθεῖα  
 32 ἐνώπιον τοῦ Θεοῦ· μετανόησον οὖν ἀπὸ τῆς κακίας σου  
 ταύτης καὶ δεήθητι τοῦ Θεοῦ, εἰ ἄρα ἀφεθήσεται σοι ἡ  
 ἐπίνοια τῆς καρδίας σου· εἰς γὰρ χολὴν πικρίας καὶ σύνδεσμον  
 ἀδικίας θεωρῶ σε ὄντα. » 5. Ἀλλὰ τότε μὲν ὁ Σίμων  
 36 ἔμφορος γενόμενος φησιν· « Παρακαλῶ, δεήθητε ὑμεῖς ὑπὲρ  
 ἐμοῦ πρὸς τὸν Κύριον, ὅπως μηδὲν ἐπέλθῃ ἐπ' ἐμὲ ὧν  
 εἰρήκατε! »

8. 1. Ἦνίκα δὲ ἐξήλθομεν ἐν τοῖς ἔθνεσιν κηρύσσειν εἰς  
 τὸν κόσμον τὸν λόγον τῆς ζωῆς, τότε ἐνήργησεν ὁ διάβολος  
 εἰς τὸν λαόν, ἀποστεῖλαι ὀπίσω ἡμῶν ψευδαποστόλους εἰς  
 4 βεβήλωσιν τοῦ λόγου· καὶ προσέβαλοντο Κλεόβιον τινα καὶ  
 παρέξευξαν τῷ Σίμωνι, οὗτοι δὲ μαθητεύουσιν Δοσιθέῳ τινί,  
 ὃν καὶ παρευδοκίμησαντες ἐξώσαντο τῆς ἀρχῆς· εἶτα καὶ

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

7, 27 τὸν : αὐτὸν ὄντα R || ἐν > z || ὄφιν + θεωρήσας τῷ πνεύματι R  
 + ἐνδιαθετον διάβολον e<sup>ms</sup> || 28 εἶη : εἰ ab > d || 30 ἔστι : fortasse  
 ἔστω e || οὐδὲ : οὔτε s || οὐδὲ κλήρος posi μερίς R || 31 ἐν — ταύτη  
 > R || σου > R || 32 Θεοῦ : κυρίου ayz || 33 σοι > e || 34 ἐπίνοια  
 + εἶτι R || χολὴν : σχολὴν e<sup>ae</sup>h || 35 θεωρῶ : ὄρω ch N M || ὄντα σε  
 s || 36 φησιν : εἶπεν yz + εἶπεν o || παρακαλῶ + οὖν ὑμᾶς  
 o p > y<sup>ae</sup>z || ὑμεῖς > o || 37 ἐμοῦ — ἐπέλθῃ > z || ἐπέλθοι ho<sup>o</sup>

8, 1 ἐξήλθομεν : -θωμεν e ἐξήλθεν R || ἐν : καὶ R > e ||  
 1-2 κηρύσσειν — κόσμον > R || εἰς τ. κόσμον > ayz || 2 ζωῆς +  
 ἐκηρύσσωμεν R || 3 εἰς<sup>1</sup> : πρὸς R || 4 προσέβαλοντο p || Κλεόβιον yz ||  
 5 παρέξευξαν : προσέξ. R || 6 καὶ<sup>1</sup> > R M || ἐξώσαν R

7. e. Act. 8, 20-23 || f. Act. 8, 24

8. 1. Hégésippe comptait les Samaritains parmi les sept « hérésies »  
 juives (dans EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, IV, 22, 7,

alors moi, Pierre, les yeux fixés sur le serpent malfaisant  
 qui était en lui, je dis à Simon : « *Périsse ton argent et toi  
 avec, car tu as voulu le procurer le don de Dieu par de  
 l'argent; il n'y a pour toi ni part dans cette affaire ni place  
 dans cette foi, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu;  
 repens-toi donc de ce forfait et supplie Dieu; le projet que  
 tu as formé en ton cœur le sera peut-être pardonné; car je vois  
 que tu es dans l'amertume du fiel et dans les liens de l'ini-  
 quité.* » 5. Mais Simon fut alors pris d'épouvante et dit :  
 « *Je vous en supplie, priez le Seigneur pour moi, qu'il ne  
 m'arrive rien de ce que vous avez dit.* »

8. 1. Lorsque nous sommes partis  
 chez les païens pour annoncer au  
 monde la Parole de vie, le diable  
 intervint alors dans le peuple et envoya à notre suite de  
 faux apôtres pour profaner la Parole. Ils susciterent un  
 certain Cléobios qu'ils adjoignirent à Simon; tous deux  
 furent les disciples d'un certain Dosithée, qu'ils surpas-  
 sèrent et qu'ils dépossédèrent de son autorité. D'autres

SC 31, p. 201; cf. ci-dessus note 6, 1) et, par l'origine samaritaine de  
 Simon le Mage, il établissait entre « hérésies » juives et chrétiennes un  
 rapport de filiation directe. Mais le compilateur ne peut mettre en  
 évidence une parenté aussi étroite, puisqu'il n'a pas compté les  
 Samaritains dans sa liste des « hérésies » juives. Cependant il souligne  
 lui aussi les origines samaritaines de Simon le Mage, par la naissance  
 et par la fréquentation de Dosithée. Parmi les plus anciens catalogues  
 d'hérétiques, c'est encore à celui d'Hégésippe que la liste des CA  
 ressemble le plus. On y trouve mention de Cléobios, peu connu par  
 ailleurs, si ce n'est principalement par les *Actes de Paul* (cf. *Introd.*,  
 § 13), et de Dosithée, encore connu par les *Pseudo-Clémentines* (cf.  
*Introd.*, § 12; L. CERFAUX, « La gnose simonienne... », p. 212. Quant  
 aux cinq autres hérétiques du catalogue des CA, c'est surtout par  
 IRÉNÉE DE LYON qu'ils sont connus (*Contre les hérésies*, I, 13 s.; 23,  
 5 s.; 26, 1; III, 3, 4; SC 264, p. 188 s., 320 s., 344 s.; SC 211, p. 38 s.).  
 Il est étonnant que le compilateur ne mentionne pas les Valentiniens,  
 alors qu'il réfute leur doctrine dans le *Commentaire sur Job* (cf. *Introd.*,  
 § 48). Sur le sens général de ce catalogue d'hérésies, cf. *Introd.*, § 212.

ἕτεροι ἑτέρων κατήρξαν ἐκτόπων δογμάτων, Κήρινθος καὶ  
 8 Μάρκος καὶ Μένανδρος καὶ Βασιλείδης καὶ Σατορνύλος.  
 2. Τούτων οἱ μὲν πολλοὺς θεοὺς, οἱ δὲ τρεῖς ἑναντίους,  
 ἀνάρχους, αἰεὶ συνόντας ἑαυτοῖς, οἱ δὲ ἀπείρους καὶ ἀγνώστους  
 δοξάζουσιν· καὶ οἱ μὲν τὸν γάμον ἀθετοῦσιν, οὐκ εἶναι τοῦ  
 12 Θεοῦ ἔργον δοξάζοντες, ἄλλοι δὲ τινα τῶν βρωμάτων  
 βδελύσσονται, οἱ δὲ ἀναίδην ἐκπορνεύουσιν, οἳ οἱ οἱ νῦν  
 ψευδάνυμοι Νικολαῖται.

9. 1. Ὁ μέντοι Σίμων ἐμοὶ Πέτρῳ πρῶτον μὲν ἐν  
 Καισαρείᾳ τῇ Στρατώνος, ἐνθα Κορνήλιος ὁ πιστὸς ἐπίστει-  
 σεν ὧν ἔθνικὸς ἐπὶ τὸν Κύριον Ἰησοῦν δι' ἐμοῦ<sup>a</sup>, συντυχῶν  
 4 μοι ἐπειρᾶτο διαστρέφειν τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ, συμπαρόντων  
 μοι τῶν ἱερῶν τέκνων, Ζακχαίου τοῦ ποτε τελώνου<sup>b</sup> καὶ  
 Βαρνάβα, καὶ Νικήτου καὶ Ἀκύλα ἀδελφῶν Κλήμεντος τοῦ  
 Ῥωμαίων ἐπισκόπου τε καὶ πολίτου, μαθητευθέντος δὲ καὶ  
 8 Παύλῳ τῷ συναποστόλῳ ἡμῶν καὶ συνεργῶ ἐν τῷ Εὐαγγε-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

8, 7 ἕτεροι : -ροις e || ἐκτόπων : ἐκ πονηρῶν R d || δογμάτων : δαιμό-  
 νων b || Κήρινθος : κορίνθιος es || 8 βασιλείδης ch s || καὶ<sup>a</sup> > yz ||  
 Σατορνύλος a<sup>ix</sup>chyz ds M : στρατόνικος R e a<sup>2ms</sup> [ἐν ἄλλῳ *praem.*]  
 || 10 ἀνάρχους ayz de<sup>ms</sup> M : -χος o -χως b ch e<sup>ix</sup> || αὐτοῖς  
 ch || 11 οὐκ : μὴ p || 12 δοξάζοντες : δοξάντες o > p || 13 οἱ δὲ :  
 καὶ ch ds M || ἀναίδην : -δῶς R e p || ἐκπορνεύουσιν : -νεύονται h  
 -νεύειν R πορνεύουσιν yz || οἳ οἱ : οἱ R z + εἰσιν p || 14 Νικολ. :  
 κολαῖται s

9, 1 μέντοι : μὲν οὖν N M || Σίμων : ὕμῶν R || μὲν > a<sup>yz</sup> || 2 τῇ :  
 τῆς R yz N p || ὁ πιστὸς > p || 3 ὧν ἔθν. : ἔθν. ὧν ch p δ [ὡς  
 z] ἔθνικὸς yz || κύριον + ἡμῶν b || 5 μοι + καὶ p || ἱερῶν : ἱερῶν  
 R + μου p || τέκνων : ἀδελφῶν s + δὲ R || 5-6 Ζακχαίου  
 — Ἀκύλα : Ζακχαῖος ὁ ποτε τελώνης κ. Βαρνάβας κ. Νικήτης κ.  
 Ἀκύλας p || 6 ἀδελφῶν : -φοὶ p -φου s || 7 Ῥωμαίου M || τε > ch  
 || πολιτῶν b || μαθητευθέντος R a<sup>ix</sup>yz : -τευθέντι a<sup>sch</sup>ym<sup>s</sup> [γρφ  
 καὶ *praem.*] -τεύσαντι N M || καὶ<sup>a</sup> > p || 8 Παύλου τοῦ συνα-  
 ποστόλου ... συνεργοῦ a<sup>ac</sup>

9. a. Cf. Act. 10 || b. Cf. Lc 19, 2

ensuite se firent les champions de différentes doctrines  
 extravagantes : Cérinthe, Marc, Ménandre, Basilide et  
 Saturnil. 2. Parmi eux, les uns professent qu'il y a plusieurs  
 dieux ; d'autres, qu'il y a trois dieux opposés, qui sont  
 sans commencement et coexistent toujours ensemble.  
 D'autres encore professent qu'il y a une infinité de dieux  
 et qu'on ne peut les connaître ; certains rejettent le mariage  
 en professant qu'il n'est pas l'œuvre de Dieu, d'autres  
 refusent certains aliments, d'autres encore forniquent  
 impudemment, comme ceux que maintenant on appelle  
 à tort Nicolaïtes.

9. 1. Simon me rencontra, moi,  
 La chute de Simon le Mage. Pierre, d'abord à Césarée de Stratôn,  
 où Corneille, le croyant, en vint par  
 mon intermédiaire du paganisme à la foi au Seigneur  
 Jésus<sup>a</sup>. Simon tenta de perturber l'annonce de la Parole  
 de Dieu. J'étais alors accompagné des saints fils Zachée,  
 jadis publicain<sup>b</sup>, et Barnabé, Nicétas et Aquila, les frères  
 de Clément, l'évêque et le compatriote des Romains, qui  
 fut lui-même disciple de Paul, notre collègue apôtre et  
 notre collaborateur dans l'évangélisation. Devant eux

8, 2. Ces doctrines hérétiques sont longuement exposées, discutées  
 et réfutées dans l'abondante littérature anti-hérétique, dont le *Contre  
 les hérésies* d'Irénéé fournit le meilleur exemple. Sur les comporte-  
 ments divergents relatifs aux aliments et à la sexualité, cf. *Introd.*,  
 § 411, IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, I, 24 ; 26, 3 ; 28 (SC 264,  
 p. 320 s., 348 s., 354 s.). A propos des Nicolaïtes, voir le dossier établi  
 par EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, III, 29 (SC 31,  
 p. 139).

9. Sources des CA dans cette section : cf. *Introd.*, § 12, 13 ; le style  
 pseudépigraphique : § 22 ; les signes et prodiges : § 330. Stratôn : cf.  
 EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, II, 10, 3 (SC 31, p. 63).

9, 1. Clément, disciple de Paul : c'est ainsi que les auteurs anciens  
 ont interprété *Phil.* 4, 3 ; cf. p. ex. EUSÈBE DE CÉSARÉE, III, 15 (SC  
 31, p. 120). Le Christ comme Prophète : cf. L. CERFAUX, « Le Vrai  
 Prophète des Clémentines », dans *Recueil Cerfaux*, t. 1, p. 301-319 ;  
 H. J. SCHOEPS, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*,  
 p. 87-116. Μονορχία : cf. III, 5, 4 et *Introd.*, § 226.

λίω· καὶ τρίτον ἐπ' αὐτῶν διαλεχθεὶς αὐτῷ εἰς τὸν περὶ  
προφήτου λόγον καὶ περὶ Θεοῦ μοναρχίας, ἠττήσας αὐτὸν  
δυνάμει τοῦ Κυρίου καὶ εἰς ἀφωνίαν καταβαλὼν φυγάδα

12 κατέστησα εἰς τὴν Ἰταλίαν.

2 (9). Γενόμενος δὲ ἐν Ῥώμῃ πολὺ τὴν Ἐκκλησίαν  
ἔσκυλεν, πολλοὺς ἀνατρέπων καὶ ἑαυτῷ περιποιούμενος, τά  
τε ἔθνη ἐξιστῶν μαγικῇ ἐμπειρίᾳ καὶ δαιμόνων ἐνεργείᾳ, ὡς  
16 καὶ ποτε μέσης ἡμέρας προσελθὼν εἰς τὸ θέατρον αὐτῶν,  
κελεύσας τοῖς δήμοις ἀρπαγῆναι κάμῃ, ἐν τῷ θεάτρῳ  
ἐπηγγέλλετο πτῆναι δι' ἀέρος. 3. Πάντων δὲ ἐπὶ τούτῳ  
μετεώρων τυγχανόντων ἐγὼ προσυχομένη καθ' ἑαυτόν, καὶ  
20 δὴ μετεωρισθεὶς ὑπὸ δαιμόνων ἵπτατο μετάρσιος εἰς ἀέρα,  
λέγων εἰς οὐρανοὺς ἀνιέναι κάκειθεν αὐτοῖς τὰ ἀγαθὰ  
ἐπιχορηγήσειν· τῶν δὲ δῆμων ἐπευφημούντων αὐτὸν ὡς  
θεόν, ἐκτείνας ἐγὼ τὰς χεῖρας εἰς οὐρανὸν σὺν αὐτῇ τῇ  
24 διανοίᾳ ἰκέτευον τὸν Θεὸν διὰ Ἰησοῦ τοῦ Κυρίου ῥῆξαι τὸν  
λυμεῶνα καὶ τὴν ἰσχὺν τῶν δαιμόνων περικόψαι ἐπ' ἀπάτη  
καὶ ἀπωλείᾳ ἀνθρώπων κεκρημένων αὐτῇ, βάζαντα δὲ μὴ  
θανατῶσαι, ἀλλὰ συντρίψαι.

28 4. Καὶ ὑπολαβὼν, ἀτενίσας εἶπον τῷ Σίμωνι· « Εἰ Θεοῦ  
ἄνθρωπος· ἐγὼ, ἀπόστολος δὲ Ἰησοῦ Χριστοῦ ἀληθῆς καὶ  
διδάσκαλος εὐσεβείας, ἀλλ' οὐ πλάνης, οἶος σὺ Σίμων,  
προστάσσω ταῖς πονηραῖς δυνάμεσιν τοῦ τῆς εὐσεβείας

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

9, 9 καὶ > yz || τρίτον + οὖν yz || αὐτῶν : αὐτὸν R e || 10 προ-  
φητῶν R ds || περὶ > ch || αὐτὸν + τῇ R || 11 καὶ — καταβαλὼν >  
y<sup>ao</sup>z || 12 κατέστησα : -σαν d -σεν h<sup>ao</sup>y<sup>ao</sup>z || 13 γενόμε. δὲ : ἐκεῖνος  
δὲ γενόμενος yz || Ῥώμῃ + ὁ Σίμων p || 14 ἔσκυλεν : ἐσκυλμένοι s ||  
ἀνατρέπων πολλοὺς ω p || 15 τε : δὲ R H N || ἐξιστῶν achy<sup>tr</sup>z : ἐκστά-  
νων R v ἐξιστάνων de p ἐξιστᾶναι s γρφ καὶ ἐκστάν yms  
|| ἐμπειρία : τέχνη M || καὶ — ἐνεργείᾳ > R H || 16 προσελθὼν : προσ. s  
|| τὸ > s p || 17 κελεύσαι yz || δήμοις R s || ἀρπ. : ἐλκυσθῆναι yz ||  
18 ἐπηγγέλλετο + τοῦ R + γάρ yz || ἐπὶ : διὰ R || τούτῳ : τὸ  
αὐτῷ p || 19 μετεώρων post 18 δὲ e > p || τυγχαν. : συνελθον//των  
p || καθ' ἑμαυτόν yz || 20 ἵπτατο + ὡς καὶ ποτε e<sup>ms</sup> || εἰς + τὸν  
R || 22 ἐπιχορηγήσαι R ἐπιχορηγεῖν N M || τοῦ δὲ δήμου p ||

pour la troisième fois je discutais avec Simon des questions  
concernant le Prophète et la monarchie divine. Par la  
puissance du Seigneur je le confondis, le contraignis au  
silence et le forçai ainsi à fuir en Italie.

2. Venu à Rome, Simon tourmenta beaucoup l'Église,  
il détourna de nombreux fidèles et se les attacha, émer-  
veillant les païens par sa pratique de la magie et par  
l'action des démons. A tel point qu'une fois, se rendant  
vers le milieu du jour dans leur théâtre, il convainquit les  
foules de m'y entraîner moi aussi et, au théâtre, il annonça  
qu'il volerait dans les airs. 3. Cela les captivait tous,  
mais moi, je priais en moi-même. Lui donc, soulevé par  
les démons, volait, suspendu dans les airs ; il disait qu'il  
allait monter vers les cieus et qu'il leur procurerait les  
biens célestes. Tandis que les foules l'acclamaient comme  
un dieu, je tendis les mains vers le ciel et en me concentrant  
je priai Dieu, par le Seigneur Jésus, de broyer ce dévasta-  
teur et d'anéantir la force des démons, qui se servaient  
d'elle pour tromper et perdre les hommes, de ne pas tuer,  
cependant, en frappant, mais de briser.

4. Puis, prenant la parole, je dis à Simon en le fixant  
des yeux : « Puisque je suis un homme de Dieu, un vrai  
apôtre de Jésus-Christ, et que j'enseigne la foi et non  
l'erreur, comme toi, Simon, je commande aux puissances  
mauvaises du traître qui a renié la foi, car c'est par elles

δὲ > c || ἐπευφημ. : ἐπιφημιζόντων R εὐφημούντων p || αὐτὸν >  
R a N v || 23 εἰς + τὸν e > v<sup>ao</sup> || οὐρανὸν : -νοὺς p > v<sup>ao</sup> || σὺν : ἐν M ||  
αὐτῇ > ch p || τῇ > a v || 24 διανοίᾳ + μου p || ἰκετεῶν p || ῥῆξαι :  
ῥάξαι chy ῥύξαι z || 26 ἀπωλείᾳ + τῶν M || αὐτῇ : αὐτὴν M  
+ καὶ R || ῥάξαντα a<sup>tr</sup>chy : ῥύξ. z ῥήξ. R de a<sup>ms</sup> [ἐν  
ἄλλῳ praem.] ῥήξαντες s ῥίψαντα p ῥίψαν v || 27 ἀλλὰ +  
μόνον p || 28 τῷ Σίμωνι > p || 30 πλάνος yz || οἶος : ἦς d ὡς b  
+ ἦν p || σὺ > y<sup>ao</sup>z erasit p || 31 προστάσσω + ἐν ὀνόματι τοῦ  
κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἡμῖν p || τοῖς πονηροῖς b || τοῦ : τοὺς R

32 ἀποστάτου, ἐφ' αἷς ὀχεῖται Σίμων ὁ μάγος, ἀφεῖναι τῆς  
κρατήσεως, ὅπως ἐξ ὑψους κατενεχθῆ εἰς γέλωτα τῶν  
ἀπατηθέντων ὑπ' αὐτοῦ. » Καὶ εἰπόντος μου ταῦτα, περι-  
36 καπεῖς τῶν δυνάμεων ὁ Σίμων μετὰ μεγάλου ἤχου κατηνέχθη  
ποδῶν τοὺς ταρσοὺς. 5. Καὶ φωνῆ τῶν ὄχλων λέγουσα·  
« Εἰς Θεός, ὃν Πέτρος δικαίως καταγγέλλει τῇ ἀληθείᾳ  
μόνον. » Καὶ πολλοὶ ἀπέστησαν ἀπ' αὐτοῦ, τινὲς δὲ ἄξιοι  
40 τῆς ἀπωλείας αὐτοῦ ὄντες παρέμειναν αὐτοῦ τῇ μοχθηρᾷ  
διδασκαλίᾳ. 6. Καὶ οὕτως πρώτη ἐπάγη ἡ τῶν Σιμωνιανῶν  
ἀθεωπάτη αἵρεσις ἐν Ῥώμῃ, καὶ διὰ τῶν λοιπῶν ψευδα-  
ποστόλων ἐνήργει ὁ διάβολος.

10. 1. Τούτοις δὲ πᾶσιν ἐπίσης σκοπὸς ἦν εἶς καὶ ὁ  
αὐτὸς ἀθεότητος, τὸν μὲν παντοκράτορα Θεὸν βλασφημεῖν,  
ἄγνωστον δοξάζειν καὶ μὴ εἶναι Πατέρα τοῦ Χριστοῦ μηδὲ  
4 τοῦ κόσμου δημιουργόν, ἀλλ' ἄλεκτον, ἄρρητον, ἀκατονό-  
μαστον, αὐτογένεθλον· Νόμῳ καὶ Προφήταις μὴ χρᾶσθαι,  
πρόνοιαν μὴ εἶναι, ἀνάστασιν μὴ πιστεῦναι, κρίσιν μὴ εἶναι  
καὶ ἀνταπόδοσιν, ψυχὴν ἀθάνατον μὴ ὑπάρχειν, ἡδονῇ χαίρειν  
8 μόνῃ καὶ πρὸς πᾶσαν θρησκείαν ἀδιαφόρως ἐκκλίνειν. 2. Οἱ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

9, 32 ἀποστάτου : ἀποστάτας o ἐπιστάτας b || ἀφεῖναι :  
ἀφήναι N p || 33 κρατήσεως + αὐτὸν p || κατενεχθῆ + ἐνώπιον πάν-  
των p || γέλωτα + καὶ ὄνειδισμὸν p || 34 μου : μοι o || περικ. : ἐναφε-  
θεις yz || 35 τῶν + πονηρῶν p || μεγάλου : πολλοῦ ch || ἤχους R  
e v ἤχου d || κατηνέχθη post Σίμων H M || 36 πτώμα > H M ||  
συνεπρίθη p || 36-37 τὸ — ποδῶν : τοὺς πόδας καὶ τῶν χειρῶν p || 36  
τὸ ἰσχ. : τῶν ἰσχύων s || 37-38 καὶ — Θεός : εὐθὺς οὖν φωνῆ αἵρε-  
ται ἐκ τῶν ὄχλων εἰς Θεός λέγουσα yz || 37 τοῦ ὄχλου p || 38 εἰς + ὁ H  
|| 39 μόνον : μόνος yz e > e p || τινὲς : οἱ yz || 40 παρέμειναν :  
παρασέμειναν e παραπέμειναν s || μοχθηρᾷ : μοχθηρία τῆς R > s ||  
41 διδασκαλίας R || οὕτω yz || πρώτος R πρώτων yz || 42  
θεωπάτη o || λοιπῶν + δὲ yz

10, 1 ἐπίσης : ἐφ' ἴσης ch εἰς R || σκοπὸς : κοπὸς b || ὁ > p ||  
2 ἀθεότατος p<sup>o</sup> ἀθεότης R c || τὸν : τοῦ R || παντοκρ. : πατέρα  
R || 3 εἶναι : εἰς R || τοῦ > M || μηδὲ : μήτε N M || 4 κόσμου + δοξά-  
ζειν y<sup>o</sup> || ἄρρητον ἄλεκτον c ch || 6 εἶναι + μηδὲ yz || πιστεῦναι : ποιεῖν

que Simon le Mage est soulevé : qu'elles perdent leur efficacité et que Simon soit précipité d'en haut, pour être la risée de ceux qu'il a trompés.» Pendant que je parlais ainsi, les puissances abandonnèrent Simon, qui fut précipité avec grand bruit ; dans sa chute, il s'écrasa violemment et se brisa la hanche et les pieds. 5. Et la clameur de la foule confessait : « Il n'y a qu'un Dieu, dont Pierre annonce justement et en vérité qu'il est unique. » Et beaucoup quittèrent Simon, mais certains, qui méritaient le même anéantissement que lui, persévérèrent dans sa doctrine malfaisante. 6. Ainsi se fixa à Rome la première hérésie, la plus impie, celle des Simonien ; et le diable continuait d'agir par les autres faux apôtres.

L'incohérence  
des hérésies.

10. 1. Tous ceux-ci avaient pareillement un seul et même but, l'impiepiété : blasphémer le Dieu tout-puissant, professer qu'on ne peut le connaître, qu'il n'est pas le Père du Christ ni le créateur de l'univers, qu'on ne peut en parler, ni en discuter, ni le nommer, et qu'il est né de lui-même, qu'il ne faut pas se servir de la Loi et des Prophètes, qu'il n'y a pas de providence, qu'il ne faut pas croire à la résurrection, qu'il n'y a ni jugement ni rétribution, que l'âme n'est pas immortelle, qu'il ne faut que jouir du plaisir et qu'on peut adopte indistinctement toute religion. 2. Les uns prétenden

νηστεύειν b ὁμολογεῖν v > y<sup>ix</sup> [rest. y<sup>ms</sup>] z || 6-7 κρίσιν —  
ἀνταπόδοσιν > p || 6 μὴ εἶναι<sup>2</sup> post ἀνταπόδ. e v > y<sup>ix</sup> [rest. y<sup>ms</sup>]  
z || 7 ἀνταπ. + μὴ κείσθαι yz

9, 5. Le cri de la foule : cf. E. PETERSON, *Eis Θεός*, Göttingen 1929 ; M. SIMON, *Verus Israel*, p. 357-360.

10. Dans ce répertoire sont dénoncées certaines des doctrines professées par les hérétiques nommés au c. 8 ; cf. *Introd.*, § 32, 212.

10, 2. Sur la controverse au sujet des animaux, cf. H. J. SCHOEPS, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, p. 189.

μὲν γὰρ πλείους θεοὺς εἶναι λέγουσιν, οἱ δὲ τρεῖς ἀνάρχους, οἱ δὲ δύο ἀγενηήτους, οἱ δὲ αἰῶνας ἀπείρους· καὶ οἱ μὲν αὐτῶν ἀγαμίαν διδάσκουσιν καὶ κρεῶν ἀποχὴν καὶ οἴνου<sup>a</sup>,  
 12 βδελυκτὰ λέγοντες εἶναι καὶ γάμον καὶ παίδων γένεσιν καὶ βρωμάτων μετάληψιν, ἅ' ὡς σεμνοὶ τινες τὴν πονηρὰν αὐτῶν γνώμην ὡς ἀξιόπιστον παραδεχθῆναι ποιήσωσιν· τινὲς δὲ ἐξ αὐτῶν νομοθετοῦσι κρεῶν ἀπέχεσθαι οὐχ ὡς  
 16 ἀλόγων ζώων, ἀλλ' ὡς λογικῆν ἐχόντων ψυχὴν καὶ φόνου δίκην εἰσπράσσεσθαι μελλόντων τῶν ταῦτα κατατολμώντων σφάζειν. 3. Ἔτεροι δὲ ἐξ αὐτῶν ἔλεγον μόνου δεῖν χοιρείου ἀπέχεσθαι, τὰ δὲ κατὰ νόμον καθαρὰ ἐσθίειν καὶ περιτέμνεσθαι  
 20 νομίμως, πιστεύειν δὲ εἰς Ἰησοῦν ὡς εἰς ὅσιον ἄνδρα καὶ προφήτην· ἄλλοι δὲ ἀναίδην ἐκπορνεύειν καὶ παραχρᾶσθαι τῇ σαρκὶ ἐδίδασκον καὶ διὰ πάσης ἀνοσιουργίας ἰέναι, ὡς οὕτως καὶ μόνως ἐκφεύξεσθαι τὴν ψυχὴν τοῦς κοσμικοῦς  
 24 ἄρχοντας. Οὗτοι δὲ πάντες τοῦ διαβόλου τυγχάνουσιν ὄργανα καὶ υἱοὶ ὀργῆς<sup>b</sup>.

11. 1. Ἡμεῖς δὲ τέκνα Θεοῦ καὶ υἱοὶ εἰρήνης<sup>a</sup>, τὸν ἱερὸν καὶ εὐθὴ λόγον κηρύσσοντες τῆς εὐσεβείας, ἓνα μόνον Θεὸν καταγγέλλομεν, νόμου καὶ προφητῶν Κύριον, τῶν ὄντων  
 4 δημιουργόν, τοῦ Χριστοῦ Πατέρα, οὐκ αὐταίτιον καὶ αὐτογένεθλον, ὡς ἐκεῖνοι οἴονται, ἀλλ' ἀίδιον καὶ ἀναρχον καὶ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

10, 9 γὰρ : οὖν yz || εἶναι ante θεοὺς a > h || λέγουσιν + εἶναι R ||  
 10 ἀπείρους : ἀπεινούς d ἀπεράντους R || 12 εἶναι λέγοντες  
 ∞ M || εἶναι + ταῦτα yz || γένεσιν : γέννησιν N M || 13 ἅ' : ἦν a<sup>tx</sup>  
 [lv' a<sup>ms</sup>] || 14 ποιῶσιν ch || 15 ἐξ αὐτῶν > R || 17 μελλόντας N p  
 -ντες R || τῶν ... κατατολμώντων [-μόντα z] ayz : τοῦς ...  
 κατατολμώντας R ch N M || 18 ἐξ' αὐτῶν > p || ἔλεγον : λέγουσι  
 ch > p || μόνου b || δεῖν + φάσκοντες a M > R || χοιρείου : -ρέου  
 R p post ἀπέχεσθαι M || 19 τὰ : ταῦτα yz || 20 εἰς<sup>a</sup> : εἰ a<sup>so</sup> >  
 ch || 21 ἄλλο o || ἀναιδῶς p || ἐκπορνεύειν : -νευσιν R -νεύου-  
 σιν v πορεύεσθαι p || 22 ἰέναι : εἶναι R || 22-24 ὡς — ἄρχοντας  
 > p || 23 μόνως : μόνω d μόνον e || ἐκφεύξεσθαι R ch || κοσμικοῦς  
 R d || 24 ὄργανα τυγχάν. ∞ z M

11, 1 ἡμεῖς : ὑμεῖς o || εἰρήνης + ὄντες N M || 2-3 κηρύσσομεν ...

qu'il y a plusieurs dieux ; d'autres, qu'ils sont trois sans commencement ; d'autres qu'il y en a deux inengendrés ; d'autres, qu'il y a une infinité d'éons ; certains d'entre eux enseignent qu'il faut s'abstenir du mariage, des viandes et du vin<sup>a</sup>, ils déclarent abominables le mariage, la procréation et la consommation d'aliments, au point que certains, à l'apparence vénérable, rendent crédible leur néfaste opinion. D'autres parmi eux prescrivent de s'abstenir de viandes, parce que les animaux ne seraient pas privés de raison, mais auraient une âme raisonnable, et que ceux qui se permettent de les égorger sont passibles du châtement des meurtriers. 3. Mais d'autres parmi eux ont dit qu'il fallait s'abstenir uniquement de la viande de porc, manger les aliments purs selon la Loi et être circoncis selon la Loi, croire en Jésus en le reconnaissant comme un homme saint et un prophète ; d'autres, dans leur doctrine, disent de forniquer impudemment et d'abuser de la chair, de passer par toutes les souillures, que ce serait aussi la seule façon de soustraire l'âme aux puissances cosmiques. Ces gens sont tous des instruments du diable et des fils de la colère<sup>b</sup>.

11. 1. Mais nous, enfants de Dieu et fils de la paix<sup>a</sup>, nous prêchons la sainte et droite doctrine de la foi : nous annonçons un seul Dieu, Seigneur de la Loi et des Prophètes, créateur des êtres, Père du Christ, ni auteur de lui-même ni né de lui-même, comme le pensent ces gens, mais éternel et sans

καταγγέλλοντες p || 4 τοῦ Χριστοῦ post πατέρα yz<sup>so</sup> + τὸν e ||  
 αὐταίτιον : αἰτίον e αἰτίον h || 5 οἴονται : ἰώνται h

10. a. Cf. I Tim. 4, 3-4 || b. Cf. Ephés. 2, 3

11. a. Cf. Lc 10, 6

11. Cette profession de foi est l'un des passages où s'exprime le plus clairement la théologie des CA ; cf. *Introd.*, § 202, 204.

φῶς οἰκοῦντα ἀπρόσιτον<sup>b</sup>, οὐ δεῦτερον ὄντα ἢ τρίτον ἢ  
πολλοστόν, ἀλλὰ μόνον ἀίδίως, οὐκ ἄγνωστον ἢ ἄλεκτον,  
8 ἀλλὰ διὰ Νόμου καὶ Προφητῶν κηρυσσόμενον, παντοκρά-  
τορα, παντάρχην, παντεξούσιον · 2. Θεὸν καὶ Πατέρα τοῦ  
μονογενοῦς καὶ πρωτοτόκου πάσης δημιουργίας<sup>c</sup>, ἓνα Θεὸν  
ἐνὸς Υἱοῦ Πατέρα, οὐ πλειόνων, ἐνὸς παρακλήτου διὰ  
12 Χριστοῦ καὶ τῶν ἄλλων ταγματῶν ποιητὴν · 3. ἓνα δημιουρ-  
γὸν διαφόρου κτίσεως διὰ Χριστοῦ ποιητὴν, τὸν αὐτὸν  
προνοητὴν, νομοθέτην δι' αὐτοῦ, ἀναστάσεως αἴτιον καὶ  
κρίσεως καὶ ἀναποδόσεως δι' αὐτοῦ γενόμενον · 4. τοῦτον  
16 αὐτὸν καὶ ἄνθρωπον εὐδοκήσαντα γενέσθαι καὶ πολιτευσά-  
μενον ἄνευ ἁμαρτίας καὶ παθόντα καὶ ἀποθανόντα καὶ  
ἀναστάντα ἐκ νεκρῶν καὶ ἀνεληθόντα πρὸς τὸν ἀποστείλαντα.  
5. Πᾶν κτίσμα Θεοῦ καλόν<sup>a</sup> φαμεν καὶ οὐδὲν βδελυκτόν,  
20 πᾶν τὸ πρὸς σύστασιν δικαίως μεταλαμβάνομενον ἄριστον ·  
« Πάντα γὰρ κατὰ τὴν γραφὴν καλὰ λίαν<sup>e</sup>. » 6. Γάμον  
νόμιμον καὶ παιδῶν γένεσιν τιμίαν καὶ ἀμόλυντον εἶναι<sup>f</sup>  
πιστεύομεν · ἐπ' αὐξήσει γὰρ τοῦ γένους τῶν ἀνθρώπων

commencement, *habitant une lumière inaccessible<sup>b</sup>*, n'étant ni second, ni troisième, ni l'un d'entre plusieurs, mais éternellement seul, non inconnaisable ou indicible, mais proclamé par la Loi et les Prophètes, tout-puissant, maître de tout, ayant autorité sur tout, 2. Dieu et Père du Monogène et premier-né de toute créature<sup>c</sup>, un seul Dieu Père d'un seul Fils, non de plusieurs, créateur par le Christ d'un seul Paraclet et des autres ordres (célestes), 3. un seul demiurge, créateur par le Christ d'une création différente, providence aussi, législateur par le Christ, par lui encore devenu auteur de la résurrection, du jugement et de la rétribution, 4. lui-même ayant jugé bon de se faire homme aussi, ayant vécu sans péché, ayant souffert, étant mort, ressuscité des morts et remonté auprès de celui qui l'avait envoyé.

5. Nous professons que *toutes les créatures de Dieu sont bonnes<sup>a</sup>* et qu'aucune n'est exécrable, que toute nourriture prise légitimement pour la subsistance est excellente ; car selon l'Écriture : « *Tout est très bien<sup>e</sup>*. » 6. Nous croyons que le mariage légitime et la procréation sont honorables et ne souillent pas<sup>f</sup> ; car c'est pour l'accroissement du genre

bo (= R) achyz (= H) des (= N) nv (= M)

11, 6 ἦ<sup>1</sup> : καὶ N M || 7 ἀλλὰ μόνον — ἄλεκτον > o || ἀίδίως : ἀίδιον  
b e || ἄγνωστον ἢ ἄλ. : ἄλεκτον οὐδὲ ἄγνωστον b || 8 νόμου : νόμον  
a<sup>ac</sup> || παντοκράτορα : πατέρα R || 9 παντεξούσιον : παντενοῦσιον R ||  
10 καὶ > es v || πρωτοτόκου o πρωτότοκον s || δημιουργίας :  
κτίσεως ds M || Θεὸν + καὶ z || 11 πλειόν. + καὶ yz || παρακλήτου  
+ αἴτιον ch || διὰ + Ἰησοῦ R ch || 12 Χρ. + προβολέα yz || καὶ  
τῶν : τῶν ayz τῶν δὲ M || ποιητὴν > y<sup>ac</sup>z || 12-13 ἓνα — ποιη-  
τὴν > o || 12 ἓνα : τὸν b || 13 διαφόρους b || διὰ > d || 14 δι' αὐτοῦ :  
διὰ τοῦ R > y<sup>ac</sup>z || 15 γενόμενον : γιν. ch v γινομένων ayz ||  
τοῦτον ayz : τὸν R ch N M || 16 αὐτὸν + υἱόν c<sup>s1</sup> || εὐδοκήσαντα  
post αὐτὸν M || 17 καὶ παθόντα : παθ. τε yz > R || καὶ ἀποθ. >  
H M || 18 ἀποστ. + καὶ a + ἔτι yz || 19 καλὸν Θεοῦ ∞ R ||  
οὐδὲν + εἶναι yz || 20 πᾶν + τε yz || πᾶν τὸ > R || δικαίως > M ||  
22 γένεσιν : γένεσιν p γέννησιν ch || τίμια p τίμιον ah ||  
ἀμόλυντα p || εἶναι : ὑπάρχειν yz > M

11. b. I Tim. 6, 16 || c. Cf. Col. 1, 15 || d. I Tim. 4, 4 || e. Gen. 2, 31 || f. Cf. Hébr. 13, 4

11, 2-3. Dieu-Père : cf. *Introd.*, § 228. Dans les *CA* le Saint-Esprit est rangé parmi les créatures (cf. *Introd.*, § 242, 243) ; dans ce sens, ἐνὸς παρακλήτου doit être considéré comme un complément de ποιητὴν ; or les éditeurs précédents en ont fait un complément de Πατέρα, pour éliminer une affirmation contraire à l'orthodoxie définie au concile de Constantinople de 381 (cf. *Introd.*, § 46), mais ils obtenaient alors une expression aberrante : « Père du Saint-Esprit ». Sur la christologie des *CA* et la médiation du Christ, cf. *Introd.*, § 25, 233. La cour céleste : § 246.

11, 4. A propos de la sainteté du Christ, cf. *Introd.*, § 210.

11, 6.8. L'honorabilité du mariage et la condamnation des perversités, cf. *Introd.*, § 411.

- 24 διαφορὰ σχημάτων διεπλάσθη ἐν τῷ Ἀδὰμ καὶ τῇ Ἐύᾳ.  
 7. Ψυχὴν ἀσώματον καὶ ἀθάνατον ἐν ἡμῖν ὁμολογοῦμεν,  
 ἀλλ' οὐ φθαρτὴν ὡς τὰ σώματα, ἀλλ' ἀθάνατον ὡς λογικὴν  
 καὶ αὐτεξούσιον. 8. Πᾶσαν μίξιν παράνομον καὶ τὴν παρὰ  
 28 φύσιν γινομένην ὑπὸ τινῶν βδελυσσόμεθα ὡς ἀθέμιτον καὶ  
 ἀνοσίαν<sup>h</sup>. 9. Ἀνάστασιν γίνεσθαι ὁμολογοῦμεν δικαίων τε  
 καὶ ἀδίκων καὶ μισθαποδοσίαν. 10. Τὸν Χριστὸν οὐ ψιλὸν  
 ἄνθρωπον ὁμολογοῦμεν, ἀλλὰ Θεὸν Λόγον<sup>i</sup> καὶ ἄνθρωπον,  
 32 μεσίτην Θεοῦ καὶ ἀνθρώπων<sup>i</sup>, ἀρχιερέα τοῦ Πατρὸς · οὔτε  
 μὴν μετὰ Ἰουδαίων περιτεμνόμεθα, εἰδότες, ὅτι ἐλήλυθεν ᾧ  
 ἀπέκειτο καὶ δι' ὃν ἐφυλάσσετο τὰ γένη, ἡ προσδοκία τῶν  
 ἐθνῶν<sup>k</sup>, Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ὁ ἐξ Ἰούδα ἀνατείλας<sup>i</sup>, ὁ ἐκ  
 36 βλαστοῦ υἱός, τὸ ἐξ Ἰεσσαὶ ἄνθος, οὗ ἡ ἀρχὴ ἐπὶ τοῦ ὤμου<sup>m</sup>.

12. 1. Ἄλλ' ἐπεὶ τότε αὐτῇ ἡ αἵρεσις ἰσχυροτέρα πρὸς  
 πλάνην ἔδοξεν εἶναι, καὶ τῆς Ἐκκλησίας ὅλης κινδυνευούσης,  
 ἡμεῖς οἱ δώδεκα συνελθόντες εἰς Ἱερουσαλήμ — ἀντὶ γὰρ τοῦ  
 4 προδότου Ματθίας σὺν ἡμῖν κατεψηφίσθη ἀπόστολος εἶναι<sup>a</sup>,  
 λαβὼν τὸν κλῆρον Ἰούδα, ὡς εἴρηται · « Τὴν ἐπισκοπὴν  
 αὐτοῦ λάβοι ἕτερος<sup>b</sup> » — ἐπεσκευτόμεθα ἅμα Ἰακώβῳ τῷ  
 τοῦ Κυρίου ἀδελφῷ, τί γένηται · καὶ ἔδοξεν αὐτῷ τε καὶ  
 8 τοῖς πρεσβυτέροις λόγους διδασκαλίας προσλαλῆσαι τῷ λαῷ.  
 2. Καὶ γὰρ τινες κατελθόντες ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας εἰς Ἀντιό-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

11, 24 διεπλάσθη : ἐπλ. ch || 25 καὶ > h || ἐν ἡμῖν post ἀσώμα-  
 τον H M || 27 παρὰν. + ἀλλὰ yz || 28 γινομένην s γινομένων d ||  
 29 ἀνοσίαν : -σιον s M + καὶ o || 30 καὶ<sup>a</sup> > e || 31 ἀλλὰ + καὶ R  
 || 33 περιτεμνόμεθα e || ᾧ ayz v : δ R ch N p || 34 καὶ > d || δν :  
 ὦν R || 34-35 τῶν ἐθνῶν > p || 35 δ<sup>i</sup> > d || δ<sup>a</sup> > M || 36 υἱός : κύ-  
 ριος R

12, 1 ἐπεὶ : ἐπειδὴ R || 2 ἔδοξεν : ἔδειξεν p || 3 συνελθόντες o ||  
 Ἱεροσόλυμα ch N M || 4 σὺν — κατεψ. : ἡμῖν συγκατεψηφίσθη yz ||  
 εἶναι > yz || 5 κλῆρον + τοῦ b || εἴρηται : φησὶν ὁ ψαλμοδὸς καὶ p  
 + καὶ R || 6 αὐτοῦ > o || ἐπισκεπτ. R διεσκοπούμεθα yz || 7 τί  
 γένηται : εἶναι τε R e || τε > M || 9 γὰρ + καὶ ayz

11. g. Cf. Gen. 9, 1 || h. Cf. Rom. 1, 26 || i. Cf. Jn 1, 1 || j. I Tim.

humain qu'ont été formées les différences de sexe en Adam  
 et Ève<sup>s</sup>. 7. Nous reconnaissons en nous une âme incor-  
 porelle et immortelle, elle n'est pas corruptible comme les  
 corps, mais immortelle en tant que raisonnable et autonome.  
 8. Toute union illégitime et celle qui est pratiquée par  
 certains contre nature sont exécrables à nos yeux parce que  
 criminelles et impies<sup>a</sup>. 9. Nous confessons qu'il y aura une  
 résurrection des justes et des injustes et une rétribution.  
 10. Nous confessons que le Christ n'est pas simplement  
 homme, mais Dieu Verbe<sup>t</sup> et homme, *médiateur entre Dieu  
 et les hommes*<sup>i</sup>, pontife du Père ; nous ne nous faisons pas  
 circoncire comme les juifs, car nous savons qu'*est venu  
 celui pour qui les générations étaient en réserve* et à cause  
 de qui elles étaient préservées, *l'espoir des nations*<sup>k</sup>, Jésus  
 le Christ, celui qui a surgi de Juda<sup>l</sup>, le fils issu du rejeton,  
*la fleur sortie de Jessé, sur l'épaule de qui est placé le comman-  
 dement*<sup>m</sup>.

L'assemblée  
 de Jérusalem.

12. 1. Mais quand il apparut que  
 l'hérésie même était assez forte pour  
 semer l'erreur et qu'elle représentait  
 un danger pour l'Église entière, nous les douze, nous  
 nous réunîmes à Jérusalem. Car, pour remplacer le traître,  
 Mathias fut désigné par le sort pour être apôtre avec nous<sup>a</sup>  
 et il prit le lot de Judas, comme il est dit : « *Qu'un autre  
 prenne sa charge*<sup>b</sup>. » Nous avons examiné la situation avec  
 Jacques, le frère du Seigneur ; lui-même et les anciens  
 jugèrent bon de s'adresser au peuple pour l'instruire.  
 2. Car *des gens étaient descendus de Judée* à Antioche et

2, 5 || k. Gen. 49, 10 || l. Hébr. 7, 14. Cf. Nomb. 24, 17 || m. Is. 11,  
 1 ; 9, 5

12. a. Cf. Act. 1, 16-26 || b. Ps. 108, 8. Act. 1, 10

11, 10. La christologie des CA : cf. *Introd.*, § 212, 233, 240.

12-14. Le style pseudépigraphique : cf. *Introd.*, § 22.

12, 1.14.15. Πρεσβύτεροι : cf. *Introd.*, § 314.

χειαν ἐδίδασκον τοὺς ἐκεῖ ἀδελφούς, λέγοντες, ὅτι ἐὰν μὴ περιτέμνησθε τῷ ἔθει Μωϋσέως καὶ τοῖς ἄλλοις ἔθεσιν οἷς  
 12 διετάξατο περιπατῆτε, οὐ δύνασθε σωθῆναι<sup>ο</sup>. 3. Γενομένης οὖν στάσεως καὶ ζητήσεως οὐκ ὀλίγης<sup>α</sup>, οἱ ἐν Ἀντιοχείᾳ ἀδελφοί, γνόντες, ὅτι συνεληλύθαμεν πάντες περὶ τούτου  
 16 τῶν γραφῶν εἰδήμονας, μαθεῖν περὶ τοῦ ζητήματος τούτου. Οἱ δὲ, παραγενόμενοι εἰς Ἱερουσαλήμ, ἀνήγγειλαν ἡμῖν τὰ ζητηθέντα καὶ ἐν τῇ Ἀντιοχείᾳ Ἐκκλησίᾳ, ὡς ὅτι τινὲς ἔλεγον, ὅτι δεῖ περιτέμεσθαι καὶ τὰς ἄλλας ἀγνείας παρα-  
 20 φυλάττειν<sup>ο</sup>. 4. Ἄλλων δὲ ἄλλο τι λεγόντων, ἐγὼ Πέτρος ἀναστὰς εἶπον πρὸς αὐτούς· « Ἄνδρες ἀδελφοί, ὑμεῖς ἐπί-  
 » στασθε, ὅτι ἀφ' ἡμερῶν ἀρχαίων ἐν ὑμῖν ἐξελέξατο ὁ Θεὸς  
 » διὰ τοῦ στόματός μου ἀκοῦσαι τὰ ἔθνη τὸν λόγον τοῦ  
 24 » Εὐαγγελίου καὶ πιστεῦσαι· καὶ ὁ καρδιογνώστης Θεὸς  
 » ἐμαρτύρησεν αὐτοῖς<sup>ι</sup>. 5. Κορνηλίῳ γὰρ ποτε ἑκατοντάρχῃ  
 » ῥωμαϊκῆς ἀρχῆς ὄφθη ἄγγελος Κυρίου καὶ περὶ ἐμοῦ  
 » εἶπεν αὐτῷ, ὅπως μεταστεληταί με καὶ ἀκούσῃ ῥήματα  
 28 » ζωῆς ἐκ τοῦ στόματός μου<sup>ο</sup>. ὁ δὲ μετεπέμψατό με ἀπὸ  
 » Ἰόππης εἰς Καισάρειαν τὴν Στράτωνος. 6. Ὅποτε δὲ  
 » ἐμελλον πρὸς αὐτὸν ἐκπορεύεσθαι, ἐβουλήθην τροφῆς  
 » μεταλαβεῖν· καὶ παρασκευαζόντων, ἡμῖν ἐν τῷ ὑπερφῶ  
 32 » προσευχόμενος, καὶ θεωρῶ τὸν οὐρανὸν ἀνεφώγῳ καὶ  
 » τέσσαρσιν ἀρχαῖς δεδεμένον σκευῶς τι ὡς ὀθόνην λαμπρὰν

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

12, 10 τοὺς > M || λέγοντας s || 11 περιτέμνησθε : περιτηθῆτε ayz  
 + καὶ s || ἔθει : ἐκ R || Μωσέως R ch N M || ἔθεσιν : ἔθνεσιν b  
 ἄπασιν M || 12 διετάξ. + μὴ yz || περιπατῆτε ayz : -τεῖτε ch ds M  
 -τῆσαι R e || 13 στάσεως : συστάσεως M || 14-15 τούτου ζητήσ.  
 [ζητήσαντες a<sup>ae</sup>] : τοῦ ζητήματος τούτου R || 16 εἰδήμονας H e<sup>ts</sup> s  
 ἐπιστήμονας R de<sup>ms</sup> p || ζητήμ. + θέλοντες yz || 17 παραγενόμενοι R  
 || Ἱεροσόλυμα ch N M || 18 καὶ > y<sup>az</sup> || ὡς ὅτι : καὶ ὡς yz || 19  
 ἄλλας + πάσας M || ἀγνείας : ἀγνοίας R + πάσας N || 19-20 πα-  
 ραφυλάττειν : φυλ. N M || 20 ἄλλο τι : ἄλλα p || 21-22 ἐφίστασθαι R ||

enseignaient les frères de cette cité en leur disant : « Si vous ne vous faites pas circoncire selon la loi de Moïse et ne suivez pas les autres règles qu'il a établies vous ne pouvez être sauvés. » 3. Cela provoqua conflits et controverses, et non des moindres<sup>a</sup>, et les frères d'Antioche, sachant que nous étions tous réunis pour examiner cette question, nous envoyèrent des hommes de confiance, versés dans les Écritures, pour s'instruire sur cette question. Arrivés à Jérusalem, ils nous informèrent des débats menés dans l'Église d'Antioche, à savoir que certains disaient qu'il faut se faire circoncire et observer les autres règles de pureté. 4. Les avis étant partagés, moi, Pierre, je me levai et je leur dis :

« Frères, vous le savez, dès les premiers jours Dieu m'a choisi parmi vous pour que les païens entendent de ma bouche le message de l'Évangile et viennent à la foi ; et Dieu qui connaît les cœurs leur a rendu témoignage<sup>i</sup>. 5. Car à Corneille, jadis centurion du pouvoir romain, apparut un ange du Seigneur qui lui parla de moi et lui dit de me faire chercher pour entendre de ma bouche les paroles de vie ; il me fit donc venir de Joppé à Césarée de Straton. 6. Prêt à me rendre chez lui, je voulus prendre de la nourriture ; or pendant qu'on la préparait, j'étais sur la terrasse, en prière, et je vois le ciel ouvert et un objet lié aux quatre extrémités, comme une nappe resplendissante, qui

22 ὑμῖν : ἡμῖν R e p || 23 τοῦ<sup>i</sup> > R || 25 γὰρ > R p<sup>ao</sup> || 26 ῥωμαϊκῆς : ῥωμαίων R || ἀκούσαι y p || 27 ῥήμα a || 29 τῆν : τῆς b ch v || ὅποτε δὲ : ὅπως τε R || 30 πρὸς αὐτὸν > y<sup>az</sup> || ἡβουλήθην M ἐβουλολώμεν R || 31 παρασκευαζ. : ὡς p || ἡμῖν : ἡμῶν b || ὑπερφῶ : ἱερῶ s || 32 καὶ<sup>i</sup> > p || ἀνεφῶγ. : ἡνεφώγῳ o || 33 σκευῶς τι > p || λαμπρὰν : μεγάλην R

12. c. Act. 15, 1 || d. Act. 15, 2 || e. Act. 15, 4-5 || f. Act. 15, 7-8 || g. Cf. Act. 10, 1-8

» καὶ καθιέμενον ἐπὶ τῆς γῆς, ἐν ᾧ ὑπῆρχεν πάντα τὰ  
 » τετράποδα καὶ τὰ ἔρπετά τῆς γῆς καὶ τὰ πετεινὰ τοῦ  
 36 » οὐρανοῦ · καὶ ἐγένετο φωνὴ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ πρὸς με  
 » λέγουσα · Ἀναστάς, Πέτρε, θύσον καὶ φάγε. Κἀγὼ εἶπον ·  
 » Μηδαμῶς, Κύριε, ὅτι οὐδέποτε ἔφαγον πᾶν κοινὸν καὶ  
 » ἀκάθαρτον. Καὶ ἐγένετο πάλιν φωνὴ ἐκ δευτέρου λέγουσα ·  
 40 » Ἄ ὁ Θεὸς ἐκαθάρισεν, σὺ μὴ κοίνου. Τοῦτο δὲ ἐγένετο  
 » ἐπὶ τρίς, καὶ ἀνελήφθη τὸ σκεῦος εἰς τὸν οὐρανόν<sup>h</sup>.

7. « Ὡς δὲ διηπόρου, τί ἂν εἴη τὸ ὄραμα, εἶπέν μοι τὸ  
 » Πνεῦμα · Ἴδου ἄνδρες ζητοῦσιν σε · ἀλλὰ ἀναστάς πορεύθητι  
 44 » σὺν αὐτοῖς μηδὲν διακρινόμενος, διότι ἐγὼ ἀπέσταλκα  
 » αὐτούς<sup>i</sup> · οὗτοι δὲ ἦσαν οἱ παρὰ τοῦ ἑκατοντάρχου. 8. Καὶ  
 » οὕτως ἀναλογισάμενος ἔγνω τὸ ῥῆμα Κυρίου τὸ γεγραμ-  
 » μένον, ὅτι « Πᾶς, ὃς ἂν ἐπικαλέσῃται τὸ ὄνομα Κυρίου,  
 48 » σωθήσεται<sup>j</sup>. » Καὶ πάλιν · « Μνησθήσονται καὶ ἐπιστρα-  
 » φήσονται πρὸς Κύριον πάντα τὰ πέρατα τῆς γῆς, καὶ  
 » προσκυνήσουσιν ἐνώπιον αὐτοῦ πᾶσαι αἱ πατριαὶ τῶν  
 » ἔθνῶν, ὅτι τοῦ Κυρίου ἡ βασιλεία, καὶ αὐτὸς δεσπόζει  
 52 » τῶν ἔθνῶν<sup>k</sup>. »

9. « Καὶ ὡς πανταχοῦ περὶ τῆς κλήσεως τῶν ἔθνῶν  
 » εἴρηται ἐνοήσας, ἀναστάς ἐπορεύθη σὺν αὐτοῖς καὶ  
 » εἰσῆλθον εἰς τὸν οἶκον τοῦ ἀνδρός<sup>l</sup> · καὶ ἔτι μου διαγγέλ-  
 56 » λοντος τὸν λόγον, ἐπέπεσεν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐπ' αὐτῶν<sup>m</sup>  
 » καὶ ἐπὶ τοὺς παρόντας σὺν αὐτῷ, καθὼς καὶ ἐφ' ἡμᾶς ἐν  
 » ἀρχῇ<sup>n</sup> · καὶ οὐθὲν διέκρινεν μεταξὺ ἡμῶν τε καὶ αὐτῶν,  
 » τῇ πίστει καθαρίσας τὰς καρδίας αὐτῶν<sup>o</sup>. 10. Καὶ ἔγνω

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

12, 34 καθιέμενην R || 34-35 ἐν ᾧ — γῆς > ch || 34 ᾧ : ἦ R ||  
 ὑπῆρχον p || 35 ἔρπετά ... τετράποδα c s || τὰ<sup>2</sup> > ayz || 39 πάλιν  
 post φωνῆ R > ayz || φωνῆ post δευτέρου yz || δευτέρου : τοῦ  
 οὐρανοῦ N M || 40 κοίνου + τοῦτ' ἔστιν μὴ ἀκάθαρτον νόμιζε e<sup>ms</sup> ||  
 41 τρίς achy de<sup>mes</sup> p : τρεῖς R z e<sup>tx</sup> v || τὸν > b || 42 διηπόρου :  
 εἰπόρου b + τὸ N M || 43 πορεύθητι : πορεύου R || 44 διότι : ὅτι M  
 || ἀπέστειλα H M || 45 οὗτοι : αὐτοὶ R M + αὐτοὶ δὲ e<sup>ms</sup> || 46  
 κυρίου > R y<sup>ac</sup>z || 47 ὅτι > yz || ἐπικ. : ἐπικαλέσεται R +  
 λέγον y<sup>ac</sup> || 48 πάλιν : τὸ διὰ δᾶδ εἰρημένον yz || μνησθήσεται κ.

descendait sur la terre; on y trouvait tous les quadrupèdes  
 et tous les reptiles de la terre et les oiseaux des cieus; et du ciel  
 une voix se fit entendre, elle me disait: « Lève-toi, Pierre,  
 tue et mange ». Et je dis: « Ah non, Seigneur, car jamais  
 je n'ai rien mangé d'immonde et d'impur. » Et de nouveau  
 la voix se fit entendre, une seconde fois, disant: « Ce que Dieu  
 a purifié, toi ne le liens pas pour impur. » Cela se reproduisit  
 par trois fois et l'objet fut emporté au ciel<sup>h</sup>.

7. Comme je me demandais, tout embarrassé, le sens de  
 la vision, l'Esprit me dit: « Voici des hommes qui te cherchent,  
 relève-toi donc et va avec eux sans hésiter, car c'est moi qui  
 les ai envoyés<sup>i</sup>. » C'étaient les envoyés du centurion. 8. Or  
 en y réfléchissant, je compris la parole du Seigneur dans  
 l'Écriture: « Quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera  
 sauvé<sup>j</sup>. » Et encore: « Tous les lointains de la terre se souvien-  
 dront et se convertiront au Seigneur et toutes les tribus des  
 nations se prosterneront devant lui, car au Seigneur la  
 royauté et c'est lui qui gouverne les nations<sup>k</sup>. » 9. Ayant  
 compris comment partout il est question de l'appel des  
 païens, je me levai, j'allai avec eux et j'entrai dans la  
 maison de cet homme<sup>l</sup>. Je n'avais pas fini de proclamer  
 le message que l'Esprit-Saint vint sur lui<sup>m</sup> et sur les  
 personnes présentes autour de lui, comme il était venu  
 sur nous au début<sup>n</sup>, et il ne fit aucune différence entre nous  
 et eux, car il avait purifié leurs cœurs par la foi<sup>o</sup>. 10. Et je

ἐπιστραφήσεται H || 50-51 καὶ προσκυν. — δεσπόζει : ἕως d || 50 ἐνώ-  
 πιον αὐτοῦ : αὐτῷ R || 56 ἐπέπεσεν : ἔπεσεν a || 57 παρόντας σὺν :  
 παρεστῶτας σὺν R συμπαρόντας M || καὶ<sup>2</sup> > M || 58 ἀρχῆς e ||  
 οὐθὲν : οὐδὲν R N M || ἡμῶν τε post αὐτῶν e || 59 τῇ πίστει — αὐτῶν  
 > R || τῇ πίστει καθαρίσας > s || καθαρίσαν e M

12. h. Act. 10, 9-20; 11, 5-10 || i. Act. 10, 20; 11, 11-12 || j. Joël  
 3, 5. Act. 2, 21 || k. Ps. 21, 28-29 || l. Act. 11, 12 || m. Act. 10, 44  
 || n. Act. 11, 15 || o. Act. 15, 9

- 60 » ἐγώ, ὅτι οὐκ ἔστιν προσωπολήπτης ὁ Θεός, ἀλλ' ἐν παντί  
 » ἔθνει ὁ φοβούμενος αὐτὸν καὶ ἐργαζόμενος δικαιοσύνην  
 » δεκτὸς αὐτῷ ἔστιν<sup>81</sup>. ἐξέστησαν δὲ ἐπὶ τούτῳ καὶ οἱ ἐκ  
 » περιτομῆς πιστοί<sup>82</sup>. 11. Νῦν οὖν τί πειράζετε τὸν Θεόν,  
 64 » ἐπιθεῖναι ζυγὸν βαρὺν ἐπὶ τὸν τράχηλον τῶν μαθητῶν, ὃν  
 » οὔτε ἡμεῖς οὔτε οἱ πατέρες ἡμῶν ἰσχύσαμεν βαστάσαι ;  
 » Ἀλλὰ διὰ τῆς χάριτος τοῦ Κυρίου πιστεύομεν σωθῆναι,  
 » καθ' ὃν τρόπον κάκεῖνοι<sup>83</sup>. ἔλυσε γὰρ ἡμᾶς ὁ Κύριος ἐκ  
 68 » τῶν δεσμῶν καὶ ἠλάφρυνε τὸ φορτίον ἡμῶν καὶ τὸν  
 » ζυγὸν τοῦ βάρους πρακτέῃ ἔλυσε ἀφ' ἡμῶν<sup>84</sup>.  
 12. « Ταῦτα δέ μου εἰπόντος, ἐσίγησεν ἅπαν τὸ πλῆθος,  
 » ἀπεκρίθη δὲ Ἰάκωβος ὁ τοῦ Κυρίου ἀδελφὸς λέγων ·  
 72 » Ἄνδρες ἀδελφοί, ἀκούσατέ μου. Συμεὼν ἐξηγήσατο,  
 » καθὼς πρῶτον ὁ Θεὸς ἐπεσκέψατο λαβεῖν ἐξ ἔθνῶν λαὸν  
 » τῷ ὀνόματι αὐτοῦ · καὶ τούτῳ συμφωνοῦσιν οἱ λόγοι τῶν  
 » προφητῶν, καθὼς γέγραπται<sup>85</sup>. « Μετὰ ταῦτα ἀναστρέψω  
 76 » καὶ ἀνοικοδομήσω τὴν σκηνὴν Δαυὶδ τὴν πεπτωκυῖαν,  
 » καὶ τὰ κατεστραμμένα αὐτῆς ἀνοικοδομήσω καὶ ἀνορθώσω  
 » αὐτήν, ὅπως ἂν ἐκζητήσωσιν οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων  
 » τὸν Κύριον καὶ πάντα τὰ ἔθνη, ἐφ' οὓς ἐπικέκληται τὸ  
 80 » ὄνομά μου ἐπ' αὐτούς, λέγει Κύριος ὁ ποιῶν ταῦτα<sup>86</sup>. »  
 » 13. Γνωστὰ ἀπ' αἰῶνός ἐστι τῷ Θεῷ πάντα τὰ ἔργα  
 » αὐτοῦ<sup>87</sup>. διὸ ἐγὼ κρίνω μὴ παρενοχλεῖν τοῖς ἀπὸ τῶν

reconnus que Dieu ne fait pas acception de personne, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable<sup>81</sup>. Les croyants venus de la circoncision en furent eux aussi stupéfaits<sup>82</sup>. 11. Dès lors, pourquoi provoquer Dieu en chargeant d'un joug pesant la nuque des disciples, alors que ni nous, ni nos pères n'avons été capables de le porter? Mais nous croyons que c'est par la grâce du Seigneur que nous serons sauvés, tout comme eux<sup>83</sup>. Car le Seigneur nous a délivrés des liens, il a allégé notre fardeau et dans sa douceur il nous a défaits du joug pesant<sup>84</sup>. »

12. Tandis que je tenais ces propos, il y eut un grand silence dans toute l'assemblée et Jacques, frère du Seigneur, répondit en ces termes : « Frères, écoutez-moi. Syméon a expliqué comment Dieu a eu le souci d'abord de choisir parmi les nations un peuple pour son Nom. Sur ce point s'accordent les paroles des prophètes, ainsi qu'il est écrit<sup>85</sup> : « Après cela je viendrai reconstruire la tente de David qui était tombée, et je reconstruirai ses ruines et je la restaurerai, pour que le reste de l'humanité recherche le Seigneur, avec toutes les nations sur lesquelles a été invoqué mon Nom, dit le Seigneur qui réalisera cela<sup>86</sup>. » 13. Toutes les œuvres de Dieu lui sont connues depuis toujours<sup>87</sup>. Voilà pourquoi j'estime, moi,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

12, 60 ἐγώ : λοιπὸν yz || 61 ὁ ἐργαζόμενος δικ. καὶ φοβ. αὐτὸν ~ d || 62 ἔστιν : ἔσται a ante αὐτῷ b || δὲ : οὖν R || τοῦτο ds p || καὶ > R || 63 πιστοί + καὶ p || πειράζετε + ἐφ' ἡμῖν R e || 64 ἐπιθεῖναι e p || βαρὺν > ch || 65 ἰσχύσαμεν : ἰσχυσάν p || βαστάξαι ch || 66 ἀλλὰ : ἀλλ' ἢ es M || τοῦ κυρίου > v || πιστεύομεν ch || 68 ἐλάφρυνε R e N || 68-69 φορτίον ... βάρους : βάρος ... φορτίου s || 68-69 καὶ τὸν ζ. — ἡμῶν > R || 71 λέγων : καὶ εἶπεν p || 72 Συμεὼν + πρῶτος ch || 73 ἐπεσκέψατο + τὸ d || 74 τούτῳ : τοῦτο d οὕτως p || 74-75 συμφ. — γέγραπται : συμφωνοῦ z || 75 μετὰ + δὲ yz || ἀναστρέψω : ἐπιστρ. p || 76-77 τὴν — τὰ > z || 77 κατεστραμ. : κατεσκαμμένα H M || 78 ἐκζητήσωσιν R || 79 οὓς : οἷς b s || ἐπιβέβληται z || 80 μου<sup>8</sup> > o || ἐπ' αὐτούς : ἐπ' αὐτοῖς b > p ||

81 ἐστι : εἰσιν R e<sup>ix</sup> p ἀπ' αἰῶνός ἐστι [εἰσιν p] ~ e<sup>ms</sup> p || τῷ Θεῷ > b || πάντα τὰ ἔργα ante γνωστὰ p || 82 αὐτοῦ + πάντα s > p || κρίνω : ἐκρίνα ayz ante ἐγὼ p

12. p. Act. 10, 34-35 || q. Act. 10, 45 || r. Act. 15, 10-11 || s. Cf. Matth. 11, 28-30 || t. Act. 15, 12-15 || u. Act. 15, 16-17. Amos 9, 11-12 || v. Act. 15, 18. Is. 45, 21

12, 13. A propos de la loi naturelle, cf. par exemple E. OSBORN, *La morale dans la pensée chrétienne primitive*, Paris 1984, p. 257 s., (traduit de *Ethical Patterns in Early Christian Thought*, Cambridge 1976), P. GRELOT, *Problèmes de morale fondamentale, un éclairage biblique*, Paris 1982, p. 104 s.

» ἐθνῶν ἐπιστρέφουσιν ἐπὶ τὸν Θεόν, ἀλλ' ἐπιστεῖλαι αὐτοῖς  
84 » τοῦ ἀπέχεσθαι ἀπὸ τῶν ἀλισγημάτων τῶν ἐθνῶν, εἰδωλο-  
» θύτου καὶ πορνείας καὶ αἵματος καὶ πνικτοῦ\* · ἅπερ καὶ  
» τοῖς παλαιοῖς ἦν νενομοθετημένα τοῖς πρὸ τοῦ νόμου  
» φυσικοῖς\*, Ἐνώς, Ἐνώχ, Νῶε, Μελχισεδέκ, Ἰῶβ καὶ εἴ  
88 » τις τοιοῦτος ἐγεγόνει.

14. « Τότε ἔδοξεν ἡμῖν τοῖς ἀποστόλοις καὶ τῷ ἐπισκόπῳ  
» Ἰακώβῳ καὶ τοῖς πρεσβυτέροις σὺν ὅλῃ τῇ Ἐκκλησίᾳ,  
» ἐκλεξαμένους ἄνδρας ἐξ ἡμῶν αὐτῶν πέμψαι σὺν τοῖς  
92 » περὶ Βαρνάβαν καὶ Παῦλον τὸν τῶν ἐθνῶν ἀπόστολον τὸν  
» Ταρσέα καὶ Ἰούδαν τὸν καλούμενον Βαρσαβδῶν καὶ Σίλαν,  
» ἄνδρας ἡγουμένους ἐν τοῖς ἀδελφοῖς, γράψαντες διὰ χειρὸς  
» αὐτῶν τάδε ·

96 15. « Οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ πρεσβύτεροι καὶ οἱ ἀδελφοὶ  
» τοῖς κατὰ τὴν Ἀντιόχειαν καὶ Συρίαν καὶ Κιλικίαν  
» ἀδελφοῖς τοῖς ἐξ ἐθνῶν χαίρειν. Ἐπειδὴ ἠκούσαμεν, ὅτι  
» τινὲς ἐξ ἡμῶν ἐτάραξαν ὑμᾶς λόγοις ἀνασκευάζοντες τὰς  
100 » ψυχὰς ὑμῶν, οἷς οὐ διεστείλάμεθα, ἔδοξεν ἡμῖν γενομένοις  
» ὁμοθυμαδὸν, ἐκλεξαμένους ἄνδρας ἐκπέμψαι πρὸς ὑμᾶς  
» σὺν τοῖς ἀγαπητοῖς ἡμῶν Βαρνάβᾳ καὶ Παύλῳ, ἄνθρωποις  
» παραδεδωκόσι τὰς ψυχὰς αὐτῶν ὑπὲρ τοῦ Κυρίου ἡμῶν  
104 » Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' ὧν ἐπεστείλατε · ἀπεστάλακαμεν δὲ

qu'il ne faut pas inquiéter ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais leur prescrire de s'abstenir des souillures venant des païens, des viandes immolées aux idoles, de la fornication, du sang et des chairs étouffées\*, normes qui furent établies par les anciens qui vivaient selon la loi naturelle\*, avant la Loi écrite, Énosch, Hénoch, Noé, Melchisédek, Job et leurs semblables. »

14. Alors il nous parut bon, à nous les apôtres, à l'évêque Jacques et aux anciens, avec l'Église toute entière, d'envoyer des hommes choisis parmi nous, avec les compagnons de Barnabé, de Paul de Tarse, l'apôtre des païens, de Jude, appelé Barsabbas, et de Silas, hommes éminents parmi les frères, et nous remîmes entre leurs mains cette lettre :

15. « Les apôtres, les anciens et les frères, aux frères d'origine païenne résidant à Antioche de Syrie et en Cilicie, salut ! Lorsque nous avons appris que quelques uns des nôtres, sans mandat de notre part, vous ont troublés par leurs propos et ont bouleversé vos âmes, nous nous sommes réunis et nous avons décidé d'un commun accord de choisir des délégués et de vous les envoyer avec nos chers Barnabé et Paul, hommes qui ont voué leur vie à notre Seigneur Jésus-Christ, et par qui vous nous avez consultés ; nous avons

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

12, 83 ἐπιστρέφ. : πιστεύουσιν ch || ἐπὶ : πρὸς yz || 83-84 ἀλλ' — ἀπέχεσθαι : εἰ ἀπέχοντε p || 83 ἀλλ' + ἡ d v || ἐπιστεῖλαι : ἀποστ. s || 84 ἀπέχεσθαι > s || ἀλισγημ. : ἀλοισγημάτων R || τῶν ἐθνῶν : αὐτῶν πορνείας λέγω καὶ p + εἰδῶλων yms || 85 καὶ πορνείας post πνικτοῦ ayz > p || 86 παλαιοῖς : παλαιοὶ ayz ἀρχαίοις R || ἦν [post ἅπερ R] νενομ. : νενομοθέτητο ayz ds M || νόμον y || 87 Ἐνώς + λέγω y > z || 88 ἐγεγόνει ems : ἐγένετο eix + τότε M + εἶτι R || ἔδοξεν : ἔδειξεν b || 89 ... 91 ἡμῖν ... ἡμῶν ayz > R ch N M || 91 τοῖς : αὐτοῖς τοῦς R || 92 Παῦλον : σαῦλον R || 93 Βαρσαβδῶν o chy N p βαρνάβαν b || 97 τοῖς > s || τὴν > b || 99 τινὲς : τι o || ἡμῶν : ὑμῶν R ch p || 100 ὑμῶν : ἡμῶν y || 101 ἐκλεξαμένους : -νοῖς d -ξασθαι p || 102 ἡμῶν ems : ὑμῶν ch eix || Παύλῳ : σαύλῳ R || 103 ἡμῶν > N M || 104 Χριστοῦ > M || ἐπεστείλατε : ἀπ. s ἐπεστείλαμεν R d

12. w. Act. 15, 19-20.29 || x. Cf. Gen. 9, 4

12, 14. Sur la soumission de Jacques au collège apostolique, cf. *Introd.*, § 36.

12, 15. « Par qui vous nous avez consultés » : par cette addition au texte des *Actes* le compilateur précise l'identité des émissaires dépêchés par l'Église d'Antioche auprès des apôtres. Cette indication correspond à *Act.* 15, 2 et elle avait été donnée en son temps dans le récit (v. 3). Ces deux émissaires retourneront dans leur communauté ; ils seront alors accompagnés de deux frères de Jérusalem, Judas et Silas, chargés de commenter le décret des apôtres. Cf. E. MOLLAND, « La circoncision, le baptême et l'autorité du décret apostolique dans les milieux judéo-chrétiens des Pseudo-Clémentines », dans *Studia Theologica* 9 (1955), p. 1-39.

» μετ' αὐτῶν Ἰούδαν καὶ Σίλαν, καὶ αὐτοὺς διὰ λόγου  
 » ἀπαγγέλλοντας τὰ αὐτά. Ἔδοξεν γὰρ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι  
 » καὶ ἡμῖν μὴθὲν πλέον ἐπιτίθεσθαι ὑμῖν βᾶρος πλὴν τούτων  
 108 » τῶν ἐπάναγκες, ἀπέχεσθαι εἰδωλοθύτου καὶ αἵματος καὶ  
 » πνικτοῦ καὶ πορνείας· ἐξ ὧν διατηροῦντες ἑαυτοὺς εὖ  
 » πράξετε. Ἐρρωσθεν. »

13. 1. Τὴν μὲν οὖν ἐπιστολὴν ἐξαπεστείλαμεν, αὐτοὶ δὲ  
 ἐν ἱκαναῖς ἡμέραις ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπεμείναμεν ἅμα συζη-  
 τοῦντες πρὸς τὸ κοινωφελές εἰς διόρθωσιν. 2. (13). Μετὰ  
 4 δὲ χρόνον ἱκανὸν ἐπισκεψάμενοι τοὺς ἀδελφούς καὶ στηρί-  
 ξαντες αὐτοὺς τῷ λόγῳ τῆς εὐσεβείας, καὶ παρεγγυησάμενοι  
 φεύγειν αὐτοὺς τοὺς ἐπ' ὄνοματι Χριστοῦ καὶ Μωϋσέως  
 πολεμοῦντας Χριστῷ καὶ Μωϋσεῖ, καὶ ἐν δορᾷ προβάτου τὸν  
 8 λύκον κατακρύπτοντας<sup>a</sup>. 3. Οὗτοι γάρ εἰσι ψευδοχριστοὶ καὶ  
 ψευδοπροφῆται<sup>b</sup> καὶ ψευδαπόστολοι, πλάνοι καὶ φθορεῖς,  
 ἀλωπέκων μερίδες<sup>c</sup> καὶ χαμαιζήλων ἀμπέλων ἀφανισταί<sup>d</sup>,  
 δι' οὓς ψυγήσεται ἡ τῶν πολλῶν ἀγάπη· ὁ δὲ ὑπομείνας  
 12 εἰς τέλος ἀδιαστρόφως, οὗτος σωθήσεται<sup>e</sup>· περὶ ὧν ἀσφα-  
 λιζόμενος ἡμᾶς ὁ Κύριος παρήγγειλεν λέγων· « Ἐλεύσονται  
 πρὸς ὑμᾶς ἄνθρωποι ἐν ἐνδύμασι προβάτων, ἔσωθεν δὲ εἰσὶν  
 λύκοι ἄρπαγες· ἀπὸ τῶν καρπῶν αὐτῶν ἐπιγνώσαθε

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

12, 106 ἀπαγγέλλοντες y || τὰ αὐτά : ταῦτα R αὐτά s || 107 μὴθὲν  
 ayz d<sup>m</sup>ε<sup>o</sup>mε : μὴθὲν R ch d<sup>t</sup>ε<sup>i</sup>x<sup>s</sup> M || ὑμῖν ἐπιτίθεσθαι ∞ s || ἐπιτί-  
 θεσθαί e || τούτων > R ch || 108 ἐπάναγκες : ἐπ' ἀνάγκαις a es ||  
 ἀπέχεσθαι : -σθε N -σθαί e + δὲ ch || εἰδωλοθύτων H ||  
 108-109 πνικτοῦ καὶ αἵματος ∞ R || 108 καὶ<sup>2</sup> > p || 109 πνικτῶν e || εὖ  
 > s || 110 πράξετε R e πράξατε a<sup>ac</sup> v ἐπράξετε s

13, 1 οὖν o ch || 4 ἱκανὸν > o || στηρίσαντες a<sup>ac</sup>yz v || 5 αὐτοὺς  
 > R || τῷ > y M || τῆς > p || εὐσεβείας : ἀληθείας b || καὶ > p ||  
 παρεγγ. : παρεγγυησάμεθα yz p + αὐτοῖς yz || 6 φυγεῖν R ||  
 αὐτοὺς : αὐτοῖς ch > yz || Χριστοῦ : Ἰησοῦ N M || Μωϋσέως o p :  
 Μωσ. b H N v || 7 πολεμ. — Μωϋσεῖ > R || πολεμοῦντας yz :  
 -οῦσιν ach N M || Χριστῷ : -τοῦ d || Μωϋσεῖ scripsi : Μωσεῖ R H ds v

envoyé avec eux Jude et Silas qui vous communiqueront  
 de vive voix le même message. En effet il a paru bon au  
 Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucune autre  
 charge que celles-ci, qui sont indispensables : s'abstenir des  
 viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées  
 et de la fornication ; vous ferez bien de vous en garder.  
 Portez-vous bien ! »

13. 1. Nous envoyâmes donc la  
 lettre, mais nous-mêmes nous res-  
 tâmes à Jérusalem de longs jours,  
 à rechercher ensemble ce qu'exigeait le bien commun  
 en vue d'un redressement. 2. Pendant le temps qu'il  
 fallut nous visitâmes les frères ; nous les affermissions  
 par la doctrine de la foi et leur enjoignons de fuir ceux  
 qui au nom du Christ et de Moïse combattent en fait le  
 Christ et Moïse et cachent des loups sous des peaux de  
 brebis<sup>a</sup>. 3. Ce sont de faux Christs, de faux prophètes<sup>b</sup>  
 et de faux apôtres, des imposteurs et des corrupteurs, le  
 parti des renards<sup>c</sup> et les ravageurs des vignes<sup>d</sup> rampantes ;  
 à cause d'eux dans la masse l'amour se refroidira, mais  
 celui qui tiendra bon jusqu'à la fin sans tergiverser, celui-là  
 sera sauvé<sup>e</sup> ; le Seigneur nous a mis en garde contre eux  
 et nous a annoncé ceci : « Des hommes déguisés en brebis  
 viendront à vous, mais au-dedans ce sont des loups ravisseurs ;

Μωσῆ e p || προβάτων ahyz || 7-8 τὸν λύκον : λύκος καὶ R || 8  
 κατακρ. yz : κατακρύπτουσιν R ach N M + τὰς ἑαυτῶν κακίας  
 R || οὗτοι : αὐτοὶ R || καὶ > yz N M || 9 καὶ > p || 10 χαμαιζήλοι R ||  
 ἀμπελώνων ayz || 11 οὓς : οὗ b || ψυγήσεται : ψυχθήσεται a || 12  
 ἀδιάστροφως : -φος o H > s || οὗτος : οὕτως s || ἀσφαλ. + καὶ yz ||  
 13 λέγων posi ἐλεύσονται ayz > ch ds M || 14 ἄνθρωποι > ch  
 || ἐν > z

12. y. Act. 15, 22-29

13. a. Cf. Matth. 7, 15 || b. Cf. Matth. 24, 24 || c. Ps. 62, 11 ||  
 d. Cant. 2, 15 || e. Matth. 24, 12-13

16 αὐτούς, προσέχετε ἀπ' αὐτῶν · ἀναστήσονται γὰρ ψευδόχριστοι· καὶ ψευδοπροφήται καὶ πλανήσουσι πολλούς· »

14. 1. Δι οὗς καὶ ἡμεῖς νῦν ἐπὶ τὸ αὐτὸ γενόμενοι Πέτρος καὶ Ἀνδρέας, Ἰάκωβος καὶ Ἰωάννης υἱοὶ Ζεβεδαίου, Φίλιππος καὶ Βαρθολομαῖος, Θωμᾶς καὶ Ματθαῖος, Ἰάκωβος 4 Ἀλφαίου καὶ Λεβθαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος, Σίμων ὁ Κανανίτης<sup>a</sup> καὶ Ματθίας ὁ ἀντὶ Ἰούδα καταψηφισθεὶς σὺν ἡμῖν<sup>b</sup>, Ἰάκωβός τε ὁ τοῦ Κυρίου ἀδελφός καὶ Ἱεροσολύμων ἐπίσκοπος, καὶ Παῦλος ὁ τῶν ἐθνῶν διδάσκαλος<sup>c</sup>, τὸ σκεῦος 8 τῆς ἐκλογῆς<sup>d</sup> · ἅμα πάντες ἐπὶ τὸ αὐτὸ γενόμενοι, ἐγράψαμεν ὑμῖν τὴν καθολικὴν ταύτην διδασκαλίαν εἰς ἐπιστηρισμὸν ὑμῶν τῶν τὴν καθόλου ἐπισκοπὴν πεπιστευμένων, ἐν ᾗ δηλοῦμεν ὑμῖν ·
- 12 2. Θεὸν παντοκράτορα ἓνα μόνον ὑπάρχειν, παρ' ὃν ἄλλος οὐκ ἔστιν, καὶ αὐτὸν σέβειν μόνον καὶ προσκυνεῖν διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Κυρίου ἡμῶν ἐν τῷ παναγίῳ Πνεύματι, καὶ ταῖς ἱεραῖς γραφαῖς χρῆσθαι, Νόμῳ καὶ Προφήταις, γονεῖς 16 τιμᾶν, ἅπασαν ἐκθεσμον προᾶξιν φεῦγειν, ἀνάστασιν πιστεύειν καὶ κρίσιν καὶ ἀναταπόδοσιν προσδοκᾶν · 3. Καὶ τοῖς κτίσμασιν αὐτοῦ πᾶσιν εὐχαρίστως προσέρχεσθαι ὡς Θεοῦ ἔργοις καὶ μηδὲν ἐν αὐτοῖς ἔχουσι φαῦλον, καὶ γαμεῖν νομίμως,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

13, 16 γὰρ + φησι ch || πλανήσωσι d

14, 1 καὶ + αὐτοὶ R || νῦν : σὺν R || 3 Θωμᾶς > M || καὶ<sup>2</sup> > z p || Ματθαῖος : Ματθαίας o + καὶ p || 4 καὶ > p || καὶ — Θαδδαῖος > v<sup>ao</sup> [rest v<sup>ms</sup>] || Λευαῖος ch || Θαδδ. + καὶ az p || 5 καὶ > p || Ματθίας : Ματθαῖος a<sup>ao</sup> || καταψ. : συγκαταψ. yz || σὺν > H M || 6 ἡμῖν + καὶ p || τε > R p || 7 δ > R || 8 πάντες + καὶ a || 9 ὑμῖν > d || τὴν — διδασκαλίαν post 10 ὑμῶν d || ἐπιστηριγμὸν R N || 10 ὑμῶν : ἡμῶν h ὑμῖν R || τὴν τῶν c d || καθόλου : καθολικὴν p || 12 παντοκρ. : πατέρα R || ἓνα : ἓναν a<sup>ao</sup> || 13 μόνον σέβειν c a || 13-14 διὰ — πνεύματι : καὶ τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν καὶ τὸ πανάγιον πνεῦμα N M || 15 χρῆσθαι : χρεῖσθαι p χρᾶσθαι ch || 16 πιστ. : δέχεσθαι yz || 17 καὶ<sup>1</sup> > p || προσδοκᾶν z || καὶ<sup>2</sup> > N M || 18 αὐτοῦ : αὐτῶν b || εὐχαρίστοι z || προσέρχεσθαι R ach de<sup>ms</sup> p : -σθε e<sup>tz</sup> v χρᾶσθαι yz || 19 αὐτοῖς : ἑαυτοῖς a + πᾶσιν s || καὶ<sup>2</sup> > p

*vous les reconnaîtrez à leurs fruits, méfiez-vous d'eux; car il surgira de faux Christis<sup>t</sup> et de faux prophètes et ils en égareront beaucoup<sup>s</sup>.* »

**La doctrine  
selon  
les Constitutions  
apostoliques.**

14. 1. A cause d'eux nous sommes maintenant réunis, Pierre et André, Jacques et Jean, les fils de Zébédée, Philippe et Barthélémy, Thomas et Matthieu, Jacques fils d'Alphée et Lebbée, surnommé Thaddée, Simon de Cana<sup>a</sup> et Mathias, désigné par le sort pour nous être associé en remplacement de Judas<sup>b</sup>, ainsi que Jacques, frère du Seigneur et évêque de Jérusalem, et Paul, le docteur des païens<sup>c</sup>, le vase d'élection<sup>d</sup>. Réunis tous ensemble, nous avons rédigé cet enseignement catholique pour vous affermir, vous qui avez la charge de l'épiscopat par tout l'univers. Nous vous y exposons ceci :

2. Il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant, à côté de lui n'y en a pas d'autre; il ne faut vénérer et adorer que lui seul, par Jésus-Christ notre Seigneur, dans le très saint Esprit; il faut se servir des Écritures sacrées, Loi et Prophètes, honorer les parents, fuir toute action illicite, croire à la résurrection et au jugement, attendre la rétribution. 3. Aller vers toutes les créatures avec action de grâces comme étant les œuvres de Dieu et n'ayant en el es rien de mauvais, se marier légitimement, parce qu'un tel

13. f. Matth. 7, 15-16 || g. Matth. 24, 11, 24

14. a. Matth. 10, 2-4 || b. Cf. Act. 1, 26 || c. I Tim. 2, 7 || d. Act. 9, 15

14. Ce chapitre théologique reprend et complète la profession de foi du c. 11; cf. *Introd.*, § 202.

14, 1. Le compilateur met en scène un « sommet » apostolique; cf. *Introd.*, § 30, 37.

14, 2. On retrouve ici les principes d'Origène sur la prière; cf. *Introd.*, § 238, 353. A propos du Saint-Esprit, § 245.

14, 3-4. Mariage et fidélité conjugale : cf. *Introd.*, § 411, 412.

20 ἀμεμπτος γὰρ ὁ τοιοῦτος γάμος, ὅτι καὶ παρὰ Κυρίου ἀρμόζεται γυνὴ ἀνδρί<sup>ο</sup>, καὶ ὁ Κύριος λέγει· «Ὁ ποιήσας ἀπ' ἀρχῆς ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτοὺς καὶ εἶπεν· ἕνεκεν τούτου καταλείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα καὶ προσκολληθήσεται τῇ γυναικὶ αὐτοῦ, καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν<sup>ι</sup>.»

4. Μῆτε μὴν μετὰ γάμον ἐκβάλλειν ἀκατάγνωστον ἐξέστω. «Φυλάξῃ γάρ, φησὶν, τῷ πνεύματί σου καὶ γυναικῆ νεότητός σου μὴ ἐγκαταλίπῃς, ὅτι αὐτὴ κοινωνός βίου σου καὶ λῆμμα πνεύματός σου, καὶ ἐγὼ ἐποίησα καὶ οὐκ ἄλλος<sup>ε</sup>.» Φάσκει γάρ ὁ Κύριος, ὅτι «Ἄ ὁ Θεὸς συνέζευξεν, ἄνθρωπος μὴ χωρίζεται<sup>η</sup>.» Ἡ γὰρ γυνὴ κοινωνός ἐστὶ βίου, ἐνούμενη εἰς ἓν σῶμα ἐκ δύο παρὰ Θεοῦ· ὁ δὲ τὸ ἐν ἀνάπαλιν διαιρῶν εἰς δύο ἐχθρὸς δημιουργίας Θεοῦ καὶ προνοίας τῆς ἐκείνου ἀντίπαλος, ὡσαύτως ὁ κατέχων τὴν παραφθορεῖσαν καὶ παραφθείρασαν φύσεως θεσμὸν παράνομος, ἐπεὶ περ «Ὁ κατέχων μοιχαλίδα ἄφρων καὶ ἀσεβής<sup>ι</sup>. ἀπότρυψε γάρ, φησὶν, αὐτήν, ἀπὸ τῶν σαρκῶν σου<sup>ι</sup>». Οὐ γὰρ ἐστὶ βοηθός<sup>κ</sup>, ἀλλ' ἐπίβουλος, πρὸς ἄλλον ἀποκλίνας τὴν διάνοιαν. 5. Μῆτε δὲ περιτέμνεσθαι τὴν σάρκα, ἀρκεῖσθαι δὲ πιστοῖς τὴν τῆς καρδίας περιτομὴν ἐν πνεύματι<sup>ι</sup>. «Περιτμήθητε γάρ, φησὶν,

mariage est irréprochable et que c'est par le Seigneur que la femme est unie à l'homme<sup>e</sup>, le Seigneur lui-même dit : « Le créateur à l'origine les fit homme et femme et dit : Pour celle raison l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et les deux seront une seule chair<sup>t</sup>. »

4. On ne permettra pas de répudier après le mariage une épouse irréprochable. Car il est dit : « Tu veilleras sur ton souffle et tu n'abandonneras pas la femme de ta jeunesse, parce qu'elle est ta compagne de vie et une partie de ton souffle et que c'est moi qui l'ai créée et pas un autre<sup>s</sup>. » En effet le Seigneur dit : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas<sup>h</sup>. » Car la femme est la compagne de vie, unie par Dieu pour que les deux ne fassent qu'un seul corps. Mais quiconque au contraire sépare en deux ce qui est un, est un ennemi de la création de Dieu et un adversaire de sa providence. De même, c'est une iniquité que de garder une femme corrompue et qui transgresse la loi naturelle, puisque : « Celui qui garde une femme adultère est insensé et impie<sup>i</sup>; en effet, est-il dit, tranche-la de tes chairs<sup>i</sup>. » Car elle n'est pas une aide<sup>k</sup>, mais un piège, celle qui tourne son attention vers un autre. 5. On ne se fera pas non plus circoncire la chair, car la circoncision du cœur, selon l'esprit<sup>l</sup>,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

14, 20 καὶ > R || 21 ἀνδρί + ὡς yz || λέγει : ἐδίδαξε λέγων yz || 22 ἄρσεν yz || εἶπεν : πάλιν yz || 23 καταλείψει ch || 24 αὐτοῦ > R || 26 μῆτε μὴν : καὶ yz || ἐξέστω b a de<sup>ix</sup>e<sup>m</sup>s : ἐξέστιν o pv<sup>o</sup> ἔστω ch > yz || 27 φυλάξει z<sup>o</sup> N p || γὰρ > yz p<sup>o</sup> || φησὶν + γὰρ φησὶν e<sup>m</sup>s > R p || τῷ πν. : τὸ πνεῦμα s || σου > p || 28 μῆ : οὐκ yz || ἐγκαταλίπῃς es v -λείψεις yz || 28-29 ὅτι — ἄλλος > M || 28 αὐτὴ — σου : ἡ γυνὴ κοινωνός ἐστὶν βίου ἀνδρός αὐτῆς o || σου<sup>ι</sup> : σοι e || λῆμμα R de<sup>si</sup>s M : λῆμμα e ὑπόλειμμα H || 29 σου : αὐτοῦ o || 29-30 φάσκει γάρ : καὶ yz + καὶ M || 30 ὅτι > R yz e || συνέζ. : ἐζευξεν a || 31 ἡ γὰρ γυνὴ : εἰ γὰρ s || κοινωνός : κοινωνός p<sup>o</sup> || ἐνούμενη : ἐνομένη b ἐνωμένη o || 32 ἐκ δύο > R || παρὰ : ὑπὸ de M + τοῦ p || ὁ δὲ : οὐδὲ b || τὸ ἐν ἀνάπ. : τῷ ἐμπά- λιν o || ἀνάπ. : πάλιν b || 33 Θεοῦ > p || τῆς ἐκείνου : Θεοῦ M || 34 κατέχων + μοιχαλίδα M || παραφθορεῖσαν : -φθείρασαν a s v || 34-35

καὶ παραφθείρασαν p > cell. || 35 φύσεων d || θεσμὸν a M : -μοὺς N -μοῦ R hyz -μοφ e || παρανόμως p || ἐπεὶ περ + καὶ pz || 36 ἀσεβείας a<sup>o</sup> || ἀπότρυψε : -τρυψε H v -κοψον p || γὰρ > yz || 37 αὐτὴν φησὶν < H p || τῆς σαρκὸς h || 38 πρὸς ἄλλον > R || ἄλλων h || μῆτε : οὔτε yz || 39 δὲ<sup>ι</sup> > R || περιτέμνεσθε ch N M || σάρκα : -αν z + χρὴ ἀλλ' yz || ἀρκεῖσθε o N M || δὲ<sup>ι</sup> > yz || πιστοῖς : πιστοὶ R N M + ὄντες R N p || 39-40 τῇ ... περιτομῇ yz s<sup>o</sup> + τῇ yz || 40 ἐν πνεύματι > o || περιτμήθητε : περιετρμ. s || γὰρ > yz || φησὶν > N M

14, e. Prov. 19, 14 || f. Matth. 19, 4-5 || g. Mal. 2, 14-15 || h. Matth. 19, 6 || i. Prov. 18, 22 || j. Sir. 25, 26 || k. Cf. Gen. 2, 18. Tob. 8, 6 || l. Rom. 2, 29

τῷ θεῷ ὑμῶν καὶ περιτέμενεσθε τὴν ἀκροβυστίαν τῆς καρδίας ὑμῶν<sup>m</sup>. »

15. 1. Ὁμοίως καὶ βαπτίσματι ἐνὶ ἀρκειῖσθαι μόνῳ τῷ εἰς τὸν τοῦ Κυρίου θάνατον<sup>a</sup> δεδομένῳ, οὐ τῷ παρὰ τῶν δυσωνύμων αἰρετικῶν, ἀλλὰ τῷ παρὰ τῶν ἀμέμπτων ἱερέων  
4 δεδομένῳ, εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος<sup>b</sup>. 2. Μήτε δὲ τὸ παρὰ τῶν ἀσεβῶν δεκτὸν ὑμῖν ἔστω, μήτε τὸ παρὰ τῶν ὁσίων ἀκυροῦσθω διὰ δευτέρου. Ὅς γὰρ εἰς ὁ Θεὸς καὶ εἰς ὁ Χριστὸς καὶ εἰς ὁ παράκλητος,  
8 εἰς δὲ καὶ ὁ τοῦ Κυρίου ἐν σώματι θάνατος, οὕτως ἐν ἔστω καὶ τὸ εἰς αὐτὸν διδόμενον βάπτισμα<sup>c</sup>. οἱ δὲ παρὰ τῶν ἀσεβῶν δεχόμενοι μόλυσμα κοινωνοὶ τῆς γνώμης αὐτῶν γενήσονται.
- 12 3. Οὐ γὰρ εἰσιν ἐκεῖνοι ἱερεῖς· λέγει γὰρ πρὸς αὐτοὺς ὁ Θεός· « Ἐπεὶ καὶ σὺ ἀπόσω γινώσκων, ἀπόσομαι σε καὶ γὰρ τοῦ ἱερατεῦειν μοι<sup>d</sup>. » Οὕτε μὴν οἱ βαπτισθέντες ὑπ' αὐτῶν μεμύηται, ἀλλὰ μεμολυσμένοι ὑπάρχουσιν, οὐκ ἄφεςιν  
16 ἁμαρτιῶν λαμβάνοντες, ἀλλὰ δεσμῶν ἀσεβείας. 4. Οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ οἱ τοὺς μεμυημένους ἐκ δευτέρου βαπτίζειν πειρώμενοι ἀνασταυροῦσιν τὸν Κύριον<sup>e</sup>, ἀναιροῦσιν αὐτὸν ἐκ δευτέρου, γελῶσιν τὰ θεῖα, μυκτηρίζουσι τὰ ἅγια, ὑδρί-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

14, 41 τῷ — ὑμῶν : τὴν καρδίαν ὑμῶν [ὕμ. > s] τῷ Θεῷ N M || καὶ + πάλιν pz || περιτέμενεσθε : περιτεμεῖσθε cyz e<sup>ts</sup> + γὰρ φησὶν τευμεῖσθε e<sup>ms</sup>

15, 1 ὁμοίως + δὲ d || ἀρκειῖσθε ch es M || τῷ : τὸ d || 1-2 τῷ — δεδομένῳ > o || 2 θάνατον τοῦ κ. ∞ M || δεδομένῳ : διδ. b chyz || τῷ : τὸ e p ante οὐ b || 4 δεδομένῳ : διδ. ch παραδεδ. yz διδόμενον R || 5 μήτε : μηδὲ R || δὲ : οὖν yz > R || 6 μήτε : μηδὲ R || 8 δὲ : γὰρ R || ἐν σώματι > R || οὕτως + οὖν b || ἐν > ch || 9 δεδομένον M || οἱ : τὸ b d τῷ o || τῶν > az es M || 12 οὐ — ἱερεῖς > R || λέγει γὰρ : ὡς που φησὶ yz || 13 ὁ Θεός > ch || καὶ σὺ ante ἀπόσομαι e || σὺ : σοὶ p || ἀπ. γινώσκων H es M : ἐπιγνώσκων ἀπόσω R d || ἀπόσομαι : -σομαι a || 14 τοῦ + μὴ R || 16 δεσμῶν y || ἀσεβείας : εὐσεβείας a || 17 οἱ > a M post δευτέρου R yz || 18 κύριον + καὶ N M || 19 θεῖα + μυστήρια s

suffit aux fidèles. En effet il est dit : « *Soyez circoncis pour votre Dieu et circoncisez le prépuce de votre cœur<sup>m</sup>.* »

**La discipline  
concernant  
le baptême.**

15. 1. De même faut-il s'en tenir à un seul et unique baptême donné dans la mort du Seigneur<sup>a</sup>, non pas celui pratiqué chez les funestes hérétiques, mais celui que confèrent les prêtres irréprochables au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit<sup>b</sup>. 2. D'une part n'admettez pas le baptême reçu chez des impies et d'autre part ne désavouez pas le baptême reçu chez les saints en rebaptisant. Car de même qu'il n'y a qu'un Dieu, un Christ et un Paraclet, une seule mort du Seigneur selon le corps, qu'il n'y ait ainsi qu'un seul baptême donné dans cette mort<sup>c</sup>; mais quiconque accepte la souillure conférée par les impies, partagera leur condamnation.

3. Car ils ne sont pas prêtres; le Seigneur leur dit en effet : « *Puisque toi aussi tu as refusé la connaissance, à mon tour je refuserai que tu officies devant moi<sup>d</sup>.* » De plus, ceux qu'ils ont baptisés n'ont pas reçu l'initiation, au contraire ils restent souillés, puisqu'ils ne sont pas déliés de leurs péchés mais liés par l'impiété. 4. Pis encore, ceux qui osent rebaptiser les fidèles déjà initiés, ceux-là recrucifient le Seigneur<sup>e</sup>, le font périr une seconde fois, se moquent de ce qui est divin, raillent ce qui est saint,

14. m. Jér. 4, 4

15. a. Cf. Rom. 6, 3 || b. Matth. 28, 19 || c. Cf. Éphés. 4, 5-6 || d. Os. 4, 6 || e. Hébr. 6, 6

15. Sur la discipline concernant le baptême, cf. *Introd.*, § 389.

15. 2. Ἐν σώματι : indication sur la façon dont le compilateur comprend l'incarnation; cf. *Introd.*, § 231.

15. 3. A propos des ministères considérés comme inconsistants : cf. *Introd.*, § 342.

15. 4. Sur cette formule trinitaire, cf. *Introd.*, § 244.

20 ζουσι τὸ Πνεῦμα, τὸ αἷμα τὸ ἅγιον ὡς κοινὸν ἀτιμάζουσιν · ἀσεβοῦσιν εἰς τὸν ἀποστείλαντα, εἰς τὸν παθόντα, εἰς τὸν μαρτυρήσαντα.

5. Ἄλλὰ καὶ ὁ ἐκ καταφρονήσεως μὴ βουλόμενος βαπτισθῆναι ὡς ἄπιστος κατακριθήσεται, καὶ ὀνειδισθήσεται ὡς ἀχάριστος καὶ ἀγνώμων · λέγει γὰρ ὁ Κύριος · « Ἐὰν μὴ τις βαπτισθῆ ἔξ ὕδατος καὶ πνεύματος, οὐ μὴ εἰσέλθῃ εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. » Καὶ πάλιν · « Ὁ πιστεύσας καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται, ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται. » 6. Ὁ δὲ λέγων, ὅτι ὅταν τελευτῶ βαπτίζομαι, ἵνα μὴ ἀμαρτήσω καὶ ῥυπανῶ τὸ βάπτισμα, οὗτος ἄγνοιαν Θεοῦ ἔχει καὶ τῆς ἑαυτοῦ φύσεως ἐπιλήσμων τυγχάνει · « Μὴ ἀναβάλλου γὰρ, φησὶν, ἐπιστρέψαι πρὸς Κύριον<sup>h</sup> · οὐ γὰρ οἶδας, τί τέξεται ἡ ἐπιούσα<sup>i</sup>. » 7. Βαπτίζετε δὲ ὑμῶν καὶ τὰ νήπια, καὶ ἐκτρέφετε αὐτὰ ἐν παιδείᾳ καὶ νοουθεσίᾳ<sup>j</sup> Θεοῦ · « Ἄφετε γὰρ, φησί, τὰ παιδιά ἔρχεσθαι πρὸς μὲ καὶ μὴ κωλύετε αὐτά<sup>k</sup>. »

16. 1. Ταῦτα πάντα ἐπεστείλαμεν ὑμῖν, ἵνα εἰδέναι ἔχοιτε τὴν ἡμετέραν γνώμην, οἷα τίς ἐστίν. Καὶ τὰ ἐπ' ὀνόματι ἡμῶν παρὰ τῶν ἀσεβῶν καττυθέντα βιβλία μὴ παραδέχεσθε · οὐ γὰρ τοῖς ὀνόμασιν χρὴ ὑμᾶς προσέχειν τῶν ἀποστόλων, ἀλλὰ τῇ φύσει τῶν πραγμάτων καὶ τῇ γνώμῃ τῇ ἀδιαστρόφῳ.

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

15, 20 τὸ πνεῦμα post 19 μυκτηρίζ. R + τὸ ἅγιον M || αἷμα : πνεῦμα ch || ἅγιον : τίμιον M || 23-25 οἱ ... βουλόμενοι ... ἄπιστοι κατακριθήσονται ... ὀνειδισθήσονται ... ἀχάριστοι ... ἀγνώμονες M || 23 βαπτισθῆναι : βαπτισασθαι R || 26 βαπτισθῆ : γεννηθῆ M || 27-28 ὁ πιστ. — σωθήσεται > R || 29 λέγων + εἰς ἑαυτὸν o || βαπτίζομαι e || 30 ἀμάρτω yz || Θεοῦ post ἔχει ayz > R || 32 φησὶν > R ayz || 33 βαπτίζεται y || καὶ > c d || 34 καὶ > d || 35 Θεοῦ : κυρίου b chyz d + περὶ τούτου καὶ ὁ κύριος ἔφη yz || φησί : ὁ κύριος R > yz || παιδιά : νήπια p || ἔρχεσθε e || 36 καὶ — αὐτὰ > yz

16, 1 ἔχητε yz || 2 οἷα : ὁποῖα N M || τίς : τι h e τε R || 3 καττυθέντα chyz v : κραττυθέντα a κρατηθέντα s κρατυθέντα R de p || παραδέχεσθαι a || 5 ἀλλὰ + καὶ R || διαστρόφῳ b

outragent l'Esprit, traitent avec mépris le saint sang, comme une chose ordinaire ; ils commettent une impiété envers celui qui a envoyé, envers celui qui a souffert, envers celui qui a rendu témoignage

5. En outre, quiconque refuse le baptême par mépris sera condamné comme incroyant, et réprouvé parce qu'ingrat et arrogant ; car le Seigneur dit : « Si quelqu'un n'est pas baptisé d'eau et d'Esprit, il n'entrera pas dans le royaume des cieux. » Et encore : « Celui qui aura cru et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. » 6. Quiconque dit : « Je me ferai baptiser à ma mort, de peur que par mes péchés je ne souille le baptême », celui-là méconnaît Dieu et oublie sa propre condition. Car il est dit : « Ne diffère pas ta conversion au Seigneur<sup>h</sup>, car tu ne sais pas ce qu'apportera l'avenir<sup>i</sup>. » 7. Baptisez aussi les enfants en bas âge et formez-les dans la discipline et les principes<sup>j</sup> de Dieu, car il a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants et ne les en empêchez pas<sup>k</sup>. »

16. 1. Tout cela nous vous l'avons Les livres à proscrire. prescrit afin que vous puissiez savoir quelle est notre pensée en détail. Mais n'acceptez pas les livres reliés sous notre nom par les impies ; car il ne faut pas vous fier aux noms des apôtres, mais à la nature des choses et à la jutesse de la pensée. 2. Nous savons en

15. f. Jn 3, 5 || g. Mc 16, 16 || h. Sir. 5, 7 || i. Prov. 3, 28 || j. Éphés. 6, 4 || k. Lc 18, 16

15. 6. La généralisation du baptême clinique, comme indice chronologique, cf. *Introd.*, § 43.

15. 7. Sur l'éducation chrétienne des enfants, cf. § 414.

16. Cette mise en garde est un procédé habituel de la littérature pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 26. EUSÈBE DE CÉSARÉE, dans son *Histoire ecclésiastique* III, 25 (cf. aussi IV, 22, 8, SC 31, p. 133 s., 202) nomme quelques livres reconnus alors comme apocryphes.

2. Οἴδαμεν γάρ, ὅτι οἱ περὶ Σίμωνα καὶ Κλεόβιον ἰώδη συντάξαντες βιβλία ἐπ' ὄνοματι Χριστοῦ καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ περιφέρουσιν εἰς ἀπάτην ὑμῶν τῶν πεφιληκότων Χριστὸν καὶ ἡμᾶς τοὺς αὐτοῦ δούλους. (16) 3. Καὶ ἐν τοῖς παλαιοῖς δὲ τινες συνέγραψαν βιβλία ἀπόκρυφα Μωϋσέως καὶ Ἐνώχ καὶ Ἀδάμ, Ἡσαίου τε καὶ Δαυὶδ καὶ Ἡλίου καὶ τῶν τριῶν πατριαρχῶν, φθοροποιὰ καὶ τῆς ἀληθείας ἐχθρά· τοιαῦτα καὶ νῦν ἐκύησαν οἱ δυσώνυμοι, διαβάλλοντες δημιουργίαν, γάμον, πρόνοιαν, τεκνογονίαν, νόμον, προφήτας· βάρβαρα τινὰ ὀνόματα ἐγγράφοντες καὶ ὡς αὐτοὶ φασιν ἀγγέλων, τὸ δ' ἀληθὲς εἰπεῖν δαιμόνων τῶν αὐτοῖς ὑπηχούντων. 4. Ὡν ἀποφεύγετε τὴν διδασκαλίαν, ἵνα μὴ μετὰσχῆτε τῆς τιμωρίας τῶν αὐτὰ συγγραφεμένων ἐπ' ἀπάτη καὶ ἀπωλεία τῶν πιστῶν καὶ ἀμέμπτων τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ μαθητῶν.

17. 1. Ἐπίσκοπον καὶ πρεσβύτερον καὶ διάκονον εἶπομεν μονογάμους καθίστασθαι<sup>a</sup>, κἂν ζῶσιν αὐτῶν αἱ γυναῖκες, κἂν τεθνήκασιν, μὴ ἐξεῖναι δὲ αὐτοῖς μετὰ χειροτονίαν ἢ ἀγάμους οὖσιν ἔτι ἐπὶ γάμον ἔρχεσθαι, ἢ γεγαμηκόσιν ἐτέραις συμπλέκεσθαι, ἀλλ' ἀρκεῖσθαι ἢ ἔχοντες ἦλθον ἐπὶ τὴν χειροτονίαν. 2. Ὑπηρέτας δὲ καὶ ψαλτωδοὺς καὶ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

16, 6 Κλεόβιν yz p || ἰώδη : ἰάδη o οἶα δῆ b Ἰδια yz || 7 συντάξαντες : συντάξαν R || ὄνοματι + τοῦ s p || 8 ὑμῶν : ἡμῶν d + καὶ R || 9 Χριστὸν : -τοῦ d || ἡμᾶς — δούλους : ἡμῶν τῶν αὐτοῦ δούλων R δ Ἡσαίας τοὺς αὐτοὺς δούλους z || 10 δὲ > R || συνέγραψαν achyz N M : -ψαντο R γρφ καὶ συνέγραψαν yms || Μωϋσέως p : Μωσ. tell. || 11 Ἀδάμ + καὶ h || Ἡλία H M || 13 ἐκύησαν chy N M a<sup>ms</sup> : ἐκύκησαν b ἐκήκησαν o ἐποίησαν a<sup>tz</sup> ἐδόησαν z *rosi* δυσώνυμοι b || 14 δημιουργίαν + καὶ R || γάμου p || τεκνογονίαν > s || 15 ἐγγράψαντες R || καὶ > N M || 16-17 ὑπηχούντων : ὑπισχούντων s ὑπουργούντων R || 18 αὐτὰ : αὐτοῦ e ταῦτα R || ἐπ' > v || 18-19 ἀπωλεία κ. ἀπάτη ∞ p || Ἰησοῦ > R || 20 μαθητῶν + καὶ υἱῶν καὶ κληρονόμων R

17, 1 εἶπαμεν p || 2 κἂν + τε v || ζῶσιν : τέξωσιν p || 3 τεθνήκασιν : τεθνήξωσι p τεθνήκωσιν a || μετὰ χειροτονίαν > R || 4 ἦ : εἰς b οἶ o > ayz || ἀγάμους : γάμους b || 5 ἐτέραις : ἐταίραις d || ἀλλ' ἀρκεῖ-

effet que les partisans de Simon et de Cléobios ont composé des livres pleins de venin, sous le nom du Christ et de ses disciples et qu'ils les répandent pour vous tromper, vous qui avez donné votre amour au Christ et à nous ses serviteurs. 3. Chez les anciens déjà certains avaient rédigé des livres apocryphes de Moïse, d'Hénoch et d'Adam, d'Isaïe, de David, d'Élie et des trois patriarches, des livres pernicious et contraires à la vérité. De tels livres, des gens malfaisants en ont édité maintenant à nouveau ; y sont contestés la création, le mariage, la providence, la procréation, la Loi, les Prophètes ; ils sont signés de quelques noms barbares, des noms d'anges, à ce qu'ils prétendent, mais à vrai dire, c'est les noms des démons qui les ont inspirés. 4. Fuyez leur enseignement, pour ne pas être associés au châtement de leurs auteurs, qui les ont rédigés pour tromper et perdre les fidèles et irréprochables disciples du Seigneur Jésus.

Mariage et célibat  
des clercs.

17. 1. Nous ordonnons d'instituer comme évêques, presbytres ou diacres des hommes mariés une seule fois<sup>a</sup>, que leurs épouses vivent encore ou soient déjà mortes ; il ne leur est plus permis après l'ordination de se marier, s'ils sont célibataires, ou de s'unir à d'autres femmes, s'ils ont déjà été mariés, mais ils doivent se contenter de celle qu'ils avaient au moment de l'ordination. 2. Quant

σθαι > R || ἦ o s v : ἢ b a e εἰ ch d p || ἔχοντας ch || 6 τὴν > R || χειροτονία o || ψαλτωδοὺς c || καὶ > p

17. a. Cf. I Tim. 3, 2. 12. Tite 1, 6

17. Ce chapitre fournit de précieuses indications sur le clergé et la discipline ; cf. *Introd.*, § 304, 405.

17, 1. Χειροτονία : cf. *Introd.*, § 360.

17, 2. Ὑπηρέτης : cf. *Introd.*, § 237, 317. Les ministères subalternes : § 321-324.

ἀναγνώστας καὶ πυλωροὺς καὶ αὐτοὺς μὲν μονογάμους εἶναι  
 8 κελεύομεν· εἰ δὲ πρὸ γάμου εἰς κλῆρον παρέλθωσιν, ἐπιτρέ-  
 πομεν αὐτοῖς γαμεῖν, εἴγε πρὸς τοῦτο πρόθεσιν ἔχουσιν, ἵνα  
 μὴ ἀμαρτήσαντες κολάσεως τύχωσιν. 3. Οὐδενὶ δὲ τῶν ἐν  
 τῷ κλήρῳ κελεύομεν ἢ ἐταίραν ἢ οἰκέτιν ἢ χήραν καὶ  
 12 ἐκβεβλημένην λαμβάνειν<sup>β</sup>, ὡς καὶ ὁ Νόμος λέγει. 4. Διακό-  
 νισσα δὲ γινέσθω παρθένος ἀγνή· εἰ δὲ μήγε, κἂν χήρα  
 μονόγαμος<sup>ε</sup>, πιστὴ καὶ τιμίαι.

18. 1. Τοὺς μετανοοῦντας προσδέχεσθε, τοῦτο γὰρ θέλημα  
 τοῦ Θεοῦ ἐν Χριστῷ<sup>α</sup>· τοὺς κατηχομένους στοιχειώσαντες  
 βαπτίσατε, τοὺς ἀθέους αἰρεσιώτας ἀμετανοήτας ἔχοντας  
 4 διαστείλαντες ἀφορίσατε ἀπὸ τῶν πιστῶν καὶ τῆς Ἐκκλησίας  
 τοῦ Θεοῦ ἐκκηρύκτους ποιήσατε, καὶ παραγγείλατε τοῖς  
 πιστοῖς παντοίως αὐτῶν ἀπέχεσθαι καὶ μὴτε λόγῳ μῆτε  
 προσευχαῖς κοινωνεῖν αὐτοῖς. 2. Οὗτοι γὰρ εἰσιν ἀντίδικοι  
 8 καὶ ἐπίβουλοι τῆς Ἐκκλησίας, οἱ διαφθείροντες τὸ ποίμνιον  
 καὶ μολύνοντες τὴν κληρονομίαν, οἱ δοξόσοφοι καὶ παμπόνη-  
 ροι, περὶ ὧν ἔλεγεν Σολομὼν ὁ σοφός, ὅτι δυσσεβοῦντες  
 ὑποκρίνονται εὐσεβεῖν. « Ἔστι γὰρ, φησὶν, ὁδός, ἣ δοκεῖ  
 12 τισιν εὐθὴς εἶναι, τὰ δὲ τελευταῖα αὐτῆς βλέπει εἰς πυθμένα

ho (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

17, 7 ἀναγνώστας + δὲ p || μὲν > a M || 8 κελεύομεν c || γάμων  
 R chyz v || παρέλθωσιν a N : προέλθ. chyz M προσέλο R || ἐπι-  
 τρέπωμεν c || 9 αὐτοῖς : αὐτοὺς ch || πρόθωσιν z || ἔχουσιν R || 10 κολ.  
 τυχ. : κολασθῶσιν yz || 11 ἢ<sup>1</sup> > o || ἐταίραν a<sup>m</sup>chyz N v : ἐτέραν  
 R a<sup>x</sup> s<sup>ae</sup> p<sup>ix</sup> ἢ ἐτέραν e<sup>m</sup>e ἐταίριδα p<sup>me</sup> + σχῆν o || οἰκέτιν  
 R a M || καὶ : ἢ ch M || 12 διακόνισσα : διάκωνος R || 14 πιστὴ  
 > es

18, 1 τοὺς<sup>1</sup> + δε ayz || προσδέχ. : προσδέχεσθαι z δέχεσθε  
 ch || 2 τοῦ > H N || κατηχομένους + στοιχειώσαται καὶ R || 3 τοὺς  
 e<sup>as</sup>. p || 4 διαστείλατε R || καὶ + ἐκ z || 5 παραγγέλλωντες o ||  
 6 αὐτῶν : αὐτοῖς o || ἀπέχεσθε de || λόγῳ : λόγον o λόγως a<sup>ae</sup>  
 λόγοις a<sup>2</sup> || 7 προσευχαῖς : -χῆ b -χῆν o || αὐτοῖς : αὐτῶν R ||  
 8 διαφθείραντες R || 9 καὶ<sup>1</sup> : οἱ b > o || μολύναντες R || καὶ<sup>2</sup> : οἱ R ||  
 10 ἔλεγεν + ὁ d || ὁ σοφός Σολ. v || δυσσεβοῦσιν v || 11 εὐσεβεῖν : εὐσε-  
 βειαν R || γὰρ φ. > y<sup>ae</sup>z || φησὶν > R || ἢ p || 12 εὐθὴς : ὁρθὴ H  
 M || δὲ : μέντοι ds v || τελευταί p

aux servants, psalmistes, lecteurs et portiers, nous ordonnons de ne choisir que des gens qui n'aient été mariés qu'une fois ; s'ils sont entrés dans le clergé avant d'être mariés, nous leur permettons de se marier, autant du moins qu'ils en ont l'intention, de peur qu'ils ne pèchent et n'encourent le châtement. 3. Mais nous ordonnons qu'aucun membre du clergé ne prenne une courtisane, une servante, une veuve ou une femme répudiée<sup>b</sup>, ainsi que le prescrit encore la Loi. 4. Comme diaconesse on choisira une vierge pure ; à défaut, une veuve mariée une seule fois<sup>c</sup>, fidèle et honorable.

18. 1. Recevez les pénitents, car  
 Contre c'est la volonté de Dieu dans le Christ<sup>a</sup> ;  
 la fréquentation instruisez les catéchumènes et bapti-  
 des hérétiques. sez-les ; mais les hérétiques impies,  
 qui refusent de se convertir, écarterez-les et tenez-les à part  
 des fidèles, bannissez-les publiquement de l'Église de Dieu,  
 ordonnez aux fidèles de s'en éloigner absolument et  
 interdisez-leur de communiquer et de prier avec eux.  
 2. Car ce sont des adversaires de l'Église, ils conspirent  
 contre elle, ils corrompent le troupeau et souillent l'héritage,  
 ils se croient sages, mais ils sont totalement pervertis.  
 A leur sujet le sage Salomon a dit que tout en étant impies,  
 ils feignent d'être pieux ; il dit en effet : « Il est une voie  
 qui parait droite à certains, mais son issue laisse voir le fond

17. b. Lévi. 21, 14 || c. Cf. I Tim. 5, 9

18. a. I Thess. 5, 18

17, 3. Cf. VIII, 47, 18.

17, 4. Les diaconesses, cf. *Introd.*, § 325 ; les vierges : § 334. La suspicion à l'égard des secondes noces : § 413.

18, 1. Les CA s'opposent énergiquement au rigorisme à l'égard des pécheurs ; c'est un des thèmes du livre II ; cf. *Introd.*, § 391 ; le vocabulaire des institutions pénitentielles, § 400.

ἄδου<sup>b</sup>. » 3. Οὗτοί εἰσιν, περὶ ὧν ὁ Κύριος πικρῶς καὶ ἀποτόμως ἀπεφῆνατο λέγων, ὅτι εἰσὶν ψευδόχριστοί<sup>c</sup> καὶ ψευδοδιδάσκαλοι, οἱ βλασφημήσαντες τὸ Πνεῦμα τῆς χάριτος καὶ ἀποπτύσαντες τὴν παρ' αὐτοῦ δωρεάν μετὰ τὴν χάριν, οἷς οὐκ ἀφεθήσεται οὔτε ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ οὔτε ἐν τῷ μέλλοντι<sup>d</sup>, οἱ καὶ Ἰουδαίων δυσσεβέστεροι καὶ Ἑλλήνων ἀθεώτεροι · 4. οἱ Θεὸν τὸν ἐπὶ πάντων βλασφημοῦντες καὶ τὸν Υἱὸν αὐτοῦ κατακατοῦντες καὶ τὴν διδασκαλίαν τοῦ Πνεύματος διαπτύοντες, οἱ τοὺς θείους λόγους ἀρνούμενοι ἢ μεθ' ὑποκρίσεως προσποιούμενοι δέχεσθαι, ἐφ' ὕβρει Θεοῦ καὶ ἀπάτη τῶν προσιόντων αὐτοῖς, οἱ τὰς ἱερὰς γραφὰς ἐνουβρίζοντες καὶ τὴν δικαιοσύνην ὅ, τι ποτέ ἐστιν ἀγνοοῦντες, οἱ τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ διαφθείροντες ὡς ἀλώπεκες μικροὶ ἀμπελώνα<sup>e</sup> καὶ μερίδες ἀλωπέκων<sup>f</sup> γινόμενοι.

5. Οὗς φεύγειν ὑμᾶς παρακαλοῦμεν, ἵνα μὴ λάβητε βρόχους ταῖς ἑαυτῶν ψυχαῖς · « Ὁ συμπορευόμενος γάρ, φησὶν, σοφοῖς σοφὸς ἔσται, ὁ δὲ συμπορευόμενος ἄφροσιν γνωσθήσεται<sup>g</sup>. » 6. Οὔτε γὰρ κλέπτῃ δεῖ συντρέχειν, οὐδὲ μετὰ μοιχοῦ μερίδα τίθεσθαι<sup>h</sup>, ἐπεὶ περ καὶ ὁ ὄσιος Δαυὶδ φησιν · « Κύριε, τοὺς μισοῦντάς σε ἐμίσησα καὶ ἐπὶ τοὺς ἐχθρούς σου ἐξετηκόμην, τέλειον μῖσος ἐμίσησεν αὐτούς, εἰς ἐχθρούς ἐγένοντό μοι<sup>i</sup>. » 7. Καὶ τῷ Ἰωσαφάτ ὁ Θεὸς ὀνειδίζει διὰ τὴν πρὸς Ἀχαάβ φιλίαν καὶ συμμαχίαν καὶ τὴν πρὸς Ὀχοζίαν, λέγων διὰ Ἰοῦ τοῦ προφήτου · « Εἰ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

18, 13 ὧν + καὶ yz || 15 βλασφημοῦντες R || 16 δωρεάν — χάριν : χάριν μετὰ τῆς δωρεᾶς s || 18-19 καὶ Ἑλλ. ἀθεώτεροι > v || 19 οἱ > ch || τὸν : τῶν v || 20 τὸν — κατακατ. > p || τοῦ + ἀγίου R || 21-23 οἱ — αὐτοῖς > R ch || 22 ἢ : οἱ N || προσποιούμενοι : αὐτοὺς p || δέχεσθαι : δεχόμενοι p + ἐν ἄλλῳ εὔχεσθαι a<sup>ms</sup> || 23 αὐτοῖς προσιόντων ~ a || 25 τοῦ > H || Θεοῦ : χριστοῦ R chyz || ἀλώπεκες R yz N M a<sup>ms</sup> : ἀλωπολι a<sup>txch</sup> || 26 μικροὶ : πικροὶ M > yz || ἀμπελώνας M || καὶ μερ. — γινόμενοι > a || γενόμενοι R || 27 περικαλοῦμεν a<sup>so</sup> || 28 βρόχ. + ἐν yz || ἑαυτῶν : ὑμῶν yz || δ<sup>i</sup> > z || 29 φησὶν > b az s v || 30 οὔτε : οὐδὲ ch || γὰρ > p || οὐδὲ : οὔτε R M || 31 μοιχοῦ + τὴν ayz || τίθεσθε e τιθέναι p || ἐπειδήπερ p || καὶ > p || δ > s || ὄσιος : θεῖος ch M προφήτης λέγει yz ||

de l'Hadès<sup>b</sup>. » 3. C'est d'eux que le Seigneur a parlé en annonçant avec amertume et sévérité qu'ils sont de faux Christs<sup>c</sup> et de faux docteurs, qu'ils ont blasphémé contre l'Esprit de grâce et qu'ils ont, outre sa grâce, méprisé le don qui vient de lui, *il ne leur sera pardonné ni dans le temps présent ni dans le temps à venir<sup>d</sup>*, ils sont plus impies que les juifs et plus athées que les païens. 4. Ils blasphèment contre le Dieu qui est au-dessus de tout, ils foulent aux pieds son Fils et conspuent la doctrine de l'Esprit, ils renient les paroles divines ou feignent avec hypocrisie de les admettre, mais c'est pour outrager Dieu et tromper ceux qui les approchent, ils traitent injurieusement les Écritures sacrées et ignorent ce qu'est la justice, ils détruisent l'Église de Dieu comme *des petits renards dans une vigne<sup>e</sup>* et ils sont devenus *le parti des renards<sup>f</sup>*.

5. Nous vous enjoignons de fuir ces gens-là, de peur que vos âmes ne soient prises dans les filets. Car il est dit : « *Qui fréquente les sages sera sage, mais qui fréquente les insensés sera démasqué<sup>g</sup>.* » 6. En effet il ne faut *ni se joindre à un voleur, ni avoir partie liée avec un adultère<sup>h</sup>*, comme le dit le saint David : « *Seigneur, j'ai haï ceux qui te haïssent et tes ennemis je les ai eus en dégoût, je les ai haïs d'une haine parfaite, ils sont devenus pour moi des ennemis<sup>i</sup>.* » 7. Ainsi Dieu réprouva-t-il Josaphat à cause de son amitié pour Achab et Ochozias et de ses alliances avec eux et il lui a dit par le prophète Jéhu : « *Comment,*

31-32 φησι Δαυιδ ~ a || 32 φησιν : εἶπεν R + οὐχὶ p > yz || κύριε posī σε p || 32-33 τοὺς ἐχθρούς : τοῖς ἐχθροῖς chyz de || 33 ἐμίσησεν : ἐμίσησεν e || 34 ἐγένετο z || Ἰωσ. + δὲ yz || 35 συμμ. + ἔτι δὲ y || 36 Ὀχοζίαν : Ὀζίαν R N || Ἰοῦ v : Ἰωήλ R ch de<sup>txs</sup> a<sup>ms</sup> [ἐν ἄλλοις praem.] Ἰωνᾶ a<sup>txytxztx</sup> e<sup>ms</sup> Ἰησαίου p ἐν ἄλλῳ διὰ Ἰωήλ y<sup>mszms</sup>

18. b. Prov. 14, 12 ; 16, 25 || c. Cf. Matth. 24, 24 || d. Matth. 12, 32 || e. Cant. 2, 15 || f. Ps. 62, 11 || g. Prov. 13, 20 || h. Ps. 49, 18 || i. Ps. 138, 21-22

ἀμαρτωλῶ σὺ φιλάζεις ἢ μισουμένῳ ὑπὸ Κυρίου σὺ βοηθεῖς ;  
διὰ τοῦτο ἐξαίφνης ὀργὴ Κυρίου ἐγένετο ἐπὶ σέ, εἰ μὴ ὅτι  
ἡ καρδιά σου εὐρέθη τελεία πρὸς Κύριον, διὰ τοῦτο ἐφείσατό  
40 σου Κύριος<sup>1</sup>· πλὴν ὅτι διεκόπη τὰ ἔργα σου καὶ συνετριβήσαν  
αἱ νῆες σου<sup>κ</sup>. »

8. Φεύγετε οὖν τῆς κοινωνίας αὐτῶν, καὶ τῆς πρὸς  
αὐτοὺς εἰρήνης ἀλλότριον τυγχάνετε· περὶ αὐτῶν γὰρ ὁ  
44 προφήτης ἀπεφήνατο, λέγων, ὅτι « Οὐκ ἔστιν χαίρειν τοῖς  
ἀσεβέσιν, λέγει Κύριος<sup>1</sup>. » 9. Οὗτοι γὰρ εἰσιν οἱ κρύφιοι  
λύκοι<sup>μ</sup>, οἱ ἔνεοὶ κύνες οἱ οὐ δύναμενοι ὑλακτεῖν<sup>ν</sup>, οἱ νῦν  
μὲν εἰσὶν ὀλίγοι, προκόψαντος δὲ τοῦ χρόνου καὶ τῆς συντε-  
48 λείας ἐγγιζούσης πλείονες καὶ χαλεπώτεροι ἔσονται, περὶ  
ᾧ ὁ Κύριος ἔλεγεν, ὅτι « Ἄρα ὁ Υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐλθὼν  
εὐρήσει τὴν πίστιν ἐπὶ τῆς γῆς<sup>ο</sup>; » Καὶ· « Διὰ τὸ πλη-  
θυνθῆναι τὴν ἀνομίαν ψυγήσεται ἡ ἀγάπη τῶν πολλῶν, καὶ  
52 ἐλεύσονται ψευδόχριστοι καὶ ψευδοπροφῆται καὶ δώσουσι  
σημεῖα ἐν τῷ οὐρανῷ, ὥστε εἰ δυνατόν καὶ τοὺς ἐκλεκτοὺς  
ἀπατήσασιν. » Ὡν τῆς πλάνης ῥύσεται ἡμᾶς Κύριος ὁ Θεὸς  
διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ, τῆς ἐλπίδος ἡμῶν<sup>α</sup>.

10. Καὶ γὰρ καὶ ἡμεῖς, διερχόμενοι τὰ ἔθνη καὶ ἐπιστη-  
ρίζοντες τὰς Ἐκκλησίας, τοὺς μὲν ἐν πολλῇ νοουθεσίᾳ καὶ  
λόγῳ ἱατρικῶ ὑγιάσαντες ἐπανηγάγομεν μέλλοντας ὅσον  
οὐδέπω θνήσκειν ἀπάτη, τοὺς δὲ ἀνιάτως ἔχοντας ἐξεβά-

lu te lies d'amitié avec un pécheur et tu soutiens quelqu'un  
qui est haï du Seigneur? Voilà pourquoi la colère du Seigneur  
a éclaté tout-à-coup contre toi; heureusement, ton cœur a  
été trouvé parfait envers le Seigneur; voilà pourquoi le  
Seigneur t'a épargné<sup>1</sup>, sauf que les œuvres ont été mises en  
échec et les navires, broyés<sup>κ</sup>. »

8. Évitez donc de communiquer avec eux et ne vous  
mêlez pas de vivre en paix avec eux; car à leur sujet le  
prophète a déclaré ceci: « Il n'est pas permis de se réjouir  
avec les impies, dit le Seigneur<sup>1</sup>. » 9. Car ce sont eux, les  
loups dissimulés<sup>μ</sup>, les chiens muets qui ne peuvent aboyer<sup>ν</sup>,  
pour le moment ils sont peu nombreux, mais avec le temps,  
quand la fin sera proche, ils seront nombreux et plus  
insupportables, eux dont le Seigneur a dit: « Lorsque le  
Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre? »  
Et: « Par l'abondance de l'iniquité l'amour de beaucoup se  
refroidira et il viendra de faux Christs et de faux prophètes  
et ils produiront des signes dans le ciel, au point de tromper,  
si c'était possible, même les élus. » Mais le Seigneur Dieu  
nous délivrera de leurs aberrations par Jésus-Christ, notre  
espérance<sup>α</sup>.

10. Car nous aussi, en parcourant les nations et en  
affermissant les Églises, nous avons guéri et ramené les  
uns, par de nombreuses admonestations et par des prédi-  
cations thérapeutiques, alors que l'erreur allait les faire  
périr; d'autres qui étaient incurables, nous les avons

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

18, 37 σὺ φιλ. : συμφιλ. b συμφιλ. o e || ἢ : εἰ N H καὶ  
τῇ R || μισουμένη R || συ<sup>α</sup> > az M || 39 σου : μου e || εὐρέθη post 38  
ὅτι H s M || τελεία ante ἡ καρδιά s || 40 συνετριβήσαν : συνέδρυσαν R ||  
41 νῆες ayz e : νῆαι b v νῆαις o ἰνῆες d<sup>ix</sup> ἰνες s ἰνες  
d<sup>ms</sup> ἐνήαις p ἔνοιαι ch || 42 τῆς<sup>1</sup> : τὰς yz || 43 γὰρ + καὶ  
yz || 44 ὅτι > chyz || 45 οἱ > s || 46 οἱ<sup>1</sup> > ds v || ἔνεοι a<sup>ac</sup>e  
ἔναιοι R || οἱ<sup>α</sup> > ds M || οὐ > z e || 49 ᾧν : τούτων καὶ yz || ὅτι + εἰ o  
+ ἦ b || υἱὸς : κύριος ch || ἐλθὼν post ἄρα ch > R || 50 πίστιν :  
πίστην a || καὶ + τὸ ch + ὅτι yz || 52 καὶ<sup>1</sup> > s || 53 τῷ > a N  
M || ὥστε + πλανῆσαι ch || 54 ἀπατήσαι > ch || πλάνης : ἀπάτης H  
ds M || ἡμᾶς + ὁ R || κύριος > H || ὁ : καὶ R || 56 καὶ γὰρ > R ||

58 ἱατρικῶ : ἱατρικῶ R θεραπευτικῶ yz || 59 οὐδέπω : οὐπω  
p || ἀνιάτους e -ταις z || ἐξεβάλομεν + ἀπὸ ayz

18. j. II Chr. 19, 2-3 || k. II Chr. 20, 37 || l. Is. 57, 21 || m. Cf.  
Matth. 7, 15 || n. Is. 56, 10 || o. Le 18, 8 || p. Matth. 24, 12.24 || q. I  
Tim. 1, 1

18, 9. Le salut délivre de l'erreur, cf. *Introd.*, § 223. La citation  
de I Tim. 1, 1 : cf. § 25.

60 λομεν τῆς ποιμένης, ἵνα μὴ ψωραλέας νόσου μεταδώσιν καὶ  
 τοῖς ὑγιαίνουσιν ἀρνίοις, ἀλλὰ καθαρὰ καὶ ἄχραντα, ὑγιῆ  
 καὶ ἄσπιλα διαμείνη Κυρίῳ τῷ Θεῷ. 11. Καὶ ταῦτα κατὰ  
 πόλιν πανταχοῦ εἰς ὅλην τὴν οἰκουμένην τοῦ κόσμου πεποιή-  
 64 καμεν, καταλιπόντες ὑμῖν τοῖς ἐπισκόποις καὶ τοῖς λοιποῖς  
 ἱερεῦσιν τῆνδε τὴν καθολικὴν διδασκαλίαν ἀξίως καὶ δικαίως  
 εἰς μνημόσυνον ἐπιστηρισμοῦ τοῖς πεπιστευκόσι Θεῷ,  
 διαπεμφάμενοι διὰ τοῦ συλλειτουργοῦ ἡμῶν Κλήμεντος τοῦ  
 68 πιστοτάτου καὶ ὁμοψύχου τέκνου ἡμῶν ἐν Κυρίῳ, ἄμα  
 καὶ Βαρνάβᾳ καὶ Τιμοθέῳ τῷ ποθεινοτάτῳ υἱῷ καὶ Μάρκῳ  
 τῷ γνησίῳ, σὺν οἷς καὶ Τίτον ὑμῖν γνωρίζομεν καὶ Λουκᾶν,  
 Ἰάσονά τε καὶ Λούκιον καὶ Σωσίπατρον.

19. 1. Δι' ὧν καὶ παρακαλοῦμεν ὑμᾶς ἐν Κυρίῳ, ἀπέ-  
 χεσθαι παλαιᾶς συνθηλαίας καὶ δεσμῶν ματαίων, ἀφορισμῶν,  
 παρατηρήσεων, βρωμάτων διορισμοῦ, βαπτισμάτων καθη-  
 4 μερινῶν · « Τὰ ἀρχαῖα γὰρ παρῆλθεν, ἰδοὺ γέγονεν καινὰ  
 τὰ πάντα. » 2 (19). Γνόντες γὰρ Θεὸν διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ  
 καὶ τὴν σύμπασαν αὐτοῦ οἰκονομίαν ἀρχῆθεν γεγεννημένην,  
 ὅτι δέδωκεν νόμον ἀπλοῦν εἰς βοήθειαν<sup>b</sup> τοῦ φυσικοῦ,  
 8 καθαρὸν, σωτήριον, ἅγιον, ἐν ᾧ καὶ τὸ ἴδιον ὄνομα ἐγκατέ-  
 θετο, τέλειον, ἀνελλειπῆ, δέκα λογίων πλήρη, ἄμωμον,

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

18, 60 μεταδώσουσι p<sup>no</sup> || 61 ὑγιαίνουσιν : ὑγιεινοῖς ch ὑγιῶς  
 R || καθαρὰ + καὶ ἄμωμα [-να h] R || ἄχραντα : ἄσπιλα p + καὶ  
 yz p || ὑγιῆ : ὑγιᾶ a ὑγιεῖ p > R + τε N || 62 καὶ ἄσπιλα  
 > p || ταῦτα : τὰ v + διαπαντῶς R || 63 πανταχοῦ : πᾶσαν  
 R || τοῦ κόσμου > R p || πεποιήκαμεν : ἀπεστειλάμεν R || 64 κατα-  
 λιπόντες e v || τοῖς > H v || 66 ἐπιστηρισμοῦ a<sup>ix</sup> d M : -ριγμοῦ  
 chyz es -ριγμῶ R ἐν ἄλλῳ ἐπιστηρισμῶ a<sup>m</sup>s || πεπιστ. :  
 πεπτωκῶσι o || Θεῷ + καὶ yz || 67 λειτουργοῦ p || 68 ὁμοψύχῳ  
 p<sup>ao</sup> || 69 καὶ > p || Τιμοθέου τοῦ ποθεινοτάτου υἱοῦ R || 70 οἷς :  
 σὴ o || 71 Ἰάσονα ayz || Σωσίπατρος o

19, 1 καὶ > p || ἀπέχεσθαι : -σθε e + ὑμᾶς de v || 2 καὶ  
 > R ay<sup>az</sup> || ἀφορ. > yz || 3 παρατηρήσεως o a<sup>ao</sup> || διορισμοῦ v :  
 -μους b H N -μοῖς o -μῶν p || 4 γὰρ > R s || καινὰ post

retranchés du troupeau, pour éviter qu'ils ne communi-  
 quent la maladie de la gale aux jeunes agneaux bien  
 portants, et pour que ceux-ci demeurent purs et intacts,  
 sains et sans tache pour le Seigneur Dieu. 11. Ainsi  
 avons-nous agi partout, en chaque ville, par tout l'univers  
 habité, et nous vous avons transmis à vous, les évêques  
 et aux autres prêtres, cette didascalie catholique, comme  
 il est digne et juste, pour rappeler et affermir la foi en  
 Dieu chez les croyants ; nous la transmettons par notre  
 collègue Clément, qui est en parfait accord avec nous,  
 lui notre très fidèle fils dans le Seigneur<sup>r</sup>, avec Barnabé  
 et Timothée, le fils chéri, et le dévoué Marc ; avec eux  
 nous vous présentons aussi Tite, Luc, Jason, Lucius et  
 Sosipatros.

La Loi n'est pas abrogée. 19. 1. Par eux nous vous exhortons  
 dans le Seigneur à vous défaire d'anciennes habitudes de vie et de  
 liens inutiles : interdits, observances, distinction des  
 aliments, ablutions quotidiennes ; car : « *L'ancien est  
 révolu, voici que tout est devenu neuf.* » 2. En effet, par  
 Jésus-Christ vous connaissez Dieu et toute son œuvre  
 réalisée depuis les origines ; vous savez que pour soutenir<sup>b</sup>  
 la loi naturelle il a donné une loi simple, pure, salutaire,  
 sainte, dans laquelle même son Nom a été consigné, une  
 loi parfaite, complète, contenant les dix commandements,

παντὰ yz || 5 γνόντες e e ἔγνωμεν yz || γὰρ : οὖν yz || 7 φυσικοῦ :  
 γραφικοῦ R || 9 ἀνελλειπές v || δέκα : δώδεκα R || πλήρης R e

18. r. Cf. Rom. 16,21

19. a. II Cor. 5, 17 || b. Cf. Is. 8, 20

18, 11. Une « assemblée générale » des apôtres et de leurs compa-  
 gnons, cf. *Introd.*, § 37.

19-23. Dans cette section le compilateur traite à nouveau de la  
 Loi et des observances devenues caduques, cf. *Introd.*, § 32.

19, 2. L'éloge de la Loi, cf. II, 26, 2.

ἐπιστρέφοντα ψυχὰς<sup>α</sup>, οὐπερ καὶ ἐπιλαθομένους Ἑβραίους  
 ὑπομνήσκει διὰ Μαλαχίου τοῦ προφήτου λέγων· « Μνή-  
 12 σθητε νόμου Μωϋσῆ, ἀνθρώπου τοῦ Θεοῦ, ὃς ἐνετείλατο  
 ὑμῖν προστάγματα καὶ δικαιώματα<sup>α</sup>. » 3. Ὅς τοσοῦτόν  
 ἐστὶν ἅγιος καὶ δίκαιος, ὡς καὶ τὸν Σωτῆρά ποτε, θερα-  
 16 πεύσαντα λεπρόν ἕνα καὶ πάλιν ἑνέα, εἰπεῖν τῷ πρώτῳ·  
 « Πορευθεὶς δεῖξον σεαυτὸν τῷ ἀρχιερεῖ, καὶ προσένεγκε τὸ  
 δῶρον, ὃ προσέταξεν Μωϋσῆς εἰς μαρτύριον αὐτοῖς<sup>α</sup>. » Τοῖς  
 δὲ ἑνέα πάλιν· « Πορευθέντες ἐπιδείξατε ἑαυτοὺς τοῖς  
 ἱερεῦσιν<sup>ι</sup>. » Οὐ γὰρ που κατέλυσεν τὸν νόμον, ὡς Σίμων  
 20 δοξάζει, ἀλλ' ἐπλήρωσεν· λέγει γὰρ· « Ἴδὲτα ἕν ἢ μία  
 κεραία οὐ μὴ παρέλθῃ ἀπὸ τοῦ νόμου, ἕως ἂν πάντα γένηται·  
 οὐ γὰρ ἤλθον, φησὶν, καταλῦσαι τὸν νόμον ἢ τοὺς προφήτας,  
 ἀλλὰ πληρῶσαι<sup>κ</sup>. » 4. Καὶ γὰρ καὶ Μωϋσῆς, νομοθέτης ἰσοῦ  
 24 καὶ ἀρχιερεὺς καὶ προφήτης καὶ βασιλεὺς, καὶ Ἡλίας ὁ  
 ζηλωτῆς<sup>η</sup> τῶν προφητῶν συνήσαν ἕν τῇ μεταμορφώσει τοῦ  
 Κυρίου ἕν τῷ ὄρει<sup>ι</sup> μάρτυρες αὐτοῦ τῆς ἐνανθρωπήσεως καὶ  
 τῶν παθημάτων<sup>ι</sup>, ὡς φίλοι Χριστοῦ καὶ οἰκεῖτοι<sup>κ</sup>, ἀλλ' οὐχ  
 28 ὡς ἐχθροὶ ἢ ἀλλότριοι· ἐξ ὧν δείκνυται, ὅτι καὶ ὁ νόμος  
 καλὸς καὶ ἅγιος καὶ οἱ προφήται.

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

19, || 10 ἐπιστρέφον R e || 11 ὑπομνήσκει d || Μαλαχίου > ch ||  
 12 νόμου : νόμου R || Μωϋσῆ R v : Μωϋσεως e p Μωϋσῆ H  
 Μωσεως ds || ἀνθρώπου b || ὃς : ὡς R v || 14 ὡς : ὃς b e || ποτε τὸν  
 σωτῆρα c s || 15 εἶπεν a<sup>ao</sup> || πρῶτον o<sup>ao</sup> -των o<sup>po</sup> || 16 σεαυτὸν :  
 σαυτὸν s || προσένεγκε : -κεῖν s -και p || 17 δῶρον + σου R d ||  
 Μωσῆς H N v || 18 ἑνέα > R || 19 που > p || καταλῦσαι p ||  
 νόμον + ἀλλ' R || 19-20 ὡς — ἐπλήρωσεν : ἤλθεν ὁ κύριος ἀλλὰ  
 πληρῶσαι p || 20 ἀλλ' : καὶ R || ἐπλήρ. : πληροῖ R + καθὼς  
 καὶ ὁ Χριστὸς yz || γὰρ + που ὅτι p + ὅτι ch es v > yz ||  
 21 κεραία p || ἀπὸ : ἐκ p || ἂν + ταῦτα N M > R z || πάντα : ἅπαντα  
 ch || γένηται + καὶ πάλιν yz || 22-23 οὐ — πληρῶσαι > p || 22

une loi irréprochable et qui convertit les âmes<sup>c</sup>. Il la rappelle  
 aux Hébreux oubliés, leur disant par le prophète  
 Malachie : « Souvenez-vous de la Loi de Moïse, l'homme de  
 Dieu, qui vous a notifié les commandements et les ordon-  
 nances<sup>a</sup>. » 3. Cette loi est si sainte et juste que le Sauveur  
 jadis, après avoir guéri d'abord un lépreux, puis neuf  
 autres, dit au premier : « Va te montrer au grand-prêtre  
 et présente l'offrande que Moïse a prescrite, en témoignage  
 pour eux<sup>e</sup> », et à nouveau aux neuf : « Allez vous montrer  
 aux prêtres<sup>i</sup>. » Car nulle part il n'a aboli la Loi, comme le  
 professe Simon, mais il l'a accomplie ; il dit en effet :  
 « Pas un iota, pas un trait ne disparaîtra de la Loi, que tout  
 ne soit arrivé ; car, dit-il, je ne suis pas venu abolir la Loi  
 ou les Prophètes, mais les accomplir<sup>κ</sup>. » 4. Car Moïse,  
 législateur en même temps que grand-prêtre, prophète  
 et roi, et Élie, le zéléteur d'entre les prophètes<sup>η</sup>, étaient  
 présents à la transfiguration du Seigneur sur la montagne<sup>ι</sup>,  
 en témoins de son incarnation et de ses souffrances<sup>ι</sup>, en  
 amis et en familiers<sup>κ</sup> du Christ, et non en ennemis ou  
 en étrangers ; cela prouve que la Loi ainsi que les Prophètes  
 est bonne et sainte.

οὐ γὰρ : οὐκ yz || ἤλθον : ἤλθεν e || φησὶν > yz || ἢ : καὶ N >  
 a p || τοὺς προφ. > ayz p || 23 καὶ<sup>3</sup> > R ch || M. : Μωσῆς H N M  
 + ὁ R y N v || νομοδότης R || ἰσοῦ : νόμου R ch || 25 σύνειεν o<sup>ao</sup> ||  
 ἐν > o || 27 ἀλλ' : καὶ p || 28 ἀλλότριοι ἢ ἐχθροὶ c s p || ἢ : καὶ o  
 e || ἀλλότριοι + αὐτοῦ ὄντες R || καὶ > p

19. c. Ps. 18, 8 || d. Mal. 3, 24. Ps. 89, 1 || e. Matth. 8, 4 || f. Lc  
 17, 14 || g. Matth. 5, 18.17 || h. Cf. III Rois 19, 10 || i. Cf. Matth.  
 17, 3-10 || j. Cf. I Pierre 5, 1 || k. Cf. Jn 15, 15

19, 4. Ἐνανθρώπησις : cf. *Introd.*, § 232.

20. 1. Νόμος δέ ἐστιν ἡ δεκάλογος<sup>a</sup>, ἣν πρὸ τοῦ τὸν λαὸν μοσχοποιῆσαι τὸν παρ' Αἰγυπτίους Ἰσραὴλ Θεὸς αὐτοῖς ἐνομοθέτησεν ἀκουστῇ φωνῇ · οὗτος δὲ δίκαιός ἐστιν, διὸ  
 4 καὶ νόμος λέγεται, διὰ τὸ φύσει δικαίως τὰς κρίσεις ποιεῖσθαι ·  
 ὃν οἱ περὶ Σίμωνα φαυλιζοῦσιν, οἰόμενοι, μὴ κριθέντες  
 ὑπ' αὐτοῦ τὴν κλάσιν ἐκφεύγειν. 2. Οὗτος ὁ νόμος ἀγαθός,  
 8 θυσιαστήριον, ἐκ γῆς ποιήσεις μοι αὐτό<sup>c</sup>. » 3. Οὐκ εἶπεν ·  
 « Ποίησον », ἀλλ' · « Ἐὰν ποιήσης » · οὐκ ἀνάγκην περιέθη-  
 κεν, ἀλλὰ τῇ ἐξουσίᾳ ἐπέτρεψεν ἅτε ἐλευθέρῳ. 4. Οὐ γὰρ  
 12 θυσιῶν δέεται ὁ Θεός, ἀνευδεῆς ὑπάρχων τῇ φύσει · ἀλλὰ  
 γινώσκων, καθάπερ καὶ ἤδη πρότερον τὸν φιλόθεον Ἰσραὴλ  
 καὶ Νῶε καὶ Ἀβραὰμ καὶ τοὺς καθεξῆς οὐκ αἰτηθέντας,  
 φυσικῶ δὲ νόμῳ κινηθέντας ἀφ' ἑαυτῶν προσενέγκαι θυσίαν  
 Θεῷ ἀπὸ γνώμης εὐχαρίστου, ἐπιτρέπει καὶ νῦν Ἑβραίοις,  
 16 οὐ προστάσων, ἀλλ', εἰ βουληθῶσιν, συγχωρῶν καί, εἰ  
 ἀπὸ ὀρθῆς προσοίσουσι γνώμης, εὐδοκῶν ἐπὶ ταῖς θυσίαις  
 αὐτῶν. 5. Διὰ τοῦτο φησιν · « Εἰ θύειν ἐπιθυμεῖς, οὐ δεομένῳ  
 μοι θύε<sup>d</sup>. » Οὐδενὸς γὰρ ἐν χρεῖα καθέστηκα · « Ἐμὴ γὰρ  
 20 ἐστιν ἡ οἰκουμένη καὶ τὸ πλήρωμα αὐτῆς<sup>e</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

20, 1 ἦν : ὃν p || 3 οὗτος δὲ : τὸν νόμον, καὶ ὁ νόμος R || 4 καὶ + ὁ  
 h y<sup>ac</sup> || 5-6 ὃν — ἐκφεύγειν > p || 5 ὃν : οὐ v || ὃν οἱ περὶ : ὃνπερ οἱ h  
 ὃνπερ o || Σίμωνα + τὰς κρίσεις v || οἰόμενοι : ἰόμενοι h || 6 ἐκφεύγειν :  
 ἐκφυγεῖν R e<sup>ix</sup> ἐκφεύγειν e<sup>ms</sup> || οὕτως o || 7 ἀκατάν : ἀνά-  
 γκαστος s ἀκατάγνωστος R || δὲ > R y<sup>ac</sup> || ποιήσης : ποιῆς e  
 N M || μοι > R || 8 γῆς + μὴ R || ποιήσεις : -σης R e<sup>ay</sup> e v || μοι  
 > R || 9 ποιήσης ayz : ποιῆς R ch N M || οὐκ : οὐδὲ γὰρ yz || πε-  
 ριέθηκεν : ἐπέθ. N M || 10 ἐπέτρεψεν : ἐπέτρ. z + ὡς p || ἐλευ-  
 θερίως R || 11 ὁ > o az v || ἀνευδεῆς + ὃν καὶ R || τῇ > R || 12  
 καθάπερ γινώσκων v || ἤδη : εἶδη R ἤδει s v || 13 καί : τὸν p >  
 R || καί<sup>2</sup> > p || 13-15 οὐκ — Θεῷ : τοὺς προσενέγκαντας ἀφ' ἑαυ-  
 τῶν θυσίαν τῷ Θεῷ p || 14 θυσίαν + τῷ R post Θεῷ ch || 15  
 εὐχαρίστου + καὶ ἀγαθῆς R || ἐπιτρέπει : οὕτως p || 16 συγχωρῶν v ||  
 17 προσοίσουσι : -σωσι a πρὸς εἴσουσιν R post γνώμης M || 18  
 θύειν : θυσίαν M θεοῦ εἶναι [εἶμαι h] R || ἐπιθυμῆς de || 19 μοι  
 > R || ἐν χρεῖα H p : χρεῖδς R d v χρεῖας e χρεῖων s

L'origine  
 de la seconde loi.

20. 1. Le décalogue<sup>a</sup> que Dieu, à  
 voix audible, notifia au peuple, avant  
 que celui-ci ne fabriquât le bœuf Apis  
 des Égyptiens<sup>b</sup> est une loi ; elle est juste — d'où son  
 nom de loi —, car elle rend des décisions conformes  
 à la justice naturelle. Les partisans de Simon font fi  
 de cette loi, s'imaginant que, pour n'être pas jugés  
 par elle, ils échapperont au châtement. 2. Cette loi est  
 bonne et sainte, elle n'est pas contraignante. Elle dit en  
 effet : « Si tu me fais un autel, tu me le feras en terre<sup>c</sup>. »  
 3. Elle ne dit pas : « Fais ! », mais : « Si tu fais ». Elle n'a  
 pas imposé d'obligations, mais elle s'en est remise à  
 l'initiative personnelle et à la liberté. 4. Car Dieu n'a pas  
 besoin de sacrifices, puisque par nature il est sans besoin ;  
 mais il savait que jadis déjà Abel, l'ami de Dieu, Noé,  
 Abraham et d'autres après eux offraient d'eux-mêmes  
 à Dieu des sacrifices, sans que cela leur fût demandé, mais  
 poussés par la loi naturelle, dans un esprit de reconnais-  
 sance. De même le permet-il maintenant aux Hébreux,  
 sans le prescrire, mais s'ils le veulent, il l'admet, il prend  
 plaisir à leurs sacrifices, lorsqu'ils les offrent avec une  
 intention droite. 5. Aussi dit-il : « Si tu veux offrir un  
 sacrifice, offre-le moi, mais je n'en ai pas besoin<sup>d</sup>. » Car  
 il ne manque de rien ; en effet : « Tout l'univers et son  
 contenu sont à moi<sup>e</sup>. »

20. a. Cf. Ex. 20 || b. Cf. Ex. 32 || c. Ex. 20, 24-25 || d. Cf. Ps. 49, 8-14 || e. Ps. 49, 12

20, 1 et 6. Des indications provenant de la littérature pseudo-clémentine : cf. *Introd.*, § 12. La législation sacrificielle considérée comme un châtement : cf. H. J. SCHUBERT, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, p. 181-189 ; P. PRIGENT, dans l'introduction à l'*Épître de Barnabé*, SC 172, p. 31.

6. Ὅποτε δὲ οἱ τοῦ λαοῦ τούτων ἀμνημόνες ὑπῆρξαν, καὶ μόσχον ἀντὶ Θεοῦ θεὸν ἐπεκαλέσαντο καὶ τούτῳ τὴν αἰτίαν τῆς ἐξ Αἰγύπτου πορείας ἐπέγραφαν λέγοντες·

24 « Οὗτοι οἱ θεοὶ σου, Ἰσραὴλ, οἱ ἐξαγαγόντες σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου! » Καὶ δυσσεβήσαντες εἰς ὁμοίωμα μόσχου ἐσθλιόντος χόρτον<sup>s</sup> ἀπηνήσαντο Θεὸν τὸν διὰ Μωϋσέως ἐπισκεψάμενον αὐτοὺς ἐν τῇ θλίψει αὐτῶν<sup>a</sup>, τὸν τὰ σημεῖα

28 ἐπὶ χειρὸς καὶ ῥάβδου ποιησάμενον, τὸν τοὺς Αἰγυπτίους δεκαπλήγῳ πατάξαντα<sup>1</sup>, τὸν τὴν ἐρυθρὰν διελόντα θάλασσαν εἰς διαίρεσεις ὑδάτων<sup>1</sup>, τὸν διαγαγόντα αὐτοὺς ἐν μέσῳ ὕδατος ὡς ἵππον ἐν πεδίῳ<sup>k</sup>, τὸν τοὺς ἐχθροὺς αὐτῶν καὶ

32 ἐπιβούλους βυθίσαντα<sup>1</sup>, τὸν εἰς Μερρὰν τὴν πικρὰν πηγὴν γλυκάναντα<sup>m</sup>, τὸν ἐκ πέτρας ἀκροτόμου καταγαγόντα ὕδωρ<sup>n</sup> εἰς πλησμονὴν αὐτοῖς, τὸν στύλῳ νεφέλης καὶ στύλῳ πυρός<sup>o</sup> σκιάζοντα αὐτοῖς διὰ θάλπος ἄμετρον καὶ φωτίζοντα καὶ

36 ὁδηγοῦντα τοὺς οὐκ εἰδότας ὅπου πορευθῶσιν, τὸν ἐξ οὐρανοῦ μαννοδοτήσαντα αὐτοῖς<sup>p</sup> καὶ ἐκ θαλάσσης κρεωδοτήσαντα ὀρτυγομήτραν<sup>q</sup>, τὸν ἐν τῷ ὄρει νομοθετήσαντα αὐτοῖς<sup>r</sup>, οὗ τῆς φωνῆς ἠξιώθησαν ἐπακοῦσαι· τοῦτον

40 ἀπηνήσαντο εἰπόντες τῷ Ἀαρὼν· « Ποίησον ἡμῖν θεός, οἱ προπορεύονται ἡμῶν<sup>s</sup>. » Καὶ ἐμοσχοποίησαν χωνευτὸν καὶ ἔθυσαν τῷ εἰδώλῳ· διὸ ὀργισθεὶς ὁ Θεός, ἔτε ἀχαριστη-

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

20, 21 οἱ : ἡ z || τούτων : τούτου a || 23 αἰτίαν : πονηρίαν b  
 πορίαν o || ἐξ > R || 24 σε > o || 25 δυσσεβήσαντες : -θησαν o ||  
 26 αἰσθλιόντος e<sup>ix</sup> ἐσθλιόντος e<sup>ms</sup> || ἀπηνήσαντο : -σαντος z  
 ἀπηνήσαν τὸν o || Μωσέως H ds v || 27 αὐτοῖς : τοὺς ch || τῇ > es ||  
 28 ἐπὶ : διὰ p || τὸν : καὶ a || τοὺς > chyz N M || 29 δεκαπλήγῳ :  
 δέκα πληγαῖς yz ante Αἰγυπτίους p || πατάξ. : μαστίξαντα yz ||  
 τὴν > M || θάλασσαν διελόντα ~ ds M || 30 ὕδατος : -των R || 32-33 εἰς  
 Μερρὰν — γλυκάναντα : τὴν πηγὴν τὴν πικρὰν εἰς μερὰν γλυκάναντι  
 p || 34 αὐτοῖς > H es M || πυρός ... νεφέλης ~ p || καὶ > yz || στ.  
 πυρός ante 35 φωτιζ. y<sup>oz</sup> rest. ante σκιάζ. y<sup>po</sup> || 35 σκιάζων p ||  
 θάλπος R || φωτίζοντα + αὐτοῖς R || 36 ὅπου : τὸ ποῦ b || 37 μαν-  
 νοδ. : μαννοδοτήσαντα p<sup>o</sup> ἄρτον δόντα τὸ μάννα yz || αὐτοῖς —  
 κρεωδ. > d || καὶ ἐκ θ. κρεωδ. > e || θαλάσσης + ἐξεληθόντες p ||  
 κρεωδοτ. : κρεοδοτ. θ v εἰς κροφαγίαν yz + αὐτοῖς R ||

6. Mais le peuple oublia cela, à Dieu ils substituèrent un veau qu'ils nommèrent dieu et auquel ils attribuèrent l'initiative de leur sortie d'Égypte ; ils disaient : « *Voici les dieux, Israël, ceux qui l'ont fait sortir du pays d'Égypte.* » Ils commirent des impiétés devant la statue du veau, mangeur d'herbes<sup>s</sup>, et ils renièrent Dieu : pourtant, par Moïse il les avait visités dans leur malheur<sup>a</sup> et par sa main et son bâton il avait accompli des signes, frappé les Égyptiens par les dix plaies<sup>1</sup>, fendu la Mer Rouge et séparé ses eaux<sup>1</sup>, il avait fait passer les Hébreux au milieu de l'eau comme un cheval traverse une plaine<sup>k</sup>, il avait noyé leurs ennemis et leurs adversaires<sup>1</sup>, il avait adouci à Mara une source amère<sup>m</sup>, d'un rocher abrupt il avait fait jaillir pour eux de l'eau<sup>n</sup> en abondance, par une colonne de nuée et par une colonne de feu<sup>o</sup> il leur donnait de l'ombre sous la chaleur accablante, il les illuminait et il les guidait quand ils ne savaient par où passer, du ciel il leur avait donné la manne<sup>p</sup> et depuis la mer il leur avait envoyé des cailles<sup>q</sup> comme viande, sur la montagne il leur avait donné la Loi, lui dont ils furent rendus dignes d'entendre la voix. C'est lui qu'ils renièrent quand ils dirent à Aaron : « *Fais-nous des dieux qui marcheront devant nous.* » Et ils fabriquèrent un veau de métal fondu et ils sacrifièrent à cette idole ; aussi Dieu s'irrita-t-il à cause de leur ingra-

38 ὀρτυγ. + ἐξαγαγόντα [-ντες z] yz || τὸν + λαὸν y + οὖν z || 39 αὐτοῖς + καὶ yz || ἐπακοῦσαι : ἀκοῦσαι R || 40 ἀπηνήσαντο z || 41 καὶ ἐμ. χωνευτὸν > p<sup>o</sup> || 42 διὸ : τότε a + καὶ R || Θεός : κύριος d

20. f. Ex. 32, 4.7 || g. Ps. 105, 20 || h. Cf. Ex. 3 || i. Cf. Ex. 4-12 || j. Cf. Ex. 14 || k. Is. 63, 13-14 || l. Cf. Ex. 14, 28 || m. Cf. Ex. 15, 23-25 || n. Deut. 8, 15. Cf. Ex. 17, 6 || o. II Esd. 19, 12.19. Cf. Ex. 13, 21 || p. Cf. Ex. 16 || q. Cf. Nombr. 11, 31 || r. Cf. Ex. 10 || s. Ex. 32, 1

20, 6. Même propos en 3, 1.

θεις ὑπ' αὐτῶν, ἔδῃσεν αὐτοὺς δεσμοῖς ἀλύτοις, στιβώσει  
44 φορτισμοῦ καὶ βαρύτητι κλοιοῦ.

7. Καὶ οὐκέτι εἶπεν · 'Ἐάν δὲ ποιῆς', ἀλλά · 'Ποίησον' θυσιαστήριον καὶ θύε<sup>u</sup> διηλεκῶς, ἐπιλήσμων γὰρ τυγχάνεις καὶ ἀχάριστος · ὀλοκαύτει οὖν συνεχῶς, ἵν' ὑπομιμνήσκῃ  
48 μου. 8. Ἐπειδὴ γὰρ τῇ ἐξουσίᾳ κακῶς ἀπεχρήσω, ἀνάγκην ἐπιτίθημί σοι λοιπόν, καὶ βρωμάτων ἀφιστῶ τοιῶνδε καὶ ζῶων σοι διαφορὰς καθαρῶν καὶ ἀκαθάρτων διαστέλλομαι, καίτοι παντὸς ζῶου καλοῦ τυγχάνοντος ἅτε ὑπ' ἐμοῦ γενο-  
52 μένου. 9. Καὶ ἀφορισμοὺς τοιούσδε σοι προστάσω, καθαρισμούς, συνεχῆ βαπτίσματα, ῥαντισμούς, ἀγνεύσεις τοιάσδε, ἀργίας διαφορῶς. 10. Καὶ τούτων ἐφ' ἑκάστῳ, ἐάν παρακούσης, τιμωρίαν ὀρίζω ὡς οἰκέτη ἀπειθεῖ, ὅπως πιεζόμενος  
56 καὶ ὑπὸ τοῦ κλοιοῦ ἀγχόμενος τῆς πολυθέου πλάνης ἐκστῆς, καὶ παρείς τὸ 'Οὔτοι οἱ θεοὶ σου, Ἰσραήλ<sup>w</sup>' ὑπομνησθῆς τὸ 'Ἄκουε, Ἰσραήλ, Κύριος, ὁ Θεὸς σου Κύριος εἷς ἐστίν<sup>x</sup>', καὶ ἀναδράμῃς ἐπ' ἐκεῖνον τὸν νόμον τὸν ὑπ' ἐμοῦ τῇ φύσει  
60 καταβληθέντα πᾶσιν ἀνθρώποις · ἓνα μόνον ὑπάρχειν Θεὸν ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς, καὶ τοῦτον ἀγαπᾶν ἐξ ὅλης τῆς καρδίας καὶ ἐξ ὅλης τῆς ἰσχύος καὶ ἐξ ὅλης τῆς διανοίας<sup>y</sup>, καὶ πλὴν αὐτοῦ μὴ φοβεῖσθαι ἕλλον, μήτε ὄνομα θεῶν  
64 ἐτέρων ἐπὶ διανοίας λαμβάνειν μήτε προφέρειν γλῶσση διὰ στόματος. 11. Διὰ γὰρ τὴν σκληροκαρδίαν αὐτῶν ἐπέδῃσεν αὐτοὺς, ἵνα διὰ τοῦ θύειν καὶ ἀργεῖν καὶ ἀγνίζεσθαι καὶ τὰ τοιάδε παρατηρεῖσθαι εἰς ἔννοιαν ἔλθωσιν τοῦ Θεοῦ τοῦ  
68 ταῦτα διαταξαμένου αὐτοῖς.

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

20, 44 βαρύτητι : σκληρότητι **H M** || 46 τυγχάνεις : -νης **e** ὑπάρχεις **R** || 47 ὑπομιμνήσκει **v** || 48 ἐξουσία + σου **R** || ἀπεχρήσω : ὑπεχρ. **s** ἐπεχρ. **R** || 49 βρώμα **s** || ἀφιστῶ **ayz d<sup>ixs</sup> v** : -τῶν **R ch e** -τῷ **p** ἰστῶ **d<sup>ms</sup>** || 50 σοι : σου **s > ch** || καθαρὰς **d** || 51 καλοῦ : καθαροῦ **M** || γινόμενου **ch** || 52 ἀφορισμοὺς + δὲ σοι **s** || 53 συνεχεῖς **R N** || ῥαντισματα **y** || 55 οἰκέτη : εἶκε τῇ **a<sup>ao</sup>** εἶκε τῷ **a<sup>3</sup>** || πιεζόμενος : πιεζωμένου σου **R** || 56-57 ἐκστῆς κ. παρείς : ἐκτὸς ἧς κ. ἐπαφείς **R** || 57 τὸ + λέγειν **R** || Ἰσραήλ + καὶ **ch** || ὑπομνησθῆς : -σθεις **R h ds** + δὲ τῷ τοῦ κυρίου σου **R** || 58 τὸ : τοῦ **yz p** || 60 καταβληθέντα + τοῖς **a** || ἀνθρώποις + καὶ εἰδέναι **yz**

titude envers lui, il les lia par des liens indissolubles, leur imposant des fardeaux et la dureté d'un joug<sup>t</sup>.

7. Et il ne dit plus : 'Si tu fais', mais : 'Fais' un autel et sacrifie<sup>u</sup> sans interruption, car tu es oublieux et ingrat ; offre des holocaustes de façon continue, afin que tu te souviennes de moi. 8. Puisque tu as mal usé de ta liberté, je te soumets à la contrainte dorénavant, je t'interdis tels et tels aliments, je te définis les variétés d'animaux purs et impurs, bien que tout animal soit bon<sup>v</sup>, puisque créé par moi. 9. Et je te prescris tels et tels interdits, les purifications, les ablutions continues, les aspersions, telles et telles règles de pureté, divers temps de repos. 10. Et pour les désobéissances à chacune de ces obligations, je t'impose un châtement, comme à un domestique indocile, afin que contraint et tenu sous le joug, tu t'écartes de l'aberrant polythéisme, tu oublies le « Voici les dieux, Israël<sup>w</sup> » et te souviennes du « Écoute Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Seigneur<sup>x</sup> », pour que tu reviennes à cette Loi inscrite par moi dans la nature pour tous les hommes : il n'y a qu'un seul Dieu dans le ciel et sur la terre, il faut l'aimer de tout son cœur, de toute sa force et de tout son esprit<sup>y</sup>, et ne pas en vénérer d'autre que lui, ne pas arrêter son esprit aux noms d'autres dieux ni les avoir sur la langue et les proférer de bouche. » 11. Car c'est à cause de la dureté de leur cœur qu'il les a liés, afin qu'en sacrifiant, en arrêtant le travail, en se purifiant, bref par toutes ces observances, ils en viennent à se préoccuper de Dieu qui leur a imposé ces prescriptions.

+ ἀπὸ καταβολῆς παντὸς κόσμου **R** || 61 καὶ<sup>2</sup> > **e** || τῆς > **R** || 63-64 καὶ πλὴν — διανοίας > **R** || 63 ἕλλον + καὶ **yz** || 64 προσφέρειν + τῇ **ch** || 64-65 διὰ στόματος γλῶσση **co M** || 65 αὐτῶν > **R** || ἐπαίδῃσεν **v** || 66 τὰ > **d** || 67 τοιάδε : τοιαῦτα **p** || τοῦ [**> ch N M**] **Θ**. τοῦ : τῷ **Θεῷ τῷ R**

20. t. Cf. Deut. 28, 48 || u. Ex. 20, 24. Cf. Deut. 27, 5, 7 || v. Cf. Gen. 1, 31 || w. Ex. 32, 4 || x. Deut. 6, 4 || y. Deut. 6, 5. Mc 12, 30-33

21. 1. Ὑμῶν δὲ τῶν πιστευσάντων εἰς τὸν ἕνα Θεόν, οὐκ ἀπὸ ἀνάγκης, ἀλλ' ἀπὸ γνώμης ὑγιοῦς ὑπακουσάντων τῷ καλέσαντι · « Μακάριοι οἱ ὀφθαλμοί, ὅτι βλέπουσιν, καὶ τὰ ὅσα ὑμῶν, ὅτι ἀκούουσιν<sup>a</sup> » · ἀνείθητε γὰρ τῶν δεσμῶν καὶ ἠλευθερώθητε δουλείας. 2. « Οὐκέτι γὰρ φησὶν, λέγω ὑμᾶς δούλους, ἀλλὰ φίλους, ὅτι πάντα, ἃ ἤκουσα παρὰ τοῦ Πατρὸς μου, ἐγνώρισά ὑμῖν<sup>b</sup> » · ἐκείνοις γὰρ μὴ θελήσασιν 8 ἰδεῖν μήτε ἀκοῦσαι, οὐ στερήσει μορίων, ἀλλὰ κακίας ὑπερβολῆ, « ἔδωκα προστάγματα οὐ καλὰ καὶ δικαίωματα, ἐν οἷς οὐ ζήσονται ἐν αὐτοῖς<sup>c</sup> », οὐ καλὰ δὲ τῷ σκοπῷ αὐτῶν, ἐπειδὴ καὶ οἱ καυτῆρες καὶ τὸ ξίφος καὶ τὰ φάρμακα 12 ἐχθρὰ τοῖς οὐχ ὑγιαίνουσιν, ἀφύλακτα δὲ διὰ τὴν αὐτῶν παρακοήν, ὅθεν καὶ θάνατον αὐτοῖς ἐπάγει μὴ φυλασσόμενα.

22. 1. Ὑμεῖς οὖν μακάριοι, οἱ λυθέντες τῆς κατάρας. Χριστὸς γὰρ παραγενόμενος ὁ τοῦ Θεοῦ Υἱὸς τὸν νόμον κυρώσας ἐπλήρωσεν<sup>a</sup>, τὰ ἐπέισακτα περιεῖλεν, εἰ καὶ μὴ 4 πάντα, ἀλλὰ γε τὰ βαρύτερα, τὸν μὲν βεβαιώσας, τὰ δὲ παύσας · καὶ τὸ αὐτεξούσιον τῶν ἀνθρώπων πάλιν ἀφήκεν ἐλεύθερον, οὐ προσκαίρω θανάτῳ δικάζων, ἀλλ' ἐν ἑτέρῳ καταστάσει λογοθετῶν αὐτό. Διὸ λέγει · « Ἐἴ τις θέλει 8 ὀπίσω μου ἐλθεῖν, ἐρχέσθω<sup>b</sup>. » Καὶ πάλιν · « Μὴ καὶ ὑμεῖς θέλετε ὑπάγειν<sup>c</sup>; »

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

21, 2 ἀπὸ ἀνάγκης : ἀπανάγκης ch || 3 τῷ > v || ὀφθαλμοί + ὑμῶν p || 4 ἀκούουσιν b || ἀνείθητε : ἀνήθ. ch de ἀνέθ. a<sup>ac</sup> || 5 δουλείας + οὕτω καὶ ὁ κύριος πρὸς ἡμᾶς [+ τοῦς αὐτοῦ μαθητὰς εἶπεν y] yz || 5-6 οὐκέτι — ὑμᾶς > z || 6 ἀλλὰ φιλ. > y<sup>ac</sup>z || 7 μου > y<sup>ac</sup>z || ἐγνώρισά : ἀνήγγειλά M || γὰρ : δὲ yz + τοῖς y<sup>si</sup> || 8 μορίων H ds v<sup>pc</sup> : μωρίων v<sup>ac</sup> μωρίας p τιμωριῶν R e || 10 ἐν οἷς οὐ ζ. > R || 11 καὶ<sup>1</sup> > R || καυστῆρες R || τὸ ξ. : τὰ ξίφη p τὸ σιδήριον yz || 12 ἐχθρὰ + ἐστὶν p || οὐχ > R e || 13 ἐπάγει : ἐπάγει p προσάγει R

22, 1 ὑμεῖς — τῆς : ὑμῖν οὖν μακαρίους ποιεῖ ῥυσθέντας τῆς ἐκείνων R || τῆς > d M || 2 παραγενόμενος o || 3 κυρώσας ἐπλ. : πληρώσας αὐτὸν ἐκύρωσε d + καὶ p || καὶ : γε ch || 4 γε > o || τὸν : τῶν e<sup>tx</sup> τὸν μὲν e<sup>ms</sup> || τὰ δὲ παύσας > R || 6 δικάζων : καταδ. p || 7 αὐτό : αὐτὸν e<sup>tx</sup> αὐτοῦς R e<sup>ms</sup> || θέλη b a p || 8 καὶ<sup>2</sup> > s

Les chrétiens  
sont libérés  
de la seconde loi.

21. 1. Mais vous qui avez cru en un seul Dieu, vous qui, sans contrainte, mais par une décision raisonnable, avez répondu à celui qui vous appelait, pour vous : « *Heureux vos yeux, car ils voient, et vos oreilles, car elles entendent.* » Vous avez été affranchis des liens et libérés de l'esclavage. 2. Car il dit : « *Je ne vous appellerai plus serviteurs, mais amis, car tout ce que j'ai entendu auprès de mon Père, je vous l'ai révélé<sup>b</sup>.* Aux autres qui ne voulaient ni voir ni entendre, non par atrophie de leurs sens, mais par excès de malignité, j'ai donné des commandements désagréables et des ordonnances avec lesquelles ils ne pourront pas vivre<sup>c</sup> », désagréables à leurs avis, puisque les cautères, le scalpel et les remèdes sont perçus par les malades comme des ennemis, incapables de préserver puisque ces gens-là étaient de mauvaise volonté ; en conséquence de quoi la transgression des préceptes les conduit à la mort.

22. 1. Heureux êtes-vous donc, vous qui avez été délivrés de la malédiction. Car venu comme Christ, le Fils de Dieu a ratifié et accompli la Loi<sup>a</sup>, mais il a abrogé les compléments, sinon tous, du moins les plus pesants ; la Loi, il l'a affermie, les compléments, il les a supprimés ; au libre-arbitre de l'homme il a rendu son autonomie, il ne le punit pas par la mort temporelle, mais il lui demande des comptes dans l'autre monde. Aussi dit-il : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il vienne<sup>b</sup>.* » Et encore : « *Vous aussi, voulez-vous partir<sup>c</sup>?* »

21. a. Matth. 13, 16 || b. Jn 15, 15 || c. Ez. 20, 25

22. a. Cf. Matth. 5, 17 || b. Matth. 16, 34 || c. Jn 6, 67

22, 1. Τὰ ἐπέισακτα : cf. I, 6, 7, etc. La mort n'est pas un châti-  
ment : cf. V, 7, 9.

2. Ἦδη δὲ καὶ πρὸ τῆς παρουσίας αὐτοῦ παρηγεῖτο τὰς τοῦ λαοῦ θυσίας πολλάκις εἰς αὐτὸν ἐξαμαρτόντος καὶ οἰομένου διὰ θυσιῶν, ἀλλ' οὐ διὰ μετανοίας αὐτὸν ἐξευμενίζεσθαι. Λέγει γὰρ οὕτως· « Ἴνα τί μοι λίβανον ἐκ Σαβᾶ φέρεις καὶ κιννάμωμον ἐκ γῆς μακρόθεν; Τὰ ὀλοκαυτώματα ὑμῶν οὐκ ἔστιν δεκτὰ καὶ αἱ θυσίαι ὑμῶν οὐχ ἤδυνάν μοι<sup>a</sup>. »

16 Καὶ ἐξῆς· « Τὰ ὀλοκαυτώματα ὑμῶν συναγάγετε μετὰ τῶν θυσιῶν ὑμῶν καὶ φάγετε κρέα, ὅτι οὐκ ἐνετειλάμην ὑμῖν, ἡνικα ἐξῆγαγον ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, περὶ ὀλοκαυτωμάτων καὶ θυσιῶν<sup>e</sup>. »

3. Καὶ διὰ Ἡσαίου λέγει· « Τί μοι τὸ πλήθος τῶν θυσιῶν ὑμῶν, λέγει Κύριος, πλήρης εἰμι ὀλοκαυτωμάτων κριῶν, καὶ στέαρ ἀρνῶν καὶ αἶμα ταύρων καὶ τράγων οὐ βούλομαι, οὐδ' ἂν ἐρχῆσθε ὀφθῆναί μοι· τίς γὰρ ἐξεζήτησεν ταῦτα ἐκ τῶν χειρῶν ὑμῶν; Πατεῖν τὴν αὐλήν μου οὐ προσθήσεσθε ἔτι· ἐὰν φέρητέ μοι σμιδαλιν, μάταιον, θυμίαμα βδέλυγμα μοί ἐστιν, τὰς νεομηνίας ὑμῶν καὶ τὰ σάββατα καὶ ἡμέραν μεγάλην οὐκ ἀνέχομαι, νηστείαν καὶ ἀργίαν καὶ τὰς ἑορτὰς ὑμῶν μισεῖ ἡ ψυχὴ μου· ἐγενήθητέ μοι εἰς πλησμονήν<sup>f</sup>. »

4. Καὶ δι' ἐτέρου λέγει· « Ἀπόστησον ἀπ' ἐμοῦ ἦχον ψᾶδων σου, καὶ ψαλμὸν ὀργάνων σου οὐκ ἀκούσομαι<sup>g</sup>. » Καὶ τῷ Σαουλ ὁ Σαμουὴλ λέγει θύσαι νεομικῶτι· « Ἀγαθὴ ἀκοὴ ὑπὲρ θυσίαν, καὶ ἀκρόαμα ὑπὲρ στέαρ κριῶν· ἰδοὺ γὰρ οὐ θέλει Κύριος θυσίαν ὡς τὸ εἰσακούειν αὐτοῦ<sup>h</sup>. » Καὶ διὰ τοῦ Δαυὶδ λέγει· « Οὐδέξομαι ἐκ τοῦ οἴκου σου μόσχους, οὐδὲ ἐκ τῶν ποιμνίων σου χιμάρους<sup>i</sup>. »

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pn (= M)

22, 10 καὶ + αὐτοὺς e || αὐτοῦ ante παρουσίας ds > e || τὰς : τὰ R > z || 11 ἐξαμαρτόντος b - τάντος ey v || 12 οἰόμενοι R || ἀλλ' > R ch || αὐτὸν + αὐτῶν e<sup>ms</sup> || ἐξευμενίζεσθε e || 13 Σαβᾶ : βασᾶ p<sup>ix</sup> Σαβᾶ p<sup>ms</sup> || 14 φέρεις : φέρης c de φέρεται R post 13 λίβανον M || ἐκ > R || 15 ἔστιν : εἰσὶν R + μοι p + οὐκ εἰσὶ e<sup>ms</sup> || μοι : με p || 16 ἐξῆς : πάλιν yz || συναγάγετε R || 17 φάγετε + τὰ M || 19-20 τι — κύριος > a<sup>ix</sup> rest. a<sup>ms</sup> a<sup>2ms</sup> || 19 τὸ > H es M || 20 ὀλοκαυτώματα R d p — τωμα yz || 21-22 τράγων κ. ταύρων ∞ b || 22 ἂν : ἐὰν ds v || ἐρχέσθαι o || 23-24 μου τὴν αὐλήν ∞ M || 24 προσθήσεσθαι p || ἔτι : ὅτι R ἐπεὶ s > y<sup>ac</sup> z e p ||

2. Déjà avant sa venue il refusait souvent les sacrifices de ce peuple qui péchait contre lui et pensait l'apaiser par ses sacrifices et non par sa conversion. Voici ses paroles : « Pourquoi m'apportes-tu de l'encens de Saba et du cinamome d'un pays lointain? Vos holocaustes, je ne les accepte pas, et vos sacrifices ne m'ont pas plu<sup>a</sup>. » Et plus loin : « Vos holocaustes, joignez-les à vos sacrifices et mangez les viandes, car je ne vous ai rien prescrit, quand je vous ai fait sortir du pays d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices<sup>e</sup>. »

3. Et par Isaïe il dit : « Que m'importe la multitude de vos sacrifices! dit le Seigneur. Je suis saturé de vos holocaustes de bœufs et je ne veux plus de la graisse des agneaux et du sang des lauraux et des boucs, ne venez plus vous montrer devant moi; qui donc a exigé cela de vos mains? Cessez de fouler mon parvis; que vous m'apportiez de la fleur de froment, inutile! L'encens m'est en abomination, je ne supporte plus vos néoménies ni vos sabbats ni le grand jour, mon âme haït votre jeûne, votre repos et vos fêtes; je vous ai en dégoût<sup>f</sup>. »

4. Il dit encore par un autre : « Éloigne de moi le bruit de tes chants et la psalmodie de tes instruments de musique je ne l'écouterai pas<sup>g</sup>. » Et à Saül, qui comptait offrir un sacrifice, Samuel dit : « L'obéissance vaut plus qu'un sacrifice, et une attention empressée, plus que la graisse des bœufs, car vois, le Seigneur ne veut pas de sacrifices, mais qu'on lui obéisse<sup>h</sup>. » Et par David il dit : « De la maison je n'accepterai pas de veaux, ni de tes trou-

φέρετε o || μοι > ch || μάταιον : καὶ p || 25 μοι : μου z || νεομηνίας e<sup>ix</sup> [τὰς νεομηνίας e<sup>ms</sup>] || 26 σάββατα + ὑμῶν ayz ds v || ἀνέχομαι : ἀνέξομαι R || 27 καὶ > o || 27-28 ἐγενήθητέ — πλησμ. > R || 28 ἐτέρου + πάλιν προφήτου yz || 29 ψαλμὸν : -ῶν R -οῦ d || 30 Σαουλ : Σαμουὴλ p<sup>o</sup> || ὁ Σαμουὴλ > p || θύσαι νεομικῶτι > p || 32 θέλη e || ὡς τὸ : ὥστε p || 33 αὐτοῦ : αὐτὸν ch || 34 χιμάρους : χειμάρρους R de v

22. d. Jér. 6, 20 || e. Jér. 7, 21-22 || f. Is. 1, 11-14 || g. Amos 5, 23 || h. I Sam. 15, 22

ρους · ἐὰν πεινάσω, οὐ μὴ σοι εἶπω · ἐμὴ γὰρ ἐστὶν ἡ  
 36 οἰκουμένη καὶ τὸ πλήρωμα αὐτῆς · μὴ φάγομαι κρέα ταύρων  
 ἢ αἷμα τράγων πίομαι ; θύσον τῷ Θεῷ θυσίαν αἰνέσεως,  
 καὶ ἀπόδος τῷ Ὑψίστῳ τὰς εὐχὰς σου<sup>1</sup>. » Καὶ ἐν πάσαις δὲ  
 40 ταῖς γραφαῖς ὁμοίως τὰς θυσίας αὐτῶν ἀπαναίνεται διὰ τὸ  
 ἐξαμαρτεῖν αὐτοὺς εἰς αὐτόν · « Θυσίαί γὰρ ἀσεβῶν βδέλυγμα  
 παρὰ Κυρίου, καὶ γὰρ παρανόμως προσφέρουσιν αὐτάς<sup>1</sup>. »  
 Καὶ πάλιν · « Αἱ θυσίαι αὐτῶν ὡς ἄρτος πένθους αὐτοῖς,  
 πάντες οἱ ἐσθλοντες αὐτάς μολυνθήσονται<sup>k</sup>. » 5. Εἰ οὖν καὶ  
 44 πρὸ τῆς παρουσίας αὐτοῦ ὑπὲρ θυσίας καρδίαν καθαρὰν  
 ἐπεζήτηι καὶ πνεῦμα συντετριμμένον<sup>1</sup>, πολλῶ μᾶλλον ἐλθὼν  
 ἔπαυσεν ταῦτα, φαμέν δὴ τὰς δι' αἱμάτων. Ἐπαυσε δὲ  
 48 αὐτάς διὰ τοῦ πρότερον πληρῶσαι · καὶ γὰρ καὶ περιετμήθη  
 καὶ ἐρραντίσθη<sup>m</sup>, θυσίας τε προσήνεγκεν καὶ ὀλοκαυτώσεις  
 καὶ τοῖς ἄλλοις ἐθισμοῖς ἐχρήσατο, καὶ ἐγένετο ὁ νομοθέτης  
 αὐτὸς πλήρωμα τοῦ νόμου, οὐκ ἀνελὼν τὸν φυσικὸν νόμον,  
 52 ἀλλὰ παύσας τὰ διὰ τῆς δευτερώσεως ἐπέισακτα, εἰ καὶ μὴ  
 πάντα.

23. 1. Τὸν τε γὰρ φυσικὸν νόμον οὐκ ἀνεῖλεν, ἀλλ' ἐδε-  
 βαίωσεν. Ὁ γὰρ εἰρηκῶς ἐν τῷ Νόμῳ · « Κύριος ὁ Θεός σου  
 Κύριος εἷς ἐστίν<sup>a</sup> », ὁ αὐτὸς ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ λέγει · « Ἴνα  
 4 γινώσκωσιν σε τὸν μόνον ἀληθινὸν Θεόν<sup>b</sup> », καὶ ὁ εἰρηκῶς ·  
 « Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν<sup>c</sup> », ἐν τῷ

bo (= R) achyz (= H) des (= N) pv (= M)

22, 35 ἐὰν — εἶπω > M || 35-38 ἐὰν — ὑψίστω > d || 35 σοι :  
 συ R || 36 φάγομαι c<sup>pe</sup>h || 39 αὐτῶν τὰς θυσίας ∞ H M || 40 θυσίαι :  
 θυσία R c || 41 παρὰ > N M || κυρίω : κυρίου R || γὰρ > R || 42  
 αἱ > N M || ἄρτος : ἄνθος h || πένθος d || αὐτοῖς + καὶ p || 44  
 θυσίας : θυσίαν R ch M + καὶ ch || καρδίαν *prosi* καθαρὰν yz ||  
 45 ἐπιζητεῖ R || 46 ἔπαυσεν : ἐκέλευσεν παύσασθαι R N || δὴ : δὲ  
 yz > R ach || αἱματος R || δὲ : τε ch || 47 διὰ τοῦ : δι' αὐτοῦ d ||  
 καὶ<sup>a</sup> > b d || 50 τοῦ > N M || ἀνελὼν : ἀναιρῶν R || 51 τὰ : τὰς o z

23, 1 τε > R e || 2 γὰρ : οὖν yz || εἰρηκῶς : εἰρήνης o || 3 αὐτὸς +  
 γὰρ R + καὶ ch || λέγει > R || 4 γινώσκουσι R ch || μόνον —  
 Θεόν : μονογενῆ Θεὸν ἡμῶν ἀληθινὸν d || 5 σεαυτόν : εαυτὸν yz e p  
 + ὁ αὐτὸς p

peaux des chevreaux; si j'ai faim, je n'ai pas à te le dire, car l'univers habité et tout son contenu sont à moi; mangerai-je la viande des taureaux? Boirai-je le sang des boucs? Offre à Dieu un sacrifice de louange et acquitte-toi de tes vœux envers le Très-Haut<sup>1</sup>. »

Et pareillement dans toutes les Écritures il refuse leurs sacrifices parce qu'ils péchaient contre lui. En effet : « Les sacrifices des impies sont une abomination devant le Seigneur, car ils les offrent avec impiété<sup>1</sup>. » Et encore : « Leurs sacrifices sont comme un pain de deuil pour eux, tous ceux qui en mangent seront souillés<sup>k</sup>. » 5. Puisque dès avant sa venue, plutôt que des sacrifices il souhaitait trouver un cœur pur et un esprit brisé<sup>1</sup>, à plus forte raison lors de son avènement a-t-il supprimé ces sacrifices, c'est-à-dire les sacrifices sanglants. Il les a supprimés, mais en les portant d'abord à leur achèvement, car il fut circoncis et purifié<sup>m</sup>, il offrit des sacrifices et des holocaustes et il pratiqua les autres rites ; le législateur devint lui-même la plénitude de la Loi, non pas en abrogeant la loi naturelle, mais en supprimant les compléments de la seconde loi, pas tous pourtant.

#### L'achèvement de la Loi.

23. 1. Car il n'a pas abrogé, mais confirmé la loi naturelle. En effet, celui qui dans la Loi a dit : « Le Seigneur ton Dieu est le seul Seigneur<sup>a</sup> », c'est le même qui dit dans l'Évangile : « Afin qu'ils te connaissent, toi le seul vrai Dieu<sup>b</sup>. » Et celui qui a dit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même<sup>c</sup>, il dit dans l'Évangile, d'une

22. i. Ps. 49, 9.12-14 || j. Prov. 21, 27 || k. Os. 9, 4 || l. Ps. 50, 12.19 || m. Cf. Lc 2, 21

23. a. Deut. 6, 4 || b. Jn 17, 3 || c. Lév. 19, 18

Εὐαγγελίῳ λέγει ἀνανεούμενος· « Ἐντολὴν καινὴν δίδωμι ὑμῖν, ἵνα ἀγαπᾶτε ἀλλήλους<sup>a</sup>. » 2. Ὁ φόνον τότε ἀπαγο-  
 8 ρεύσας, νῦν καὶ εἰκαίαν ὀργήν<sup>e</sup>, ὁ μοιχείαν, νῦν καὶ ἐπιθυμίαν  
 ἔκνομον<sup>f</sup>· ὁ ληστείαν, νῦν ἐμακάρισεν μᾶλλον τὸν ἐξ οἰκείων  
 πόνων ἐπιχορηγοῦντα τοῖς δεομένοις<sup>g</sup>, ὁ μῖσος, νῦν καὶ πρὸς  
 12 τῆς δικαίας ἀμύνης οὔσης, ἀλλὰ κρείττονος τῆς ἀνεξικακίας<sup>h</sup>·  
 οὔτε δὲ τὰ φυσικὰ πάθη ἐκκόπτειν ἐνομοθέτησεν, ἀλλὰ τὴν  
 τούτων ἀμετρίαν.

3. Ὁ γονεῖς προστάξας τιμᾶν αὐτὸς τούτοις ὑπετάγη<sup>i</sup>,  
 16 ὁ σαββατίζειν δι' ἀργίας νομοθετήσας διὰ τὴν τῶν νόμων  
 μελέτην<sup>k</sup> νῦν καθ' ἡμέραν ἐκέλευσεν ἡμᾶς, ἀναλογιζομένου  
 δημιουργίας καὶ προνοίας νόμον, εὐχαριστεῖν τῷ Θεῷ.

4. Τὴν περιτομὴν ἔπαυσεν, εἰς ἑαυτὸν πληρώσας<sup>l</sup>· αὐτὸς  
 20 γὰρ ἦν « ὃ ἀπέκειτο ἢ προσδοκία τῶν ἐθνῶν<sup>m</sup> ». Ὁ  
 εὐορκεῖν νομοθετήσας καὶ τὸ ἐπιορκεῖν ἀπαγορεύσας<sup>n</sup> τὸ  
 μηδ' ὀμνῦναι<sup>o</sup> παρήγγειλεν. 5. Τὸ βάπτισμα, τὴν θυσίαν,  
 τὴν ἱερωσύνην, τὴν τοπικὴν λατρείαν ἐτέρως μετεποίησεν,  
 24 ἀντὶ μὲν καθημερινοῦ ἐν μόνον δούς βάπτισμα τὸ εἰς τὸν  
 αὐτοῦ θάνατον<sup>p</sup>, ἀντὶ δὲ μιᾶς φυλῆς ἀφ' ἐκάστου ἔθνους  
 προστάξας τοὺς ἀρίστους εἰς ἱερωσύνην προχειρίζεσθαι, καὶ  
 οὐ τὰ σώματα μωμοσκοπεῖσθαι<sup>q</sup>, ἀλλὰ θρησκείαν καὶ

bo [o des. a lin. 6, cf. *Introd.*, § 110] (= R) achyz (= H)  
 des (= N) pv (= M)

23, 6 ἀνανεούμενος *hic des.* o || 7 τότε : τε M || 8 καὶ > a M ||  
 καὶ εἰκαίαν : κελεύει διὰ h ἀνερεῖ καὶ p || καὶ > h N || 9 ἔκνο-  
 μον : ἐκκόπτει p || ἐμακάρισεν + λέγων h || τὸν : τῶν e + λαὸν τῶν  
 s || ἐξ : ἐκ τῶν M || 11 ἀδίκον h || 12 ἀλλὰ + καὶ e || 13 δὲ : πάλιν yz ||  
 ἐκκόπτειν p || 15 γονεῖς + οὖν yz || τούτοις : τούτους a<sup>c</sup> || 16 δι' >  
 ch || ἀργίαν p || τῶν νόμων : τοῦ νόμου h || 18 νόμον : *fortasse νόμου*  
 p || τῷ > ay<sup>aaz</sup> || 20 ὃ : δ R ch N p || ἐπέκειτο z || 21 ἐπιορκεῖν :  
 ἐφορκεῖν h || 22 μηδ' + δλως yz N M || ὀμνῦναι h || παρήγγει-  
 λεν : ἐκέλευσεν yz || 24 δούς + τὸ e || τὸ : τὸν h || 25 ἀφ' : ἐφ' M || 26  
 τοὺς + ἀξίους καὶ h || 27 μωμοσκ. : μόνον σκοπεῖσθαι ch

23. d. Jn 13, 34 || e. Cf. Matth. 5, 21-22 || f. Cf. Matth. 5, 27-28

façon nouvelle : « *Je vous donne un commandement nouveau, que vous vous aimiez les uns les autres*. » 2. Celui qui jadis avait interdit le meurtre proscrit maintenant jusqu'à la colère inconsidérée<sup>e</sup> ; jadis il interdisait l'adultère, maintenant jusqu'au désir illégitime<sup>f</sup> ; il avait interdit le vol, maintenant il déclare plus heureux celui qui par son labeur aide les indigents<sup>g</sup> ; il avait interdit la haine, maintenant il prescrit l'amour des ennemis<sup>h</sup> ; il avait interdit la vengeance, maintenant il demande l'indulgence, non pas que la juste vengeance soit illégitime, mais l'indulgence lui est supérieure<sup>i</sup> ; dans les lois il avait prescrit de retrancher non pas les passions naturelles, mais leur excès.

3. Celui qui avait prescrit d'honorer les parents, lui-même leur fut soumis<sup>j</sup> ; il avait prescrit de fêter le sabbat par le repos, pour qu'on méditât les lois<sup>k</sup>, maintenant il nous ordonne de rendre grâces à Dieu chaque jour en méditant les lois de la création et de la providence. 4. Il a aboli la circoncision en la portant à son achèvement en lui-même<sup>l</sup> ; car c'était lui, celui qui était en réserve comme attente des nations<sup>m</sup>. Lui qui dans les lois avait ordonné de jurer sincèrement et avait interdit le parjure<sup>n</sup>, il prescrivit de ne même pas jurer<sup>o</sup>. 5. Le baptême, le sacrifice, le sacerdoce, le culte lié à un lieu, il les a transformés : à la place des ablutions quotidiennes il a institué un seul baptême en sa mort<sup>p</sup> ; au lieu que ce soit dans une seule tribu, il a prescrit de choisir pour le sacerdoce les meilleurs de chaque nation et d'examiner avec soin non pas leur corps<sup>q</sup>, mais

|| g. Cf. Act. 20, 35 || h. Cf. Matth. 5, 43-44 || i. Cf. Matth. 5, 38-39 ||  
 j. Cf. Lc 2, 51 || k. Cf. Ex. 20, 10 || l. Cf. Lc 2, 21 || m. Gen. 49, 10 || n.  
 Cf. Deut. 10, 20 || o. Matth. 5, 34 || p. Rom. 6, 3 || q. Cf. Lévi. 21, 17

23, 3. *Σαββατίζειν* : le samedi est cependant jour liturgique, cf. *Introd.*, § 376.

23, 5. Sur l'abrogation des purifications quotidiennes, cf. *Introd.*, § 364 ; le recrutement du clergé : cf. § 405 ; à comparer à CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, 42, 4 (SC 167, p. 168).

28 βίους · ἀντὶ θυσίας τῆς δι' αἱμάτων τὴν λογικὴν<sup>α</sup> καὶ ἀνά-  
μακτον καὶ τὴν μυστικὴν, ἥτις εἰς τὸν θάνατον τοῦ Κυρίου  
συμβόλων χάριν ἐπιτελεῖται<sup>β</sup>, τοῦ σώματος αὐτοῦ καὶ τοῦ  
αἵματος · ἀντὶ δὲ τοπικῆς λατρείας ἀπὸ ἀνατολῶν ἡλίου  
32 μέχρι δυσμῶν ἐν παντὶ τόπῳ<sup>γ</sup> τῆς δεσποτείας αὐτοῦ προσέ-  
ταξεν δοξάζεσθαι αὐτὸν καὶ ἐδικαίωσεν.

6. Οὐ νόμον οὖν περιεῖλεν ἀφ' ἡμῶν, ἀλλὰ δεσμά · περι-  
γὰρ τοῦ νόμου καὶ Μωϋσῆς λέγει · « Μελετήσετε τὸ ῥῆμα,  
36 ὃ ἐγὼ σοὶ ἐντέλλομαι, καθήμενος ἐν οἴκῳ καὶ ἀνιστάμενος  
καὶ περιπατῶν ἐν ὁδῷ<sup>δ</sup>. » Καὶ ὁ Δαυὶδ λέγει · « Ἐν τῷ  
νόμῳ Κυρίου τὸ θέλημα αὐτοῦ, καὶ ἐν τῷ νόμῳ αὐτοῦ  
μελετήσῃ ἡμέρας καὶ νυκτός<sup>ε</sup>. » 7. Πανταχοῦ γὰρ ἐννόμους  
40 ἡμᾶς εἶναι βούλεται, ἀλλ' οὐχὶ παρανόμους<sup>ς</sup> · « Μακάριοι  
γὰρ, φησὶν, οἱ ἄμωμοι ἐν ὁδῷ, οἱ πορευόμενοι ἐν νόμῳ  
Κυρίου · μακάριοι οἱ ἐξερευνῶντες τὰ μαρτύρια αὐτοῦ, ἐν  
ὁδῷ καρδίᾳ ἐκζητήσουσιν αὐτόν<sup>ς</sup>. » Καὶ πάλιν · « Μακάριοί  
44 ἔσμεν, Ἰσραὴλ, ὅτι τὰ ἀρεστὰ τῷ Θεῷ γνωστά ἡμῖν ἔστιν<sup>ς</sup>. »  
Καὶ ὁ Κύριός φησιν · « Εἰ ταῦτα οἴδατε, μακάριοί ἐστε, ἐὰν  
ποιῆτε αὐτά<sup>ς</sup>. »

24. 1. Οὐ μόνον δὲ τὸν τῆς δικαιοσύνης νόμον δι' ἡμῶν  
ἐπιδεικνυσθαι βούλεται, ἀλλὰ καὶ διὰ Ῥωμαίων εὐδόκησεν  
αὐτὸν φαίνεσθαι καὶ λάμπειν · καὶ γὰρ καὶ οὗτοι πιστεῦσαντες  
4 ἐπὶ τὸν Κύριον καὶ πολυθείας ἀπέστησαν καὶ ἀδικίας, καὶ

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

23, 28 τῆς : τὴν d || τὴν > a || 29 ἥτις : εἴ τις e<sup>ix</sup> ἥτις e<sup>ms</sup>  
|| 30 συμβόλων : συμβάλλων b || 31 ἡλίου + καὶ b a || 32 δυσμῶν  
+ καὶ yz || προσέταξεν b H d<sup>tes</sup> M : ἐδικαίωσε d<sup>ms</sup> || 33 καὶ  
ἐδικ. [διώρισεν yz] > ch N M || 34 οὐ — δεσμά > p || περιεῖλεν :  
περιεῖληφεν ch || δεσμά + ἐδικαίωσε s || 35 γὰρ : δὲ b N || καὶ > a  
|| Μωϋσῆς p : Μωϋσῆς fell. || 36 καθιστάμενος y || 37 ὃ > p || λέγει  
+ οὕτως b > yz || 39-40 πανταχοῦ — παρανόμους > s || ἐνν. ἡ. :  
ἐννόμω ὑμᾶς b || 40 εἶναι post βούλεται b post παρανόμους yz ||  
41 γὰρ φησὶν e<sup>ix</sup> iter. e<sup>ms</sup> || 43 αὐτόν : αὐτά d || 44 τὰ > b || ἡμῖν :  
ὕμῖν b ante γνωστά H s M || ἔστιν post Θεῷ s || 45 φησιν >  
yz || εἰ : ἔαν b || οἴδατε : -ται p εἶδετε e || 46 ποιῆται p

leur piété et leur comportement ; à la place des sacrifices  
sanglants il a institué le sacrifice conscient<sup>α</sup>, non-sanglant  
et mystique, qui est célébré en la mort du Seigneur grâce  
aux symboles<sup>β</sup>, sacrifice de son corps et de son sang ;  
à la place d'un culte lié à un lieu, il a prescrit et ordonné  
de lui rendre gloire depuis le soleil levant jusqu'au couchant,  
en tout lieu de son domaine<sup>γ</sup>.

6. Il ne nous a donc pas débarrassés de la Loi, mais des  
liens ; car de la Loi et de Moïse il dit : « *Les commandements  
que je te donne, tu les méditeras, que tu sois assis dans  
ta maison ou debout ou que tu marches en chemin*<sup>δ</sup>. » Et  
David dit : « *Il trouve sa joie dans la Loi du Seigneur et il  
méditera jour et nuit sa Loi*<sup>ε</sup>. » 7. Il veut donc que nous  
soyons partout soumis à la Loi et non pas sans loi<sup>ς</sup>, car  
il est dit : « *Heureux ceux qui vont, irréprochables, leur  
chemin, qui marchent dans la Loi du Seigneur ; heureux  
ceux qui scrutent ses témoignages, de tout cœur ils le recher-  
chent*<sup>ς</sup>. » Et encore : « *Heureux sommes-nous, car il nous  
a été révélé ce qui est agréable à Dieu*<sup>ς</sup>. » Et le Seigneur dit :  
« *Puisque vous savez cela, heureux êtes-vous si vous le  
mettez en pratique*<sup>ς</sup>. »

L'intervention  
romaine.

24. 1. La Loi de la justice, il ne  
veut pas seulement la révéler par  
nous, ses disciples, mais il lui a plu  
de la manifester et de la faire connaître également par les  
Romains ; car eux aussi, après avoir donné leur foi au  
Seigneur, ont abandonné le polythéisme et l'injustice,

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

24, 1 δι' ἡμῶν νόμον < ch || ἡμῶν : ὑμῶν p + τῶν αὐτοῦ  
μαθητῶν d + τῶν ἀποστόλων δῆλονοτι e<sup>ms</sup> v<sup>ms</sup> || 2 διὰ : καρδίᾳ  
b || 3 οὗτοι : αὐτοὶ b e || 4 κύριον + Ἰησοῦν N M

23. r. Cf. Rom. 12, 1 || s. Cf. Matth. 26, 26-28 || t. Ps. 112, 3. Mal.  
1, 11 || u. Deut. 6, 6-7 || v. Ps. 1, 2 || w. Cf. I Cor. 9, 21 || x. Ps. 118,  
1-2 || y. Bar. 4, 4 || z. Jn 13, 17

τοὺς ἀγαθοὺς ἀποδέχονται καὶ τοὺς φαύλους κολάζουσιν.  
 2. Ἰουδαίους δὲ ὑποφύρους ἔχουσιν καὶ τοῖς ἰδίους δικαιομά-  
 σιν οὐκ ἐῴσιν κεχρηῆσθαι, (25) ἐπειδὴ καὶ ἐκούσιον ἐπεσπά-  
 8 σαντο τὴν δουλείαν εἰπόντες· « Οὐκ ἔχομεν βασιλέα εἰ μὴ  
 Καίσαρα<sup>a</sup> », καὶ· « Ἐὰν μὴ ἀποκτείνωμεν, φησὶν, τὸν  
 Χριστόν, πάντες εἰς αὐτὸν πιστεύουσιν, καὶ ἐλεύσονται οἱ  
 Ῥωμαῖοι καὶ ἀροῦσιν ἡμῶν καὶ τὸν τόπον καὶ τὸ ἔθνος<sup>b</sup>. »  
 12 3. Καὶ ἄκοντες προεφήτευσαν<sup>c</sup>· καὶ γὰρ καὶ ἐπίστευσαν  
 εἰς αὐτὸν τὰ ἔθνη, καὶ αὐτοὶ ὑπὸ Ῥωμαίων τῆς ἐξουσίας  
 περιηρέθησαν καὶ τῆς νομικῆς λατρείας, κεκωλυμένοι δὲ  
 εἰσι καὶ ἀναιρεῖν οὐδ' ἂν θέλωσι καὶ θύειν ὅτε θέλωσιν.  
 16 4. Διὸ καὶ εἰσὶν ἐπικατάρατοι, μὴ δυνάμενοι ποιεῖν τὰ  
 διατεταγμένα· « Ἐπικατάρατος γὰρ, φησὶν, ὃς οὐκ ἐμμένει  
 ἐν πᾶσι τοῖς γεγραμμένοις ἐν τῷ βιβλίῳ τοῦ νόμου, τοῦ  
 ποιῆσαι αὐτά<sup>d</sup>. » 5. Ἀδύνατον δὲ ἐστὶν ἐν διασπορᾷ μεταξὺ  
 20 ἔθνῶν ὄντας πάντα τὰ τοῦ νόμου ἐπιτελεῖν αὐτοὺς· ἀπαγο-  
 ρεῖ γὰρ αὐτοῖς ὁ θεὸς Μωϋσῆς<sup>e</sup>.

25. 1. Ἐπόμενοι οὖν Χριστῷ τὰς εὐλογίας κληρονομή-  
 σωμεν, νόμῳ καὶ προφήταις διὰ τοῦ Εὐαγγελίου στοιχήσωμεν,  
 φύγωμεν τοὺς πολυθέους καὶ τοὺς χριστοκτόνους καὶ προ-  
 4 φητοφόντας καὶ τοὺς δυσωνύμους καὶ ἀθέους αἰρεσιώτας·  
 2. Πειθαρχήσωμεν Χριστῷ ὡς βασιλεῖ, ὡς ἐξουσίαν ἔχοντι  
 μετατιθεῖν διατάξεις διαφόρους, καὶ ἔχοντι ὡς νομοθέτη

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

24, 6 δὲ + καὶ b || 7 καὶ > b || 8 δουλείαν H de<sup>ts</sup> M : δεσπο-  
 τείαν b τὴν δεσποτείαν e<sup>ms</sup> || 9 ἀποκτείνωμεν + αὐτὸν [sed eras.]  
 a || φησὶν p<sup>st</sup> Χριστόν M > b || τὸν > b || 10 πιστεύουσιν :  
 πιστεύουσιν b πιστεύωσιν a e p || ἐλεύσονται + φησὶ N ||  
 11 ἔθνος + ὥστε yz || 12 καὶ<sup>2</sup> > ch || 13 εἰς αὐτὸν > s || 14 περιη-  
 ρέθησαν : περιήθησαν b || 14-16 δὲ εἰσι — δυνάμενοι > a<sup>tx</sup> rest.  
 a<sup>ms</sup> ἐν ἄλλοις praem. || 15 ἂν : ἐὰν chyz || θέλουσιν b || καὶ<sup>2</sup>  
 — θέλωσιν > b y<sup>aez</sup> || 17 φησὶν + πᾶς N M || ἐμμένειν z || 19  
 δὲ ἐστὶν : γὰρ φησὶν b || ἐν + τῇ p || διασπορᾷ : διαφθορᾷ b || 21  
 αὐτοῖς : αὐτοὺς s M || Μωϋσῆς b p : Μωσῆς H N v + καὶ θυσι-  
 αστήριον ἕξω Ἰερουσαλὴμ ἰσῳᾶν καὶ τὸν [τὸν > yz] νόμον ἕξω τῶν  
 ὄρων τῆς Ἰουδαίας ἀναγινώσκειν ayz [cf. Amos 4, 5]

ils approuvent les bons et punissent les mauvais. 2. Ils  
 soumettent les juifs au tribut et ils ne leur permettent  
 pas d'user de leur droit particulier, parce qu'ils se sont  
 attiré volontairement cet assujettissement quand ils ont  
 dit : « *Nous n'avons d'autre roi que César*. » Et : « *Si nous*  
 ne tuons pas le Christ, dirent-ils, *tous croiront en lui,*  
*les Romains viendront et détruiront notre Lieu et notre*  
*nation*. » 3. Ils prophétisèrent involontairement<sup>c</sup>; en  
 effet les païens crurent au Christ et eux-mêmes furent  
 dépouillés par les Romains de leur liberté et du culte  
 fixé par la Loi; de plus, il leur fut interdit de mettre à mort  
 qui ils voulaient et de sacrifier quand ils le voulaient.  
 4. Voilà pourquoi ils sont maudits, puisqu'ils ne peuvent  
 accomplir les prescriptions; car il est dit : « *Maudit soit*  
*quiconque ne s'applique pas à toutes les prescriptions du*  
*livre de la Loi, pour les mettre en pratique*. » 5. Puisqu'ils  
 sont dispersés parmi les païens, il leur est impossible  
 d'accomplir toutes les prescriptions de la Loi, le divin  
 Moïse le leur interdit<sup>e</sup>.

Les chrétiens  
 et la Loi.

25. 1. Suivons le Christ, recevons  
 les bénédictions en héritage, adhérons  
 à la Loi et aux prophètes par l'inter-  
 médiaire de l'Évangile, fuyons les polythéistes, les assas-  
 sins du Christ et des prophètes et les hérétiques impies  
 et athées. 2. Soumettons-nous au Christ comme à un roi,  
 qui a le pouvoir de modifier les diverses prescriptions et  
 qui possède, comme législateur, la sagesse pour légiférer

25, 1 ἐπόμενοι : ἐσόμενοι b || οὖν + ἡμεῖς [ἑμεῖς a<sup>ae</sup>] a<sup>2</sup> + τῷ  
 p || Χριστοῦ b || 3 πολυθέους : μισοθέους M || καὶ<sup>2</sup> + τοὺς ayz || προφη-  
 τοφάντας b ch N p || 4 τοὺς > ch || αἰρετικῶν b || 5 Χριστῷ > a ||  
 6 μεταθεῖναι ch -θῆναι b

24. a. Jn 19, 15 || b. Jn 11, 48 || c. Cf. Jn 11, 51 || d. Gal. 3, 10.  
 Deut. 27, 26 || e. Cf. Deut. 12, 13-14

σοφίαν τοῦ διατάσσεσθαι διαφόρως, τῶν φυσικῶν πανταχοῦ  
8 ἀμεταθέτων φυλασσομένων.

26. 1. Ἀπέχεσθε οὖν αἰρεσιωτῶν πάντων, ὃ ἐπίσκοποι  
καὶ λαϊκοί, τῶν φαυλιζόντων τὸν Νόμον καὶ τοὺς Προφήτας.  
Θεῶ γὰρ παντοκράτορι ἐχθραίνοντες ἀπειθοῦσι, καὶ Χριστὸν  
4 οὐχ ὁμολογοῦσιν Ἰῶν Θεοῦ· ἀρνοῦνται γὰρ καὶ τὴν κατὰ  
σάρκα αὐτοῦ γέννησιν, τὸν σταυρὸν ἐπαισχύνονται, τὸ πάθος  
καὶ τὸν θάνατον ἀδοξοῦσι, τὴν ἀνάστασιν ἀγνοοῦσι, τὴν πρὸ  
αἰώνων αὐτοῦ γέννησιν περικόπτουσι. 2. Τινὲς δὲ ἐξ αὐτῶν  
8 ἐτέρως ἀσεβοῦσι, ψιλὸν ἄνθρωπον εἶναι φανταζόμενοι τὸν  
Κύριον, ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος αὐτὸν εἶναι νομίζοντες·  
ἕτεροι δὲ ἐξ αὐτῶν αὐτὸν εἶναι τὸν Ἰησοῦν τὸν ἐπὶ πάντων  
Θεὸν ὑποπτεύουσι, αὐτὸν ἑαυτοῦ πατέρα δοξάζοντες, αὐτὸν  
12 Ἰῶν καὶ παράκλητον ὑποπτεύοντες· ὧν τί ἂν εἴη ἐναγέστε-  
ρον; 3. Ἄλλοι δ' αὖ πάλιν ἐξ αὐτῶν βρώματά τινα φαυλι-  
ζουσι, καὶ γάμον κακὸν σὺν παιδοποιεῖα λέγουσι εἶναι  
διαδόλου τε μηχάνημα· καὶ διὰ τὴν πονηρίαν αὐτῶν, ἀσεβεῖς  
16 ὄντες, οὐ θέλουσι ἐκ νεκρῶν ἀναστῆναι, διὸ καὶ τὴν ἀνάστα-  
σιν διαβάλλουσι, φάσκοντες, ὅτι σεμνοὶ τινες ἐσμὲν ἐσθίειν  
καὶ πίνειν μὴ βουλόμενοι, δαιμόνια δὲ ἄσαρκα φανταζόμενοι  
ἐκ νεκρῶν ἀναστήσεσθαι· οἵτινες καταδικασθήσονται δι'  
20 αἰῶνος ἐν τῷ αἰωνίῳ πυρί. Φεύγετε οὖν ἀπ' αὐτῶν, ἵνα μὴ  
συναπόλησθε ταῖς αὐτῶν ἀσεβείαις.

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

25, 7 διαφόρως : -ρους a || πανταχοῦ ante τῶν φυσ. H M || 8 ἀμε-  
ταθέτων ante τῶν φυσ. s || post φυλασσ. e || φυλασσ. + θυσιῶν d

26, 1 οὖν + θυσιῶν b || ὧ > ch || 2 προφήτας + οἱ b || 3 γὰρ  
> b || ἐχθραίνονται s || 4 οὐχ > a<sup>ix</sup> rest. a<sup>ms</sup> || γὰρ : δὲ yz || κατὰ  
> y || 5 ἐπαισχύνονται + καὶ s || 6 πρὸ α. : προαιώνιον d M || 7 περικ. :  
περιγράφουσι yz || ἐξ > y<sup>ac</sup>z || αὐτῶν<sup>1</sup> : αὐτοῦ b || καὶ yz ||  
8 εἶναι post φανταζ. d > b a || φανταζ. ante 9 ἐκ es || 9 κύριον : Χρι-  
στὸν N M || + οἱ b || 10 ἐξ αὐτῶν : πάλιν yz || τὸν Ἰησοῦν > b ||  
11 ἑαυτοῦ : ἐπ' αὐτοῦ p || αὐτὸν<sup>2</sup> : καὶ τὸν a || 12 εἴη : γένοιτο N M ||  
14 σὺν παιδ. : συμπαιδ. b || 15-16 διαδόλου — ἀναστῆναι > ch || 15  
μηχανήματα b M || 17 διαβάλλ. : ἀποβάλλουσι b || 18 μὴ : μηκέτι ch  
de || 19 ἀναστήσεσθαι : -θε e || οἵτινες + καὶ yz || καταδικασθήσεται b  
|| 20 αἰῶνος : -νας s || ἀπ' αὐτῶν : ἀπάντων b || 21 συναπολήσθαι b e

de façon variée, tout en gardant partout la loi naturelle,  
sans la modifier.

26. 1. Évêques et laïcs, évitez donc  
Contre les hérétiques. tous les hérétiques qui méprisent la  
Loi et les Prophètes. Ils haïssent le Dieu tout-puissant  
et lui désobéissent et ils ne reconnaissent pas le Christ  
comme Fils de Dieu ; en effet ils nient sa naissance selon  
la chair, ils rougissent de sa croix, ils méprisent sa passion  
et sa mort, ils méconnaissent sa résurrection, ils évacuent  
sa naissance avant les siècles. 2. Parmi eux certains  
commettent encore d'autres impiétés : ils s'imaginent  
que le Seigneur est simplement homme et estiment qu'il  
est constitué d'une âme et d'un corps ; d'autres parmi eux  
supposent que Jésus lui-même est le Dieu au-dessus de tout,  
ils proclament que lui-même est son propre père et  
admettent qu'il est Fils et Paraclet ; y a-t-il chose plus  
abominable? 3. Parmi eux d'autres encore dédaignent  
certains aliments et prétendent que le mariage et la  
procréation sont mauvais et qu'il s'agit d'une machination  
diabolique ; par perversité, dans leur impiété, ils ne  
veulent pas ressusciter des morts, aussi rejettent-ils la  
résurrection ; ils disent : « Nous sommes quelques saints  
qui ne voulons ni manger ni boire », et ils s'imaginent  
pouvoir faire surgir d'entre les morts des démons non  
charnels ; ceux-là seront condamnés pour toujours éter-  
nellement au feu éternel. Fuyez-les donc, pour n'être pas  
anéantis avec leurs impiétés.

26, 1-2. Cette nouvelle dénonciation des hérésies s'ajoute à celles  
des c. 8 et 10 (cf. *Introd.*, § 212) ; elle s'apparente à l'introduction de  
la *Troisième Lettre aux Corinthiens*, en laquelle ces chrétiens s'adressent  
à Paul pour lui signaler les erreurs que propagent chez eux Simon et  
Cléobios : rejet des livres des Prophètes, négation de l'incarnation,  
doctrines docétiques. Cf. *Introd.*, § 13.

26, 3-29. A propos du mariage et des observances liées à la sexua-  
lité, cf. *Introd.*, § 411.

27. 1. Εἰ δὲ τινες παρατηρούμενοι φυλάσσουσιν ἔθιμα  
 ἰουδαϊκά, γονορροίας, ὄνειρώξεις, πλησιασμούς τοὺς κατὰ  
 νόμον<sup>a</sup>, λεγέτωσαν ἡμῖν, εἰ ἐν αἷς ὥραις ἢ ἡμέραις<sup>b</sup> ἐν τι  
 4 τούτων ὑπομείνωσιν παρατηροῦνται προσεύξασθαι ἢ εὐχα-  
 ριστίας μεταλαβεῖν ἢ βιβλίου θίγειν, καὶ ἐὰν συνθῶνται,  
 δῆλον ὡς τοῦ ἁγίου Πνεύματος κενὸι τυγχάνουσιν τοῦ ἀεὶ  
 παραμένοντος τοῖς πιστοῖς· περὶ γὰρ τῶν ὁσίων λέγει ὁ  
 8 Σολομών, ἰν' ἕκαστος εὐτρεπίζη, ὅπως « Ὅταν καθεδῶν,  
 φυλάσση αὐτὸν καὶ, ὡς ἂν ἐγείρηται, συλλαλή αὐτῷ.<sup>c</sup> »  
 2. Εἰ γὰρ νομίζεις, ὦ γύναι, ἐπτὰ ἡμέρας ἐν ἀφῆδρω οὔσα<sup>d</sup>  
 τοῦ ἁγίου Πνεύματος κενὴ τυγχάνειν, ἄρα τελευτήσασα  
 12 ἐξαίφνης κενὴ Πνεύματος καὶ ἀπαρρησίαστος τῆς πρὸς Θεὸν  
 ἐλπίδος ἀπελεύση. Ἡ τὸ μὲν Πνεῦμα ἔχεις πάντως ἀχώ-  
 ριστον ἄτε μὴ ἐν τόπῳ ὂν, δεῖ δέ σοι προσευχῆς καὶ εὐχα-  
 ριστίας καὶ τῆς τοῦ ἁγίου Πνεύματος ἐπιφοιτήσεως, ὡς  
 16 οὐδὲν ἐν τούτῳ παρανομοῦσα. 3. Οὔτε γὰρ νόμιμος μίξις  
 οὔτε λέχος οὔτε αἵματος φορὰ, οὐκ ὄνειρώξις μιᾶναι δύναται  
 ἀνθρώπου φύσιν ἢ τὸ ἅγιον Πνεῦμα χωρῖσαι, ἢ μόνη ἀσέβεια  
 καὶ παράνομος πρᾶξις. Τὸ γὰρ ἅγιον Πνεῦμα τοῖς κεκτημέ-  
 20 νοις αὐτὸ ἀεὶ παρόμονόν ἐστιν, ἕως ἂν ὧσιν ἄξιοι, καὶ ὧν  
 ἂν χωρισθῇ, τούτους ἐρήμους καθίστησιν καὶ τῷ πονηρῷ  
 πνεύματι ἐκδότους.  
 4. Πᾶς δὲ ἄνθρωπος ὁ μὲν τῷ Πνεύματι πεπλήρωται τῷ  
 24 ἁγίῳ, ὁ δὲ τῷ ἀκαθάρτῳ, καὶ οὐχ οἶόν τε φυγεῖν αὐτῶν

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

27, 1 τινες — ἔθιμα : τινὰ παραφυλάσσουσιν καὶ τηροῦσιν ἐθῆματα  
 b || 2 ἰουδαϊκῶν ch || ὄνειρώξεις b || 4 ὑπομένωσιν e || παρατηροῦντες  
 προσεύξασθε s || 4-5 ἢ εὐχ. μεταλαβεῖν > a s v [rest. a<sup>m</sup> ἐν ἄλλοις  
 p<sup>raem</sup>] || 5 ἢ > z || 8 εὐτρεπίζει ey || 9 φυλάσσει h d v || ἐγείρητε e  
 -ρη y<sup>oz</sup> || συλλαλεῖ h d v || 10 ἡμέραις e || 12 τῆς : τῆ z || 13 ἀπελεύσει  
 e || ἢ : εἰ b p καὶ d || τὸ μὲν : δὲ τὸ b p || 14 ὂν : θεὸν b > ch || δεῖ  
 δὲ : δεῖσθε e || προσευχῆς + πάντοτε b || 14-15 καὶ εὐχαριστίας +  
 μεταλαβεῖν d > a es [rest. a<sup>m</sup> ἐν ἄλλῳ p<sup>raem</sup>.] || 17 λέχος : λόχος  
 b d<sup>teix</sup> λώχος e<sup>m</sup> λεχώ y λεχό z γέννα τοκετός d<sup>m</sup> e ||  
 ὄνειρώξεις s p -ράξης b || δύναται es v || 18 ἄνθρ. φύσιν : ἀνθρώ-  
 πον ἢ βλάψαι b || χωρῖσαι + ἀπ' αὐτοῦ b || εἰ μόνον ἀσέβειαν b ||

Contre  
 les pratiques juives  
 et païennes.

27. 1. Tous ceux qui pratiqueraient  
 et observeraient les usages juifs con-  
 cernant les pertes séminales, les pollutions pendant le sommeil, les relations  
 sexuelles légitimes<sup>a</sup>, qu'ils nous disent si pendant les  
 heures ou les jours<sup>b</sup> où ils se trouvent dans l'une de ces  
 situations ils s'abstiennent de prier ou de participer à  
 l'eucharistie ou d'ouvrir le livre ; s'ils avouent agir ainsi,  
 c'est clair : ils sont privés du Saint-Esprit, qui toujours  
 demeure dans les fidèles ! Car parlant des saints, Salomon  
 dit, pour que chacun se tienne prêt : « *Lorsqu'il dort,*  
*qu'il le garde, et lorsqu'il se lève, qu'il s'entretienne avec*  
*lui<sup>c</sup>.* » 2. Car si tu crois, ô femme, que pendant *les sept jours*  
*de tes règles<sup>d</sup>* tu es privée de Saint-Esprit, viendrais-tu  
 à mourir subitement, tu partirais privée de l'Esprit et  
 démunie de l'espérance en Dieu. Parce que l'Esprit demeure  
 en toi de façon absolument indissociable, puisqu'il n'est  
 pas lié à un lieu, tu as besoin de la prière, de l'eucharistie  
 et de la visite du Saint-Esprit, car dans les situations  
 susdites tu n'es coupable d'aucune transgression. 3. En  
 effet ni les relations sexuelles légitimes, ni l'accouchement,  
 ni les pertes de sang, ni la pollution nocturne ne peuvent  
 souiller la nature humaine ou la priver de l'Esprit-Saint,  
 mais seulement l'impiété et la pratique de ce qui est  
 interdit. Car l'Esprit-Saint demeure à jamais en ceux  
 qui l'ont regu, tant qu'ils en restent dignes, et ceux qu'il  
 aura quittés, il les laisse vides et livrés à l'esprit mauvais.

4. Tout homme est rempli soit de l'Esprit-Saint, soit  
 de l'esprit impur, et il est impossible d'échapper à l'un

μόνη + ἢ ch d || 20 παρόμονον : παραμένον b s || ὧν : ᾧ d ὡς s  
 || 21 ἐρήμ. + ἑαυτοῦ yz || 23 δὲ : μεν b || ὁ : ὡς b || 23-24 τῷ ἁγίῳ  
 πεπληρ. < ch d<sup>c</sup> M || 24 ὁ : ὡς b || αὐτῶν : αὐτὸν d v

27. a. Cf. Lév. 12 ; 15 ; 22 || b. Cf. Gal. 4, 10 || c. Prov. 6, 22 ||  
 d. Lév. 15, 19

ἐκάτερον, εἰ μὴ ἐναντίον τι πάθωσιν · ὁ τε γὰρ παράκλητος  
 μισεῖ πᾶν ψεῦδος, ὁ τε διάβολος πᾶσαν ἀλήθειαν. 5. Πᾶς  
 δὲ βεβαπτισμένος κατὰ ἀλήθειαν τοῦ μὲν διαβολικοῦ πνεύ-  
 28 ματος κεχώρισται, τοῦ δὲ ἁγίου Πνεύματος ἐντὸς καθέστη-  
 κεν · καὶ ἀγαθοεργοῦντι μὲν παραμένει τὸ Πνεῦμα τὸ  
 ἅγιον, πληροῦν αὐτὸν σοφίας καὶ συνέσεως, καὶ τὸ πονηρὸν  
 πνεῦμα οὐκ ἔῃ αὐτῷ πλησιάσαι, ἐπιτηροῦν αὐτοῦ τὰς  
 32 ἐφόδους. 6. Σὺ οὖν, ὦ γύναι, καθὼς λέγεις, εἰ ἐν ταῖς  
 ἡμέραις τῆς ἀπέδρου κενῆ τυγχάνεις τοῦ ἁγίου Πνεύματος,  
 τοῦ ἀκαθάρτου πεπλήρωσαι. Μὴ προσευχομένη γὰρ μηδὲ  
 ἀναγινώσκουσα ἄκοντα αὐτὸν προσκαλέσῃ · φιλεῖ γὰρ οὗτος  
 36 τοὺς ἀχαριστοὺς, εἰ καὶ τις ἄλλος, τοὺς ῥαθύμους, τοὺς  
 ἀμελεῖς, τοὺς ὑπνώδεις, ἐπειδὴ καὶ αὐτὸς ἀχαριστῖα κακό-  
 νοιαν νοσήσας ἐγυμνώθη παρὰ Θεοῦ τῆς ἀξίας, ἀντὶ ἀρχαγγέ-  
 λου διαβόλου αἰρησάμενος εἶναι.  
 40 7. Διὸ καὶ τῶν ματαίων ἀπόσχου λόγων, ὦ γύναι, καὶ  
 ἔσο μεμνημένη πάντοτε Θεοῦ τοῦ σε δημιουργήσαντος καὶ  
 προσεύχου τούτου, ἔστιν γὰρ σοῦ καὶ τῶν ὅλων Κύριος ·  
 καὶ μελέτα τοὺς αὐτοῦ νόμους, μηθὲν παρατηρουμένη, μὴ  
 44 κάθαρσιν φυσικὴν, μὴ μίξιν νόμιμον, μὴ τοκετὸν ἢ ἀποβολὴν,  
 μὴ μῶμον σώματος, ἐπειπερ τὰ τοιαῦτα παρατηρήματα  
 μωρῶν ἀνθρώπων ἐφευρέματα μάταια καὶ νοῦν οὐκ ἔχοντα.  
 8. Οὔτε δὲ κῆδος ἀνθρώπου οὔτε ὀστέον νεκροῦ οὔτε  
 48 μνήμα<sup>h</sup> οὔτε τοιόνδε βρώμα οὔτε ὄνειρωγμὸς μιᾶνι δύναται

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

27, 25 μὴ : μὲν s || τε > b || 26 τε : δὲ h || 27 δὲ : μὲν b || βαπ-  
 τισμένος h || 28 κεχώρ. : ἀποκεχώρ. d || πνεύματος > N || 29 μὲν >  
 ya<sup>o</sup>z || 31 οὐκ ἔῃ ante 30 τὸ p || αὐτῷ : αὐτὸ d || αὐτοῦ : αὐτῷ ch || 32  
 καθὼς λέγεις > M || 32-33 ταῖς ἡμέραις : τῷ καιρῷ M || 33 τῆς : εἰς b  
 || τυγχάνεις de || 34 τῷ ἀκαθάρτῳ b ch || γὰρ : δὲ p > b || μηδὲ : μήτε  
 N M || 35 αὐτὸν : αὐτὸ ch || οὗτος : αὐτὸς b d + οὐτῶς em<sup>s</sup> ||  
 36-37 τοὺς ἀμελεῖς > b || 37 ἀχαριστῖα : -τίας s -τεῖαν και b  
 || κακονοίας d p || 38 νοσήσας s || παρὰ Θεοῦ post ἀξίας p || 39  
 αἰρησάμενος : αἰρετισάμενος s a<sup>2</sup> ἐλόμενος yz || εἶναι > b || 40  
 και<sup>1</sup> > H || λόγων ἀπόσχου ~ p || ὦ > b || 41 ἔσο b e v || Θεοῦ : τῷ  
 Θεῷ b > N M || 43 καὶ > b || μηθὲν : μηδὲν b ch s || 44 καθαρσ. :

ou à l'autre, à moins de les contrarier ; en effet le Paraclet  
 hait tout ce qui est mensonge, et le diable, tout ce qui  
 est vérité. 5. Mais quiconque a été vraiment baptisé,  
 celui-là est débarrassé de l'esprit diabolique et affermi  
 dans l'Esprit-Saint ; l'Esprit-Saint demeure en celui qui  
 fait le bien, il le remplit de sagesse et d'intelligence, il  
 empêche l'esprit mauvais de l'approcher et il en surveille  
 les incursions. 6. Toi donc, ô femme, si comme tu le  
 prétends tu es privée du Saint-Esprit pendant la période  
 menstruelle, alors tu es remplie de l'esprit mauvais. Car  
 si tu t'abstiens de prier et de lire, tu fais appel à cet esprit  
 sans même qu'il en prenne l'initiative ; car plus qu'aucun  
 autre, il a une prédilection pour les ingrats, les insoucians,  
 les négligents, les somnolents, puisque lui aussi, atteint  
 de méchanceté du fait de son ingratitude, il fut dépouillé  
 par Dieu de sa dignité, pour avoir choisi d'être diable  
 plutôt qu'archange.

7. C'est pourquoi, abstiens-toi des vaines paroles,  
 ô femme, souviens-toi en tout temps de Dieu, ton créateur,  
 et prie-le, car il est ton Seigneur et celui de toutes choses.  
 Médite aussi ses lois, sans te soumettre aux pratiques qui  
 accompagnent les règles, les relations sexuelles légitimes,  
 l'accouchement ou les fausses couches, les souillures  
 corporelles, puisque pareilles pratiques sont de stupides  
 inventions d'imbéciles et n'ont pas de sens. 8. De plus, ni  
 l'inhumation d'un homme, ni les ossements d'un mort,  
 ni une tombe<sup>h</sup>, ni tel ou tel aliment, ni une pollution

ἀκαθαρσίαν b d || ἢ ἀποβ. : ἀπόβλητον b N || 46 ἀνθρώπων + εἰς  
 p || μάταια ... ἔχοντα : ματαίων ... ἐχόντων p || 47 δὲ : γὰρ b >  
 ya<sup>o</sup> d p || κῆδος + ἡ συναλλαγὴ τοῦ γάμου d<sup>m</sup>s + κηδία ἀνθρώπου  
 p<sup>m</sup>s || ὀστέα N p ὀστέων b || νεκρῶν b || 48 ὄνειρωξίς M || δύναται  
 ds v

27. e. Cf. Act. 5, 3 || f. Cf. Jn 8, 44 || g. Cf. Eccl. 12, 1 || h. Cf.  
 Nomb. 19, 11-18

ἀνθρώπου ψυχὴν, ἀλλὰ μόνη ἀσέβεια ἢ εἰς Θεὸν καὶ παρανομία καὶ ἢ εἰς τὸν πλησίον ἀδικία, λέγω δὴ ἀρπαγὴ ἢ βία ἢ εἴ τι ἐναντίον τῆς αὐτοῦ δικαιοσύνης, μοιχεία ἢ πορνεία.

28. 1. "Ὅθεν τὰ τοιαῦτα περιστάμενοι παρατηρήματα φεύγετε, ἀγαπητοί· ἑλληνικὰ γὰρ τυγχάνει. Οὔτε γὰρ τὸν τεθνεῶτα βδελυσσόμεθα, ὡς ἐκεῖνοι, ἐλπίζοντες αὐτὸν πάλιν ἀναβιώσασθαι, οὔτε τὴν νόμιμον μίξιν κακίζομεν· ἔθνος γὰρ αὐτοῖς τὰ τοιαῦτα ἀσεβεῖν<sup>a</sup>. Θεοῦ γὰρ γνώμη ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς συνέλευσις γίνεται ἢ μετὰ δικαιοσύνης· ὁ ποιήσας γὰρ ἀπ' ἀρχῆς ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς<sup>b</sup>, καὶ εὐλόγησεν αὐτούς καὶ εἶπεν· « Αὐξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε καὶ πληρώσατε τὴν γῆν<sup>c</sup>. » Εἰ τοίνυν Θεοῦ βουλήσει παραλλαγὴ σχημάτων γέγονεν πρὸς γένεσιν πλήθους, ἕρα κατὰ τὴν αὐτοῦ γνώμην καὶ ἢ συνέλευσις τοῦ ἄρρενος πρὸς τὸ θῆλυ, (28) οὐκέτι δὲ καὶ ἢ παρὰ φύσιν βδελυκτὴ μίξις ἢ ἢ παράνομος πρᾶξις, ἐχθρὰ Θεοῦ ὑπάρχουσα. 2. Καὶ γὰρ παρὰ φύσιν ἐστὶν ἢ Σοδομιτῶν ἁμαρτία καὶ ἢ πρὸς ἄλογα, παράνομον δὲ μοιχεία καὶ πορνεία, ὧν δὴ τὰ μὲν ἀσεβήματα, 16 τὰ δὲ ἀδικία καὶ τὸ τελευταῖον ἁμαρτήματα, οὐδέτερον δὲ αὐτῶν ἀτιμώρητον κατὰ τὴν οἰκείαν διάθεσιν. 3. Οἱ τε γὰρ πρῶτοι διάλυσιν κόσμου μηχανῶνται, τὰ κατὰ φύσιν παρὰ φύσιν ἐπιχειροῦντες ποιεῖν· οἱ δὲ δεῦτεροι οἱ μὲν

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

27, 49 ἀνθρώπου > b || μόνη : μόνον M + ἢ ch d || ἢ > b s M || 50 ἢ > p || ἢ > N M || 51 εἴ > yz || δικαιοσ. + ἢ yz

28, 1 παριστάμενοι b || 2 ἑλληνικά : Ἑλλήνων b || οὔτε : ε te b || 3 πάλιν post ἐκεῖνοι b > p || 4 ἀναβιώσασθαι b || κακίζομεν p || 5 γὰρ > p || 6 γίνεται : γίνεσθαι p || 7-8 καὶ εὐλόγησεν > b || 8 καὶ εἶπεν : εἰπὼν d || 9 Θεοῦ post βουλήσει b > e<sup>ix</sup> rest. e<sup>ms</sup> || 12 οὐκέτι δὲ : οὐκ ἐστὶ δε p > b || ἢ : καὶ p > b ch || 13 ἢ παράνομος πρ. > b || ἐχθρὰ + γὰρ a || ὑπάρχουσα > p || γὰρ + καὶ yz > c || 14 Σοδομιτῶν : Σοδόμων H M || ἁμαρτία : ἀσελγεία N M || ἢ > p || 15 παράνομον a<sup>ix</sup>ch N M : παράλογον b a<sup>ms</sup> [ἐν ἄλλω praem.] παρὰ νόμον yz || δὲ + ἢ h || πορνεία καὶ μοιχεία ∞ e || καὶ + ἢ h || δὴ > a N M || 16 ἀδικία : ἀδικα b ds || ἁμαρτήματα H M || δὲ<sup>a</sup> > p || 18 γὰρ + οἱ b || 19 παρὰ φύσιν > b

nocturne ne peuvent souiller l'âme humaine, mais seulement l'impiété envers Dieu, l'iniquité et l'injustice envers le prochain, je veux dire le vol, la violence et ce qui s'oppose à la justice divine, l'adultère ou la fornication.

Éthique sexuelle. 28. 1. C'est pourquoi, très chers, évitez et fuyez de telles pratiques, car elles sont le fait des païens. En effet nous ne nous détournons pas des morts, comme eux, car nous espérons qu'ils reviendront de nouveau à la vie et nous ne reprochons rien aux relations sexuelles légitimes ; car eux, d'habitude, ils les pervertissent en impiétés<sup>a</sup>. Elle correspond en effet à la volonté de Dieu, l'union de l'homme et de la femme, quand elle est légitime. Car à l'origine celui qui les a créés les a créés homme et femme<sup>b</sup> et les a bénis en disant : « Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre<sup>c</sup>. » Si donc la différence de sexe existe de par la volonté de Dieu et pour donner naissance à une nombreuse descendance, il est clair que l'union de l'homme avec la femme correspond elle aussi à sa volonté, mais ce n'est nullement le cas pour l'abominable union contre nature ni pour les actions illégitimes qui s'opposent à Dieu. 2. Car ils sont contre nature le péché des Sodomites et la bestialité, et illégitimes l'adultère et la fornication ; parmi ces pratiques, les unes sont des impiétés et les autres, des injustices, finalement des péchés ; aucune d'elles n'échappe au châtement, qui les atteindra chacune selon sa gravité. 3. En effet, parmi ces pécheurs, les premiers provoquent la désagrégation de l'univers, en se permettant d'user de la nature d'une façon qui lui est contraire ; quant aux seconds, les uns

28. a. Cf. Lévi. 18, 24 || b. Matth. 19, 4-5 || c. Gen. 1, 28

28. Les Pseudo-Clémentines, une des sources de ce chapitre, cf. *Introd.*, § 12.

20 ἀδικοῦσιν ἀλλοτρίους γάμους φθείροντες καὶ τὸ ὑπὸ Θεοῦ  
γενόμενον ἐν διαιροῦσιν εἰς δύο τοὺς τε παῖδας ὑπόπτους  
καὶ τὸν φυσικὸν ἄνδρα εὐεπιβούλευτον, ἣ τε πορνεία φθορὰ  
τῆς οἰκειᾶς σαρκὸς ἐστὶ, οὐκ ἐπὶ παιδοποιεῖα γινομένη,  
24 ἀλλ' ἡδονῇ χαριζομένη τὸ πᾶν, ὅπερ ἐστὶν ἀκρασίας σύμβολον,  
ἀλλ' οὐκ ἀρετῆς σημεῖον.

4. Ἀπηγόρευται δὲ τοῖς νόμοις ἅπαντα ταῦτα. Φησὶν  
γὰρ τὰ λόγια οὕτως· « Οὐ κοιμηθήσῃ μετὰ ἄρρενος κοίτην  
28 γυναικειαν<sup>a</sup>, ἐπικατάρατος γὰρ ὁ τοιοῦτος καὶ λίθοις λιθο-  
βολήσατε αὐτούς<sup>e</sup>, βδέλυγμα ἐποίησαν<sup>t</sup>· πάντα κοιμώμενον  
μετὰ κτήνους, ἀποκτείνετε αὐτόν<sup>e</sup>, ἀνομίαν ἐποίησεν ἐν τῷ  
λαῶ· καὶ ἐάν τις γυναῖκα ὑπανδρον μιάνῃ<sup>h</sup>, ἀποκτείνετε  
32 ἀμφοτέρους<sup>t</sup>, ἀνομίαν ἐποίησαν, ἐνοχοὶ εἰσιν<sup>i</sup>, ἀποθανέντω-  
σαν. » Καὶ ἐξῆς· « Οὐκ ἔσται πορνέων ἐν υἱοῖς Ἰσραὴλ,  
καὶ οὐκ ἔσται πορνέουσα ἀπὸ θυγατέρων Ἰσραὴλ· οὐ  
προσοίσεις μίσθωμα πόρνης κυρίῳ τῷ Θεῷ σου ἐπὶ τὸ  
36 θυσιαστήριον οὔτε ἄλλαγμα κυνός<sup>k</sup>· οὐ γὰρ ἀγαί, φησὶν,  
εὐχαὶ ἐκ μισθώματος ἐταιρίας<sup>s</sup>. » 5. Ταῦτα μὲν ἀπηγόρευσαν  
οἱ νόμοι, τὸν δὲ γάμον ἐσέμνυναν, εὐλόγημένον αὐτὸν  
ἀποκαλέσαντες, ἐπειδὴ καὶ εὐλόγησεν αὐτόν<sup>m</sup> ὁ Θεὸς ὁ  
40 συζεύξας τὸ θῆλυ τῷ ἄρρενι. Λέγει δὲ πού καὶ ὁ σοφὸς  
Σολομών· « Παρὰ Κυρίου ἀρμόζεται γυνὴ ἀνδρὶ<sup>a</sup>. » Καὶ  
ὁ Δαυὶδ λέγει· « Ἡ γυνὴ σου ὡς ἄμπελος εὐθηνοῦσα ἐν

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

28, 21 ὑπόπτους + ποιούσιν yz || 22 εὐεπιβούλευτον b ἐπιβ. z ||  
τε : δὲ p || 23 ἐστὶ σαρκὸς ∞ H M || παιδοποιεῖαν d p || γινομένη : γεν. b  
e || 26 ταῦτα ἅπαντα [πάντα b] ∞ b d || 27 γὰρ : δὲ yz || οὐ : μὴ p || 27-  
28 οὐ — γυναικειαν > h || 27 ἄρρενος e e v || 28 λιθοβολήσατε eh  
ds M || 29 αὐτούς + ὅτι N M || βδέλυγμα + γὰρ b || 29-30 πάντα  
— ἐποίησεν > M || 30 ἀποκτείνετε : -τενεῖτε ds -τενήται e || αὐ-  
τόν + ὅτι d || ἀνομίαν : ἀνόμως b + γὰρ p || 32 εἰσιν > b ||  
ἀποθανέντωσαν : ἀποκτείνετε αὐτούς d || 33 ἐξῆς : μετ' ὀλίγα yz || 33  
& 34 ἔσται : ἔστι M || 35 προσοίσης h || 36 ἀλάλαγμα ds || κυνός : κοινός  
b || 37 εὐχαὶ + αἱ s > b || μισθώματος + πόρνης s || ἐταιρίας e ||  
39 ἀποκαλέσαντες : καλέσ. b ante 38 αὐτόν h || 39 αὐτόν > a || δ<sup>a</sup>

font du tort en ruinant les foyers des autres et ils séparent  
en deux l'unité établie par Dieu, ils rendent les enfants  
méfiants et exposent à la risée le mari légitime. Quant à  
la fornication, c'est la corruption de sa propre chair, car  
elle n'est pas ordonnée à la procréation, mais ne cherche  
que le plaisir, ce qui est un signe d'intempérance, et pas  
du tout une marque de vertu.

4. Tout cela est interdit par les lois. En effet les oracles  
disent ceci : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme  
on couche avec une femme<sup>a</sup>, car qui agit ainsi est maudit,  
et vous les lapiderez, vous leur jetterez des pierres<sup>e</sup>, ils ont  
commis une abomination<sup>t</sup>; quiconque aura couché avec des  
bêtes, vous le tuerez<sup>e</sup>, il a commis une iniquité dans le  
peuple ; et si quelqu'un souille une femme mariée<sup>h</sup>, tuez  
les deux<sup>t</sup>, ils ont commis une iniquité, ils sont coupables<sup>i</sup>,  
qu'ils meurent. » Et plus loin : « Il n'y aura pas de prostitué  
parmi les fils d'Israël et il n'y aura pas de prostituée parmi  
les filles d'Israël ; tu n'offriras pas le salaire de la prostituée  
au Seigneur ton Dieu sur l'autel, ni le paiement du chien<sup>k</sup>,  
car, est-il dit, les vœux faits avec le salaire d'une courtisane  
ne sont pas purs<sup>s</sup>. » 5. Tout cela, les lois l'ont interdit,  
mais elles ont célébré le mariage en le déclarant béni,  
puisque Dieu lui-même l'a béni<sup>m</sup>, lui qui a uni la femme  
à l'homme. Le sage Salomon dit en effet quelque part :  
« C'est par le Seigneur que la femme a été unie à l'homme<sup>a</sup>. »  
Et David dit : « Ta femme est comme une vigne prospère

> b M || 40 συζεύξας + αὐτούς s || τῷ ἄρρενι d τὸ ἄρρεν e || δὲ :  
γὰρ de M > s || 40-41 καὶ ὁ σοφὸς Σ. > M || 41 ἀνδρὶ : ἄρρενι s ||  
42 ὁ > b || λέγει > p

28. d. Lévi. 18, 22 || e. Lévi. 20, 27 || f. Lévi. 20, 13 || g. Ex. 22, 18 ||  
h. Cf. Lévi. 20, 10 || i. Deut. 22, 22 || j. Lévi. 20, 27 || k. Deut. 23, 18-  
19 (28, 17-18 hébr.) || l. Prov. 19, 13 || m. Cf. Gen. 1, 27-28 || n. Prov.  
19, 14

44 τοῖς κλίτεσι τῆς οἰκίας σου, οἱ υἱοί σου ὡς νεόφυτα ἐλαιῶν  
 κύκλω τῆς τραπέζης σου· ἰδοὺ οὕτως εὐλογηθήσεται  
 ἄνθρωπος ὁ φοβούμενος τὸν Κύριον<sup>ο</sup>. »

6. Οὐκοῦν ὁ γάμος τίμιος<sup>ρ</sup> καὶ σεμνὸς καὶ ἡ τῶν παιδῶν  
 γένεσις καθαρὰ· οὐδὲν γὰρ κακὸν ἐν τῷ καλῷ ὑπάρχει.  
 48 7. Οὕτε οὖν ἡ φυσικὴ κάθαρσις βδελυκτὴ Θεῷ, ὅς αὐτὴν  
 ἠκονόμησεν συμβαίνειν γυναιξίν ἐν τριακονθημέρῳ συστά-  
 σεως χάριν καὶ εὐφροσύνης ἀκίνητοτέrais ὑπαρχούσαις, ἅτε  
 ἐν οἰκίᾳ καθημέναις τὸ πλεῖον. Οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ  
 52 Εὐαγγελίῳ ὁ Κύριος, τῆς αἰμορροούσης ἀψαμένης τοῦ  
 σωτηρίου κρασπέδου<sup>α</sup> ὑγείας χάριν, οὐκ ἤχθεσθη ἐπ' αὐτῇ,  
 οὔτε μὴν ὄλωσ ἠτιάσατο, τούναντίον δὲ καὶ ἴασατο αὐτὴν  
 φήσας· « Ἡ πίστις σου σέσωκέν σε<sup>ε</sup>. » 8. Καὶ φυσικῶν  
 56 μὲν φαινομένων ταῖς γυναιξίν οἱ ἄνδρες μὴ συνερχέσθωσαν  
 προνοίας ἕνεκεν τῶν γεννωμένων· ἀπεῖπεν γὰρ ὁ Νόμος·  
 « Πρὸς γυναῖκα γάρ, φησίν, ἐν ἀφ᾽ ἑδρῷ οὖσαν οὐ προ-  
 σεγγιεῖς<sup>ς</sup>. » Μῆτε μὴν ἐγκυμονούσαις ὀμιλεῖτωσαν αὐταῖς·  
 60 οὐκ ἐπὶ παιδῶν γὰρ γενέσει τοῦτο ποιοῦσιν, ἀλλ' ἠδονῆς  
 χάριν, οὐ δεῖ δὲ φιλήδονον τὸν φιλόθεον<sup>ε</sup> ὑπάρχειν.

29. 1. Αἱ γυναῖκες, ὑποτάσσεσθε τοῖς ἰδίοις ἀνδράσι<sup>α</sup> καὶ  
 διὰ τιμῆς αὐτοὺς ἔχετε καὶ φόβῳ καὶ ἀγάπῃ δουλεύετε  
 αὐτοῖς, ὡς ἡ ἅγια Σάρρα τὸν Ἀβραάμ ἐτίμα οὐδὲ ἐξ ὀνόματος

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

28, 43-45 τῆς οἰκίας — ἄνθρωπος : ἕως d || 47 τῷ > H M || καλῷ  
 + ἡ κακὸν ἐν καλῷ h + ἡ καλὸν ἐν κακῷ e<sup>ο</sup> || 48 βδελυκτὴ +  
 παρὰ ayz || ὅς : ὡς b M + καὶ ch || 49 ἠκονόμησεν b e || συμ-  
 βαίνειν : -νει z συμμένην b || ἐν : καὶ y κατὰ z || τριακονθη-  
 μέρῳ : -ρον b ch τριάκοντα ἡμέρῳ a τὰς [> z] τριάκοντα  
 ἑννέα μέρας yz || 51 οἰκία : οἰκίας s οἶκῳ M || τὸ πλεῖον καθημ. c  
 s || ἀλλὰ > yz || τῷ > b || 53 ὑγείας ayz M : ὑγείας ch σω-  
 τηρίας b N || ἤχθεσθη H s M : ἤχθετο b de || αὐτῇ : αὐτὴν d ||  
 54 ὄλωσ > yz || 55 σε + πορεύση ἐν εἰρήνῃ s || 56 μὲν : δὲ b || 57  
 ἕνεκα b ayz || γενομένων e || Νόμος + λέγων z || 58 γὰρ > yz ||  
 φησίν > yz s || προσεγγιεῖς : -εῖ a -γγίσης b || 59 μῆτε μὴν :  
 οὔτε γὰρ b || 60 γενέσει > b || 61 τὸν φιλόθεον φιλήδονον c ch

à l'intérieur de la maison, les fils, comme de jeunes plants  
 d'olivier à l'entour de ta table; vois : ainsi sera béni l'homme  
 qui craint le Seigneur<sup>ο</sup>. »

6. Le mariage est donc honorable<sup>ρ</sup> et saint, et la procréa-  
 tion, pure ; il n'y a rien de mauvais dans ce qui est bien.  
 7. Par conséquent les règles, elles non plus ne sont pas  
 en abomination devant Dieu, puisqu'il a établi qu'elles se  
 produiraient chez les femmes tous les trente jours, pour  
 les garder en bonne santé alors qu'elles manquent de  
 mouvement, assises la plupart du temps à la maison. Bien  
 plus, dans l'Évangile le Seigneur ne s'irrita pas contre  
 l'hémorroïsse qui avait touché la frange<sup>α</sup> du vêtement du  
 Sauveur pour être guérie ; il ne l'a nullement accusée, au  
 contraire il l'a guérie et lui a dit : « Ta foi t'a sauvée<sup>ε</sup>. »  
 8. Et tout le temps où ces phénomènes naturels surviennent  
 aux femmes, que les maris ne s'unissent pas à elles, pour  
 préserver les enfants à naître ; en effet la Loi l'interdit ;  
 elle dit : « Tu ne t'approcheras pas de la femme pendant  
 ses règles<sup>ς</sup>. » De même qu'ils ne les approchent pas quand  
 elles sont enceintes, car ils ne rechercheraient pas la  
 procréation, mais le plaisir, or l'ami de Dieu ne doit pas  
 être un ami de la volupté<sup>ε</sup>.

29. 1. Femmes, soyez soumises à  
 La vie conjugale. vos maris<sup>α</sup>, tenez-les en honneur et  
 servez-les avec crainte et amour, à l'exemple de sainte  
 Sara qui vénérât Abraham, n'osant même pas l'appeler

29, 1 ἰδίοις > b c N v || καὶ > b || 2 δουλεύσατε e || 3 τὸν : τῷ  
 a || ἐτίμα τὸν Ἀβρ. p

28. o. Ps. 127, 3-4 || p. Hébr. 13, 4 || q. Matth. 9, 20-21 || r. Matth.  
 9, 22 || s. Ez. 18, 6. Cf. Lévi. 18, 19 ; 20, 18 || t. II Tim. 3, 4

29. a. Col. 3, 18. I Pierre 3, 4

29. Les époux chrétiens : cf. *Introd.*, § 414.

4 αὐτὸν ὑπομένουσα καλεῖν, ἀλλὰ κύριον αὐτὸν προσαγο-  
 ρεύουσα<sup>β</sup> ἐν τῷ λέγειν · « Ὁ δὲ κύριός μου πρεσβύτης<sup>ε</sup>. »  
 2. Ὁμοίως καὶ οἱ ἄνδρες, στέργετε τὰς ἑαυτῶν γυναῖκας ὡς  
 ἴδια μέλη<sup>α</sup>, ὡς κοινωνοὺς βίου καὶ συνεργοὺς πρὸς γένεσιν  
 8 παίδων. « Συνευφραίνου γάρ, φησὶν, μετὰ γυναικὸς τῆς ἐκ  
 νεότητός σου, ἑλαφὸς σῆς φιλίας καὶ πῶλος σῶν χαρίτων  
 ὁμιλεῖτω σοι, ἡ δὲ ἴδια ἡγεῖσθαι σου καὶ συνέστω σοι ἐν  
 12 παντὶ καιρῷ · ἐν γὰρ τῇ ταύτης φιλίᾳ συμπεριφερόμενος  
 ὡς ὑμέτερα σώματα · γέγραπται γὰρ οὕτως · « Κύριος  
 διεμαρτύρατο ἀνὰ μέσον σου καὶ ἀνὰ μέσον γυναικὸς νεότητός  
 σου, καὶ αὕτη κοινωνός σου καὶ οὐκ ἄλλος ἐποίησεν, καὶ  
 16 ὑπόλειμμα πνεύματός σου · καὶ φυλάξασθε τῷ πνεύματι  
 ὑμῶν, καὶ γυναῖκα νεότητός σου μὴ ἐγκαταλείψης<sup>δ</sup>. » 4. Ἄνθρωπος  
 οὖν καὶ γυνή, νομίμῳ γάμῳ συνερχόμενοι καὶ ἀπ' ἀλλήλων  
 ἐχειρόμενοι, ἀπαρατηρήτως προσευχέσθωσαν · καὶ μὴ λου-  
 20 σάμενοι καθαροὶ εἰσιν. Ὅς δ' ἂν ἄλλοτριαν γυναῖκα ὑποφθεί-  
 ρας μιάνη ἢ συμμιανθῆ πόρνη, ἀναστάς ἀπ' αὐτῆς, οὐδ' ἂν  
 τὸ πέλαγος ὄλον καὶ τοὺς ποταμοὺς πάντας ἀπολούσηται,  
 καθαρὸς εἶναι δυνήσεται.

30. 1. Μὴ παρατηρεῖσθε οὖν τὰ ἔθνη καὶ φυσικά,  
 νομίζοντες μολύνεσθαι δι' αὐτῶν, μηδὲ ἐπιζητεῖτε ἰουδαϊκοὺς  
 ἀφορισμοὺς ἢ συνεχῆ βαπτίσματα ἢ καθαρισμοὺς ἐπὶ θίξει  
 4 νεκροῦ<sup>α</sup>. 2. Ἀπαρατηρήτως δὲ συναθροίξεσθε ἐν τοῖς κοιμη-

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

29, 6 καὶ > H || ἑαυτῶν : ἰδίας p || 7 γέννησιν ch || 9 σου + καὶ  
 πάλιν yz || σῆς a > rel. || 10 ἴδια : φιλία b || σου : σοι b || 12 αὐτάς :  
 ἑαυτάς b || 13 ἡμέτερα b || οὕτω yz || 14 μέσον + τῆς d || 15 καὶ<sup>1</sup> —  
 σου<sup>2</sup> > b || καὶ<sup>3</sup> — ἐποίησεν posti 16 σου e || ἄλλως e || 16 ὑπόλειμμα  
 e || φυλάξασθε : -ξεσθε yz + ἐν N M || 17 ὑμῶν : ἡμῶν b || ἐγκα-  
 ταλείψης es v || 18 νομίμῳ : -μῶς v νόμῳ b || 19 λουσ. :  
 λελουμένοι ds M + γὰρ yz || 22 ὄλον > ch || πάντας > b p ||  
 ἀπολούσεται ch || 23 εἶναι + οὐ b ch || δύναιται b

30, 1 παρατηρεῖσθαι p || ἐν νόμῳ e || καὶ + τὰ M + νόμιμα  
 καὶ b || 3 ἀφορισμοὺς > s

par son nom, mais le nommant son seigneur<sup>b</sup>, quand elle  
 disait : « *Mon seigneur est un vieillard<sup>e</sup>.* » 2. De même  
 les maris, chérissez vos femmes comme vos propres  
 membres<sup>d</sup>, elles sont vos compagnes de vie et vos collabo-  
 ratrices pour la procréation. Car il est dit : « *Trouve la joie  
 auprès de la femme de la jeunesse, que la biche, la bien-  
 aimée, et la gracieuse gazelle soit ta compagnie, que la femme  
 te guide et t'assiste en tout temps, car entouré de son amitié  
 tu vivras longtemps.* » 3. Aimez-les donc comme vos  
 membres, comme vos corps ; car il est écrit : « *Le Seigneur  
 est témoin entre toi et la femme de la jeunesse, elle est ta  
 compagne et ce n'est pas un autre qui l'a créée, elle est une par-  
 tie de ton souffle ; veillez sur votre souffle et n'abandonne pas  
 la femme de la jeunesse.* » 4. Donc l'homme et la femme  
 légitimement mariés, quand ils se relèvent de leur couche  
 après leur union, ne se soumettront à aucune observance  
 pour prier, même non lavés ils sont purs. Mais quiconque  
 corrompt et souille une autre femme ou se souille avec  
 une prostituée, quand il la quitte, même s'il se baigne  
 dans l'immensité de la mer et dans tous les fleuves, il ne  
 pourra être pur.

30. 1. Ne vous préoccupez donc  
 Le culte funéraire. pas de ces phénomènes réglés par la  
 loi et la nature, ne vous imaginez pas que cela vous souille,  
 ne vous souciez pas davantage des pratiques judaïques  
 telles que les interdits, les ablutions continuelles ou les  
 purifications après le contact d'un mort<sup>a</sup>. 2. Réunissez-vous

29. b. Cf. I Pierre 3, 6 || c. Gen. 18, 12 || d. Cf. Éphés. 5, 25.28 ||  
 e. Prov. 5, 18-19 || f. Mal. 2, 14-15

30. a. Cf. Lévi. 12. Nomb. 19, 11-18

29, 4. Les chrétiens ne sont pas soumis aux purifications rituelles :  
 cf. *Introd.*, § 364 ; la prière quotidienne : § 375.

30. Le rituel funéraire : cf. *Introd.*, § 378.

30, 2. Les lieux de culte : cf. *Introd.*, § 357. A propos de ἀντίτυπον,  
 cf. V, 14, 7.

τηρίοις, τὴν ἀνάγνωσιν τῶν ἱερῶν βιβλίων ποιούμενοι καὶ  
 ψάλλοντες ὑπὲρ τῶν κεκοιμημένων μαρτύρων καὶ πάντων  
 τῶν ἀπ' αἰῶνος ἁγίων καὶ τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν τῶν ἐν Κυρίῳ  
 8 κεκοιμημένων, καὶ τὴν ἀντίτυπον τοῦ βασιλικοῦ σώματος  
 Χριστοῦ δεκτὴν εὐχαριστίαν προσφέρετε ἐν τε ταῖς ἐκκλη-  
 σίαις ὑμῶν καὶ ἐν τοῖς κοιμητηρίοις, καὶ ἐν ταῖς ἐξόδοις  
 τῶν κεκοιμημένων ψάλλοντες προπέμπετε αὐτούς, ἐὰν ᾧσιν  
 12 πιστοὶ ἐν Κυρίῳ. 3. « Τίμιος γὰρ ἐναντίον Κυρίου ὁ θάνατος  
 τῶν ὁσίων αὐτοῦ. » Καὶ πάλιν · « Ἐπιστρέψον, ἡ ψυχὴ  
 μου, εἰς τὴν ἀνάπαυσιν σου, ὅτι Κύριος εὐεργέτησέν σε. »  
 Καὶ ἐν ἄλλοις · « Μνήμη δικαίων μετ' ἐγκωμίων<sup>a</sup> », καὶ ·  
 16 « Δικαίων ψυχῆ ἐν χειρὶ Θεοῦ. » 4. Οἱ γὰρ Θεῷ πεπιστευ-  
 κότες, ἐὰν καὶ κοιμηθῶσιν, οὐκ εἰσὶν νεκροὶ · λέγει γὰρ ὁ  
 Σωτὴρ τοῖς Σαδδουκαίοις · « Περὶ δὲ τῆς ἀναστάσεως τῶν  
 νεκρῶν οὐκ ἀνέγνωτε τὸ γεγραμμένον, ὅτι ἐγὼ ὁ Θεὸς  
 20 Ἄβραάμ καὶ ὁ Θεὸς Ἰσαὰκ καὶ ὁ Θεὸς Ἰακώβ; Οὐκ ἔστιν  
 οὖν ὁ Θεὸς νεκρῶν, ἀλλὰ ζώντων<sup>1</sup>, πάντες γὰρ αὐτῷ ζῶσιν<sup>e</sup>. »  
 5. Οὐκ οὖν τῶν παρὰ Θεῷ ζώντων οὐδὲ τὰ λείψανα ἄτιμα.  
 Καὶ γὰρ Ἐλισσαῖος ὁ προφήτης μετὰ τὸ κοιμηθῆναι αὐτὸν  
 24 νεκρὸν ἤγειρε πεφονευμένον ὑπὸ πειρατῶν Συρίας<sup>h</sup> · ἔψαυσεν  
 γὰρ τὸ σῶμα αὐτοῦ τῶν Ἐλισσαίου ὁστέων, καὶ ἀναστάς  
 ἔζησεν · οὐκ ἂν δὲ ἐγεγόνει τοῦτο, εἰ μὴ ἦν τὸ σῶμα  
 Ἐλισσαίου ἄγιον. 6. Καὶ Ἰωσήφ ὁ σώφρων περιεπλέκετο  
 28 τῷ Ἰακώβ μετὰ τὸ ἀποθανεῖν ὄντι ἐπὶ τῆς κλίνης<sup>1</sup>, καὶ  
 Μωϋσῆς καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυῆ ἐπεφέροντο τὰ λείψανα  
 τοῦ Ἰωσήφ<sup>1</sup>, μολυσμὸν οὐχ ἡγούμενοι τοῦτο. 7. Ὅθεν καὶ

**b** achyz (= H) des (= N) pv (= M)

30, 5 βίβλων **b y z** || 7 ὑμῶν : ἡμῶν **b p** || 8 βασιλικοῦ : -λείου **N M** ||  
 σώματος + τοῦ **N M** || 9 τε > **d** || 11-12 ἐὰν — πιστοὶ > **b** || 12 ἐν  
 κυριῷ πιστοὶ < **ch** || γὰρ + φησιν **ch** || 13 ἡ > **b chyz N p** || 15  
 ἐν ἄλλοις : ὁ Σολομῶν **yz** || δικαίων : δικαίου **de** || ἐγκωμίων : -μίλου  
**de** + γίνεται **s** || 17 καὶ > **b** || καὶ κομ. : κεκοιμηθῶσιν **e** || 18  
 σωτὴρ : κύριος **p** || 20 ὁ Θεός<sup>1</sup> ... ὁ Θεός<sup>2</sup> > **b** || 23 γὰρ + καὶ **a** ||  
 24 πεφονευμένον **v** || ἔψαυσα/// **e** || 26 ἦν *posi* Ἐλισσ. **b d** || 27  
 ἄγιον *ante* τὸ σῶμα **s** || περιεπλέκειτο **s** || 28 τῷ : τὸν **h** || 29 Μωσῆς

sans aucun scrupule dans les cimetières, en y faisant la  
 lecture des livres sacrés et en psalmodiant pour les martyrs  
 qui reposent, pour tous les saints depuis les origines et  
 pour vos frères qui reposent dans le Seigneur ; et offrez  
 l'eucharistie agréée, image du corps royal du Christ, dans  
 vos églises et dans vos cimetières, et pour les funérailles,  
 accompagnez vos défunts en psalmodiant, s'il s'agit de  
 fidèles dans le Seigneur. 3. Car : « Elle est précieuse aux  
 yeux du Seigneur la mort de ses saints. » Et encore :  
 « Retourne, mon âme, à ton repos, car le Seigneur t'a comblée  
 de ses bienfaits. » Et ailleurs : « Le souvenir des justes  
 s'accompagne d'éloges. » Et : « Les âmes des justes sont  
 dans la main de Dieu. » 4. Car ceux qui ont cru en Dieu,  
 bien qu'ils dorment, ne sont pas morts ; le Sauveur dit  
 en effet aux Sadducéens : « A propos de la résurrection des  
 morts, n'avez-vous pas lu ce qui est écrit : Je suis le Dieu  
 d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? Il n'est  
 donc pas le Dieu des morts, mais des vivants<sup>1</sup>, car tous ont  
 par lui la vie<sup>e</sup>. »

5. Les restes mortels de ceux qui vivent auprès de Dieu  
 ne sont donc pas méprisables ; en effet après sa mort le  
 prophète Élisée ressuscita un mort qui avait été tué par  
 des brigands syriens<sup>a</sup> : ce cadavre toucha les ossements  
 d'Élisée et il se releva, vivant ; cela ne se serait pas produit  
 si le corps d'Élisée n'avait pas été saint. 6. Le chaste  
 Joseph embrassa Jacob mort et déposé sur la couche<sup>1</sup> ;  
 Moïse et Josué, fils de Nun, emportèrent les restes mortels  
 de Joseph<sup>1</sup>, sans considérer cela comme une souillure.

**H N v** || ὁ τοῦ Ναυῆ > **b** || 30 τοῦ > **b H** || τοῦτο : ταῦτα **p** || ὅθεν  
 > **M**

30. **b**. Ps. 115, 6 || **c**. Ps. 114, 7 || **d**. Prov. 10, 7 || **e**. Sag. 3, 1 ||  
**f**. Matth. 22, 31-32. Ex. 3, 6 || **g**. Le 20, 38. Cf. Rom. 14, 8 || **h**. Cf. IV  
 Rois 13, 20-21 || **i**. Cf. Gen. 50, 1 || **j**. Cf. Ex. 13, 19. Jos. 24, 32

ὁμοίως, ὡς ἐπίσκοποι καὶ οἱ λοιποὶ, ἀπαρτηρήτως ἀπτόμενοι  
 32 τῶν κεκοιμημένων μὴ νομίσητε μιαινεσθαι, μηδὲ βδελύσσεσθε  
 τὰ τούτων λείψανα, περιϊστάμενοι τὰς τοιαύτας παρατηρήσεις  
 μωρὰς οὐσας· καὶ κοσμεῖτε ἑαυτοὺς ἐν ἁγιασμῷ καὶ σωφρο-  
 36 τοῦ Θεοῦ γένησθε καὶ τὴν ἐπαγγελίαν τοῦ Θεοῦ λάβητε,  
 ἀναπαύομενοι διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Σωτῆρος αἰωνίως.

8. Τῷ οὖν δυναμένῳ ἀνοῖξαι τὰ ὄρα τῶν καρδιῶν ὑμῶν<sup>k</sup>  
 εἰς τὸ καταδέχεσθαι τὰ διηκονημένα τοῦ Θεοῦ λόγια διὰ τε  
 40 τοῦ Ἐὐαγγελίου καὶ διὰ τῆς διδασκαλίας Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ  
 Ναζωραίου, τοῦ σταυρωθέντος ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου καὶ  
 Ἡρώδου καὶ κοιμηθέντος καὶ ἀναστάντος ἐκ νεκρῶν καὶ  
 πάλιν ἐρχομένου ἐπὶ συντελείᾳ τοῦ αἰῶνος μετὰ δόξης καὶ  
 44 δυνάμεως πολλῆς<sup>1</sup> καὶ τοὺς μὲν νεκροὺς ἀνεγείροντος, τῷ  
 κόσμῳ δὲ τέλος ἐπάγοντος, ἐκάστῳ δὲ τὰ πρὸς ἀξίαν  
 ἀπονέμοντος· 9. τῷ δόντι ἡμῖν ἀρραβῶνα τῆς ἀναστάσεως<sup>m</sup>  
 ἑαυτὸν καὶ εἰς οὐρανοὺς ἀναληφθέντι<sup>n</sup> διὰ τῆς δυνάμεως τοῦ  
 48 Θεοῦ καὶ Πατρὸς αὐτοῦ ἐπ' ὄψεσιν ἡμετέραις<sup>o</sup> τοῖς συμφα-  
 γοῦσιν αὐτῷ καὶ συμπιοῦσιν ἐπὶ ἡμέρας τεσσαράκοντα μετὰ  
 τὸ ἀναστῆναι αὐτὸν ἐκ νεκρῶν<sup>p</sup>, καὶ καθισθέντι ἐκ δεξιῶν  
 52 τοῦ θρόνου τῆς μεγαλωσύνης<sup>q</sup> τοῦ παντοκράτορος Θεοῦ ἐπὶ  
 τῶν Χερουβίμ<sup>r</sup>, τῷ ἀκούσαντι· «Κάθου ἐκ δεξιῶν μου,  
 ἕως ἂν θῶ τοὺς ἐχθρούς σου ὑποπόδιον τῶν ποδῶν σου»·  
 10. ὃν ἐθεάσατο Στέφανος ὁ μακαριώτατος ἐστῶτα ἐκ

b achyz (= H) des (= N) pv (= M)

30, 31 ὑμεῖς + οὖν M || λοιποὶ b || 32 μιαινεσθε c v ||  
 βδελύξεσθαι b || 33 λειψ. + μάλλον δὲ yz || 34 καὶ<sup>1</sup> > p || κοσμεῖτε :  
 -μητε e<sup>tx</sup> κεκοσμεῖτε e<sup>ms</sup> + δὲ p || ἑαυτοὺς : αὐτοὺς a ||  
 36 γένησθε : γενήσεσθε b ch s γενήσησθε e || 36 καὶ > d || τοῦ  
 Θεοῦ<sup>a</sup> : αὐτοῦ M || 37 ἀναπαυσόμενοι e || σωτ. αἰωνίως : αἰωνίου  
 σωτήρος b e || 38 οὖν > b e p || ὑμῶν + παράθετε ἑαυτοὺς ἐξ ὅλης  
 τῆς διανοίας τε καὶ ψυχῆς yz || 39 καταδέχ. : εἰσδέχεσθαι M > s ||  
 τὰ διηκον. : καταδιηκονημένα s || τοῦ Θεοῦ > b || 43 ἐρχόμενον b e  
 || 44 ἀνεγείροντος : ἐγείρ. c || 45 δὲ + τὸ b e || ἐπάγοντος : ἐπανάγ.  
 e || πρὸς : πρὸ z || 47 ἑαυτὸν : ἑαυτῶν y αὐτοῦ p || διὰ : ἐκ b || 48  
 ἐπ' : ἐφ' b || ἡμετ. : ἡμῶν yz || 48-49 τῶν συμφαγόντων ... συμπι-

7. C'est pourquoi vous aussi, les évêques et les autres, prenez soin de vos défunts sans aucun scrupule, ne vous imaginez pas que cela vous souille ; ne vous détourniez pas de leurs restes mortels et évitez ces observances qui sont des sottises ; parez-vous de sainteté et de chasteté, pour avoir part à l'immortalité, être associés au royaume de Dieu, bénéficier de la promesse de Dieu et obtenir le repos éternel, par Jésus-Christ notre sauveur.

8. A celui qui peut ouvrir les oreilles de vos cœurs<sup>k</sup> pour que vous accueilliez les oracles de Dieu communiqués par l'Évangile et par l'enseignement de Jésus-Christ de Nazareth, qui a été crucifié sous Ponce-Pilate et Hérode, est mort et est ressuscité des morts, et qui *reviendra à la fin du monde avec grande gloire et puissance*<sup>1</sup> pour ressusciter les morts, amener l'univers à son terme et rétribuer chacun selon ses mérites ; 9. à celui qui nous donne en sa personne le gage de la résurrection<sup>m</sup> et qui par la puissance de Dieu son Père fut enlevé dans les cieux<sup>n</sup>, sous nos yeux<sup>o</sup>, après que nous eûmes mangé et bu avec lui pendant quarante jours, après sa résurrection des morts<sup>p</sup>, à celui qui est assis à la droite du grand trône<sup>q</sup> du Dieu tout-puissant, au-dessus des chérubins<sup>r</sup>, et qui s'est entendu dire : « *Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que j'aie placé les ennemis comme escabeau pour les pieds*<sup>s</sup>. » ; 10. à celui que le bienheureux Étienne vit se tenir à la droite de la Puissance et à propos

όντων yz || 49 ἡμέραις ch || 50 καὶ : τῷ yz || καθισθέντι y κα-  
 θεσθέντα d καθεσθῆναι b || 52 τῷ : καὶ yz || 54 μακάριος b

30. k. Cf. II Macc. 1, 4 || I. Matth. 24, 30 ; 28, 20 || m. Cf. I Cor. 15, 23 || n. Mc 16, 19 || o. Cf. Act. 1, 9 || p. Act. 10, 41 ; 1, 3 || q. Mc 16, 19. Hébr. 8, 1 || r. Cf. Ps. 79, 2 || s. Ps. 109, 1

30, 9-10. Sur la hiérarchie céleste, cf. *Introd.*, § 225, 240, 246. A propos de la doxologie, cf. § 125, 353.

δεξιῶν τῆς Δυναμέως, καὶ ἀναβοήσας εἶπεν· « Ἴδού θεωρῶ  
 56 τοὺς οὐρανοὺς ἀνεωγμένους καὶ τὸν Υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου  
 ἐστῶτα ἐκ δεξιῶν τοῦ Θεοῦ· ὡς ἀρχιερέα πάντων τῶν  
 λογικῶν ταγμάτων », δι' οὗ τὸ σέβας καὶ ἡ μεγαλωσύνη  
 καὶ ἡ δόξα τῷ παντοκράτορι Θεῷ καὶ νῦν καὶ εἰς τοὺς  
 60 αἰῶνας τῶν αἰώνων· ἀμήν.

b achyz (= H) des (= N) pn (= M)

30, 55 ἀναβ. : θεασάμενος ἀνεβόησε καὶ yz || 56 ἠνεωγμένους b ||  
 ἀνθρ. : Θεοῦ ds M || 57 ἐκ δεξ. ἐστῶτα ∞ H M || τῶν : προβάτων καὶ p ||

de qui il s'écria, disant : « *Voici que je contemple les cieux  
 ouverts et le Fils de l'homme qui se tient à la droite de Dieu,*  
 comme le grand-prêtre de tous les ordres spirituels », par  
 lui la vénération, la grandeur et la gloire au Dieu tout-  
 puissant, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen.

*Fin du Livre VI*

58 δι' οὗ : αὐτῷ ds M || 59 τῷ παντοκρ. Θεῷ : σὺν τῷ πατρὶ καὶ  
 τῷ συναδίφῳ πνεύματι N M || καὶ [ > yz ] νῦν καὶ : νῦν καὶ ἀεὶ καὶ  
 ch > N M || 60 τῶν αἰώνων > b ayz || ἀμήν + τέλος ἤληθεν p > h

30. t. Act. 7, 55-56. Matth. 26, 64

## TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	9
<b>Introduction</b>	
CHAPITRE III. LA THÉOLOGIE DES <i>CA</i> § 200-252.....	10
Le langage théologique des <i>CA</i> 201-214.....	11
La dispersion des notations théologiques § 202.....	12
Le manque d'homogénéité, inhérent à toute compilation § 203.....	12
Un langage plus biblique que philosophique § 204... ..	13
La présence d'expressions courantes au iv <sup>e</sup> s. § 205... ..	13
Une certaine ambiguïté dans l'expression théologique § 206-210.....	14
L'absence de formules incontestablement ariennes § 211.....	16
Les doctrines combattues par les <i>CA</i> § 212-213.....	16
La condamnation pour cause d'arianisme § 214.....	18
Les grandes lignes de la théologie des <i>CA</i> § 215-249... ..	18
L'histoire du salut, support de toute l'expression théologique des <i>CA</i> § 216-218.....	19
L'objet des interventions de Dieu : le salut § 219-220... ..	20
Les effets du salut § 221-224 : vie et mort § 222, la connaissance § 223, la réconciliation § 224.....	21
La hiérarchie céleste § 225.....	24
Le Dieu unique et souverain § 226 : la création § 227, Dieu Père § 228.....	24
Le Fils, Dieu monogène § 229 : la génération du Fils § 230, l'union de la divinité et de l'humanité chez le Christ § 231-232, le Christ médiateur § 233-234, le sacerdoce du Christ § 235-237, survivances de christologies archaïques § 238-240.....	26
Le Saint-Esprit § 241-245.....	33
La cour céleste § 246-249.....	36
Conclusion : l'ecclésiologie des <i>CA</i> § 250-252.....	38

CHAPITRE IV. LES INSTITUTIONS DES ÉGLISES § 300-415.....	40
I - La structure des communautés § 301-342.....	41
Le peuple et les laïcs § 302-303.....	42
Les clercs § 304-305.....	44
Les évêques § 306-309.....	45
Les presbytres § 310-314.....	47
Les diacres § 315-319.....	50
Les ministères subalternes § 320-326 : le sous-diacre § 321, le lecteur § 322, le chantre 323, le portier § 324, la diaconesse § 325-326.....	53
Survivances de ministères de l'époque apostolique § 327 : apôtres, prophètes et docteurs, ou dida- scals § 328-329. Les charismes, les confesseurs, exorcistes et thaumaturges § 330-333.....	57
Les états de vie § 334-339.....	60
Les ordinations § 340-342.....	64
II - Les institutions liturgiques § 343-378.....	66
1. L'euchologe des CA § 344-356 : répartition des rôles dans l'assemblée § 346-347, la structure des oraisons § 348-353, le fond commun de l'euchologe § 354-356..	67
2. Cadre, attitudes, gestes et éléments du culte § 357- 368 : l'imposition des mains § 360-361, autres gestes § 362, éléments § 363-366, mobilier et vêtements § 367- 368.....	74
3. La liturgie eucharistique § 369-373.....	81
4. La liturgie dans le déroulement du temps § 374-378 : la journée § 374-375, la semaine § 376, l'année § 377, le culte funéraire § 378.....	84
III - L'initiation chrétienne § 379-389.....	89
1. Le catéchuménat § 380-382.....	90
2. Le cérémonial du baptême § 383-388.....	92
3. La discipline concernant le baptême § 389.....	95
IV - Les institutions judiciaires et pénitentielles § 390-402...	97
1. Caractéristiques des institutions judiciaires et péni- tentielles § 391-396.....	98
2. Les procédures judiciaires et pénitentielles § 397- 402.....	100
V - Règles pour les communautés et la vie familiale § 403- 415.....	105
1. Les Églises locales § 404.....	105

2. La discipline concernant le clergé § 405.....	106
3. Les offrandes et leurs destinations : le clergé et les indigents § 406-410.....	106
4. Mariage et vie familiale § 411-415.....	108

## Texte et traduction

<i>Conspectus siglorum</i> .....	112
Signes et abréviations.....	113

## LIVRE III. LES VEUVES..... 115

<i>Table des chapitres</i> .....	117
L'ordre des veuves (1).....	121
Les jeunes veuves (2).....	123
Les veuves et les pauvres à secourir (3).....	125
L'assistance aux nécessiteux (4).....	127
Le comportement exigé des veuves (5).....	129
Fonctions interdites aux femmes (6).....	133
La discrétion requise des veuves et des vierges (6, 3)....	133
Les veuves indignes (7).....	135
Les veuves exemplaires (7, 6).....	137
Ne pas accepter les dons des mauvais (8, 2).....	141
Ministères interdits aux femmes (9).....	143
Fonctions interdites aux laïcs (10).....	145
Les fonctions des différents clercs (11).....	147
Les veuves envieuses (12).....	147
Action de grâces pour le bien fait à autrui (13).....	149
La discrétion dans l'aumône (14).....	151
Contre les insultes et les malédictions (15).....	153
Rôle de la diaconesse (16).....	155
Le rituel baptismal (16, 3).....	157
Les nouveaux baptisés (18).....	159
Les diacres et le service dans l'Église (19).....	161
Les pouvoirs des différents clercs (20).....	165

## LIVRE IV. LES ORPHELINS..... 167

<i>Table des chapitres</i> .....	169
Les orphelins (1).....	171
Qui faut-il aider ? (3).....	173
Les mendiants hypocrites (4).....	175
Tout vient de Dieu (5).....	177
Quels dons refuser (6).....	179
Refuser les dons des bienfaiteurs hypocrites (7).....	183

Plutôt mourir que d'accepter un don injuste (8).....	185
Miser sur la solidarité des fidèles (9).....	185
Comment utiliser malgré tout les dons des impies (10)...	187
L'éducation des enfants (11).....	189
Maîtres et serviteurs (12).....	191
Soumission aux autorités (13).....	193
Les vierges (14).....	193
<b>LIVRE V. MARTYRS ET FÊTES.....</b>	<b>197</b>
<i>Table des chapitres.....</i>	<i>199</i>
La solidarité avec les frères martyrs (1).....	203
Quels prisonniers visiter (2).....	207
L'accueil des frères persécutés (3).....	209
Le sort des apostats (4).....	211
L'imitation du Christ jusqu'à la passion (5).....	213
Ne pas craindre le martyr (6).....	215
La résurrection promise (7).....	221
Preuves païennes de la résurrection : la Sibylle (7, 13)...	227
Le phénix (7, 15).....	229
Foi en la puissance divine (7, 17).....	231
Foi en la puissance du Christ.....	237
La gloire des martyrs (8).....	239
Interdiction des réjouissances inconvenantes (10).....	241
Ne pas jurer par les idoles (11).....	243
Contre l'idolâtrie (12).....	243
Ne pas jurer (12, 5).....	245
La première partie de l'année liturgique (13).....	247
Chronologie de la Passion et de la Résurrection (14)....	249
Le jeûne de la semaine sainte (14, 20).....	259
Peuple élu et peuple rejeté (15).....	261
Peuple infidèle et peuple fidèle (16).....	263
La date de Pâques.....	267
Le jeûne de la semaine sainte (18).....	269
La vigile pascale (19, 3).....	271
Les fêtes du temps pascal (20).....	275
Présence et annonces du Seigneur Jésus dans l'Ancien Testament (20, 5).....	279
L'octave de la Pentecôte et les jours de jeûne (20, 14)...	283
<b>LIVRE VI. LES SCHISMES.....</b>	<b>287</b>
<i>Table des chapitres.....</i>	<i>289</i>
Mise en garde contre les hérésies et les schismes (1)....	295
Éloge de Moïse (3).....	299

Le châtimeut des schismatiques (3, 2).....	301
Le rejet d'Israël et la cause des schismes (5).....	303
Les sectes juives (6).....	309
Simon le Mage (7).....	311
La généalogie des sectes (8).....	315
La chute de Simon le Mage (9).....	317
L'incohérence des hérésies (10).....	321
Profession de foi (11).....	323
L'assemblée de Jérusalem (12).....	327
La lutte contre les hérétiques (13).....	337
La doctrine selon les Constitutions apostoliques (14)....	339
La discipline concernant le baptême (15).....	343
Les livres à proscrire (16).....	345
Mariage et célibat des clercs (17).....	347
Contre la fréquentation des hérétiques (18).....	349
La Loi n'est pas abrogée (19).....	355
L'origine de la seconde loi (20).....	359
Les chrétiens sont libérés de la seconde loi (21).....	365
Insuffisance des anciens sacrifices (22).....	365
L'achèvement de la Loi (23).....	369
L'intervention romaine (24).....	373
Les chrétiens et la Loi (25).....	375
Contre les hérétiques (26).....	377
Contre les pratiques juives et païennes (27).....	379
Éthique sexuelle (28).....	383
La vie conjugale (29).....	387
Le culte funéraire (30).....	389
Doxologie finale (30, 8).....	393

**TABLES**

Index scripturaire.....	399
Table des matières.....	411

*On trouvera des Index généraux à la fin du Tome III.*